

Gouverner le Banat habsbourgeois au milieu du XVIIIe siècle

Benjamin Landais

▶ To cite this version:

Benjamin Landais. Gouverner le Banat habsbourgeois au milieu du XVIIIe siècle. Editura Istros a Muzeului Brăilei "Carol I", 10, 2020, Bibliothèque de l'Institut d'Études Sud-Est Européennes, Andrei Pippidi; Andrei Timotin, 978-606-654-398-9. hal-03949855

HAL Id: hal-03949855 https://hal.science/hal-03949855v1

Submitted on 5 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT D'ÉTUDES SUD-EST EUROPÉENNES

10

Collection dirigée par ANDREI PIPPIDI et ANDREI TIMOTIN

ACADÉMIE ROUMAINE

INSTITUT D'ÉTUDES SUD-EST EUROPÉENNES

BENJAMIN LANDAIS

Gouverner le Banat habsbourgeois au milieu du XVIII^e siècle

Édition critique de la correspondance de François Perlas, président du Banat, avec Charles-Ferdinand Königsegg-Erps, président de la Chambre aulique (1754-1756)



EDITURA ISTROS A MUZEULUI BRĂILEI "CAROL I"

BRĂILA, 2020

Descrierea CIP a Bibliotecii Naționale a României LANDAIS, BENJAMIN

Gouverner le Banat habsbourgeois au milieu du XVIIIe siècle : édition critique de la correspondance de François Perlas, président du Banat, avec Charles-Ferdinand Königsegg-Erps, président de la Chambre aulique (1754-1756) / Benjamin Landais. - Brăila : Editura Istros a Muzeului Brăilei "Carol I", 2020

Conţine bibliografie. - Index ISBN 978-606-654-398-9

94

© Toate drepturile asupra prezentei ediții sunt rezervate Editurii Istros a Muzeului Brăilei « Carol I »

INTRODUCTION

Une noblesse de service aux origines espagnoles

Rien ne prédestinait le comte François de Vilana-Perlas, marquis de Rialp (1704-1773), à gouverner le Banat. Située dans les confins orientaux de la Monarchie habsbourgeoise, cette province est très éloignée de la ville de Barcelone qui l'a vu naître. La position dirigeante qu'il occupe à l'autre bout de l'Europe à l'âge mûr, entre 1754 et 1768, est l'aboutissement d'une vie et d'une carrière passées au service des Habsbourg. Son père, Ramon de Vilana-Perlas (1663-1741), dont il est le légataire universel, s'était déjà illustré dans une fidélité sans faille envers la dynastie. Noble catalan d'extraction modeste, il devient l'homme de confiance de Charles VI (1685-1740) pendant la Guerre de Succession d'Espagne (1702-1713). La victoire des partisans de Philippe V dans la péninsule ibérique oblige cependant la famille à se replier vers Naples en 1713, puis à prendre la route des Flandres en 1717. Dans ces nouveaux États, Ramon de Vilana-Perlas conserve néanmoins une position politique de tout premier rang. Chef de file des exilés espagnols dans la Monarchie, il occupe longtemps la fonction de secrétaire d'État dans le Conseil d'Espagne. Jusqu'à sa dissolution en 1735, cette institution est chargée d'administrer les possessions maintenues sous le sceptre habsbourgeois en Méditerranée et en Flandre lors du traité d'Utrecht.

Un lien ténu s'établit déjà entre les Espagnols de la Monarchie et le Banat dans cette première moitié du siècle : après l'occupation de la Sicile et de Naples par les Bourbon en 1735, où un certain nombre de combattants fidèles aux Habsbourg avaient trouvé refuge, Ramon de Vilana-Perlas suggère que soit créée une colonie pour accueillir ces vétérans dans le Banat : ce fut le village de Nova Barcelona, près de Zrenjanin¹. La guerre contre les Ottomans, qui éclate l'année suivante, l'insalubrité des marais, la peste et le manque de préparation ont néanmoins raison de cette implantation fragile, dont toute trace disparaît au bout de quelques années. Enfin, rien n'indique que cette intervention anecdotique ait joué un rôle dans la nomination de François de Vilana-Perlas à la

¹ E. Lluch, L'alternative catalana (1700-1714-1740): Ramon de Vilana Perlas i Juan Amor de Soria: teoria i acció austriacistes, Vic, 2001, p. 57-86 et p. 180-184.

tête de la province vingt ans plus tard. Il est en revanche certain que la situation enviable du fils doit beaucoup à la faveur dont jouissait le père auprès de l'empereur.

Après des études de droit aux Pays-Bas autrichien², François Perlas se rend à la cour de Vienne où il fait bonne impression : dans son journal de voyage de 1728, Montesquieu le présente comme un interlocuteur spirituel et un administrateur intelligent³. L'année suivante, son mariage avec Maria Anna, Gräfin von Sinzendorf-Ernstbrunn, finit de le propulser parmi les hommes les plus en vue à la cour. Selon l'historien Andreas Pečar, qui se trompe néanmoins sur l'identité exacte de l'épousée, cette alliance matrimoniale avec une vieille famille de noblesse autrichienne et impériale, très engagée dans le service de la monarchie, est une première⁴. Les Espagnols constituent en effet un groupe replié sur lui-même, maintenant ses distances avec le reste de la noblesse de cour. Sur le plan politique, l'union traduit aussi une volonté de Ramon de Vilana-Perlas et du chancelier aulique Philipp Sigmund Sinzendorf (1671-1742), avec qui il avait négocié le traité de Vienne avec l'Espagne en 1725, de sortir de l'ombre d'Eugène de Savoie (1663-1736)⁵. Les liens établis permettent de consolider à la cour une faction concurrente de celle du maréchal grâce au ralliement du parti des Espagnols, envers lesquels l'empereur ne sortit jamais d'une certaine dilection. À cette date, François Perlas bénéficie donc d'un soutien de premier plan et d'une parentèle illustre. Longtemps après que les entreprises visant à reprendre pied en Espagne prennent fin, la mémoire des services rendus par sa famille à la dynastie régnante persiste. La réputation du père rejaillit sur le fils. Dans une note au président du Conseil aulique de guerre, Franz Moritz Graf von Lacy (1725-1801) en 1771, Marie-Thérèse (1717-1780), fille de Charles VI auquel elle succède en 1740, exprime son obligation sans réserve envers les Perlas: « le vieux [François Perlas], mais encore plus le

² Il est signalé à la dispute d'une licence ès droit à Louvain en 1723 (J.F.A.F. de Coutinho y Bernal, *Généalogie de la famille de Colomar*, s.l., 1777, p. 343).

Euvres complètes de Montesquieu, t. 10, Paris, 2012, p. 16.

⁴ L'historien indique que le chancelier aulique Philipp Ludwig Wenzel von Sinzendorf accorde la main de sa fille Maria-Josepha au fils du marquis de Perlas en 1725 (A. Pečar, *Die Ökonomie der Ehre. Der höfische Adel am Kaiserhof Karls VI. (1711-1740)*, Darmstadt, 2003, p. 86-87). Aucune autre source ne confirme cependant ce fait. Dans ses correspondances, François Perlas évoque quant à lui un mariage conclu en 1729. D'autres auteurs mentionnent un mariage ayant eu lieu le 12 juillet 1729 avec Maria Anna Josepha, Gräfin von Sinzendorf-Ernstbrunn née en 1712 de Karl Michael Tobias? Graf von von Sinzendorf-Ernstbrunn (1686-1762) et de Maria Aloisia, née von Verdenberg (1688-1722) (Azevedo Coutinho y Bernal J. F., *Généalogie de la famille de Coloma*, s. l. n. d., p. 343; *Neues Genealogisches Reichs- und Staats- Hand-Buch*, Francfort-sur-le-Main, 1772, p. 250; *Neues Genealogisches Reichs- und Staats-Handbuch*, Francfort-sur-le-Main, 1796, p. 325).

Le chancelier aulique appartient à une branche cadette de la famille : celle de Friedau ou Neubourg. Il marie sa fille Maria-Josepha (1700-1762) à Franz Wenzel Michael von Sinzendorf (1695-1734), qui n'est autre que le cousin de l'épouse de François Perlas.

grand-Père ont des grandes mérites devers ma maison, que je conte donc leurs faire des grâces quand je peux, le leurs devant même, si c'étoit une occasion »⁶.

Les faveurs accordées sont en effet nombreuses. Outre son titre comtal, Charles VI (1685-1740) attribue à Ramon de Vilana-Perlas un fidéicommis en Croatie en 1723, constitué par les terres confisquées à la famille rebelle Zrinski'. Comte dans le Saint-Empire et dans le royaume de Hongrie, où il obtient l'indigénat, François Perlas appartient désormais à une maison nobiliaire bien implantée dans les différents pays constitutifs de la Monarchie. Toutefois, c'est moins comme propriétaire foncier qu'en tant qu'homme de cour et administrateur qu'il se définit : chambellan en 17418, conseiller du Collège des mines et des monnaies, il est fait conseiller intime en 1753⁹, un an avant d'être nommé à la tête du Banat. À l'inverse, la seigneurie croate dont il hérite à la mort de son père se transforme en fardeau. Son caractère inaliénable empêche une vente ardemment souhaitée pour éponger les dettes et assurer le train de vie du couple à Vienne. Le démantèlement du fidéicommis, auquel font échos plusieurs lettres du corpus, est demandée comme une nouvelle grâce auprès de l'impératrice-reine¹⁰. Son fils aîné, prénommé Raimund en l'honneur de son glorieux aïeul, suit la même voie : commissaire judiciaire en Styrie dans la seconde moitié des années 1760, il se prépare lui aussi à une brillante carrière d'administrateur civil de la Monarchie avant que la maladie ne l'emporte prématurément en 1770¹¹. Dans des contextes politiques différents, c'est essentiellement dans le service du souverain que s'illustrent ces trois générations au XVIII^e siècle. L'origine étrangère de la famille Perlas n'a rien d'exceptionnel dans le gouvernement de Charles VI et de Marie-Thérèse. Cette condition est partagée avec de nombreuses autres familles qui prennent une place éminente à la tête de la Monarchie à la même époque¹².

⁶ Cité par A. von Arneth, Geschichte Maria Theresias, vol. 9, 1879, p. 613.

⁷ I. Gómez Hidalgo (éd.), *Diccionario biográfico español*, vol. 49, Madrid, 2013, p. 979-982.

⁸ OeStA, OKäA C4F : répertoire des chambellans.

⁹ OeStA, HHStA, RK GehR 5-1-21.

¹⁰ AVA Justiz OJSt JS NÖS 106.5, *Perlas - Villena, Grafen von, Fideikommiss*, 1753-1837.

¹¹ Nomination de Raimund, Graf von Vilana-Perlas conseiller intime (OeStA, HHStA, RK, GehR 5-1-29, 6/10/1760); Rapport de sa commission d'enquête sur la justice en Styrie (AVA FA Harrach Fam. in spec 844.22, Steiermark, Herzogtum: Landesvisitation durch Raimund Grafen Vilana Perlas de Rialp, 1761).

¹² C. Lebeau, Aristocrates et grands commis à la Cour de Vienne, 1748-1791 : le modèle français, Paris, 1996.

Civils et militaires au centre d'une lutte de factions pour le contrôle de la politique orientale

À son arrivée, François Perlas ne prend pas la suite d'une longue série de présidences à l'existence tranquille. Bien au contraire, sa mission se révèle particulièrement sensible. Le pouvoir régional, jusqu'alors exercé par des officiers militaires, doit pour la première fois revenir à un civil. La tâche est rendue d'autant moins aisée que la pacification de cette province conquise sur les Ottomans ne s'est pas faite sans accrocs. L'incorporation du territoire à la Monarchie débute au cours de la campagne victorieuse menée contre le sultan en 1716 et est confirmée à la signature du traité de Passarowitz en 1718. Tout l'arrière-pays de Timisoara, que les dignitaires habsbourgeois nomment « Banat » est placé sous l'autorité directe de l'empereur. Ce dernier en fait un domaine de la couronne. La gestion en incombe alors aux conseillers de deux organes centraux de gouvernement : la Chambre aulique (Hofkammer) et surtout le Conseil aulique de guerre (Hofkriegsrat) dirigé par Eugène de Savoie. Le généralissime nomme un de ses lieutenants, Claude Florimond de Mercy (1666-1734), à la tête de la nouvelle entité chargée de gouverner cette province créée ex-nihilo: l'Administration régionale (Landesadministration). Après sa mort lui succèdent deux autres généraux, qui se sont également illustrés lors des guerres turques: Johann Andreas von Hamilton (1679-1738), puis Wilhelm Reinhard von Neipperg (1684-1774). Contre toute attente, la nouvelle offensive lancée contre les Ottomans, en 1737-39 s'avère catastrophique pour les Impériaux. Elle coûte sa place au président du Banat, que l'on considère responsable de la défaite. La région subit l'invasion des troupes du sultan dans sa partie méridionale. Elle est aussi en proie à la révolte d'une partie des populations de bergers et des paysans des montagnes. Au traité de Belgrade, les Habsbourg sauvent tant bien que mal le Banat, mais perdent définitivement la Serbie et l'Olténie.

Le danger extérieur ne cesse pas une fois la paix conclue à l'est. Il se déplace à l'autre bout de la Monarchie. La Prusse et la France, qui contestent la légitimité dynastique de Marie-Thérèse pendant la longue Guerre de Succession d'Autriche (1740-1748), ouvrent un nouveau front à l'ouest, dans le Saint-Empire. Cette succession de déconvenues militaires affaiblissent durablement le gouvernement habsbourgeois du Banat. Le nouveau président, Franz Anton Leopold, Freiherr Ponz von Engelshofen (1692-1761), ne possède ni les titres ni la notoriété de ses prédécesseurs. Il a fait toute sa carrière dans la province, officiant comme commandant de diverses places fortes. Ayant gravi tous les échelons de la hiérarchie militaire, il se retrouve à administrer le Banat à titre provisoire puis définitif. La faiblesse des garnisons, parties vers l'ouest, et des effectifs de l'Administration régionale rendue exsangue par les départs et la maladie, l'oblige à faire profil bas. L'heure n'est plus à une politique d'occupation militaire, de colonisation massive et de conversion au catholicisme. Modération fiscale et accommodements avec les notables orthodoxes locaux

deviennent les maîtres-mots du nouveau compromis politique local. De l'ancien système de gouvernement voulu par Eugène de Savoie sont toutefois conservés le statut de domaine de la couronne et la séparation du royaume de Hongrie, dont les lois et la noblesse n'ont aucune autorité sur place. Pour cette raison, la province continue d'être administrée à partir de Vienne à l'aide d'un personnel originaire des pays austro-bohême¹³.

C'est dans ce cadre que s'effectue la passation de pouvoir entre militaires et civils dans le Banat. Elle n'est pas la conséquence de l'éternelle dispute entre le souverain et les ordres hongrois, qui réclament régulièrement la réincorporation de la province au royaume. Elle trouve son origine dans une réorganisation du gouvernement de la Monarchie et d'une lutte de coteries à la cour. Depuis l'époque d'Eugène de Savoie, l'administration du Banat est considérée comme une branche particulière des affaires orientales de la Monarchie, à côté des relations diplomatiques avec l'Empire ottoman et des rapports avec l'Église illyrienne (serbe orthodoxe)¹⁴. Les décisions en ce domaine relèvent du monopole incontesté des militaires depuis un demi-siècle. Les choses changent au cours des années 1750 avec l'avènement de Wenzel Anton von Kaunitz-Rietberg (1711-1794) comme nouvel homme fort à Vienne. Devenu chancelier en 1753, au retour de son ambassade parisienne, il parvient à écarter le Conseil aulique de guerre de la politique orientale. Au niveau international, l'éviction des militaires peut aussi être interprété comme l'approfondissement de la normalisation et de la pacification des relations avec l'ancien ennemi héréditaire¹⁵. Le changement opéré à la tête du gouvernement repose toutefois sur des bases fragiles à l'échelle locale et régionale. D'Istanbul à Timisoara, les hommes de confiance au service des Habsbourg sont les héritiers d'un système d'influence dominé par le parti d'Eugène de Savoie et de ses successeurs.

Il revient donc aux nouveaux dirigeants du Banat de faire accepter la passation de pouvoir sur le terrain. Ils doivent aussi récupérer les loyautés et les réseaux locaux bâtis depuis deux générations et les mettre au service des nouvelles politiques décidées par Kaunitz. Leurs missions ne se limitent pas au gouvernement du Banat. Elles s'étendent au-delà des frontières, partout où se

¹³ Sur l'histoire du Banat habsbourgeois, voir L. Böhm, Délmagyarország vagy az úgynevezett Bánság külön története, 2 vol., Pest, 1867; J. Szentkláray, Mercy Claudius Florimund kormányzata a Temesi Bánságban, Budapest, 1909; J. Kallbrunner, Das kaiserliche Banat, I (Einrichtung und Entwicklung des Banats bis 1739), Munich, 1958; J. Kalmár, « A Kollonich-féle 'Einrichtungswerk' és a XVIII. Századi bánsági berendezkedés », Századok, n° 5-6, 1991, p. 489-499; C. Feneşan, Administrație şi fiscalitate în Banatul imperial 1716-1778, Timișoara, 1997; B. Landais, « Gagner la loyauté d'une population-frontière: les défis de l'intégration habsbourgeoise du Banat après le traité de Passarowitz », dans F. Tóth et C. Lebeau (éd.), La paix de Passarowitz, Paris. 2020 (sous presse).

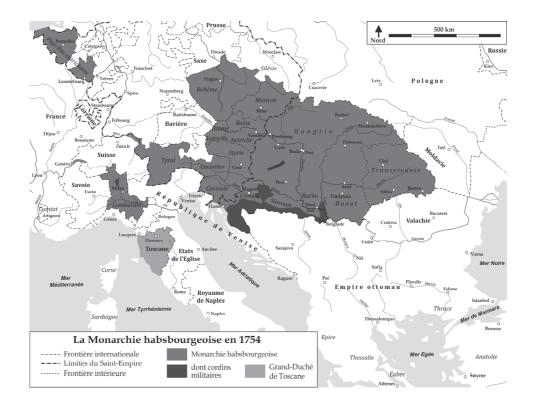
¹⁴ J.-H. Schwicker, *Politische Geschichte der Serben in Ungarn*, Budapest, 1880; P. J. Adler, « Serbs, Magyars and Staatsinteresse in Eighteenth Century Austria: A Study in the History of Habsburg Administration », *Austrian History Yearbook*, n° 12-13, 1976-77, p. 116-147.

¹⁵ K. A. Roider, *Austria's Eastern Question*, 1700-1790, Princeton, 1982, p. 91-94.

projette la puissance habsbourgeoise en pays ottoman, dans des opérations qui dépassent les prérogatives des seuls ambassadeurs. Intermédiaires officiels et parfois officieux de pratiques diplomatiques comprises au sens le plus large, les administrateurs des provinces frontalières sont des relais indispensables aux initiatives portées par le souverain. Les rêves de conquête s'estompent au profit d'efforts tournés vers le développement de relations commerciales poussées. Les agents de la Monarchie doivent être à même de concurrencer les puissances françaises, anglaises et hollandaises, installées depuis plus longtemps dans les Échelles du Levant. Le Banat est alors la dernière province frontière en dehors des confins militaires à être gérée par des généraux. À l'issue de cette redéfinition des priorités stratégiques habsbourgeoises dans la région, elle perd naturellement sa raison d'être de bastion offensif idéalement placé sur la route d'Istanbul.

L'arrivée au pouvoir de Kaunitz crée un appel d'air dans lequel s'engouffrent des officiers au service de la Chambre aulique, responsable de la gestion des finances et des domaines de la couronne des pays austro-bohêmes. Le premier à bénéficier de ce retournement de la faveur impériale dans le Banat est Ignaz Dismas, Freiherr Kempf von Angret (1704-1768): originaire d'une famille de Bade, il arrive à Timişoara à l'âge de 21 ans, en 1723, et sert en tant que simple employé à la comptabilité. Remarqué par le président Mercy, il est nommé inspecteur des mines en 1731. En l'absence de toute perspective d'avancement dans le Banat, où les postes les plus prestigieux sont réservés aux militaires, il est fait conseiller de l'Administration régionale serbe à Belgrade en 1734. La perte de cette province le conduit à Vienne, où il obtient la place de conseiller de la Chambre aulique en 1741, puis du Collège des monnaies et des mines en 1745, où il côtoie François Perlas¹⁶. Son expérience passée dans le Banat, rare chez un administrateur civil, lui sert de tremplin pour sa carrière. Il devient ainsi référent de la chambre aulique pour toutes les affaires banataises en 1748, avant d'être nommé commissaire impérial sur place en 1753. Doté de pouvoirs exceptionnels – inspection, nomination des officiers, réforme des procédures -, il est chargé de superviser le passage d'une administration militaire à une administration civile. Le terrain est alors préparé pour l'installation d'un nouveau président.

¹⁶ A. P. Petri, Biographisches Lexikon des Banater Deutschtums, Mühldorf-Inn, 1992, col. 905-906.



Une correspondance semi-privée entre deux administrateurs de la monarchie

Dans le contexte de transition politique, le choix de François Perlas pour occuper cette place n'a finalement rien d'étonnant. Contrairement au commissaire Kempf von Angret, qui a passé de longues années dans le sud-est de la Monarchie, il ne possède aucune connaissance du pays. Mais sa longue expérience de l'administration des finances, le crédit dont il jouit auprès de Marie-Thérèse et son titre de noblesse militent en sa faveur. Il a, de plus, toujours appartenu à des coteries opposées au parti militaire depuis son arrivée à Vienne. Il partage, enfin, une grande proximité avec Charles-Ferdinand de Königsegg-Erps (1696-1759), sous l'autorité duquel il a travaillé en tant que conseiller du Collège des mines et des monnaies. À l'image de son supérieur hiérarchique, destinataire de ces lettres, François Perlas a fait ses classes et la première partie de sa carrière dans les Pays-Bas autrichiens. L'usage du français dans ses correspondances signale peut-être aussi sa connivence avec celui qui fut ministre plénipotentiaire des Pays-Bas en 1744.

Avant son départ pour le Banat, François Perlas est l'homme de cour cosmopolite et accompli que nous avons décrit. Il ne connaît de la Monarchie habsbourgeoise que sa partie occidentale. En parfait honnête homme, il maîtrise les humanités, écrit le latin, le français, l'allemand et l'italien. À l'inverse, il n'est en rien porté aux affaires orientales de la Monarchie. À peine n'est-il plus au courant des affaires hongroises, bien qu'il soit possessionné en Croatie, pays de la couronne de Saint-Étienne. Il découvre donc le Banat, qu'il ne connaît que par les préjugés négatifs de ses contemporains pour ce pays de confins, et les enieux de son gouvernement. C'est donc de cette confrontation avec la nouveauté, de ses doutes, de ses questions et de ses premières expériences qu'il fait part à son protecteur viennois tout au long de sa correspondance. À son arrivée, il se trouve dans une situation pour le moins inconfortable. Bien que le commissaire Kempf von Angret l'aide à s'installer, François Perlas doit immédiatement composer avec les représentants du pouvoir militaire. Le baron Ponz von Engelshofen, auquel il doit succéder à la tête de la province, n'est pas censé partir. S'il abandonne les prérogatives fiscales et judiciaires à l'administration civile, il conserve toute son autorité sur les troupes stationnées dans la province et aux postes frontières. Les deux hommes sont donc contraints de coopérer, quand bien même l'abaissement du second se fait au profit du premier. Contre toute attente, cette relation partie sur de mauvaises bases ne semble générer aucune gêne. Toujours inquiètes de marquer l'harmonie dans les rapports avec les militaires, la majorité des missives en témoigne. C'est avec d'autres acteurs que des frictions, oppositions et difficultés en tout genre apparaissent : commandants militaires de second rang, clergé, conseillers civils de l'Administration régionale.

Outre l'imposition de sa légitimité auprès des officiers impériaux et des corps politiques locaux – prélats catholiques et orthodoxes, bourgeoisie urbaine de Timişoara, représentants villageois que sont les knèzes et les oberknèzes¹⁷, milices de confinaires –, la mission principale du président reste la récupération des prérogatives militaires. La réussite de cette tâche délicate se joue à plusieurs niveaux. François Perlas cherche à s'assurer la confiance des officiers militaires responsables des maisons de quarantaine de Pančevo et de Mehadia. Ces derniers détiennent en effet les clefs de toutes les relations avec l'Empire ottoman. Ils entretiennent des informateurs dans les régions transfrontalières, en particulier à Belgrade et secondairement à Vidin, où siège un paşa. La captation des renseignements et des compétences doit aider Charles-Ferdinand de Königsegg-Erps à lutter à armes égales contre les représentants du Conseil aulique de guerre à Vienne. Pour les grands commis de la Monarchie, la maîtrise

¹⁷ T. N. Trapcea, « L'organisation 'knéziale' au Banat du milieu du XVII^e siècle au début du XIX^e siècle », *Revue des études sud-est européennes*, VII, n° 3, 1969, p. 468-508, et C. Feneşan, *Cnezi şi obercnezi în Banatul imperial 1716-1778*, Bucarest, 1996.

des réseaux d'information est indispensable à l'affirmation de leur pouvoir¹⁸. Le poids de cette exigence permet dec omprendre les logiques de construction et de conservation de cette correspondance. Chaque lettre n'est destinée à être lue que par Charles-Ferdinand de Königsegg-Erps. Associée à chaque pli, est presque toujours glissée une poignée de copies de documents officiels, émanant principalement de la maison de quarantaine de Pančevo, située en face de Belgrade, mais aussi d'autres organes du Banat et de Transylvanie.

Jusqu'à trois fois par semaine, généralement le lundi, le mercredi et le vendredi, François Perlas rend compte de ses activités dans la province. Il mentionne aussi les informations que lui communiquent les représentants locaux du pouvoir militaire et les relais qu'il entretient au-delà de la frontière austro-ottomane. Le petit dossier ainsi constitué – la lettre en français accompagnée d'annexes en allemand et en italien – est envoyé, accompagné des procèsverbaux de l'administration régionale, par l'« ordinaire » de la poste impériale de Timisoara à Vienne. La diligence entre les deux villes part tous les quatorze jours 19. Compte-tenu du caractère urgent de certains courriers, il arrive cependant que les courriers partent fréquemment par estafette et parcourent la distance entre le Banat et la ville de résidence impériale en moins d'une semaine.

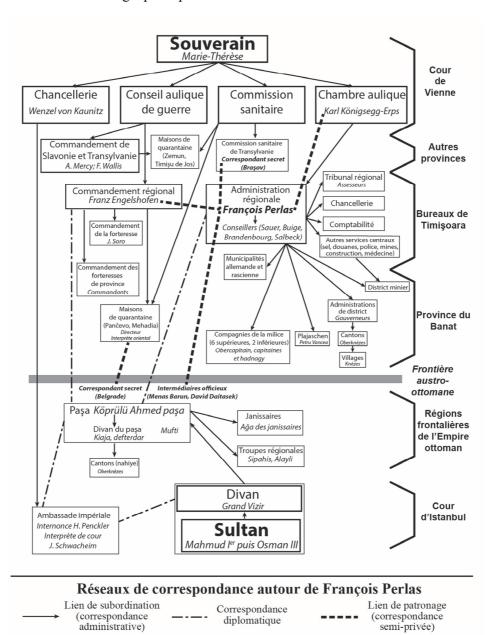
Bien que son contenu touche principalement des objets publics, la correspondance que nous publions n'est pas officielle. Il s'agit d'un échange semi-privé entre un patron et son client, comme on en trouve de très nombreux à l'époque moderne²⁰. La relation de patronage est elle-même imbriquée dans un lien de subordination administrative, mais ne se confond pas totalement avec elle. Tout en restant déterminée par les exigences impersonnelles du service, elle se nourrit d'abord d'un sentiment d'attachement réciproque, dont on ne peut exclure qu'il soit feint, et d'un partage des faveurs et des secrets, dont on ne peut douter qu'il soit réel. La nature hybride de ces lettres explique la particularité du ton employé et la diversité des sujets abordés. Elle constitue aux yeux du lecteur d'aujourd'hui, habitué aux apparences de la rationalité bureaucratique, un mélange des genres surprenant. En l'espace d'une phrase, la rhétorique de l'amitié succède à l'aridité d'un rapport administratif. La transcription d'une

 $^{^{\}rm 18}$ J. Soll, The Information Master: Jean-Baptiste Colbert's Secret State Intelligence System, Ann Arbor, 2009.

¹⁹ L. Baróti, *Adattár Délmagyarország XVIII. Századi történetéhez*, vol. 1, Temesvár, 1893, p. 226, 9/7/1753

J. Boutier, S. Landi et O. Rouchon (éd.), *La politique par correspondance : Les usages politiques de la lettre en Italie (XIV^e-XVIII^e siècle)*, Rennes, 2008 ; S. Schick, « La correspondance comme signe d'appartenance à un réseau : sur la fonction symbolique de l'échange épistolaire (Saint Empire romain germanique – XVIII^e siècle) », dans C. Gauvard (éd.), *Appartenances et pratiques des réseaux*, Paris, 2017, p. 98-107, 2017.

conversation mondaine ou la demande d'une faveur personnelle voisinent avec des considérations géopolitiques.



Le service loval du souverain ne se distingue pas des rapports de patronage : Charles-Ferdinand de Königsegg-Erps sert de médiateur efficace entre François Perlas et Marie-Thérèse pour l'obtention de récompenses pour lui-même ou ses protégés dans le Banat. Le bon fonctionnement de cette économie descendante de la grâce est indispensable au raffermissement des loyautés et des confiances réciproques dans le cadre d'un gouvernement à distance. Cet échange épistolaire est le support d'une communication directe, débarrassée des lourdeurs des procédures d'enregistrement, parce qu'elle contourne les nombreux intermédiaires qui peuplent les bureaux des chancelleries. À deux exceptions près, elles ont toutes été écrites en français, langue de la sociabilité aristocratique et intellectuelle, là où la langue de l'administration reste l'allemand. Les sujets politiques les plus brûlants peuvent ainsi être discutés sans les circonvolutions et l'insincérité propres aux correspondances administratives. Contrairement à ces documents de nature officielle, formatés et souvent limités à un objet unique, les lettres de François Perlas sont de tailles diverses et passent d'un sujet à l'autre dans un même paragraphe, au gré des priorités du moment et de l'humeur de leur auteur.

« Pour le bien du service » : un ars gubernandi illustré

Avant de devenir le gouverneur d'un pays dont il maîtrise la complexité et d'administrés dont il se vante d'avoir obtenu la confiance, François Perlas passe par une longue période d'apprentissage. Aidé en cela par le commissaire impérial Ignatz Kempf von Angret et le général commandant Franz von Engelshofen, il reste des mois durant en retrait sur certains sujets nécessitant une connaissance du terrain et des hommes qu'il ne possède pas encore. De ce point de vue, l'évolution de la correspondance est spectaculaire. Il est toutefois des principes et des habitudes que nous lui voyons défendre dès le début. Les protestations de loyauté envers la souveraine, l'assurance d'avoir fait son devoir en conformité avec les attentes de ses supérieurs et la proclamation de son zèle pour le bien du service sont omniprésentes. De telles expressions, qui émaillent des propos d'une obséquiosité parfois confondante, sonnent aujourd'hui comme une rhétorique insincère. Nous aurions cependant tort de les considérer comme des affirmations vaines. Elles nous rappellent la centralité de la confiance et de la fidélité interpersonnelles dans les pratiques de gouvernement des sociétés d'Ancien Régime.

Considérer les monarchies de l'Europe de la seconde modernité comme des matrices de l'émergence d'États bureaucratiques pré-weberiens, au fonctionnement rationalisé, n'est plus soutenable depuis au moins deux générations. La distinction entre monarchie patrimoniale et monarchie administrative, si elle n'a pas perdu tout intérêt heuristique, ne saurait être une opposition mutuellement exclusive. La logique clientéliste, dont nous avons déjà montré l'importance, n'est en rien contradictoire avec la montée d'exigences

portant sur le respect de protocoles et de règles impersonnelles. C'est ce que donne précisément à voir cette correspondance : non pas une tension entre deux principes contradictoires, mais une combinaison rendue nécessaire par l'état des techniques d'administration et la nature des relations sociales dans lesquelles se coule le lien de subordination bureaucratique. Les lettres de François Perlas sont exemplaires en cela qu'elles sont à la fois le support de pratiques de pouvoir, mais aussi un espace de commentaire de ces pratiques. Cet art appliqué et revendiqué du gouvernement est visible dans plusieurs dimensions : l'usage des maximes sur le bon gouvernement, sa conception de la corruption, l'articulation des logiques de faveur et d'évaluation du mérite et sa pratique du secret.

Les réflexions de François Perlas ne relèvent pas de la théorie politique. Le lecteur chercherait en vain dans cette correspondance une discussion sur les fondements légitimes du pouvoir souverain, la nature du contrat social ou sur les leçons du droit naturel, même si par ses origines, sa formation et ses fréquentations, le président du Banat est assurément familier des débats contemporains. À l'inverse, ce dernier n'est pas avare de maximes pour définir et justifier sa conduite et celle des autres. Ce qu'il nomme ainsi relève tantôt du proverbe, donné de préférence en latin ou en italien, tantôt d'une simple valeur, tantôt d'une règle explicitée en quelques mots, tantôt du comportement découlant de la règle elle-même. Le style sec et languissant adopté par François Perlas n'est pas propice à l'éclosion des apophtegmes. Le caractère privé et secret de la correspondance rend d'ailleurs inutiles les efforts visant à énoncer des leçons universelles et immortelles. L'auteur dessine toutefois, à travers les lettres, le portrait idéal de l'administrateur qu'il prétend être. Cet idéal, il cherche aussi à le retrouver voire à l'insuffler chez les grands officiers civils et militaires du Banat, chez son successeur présomptif, le comte Sauer, et même chez son propre fils, à qui il transmet des maximes « honnêtes et chrétiennes ».

Outre l'obéissance et la fidélité, ce sont sans surprise les vertus de prudence et de modération, centrales dans la pensée politique de l'âge classique, qui dominent la caractérisation de l'action du gouvernement local²¹. Ces deux lieux communs ne nous apprennent cependant que peu de choses sur les pratiques de pouvoir promues par le premier président civil du Banat. La condamnation des abus et des excès n'est ainsi pas synonyme de retenue. Les excès sont avant tout cherchés du côté de l'indulgence, de l'absence de bornes mises à la conduite des officiers subalternes et des simples sujets. François Perlas se montre le plus souvent partisan des solutions les plus intransigeantes. Il ne recule pas devant l'application de punitions exemplaires. Il applaudit également à la férocité de la répression ottomane qui suit la révolte de Belgrade.

²¹ É. Berriot-Salvadore, C. Pascal, F. Roudaut et T. Tran (éd.), *La Vertu de prudence entre Moyen Âge et âge classique*, Paris, 2012 et C. Spector, « De la modération à la liberté (Livres IX à XIII) », dans *Montesquieu*, 2010, p. 155-204.

Les passages concernés justifient laconiquement la violence de certains procédés sans même tenter de les euphémiser. Plutôt que la modération et la prudence, c'est le gouvernement par l'amour et par la crainte, autre principe classique attaché à l'action du monarque depuis le Moyen-âge, qui caractérise le mieux la politique menée par François Perlas²². Son goût prononcé pour le blâme est contrebalancé par le bon accueil qu'il se targue d'offrir à tout un chacun. Derrière ce terme, souvent utilisé, nous distinguons trois aspects : l'hospitalité qu'il offre aux hôtes de tous rangs sociaux ; l'écoute des plaintes et les tentatives d'y remédier lorsqu'elles lui semblent légitimes; enfin, l'intégration des officiers et des notables locaux dans un système de faveurs.

Si François Perlas reste le plus souvent allusif quant aux convives qui fréquentent sa table et aux suppliques qu'il reçoit, il est beaucoup plus disert sur la façon dont il entend distribuer des récompenses autour de lui. La place importante qu'occupe ce sujet dans ses lettres s'explique pour deux raisons : en premier lieu parce qu'une grande partie des faveurs qu'il accorde dépend des ressources sociales et financières mobilisables par son correspondant à Vienne : obtention d'une charge dans l'administration civile ou dans l'armée, augmentation de gages, pensions impériales, soutien d'une plainte en cours ou encore recommandation garantissant un accès – et un bon accueil – à la cour ou auprès de la souveraine; en second lieu parce qu'il considère ces pratiques de clientélisme, dont il bénéficie lui-même à un niveau plus élevé, comme une dimension légitime de l'art de gouverner. Convaincu de l'efficacité du mécanisme anthropologique du don et du contre-don, il en célèbre à plusieurs reprises les vertus. Les faveurs accordées créent une obligation réciproque chez celui qui les reçoit et excitent son zèle pour le service. Sur ce ressort simple reposent les chaînes interpersonnelles de fidélité qui, du simple sujet, remontent jusqu'à la souveraine. Dans sa conception, le don est le moyen d'établir un déséquilibre, de consolider un lien de domination²³. La corruption est donc concue comme une inversion du sens de circulation des faveurs. Celui-ci ne peut être que descendant, chacun devant se sentir redevable envers ses supérieurs. Une telle exigence de probité et de loyauté produit en réaction chez les officiers une revendication d'indépendance financière²⁴. François Perlas s'inquiète ainsi de la dette accumulée par certains de ses subordonnés. Il réclame régulièrement, pour lui et les autres administrateurs centraux de la province, l'augmentation des

²² C. Beaune, « Les monarchies médiévales », dans Y.-M. Bercé (éd.), Les monarchies, Paris, 2015, p. 157-190.

L. Verdon, «Don, échange, réciprocité. Des usages d'un paradigme juridique et anthropologique pour comprendre le lien social médiéval », dans L. Faggion et L. Verdon, Le don et le contre-don : Usages et ambiguïtés d'un paradigme anthropologique aux époques médiévale et moderne, Aix-en-Provence, 2010, p. 9-22.

²⁴ M. Stolleis, Histoire du droit public en Allemagne. Droit public impérial et science de la police

^{1600-1800,} Paris, 1998, p. 549-550.

gages. Sa défense d'un niveau de rémunération décent s'étend aussi aux officiers subalternes dont il tente, d'un autre côté, de limiter les « tours de baguette », pots-de-vin habituels versés par les sujets qui ont recours à leurs services.

Plus présente encore que l'exigence d'incorruptibilité, le mérite colore tout le discours de l'auteur. La notion tend même à apparaître comme l'unique critère de reconnaissance sociale dans l'économie de la grâce qu'il promeut, en contradiction flagrante avec son fonctionnement de fait. François Perlas est naturellement conscient de cet écart. Après avoir critiqué le préjugé noble de son épouse, il loue dans une phrase le surcroît de mérite de ceux qui sont arrivés à un emploi sans avoir été poussés par la « naissance » et la « parenté ». Cette réflexion n'est pas révolutionnaire. Le mérite est une valeur ancienne de la noblesse militaire. Elle n'est pas non plus réductible à un lieu commun, la tendance à ouvrir les charges publiques aux roturiers et à augmenter le poids de la compétence dans les recrutements n'allant pas sans susciter l'opposition de groupe privilégiés²⁵. Elle n'efface pas non plus les pratiques de recommandation qui considèrent l'hérédité dans la charge comme un argument décisif dans le choix d'un nouveau titulaire²⁶. François Perlas ne s'attaque pas à la société d'ordre et aux privilèges, comme cela devient courant chez les administrateurs joséphistes appartenant à la génération suivante. Il opère toutefois un tri sévère dans les requêtes qui lui sont transmises, refusant des faveurs à ceux qui lui sont proches ou liés par le sang.

Le mérite individuel qu'il promeut recouvre des réalités différentes en fonction des situations. Chez les officiers subalternes, généralement des secrétaires, le mérite se résume presque exclusivement à la maîtrise des techniques comptables et administratives, en particulier celle de la manipulation d'un écrit officiel en plein essor. Chez les administrateurs, les compétences attendues sont plus larges : non seulement en droit, que beaucoup ont étudié à l'université, mais aussi en finance et dans les principes de police. Ces dernières connaissances, considérées comme plus récentes dans la bonne marche d'un gouvernement civil, font encore souvent défaut dans le milieu de la noblesse moyenne austro-bohême qui sert de vivier principal au recrutement. À côté des savoir-faire techniques, il attend aussi d'eux une bonne connaissance du pays et des hommes qui l'habitent. Il insiste à plusieurs reprises sur la longueur de cet

²⁵ J. M. Smith, The Culture of Merit. Nobility, Royal Service, and the Making of Absolute Monarchy in Fance, 1600-1789, Ann Arbor, 1996; R. Blaufarb. «Une révolution dans la Révolution: mérite et naissance dans la pensée et le comportement politiques de la noblesse militaire de province en 1789-1790 », Histoire, économie & société, 33^e année, nº 3, 2014, p. 32-51.

²⁶ Sur la rédaction des suppliques et le déroulement de la carrière des officiers dans la monarchie habsbourgeoise du XVIII^e siècle, voir O. Khavanova, « A kérelemírás mestersége és hivatalnoki pályafutások a XVIII. századi Habsburg Monarchiában », *Századok*, Budapest, 142^e année, n° 5, 2008, p. 1249-1266.

apprentissage auquel il s'est lui-même astreint. Il défend la nécessité de maintenir une dimension itinérante à l'exercice du pouvoir et alerte dans cette correspondance, et plus encore au cours des longues années qu'il passe dans le Banat par la suite, contre les limites du gouvernement à distance et des pratiques d'administration en cabinet²⁷. Enfin, il attend des chefs de troupe et d'administration qu'ils déploient souplesse et intelligence dans leur manière de commander, qu'ils puissent user de sévérité ou d'indulgence selon les circonstances, mais aussi qu'ils sachent garder le secret.

Maîtriser sa parole relève de la vertu de prudence, dont nous avons déjà vu l'importance. Depuis le XVII^e siècle, l'art de la dissimulation et de la feinte n'est plus associé à un quelconque machiavélisme, mais appartient aux vertus revendiquées de l'administrateur et du diplomate. François Perlas loue ceux qui sont capables de retenue et savent ne pas parler à tort et à travers. Il en vient à ne plus confier des documents aux officiers qui ne peuvent s'empêcher de les diffuser auprès du public et rompent ainsi une obligation tacite. Les ordres souverains et les nouvelles provenant de l'Empire ottoman - politiques et sanitaires – sont les principaux objets de cette discrétion. Chez le président du Banat, le gouvernement du secret s'étend cependant au-delà de la nécessité de respecter les différents degrés de confidentialité des écrits officiels, une disposition institutionnalisée par la plupart des monarchies européennes depuis le XVI^e siècle²⁸. Le secret de sa correspondance repose sur la transgression du secret des autres, à savoir celui des voies réservées et confidentielles d'autres parties de l'administration de la monarchie. Outre la voie militaire, détournée grâce à la collaboration étroite avec le général commandant du Banat, le baron Engelshofen, François Perlas parvient ainsi à récupérer des rapports destinés à la commission sanitaire, grâce à un correspondant secret en poste en Transylvanie qui prend la peine de les recopier et de les lui envoyer. Dans une missive, François Perlas s'émeut de ce que les rescrits du Conseil aulique de guerre qu'il dévoile à son correspondant ne soient découverts. Il insiste pour que ces documents ne soient pas montrés à la cour et ne servent qu'à la « connaissance privée » du comte Königsegg-Erps.

²⁷ Dans une lettre adressée en 1764 à Karl Friedrich, Graf von Hatzfeldt zu Gleichen, président de l'organe qui gère désormais les affaires banataises, la Ministerial-Banco-Deputation, il regrette « que l'on nous envisage comme des Administrateurs et point comme une Repraesentation. Et je crois que l'on devroit être bien aise que la roue de la machine va comme il le doit, sans nous occuper à nous devoir justifier de chaque petitesse dont ne dépend point le bonheur du pays ni le bien de l'État et qui nous prend le temps, qui seroit nécessaire pour veiller au plus essentiel. » (OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, Fasz; 36, KT 302, Konvolut 2, f° 378v).

²⁸ S. André, P. Castejón et S. Malaprade (éd.), *Arcana imperii : Gouverner par le secret à l'époque*

moderne, Paris, 2018, p. 18-21.

Un administrateur corrompu ? Retour sur un malentendu de l'historiographie

C'est peu de dire que le style de gouvernement de François Perlas a été mal compris et mal perçu par l'historiographie régionale. Personnage vilipendé par les historiens allemands et autrichiens des années 1930, l'auteur des lettres que nous publions n'a pas connu de réhabilitation, sa politique ne suscitant que peu ou pas d'intérêt. L'article lapidaire que lui consacre Anton Petri en 1992, dans son dictionnaire biographique du Banat allemand, s'appuie ainsi sur l'état des connaissances de la première moitié du XX^e siècle²⁹ Absent, brouillon et corrompu, c'est l'image de cet administrateur que retient par exemple Josef Kallbrunner, directeur des archives camérales viennoises de 1932 à 1945^{30.} La même idée est reprise et développée quelques années plus tard par son élève Sonia Jordan, auteure de la monographie la plus complète sur l'histoire de la politique économique menée dans le Banat du XVIII^e siècle³¹. Le contraste est fort avec les autres gouverneurs habsbourgeois du Banat du XVIII^e siècle, dont les mérites et les apports décisifs à l'histoire du pays sont à l'inverse célébrés.

Ce portrait sévère n'est pas pure invention. Il relève toutefois de vues réductrices et partisanes développées par les successeurs de François Perlas à la tête du Banat. Pour apprécier la pertinence de ces jugements portés *a posteriori*, il convient de revenir brièvement sur les circonstances de cette passation de pouvoir. Derrière le remplacement des hommes se cache aussi un changement de modèle du gouvernement. Les nouveaux administrateurs de la province, qui se voient plus intègres, plus rationnels, plus transparents et plus patriotes que leurs prédécesseurs s'attachent aussi à des conceptions et à des pratiques qui revendiquent leur modernité et sont promues par un Joseph II qui fait là sa première expérience de chef d'État.

L'empereur, qui est également corégent des pays héréditaires habsbourgeois depuis 1765, s'intéresse en effet de près à l'administration du lointain Banat, avec la bénédiction de sa mère³². Il contribue à installer à Timişoara en 1768 une nouvelle équipe de dirigeants qu'il charge de réformer la province en profondeur et de mettre fin à des pratiques considérées comme retardataires. Le plus féroce dans la critique des anciennes pratiques est le conseiller de l'Administration régionale du Banat et commissaire à la colonisation Johann Wilhelm von Hildebrand (1709-1773), nommé en 1765

²⁹ A. P. Petri, *Biographisches Lexikon...*, col. 2005.

³⁰ K. Schünemann, « Die Wirtschaftspolitik Josefs II in der Zeit seiner Mitregentschaft », *Mitteilungen der Österreichische Geschichte*, n° 47, 1933, p. 13-56, ici p. 25-26; J. Kallbrunner, *Deutsche Erschliessung des Südostens seit 1683*, Iéna, 1938, p. 17; E. Schimscha, *Technik und Methoden der theresianischen Besiedlung des Banats*, Baden bei Wien, 1939, p. 49.

³¹ Sa thèse a été soutenue en 1944, mais le manuscrit tiré de ses travaux est sorti vingt-trois ans plus tard: S. Jordan, *Die kaiserliche Wirtschaftspolitik im Banat im 18. Jahrhundert*, Munich, 1967, p. 88-89.

³² A. Hegedüs, « Joseph II. und die Refeudalisierung des Banats », dans G. Klingenstein et R. G. Plaschka (éd.), *Österreich im Europa der Aufklärung*, vol. 1, Vienne, 1985, p. 139-152.

contre l'avis du président Perlas. À son poste, l'officier dénonce l'état d'une administration finissante, dont les principaux conseillers sont en place depuis le milieu des années 1750 : il évoque la prévarication de ses collègues, l'approximation avec laquelle les procédures sont appliquées, l'incompétence des exécutants et enfin la falsification fréquente des procès-verbaux, qui rend impossible tout contrôle à distance³³. Par un paradoxe qui n'est qu'apparent, certaines de ces accusations sont étonnamment similaires à celles qu'adressait François Perlas aux pratiques qu'il découvre à son arrivée dix ans plus tôt. La dénonciation des turpitudes de ses devanciers constitue un passage obligé lors d'un changement à la tête d'un gouvernement.

L'opposition entre le style de gouvernement promu par François Perlas et celui de ses successeurs joséphistes est cependant réelle : là où le premier estimait que les obligations imposées par Vienne devaient être réévaluées pour être adaptées à la particularité du pays, les seconds ouvrent la voie à une inflation législative nourrie des principes des sciences camérales, faisant du Banat un véritable laboratoire d'un État de police³⁴. Les outils statistiques de description du territoire et de sa population sont également préférés aux visites sur le terrain. Au bout de quelques années, les résistances face aux réformes sont telles que des membres subalternes de l'Administration régionale expriment publiquement leur réprobation. Un texte anonyme de 1772 dénonce des administrateurs enfermés dans leurs cabinets, qui ne connaissent rien de la province au-delà des remparts de Timișoara. L'expérience et la connaissance du pays des officiers de districts y sont célébrées dans des termes que n'aurait pas renié François Perlas lui-même³⁵. La nostalgie exprimée par une partie du personnel administratif du Banat après la fin de son mandat indique que ses principes ne sont pas simple rhétorique. Répétés et appliqués avec constance pendant une dizaine d'années, ils imprègnent les habitudes et satisfont une partie significative des officiers.

Les accusations de vénalité portées par une partie de l'historiographie allemande du Banat relèvent au mieux de l'anachronisme. L'économie de la grâce est indissociable du système de gouvernement mis en place par François Perlas. Elle n'a rien de surprenant pour un administrateur de l'âge classique. La condamner au nom des valeurs des administrateurs caméralistes des années 1770 n'est pas légitime. Contrairement à certains de ses collaborateurs, comme Johann Michael von Brandenburg, François Perlas ne fut jamais impliqué dans un procès pour malversation et ce, malgré le climat hostile qui entoure la fin de sa présidence³⁶. Corrompu, le président du Banat ne l'était sans doute pas, du moins pas à l'aune de son propre système de valeur et des règles en vigueur

³³ OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, Fasz. 40, KT 311, Points 21, 22 et 23, fo 794v-795r.

³⁴ B. Landais, « Gagner la loyauté... ».

³⁵ OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, Fasz. 8, KT 180, 1758, fo 26-32.

³⁶ B. Landais, « Du micropolitique à la corruption : Joseph II et l'idéal de l'État de police dans le Banat », dans S. Marton, F. Monier, O. Dard (éd.), *Moralité du pouvoir et corruption en France et en Roumanie XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, 2017, p. 37-49.

pendant son mandat. À l'instar de ses prédécesseurs et de ses successeurs, il ne fut jamais autre chose qu'un dirigeant étranger, importé dans une province dont les notables, du fait de leur appartenance religieuse et de leur roture, ne pouvaient accéder directement aux plus hautes responsabilités politiques. Mais il fut celui qui poussa le plus loin possible la logique de redistribution des faveurs impériales, ne serait-ce qu'en la revendiquant haut et fort. En dépit de son origine étrangère, il s'imposa comme un courtier politique des notables banatais et se plaça à l'intersection des réseaux de pouvoir locaux et impériaux³.

La réussite de cette stratégie, dont nous ne voyons que les prémices dans la correspondance que nous éditons ici, aboutit quelques années plus tard. Dans une missive adressée à Marie-Thérèse en 1758 par le maire rascien de Timisoara, trois vice-gouverneurs, vingt-six oberknèzes et un knèze, ceux qui se présentent comme les représentants de la « nation du pays » réclament la prolongation du mandat du président à la tête de l'Administration régionale. Toutes ses qualités d'administrateur sont mentionnées : il aurait su aplanir les différends entre voisins et entre riches et pauvres, s'attirer l'amour de ses sujets et exciter « le zèle patriotique pour Votre Majesté et [l']archimaison »³⁸. La rhétorique est si proche de celle des correspondances qu'il est fort vraisemblable que François Perlas ait tenu la plume aux suppliants. Il n'empêche que les notables se sont prêtés volontairement au jeu. L'année suivante un oberknèze et le maire illyrien de Timișoara reviennent vers la souveraine avec une nouvelle demande : ils suggèrent désormais que le traitement du président soit augmenté, y compris en avant recours à une participation volontaire des sujets du Banat, car rien ne les effraye plus que de le voir partir, fatigué de la distance qui le sépare de ses biens et ses amis³⁹. Cette dernière demande éclaire de façon éclatante comment François Perlas entend concilier son refus de la corruption et son insertion dans les réseaux locaux de clientèle. La somme offerte par les marchands de bétail du Banat pour ses bons services, le président ne souhaite pas y renoncer, mais estime qu'elle doit d'abord abonder le trésor impérial avant de renflouer ses finances personnelles. Il estime ainsi faire respecter le caractère descendant de l'économie de la grâce et n'être pas directement redevable à ses administrés.

À la décharge de ses contempteurs, l'histoire de son passage à la tête de la province n'avait jusqu'alors été fondée que sur certains aspects de sa politique et quelques opinions choisies dans ses correspondances officielles. Les lettres que nous publions dans ce volume ne leur étaient pas connues. Il est cependant remarquable que les doutes exprimés sur la probité du personnage ne constituent jamais un élément indépendant de l'argumentaire défendu par ces historiens.

³⁷ Sur la question de l'articulation entre différents réseaux de clientèles, voir S. Kettering, *Patrons*, Broker and Clients in Seventeenth-Century France, Oxford, 1986 et C. Windler, «Clientèles royales et clientèles seigneuriales vers la fin de l'Ancien Régime », Annales. Histoire, Sciences Sociales, 2, mars-avril 1997, p. 293-31.

⁸ OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, Fasz. 2, KT 139, *Praesidium*, 1758, f° 5r.

³⁹ OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, Fasz. 2, KT 139, *Praesidium*, 1759, f° 15-17, 15/2/1759.

L'étude des pratiques de corruption dans les sociétés d'Ancien Régime constitue en effet une thématique assez jeune de la recherche historique qui, auparavant, éprouvait des difficultés à se départir de considérations morales sur ce point⁴⁰. Ainsi, la dénonciation de la prétendue vénalité de François Perlas n'était-elle pas une considération gratuite. Elle servait un but précis : salir un administrateur dont les décisions ne correspondaient pas au récit héroïque de la pénétration allemande de l'Europe centrale et orientale. En effet, les faits de corruption sont systématiquement associés à l'opposition du président du Banat à la reprise de la colonisation agricole de 1761 à 1765. Pour les historiens pangermanistes qui relayèrent cette thèse, cette position ne pouvait s'expliquer que par les accointances de celui qui l'avait prise avec les marchands orthodoxes de bétail, grands consommateurs d'espace. Partisan des éleveurs contre les cultivateurs, des « Serbes » contre les « Allemands », il devenait logiquement un traître dans une lecture nationalitaire de l'histoire. La dureté et le caractère définitif de ce jugement, dont nous mesurons encore les conséquences aujourd'hui sur la réputation du personnage, ont été fortement marqués par le contexte politique et intellectuel de l'époque. Josef Kallbrunner fut un membre éminent du parti nazi, un militant enthousiaste de l'Anschluss par Hitler et s'illustra dans ses nombreux travaux historiques par la célébration de la colonisation allemande menée dans le passé habsbourgeois. L'objectif n'était pas uniquement commémoratif. Il s'agissait aussi de s'inspirer des méthodes et de l'esprit passés pour préparer la colonisation à venir sous l'égide du troisième Reich⁴¹.

Le portrait d'un pays de confins sans exotisme et de nations sans étrangeté

Formé dans la première moitié du XVIII^e siècle, François Perlas ne procède pas à une lecture de la société et des institutions banataises en termes d'altérité culturelle, au contraire des historiens du XX^e siècle, mais aussi de ses successeurs immédiats. On chercherait en vain des traces de ce mélange de volonté documentaire des cultures populaires, de mépris des pratiques retardataires et d'intentions civilisatrices que les voyageurs et administrateurs des Lumières tardives expriment couramment pour les marges orientales de l'Europe éclairée⁴². Il n'est pas jusque dans l'usage de la « nation », jamais

⁴⁰ N. Grüne, «Politische Korruption zwischen Gesetzesverstoß und Denunziationsfigur. Konzeptionelle und empirische Betrachungen am Beispiel Würtembergs in der Frühen Neuzeit », dans K. Härter et B. Graaf (éd.), *Vom Majestätsverbrechen zum Terrorismus. Politische Kriminalität, Recht, Justiz und Polizei zwischen Früher Neuzeit und 20. Jahrhundert*, Francfortsur-le-Main, 2012, p. 49-72; J. I. Engels, *Die Geschichte der Korruption*, Francfort, 2014.

⁴¹ H. Hutterer, « Der Dienst an der "schönen Sache". Das Hofkammerarchiv und die NS-Ansiedlungsforschung 1936–1945 », *Mitteilungen des österreichischen Staatsarchivs*, n° 54, 2010, p. 181–219.

p. 181–219.

⁴² F. Ruegg, À l'Est, rien de nouveau : de la barbarie à la civilisation ? (Les marches impériales et l'Europe), Genève, 1991; L. Wolff, Inventing Eastern Europe, The Map of Civilization on the Mind of the Enlightenment, Stanford, 1994.

accompagnée d'un qualificatif ethnique, qui ne révèle à quel point les représentations de l'auteur sont éloignées d'une vision ethnicisée ou même confessionnalisée de la société. Contrairement aux rapports administratifs, qui nous donnent parfois l'illusion d'être des œuvres écrites par des quasi-anthropologues ou historiens⁴³, les catégories de perception de l'administrateur sont ici transparentes. Elles sont explicitement reliées à des pratiques politiques, à des intentions, à des malentendus et à des confrontations d'idées et de personnes.

À l'image de son rejet des recommandations qui ne font état que d'une hérédité illustre et ancienne pour l'obtention d'une charge, il n'éprouve aucune envie de favoriser le catholicisme et le clergé romain au détriment d'une orthodoxie majoritaire. L'Église orthodoxe serbe, nommée également « rascienne » ou « illyrienne » dans la terminologie officielle, bénéficie il est vrai de privilèges impériaux. Par ailleurs, l'époque n'est plus à prendre les chrétiens anciennement sous administration ottomane pour des cibles naturelles de la pression missionnaire catholique, comme cela était encore le cas sous le règne de Charles VI⁴⁴. Dans la ville de Timişoara, l'égale dignité accordée aux bourgeoisies des deux religions et au clergé des deux Églises, visible dans l'ordonnancement des processions, date des années 1740. François Perlas mène donc à ses débuts une politique religieuse conforme à celle de son prédécesseur, le général Engelshofen, mais doit se positionner face à de nouveaux défis. Les pressions catholiques pour retrouver une suprématie perdue – même si le catholicisme est reconnu comme « prédominant » et l'orthodoxie seulement tolérée – restent nombreuses. Après l'abandon des ambitions missionnaires de la première moitié du siècle, certains clercs, au premier rang desquels l'évêque Franz Anton, Graf Engl von und zu Wagrain, cèdent à la peur d'un abandon des fidèles. Ils insistent auprès des officiers civils sur l'urgence du renforcement de l'encadrement pastoral. Le recrutement des prêtres catholiques relève en effet de l'Administration régionale, qui dispose du droit de patronage en tant que représentante du pouvoir seigneurial. Si le président du Banat accueille volontiers ces demandes et les relaie auprès de son correspondant viennois, il n'approuve pas les querelles internes, opposant membres du chapitre cathédral, jésuites et franciscains. De plus, la crainte d'une corruption de la foi voire de l'ensauvagement des catholiques est totalement étrangère à ses préoccupations, alors qu'il s'agit d'une obsession de l'évêque pendant toute la durée de son office. Ce dernier n'a de cesse de critiquer la solidité de la discipline et de la foi des prêtres desservants franciscains de la province de Bulgarie, lui préférant la rigueur d'un clergé séculier d'origine germanique, et va même jusqu'à réclamer la séparation spatiale entre catholiques et orthodoxes dans le village mixte de

⁴³ P. Karila-Cohen. « Les préfets ne sont pas des collègues. Retour sur une enquête », *Genèses*, vol. 79, no. 2, 2010, p. 116-134.

⁴⁴ B. Landais, « Gagner la loyauté... ».

Slatina-Timis en 1769⁴⁵. Les désaccords entre les deux hommes sont nombreux. Ils connaissent leur apogée lorsque François Perlas exige la levée de l'interdiction des mariages mixtes, que l'évêque avait tenté d'imposer dans tout son diocèse.

Ce n'est pas le moindre des mérites de cette correspondance que de proposer un regard politique, attentif aux rapports de force locaux, d'une province, dont il convient alors de parfaire l'intégration à l'ensemble habsbourgeois. L'auteur est ainsi fidèle à une conception politique et territoriale de la nation, correspondant pour lui et ses interlocuteurs, à l'ensemble des habitants du pays, disposant de leurs représentants légitimes, knèzes et oberknèzes⁴⁶. Ni occidentalisation ni rationalisation, les réformes auxquelles procède le nouveau gouverneur sont une mise en ordre des pratiques administratives selon les standards d'un gouvernement civil bien réglé. François Perlas, qui n'hésite pas à se dire patriote ou à faire proclamer à quel point il est apprécié de la « nation du pays »⁴⁷, cesse d'être un étranger au Banat à partir du moment même où il en franchit les frontières et est recu comme son nouveau président. Ni apôtre du déracinement ni partisan à tout prix de l'origine locale des serviteurs du souverain, il valorise en permanence ceux qui parviennent à s'adapter au « pays » et à ses habitants. Il est difficile de ne pas voir derrière son obsession pour une intégration réussie une évocation de la greffe de sa propre maison dans la Monarchie habsbourgeoise. Alors qu'il lutte dans plusieurs de ses lettres contre les préjugés défavorables de la bonne société viennoise envers le Banat, seul le climat donne à cette province son identité propre.

Les administrateurs et les soldats importés dans le Banat payent tous sans exception un lourd tribut au paludisme. L'écorce de quinquina, que la cour procure en petite quantité aux officiers principaux, est efficace contre les graves accès de fièvre, mais n'empêche pas tous les ravages de la maladie. Les crises, décrites sous le diagnostic de fièvres tierces, se déclarent chaque été, laissant leurs victimes exsangues. François Perlas ne fait pas exception à la règle. Considéré comme condamné à l'été 1755, incapable de travailler et d'écrire à plusieurs reprises, il parvient à chaque fois à se rétablir. Ses domestiques et son épouse, touchés par les mêmes maux, repartent à Vienne au bout de quelques mois. À l'inverse, ses subordonnés ne peuvent abandonner le service et leur affectation. Ils supportent encore plus difficilement les attaques de la malaria que lui et sont parfois emportés par un accès pernicieux. Sa relative résistance fait écrire au président du Banat que sa complexion est bien adaptée au pays. C'est d'ailleurs à cette seule occasion qu'il mentionne ses origines espagnoles.

 $^{^{45}}$ MNL-OL, E303, 9 cs., f^o 41v, 24/10/1752 ; MNL-OL, E303, 54 $\,$ cs., f^o 25v, 4/1756 ; OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, Fasz. 34, KT 271, 1763-1764, fo 233r; OeStA, FHKA, NHK, UK, BA,

Fasz. 31, KT 231, f° 465v-471r, 15/1/1767.

46 B. Landais, «Village politics and the use of 'nation' in the Banat of Temesvár in the 18th century », dans Gunda Barth-Scalmani (éd.), Jahrbuch der österreichischen Gesellschaft zur Erforschung des 18. Jahrhunderts, Vienne, 2011, p. 195-208.

47 OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, KT 365, f° 18r, 1759 et KT 139, f° 5r, 1758.

Constatant les assauts saisonniers de l'épidémie et la fragilité des étrangers à la province, il réclame désormais que les officiers et les serviteurs qu'on lui envoie soient de bonne constitution ou originaires de pays au climat semblable, comme la Croatie. Survivre dans le Banat, en particulier dans la plaine constellée de marais impaludés où se trouve Timişoara, suppose de respirer un air vicié, alors réputé transporter les miasmes morbides.

Les conceptions médicales néo-hippocratiques, dominantes à cette date, infusent dans les écrits de François Perlas⁴⁸. Elles ne sont cependant jamais spécifiquement développées. Dans ce domaine, il accorde une confiance sans faille aux médecins, au premier rang desquels se trouve Paul Adam von Kőmüves. Au cours des trois années que dure la correspondance, ce dernier déploie des efforts permanents pour recenser les cas suspects qui se déclarent dans les villages. Dans ce cadre, les cas de vampirisme ont par exemple été systématiquement traités et réduits à des pathologies connues, amenant un praticien du district de Mehadia, à écrire en 1756 un traité médical sur les vampires qui a connu une grande fortune ultérieure⁴⁹. L'objectif de ces médecins consiste moins à fournir des remèdes immédiats aux malades qu'à produire une information permettant d'identifier des foyers épidémiques et d'éviter rumeurs, paniques et fausses alertes. Ce dispositif sanitaire, dont François Perlas est convaincu de la fiabilité, s'arrête toutefois aux frontières des pays habsbourgeois.

Gestion du risque à la frontière et microdiplomatie

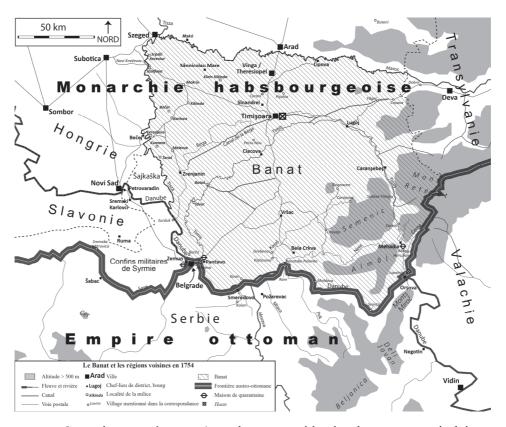
La menace la plus grave venue des pays ottomans n'est pas représentée par la peste, les brigands, les bandes rebelles armées ou l'émigration des paysans banatais, mais bien par l'incapacité à prévoir et à connaître le danger. Le président du Banat expose dans sa correspondance toutes les stratégies qu'il met en œuvre pour réduire cette incertitude et garantir la tranquillité du Banat. À défaut, il rend compte de toutes ses hypothèses sur la nature des malheurs à venir et attribue à chacune d'entre elles un degré de vraisemblance. C'est donc bien dans une problématique de gestion du risque que ces discussions s'engagent. Il s'agit cependant d'une dimension particulière, qui n'est pas réductible aux mécanismes institutionnalisés de prévention des aléas naturels, comme les inondations, épizooties, mauvaises récoltes ou les incendies⁵⁰. De tels

⁴⁸ L. Jordanova, «Earth Science and Environmental Medicine: the Synthesis of the Late Enlightenment », dans L. Jordanova et R. Porter (éd.), *Images of the Earth: Essays in the History of the Environmental Sciences*, Chalfont St. Giles, 1979, p. 119-147.

⁴⁹ Sur les enquêtes de P. A. von Kőműves et de G. Tallar sur le vampirisme dans les villages du Banat pendant cette période (OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, KT 96, f° 68, 9/1755 et KT 104, f° 593v, 5/1756). Sur le mémoire de Georg Tallar, lire Á. Mézes, « Georg Tallar and the 1753 Vampire Hunt: Administration, Medicine and the Returning Dead in the Habsburg Banat », dans É. Pôcs (éd.), *The Magical and Sacred Medical World*, Newcastle upon Tyne, 2019, p. 93-136.

J. Bérard, D. Niget et M. Petitclerc (éd.), Pour une histoire du risque: Québec, France, Belgique, Rennes – Québec, 2012, p. 13-22.

mécanismes se sont généralisés dans l'Europe des XVII^e et XVIII^e siècles. Ils sont bien sûr connus dans le Banat mais, réglés par les correspondances officielles, ils sont rarement mentionnés par l'auteur. Deux exceptions à cette règle méritent cependant d'être mentionnées : l'insuffisance des règlements de police contre les incendies dans la ville de Timişoara, ainsi qu'une politique frumentaire jugée trop timorée. Les entrepôts publics, pourtant bien dimensionnés, resteraient ainsi selon lui sous-utilisés. Les précautions prises à l'intérieur ne peuvent cependant s'appliquer de la même façon vers l'extérieur. C'est là ce qui fait selon l'auteur la vulnérabilité d'un pays de confins et sa difficulté à le gouverner.



Contrairement à ce qu'une lecture rapide des lettres pourrait laisser croire, François Perlas n'est pas l'acteur principal de l'administration de la frontière avec l'Empire ottoman. Les principaux postes de surveillance et les deux points de passages - Pančevo et Jupalnic -, où sont situés les lazarets que

toute marchandise et voyageur doivent visiter pendant une longue quarantaine, sont en effet contrôlés par l'administration militaire. Par ailleurs, les dignitaires ottomans des régions transfrontalières – les paşa de Belgrade, Vidin et Orşova – considèrent le général Engelshofen comme leur interlocuteur naturel. Ils ne s'adressent qu'exceptionnellement et tardivement au président civil du Banat. Enfin, les décisions de mobilisation de la milice et des troupes réglées le long de la frontière, de fermeture et d'ouverture du cordon sanitaire sont prises à Vienne. Bien qu'il décrive l'agitation à la frontière avec une extrême précision, le comte Perlas ne la maîtrise pas. Il reste un observateur passif à ses débuts. Il faut attendre l'année 1755 voire 1756 pour qu'il prenne quelque assurance dans ses décisions et dans les opinions qu'il livre à son correspondant. Ce changement progressif est visible dans deux domaines : l'établissement de relations directes avec les dignitaires ottomans et la mise en place d'un réseau de renseignement au-delà de la frontière. Ces pratiques ne sont pas conçues à proprement parler comme faisant partie de relations internationales, mais comme une extension de pratiques informelles déjà établies à l'intérieur des frontières.

François Perlas prend bien part à l'activité diplomatique de la monarchie en direction de l'Empire ottoman. Il entretient en effet une correspondance officielle avec les représentants habsbourgeois à Istanbul, le baron Penckler et le comte Schwachheim, avec qui il discute des points de tension à la frontière : conflits sur les droits de pêches dans le Danube, passeurs de migrants ayant mis le pied sur la rive habsbourgeoise, application du droit d'asile aux rebelles fugitifs. Dans tous les cas concernés, il exige l'application à la lettre des traités internationaux. Il serait néanmoins réducteur de limiter leur pratique diplomatique aux demandes officielles présentées par des agents accrédités⁵¹. Comme l'ont montré Nadir Weber pour la Prusse du XVIIIe siècle ou Gábor Kármán pour l'Empire ottoman du XVIIe siècle, les gouverneurs des provinces frontières jouent un rôle attendu dans la représentation et le rayonnement politique de leur souverain auprès de la puissance étrangère⁵². Ils le font avec les moyens que leur donne et les intérêts que leur dicte leur influence locale. Afin de maîtriser un accès rapide et indépendant aux dignitaires ottomans, le président du Banat se repose sur des populations qui sont naturellement amenées à franchir la frontière. Son choix se fixe sans surprise sur des représentants des diasporas arménienne – l'abbé Menas Barun et son neveu – et juive espagnole – David Daitasek. Les liens familiaux et d'affaires qu'ils entretiennent dans les

⁵¹ C. Windler, « En guise de conclusion. Quelques jalons pour une nouvelle histoire des relations extérieures et de la diplomatie », *Études de lettres*, 3, 2010, p. 245-258.

⁵² N. Weber, Lokale Interessen und große Strategie. Das Fürstentum Neuchâtel und die politischen Beziehungen der Könige von Preußen (1707–1806), Cologne – Weimar – Vienne, 2015; G. Kármán, «Transylvanian envoys at Buda: Provinces and tributaries in Ottoman international society », dans T. A Sowerby et J. Hennings (éd.), Practices of Diplomacy in the Early Modern World c.1410-1800, Londres – New-York, 2017, p. 44-64.

deux États et leur connaissance des langues sont les principales qualités qu'il apprécie chez eux. Tout à la fois messagers, espions, interprètes et convoyeurs de fonds, ces ambassadeurs de fortune sont des intermédiaires essentiels. Étrangers à l'administration impériale, ils bénéficient de nombreuses faveurs impériales : pensions, exemptions fiscales, soutien financier à leurs activités économique dans le Banat. Ils constituent à la fois le premier exemple et le premier maillon d'une extension au-delà des frontières de l'économie de la grâce promue et organisée par François Perlas.

Le terme de « microdiplomatie » nous semble le plus adapté pour désigner ces pratiques pour deux raisons : non seulement parce qu'elles se déploient à petite échelle, mettant en relation des gouverneurs régionaux et non des chefs d'État, mais aussi parce que ce concept peut être rapproché de la notion de « micropolitique », telle qu'elle est utilisée par Wolfgang Reinhard. Chez cet auteur, l'expression ne renvoie pas à l'exercice du politique à un niveau modeste, mais à « l'emploi plus ou moins conscient de réseaux de relations personnelles à des fins politiques »⁵³. Ainsi en est-il des relations que le président du Banat tente de tisser de part et d'autre de la frontière en se servant des différents leviers dont il dispose. L'apprentissage de l'auteur dans ce domaine est toutefois plus long que pour son adaptation aux rouages internes du pouvoir banatais. Il reste longtemps tributaire des conseils du général commandant Engelshofen, dont l'expérience en la matière est jugée indépassable. La perplexité de François Perlas devant les présents qu'il reçoit de la part des dignitaires ottomans témoigne de sa méconnaissance des usages dans un premier temps. Mais après quelques mois, c'est bien lui qui devient prescripteur, qui s'impose comme un bon connaisseur des institutions politiques ottomanes. Il explique à son correspondant quels cadeaux se procurer et à qui les distribuer. Sa volonté de faire entrer un serviteur du sultan dans un rapport d'obligation morale est aussi mue par la qualité sociale de celui-ci. Appartenant à la dynastie des grands vizirs Köprülü, le paşa de Belgrade, fait ainsi l'objet de toutes les attentions. La perspective de sa nomination à la plus haute charge à Istanbul stimule les imaginations quant à l'appui exceptionnel dont les intérêts habsbourgeois pourraient bénéficier dans tout l'Empire. Reste que l'enthousiasme exprimé à cette occasion paraît quelque peu forcé. La fragilité des engagements est réelle. Ils peuvent être remis en cause à chaque incident frontalier.

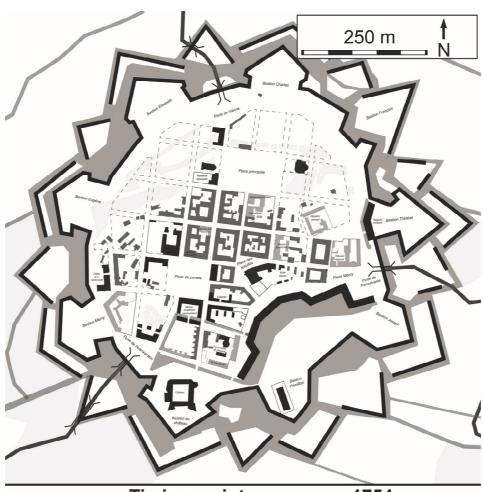
Plus que la garantie d'une amitié, souvent rhétorique, ou d'un bon voisinage, forcément précaire, la microdiplomatie sert avant tout à collecter des informations. Elle permet de pallier les limites des dispositifs matériels de

⁵³ W. Reinhard, « Amici e creature. Politische Mikrogeschichte der römischen Kurie im 17. Jahrhundert », *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, n° 76, 1996, p. 308-334, ici p. 320.

surveillance de la frontière : voir et entendre à partir de la rive ou du haut des tours de guets disposées régulièrement le long des chemins de patrouille. Alors que le passage du fleuve est momentanément impossible, de fortes détonations venues de Belgrade suggèrent qu'un affrontement majeur est en cours, mais ni le nombre ni l'identité des belligérants ni les raisons de leur opposition ne sont connus. Il faut attendre plusieurs jours pour qu'un messager apporte un sens à des combats dont la nouvelle s'est entre-temps propagée jusqu'à Vienne⁵⁴. Par l'entretien de correspondants secrets à Belgrade, l'établissement d'une correspondance de plus en plus suivie avec les officiers ottomans, l'enregistrement du témoignage des marchands entrés dans les lazarets et le recueil des rumeurs colportées par les populations des villages frontaliers, François Perlas tente de maintenir sa place dans la compétition pour l'information à l'échelle de la Monarchie.

Il serait cependant faux de croire que tous les efforts déployés par cette microdiplomatie sont indépendants de sa politique intérieure. Il y a non seulement continuité dans l'emploi des relations personnelles, mais aussi dans les objectifs visés dans l'activation de ces relations. L'enjeu consistant à faire passer une nouvelle ou à imposer une interprétation de la situation à la cour de Vienne est en effet crucial. De ces négociations au plus haut niveau dépend la décision de tirer ou non le cordon sanitaire. Relais assumé des revendications des marchands locaux, le président du Banat plaide donc le plus souvent pour le maintien d'une frontière ouverte et pour la réduction du temps de quarantaine. Il n'hésite pas à qualifier les nouvelles portant sur la propagation d'une épidémie d'informations mal comprises, quand il ne les rabaisse pas au rang de fausses rumeurs. Le climat et la situation des pays ottomans sont ainsi fréquemment comparés à ceux du Banat. L'état sanitaire de ces villes et de ces régions ne lui semble pas plus alarmant que celui de la province qu'il administre. C'est finalement son expérience gagnée dans le gouvernement intérieur qui justifie son expertise à l'extérieur. Il gagne ainsi son mot à dire sur la politique orientale de la Monarchie.

⁵⁴ La révolte des janissaires de Belgrade n'est décrite que de manière allusive dans la correspondance en français que nous éditons. C'est la raison pour laquelle nous n'entrons pas dans le détail des affaires politiques ottomanes dans ce premier volume. Celles-ci seront abordées avec toutes les précisions nécessaires dans le second volume de cette publication, qui sera consacrée aux rapports circonstanciés que des correspondants secrets rédigent de l'autre côté de la frontière.



Timişoara intramuros en 1754 Fortifications Porte Eglises et monastères Ilot urbain (terminé/en projet) Route Autres bâtiments (maisons bourgeoises)

Présentation du corpus et conventions

Contrairement aux correspondances officielles, les échanges semi-privés ne font malheureusement pas l'objet d'une conservation systématique par les archives publiques. Avec un rythme trihebdomadaire, nous pouvons estimer le nombre de lettres envoyées par François Perlas à son protecteur entre janvier 1754 et décembre 1756 à plus de quatre cents. Seules cent cinquante-cinq nous sont parvenues. Ce sont celles dont nous donnons le texte intégral dans les pages qui suivent. Malgré cette perte, ce corpus est suffisamment vaste pour nous permettre de comprendre les rapports et les préoccupations qui reliaient les deux hommes.

La raison exacte de la préservation de ces documents ne nous est malheureusement pas connue. Il est toutefois permis de penser que leur référencement parmi les objets divers liés à la Hongrie, au sein des archives de l'ancienne Chambre aulique (Alte Hofkammer), est la conséquence d'un reclassement tardif. L'inventaire des fonds du cabinet de Charles-Ferdinand de Königsegg-Erps indique en effet comme manquant un vingt-sixième carton, dont le contenu correspond très exactement à la correspondance qu'il a reçue de François Perlas lorsque ce dernier était président du Banat⁵⁵. Pourquoi avoir transféré ce fascicule d'une section à l'autre ? À lire la description faite dans l'inventaire de la nouvelle Chambre aulique (Neue Hofkammer), il semble que l'intérêt que lui ont porté les responsables du reclassement tenait moins à la position sociale ou politique des deux correspondants qu'au contenu thématique des documents sur l'Empire ottoman⁵⁶. Ce sujet se trouve en effet au centre des nombreuses annexes qui accompagnent la plupart des missives : traductions de rapports d'espions et de plis envoyés par les dignitaires ottomans, comptes rendus de l'activité des officiers habsbourgeois à la frontière ottomane⁵⁷.

Au cours de notre transcription, nous avons respecté l'orthographe de l'auteur. Certains termes, dont l'identification pouvait s'avérer difficile pour le lecteur d'aujourd'hui, ont été donnés dans leur orthographe actuelle en italique dans une note de bas de page. La ponctuation, les majuscules et les accents ont été rétablis. L'accord de certains adjectifs et participes passés ont été rajoutés lorsqu'ils étaient indispensables à la bonne compréhension du texte. Les

⁵⁵ OeStA, FHKA, NHK, MBW, Königsegg Kabinettsschriften, KT 26: «Graf Königsegg Kabinetsschriften, Schreiben des Präsidenten der temeswarer Landesadministration, Marquis de Perlas, an Königsegg (1747-1757) ».

⁵⁶ Le carton concerné (OeStA/FHKA AHK HF Ungarn, VUG, KT 29 : « Berichte des Temesvarer Landespräsidenten Graf Perlas an den Hofkammerpräsidenten Graf Karl Königsegg-Erps, meist betreffend die Türkei ») appartient à la série des *varia* portant sur la Hongrie.

⁵⁷ Ces sources, rédigées en allemand et en italien, forment également un corpus cohérent. Leur intérêt historique est lui aussi indéniable. Elles feront l'objet d'une édition critique dans un second volume, chez le même éditeur.

expressions en langue italienne, allemande et latine comprises dans le texte français ont été maintenues dans leur orthographe originale et notées en italique. Elles ont été traduites en note de bas de page. La numérotation des lettres correspond à l'ordre chronologique de leur rédaction. Celle du carton d'archives, souvent fautive, est donnée entre parenthèse.

Pour faciliter la lecture de la correspondance et le repérage à l'intérieur de ce vaste corpus, chaque document est résumé dans un paragraphe en italique placé au-dessus du texte transcrit.

Remerciements

Cette édition de sources n'aurait pas été possible sans mes collègues et amis, qui m'ont assisté par leurs suggestions, corrections et critiques. L'intérêt manifesté pour ce travail, souvent ingrat, constitua aussi un soutien précieux qui me permit de le mener à son terme. J'adresse ainsi tous mes remerciements à Éric Hassler, Pierre-Yves Lacour, Julien Villain, Mathieu Grenet, Guneş Işikel, Olivier Rouchon, Frédéric Monier et Boris Deschanel. Par leur disponibilité et leur relecture sans concessions, mes parents méritent également toute ma gratitude.

Publié avec le concours de l'Agence nationale de la Recherche, ANR, dans le cadre du programme POCK, et d'Avignon Université.

Abréviations

AVA: Allgemeines Verwaltungsarchiv

cs. : csomó Fasz. : Faszikel

FHKA: Finanz- und Hofkammerarchiv HHStA: Haus-, Hof- und Staatsarchiv

KT: Karton

MNL-OL: Magyar Nemzeti Levéltár - Országos Levéltár

NHK, UK, BA: Neue Hofkammer, Ungarisches Kamerale, Banater Akten

OeStA: Österreichisches Staatsarchiv

OJSt JS NÖS: Oberste Justizstelle Justizsenate Nierösterreichischer Senat

RK GehR: Reichskanzlei Geheime Räte

LETTRES

Lettre Nº 1 (1), 23 janvier 1754

François Perlas relate son voyage de Vienne jusqu'à Timişoara. À son arrivée dans le Banat, il est reçu par des officiers de la milice illyrienne, des officiers locaux et des représentants communautaires. À Timişoara, il est solennellement accueilli par les officiers impériaux, civils et militaires, le clergé et les édiles catholiques et orthodoxes de la ville.

[f° 14r] Ihro Excellenz Hochgebohrner Reichs-Graf,

Nachdme ich am vorgestrigen 21^{ten} curr[entis] in zwölff Tage[n] glücklich allhier angekommen; Als halte vor meine erste Schuldigkeit, Eüer Excellenz dießer wegen gehorsamst zubenachrichtigen, zugleich aber auch vor denen durch das Bannat mir beschehenen Ehren Bezeigungen eine kurze Relation beÿzufuge von Wien, erreichte ich noch Schwahndorff¹, ein in Oesterreich gelegen- dem Herrn Cardinal zu Passau² zugehöriges Ort, allwo ich über Nachts verbliebe, und wohl bewirthet war: den 10^{ten} Mittags trafe ich in Zollendorf³ im Königreich Hungarn, und Nachts darauf zu Wieselburg⁴ ein, sezte meine Reise sodann über Raab⁵, Comorn⁶, Almasch⁷, Neudorff⁸ und Zschava⁹ fort, und kame den 14^{ten} Mittags zu Ofen¹⁰ an, allwo ich von einen von denen [f⁶ 14v] Districts Beambten zum Quartier machen, mit einem Hussaren, entgegen geschickten Amts-Praticanten erwartet wurde¹¹: Den 15^{ten} Nachmittags passirte ich die

¹ Schwadorf (Autriche, Basse-Autriche)

² Il s'agit de Joseph Dominikus Kardinal Lamberg (1680-1761). La seigneurie et le château de Schwadorf ne font pas partie du riche patrimoine de la maison comtale Lamberg mais ladite seigneurie est, depuis le XVI^e siècle, un fief de l'évêché de Passau (*Österreichische Blätter für Literatur Und Kunst, Geschichte, Geografie, Statistik und Naturkunde*, n° 1, 1844, p. 197).

³ Zarándfalva, aujourd'hui Zurndorf (Autriche, Burgenland).

⁴ Moson, commune aujourd'hui annexée à Mosonmagyaróvár (Hongrie).

⁵ Győr (Hongrie).

⁶ Komárom, aujourd'hui Komárno (Slovaquie).

⁷ Dunaalmás (Hongrie).

⁸ Nyergesújfalu (Hongrie).

⁹ Piliscsaba (Hongrie).

¹⁰ Buda (Hongrie).

¹¹ Cette délégation est constituée de stagiaires, de hussards et d'officiers de district du Banat, employés de l'administration régionale. Il s'agit donc d'agents impériaux, qui ne dépendent pas des organes de gouvernement hongrois.

Donau, und langte Nachts zu Otscha¹² an die folgende zweÿ Tage wurden auf der Ketschkemeter Heÿde¹³ zugebracht, so daß ich über Erdhüten¹⁴ Ketschkemet, Felitschhaza¹⁵, und Kischtelleck¹⁶, den 18^{ten} zu Segedin¹⁷ eintrafe. Hier wurde ich von dem OberVerwalter Brandenburg, dem UnterVerwalter Grübel, von Sireck¹⁸, dann dem Maut Einnehmer Saslatschki, nebst 5 Hussaren¹⁹, eingeholet, und des andern Tags bis neu- oder türckisch Canischa²⁰ begleitet, allwo ferners jenseit der Teiss²¹, der Administration Rath Plasch, Districts-Verwalter Heerd, von St Micklosch, Gegenschreiber Meÿer, UnterVerwalter Schmidt, nebst sechs OberKneßen²² und einer Anzahl Kneßen sich befanden, und mich auf denen schon bestelten Plätten über die Teiss begleiteten: Währen der Passage wurden zu ersagten Canischa 24 Böller²³ zu dreÿe malen abgefeüret, und beÿ dem Aussteige[n] presentirten sich, unter Commando des Obercapitains Gabrielo Novakowith, dann des Cap[itains] Lieu[tenants] Marincko Milutinvoit, nebst 4 Officiers, 50 Mann Hussaren²⁴, dann 50 Mann Infant[erie] aus dem csanader District, en parade.

Des folgenden Tags wurde von den 3 sämt[liche]n Beambten so wohl als Officiers und dene[n] 50 Hussaren bis Mockrin²⁵ begleitet, allwo die

¹² Ócsa (Hongrie).

¹³ La vaste puszta – terre peu ou pas habitée – de Kecskemét (Hongrie) est réputée, tout au long du XVIIIe siècle pour l'élevage extensif des bœufs. Kecskemet et Pest sont des villes libres qui abritent un important marché de bétail depuis le moyen-âge. Elles sont bien connues des marchands-éleveurs banatais, qui y acheminent et y vendent leurs bêtes, ensuite convoyées vers Vienne et le sud du Saint-Empire.

La présence de maisons en terre dans la plaine pannonienne et dans les confins sud-orientaux de la monarchie est une caractéristique du paysage systématiquement signalée par les voyageurs étrangers jusqu'au début du XIX^e siècle (F. Ruegg, *À l'Est, rien de nouveau*, p. 16-23).

¹⁵ Kiskunfélegyháza (Hongrie).

¹⁶ Kistelek (Hongrie).

¹⁷ Szeged (Hongrie).

¹⁸ La présence de ce vice-gouverneur s'explique par le fait qu'il administre le premier village du Banat situé sur la route de Timișoara : Szőreg, aujourd'hui intégré à la ville de Szeged (Hongrie), sur la rive gauche de la Tisza.

¹⁹ Les hussards font partie du personnel de district. Leur mission consiste à assurer la sécurité publique, en particulier lors de la collecte de l'impôt, et la communication entre le gouverneur et les villages.

²⁰ Novi Kneževac (Serbie).

²¹ Tisza, rivière se jetant dans le Danube. Elle marque la limite occidentale du Banat. Son cours

sinueux est entouré de vastes marécages.

²² Le district de Cenad ne comptant qu'un seul oberknèze, ceux des districts de Zrenjanin, Ciacova

et Sânandrei ont probablement été mobilisés pour accueillir le nouveau président.

23 Le fait que les honneurs militaires soient rendus à François Perlas à Kaniža et non à Szőreg s'explique par le statut de la localité voisine de Jozefova (aujourd'hui intégrée à Novi Kneževac) : il s'agit de l'un des villages de la milice illyrienne, implanté ici l'année précédente.

²⁴ Ces cinquante hussards n'ont pas le même statut que les cinq autres rencontrés plus haut. Il ne s'agit pas ici de hussards de district, mais de cavaliers légers appartenant à la milice.

25 Mokrin (Serbie), une des localités militaires du Banat, chef-lieu d'un régiment de la milice.

nehm[lich]e Honores, wie zu Canischa wieder[f° 17r]holet- und erst ged[achten] Hussaren Corps von einen andern gleicher Anzahl, nebst 50 Mann Infant[erie] aus dem Petschkeker²⁶ Unter-Commando des OberCapitains Lazar Poppowith, und eines Cornets abgelößet worden: dieße begleiteten ferners bis St Miclosch, allwo die 2^{te} Ablößung von gleicher Anzahl beÿder Militz, ebenfalls aus dem Petschkecker District, unter Commando des Capitaine George Novakovith, dann des Lieut[enants] Michaÿlo Paÿdack und zweÿer Fähnrich[e]n geschahe. Am folgenden Tag kame ich end[lich] unter Begleitung obgedachter Beambten, und eines Detachements lezterer Ablößung, Abens um 4 Uhr in Temeswar an, wo nächst am Thor von dem bevollmächtigten Hof-Commissario u[nd] HofRath von Kempf, dem Hof-Rath Baron v[on] Boÿger, dem Feldk[riegs] Commissario und Administrations Rath v[on] Ohnesorg, dem Administrations-Rath v[on] Kostka, dann dem Administr[ations] Secretario, und sämt[liche]n Canzleÿ Individuis, en gala²⁷ empfangen worden hinter dießen presentirte sich das ganze Dom Capitul, excl[usive] des Herrn Bischofes, welcher in Verrichtungen abweßend ist: Sodann der Ratzisch[ischen] Bischoff²⁸ mit seiner Cleriseÿ: Das Land Gericht teütsche und ratzische Stadt-Magistrat samt der Burgerschaft²⁹. Hierauf wurde ich in des erwehnten HofRaths Bar[ons] Boÿgers Behaußung mit einem solennen Soupé und Tafel Music regaliret [fº 17v] des anderen Tages erscheine auch Herr Général und Commandant Gr[af] von Soro, samt allen und jeden hier befind[liche]n Staabs- und übrigen Officiers³⁰ en écharpes³¹, nebst dem Ingenieurs- und Artillerie Corpo, wir auch Proviant-Verwalter³² Schiflieut[nant] welche somit den Beschluß machten.

Die Wege belangend, waren solche noch passables, und wurde ich auch durch ganz Hungarn beßer als vermuthet hatte- durchs Bannat hingegen beÿ dene[n] Beambten angezeigter Orts, mit meinem ganzen Gefolg, sehr wohl

²⁶ Becskerek (Zrenjanin [srb])

²⁷ En français dans le texte.

²⁸ Georgije Popović.

²⁹ Depuis 1744, la ville de Timișoara est constituée par deux municipalités, aux droits équivalents : un magistrat « allemand », dont la juridiction s'étend sur la ville *intra-muros*, le sud des faubourgs de Fabrique, Iosefin et Elisabetin, et un magistrat « rascien », dont la juridiction couvre le nord de Fabrique et Mehala. Les orthodoxes sont également autorisés, à partir de cette date, à résider dans la ville *intra-muros* et sont considérés comme membres de la municipalité « rascienne ». Dans les faubourgs, la division territoriale entre les deux juridictions ne recouvre pas tout à fait la division confessionnelle des habitants : depuis 1750, les catholiques vivant sous juridiction « rascienne » sont représentés par un juré « allemand », tandis que les orthodoxes sous juridiction « allemande » sont représentés par un juré « rascien » (H.-H. Preyer, *Monographie der königlichen ...*, p. 81).

³⁰ Dans la partie méridionale de la ville intra-muros se concentrent la plupart des casernes. Y sont abrités deux régiments d'infanterie (grenadiers et fusiliers), ainsi que du général-commandant, le commissariat militaire, l'entrepôt des poudres, le logement des officiers et un hôpital militaire en construction.

³¹ En français dans le texte.

³² Le « Proviant-Verwalter » est chargé de la gestion et de la vente des stocks de vivres, constitués en particulier par la collecte de la dîme des céréales.

bewirthet. Ich empfehle mich annebst zu Euer Excell[enz] fort daurend-hoher Gewogenheit, und erharre mit respectvo[lle]hester Hochschäzung ohnabänderlich

Perlas,

d[en] 23 Jan[uar] 1754

Euer Excellenz.

Gehorsamster Diener,

F[ranz] G[raf] v[on] Perlaß, Marches de Rialp.

Temeswar, den 23^{ten} januarii 1754.

Lettre Nº 2 (1bis), 24 janvier 1754

François Perlas revient sur les conditions de son voyage et de son installation à Timişoara en compagnie de sa femme. Il relate sa rencontre avec le commissaire impérial Ignatz Kempf von Angret, qui l'informe des affaires banataises et l'introduit auprès du géneral Soro, commandant de la forteresse.

[f° 15r] Monsieur,

J'ay éprouvé les bontés de Votre Excellence en mon absence come lors que j'avois l'honneur de l'aprocher, par les dispositions qu'il a plu à Votre Excellence de faire pour l'heureux succès de mon voyage, et je m'en reporte au récit que j'ay l'honneur de luy envoyer ci-joint, pour que Votre Excellence ne puis aucunement doutter de l'exacte exécution de ses ordres. Et je peu naivement l'assurer que l'on n'auroit scu ni être mieux servi ni reçu de ce que je l'ay été et, quoyque je dois considérer tout ceci come un honneur dû au caracter dont Sa Majesté a eu la clémence de me revêtir, je ne scaurois pourtant pas me dispenser d'en faire mes très humbles remerciments à Votre Excellence qui, par un effet de sa bonté envers moy, fait relater les effets de sa haute protection en tout temps et lieu. Et je dois à la vérité me louer de l'accueil que j'ay trouvé généralement dans le Banat.

[f° 15v] Je souhaite seulement de ne point démentir les bones espérances que tous ceux du Banat ont conçu sur la confiance que Sa Majesté a mis en ma personne. Je feray de mon mieux pour que son service se fasse et que le pais soit content. Monsieur le comissaire Kempf, depuis le lendemain de mon arrivée, a eu les arrêts chez luy par un furieux rum³³, dont il n'est pas encor quitte, ce qui a différé mon installation jusqu'à ce qu'il puis sortir. Cela n'empêche pourtan pas que le service de la souveraine se fasse et [que] les affaires aillent leur train. Je tâche en attendant de me mettre au fait de tout ce qui regarde mon employ et nous avons été bien au-delà de trois heures en conférence avec Monsieur de Kempf. Et je tâche de parcourir tous les rescrits qui peuvent concerner le pied sous lequel tout ceci doit aller. Je prévoye que nous ne manquerons pas

.

³³ Rhume

d'ouvrage et je ne demande pas mieux puisque, par là, j'auray lieu de convaincre votre Excellence combien je suis zélé pour le service. Il faut que j'avoue à Votre Excelle[nce] que Monsieur de Kempf se fait un nom immortel par l'amour et crédit qu'il a scu se gagner généralement près de tout le monde, au temps même qu'il fait le service de la souveraine et augmente [f° 16r] ses finances. Il a scu se captiver l'amour de la Nation³⁴, qui paroit extrêmement contente de tous ses arangements. Aussi tâcheray-je, le temps qu'il doit encor rester ici, profiter de ses instructions. Monsieur le Général Soro, qui est vraimen porté pour le service à ce que j'ay pu comprendre, a eu la bonté de me donner beaucoup de lumières très utiles. Et bien intentioné come il est, je dois luy en avoire gré. Aussi me faije fort, dans l'unique vue que nous devons avoire du service, que le tout ira de concert et que Sa Majesté n'aura pas lieu de se repentir d'avoire eu de la confiance en moy ni votre Excellence de m'avoire accordé l'honneur de sa protection. Et, sur ses assurances, je ne scay pas si j'ose supplier votre Excellence de me mettre aux piés de Sa Majesté.

Madame de Perlas, qui a l'honneur de l'assurer de ses compliments, a trouvé les chemins et le tout bien différent de ce qu'on luy avoit décrit à Vienne, ayant eu un voyage des plus heureux sans qu'il ay manqué la moindre chose à nos voitures. Et l'on peut compter que de Vienne jusqu'à Temesvar, c'est tout une plaine et, les chemins étant gelé, c'était come [f° 16v] dans la chambre sans qu'il aye ni précipice ni fossé à craindre, de façon qu'il n'a jamais falu qu'aucun de nos valets descendit du siège. Et nous avons, par toute la route, trouvé une bone chambre où nous tenir, qui étoit l'unique chose qu'il nous faloit, ayant tout le reste avec nous. Et je ne comprene pas come l'on peut décrier cet pais-ci de la façon à Vienne³⁵. La ville est vraiment belle, l'extérieur des bâtiments magnifique, au point que je ne m'y attendois point³⁶. La maison qui m'a été

³⁴ Par ce terme, François Perlas fait référence aux anciens habitants du Banat, représentés par les oberknèzes auprès de l'administration régionale. Pour plus de détails sur l'usage du terme « nation », voir l'introduction.

[«] nation », voir l'introduction.

35 Le climat morbide, le prix relativement élevé des denrées alimentaires, l'éloignement des pays héréditaires allemands et la taille relativement réduite de la ville de Timişoara en font un lieu souvent peu apprécié des officiers austro-bohêmes. Beaucoup demandent leur rapatriement dans l'ouest de la Monarchie pour échapper à la maladie ou éduquer leurs enfants dans de meilleures conditions (B. Landais, « Nations, privilèges et ethnicité à l'époque moderne : l'intégration de la société banataise dans la monarchie habsbourgeoise au XVIII^e siècle », thèse, Strasbourg, 2013, p. 147-148).

³⁶ À cette date, les travaux de réfection et de fortification de la ville-centre ont déjà été largement entamés. La construction de la nouvelle forteresse a débuté en 1723, suivie par celle des églises catholiques franciscaines, puis de la cathédrale en 1736. Les anciennes maisons de la ville ottomane laissent progressivement place à de nouvelles bâtisses, alignées sur un plan en damier. Au début des années 1750, l'enceinte intérieure est terminée, tandis que les îlots de la moitié sud de la ville intra-muros sont déjà construits. À l'arrivée de François Perlas, les chantiers se poursuivent encore dans la partie nord de la ville, autour de la place principale, où se font face les cathédrales catholique et orthodoxe, ainsi que la toute nouvelle demeure du président de

destinée promet beaucoup plus de ce qu'elle est en elle-même. La situation en est magnifique, mais le dégagement très mauvois. Il seroit à souhaiter qu'il y ut moins des chambres et qu'elles fussent raisonables, car les portes et fenaitres sont si mal situées que l'on ne scait pas où placer un lit ou un sopha et c'est la plus part des maisons qui ont cet défaut. Et si à l'avenir il faut bâtir quelque chose, il faut que M^{rs} les architects scachent mieux s'y prendre. Nous nous soms logés le mieux que nous avons pu, puisque la saison ne permet pas que l'on y fasse les changements que l'on pouroit car, come les portes sont plain et avec les vilains poiles qu'il y a, l'on ne scauroit y tenir. Et Sa Majesté étant intentioné de tenir un président de la représentation qui soutiene le caractère, il faut au moins qu'il soit logé [aus] si bien que les autres. Je craigne d'être à charge à Votre Excellence.

J'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération, Monsieur. De Votre Excellence. Le très humble et très obéis[san]t serviteur, F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 3 (2), 3 janvier 1754³⁷

Temesvar, ce 24 janvier 1754.

François Perlas évoque ses projets pour conserver la confiance et l'amitié du commandant militaire, le général Engelshofen. Il informe également son destinataire du décès inattendu d'un de ses parents, capitaine d'un régiment du Banat.

[f° 18r] Monsieur,

Par une estafette qui m'a été expédiée de Panchova, j'ay enfin reçu une lettre de Belgrad avec la confirmation de la nouvelle que j'ay eu l'honneur de marquer à Votre Excellence deux ordinaires passés. L'on a, à cette ocasion, donné des marques de réjouissance au public de Belgrad. Au reste, l'on ne pénètre pas le moindre mouvement et, s'il y en ut, la cour ne manquera pas des avis que notre résident peut fournir à droiture³⁸. Cela n'empêchera point que M^r le Général Comandant et moy ne veillions de notre mieux et que Votre Excellence ne soit mis au fait de tout ce qui arrive. Dans nos confins, la bon armonie règne et l'on ne s'aperçoit pas de la moindre chose. S'il y ut des dispositions à faire, on

l'administration régionale, aujourd'hui connue sous le nom de « palais baroque », seulement terminée au cours de l'année 1755 (J.N. Preyer, Monographie der königlichen Freistadt Temesvar, Temesvár, 1853, p. 61-82; H.-H. Rieser, Temeswar - Geographische Beschreibung der Banater Hauptstadt, Sigmaringen, 1992, p. 52-63).

³⁷ Bien que la date indiquée par François Perlas à la fin de sa lettre soit bien celle-ci, l'erreur est manifeste puisqu'il n'a pas pu l'écrire avant son arrivée dans le Banat. Il s'agit probablement du 3 janvier 1755.
³⁸ Directement.

attendera l'oracle³⁹ de la cour. Monsieur le Général Engelshofen, quoy qu'il se soit ratrapé de sa maladie, je le trouve extrêmement tombé, [f° 18v] vieli. L'avantage de la belle saison à venir poura peut-être contribuer à son parfait rétablissement, ce qui est à souhaiter pour le bien du service car, dans les circonstances présentes, il est de l'intérêt de la souveraine qu'il y aye un Général tel que luy qui conoit à fond le pais et, sans m'aviser de prescrire la moindre chose, je crois à propos de le flater et tâcher de le tenir content. À ce que j'ay pu marquer, il n'y auroit rien tel que luy procurer un régiment et puisque celuy de mon beau frère Vasques⁴⁰ est vacant, ce seroit une occasion propre à le consoler. Porté come je suis pour mon auguste maîtresse, j'ay cru de mon indispensable devoire, sur tout dans les circonstances du jour, de remontrer à Votre Excellence mon faible sentiment.

Monsieur le Chevalier Comte de Königsegg⁴¹, Capitain du Régiment de Trautmanstorff⁴², qui partit d'ici l'automne passé, étant tombé malade à Segedin, aprez avoire essuyé une très longe et pénible maladie, a dû succomber à la mort [f° 19r] le 31 du [mois] passé et come l'on m'a marqué que l'on n'avoit pas trouvé le besoin pour pouvoire l'enterer, j'ay dans l'instant écrit à M^r le Baron d'Aschenbrog, Lieutenant Coronel de Clerici⁴³, le priant de vouloire fournir à toute la dépense de l'enterement et des suffrages qui luy sont dus, pour que le tout soit fait avec décence et qu'il seroit remboursé dans l'instant. Ainsi que Votre Excellence peut être assuré qu'il n'aura rien manqué, ni à ce que sa naissance et son caracter ni même aux bones qualitez qui faisoient son ornement. Il est généralement regreté et M^e de Perlas et moy, nous en soms inconsolables. Le ciel conserve à Votre Excellence pour notre consolation. C'est tout ce que j'ay l'honneur de remontrer à Votre Excellence, en l'assurant des compliments de la part de M^e de Perlas et de la parfait vénération avec la quelle j'ay l'honneur.

Monsieur,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéis[san]t serviteur,

³⁹ L'opinion.

⁴⁰ II s'agit du 48e régiment d'infanterie, créé en 1721 et dirigé, de 1734 à 1755 par le comte Juan Jacob Vasquez de Binas. Originaire d'une grande famille espagnole, ce dernier prend le parti de Charles VI et quitte la péninsule en 1715. Ce n'est toutefois pas le comte Engelshoffen, mais le comte Emanuel Luzan qui est nommé à la tête du régiment en 1755 (*Militär-Schematismus des österreichischen Kaiserthums*, Vienne, 1866, p. 867 et *Genealogisches Taschenbuch der deutschen gräflichen Häuser*, Gotha, 1847, p. 674).
⁴¹ Joseph-Anton von Königsegg und Rotenfels (1728-1754), appartenant à une branche cadette de

Joseph-Anton von Königsegg und Rotenfels (1728-1754), appartenant à une branche cadette de la même maison que Charles Königgseggs-Erps, destinataire de cette lettre.

⁴² Il s'agit du régiment de cuirassiers Trautmannsdorf, créé au début de la Guerre de Trente Ans. Placé sous le commandement du comte Mercy en Italie, au début de la guerre de succession de Pologne (1733-38), il est ensuite engagé contre les Turcs pendant la guerre austro-ottomane de 1736-39. Il prend ses quartiers dans le Banat en 1740. Après avoir servi en Bohême pendant la guerre de succession d'Autriche (1740-48), le régiment retourne prendre garnison dans le Banat.

⁴³ Il s'agit du 44^e régiment d'infanterie, servant en Italie sous le commandement du marquis Anton Giorgio Clerici (1715-1768), à sa tête depuis 1744.

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp. Temesvar, ce 3 janvier 1754.

Lettre Nº 4 (10), 25 mars 1754

François Perlas signale la fin des travaux du commissaire Kempf von Angret dans les districts. Il se plaint du désordre de la police dans le Banat, de l'exiguïté de son logement pour les exigences du service, des défauts d'entretien de la cathédrale catholique et de l'imprudence de la politique frumentaire.

[f° 50r] Monsieur,

Malgré toutes les soins et paines que l'on s'est données pour venir à bout avec le lieutenant moscovite, l'on n'a pas pu y réussir que depuis deux jours où, enfin, l'OberCapitain Novakovich et son frère qui, par ordre de l'administration étoient ici depuis quinze jours, en ont agi raisonablement. Et plus tôt que d'en venir à un procès, qui auroit pu être de longue durée, ont plié aux remontrances des comissaires destinés, les conseilers Baron de Boige et Koska⁴⁴, et en sont venu à un acomodement amiable, que l'on est aprez à coucher⁴⁵ pour la sûreté des deux parties contractants. J'ay cru de mon devoire d'en avertir tout aussi tôt Votre Excellence, pour qu'elle voye qu'il n'y a pas de notre faute si la chose a traîné jusqu'ici. À dire vray, le lieutenant moscovite est un géni un peu dificil. Il faisoit monter ses prétensions au-delà de 8000 fl[orin]s et, les choses bien examinées, il a su se contenter avec quelque chose au-delà de mil fl[orin]s pour sa portion et celle de son frère⁴⁶. Nous serions charmés si, cela terminé, Sa Majesté prit quelque résolution à leur égard, car malgré que leur arrêt soit tel qu'il a plu à Votre Excellence de me prescrire et qu'il ne s'agit [f° 50v] que d'être assuré de leur personne, l'on est très embrassé de les avoire, d'autant plus que l'on manque ici tout à fait des comodités dans des parails occasions. Et j'auserois⁴⁷ casi dire qu'il soit ici tout aussi difficil de trouver des quartiers qu'à Vienne. J'ay même jugé à propos de faire des remontrances à la comission de la cour, qui est sans cesse sur le point de régler le tout, pour qu'elle tâche de pourvoire, puisque le service de Sa Majesté l'exige. Je crois que, vers la fin du mois, M^r le comissaire de Kempff, qui est actuelement dans le district de Lugos,

⁴⁴ Voir NdB lettre 6.

⁴⁵ À coucher sur le papier.

⁴⁶ L'identification de ces deux officiers russes et de la raison de leur présence dans le Banat est difficile. Il faut rappeler que des milliers de soldats illyriens, mécontents de la dissolution des confins de la Maros et de la Tisza, qui avaient choisi l'exil vers la Russie d'Élisabeth I° en 1751, sous la conduite du capitaine Horváth. En juin 1752, deux officiers russes, Nicolaus Herbay et son frère Theodor, avaient été chargés par l'administration régionale de convaincre les fuyards de revenir dans la Monarchie, dans les villages de la milice aménagés pour eux dans l'ouest du Banat et que commande justement Gabrilo Novakovics (L. Baróti, *Adattár...*, vol. 2, p. 396, 5/6/1752; sur l'affaire russe, voir J.-H. Schwicker, *Politische Geschichte...*, p. 121-156).

aura fini la conscription de tous les districts⁴⁸ et qu'il mettera la main à régler le *civicum*, où il y aura bien à faire, car le désordre est infini. L'on ne conoit point du tout ce qui est police, beaucoup moins ce qui soit le bon ordre d'une bourgoisie⁴⁹, car chaqu'un faisoit ce que bon luy sembloit, si ce ne fut que nous soms à la veile que la comission doit régler le tout. Je n'aurois pas manqué d'y mettre ordre, mais j'ay dû le différer, quoyque je n'ay scu me dispenser de retrancher quelques abus, qui étoient trop frapants. J'espère que, dans peu, Votre Excellence aura lieu d'être content et que Sa Majesté s'apercevra que son service se fait même à la satisfaction du publique⁵⁰. Je prétende qu'un chacun fasse son devoire, tout come je pense n'y pas manquer. Ceci veut [f° 51r] être mené *amore et timore*⁵¹. Je ne prétende ni protéger ni nuire à qui que ce soit, mais non plus permetre le moindre désordre et ne cherche qu'à mériter l'aprobation de Votre Excellence dans mes opérations, lesquelles, certainement, n'ont d'autre but que le bien du service.

M^r de Kempf aura sans doutte marqué à Votre Excellence le projet qu'il auroit pour donner un logement convenable au président de l'administration. Il paroit que M^r le Général d'Engelshofen n'y seroit pas contraire, mais je ne scay pas si le conseil de guerre pense de même. Votre Excellence scaura au mieux ce qu'il puis convenir et l'usage qu'elle poura faire de la déclaration de M^r le Général Engelshofen et, si cet-ci n'auroit pas lieu, il faudra absolument songer, au moins, à un quartier convenable, car même si j'ay du logement pour moy et que je fis ce que je suis obligé de faire à présent de tenir les sessions dans la chambre à manger, il faut que les parties attendent dans la même chambre des domestiques, qui n'est pas du tout dans l'ordre. Au reste, ici, le tout va de concert. Le militaire a ce qui luy apartient et moy de même. L'on tâche de faire à tout le monde l'accueil possible, sans déroger en rien aux ordres précis de Sa

⁴⁸ Il s'agit là d'une conscription fiscale par tête – hommes et bétail – qui sert de base à la répartition par village de la capitation, aussi appelée « contribution » (voir C. Feneşan, *Administrație și fiscalitate...*).

⁴⁹ François Perlas fait ici référence au domaine de la police, correspondant principalement, à cette date, à la régulation des marchés, des activités artisanales et commerciales. La mise en place d'une commission et d'un personnel spécifiques s'occupant de la police est un processus qui prend plusieurs mois. Il faut attendre décembre 1755 pour que cette commission reçoive une instruction officielle pour son fonctionnement et soit dotée d'un « Concipist », d'un « Kanzelist » et de deux inspecteurs (*Aufseher*): OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, KT 99, f° 32-38.
⁵⁰ Cette formule, en lien avec la réorganisation de la police dans le Banat, désigne la protection des

Cette formule, en lien avec la réorganisation de la police dans le Banat, désigne la protection des acheteurs, grâce à la régulation du prix et de la qualité des marchandises vendues.

⁵¹ Par l'amour et la crainte. Ces deux sentiments qualifient traditionnellement la manière de gouverner d'un monarque : l'amitié, *amicitia*, est considérée comme une des bases du lien social depuis Cicéron, tandis que la crainte est moins liée au caractère violent du pouvoir royal qu'au respect dû à ce qui est au-dessus de soi, promu par les théologiens. François Perlas se montre ici fidèle à sa conception chrétienne et classique du bon gouvernement (C. Beaune, « Les monarchies médiévales », dans Y.-M. Bercé (éd.), *Les monarchies*, Paris, 2015, p. 157-190).

Majesté et je m'en tiene au proverbe quae sunt cesaris cesari, quae sunt dei dei⁵² $[f^{\circ} 51v].$

Votre Excellence aura, dans peu, la satisfaction d'apprendre l'ouverture de notre église catédrale, qui auroit pu être ouverte déjà depuis bien du temps, si ceux qui devoient la soigner en ussent été empressés, car avec ce qui luy apartient, des capitaux dispersés par ci par là, l'on peut la mener loin et même casi finir, avec quoy la destination qu'elle a de 5000 fl[orin]s tous les ans pour la bâtir iroit à sa fin et l'Æraire⁵³ de la Souveraine auroit cette charge de moins. L'on remetera, dans peu, à Votre Excellence là-dessus une mémoire, pour qu'elle aye la bonté de l'appuyer, avec quoy l'on remplira les intentions du feu Empereur, celles de notre Souveraine et l'on se faira un euvre méritoire auprez de Dieu, d'autant que ses peuples auront lieu de luy donner le culte qui luy est dû. Dès que l'Église sera finie, elle sera magnifique. Ceux qui trouvent à redire disent que les murs sont trop masifs et moy, en échange, je trouve que c'est ce qu'elle a de meileur, car des parails bâtiments doivent avoire du solide⁵⁴. Nous avons ici une année assez stérile. L'on manque absolument du foin et même les grains pouvoient manquer, si l'on n'y ut pourvu à temps, ayant défendu la sortie⁵⁵. Je m'aperçois que l'on s'abandone trop à la providence et que l'on ne pense pas à être pourvu pour tout ce qui pouroit arriver, sur tout à une place de frontière. Il faudra y metre ordre. Je ne manqueray pas, à son temps et lieu, de faire à Votre Excellence mes remontrances là-dessus, pendant que j'ay l'honneur d'être, très respectueusement,

De Votre Excellence. Temesvar, ce 25 mars 1754. Le très humble et très obéissant serviteur, F[rançois] C[omte de] Perlas M[arquis de] Rialp.

⁵² [Rendez] à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. ⁵³ Aerarium : trésor impérial.

⁵⁴ Sur la construction de la cathédrale catholique, voir H. Diplich, *Die Domkirche in Temeswar*. Ein Beitrag zu ihrer Baugeschichte, Munich, 1972.

⁵⁵ Depuis plusieurs années, l'administration du Banat a pris l'habitude d'écouler les surplus de la dîme des céréales à l'extérieur : en 1749 et 1750, une énorme quantité de froment est cédée à la chambre aulique hongroise, qui dispose de silos dans les villes voisines d'Arad et de Szeged (L. Baróti, Adattár..., vol. 1, p. 91, 13/7/1749 et p. 102, 30/7/1750). En 1753, un pas supplémentaire est franchi avec la conclusion d'un contrat avec le marchand Friedrich Schallenberg, qui obtient la possibilité d'acheter l'excédent de froment pour les dix ans à venir, sans que l'administration ne s'engage sur une quantité fixe ou minimum à livrer (L. Baróti, Adattár..., vol. 2, p. 617, 16/2/1753). François Perlas revient à une politique frumentaire plus prudente et cherche à augmenter les stocks au début de son mandat. L'exploitation commerciale des surplus ne reprend qu'au cours des années 1760, avec le développement de la compagnie privilégiée du Banat (B. Landais, « Relayer la gestion économique de l'Etat dans un espace frontière : Un tournant dans la mobilisation des réseaux commerciaux et financiers dans le Banat de Temesvár des années 1760 et 1770 » dans W. Schmale (éd.), Jahrbuch der österreichischen Gesellschaft zur Erforschung des 18. Jahrhunderts, Vienne, 2010, p. 207-230).

Lettre Nº 5 (150), 17 avril 1754

François Perlas rapporte que les officiers russes sont tolérés dans le Banat en vertu de leur passeport officiel. Ils ne constituent pas de menace, dans la mesure où le risque d'émigration des miliciens est minime. Il rend compte à son correspondant de la manière dont il essaye de concilier les militaires du Banat. Il suggère enfin des travaux de transformation des bâtiments caméraux, afin de pouvoir accueillir le conseil de l'administration régional et son propre logement.

[f° 653r] Monsieur,

L'on seroit déjà débarassé du lieutenant, caporal, ce husar russien, si l'on ut pu accomplir d'abord ce qui a été stipulé avec M^r l'Obercapitain. Mais come il s'agit d'une chose et des chevaux que celuy-ci doit donner au lieutenant tels qu'il les a souhaité, ceux-ci ne peuvent être consignés que dans peux des jours. Et tout aussitôt que cet-ci soit effectué, il sera convoyé aux confins de Pologne, de la façon qui nous a été prescritte. Le caporal et l'husard ont recherché leurs dames, qui sont la première dans le pais et l'autre en Ongrie pour les mener avec eux. L'on s'y est d'abord prêté à les leur donner, même avant de recevoire les ordres de V[otre] E[xcellence] et je suis d'autant plus charmé que je m'aperçois d'en avoire agi précisément celon ce que V[otre] E[xcellence] a trouvé à propos de nous prévenir sur cet chapitre. Au reste, tandis que le [f° 653v] lieutenant doit encor s'arrêter ici, l'on tâche de luy faire toutes les politesses sur la parole qu'il a donné par écrit de ne point boucher⁵⁶ de la ville. Dans cet moment, l'on vient de nous reporter qu'il soit de recheffe arrivé à Panchova un autre officier russien avec passeport de sa cour pour prendre sa feme & l'amener avec luy en Russie. Et l'on s'en tiendra avec celuy-ci come l'on doit et, pour ne point manquer dans des cas pareils, nous avons concerté avec M^r de Kempf que l'on dépêche une circulaire à tous les officiers du Banat, en leur prescrivant la façon de se contenir avec tous ces Russiens qui pourroient venir dans le pais. Je crois qu'il n'est nullement à craindre que nos gens se laissent débaucher. Ils paroissent trop contents de leur sort et ceux qui sont émigres jusqu'ici en sont bien repentis et seroient charmés de pouvoire revenir, ce qui ne leur sera aucunement permis⁵⁷.

J'attenderay avec impatience les ultérieurs ordres que V[otre] E[xcellence] [f° 654r] nous fait espérer de nous vouloire remetre au plus tôt concernant la Russie, pour que l'on sache au just où s'en tenir. M^r d'Engelshofen est arrivé avant-hier à Lipova où, celon ce qu'il m'a marqué par une de ses lettres, il comte de s'arrêter jusqu'après les fêtes. Et come il m'a fait l'honneur de m'écrire, je comte de l'aller trouver demain avec Mr de Kempf. V[otre]

⁵⁶ Bouger.

⁵⁷ Cette affaire rappelle la fuite des confinaires de la Maros et de la Tisza vers la Russie en 1751 (voir NdP lettre 4).

E[xcellence] peut compter que l'on en agira avec luy de même qu'avec le reste du militaire, avec toute la politesse possible. Aussi croirois-je que personne puis avoire lieu de se plaindre de l'ac[u]eil que l'on trouve chez moy. Rien ne se faira qui puis en la moindre chose préjuger au service. En tout cas, l'on est inimicus causae et amicus personae⁵⁸ et je vois que c'est la maxime de réussir. Je n'ay pour guide que ce qui m'a été prescrit et je n'en démorderay certainement sans l'avis de Votre Excellence. Ainsi, elle peut hardiment se reposer sur moy, qui tâche de toute façon d'unir les esprits et à banir les dissentions infinies qui s'étoient coulé par le désordre. Et je n'ambitione certainement que [f° 654v] de remplir le devoire de mon employe et ne suis ocunement embrassé du retour de M^r d'Engelshofen, qui devra tôt ou tart avouer que je ne vise qu'au bien du service. Par M^r le Général Soro, je tâche de le cultiver au possible. Mais le bon homme manque en bien des choses, soit faute de connoissance soit faute de réflexion, car du reste, il est très bien intentioné et je crains fort, si jamais il dut rester ici come Général Comandant, que le service en puis souffrir. Et je ne scaurois être responsable que de mes actions. V[otre] E[xcellence] scaura faire l'usage que bon luy semblera de l'avis que j'ay cru devoire luy donner, porté uniquement du zel que j'ay pour le service. Pour les prétensions de M^r d'Engelshofen, ceux-ci étant connus à V[otre] E[xcellence]. Elle scaura y metre les bornes qu'elle jugera à propos. À l'égard de la maison, M^r de Kempf et moy nous jugeons que V[otre] E[xcellence] ne devroit point s'arrêter, come j'ay eu l'honneur de luy écrire dans ma dernière. En joignant la maison où est la caisse à la miene, les comodités pour le conseil pour Me Perlas et pour moy seront suffisantes, à quelque réparation près. La maison de M^r de Jean est dans un état délabré, mauvaise situation et aucunement propre. C'est ce que j'ay dû, celon mon devoir, remontrer à V[otre] E[xcellence], pendant que j'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,
De Votre Excellence,
Temesvar, ce 17 avril 1754.
Le très humble et très obéis[sant] serviteur,
F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 6 (93), 26 mai 1754

François Perlas annonce le départ pour Vienne du commissaire Kempf. Il ne tarit pas d'éloges sur la façon dont il vient de réorganiser l'administration du Banat.

[f° 438r] Monsieur,

⁵⁸ Ennemi de la chose et ami de la personne.

Le départ de M^r de Kempf me fournit l'ocasion d'assurer Votre Excellence de mon devoir et de m'en raporter à tout ce que le susdit poura au mieux luy détailer. Tout ce que je peu assurer [à] Votre Excellence, c'est qu'il a établi le sistème l'on ne scauroit mieux et qu'il a laissé le tout dans une clairté et ordre qu'il n'y aura que de ma faute si les affaires ne vont pas leur train et le service de la souveraine ne se fait pas. Il s'est fait un méritte envers le pais et la cour, que je doute fort que tout autre y ut pu réussir en si peu de temps. Son départ est universelement regreté. Et l'on doit dire à son honneur et gloire que le Banat et tous ceux qui le gouvernement luy en doivent avoire obligation. Je tâcheray que le tout soit maintenu sur le pied qu'il mis et Votre Excellence peut hardiment se reposer que l'on en agira de façon qu'elle aye lieu d'être contente. Le tout est sur un pied que l'on doit se prometre la meileur harmonie [f° 438v] avec le militaire. M' le Général Engelshofen en agit jusqu'ici de façon que l'on a tout lieu d'être content et l'on ne vise si ce n'est à faire ce que le service de Sa Majesté demande. Et Votre Excellence en sera convaincue par le récit que M^r de Kempf luy en faira. Et si M^r le Comandant continue de même, je doutte fort que l'on puis en trouver un parail pour cet pais-ci. Et il faudrait tâcher de trouver le moyen de le garder, come Votre Excellence apprendra de M^r de Kempff. M^e de Perlas m'a chargé d'assurer Votre Excellence de ses compliments elle se porte parfaitement bien et nous ne scaurions que nous louer jusqu'ici du climat. Et je veu croire qu'avec le bon ordre nous nous porterons bien. Je la supplie de me conserver l'honneur de sa protection pendant que j'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,
De Votre Excellence,
Temesvar, ce 26 may 1754.
Le très humble et très obéis[sant] serviteur,
F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 7 (3), 10 juin 1754

François Perlas salue la naissance de l'archiduc Ferdinand et rend compte des festivités organisées à Timişoara en cet honneur.

[f° 34r] Monsieur,

C'est uniquement pour marquer à Votre Excellence d'avoire reçu celle dont elle veut m'honorer en datte du 4, joint au rescript, avec l'heureuse nouvelle de l'heureuse délivrance de Sa Majesté notre souveraine, qui est accouchée d'un 4^{me} archiduc, que j'ay l'honneur de luy adresser ces lignes pour la mettre au fait des dispositions et des arangements que l'on a pris conformes au rescript et à ce que V[otre] Ex[cellence] a eu la bonté de me prescrire. À peine reçue l'estafete, j'ay tâché de concerter le tout avec M^r le Général Comandant et enfin, hier, l'on a chanté le *Tedeum* et ensuite la grande messe au bruit de la musique et avec un

décharge de 50 pièces d'artillerie, la garnison, sur les armes, sur une triple décharge. L'administration s'est rendu en publique à l'église⁵⁹ et le tout s'est passé avec le meilleur ordre. Après quoy, j'ay eu l'honneur de servir chez nous l'administration, le militaire et le clergé. J'aurois souhaité en faire d'avantage si ma maison ut fourni les comodités mais, tandis que je n'ay [fº 34v] pas un logement propre à mon caractère, je dois m'en dispenser. Je dois me borner à faire un détail plus just à Votre Excellence, puisque la poste est sur le point de partir et je me réserve à avoire cet honneur la poste prochaine. Tout ce que je peu assurer Votre Excellence, c'est que l'on en agit d'acord et qu'il paroit que tout le monde s'y prende come il faut et je dois certainement me louer de M^r le Général Comandant. J'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération, Monsieur,

De Votre Excellence, Le très humble et très obéis[san]t serviteur, F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp. Temesvar, ce 10 juin 1754.

Lettre Nº 8 (4), 1er juillet 1754

François Perlas évoque ses difficultés à rembourser son fidéicommis, à payer la taxe de l'« arrha », à entretenir sa famille et à assurer un train de vie digne de son rang avec des gages aussi modestes et sans recourir à la corruption. Il demande une aide financière à son destinataire et, indirectement, à l'impératrice, sous la forme d'un prêt, d'une augmentation de ses gages ou de l'établissement d'une pension.

[f° 21r] Monsieur,

Je dois asteur⁶⁰, bien malgré moy, incomoder Votre Excellence sur mon particulier. Je me trouve extrêmement ambrassé⁶¹, après que j'ay été obligé, pour les taxes qu'il m'a falu payer et pour l'équipage que j'ay dû me faire faire à l'occasion que Sa Majesté, par sa clémence et par la haute protection de Votre Excellence, m'a nomé son président de l'administration du Banat et fait son conseiler intim⁶². Je me trouvois avec les argents que j'aurais dû rambourser au

60 À cette heure. 61 Embarrassé.

⁵⁹ La naissance des héritiers impériaux, tout comme les victoires des armes habsbourgeoises pendant la Guerre de Sept Ans, donne lieu à l'émission de rescrits impériaux adressés au président du Banat, chargé d'organiser un Te Deum solennel dans la cathédrale catholique de Timisoara. Ces festivités sont aussi systématiquement suivies par une parade militaire. Le clergé illyrien et catholique doit également organiser des messes d'action de grâce dans l'ensemble de la province (OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, Fasz. 53, fo 1-50).

⁶² François Perlas est nommé conseiller privé (geheimer Rat) le 24 novembre 1753 (OeStA, HHStA, RK GehR 5-1-21).

fideicomi, que j'ay payé tout de la vente de ma maison⁶³, à réserve des 16 000 fl[orin]s qu'il m'a falu pour les susdites dépenses. Ceux-ci n'étant pas payés, malgré que je me suis obligé de vouloire payer tous les ans 2000 fl[orin]s, et que mes meubles et mon argenterie vaut beaucoup au-delà. Le Marschall⁶⁴ du pais menace exécution, ce qui dérangeroit mes affaires infiniment. Je scay le crédit de Votre Excellence auprez de Sa Majesté. Ainsi, il ne s'agit que de vouloire l'amployer pour obtenir son consentement, afin qu'il me soit permis d'assurer la ditte somme sur le majorat, [f° 21v] d'autant plus que je m'oblige de payer tous les ans 2000 fl[orin]s et, si jamais je vins à manquer avant que le susdit capital soit remboursé, je veux obliger tous mes meubles pour le remboursement et, si cela ne fut point faisable, qu'elle aye la bonté de me faire avancer ces 16 000 fl[orin]s aux mêmes conditions, moyenant quoy je sortirois de l'ambras où je me voirois plongé, si jamais l'on en venoit à une exécution. Je suis parailement pressé de remontrer à Votre Excellence qu'avec les gages que Sa Majesté a eu la clémence de m'assigner, au delà de ce que je jouissois déjà dans la caisse du conseil d'Italie⁶⁵, je ne peu compter que sur 3600 puisque l'on me rabat l'Ara⁶⁶ du 10 pour cent, de façon que, pour soutenir le caractère où je suis, je dois y ajouter 6000 fl[orin]s du mien, sans compter ce que je suis obligé de donner à M^e de Perlas et entretenir 4 de mes fils et 2 de mes filles que je n'ay pas auprez de moy. Si le pais fut si bon marché qu'on le croit à Vienne, l'on pouvoit fournir

⁶³ Charles a octroyé au père de François Perlas la constitution d'un fidéicommis le 8 novembre 1724 à partir du domaine Frangepan en Croatie (Ozail, Brod, Slapno et le château de Grobnik). L'accumulation des dettes paternelles, ainsi que le coût des funérailles et des legs a néanmoins grevé largement cette propriété à la mort de Ramon en 1741. François Perlas se trouve ainsi obligé de rembourser plus de 110 000 florins, ce qui l'incite à demander le démantèlement de son fidéicommis. La vente de biens mobiliers pour 30 000 florins puis de la maison paternelle à Vienne constitue une étape cruciale pour se sortir de ses difficultés financières. L'immeuble en question, situé *Minoriten-Platz*, à deux pas de la *Hofburg*, est en effet cédé en 1753 au comte Ulfeld pour 90 000 florins. Après une longue bataille judiciaire menée contre le *Landmarschall* de Basse-Autriche, François Perlas parvient à liquider son majorat, qui perd ainsi son caractère inaliénable et à lever le séquestre. Les 193 000 florins que rapporte la vente des biens croates lui permet de renflouer ses finances et de doter ses héritiers (AVA Justiz OJSt JS NÖS 106.5, Perlas - Villena, Grafen von, Fideikommiss, 1753-1837, fasc. 267, octobre 1753 et 27 juillet 1754 ; fasc. 261, 24 novembre 1769).

⁶⁴ Le *Landmarschall* de Basse-Autriche : Johann Wilhelm Trautson, Fürst von Falkenstein (1700–1775).

⁶⁵ Le conseil d'Espagne avait été créé par Charles VI pour gérer ses possessions espagnoles. Après la fin de la Guerre de Succession d'Espagne, ce conseil poursuit son existence et administre les provinces italiennes récupérées sur l'héritage des Habsbourg de Madrid en 1714. Le père de François Perlas, *secretario de estado y de despacho*, est un membre important du conseil, dont il coordonne les activités avec celui des Pays-Bas autrichiens, jusqu'en 1737. Ce conseil est renommé « Conseil d'Italie » en 1736, avant d'être dissous par Marie-Thérèse en 1757.

⁶⁶ Cet impôt (« Arrhen und Taxen ») est prélevé sur tous les gages des officiers des villes et des états depuis 1714. Il s'agit d'un prélèvement de 5 % pour les gages en-deçà de 2000 florins et de 10 % au-delà (P.G.M. Dickson, *Finance and Government under Maria Theresia 1740-1780*, vol. 2, Oxford, 1987, p. 47).

à moins des frais à la dépense mais, à la [f° 22r] viande près et l'entretien des chevaux, le tout y est plus cher. Le vin, les épiceries, les gages des domestiques, que l'on ne trouve pas ici, et, pour les avoire bons de Vienne, il faut les bien payer. De surplus, il faut les avoire casi doublement, à cause des maladies, car si l'un devient malade, l'on en aye des autres qui servent. L'article du médecin, et de l'apoticaire est aussi considérable. J'ay fait le calcul, ces 6 mois que je suis ici, et je vois qu'àvec toute l'économie et pour soutenir le caractère, il me faut autant, d'autant plus que le passage des étrangers est continuel, que les jours des souverains il faut come président faire les honneurs et qu'il se présente mil occasions que, si même on voulut se dispenser, il faut dépenser. Me de Perlas a fait le sacrifice de me suivre dans cet pais-ci. Ainsi, il n'est pas just que je la laisse manquer de bien des choses, dont elle pouvoit se passer aileurs. Sa Majesté ne prétende certainement que je m'endette dans son service, d'autant plus que je ne peu pas même le faire, tout mon bien étant fideicomis. Ainsi, j'ay l'honeur de [f° 22v] supplier Votre Excellence, si elle juge que mes humbles remontrances soyent fondées, de me procurer quelques augmentations de gages, ce qui sera de son gré, soit par voy de pension, si peut-être l'on ne veut pas que cela éclate pour des suites que cela put entraîner, ou autrement come bon luy semblera, pourvu que je puis suffire à faire honneur à mon employ et à ma souveraine. Votre Excellence peut être asseurée que je feray en sorte que, par mon assiduité, par ma droiture d'agir et par les soins que j'employeray à remplir le devoire de mon employe au mieux, Sa Majesté se ratrapera de ce qui luy plaira de m'asigner. M' d'Engelshoffen a actuelement au delà de 12 000 fl[orin]s. Il en avoit bien plus auparavant. Il y avoit beaucoup des tours de bagette⁶⁷ et des présents, que je ne prétende pas qui y soyent pendant que j'auray l'honneur de servir. C'est pourquoy, il paroit qu'il faut que l'on aye de quoy suffire. Me de Perlas m'a chargé d'assurer Votre Excellence de ses compliments et j'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur.

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéis[san]t serviteur

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Temesvar, ce 1^{er} juillet 1754.

Lettre Nº 9 (5), 5 juillet 1754

François Perlas se réjouit de la promotion qu'a obtenue le comte Königsegg-Erps en faveur du général commandant Engelshofen, qui lui permettra d'améliorer ses relations avec les militaires du Banat. Il relaie également les protestations des marchands ottomans à Belgrade contre la fermeture de la maison de quarantaine de Pančevo.

-

⁶⁷ Désigne ici un pot-de-vin.

[f° 26r] Monsieur,

Il a plu à votre Excellence, par un effet de sa bonté, que je suis en devoir de reconoître, de me mander par une estaffete, qui est arrivée hier matin, la promotion faite par Sa Majesté au sortir des couches, où M. le Baron d'Engelshofen a été compris come Feldzeugmaster⁶⁸, pour que j'ay l'avantage de luy en doner la nouvelle le premier, luy remetant la lettre de Votre Excellence. J'ay expédié à l'instant un exprès a Mehadia⁶⁹, où il se trouve et ne doit en revenir que la semaine prochaine. Je crois qu'il aura lieu d'être content et persuadé que Votre Excellence ne luy veut pas le mal qu'il croyoit, malgré tout ce que je l'avois assuré des bones intentions de Votre Excellence qui n'étoient certainement [f° 26v] que de procurer le bien du service, mais aucunement d'arrêter sa carrière. M' de Kempf [était] présent lorsque je luy ay dit en face quand [il] me dit que Votre Excellence étoit son enemi. Je dois remercier Votre Excellence de la part qu'elle a eu à cette promotion, ce qui contribue certainement à la bone harmonie qui doit y avoire entre le Militaire et le Provincial, pour le bien du service, et faire en sorte que M^r le Baron d'Engelshofen ne pense peut-être pas à quitter le Comando militaire du Banat, qui ne seroit pas si aisé à remplacer, puisqu'il y faut un Général qui ay la connoissance du pais et des frontières voisines, ce qu'il faut laisser au dit Général, que personne ne scauroit même luy disputer. Et pour moy, c'est un grand avantage, lors qu'il s'agit des [f° 29r] matières délicates d'apprendre l'avis de celuy qui peut le donner sans cour[ir le] risque de prendre des faux arangements et à l'occasion des postes à garder pour empêcher la peste dans nos pais. On en agit de concert, personne ayant les lumières com luy, puisqu'il était dans le pais la dernière fois que l'on mit le cordon. Aussi a-t-on résolu de garnir les mêmes postes, partie avec leurs militaires et partie avec les nôtres⁷⁰, dont Sa Majesté peut certainement se prometre des bons services. Le publique et le militaire même s'aperçoit de combien ils sont soulagés et, surtout, la garnison de Temesvar, qui n'a pas la moitié des malades que les années passées. Aussi, la comission de Police⁷¹, convenue à produire son bon effet, on a la qualité des denrées meileure et à moindre pris. Si Dieu nous donne la paix, Votre

 $^{^{68}}$ Le Feldzeugmeister correspond au grade de grand officier d'artillerie, au-dessus duquel ne se trouvent que les maréchaux.

⁶⁹ Le bourg de Mehadia, situé dans le sud-est du Banat, non loin de la frontière ottomane et valaque, est chef-lieu de district, mais aussi une localité militaire importante, abritant une caserne d'infanterie.

⁷⁰ François Perlas fait ici référence aux forces armées des frontières soumises aux autorités civiles, les *Plajaschen*.

⁷¹ La commission de police est placée sous la responsabilité d'un conseiller de l'administration. En l'absence de corps de métiers dans le Banat, sa mission est de veiller à l'application des règlements concernant l'exercice des métiers artisanaux, la qualité des marchandises et l'usage des poids et des mesures. Elle intervient aussi dans le contrôle les prix de vente au public (OeStA, FHKA, BA, fasz. 2, 2. Administration-Räthe, f° 23v, 1757; fasz. 16, f° 571-, 1771)

Excellence peut se prometre que sur ses auspices le Banat est arrivé à son florissant. Tous [f° 29v] les jours, la population, et dans Temesvar et dans le Banat, augmente et la forteresse finie, c'est un petit bijou. L'on a mis la main aux casernes de Panchova et Caransebes⁷² et le tout va son train, le Bega Canal surtout⁷³.

Par les avis secrets, l'on marque que dans Belgrade, depuis que l'on ne reçoit point les marchandises à la *Contumaz*, elle devient si nombreuse par le grand concours des marchands, qu'ils ne scavent plus où se mettre et qu'ils se plaignent fort. Même ils menacent que, si on ne les reçoit à la *Contumaz*, ils prendront la route de Venise à l'avenir, car au moins avec 60 jours de carentaine⁷⁴, ils sont assurés qu'on prendra leurs marchandises. J'ay cru ne point différer à le marquer à Votre Excellence, pour qu'elle dispose la [...], puisque la résolution une fois prise par M^{rs} les Turcs peut-être ne seroit plus à redresser, ce qui seroit de grand désavantage au commerce du Banat.

M^e de Perlas, très sensible au gracieux souvenir de Votre Excellence, a l'honneur de s'assurer de ses compliments. Elle se porte très bien. J'ay mon secrétaire et quelques de mes gens avec la fièvre. J'ay eu une petite émotion aussi mais, avec le bon ordre, cela n'a pas eu des suites. J'ay l'honneur d'être, très respectueusement,

De Votre Excellence, Le très humble et obéis[san]t serv[iteu]r F[rançois] Perlas de Rialp Temesvar, ce 5 juillet 1754.

Lettre Nº 10 (4bis), 12 août 1754

François Perlas, qui sort à peine de convalescence, discute de la rudesse du climat et des ravages des maladies estivales. Il se plaint de la modestie de son traitement, qui ne lui permet pas d'entretenir un train de vie à la hauteur de sa fonction.

[f° 20r] Monsieur,

L'on me marque que, par la protection de Votre Excellence, Sa Majesté avoit eu la clémence d'ordoner que l'on acceptât ma proposition pour le payement des

Pančevo, au sud-ouest du Banat, abrite une caserne de cavalerie, tandis que Caransebeş, au sud-est, abrite à la fois une caserne d'infanterie et de cavalerie.
 Le canal de la Bega, qui relie Timişoara à Zrenjanin, est en effet terminé au cours de l'année

⁷³ Le canal de la Bega, qui relie Timişoara à Zrenjanin, est en effet terminé au cours de l'année 1754 (Gy. Temesi, « A temesközi vízszabályozások a XVIII. században » Földrajzi Közlemények, 1939, p. 494-509, 1939 et G. Kovách, A Bánság demográfiai és gazdasági fejlődése 1716-1848, Szeged, 1998, p. 61).

⁷⁴ La période de quarantaine imposée à la frontière austro-ottomane est généralement plus courte. Elle est, à cette date, de quatre semaines à Pančevo.

16 000 fl[orin]s que je dois rembourser au majorat⁷⁵. Je dois reconnoître cette grâce uniquement come venant de Votre Excellence, qui a voulu avoire la bonté d'employer son crédit pour me tirer d'ambras⁷⁶. J'ay l'honneur de luy en adresser mes très humbles remerciments et de l'assurer de la reconoissance que je luy en aurois le reste de mes jours.

Enfin, aprez 6 semaines de fièvre, moyenant le chinchina⁷⁷, me voila depuis 8 jours quitte de la fièvre, [f° 20v] quoyqu'extrêmement faible et abatu, et come il faut garder un très grand régime, [par] crainte de retomber. Les forces vienent très lentement. Me de Perlas jusqu'ici tient encor bon. Elle m'a chargé d'assurer Votre Excellence, de même que Madame, de ses compliments. Je trouve que cet-ci est un intempérie come dans la Romanie⁷⁸, qui comence vers St Piere⁷⁹ et finie (sic!) vers le 7 ou 8 [septem]bre, et un autre année, il faudra prendre des autres arengements pour éviter toutes les maladies. J'ay de mes gens au delà de 20 malades, sans 3 qui sont morts, et courre risque de n'avoire point qui me sert. Il faut avoir le tout double et pour que les gens ne nous quittent pas, les payer au delà de ce qu'on les paye à Vienne, ce qui fait le séjour de Temisvar tout aussi chère que celuy de [f° 23r] Vienne. C'est pourquoy je suis obligé de réitérer à Vot[re] Excell[ence] mes très humbles prières pour qu'elle veuille réfléchir à ce que j'ay eu l'honneur de la prier dans ma précédente de me procurer de Sa Majesté un augmentation des gages, sans quoy il n'y a pas moyen que je puis tenir ici et soutenir le caractère de président, qui porte bien plus de dépense de ce que l'on croit et, sans cela, je ne scaurois le soutenir sans me ruiner. Je ne prétende prendre rien de personne et, pour que la justice se fasse et les choses aillent en ordre, il faut être incorruptible mais, en échange, il faut avoire coment le pouvoire durer. M' d'Engelshoffen a actuelement des bienfaits de la cour au delà de 12 000 fl[orins]. M' de Soro au delà de 6 000 fl[orin]s, sans être obligé à faire de la dépense et moy, je n'ay au delà de ce que j'avois que [fo 23v] 3600 fl[orin]s, éloigné de mes terres, de mes parent et dans un pais où les maladies coûtent et où le travail, si l'on veut faire son devoire, est infini. Ainsi, il faut que Votre Excellence songe à me mettre en état où je puis durer, d'autant plus que je crois de remplir mon devoire au depis de qui que se soit. Le service

⁷⁵ François Perlas fait ici référence au fidéicommis, accordé par Charles VI à son père et dont il a hérité (voir l'introduction et NdP lettre 8).

⁷⁶ Embarras.

⁷⁷ Rapportée d'Amérique du Sud par les jésuites, l'écorce de quinquina est utilisée en Europe depuis le XVII^e siècle pour soigner les différentes fièvres. Dans le Banat, elle est un remède couramment utilisé par les administrateurs, qui traitent le paludisme, qualifié généralement de « fièvres chaudes ».

⁷⁸ Désigne la Turquie d'Europe selon l'ancienne dénomination byzantine. Sa description correspond à un climat continental chaud, avec un été qui combine températures élevées et précipitations nombreuses et abondantes (voir R. Rusu, Organizarea spațiului geografic în Banat, Timişoara, 2007, p. 44-47).

79 Le 29 juin

se fait au mieux. L'armonie avec le militaire et le reste du monde y est établie come peut être elle n'a jamais été et je n'ay en vue que le service et le bien du pais, ce qui me fait espérer que je puis méritter quelque attention et je me repose entièrement sur les grâces de Votre Excellence.

Pendant ma maladie, je n'ay rien négligé. L'on a expédié le tout. Mr le B[aron] Poyger a été très mal, mais le voilà hors de danger. Je suis dans cette maison de chasse et j'ay eu le temps de sortir de mon logement, sans quoy je courrois risque d'être abîmé : toutes les poudres étoient moisies et on est aprez à bâtir l'apartement. J'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur

De Votre Excellence Le très humble et très obéis[san]t serviteur F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp Temesvar, ce 12 août 1754

Lettre Nº 11 (6), 2 septembre 1754

Enfin guéri de ses fièvres, François Perlas s'inquiète de la tension aux frontières, près d'Orşova., mais est rassuré par l'attitude conciliante du paşa de Belgrade, à qui il a envoyé un émissaire. Il rend compte du passage d'un courrier diplomatique sur la Russie puis revient sur la préparation de la première messe dans la cathédrale catholique de Timişoara.

[f° 31r] Monsieur,

J'atribue uniquement à un effet des bontés que Votre Excellence a pour moy l'intérêt qu'elle a bien voulu me marquer qu'elle prene à mon rétablissement, dont j'ay l'honneur d'adresser mes très humbles remerciments à Votre Excellence. Je suis, grâces au ciel, en état d'appliquer et suffire au travail quoyque pendant ma fièvre, aux sessions près⁸⁰, auxquelles je n'ay pas pu être présent, rien n'a été expédié que je n'ay su et examiné. Je veux espérer que je ne retomberay pas come il arrive cette année-ci à la plus part. Les maladies sont universeles dans tout le Banat et même aux paix voisins, en Valachie et en Sclavonie où, à ce que l'on marque ; il [y] a plus des malades qu'ici. Dans tous nos districts les fièvres règnent tout aussi bien qu'à Temesvar même et, car persone [n']en est dispensé, celuy qui vit en régime come celui qui ne se souçi point. Jusqu'ici, Me de Perlas et mon fils tienent bon, après que la plus part de mes domestiques sont ou [fo 31v] malades ou convalescents et j'ay été obligé d'emprunter du monde pour nous servir et les prendre où j'ay pu les trouver. Il faut croire que c'est un constellation, car même de nos 105 Landt-Milize, que

⁸⁰ Il s'agit des sessions de l'administration régionale qu'il préside habituellement, et qui ont lieu habituellement deux fois par semaine.

nous avons ici pour les services et qui se relèvent tous les mois ⁸¹, malgré que ce sont des gens robust et faits au climat, nous en avons eu le mois passé 99 de malades. Personne se souvient d'un paraile année, mais l'on prétende que toutes les années fertiles sont sujetes à caution. Celle-ci est si fertile généralement en toutes choses, que l'on voit vraiment la bénédiction du ciel. La seule mortalité du bétail, qui s'est glissée dans quelques districts et qui provient en grande partie de ce que les animaux ont soufert l'année passée, faute de nourriture, pouvoit être nuisive à quelque particulier. Au reste, malgré toutes les maladies, il n'y a ceci point des gens qui meurent. Notre Baron Puyge ⁸² a voulu faire trop tôt le brave et il est retombé de façon q[ue] j'étois déjà sur le point d'appuyer l'affaire du *Mauth-Inspector* Hecken à M^r le conseiler Koska. Mais puisqu'àujourd'huy [f° 34r] il a été de recheffe en état d'y travailer, je luy ay laissé et je ne doutte pas qu'en peu des jours nous en viendrons à une fin et j'en auroy tout le soin, pour que Votre Excellence soit obéi et elle soye l'affaire au plus tôt terminée.

Par la relation que l'administration a l'honneur d'adresser par la poste d'aujourd'huy à Sa Majesté, Votre Excellence voira les mouvements que nos voisins les Turcs font à Orsova et le monde qui [s'y] ramasse, come aussi les tentatifs qu'ils font avec la pêche de l'esturgon, sans pourtant qu'ils ayent mis jusqu'ici le pied sur notre teritoire. Je m'en raport aux relations originales du Verwalter d'Orsova⁸³ et du Capitain Peter Vanscha, que l'Administration a eu l'honneur de joindre à la relation. J'ay d'abord comuniqué le tout à son Ex[ellen]ce, M[onsieur] le Général Comandant, après quoy de concert avec M[essieu]rs de l'administration, on a pris les mesures qu'on a aussi l'honneur de soumetre, souhaitant qu'elles ayent le bonheur de mériter l'aprobation de Sa Majesté. Les habitants d'Orsova et Mehadia ont été fort alarmés et le Verwalter le premier et on invente mil mensonges, de façon qu'il a falu que l'administration leur fasse comprendre qu'il n'y a rien de ce qu'ils se sont figurés, [f° 34v] car si les sujets començoient à decamper de leurs maisons, cela pouroit peut-être faire venir l'envie aux Turcs de faire quelques excursions sur le nôtre et metre en euvre ce qu'ils ne pensent peut être pas. De surplus, la contribution en pouroit souffrir. M^r le Général est du même avi et que l'on ne fasse pas la moindre hostilité tandis que, de leur côté, ils n'en fairont mais d'être sur ses gardes. Et si jamais ils tentoient quelques chose, tâcher de se défendre. Ces jours passés est revenu de Belgrad notre Juif David⁸⁴ qui, sur le prétext des noces de sa fille, s'y étoit rendu de mon ordre et ne scait assez se louer de

⁸¹ Ces 105 soldats appartiennent à la milice nationale. En temps de paix, ils doivent servir une partie de l'année dans les postes frontières, mais aussi à Timişoara, où ils sont chargés de surveiller les bâtiments caméraux, en particulier les entrepôts de céréales.

⁸² Voir NdP lettre 8.

⁸³ Orşova ayant été cédé aux Ottomans au traité de Belgrade (1739), le gouverneur de district siège à Mehadia. À cette date, il s'agit de Peter Wagner.

⁸⁴ L'identification de ce personnage reste incertaine. Il s'agit probablement de David Daitasek.

l'accueil que le Bacha luy fit et des expressions dont il se servit pour luy marquer combien il étoit charmé de la bone correspondance qu'il couvroit avec les nôtres et qu'il tâcheroit en toute occasion de prouver la satisfaction, come il le prométoit aussi de notre coté. Le Général est d'avis qu'il faudroit luy faire quelque présent, de même à celuy de Vidin, car c'est là le moyen de les cultiver, come il practiquoit par le passé, moyenant quoy il met des borns aux excès et désordres que M[essieu]rs les Turcs sont accoutumés de faire. Je viene d'apprendre, par une autre voye secrète, que dans l'espace de 20 jours doivent [f° 32r] être passés couriers allant de Constantinople à notre cour et avoire pénétré, que ce soyent quelques démêlés que la Porte a avec la cour de Russie, par raport à un certain château que cette dernière prétende bâtir à Bakoff⁸⁵. Peutêtre que Votre Excellence en sera mieux informée que moy et je ne fais que luy en donner l'avis, pour qu'elle en fasse l'usage que bon luy semblera. Elle peut être tranquille que je vaileray86 pour qu'elle soit informé au just du moindre mouvement et que l'on en agira sur cet particulier de concert avec le Militaire, come l'on en a agi cette fois.

Enfin, aprez bien des contracts qu'il n'en a pas coûté peu de surmontés, l'on a réussi à metre notre église catédral en état qu'elle soit ouverte le jour de notre Dame, qui est le 8 de cet mois. Le tout est arangé et les dispositions faites pour que la fonction se fasse solemnelle au possible 10 de crois y avoir travailé de mon mieux et Sa Majesté ne peut, à moins que d'être très satisfaite, que feu l'Empereur, de glorieuse mémoire 10 avoit fait, asteur 10 luy seroit dû de si longtemps, par le veu solemnel qu'il avoit fait, asteur 10 luy seroit dû de si longtemps, par le veu solemnel qu'il avoit fait, asteur 10 luy seroit dû de votre Excellence de procurer la résolution de Sa Majesté pour la paroisse et de terminer les différens à l'égard de l'héritage de l'évêque [f° 32v] Falkenstein 20 luy stanislavich 21, avec quoy, dans un couple d'années, on tâcheroit de terminer ce qu'il reste encor à bâtir de l'église et logement de Mr les chanoines. Dans 6 semaines, celon la relation de Mr le major d'ingénieurs, je crois que l'on viendra à bout avec l'ouvrage du Bega Canal 21. Les casernes de Caransebes, Panchova et Jesenova auroient été fini encor cette année-ci, si les maladies ne nous avoient pas enlevé la plus part des ouvriers, de façon que je doutte fort qu'elles puissent

⁸⁵ Ville non identifiée. Peut-être Azov, reprise par les Russes à l'issue du traité de Belgrade (1739), mais qu'ils ont interdiction de fortifier.

⁸⁶ Veillerai.

⁸⁷ Le 8 septembre 1754, jour de la Nativité de Marie, la première messe est en effet célébrée dans la nouvelle cathédrale catholique de Timişoara, bien que la nef ne soit pas terminée. L'église n'est toutefois consacrée que le 24 avril 1803 (H. Diplich, *Die Domkirche...*).

⁸⁸ Charles VI (1685-1740), sous le règne duquel les travaux de construction du lieu de culte avaient débuté.

⁸⁹ À cette heure.

⁹⁰ Eusebius Anton Adalbert, Freiherr von Falkenstein, évêque de 1731 à 1739.

⁹¹ Nikolaus Stanislavich, évêque de 1740 à 1750.

⁹² Voir NdP lettre 9.

être finies cette année-ci. Je rends mil grâces à Votre Ex[cellen]ce, qu'elle aye voulu permetre que je puis louer une maison, tandis que la miene soit mise en sûreté et logeable, si tôt que l'ingénieur Römer aura fini le plan et couché l'*Uberschlag*⁹³ de la maison que je logois et du jardin, tout tenant, celon l'idée de Votre Excellence, que le tout soit ensemble. J'auray l'honneur de luy remetre, pour attendre là-dessus, des ordres et metre main à l'ouvrage le printemps prochain.

Du reste, je dois remercier Votre Excellence de ce qu'elle a voulu prêter ses bons offices auprez de Sa Majesté pour l'augmentation de mes gages, dont je ne doutte aucunement d'être consolé au plus tôt et j'ay l'honneur de remetre à Votre Excellence, ci-joint, ce q[ue] Son Excellence, M^r le [f° 33r] Général Baron d'Engelshofen et Comte Soro jouissent. C'est M^r le commissaire de Gerre d'Ohnesorg qui me l'a donné. Elle voira que je n'ay eu gard[e] de luy avancer ce qui n'est pas.

Madame de Perlas, très sensible au souvenir de Votre Excellence, m'a chargé de l'assurer de ses compliments et j'ay l'honneur d'être, très respectueusement,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéis[san]t serviteur,

F[rançois] Perlas de Rialp.

Temesvar, ce 2 [septembre] 1754.

Lettre Nº 12 (6bis), s.d.

Reprenant le rapport de l'espion de Belgrade, François Perlas signale l'arrivée de renforts militaires, ainsi que les suspicions d'épidémie en Macédoine et Valachie. Il insiste sur l'importance d'entretenir des correspondants secrets dans les pays frontaliers.

[f° 27r] Monsieur,

Le correspondant secret de Belgrad, ayant marqué par la voye du juif David⁹⁴, qu'à Belgrad on employait 12 [000] spay⁹⁵ au travail⁹⁶ et que, depuis l'arrivée du nouvau Bascha⁹⁷, il y avoit 150 pièces d'artillerie prêtes à metre sur les bateries, de surplus, qu'il étoit arrivé 300 chevaux chargés de poudre et qu'il devoit en suivre encore 1200 et 2 bataux chargés des boulés et munitions, y ajoutant que le Bascha avoit expédié un exprès au sultan à Constantinople, pour rechercher, qu'outre la garnison qu'il a à présent, on luy envoye sans délay 7 autres

Les travaux de maçonnerie commencent en effet en 1754 (R. Tričković, « Beogradska tvrđava i varoš 1739-1789. godine », *Godišnjaka grada Beograda*, vol. 20, 1973, p. 49-87).
 Köprülü Ahmed-Paşa.

⁹³ Estimation des coûts

⁹⁴ David Daitasek.

⁹⁵ Sipahis.

batailons de troupes. J'ay cru de mon indispensable devoir l'avertir tout aussitôt à Votre Excellence, pour qu'elle en fasse l'usage qu'elle jugera à propos. Il marque aussi que le Bascha, ayant observé quantité de [fº 27v] balots de marchandises, qui étoient au long du bord du Danube, en fut surpris et, ayant demandé ce qui en étoit la cause, on luy replica que, puisque l'on avoit ordoné que l'on ne prit aucune marchandise dans la contumace, tout ce qui avoit été destiné d'y être porté avoit dû rester en arrière. Il fut fort surpris, disant que ni à Belgrad, ni même dans les environs, l'on ne scavoit la moindre chose de la peste et qu'il en écriroit au conseil de Gerre et à la cour. Il ne nous est non plus conu que, dans ces endroits, il y aye la peste, mais il est certain qu'elle a été à Seres⁹⁸ et même qu'elle est dans la Valachie, ainsi qu'il est indispensable de prendre touttes les mesures pour empêcher que, faute [de] précaution, et pour quelque fâcheux accident, cet mal vint dans nos pais. Aussi, du côté du Provincial, on fait tous les arangements pour garantir le pais et, de concert avec le Militaire, on en agira pour s'en assurer [f° 28r] au mieux. Come Mr le Général Engelshofen est absent et qu'il est à Mehadia, pour se servir des bains⁹⁹, je luy ay écrit en luy mar[qu]ant les ordres précis, qui étoient venus dernièrement, pour pourvoire à la sûreté du pais et tout ce que l'on avoit ordoné là-dessus du côté du Provincial, qu'il ut la bonté de disposer avec le militaire à mesure qu'il jugera à propos que le besoin l'exige, d'autant plus qu'il est au fait de ce que l'on a practiqué dans des occasions parailes. À son retour, qui doit être dans peux des jours, je seray au fait des mesures qu'il aura jugé de devoire prendre. Votre Excellence peut être assurée que l'on ne négligera rien qui puis regarder et la sûreté du Banat et le bien du service.

À cette occasion, je dois remontrer combien il seroit util, pour le bien du service, que l'on scut se gagner par ci, par là quelques sujets, qui puissent, de temps en temps, nous procurer des nouvelles de ce qui se passe dans nos pais voisins et qui, même, fussent en état de rendre service dans un besoin. Il est très certain que, dans un pais de confin come celuy-ci, je le crois très nécessaire [f° 28v] et qu'il faut des correspondances secrètes. Cela ne se fait pas sans argent. Ainsi qu'il faut qu'il y ay quelqu'un destiné à faire les payements, lors qu'un besoin l'exige et même quelqu'un qui sache garder le secret, car bien des choses, il ne convient pas que beaucoups les sachent, d'autant plus qu'ils ne se trouveroient pas de ceux qui voudroient donner des nouvelles secrètes, lors qu'ils ne fussent pas assuré de n'être point découverts. Pour moy je ne prétends point avoire la comission du payement, mais seulement pouvoir ordonner à qui et combien l'on doit payer, sans être obligé de découvrir le pourquoy, si ce n'est

⁹⁸ Serrès (Σέρρες), aujourd'hui en Grèce (Macédoine centrale).

⁹⁹ A proximité de Mehadia se trouvent les « bains d'Hercule » (Băile Herculane), dont les eaux minérales sont connues depuis l'époque romaine. La reconstruction des bains commence en 1736. Les officiers du Banat partent fréquemment en cure dans cette localité, tout comme des voyageurs venus des pays ottomans.

à Votre Excellence, laquelle je prétends informer au juste, toute fois qu'un payement se fasse et celuy qui aura la comission de payer, pour avertir toute fois qu'il recoive mon ordre. Moyenant quoy, Votre Excellence, qui est l'unique qui doit le scavoir, scaura ce que l'on a payé et pourquoy. M^r le Général Engelshofen avoit 4000^{100} destiné à cet fin, il faudra un objet bien moindre pour suffir à des dépenses telles que je les propose uniquement pour le bien du service et remettre le tout aux dispositions de Votre Excellence.

Lettre No 13 (7), 9 septembre 1754

François Perlas se réjouit du bon déroulement de la première messe célébrée dans la cathédrale catholique la veille.

[f° 36r] Monsieur,

La fonction qui se fit hier, à l'ouverture de notre église cathédral, suivi de l'introduction que j'ay eu l'honneur de faire au nom de Sa Majesté, de l'évêque, qui fut suivi de celle que le plus ancien des conseilers fit de M[essieu]rs les chanoins, me procurent l'honneur d'adresser celle-ci à Votre Excellence, pour luy en doner l'avis. Me reportant à la relation détailée qu'on aura l'honneur de remetre à Votre Excellence l'ordinaire prochain, je dois uniquement marquer à Votre Excellence, que l'on a remarqué une joye universelle, qui doit attirer un nombre infini de bénédictions à Notre Souveraine. Les mouvements que je me suis donné, comme je crois que [fº 36v] l'on me rendera justice, ont beaucoup contribué au bon ordre et à la magnificense, avec laquelle le tout s'est passé, come Votre Excellence voira de la relation si dessus mentionée. Le militaire a donné la même, pour que, de leur côté, on solemnisat la fonction et je dois toujours me louer d'avantage du rencontre¹⁰¹ que je trouve dans toutes les occasions auprez du Général Comandant. Votre Excellence s'apercevera que la bon armonie convenue à se rafermir et qu'elle n'est pas si souvent tourmentée come par le passé, avec des histoires qui n'étoient que très préjudiciables au service.

Notre B[aro]n Puyger n'est pas de mieux. Il a toujours la fièvre et je crains fort pour luy. Me de Perlas, qui m'a chargé d'assurer Votre Excellence de ses compliments, se porte encor toujours bien. Mon fils a aussi depuis 3 jours la fièvre et il paroit que, cette année-ci, [fo 37r] personne n'en sera dispensé. La saison comence à être frèche et nous comptons vers la fin du mois nous retirer en ville. J'ay l'honneur d'être très respectueusement Monsieur.

De Votre Excellence.

Le très humble et très obéis[san]t serviteur,

 $^{^{100}}$ Aucune unité n'est mentionnée. On peut supposer qu'il s'agit de 4000 florins rhénans par an. 101 Union, convergence.

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp. Temesvar, ce 9 [septembre] 1754.

Lettre Nº 14 (56), 27 septembre 1754

François Perlas rassure son correspondant quant aux inquiétudes liées à l'arrivée de centaines de soldats ottomans à Orşova. Les appréhensions exprimées par le gouverneur de Mehadia et le capitaine des Plajaschen, Petru Vancea, étaient exagérées. La maison de quarantaine peut être rouverte et la circulation avec l'Empire ottoman rétablie, conformément à la décision de la cour. Il confirme la création de la commission de police dans le Banat, mais se plaint de manquer de personnel. Il se réjouit enfin de la frénésie de constructions à Timişoara (fortifications, canaux, écluses, églises, maisons) qui embellit la ville.

[f° 328r] Monsieur,

Je souhaite que Votre Excellence soit heureusement retourné des mines d'Annaberg¹⁰², où elle a la bonté de me marquer par celle que j'ay l'honneur de recevoire en datte du 8 qu'elle devoit se rendre. Votre Excellence a eu tort de s'inquiéter, crainte que l'on s'avisat ici de comenter la moindre hostilité avec M^{rs} les Turcs. Je n'ay jamais été de cet avis. Bien au contraire, et toute l'administration peut être mon témoin, que je me suis expliqué qu'il faloit passer par la voye du Général Comendo les offices nécessaires au Bascha de Belgrad pour remontrer les attentats des Turcs, tout come Votre Excellence se daigne aussi de prescrire. Aussi l'avons-nous fait avec un promémoire 103 au Général Comando, il faut que dans ma lettre je me sois mal expliqué, car nous étions convenu avec M^r le [f° 328v] Général Engelshofen, dès que nous avons comuniqué de part et d'autre les avis que nous avions, d'en agir avec toute la caution¹⁰⁴ possible et d'être uniquement sous la défensive. Je reconois trop combien il est de l'intéres de Sa Majesté de ne point donner le moindre lieu de plainte aux voisins et Votre Excellence peut être tranquil car, dans des matières aussi délicates, j'en agi avec toute la circonspection possible. Et je compte, aussi longtemps que j'auray l'honneur de servire, je n'auray pas à me reprocher, d'autant plus que je ne pense si ce n'est à faire le service et rencontre dans les justes intentions de Votre Excellence; par les relations que du depuis [sic] l'administration a eu l'honneur d'adresser, elle aura vu qu'on en est quitte pour l'alarme. Il y eu beaucoup de faute des gens du Capitain Peter Vancsa, qui ont raporté la chose bien diférente de ce qu'elle a été et le Verwalter¹⁰⁵ s'est aussi

¹⁰² Mines d'Annaberg-Buchholz, en Saxe.

¹⁰³ De *Pro Memoria* (pour mémoire) : note officielle.

Prudence.

¹⁰⁵ Gouverneur du district de Mehadia, Peter Wagner.

trop aisément perdu de courage car, à la [f° 331r] place de garder le secret, il a été le premier alarmé. Aussi ay-je cru de mon devoire de le faire venir ici et le réprimander come il faloit pour qu'il soit plus prudent dans des parailes occasions et sache animer les sujets et point les alarmer. Mais il me paroit que le bonhome n'est pas pour cet poste où il faut un homme vailant et qui sache se trouver. S'il y avoit moyen de le placer aileurs je crois, pour le bien du service, qu'il faudroit tâcher de placer un autre qui ut les qualités requises à Mehadia. Au Capitain Peter Vansca ay-je aussi fait comprendre qu'il ne faloit pas si légèrement ajouter foy à des faux raports et qu'il tâche d'être aussi circonspect que prudent, qui ne déroge aucunement à sa bravoure et tenir son monde à leur devoire 106. L'ouverture de la *Contumas* 107 faira que le tout soit tranquil, car il n'est pas concevable. La joye que les Turcs ont marqué lorsqu'ils en ont eu la nouvelle et les offices que l'on passera de la part de la cour à Constantinople, come Votre Excellence me marque, assoupiront le tout, d'autant plus que, par la voye de notre correspondant secret, je viene d'être assuré que la Bascha [f° 331r] de Belgrade est intentioné au mieux.

Je dois adresser de nouvau mes très humbles remerciments à Votre Excellence des nouvelles marquées qu'elle se daigne me donner de Sa Haute Protection par la confiance que Sa Majesté met en ma personne. Ayant eu la clémence de m'apuyer le Presidium de la nouvelle comission établie, je fis publier le rescript dans la session que nous umes hier, quoyque je juge que quelques M^{rs} de l'administration n'en sont pas trop aises ¹⁰⁸. Ils ne scauroient pourtant pas désavouer que cette résolution doit faire le bonheur des habitants et du pais. Le tout ira son train et les affaires pouront avoire leur cours. Les sujets que l'on a nomé sont tous très capables et de mérite. Et je dois me prometre que Votre Excellence aura lieu d'être très satisfait du choix qu'elle a fait et Sa Majesté du soulagement qu'elle procure à ceux qui ont l'honneur de la servir et la promte expédition aux affaires pour le bien du public. Mais je ne scaurois me

¹⁰⁶ Héros de guerre, sauveur du prince Charles-Alexandre de Lorraine, époux de Marie-Thérèse, pendant la campagne de 1738 contre les Ottomans dans le Banat, Petru Vancea jouit d'un prestige sans tache auprès des administrateurs habsbourgeois. Les Plajaschen (miliciens des frontières) qu'il dirige qui sont, comme lui, des bandits en rupture de ban, sont néanmoins considérés comme des hommes qui doivent être disciplinés.

¹⁰⁷ Contumaz : maison de quarantaine (ici à Mehadia). Le décret aulique portant sur la réouverture date du 7 septembre 1754. La durée de quarantaine est fixée à 42 jours (L. Baróti, Adattár..., vol. 1, p. 124, 7/7/1754). Sur le même sujet, le 17 septembre 1754, François Perlas fait enregistrer deux rescrits impériaux lors du conseil de l'administration concernant la frontière : le premier précise que les mesures préventives prises dans le district de Mehadia, suite à l'arrivée en garnison de centaines de « Turcs et Tatares » à Orsova, furent justifiées, mais peuvent être levées, dans la mesure où les relations entre Vienne et Constantinople sont au beau fixe ; le second avance que le conflit portant sur le respect des droits de pêche des sujets vivant sur la rive gauche du Danube est en train d'être réglé par l'ambassadeur habsbourgeois auprès de la Grande Porte (L. Baróti, *Adattár...*, vol. 1, p. 124, 17/9/1754).

108 Il s'agit de la commission de police (voir NdP lettre 9).

dispenser de remontrer à Votre Excellence qu'il faut de nécessité assigner à la dite comission le personnel propre et suffisant pour l'expédition de la chancelerie, sans quoy [f° 329r] les affaires nécessairement doivent rester en arrière, car même auparavant nous ne pouvions tenir au delà de deux sessions la semaine, puisque la chancellerie ne peut pas suffir. Votre Excellence n'ignore sans cela pas que notre secrétaire, qui du rest est un très honêt home, n'est absolument pas pour cet métier et l'on ne scauroit compter sur luy. Ainsi, nous n'avons que le concepist Rasch, et le cancelist Entres. Tous les autres ne sont bons qu'à copier et nous ne scaurions nous en servir autrement. Ainsi il est indispensable que nous ayons un concepist et un chancelist, sans quoy nous devrions emprunter ceux de l'administration et alors leur expédition seroit arrêté et il arriveroit que les affaires n'iroient pas leur train. M' le conseiler Kempf poura au mieux là-dessus donner les éclaircissements à Votre Excellence qu'elle puis souhaiter et je me remette à tout ce qu'elle aura la bonté de résoudre. Et je ne scaurois luy témoigner ma parfaite [f° 329v] reconnoissance, si ce n'est pas l'empressement que j'auray toujours de m'acquitter au mieux de mon devoire et rencontrer par là dans l'esprit de Votre Excellence.

Dans notre église catédral, les offices se font depuis l'ouverture autant que le personnel le permet. Le concours est infini. L'on attende avec impatience la décision de Sa Majesté pour la paroisse¹⁰⁹. En cas qu'ils ne l'obtienent pas et qu'il fut du gré de Sa Majesté qu'elle restat aux pères de la société, il faudra qu'elle aye la clémence d'augmenter au moins de 4 ou 6 prêtres leur personnel, sans quoy ils ne seroient pas en état de fournir au service de l'église, car ils ne sont qu'à 4 chanoins et de ceux-ci le plus ancien est tout à fait invalide¹¹⁰.

Dans 4 semaines le Bega Canal sera terminé, asteur¹¹¹ que le paisan ne néglige rien de son travail. Il y a 7 [000] homes qui y travailent pour en venir à bout avant que la mauvaise saison [sic]. Nous avons aussi fait le nouvau canal et les cluses¹¹² de la [f° 330r] Fabrique qui nous procurera l'eau bien meileure en ville. L'ouvrage en est magnifique et à peu de fraix nous comptons d'avoire des fontaines en ville. Mon apartement doit être sous toit dans 15 jours. L'on a bâti

¹⁰⁹ À partir de 1754, l'église des jésuites ne sert plus d'église diocésaine, rôle désormais dévolue à la cathédrale dont la construction a été commencée sous Charles VI. Les chanoines et l'évêque officient désormais dans ce dernier lieu. La première célébration a lieu le 8 septembre 1754. Toutefois, les jésuites restent responsables de la paroisse urbaine intra-muros (K. Juhász, « Jesuiten im Banat (1718-1773). Ein Beitrag zur Kulturgeschichte der Temesvarer Banats », Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung, n° 11, Vienne, 1958, p. 153-220, ici p. 165 et 180).

Faute d'accéder à cette demande, Marie-Thérèse pourvoit au remplacement du quatrième chanoine le 8 octobre et lance une réflexion sur l'augmentation des prébendes des prêtres et doyens du Banat (L. Baróti, *Adattár...*, vol. 1, p. 124, 8/10/1754).

¹¹² Écluses. Il s'agit des écluses construites entre le nouveau faubourg de Fabrique, construit après l'incendie de la Grande Palanque en 1738, et les murs de la ville.

cette année-ci une disene 113 des maisons nouvelles. L'église des jésuites est déjà comencée¹¹⁴, celle des franciscains casi fini¹¹⁵, et tout le monde a la rage pour bâtir. Je compte que l'année prochaine l'on bâtira partout, de façon qu'en peu de temps toutes les places vuides seront occupées. Ceci devient tous les jours plus peuplé. La ville est très joli. L'on est après à changer la plus part des rues. Dans la fortification, on est allé très loin avec l'ouvrage et si cela continue ainsi, je compte que dans un couple d'années elle puis être fini. Petit à petit, on introduit la police et je vois qu'un chacun se prête à son devoire. L'on a établi le just prix, les mesures, la qualité et le prix des viandes qui sont excellentes. Le pain est parfait. L'on est aprez [f° 330v] aux cabaretiers pour qu'ils ne puissent pas falsifier le vin et la bier¹¹⁶. L'on établit le *Feÿer Ordnung*¹¹⁷ tout come à Vienne et l'on se pourvoit de tout le nécessaire, la propreté de la ville. Un chacun est obligé de ballier¹¹⁸ deux fois la semaine la cour et le devant de sa maison. L'on comence à s'apercevoire du bon ordre et tout le mondre paroît content puisqu'ils s'apercoivent que l'on ne cherche que le bien du public. Le militaire paroît aussi très content et notre Landmiliz tient un ordre merveileux et ils mérittent certainment toutes les louanges. M' le Général d'Engelshofen se porte au possible à tout ce qui est raisonable et la bon union entre le militaire et politique paroît établi, puisque l'on n'entende pas la moindre plainte. Come je ne scauroit non plus en donner aucune à Votre Excellence, je continue, Dieu merci, à me bien porter, M^{me} de Perlas de même. Mon fils a eu aussi la fièvre et il en a été quitte avec trois accès, mais mes gens sont la plus part malades. Le Baron Puyger, quoyque sans fièvre, très faible et je crois qu'il ne sera pas en état de

¹¹³ Dizaine.

¹¹⁴ L'ancienne église des jésuites, aménagée dans l'ancienne grande mosquée perdant son statut d'église cathédrale temporaire, il devient désormais possible de débuter les travaux de construction d'un nouveau bâtiment baroque, financé par l'administration régionale (J.N. Preyer, *Monographie der königlichen...*, p. 81).

¹¹⁵ II s'agit de la nouvelle *Katharinenkirche*, érigée par Erich Lechner de 1753 à 1756 selon Preyer (J.N. Preyer, *Monographie der königlichen...*, p. 87) et de 1754 à 1772 selon Swantje Volkmann (S. Volkmann, *Die Architektur des 18. Jahrhunderts im Temescher Banat*, thèse, Heidelberg, 2001, p. XVII-XIX). La remarque de François Perlas fait toutefois penser que la date traditionnellement admise de fin de construction – celle de 1756 – est bien exacte.

116 Bière.

Réglementation portant sur la lutte contre les incendies. Les « Feÿerodgnungen » sont considérées comme une mesure de bonne police. Ils sont institués dans la ville de Vienne dès le XVIIe siècle (R. Gherardi, *Poetere e costituzione a Vienna fra Sei e Settencento*, Bologne, Società editrice il Mulino, 1980, p. 230-231). L'imposition définitive des mesures de « bonne police » dans la ville de Timişoara prend encore plusieurs mois. L'administration régionale édicte une instruction en 29 points, précisant les obligations des municipalités « allemande » et « illyrienne » dans ce domaine et les contours de leur collaboration avec la commission de police en 1756 (MNL-OL, E 303, 55 cs., f° 709-721, 12/1756).

travailer de tout l'hiver. M^r de Koska est aprez à finir le procès du Hecken. J'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence,
Temesvar, 27 [septembre] 1754
Le très humble et très obéis[san]t serviteur,
F[rançois] C[omte de] Perlas M[arquis de] Rialp

Lettre No 15 (8), 8 novembre 1754

François Perlas remercie le comte Königsegg-Erps de son intervention auprès de Marie-Therèse concernant son fidéicommis. Il s'inquiète néanmoins de l'endettement du conseiller de l'administration Beuger von Buige. Il discute enfin d'un projet d'augmentation du nombre d'employés de la chancellerie, avant d'évoquer l'acheminement en bon ordre des contributions des districts par les gouverneurs.

[f° 38r] Monsieur,

Je ne scaÿ par où comencer, confus come je le suis des bontés, dont Votre Excellence m'accable, pour assez la remercier de la grâce qu'elle a bien voulu me procurer par ses bons offices, auprez de Sa Majesté, de l'augmentation des gages jusqu'à 6 [000] fl[orin]s, qui doivent être le fixe de tous les présidents du Banat, à l'imitation de toutes les autres provinces¹¹⁹. Je n'ay jamais souhaité davantage que d'être traité de même que tous les autres, me paroissant bien just, dès que l'on fait tant que de se résoudre à servir dans cet pais-ci, où l'aire est assez fatal. Qu'au moins l'on aye pas moins que ceux qui servent dans des provinces saines et j'ay tout lieu d'être content avec l'augmentation de 2 [000] fl[orin]s et rends mille grâces à Votre Excellence, l'assurant de la plus parfaite et éternelle reconnoissance. Je tâcheray, et par mon application, et par mon exactitude, remplir au mieux ce que [fº 38v] le devoire de mon employe exige, puisque je scay come Votre Excellence pense et qu'on ne scauroit l'obliger d'avantage qu'en s'acquittant de son devoire. Et je crois que tout autre, de même que moy, nous devons nous estimer heureux d'être sous un si digne cheffe et j'espère que tous mes subordonez, à mon imitation, nous empresserons à bien servir et, par là, procurer la juste satisfaction à Votre Excellence.

¹¹⁹ L'ordre de grandeur de la rémunération que défend François Perlas n'a rien d'absurde. En 1748, Emmanuel de Silva-Tarouca (1691-1771), alors président du conseil des Pays-Bas autrichien, reçoit un gage annuel de 5250 florins. En 1776, le chanceller d'État des Pays-Bas autrichiens, plus haut officier de cette administration, perçoit quant à lui 6000 florins (R. Zedinger, Die Verwaltung des österreichischen Niederlande in Wien (1714-1795): Studien zu den Zentralisierungstendenzen des Wiener Hofes im Staatswerdungsprozeβ der Habsburgermonarchie, Vienne, 2000, p. 94 et 98).

Je dois pas moins rendre grâces à Votre Excellence, qu'elle a bien voulu si soigneusement songer à nous soulager dans notre travail par la résolution q[ue] Sa Majesté a prise de nomer 3 autres conseilers de l'administration¹²⁰ et, pour premier conseiler, M. le comte de Sauer, que je n'ay pas l'honneur de connoitre mais, par le récit que Votre Excellence a la bonté de m'en faire, c'est ce qu'il faut pour le bien du service. Pour les deux autres, j'ay eu lieu de les connoitre. Ce sont deux habiles gens, honnêttes et de méritte, qui connoissent le pais et c'est ce qui nous faloit¹²¹: des gens qui sont à leur aisse et qui n'ont pas besoin de faire des extorsions pour se tirer d'affaire, qui est un grand article pour bien servir. Ainsi, j'ose hardiment me prometre qu'ils [fº 41r] rendront des services encore bien au-delà de ce que l'on se prométoit. Ils sont dans la loye de leur cœur et j'avoue à Votre Excellence que je n'en suis pas moins charmé, puisque je prévoye, qu'à la grande confusion de ceux qui voudroient que les choses alassent mal, on sera convaincu que le système établi doit faire le bonheur de cet pais-ci.

Ce que Votre Excellence veut bien en confiance me marquer toucha le B[aro]n Puyger. C'est la vérité. J'étois au fait depuis bien du temps et m'étois même quelque fois pris la liberté de luy faire comprendre qu'il faloit y mettre ordre, luy faisant comprendre combien j'étois delicat sur cet point, mais, plongé come il est dans les dettes, il ne songoit qu'à boucher un trou en en ouvrant un autre et je ne veu pas assurer, si peut être à grand préjudice du service, et, si cela ut duré, je n'aurois scu le cacher à Votre Excellence et je crains que la naïveté avec laquelle je luy ay parlé, l'assurant que come je ne tairois pas le bon d'un chacun, je ne tairois non plus le mauvais. Le serement le j'avois prêté et le point d'honneur qui dirigoient mes actions m'y obligent. C'est un langage que j'ay tenu à un chacun, du premier au dernier, et que tout le monde [f° 41v] s'apercoit du bon effet qu'il fait, mais au pauvre Poyger l'a rendu malade, au point que je crain fort qu'il en reviene. Outre qu'il ne soigne aucunement, l'on prétende que les dettes qu'il a fait depuis les deux années qu'il est ici passent les 19 000 fl[orin]s et, entre les créanciers, il y a le pauvre Amigo Mayer, avec passé 3000 fl[orin]s. Il n'est pas à comprendre come il ay pu le faire. Il n'étoit pas en devoire de faire des certaines dépenses, car il avoit 3000 fl[orin]s de gage, 500 f[lorins] du [...], le *quartier*¹²³, du foin, et mil autres bagatelles que l'on a

¹²⁰ Sous Charles VI, le nombre de conseillers était fixé à quatre : deux militaires et deux civils. Après la guerre de 1736-39 qui a désorganisé le pays, l'administration ne compte plus que deux conseillers actifs, avant de remonter à quatre à la fin de la décennie 1740. Avec le passage à l'autorité civile, l'ensemble des conseillers est renouvelé et leur nombre est progressivement augmenté jusqu'à huit en 1755.

¹²¹ Johann Michael Edler von Brandenburg et Johann Jakob Josef Salbeck de Petris.

¹²² Serment.

¹²³ Il s'agit du « Natural-Quartier », gratification en nature accordée à l'ensemble des officiers. Elle peut également être accordée en argent, à hauteur de 300 florins par an pour un conseiller de l'administration.

retranché et, s'il avoit encore trouvé du crédit, Dieu scait où l'on seroit allé. Il est à plaindre, mais le proverbe italien dit qui è causa del suo male pianga se stesso¹²⁴. La justice courroit grand risque d'être corrompue, si je n'us pas tenu la main, et voilà pourquoy je suis d'avis qu'il faut avoire de quoy vivre honêttement pour n'être point occupé de songer coment se tirer d'affaire. Le système nouvau est très louable. L'on aura lieu, au moindre défaut, qu'un de nos officier fusses et se laisse suborner de le prendre par la dette. Votre Excellence observera, par l'extrait de la cause que l'on envoyera au plus tôt, que la contribution est complétée avec la fin d'[octo]bre. Les officiers sont ici en foule, chacun à payer le [f° 39r] contingent de son district¹²⁵, sans qu'il ay falu se servir ni d'exercition ni d'autres moyens, ce qui ne chagrine pas peu ceux qui auroient voulu que la chose n'ut pas si heureux succès et qui préfèrent leurs vues particulières au bien du service. Votre Excellence n'ignore point combien je l'ay incomodé pour qu'elle voulut me procurer l'agrément de Sa Majeste pour assurer 16 000 fl[orin]s pendant l'espace de 8 années sur le fideicomis, que Votre Excellence a eu la bonté de m'obtenir, mais que le maréchal du pais 126 veut interpréter de façon que la grâce de Sa Majesté devroit être réputée nulle. Voilà pourquoy j'ay été de recheffe à charge à Votre Excellence par la voye de M^r le Comte Figuerole, qui aura eu l'honneur de luy présenter ma requette. Si j'avois voulu, j'aurois trouvé ici ces 10 000 fl[orin]s, mais come j'ay pour maxime de ne prendre ni prêter ni autrement où je suis en employ¹²⁷, j'ay mieux aimé être à charge à Votre Excellence, avec mes humbles prières, que de m'obliger ici à qui que se fut. Moyenant quoy, l'on ne doit point avoire des certaines réflexions et l'on peut dire [f° 39v] à un chacun ce qui luy faut. Notre M^r de Koska est admirable pour le département de justice et je suis très persuadé que, n'étant pas occupé d'autres affaires, come il devoit l'être jusqu'ici, la justice ira son train. Il faut seulement tâcher de luy donner le personnel suffissant pour l'expédition. Si ce nouvau *concepist*¹²⁸ fut habil, ce sera ce qui

¹²⁴ Chi è causa del suo mal pianga se stesso: littéralement, « celui qui est cause de son propre malheur, peut pleurer sur son sort », autrement dit chacun doit payer les pots cassés.

¹²⁵ La contribution est la principale redevance en argent payée par les habitants du Banat. Elle est réglée par quartiers, la somme la plus importante est collectée à l'issue de l'année militaire, qui commence le 1^{er} novembre et finit le 31 octobre (voir C. Feneşan, *Administrație și fiscalitate...*). ¹²⁶ Johann Wilhelm Trautson, Fürst von Falkenstein.

¹²⁷ François Perlas semble ne pas avoir respecté ce principe dans les années qui suivent. On le retrouve en effet, à côté de ses anciens officiers, parmi les débiteurs de la maison Amigo en 1772 : il s'acquitte cependant de sa dette de près de 4000 florins en versant régulièrement 500 florins chaque année au marchand juif (OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, KT 119, f° 9v).
¹²⁸ « Kanzelist », « Concipist » et « Accesist » correspondent à différents grades d'employés aux

¹²⁸ « Kanzelist », « Concipist » et « Accesist » correspondent à différents grades d'employés aux écritures au sein de la chancellerie de l'administration régionale. La hiérarchie de la chancellerie banataise est identique à celle des chancelleries que l'on trouve dans les autres administrations militaires et civiles de la monarchie : au sommet se trouve le secrétaire, secondé par un « Kanzlei-Registrator », puis par des « Concipisten », « Kanzelisten » et « Accesisten », qui sont respectivement deux, cinq et trois en 1755. Mais sous l'impulsion de Perlas, répondant ainsi à la

luy faut. En luy donant un autre cancelist de ceux que nous avons et deux accessistes, pour le civil et politic 129, l'on peut assigner le concepist Ratsch, un cancelist et un accesist. Et pour le camerale oeconomicum¹³⁰, où l'expédition est très forte, l'on pouroit prendre le chancelist Entres, le faisant et [sic!] concepist, ajoutant seulement 100 fl[orin]s de gage, deux cancelistes et un accesist pour tout cet-ci. Il me faudroit augmenter [...]¹³¹ du *concepist* que l'on vient de nous donner un seul cancelist et, si je dois doner mon avis là-dessus, il n'y auroit personne du plus propre que le chancelist qui est à Oraviza¹³². C'est un habil garçon et qui a des connoissances du pais et qui pouvoit faire avec le temps un excellent secrétaire. De la façon¹³³, tous les départements seroient pourvus au mieux, car, come j'ay déjà marqué à Votre Excellence dans celle que j'ay eu l'honneur de luy écrire dernièrement, et Mr de Koska, de même que Mr de Plasch, nécesiteroient que l'on ut quelque réflexion, puisqu'àvec les 1500 fl[orin]s, sans les accidents qu'ils jouissoient auparavant, ils ont de la peine [fo 40r] à se tirer d'affaire et il paroit just, qu'aprez que l'on a doné un [...] à tous les officiers du Banat, après qu'on leur a retranché tous les tours de bagette 134, que M^{rs} les conseillers ne soyent pas moins considerés et je réponds que cela les encouragera à servir toujours mieux à scavoire ces deux. Je suis charmé que Votre Excellence aye aprouvé que je n'ay point laissé le Presidium à M^r d'Ohnesorg pendant ma maladie et celle de M^r de Poyger. J'avoue que Dieu m'a inspiré cette bone pensée, car si je n'avois tenu aux rescripts, je ne scay ce qu'il aura fallu faire mais, connoissant son service et ce ayant éprouvé quelques extravagances de son côté, je me suis forcé d'assiter au plus tôt à la session. Cela n'empêche point qu'il n'ay fait des plaintes contre moy, sans qu'il se soit avisé

multiplication des affaires à traiter, un Concipist et un Kanzelist supplémentaires sont engagés. Pour les épauler, des stagiaires toujours plus nombreux sont embauchés au cours des années 1760.

¹²⁹ François Perlas fait ici référence à la division des domaines de gouvernement à l'intérieur de l'administration régionale. Les *civilia et politica* sont des prérogatives placées directement sous la responsabilité du président, premier représentant du souverain (confirmation des chefs communautaires, intermédiation pour la négociation des privilèges collectifs et les grâces, rapports avec les dignitaires ottomans, commandement de la milice nationale).

¹³⁰ Les cameralia œconomica correspondent au domaine de compétence de la Chambre aulique : les cameralia (sel et douanes, une compétence exercée dans toute la monarchie, mais aussi la gestion des forêts, mines, bâtiments domaniaux, qui lui reviennent dans le Banat, parce qu'il s'agit d'une propriété de la couronne). Suite au passage à une administration uniquement civile, les cameralia œconomica comprennent également des compétences fiscales et économiques auparavant mixtes, c'est-à-dire sous la tutelle conjointe des autorités camérales et militaires : le provinciale œconomicum (contribution, dîme, corvée, police des marchés, commerce, affaires sanitaires).

¹³¹ Plusieurs mots raturés et illisbles. Des termes manquent aussi probablement dans les deux phrases précédentes, expliquant ainsi leur caractère passablement confus.

¹³² Oravița, chef-lieu du district minier du Banat.

¹³³ De cette manière.

 $^{^{134}}$ Pot-de-vin.

de m'en dire mot, mais pour que Votre Excellsencel aprene à le connoitre, je luv fairay le récit de ce qu'il vient de faire. Il est parti sans m'avoir dit qu'il demandoit ma permission, mais seulement me faisant scavoire qu'il avoit eu la permission de Vienne. À paine il y est arrivé, il a écrit à M^r le Général Comandant et moy point. Ce qui est d'avantage, il a écrit à son officier du comissariat, luy ordonant de ne point faire les décomptes avec les officiers des districts, puisque c'étoit luy même qui vouloit le faire. Tous les Verwaltern¹³⁵ se trouvant [f° 40v] ici à cet sujet depuis le 25 du mois passé, que l'on passe les décompter pour les mois d'été, ils sont recouru à moy, pour scavoire ce qu'ils devoient faire. Sur quoy j'ay voulu apprendre de l'officier du comissariat s'il vouloit passer les decompter et, m'ayant dit que non, j'ay ordoné à tous de donner leurs quittances et documents nécessaires à M^r de Brandenburg, Ober Provincial Comissari, et de se rendre à leur postes et devoire. Ce qu'il y a d'étrange, que M^r le comissaire ne m'a pas écrit un mot ou, au moins q[ue] l'administration, ou il auroit pu rechercher au moins que l'on ne fit point venir les Verwalters des districts. Je crain d'être à charge à Votre Excellence. M[adam]e de Perlas s'acquitte elle-même de son devoire dans la ci-jointe. J'ay eu de recheff une attainte de fièvre, mais je ne me rende pas aisément et, come je suis sans maux de tête, je suis habil au travail, qui est ce qui me console le plus. Je me recomande ultérieurement à la haute protection de Votre Excellence, que j'ay l'honneur d'assurer de la respectueuse vénération, avec laquelle je suis et seray le reste de mes jours,

Monsieur, De Votre Excellence, Le très humble et très obéiss[an]t serviteur, F[rançois] Perlas M[arquis de] Rialp. Temesvar ce 8 [novembre] 1754.

Lettre Nº 16 (8bis), 15 novembre 1754

François Perlas s'inquiète d'un retour tardif des fièvres qui l'ont touché, tout aussi bien que les soldats, les officiers civils et ses domestiques originaires de Vienne. Il se prononce pour une réforme de la pharmacie de campagne de Timişoara, rend-compte de la collecte des bonnes et mauvaises espèces par les officiers du Banat et insiste sur la gravité des faits de corruption reprochés à un inspecteur des douanes. Il critique enfin l'absence d'espace adapté pour accueillir les individus indésirables expulsés de Vienne.

[f° 42r] Monsieur,

Lors que je croyois avoir doné mon tribut à Temesvar par la fièvre, que j'avois déjà essuyé et dont j'étais quitte depuis deux mois, j'ay dû essuyé un récitif de

-

¹³⁵ Gouverneurs de districts.

18 accès 136, que le médecin a trouvé bon d'arrêter avec le chinchina, que j'ay comencé à prendre hier. Moyenant quoy, j'espère d'en être quitte. J'ay pourtant eu le bonheur d'avoire la tête toujours libre et propre au travail et même je ne me suis jamais couché, mais j'ay observé et j'observe encore un régime des plus rig[o]ureux et je dois rendre grâces au ciel de ce que j'ay toujours été en état de faire mon devoire, d'assister aux sessions et de ne point arrêter aucune expédition et le tout va son train. [f° 42v] Me de Perlas a dû, à la fin, aussi succomber et elle a actuelement la double fièvre tiers 137, mais le medecin compte de la délivrer aprez quelques paroxismes. M' le Général Comandant en est de même attaqué, aussi Me de Soro. En un mot, cette année-ci, personne en a été quitte, même ceux qui avoient éprouvé l'aire du Banat depuis 30 années, qui m'assurent de n'avoir pas vu une année paraile. Entre les cavaleristes il y a eu une infinité des malades, de ceux qui sont partis et ceux qui sont arrivés du régiment Birkenfelt¹³⁸, tombent malades aussi. La garnison de Temisvar peut bien rendre grâces à notre *Landtmiliz*¹³⁹, car, si cette année elle ut les arrestants, come elle avoit par le passé, elle seroit certainement anéantie. Malgré pourtant le nombre infini des malades, la mortalité n'est pas grande, ni parmi le militaire ni parmi la bourgoisie. J'ay pourtant perdu déjà 4 domestiques. J'en ay dû renvoyer 5 à Viene et voilà [f° 47r] q[ue] je suis obligé de renvoyer mon valet de chambre François et mon premier cuisinier, que je regrette bien, mais il ne pouvoit pas se ratraper. Heureusement que j'étois pourvu d'un second et d'un garçon. Tous mes sujets qui sont en état de me servir et, étant croate, ils résistent mieux à cette aire. Aussi, je tâche de remplacer ma famille avec des gens d'ici, que pourtant j'ay trouvé assez bons. Ayant remontré à Mr le Docteur Engel le désordre que l'on éprouvoit ici dans la Feldt-Apotecken¹⁴⁰, par la négligence de ceux qui la gouvernent, par la calité des droges, qui n'étoient pas des meileures, et par la cherté des médicines, il a écrit me prometant de vouloire y mettre ordre et, en

¹³⁶ Récidive [de] 18 accès [de fièvre].

¹³⁷ Fièvre double tierce : selon une pratique héritée de l'antiquité toujours en vigueur, les médecins classifient les fièvres en fonction de leur rythme. Dans notre cas, il s'agit d'une fièvre dont les accès sont quotidiens et dont les formes sont alternativement semblables (l'accès du troisième jour ressemble à celui du premier, celui du quatrième à celui du second et ainsi de suite). Ce type de crise fait penser au paludisme, très répandu dans le Banat à cette date, mais il nous est impossible de poser un diagnostic définitif avec les seuls éléments qui sont à notre disposition.

Il s'agit du régiment de dragons Zweibrücken-Birkenfeld. Créé en 1701, il sert sur différents théâtres de guerre. Engagé contre les Ottomans en 1737, il est stationné dans le Banat en 1740, avant de repartir sur le front occidental pendant la Guerre de Succession d'Autriche. Il revient s'installer dans le Banat, à Lugoj, à la fin de l'année 1754.

139 Sur la milice régionale, voir NdP lettre 11.

¹⁴⁰ La pharmacie de campagne, dont les médicaments sont principalement destinés aux troupes en garnison à Timișoara est construite à partir de 1727 (L. Baróti, Adattár..., vol. 1, p. 283, 14/07/1727). Il existe à cette date quatre autres pharmacies dans le Banat. Encore sous la tutelle de l'administration camérale en 1754, elles sont toutes affermées à une compagnie de commerce en 1761 (OeStA, FHKA, UK, Kommerz, fasz 38, f° 42).

effet, il m'a recherché que je luv fasse tenir ma juste relation de ce que l'on trouvoit à redire, ce que j'ay fait faire par notre médecin de l'administratnion, M^r de Kemeves, et, luy ayant envoyé, il luy a fait comprendre qu'il seroit très nécessaire, lors que la visite se fait, qu'il y fut admis, ce qu'il a permis aussi. Moyenant quoy, j'espère que l'on metera des bornes au grand désordre [f° 47v] qu'il y avoit et que le publique sera mieux servi. J'ay cru de mon devoire de le faire comprendre à M^r d'Engel, d'autant plus que c'est le politique et civil qui donne le grand gaigne¹⁴¹, le militaire, jusqu'au *Stab*¹⁴², ayant les médecines pour rien. Votre Excellence comprendera, par là, que l'on songe à régler le tout au mieux. Je dois remontrer à Votre Excellence qu'il est indispensable de prendre des mesures sur les Verruffene Münz¹⁴³. Ceux-ci ayant leurs cours en Transilvanie et en Ongrie, le Banat étant au milieu, le commerce en doit nécessairement souffrir. De surplus, la caisse de gerre ne veut prendre les pièces de 17 et 7 que de notre Impératrice et de Salzburg¹⁴⁴, de façon que nous avons actuelement de ceux-ci à la caisse prez de 10 [000] fl[orin]s et des Verruffene au delà de 12 [000] fl[orin]s et que nous ne scaurions nous dispenser de prendre, si la contribution doit avoire le bon succès qu'elle a eu jusqu'ici. Je supplie Votre Excellence d'une prompte résolution là-dessus, sans quoy je prevoy que cet-ci pouvoit nous attirer des grandes confusions et même arrêter le commerce à grand préjudice du service. Il seroit aussi à souhaiter que l'on prit une résolution et que l'on noma le maitre de poste, car, [f° 43r] depuis l'arrivée de cet nouveaux controlierender Officier¹⁴⁵ Cosa, il y a tout plain des plaintes, et du militaire, et du civil, que je tâche d'assoupir le mieux que je peux. Je crois que l'on ne scauroit en trouver de plus propre que le Cambiatur Verwalter Garnier 146. Il est

¹⁴¹ Apporte le plus grand gain.

¹⁴² État-major

¹⁴³ Verrufene Münze: littéralement « monnaie décriée », espèces de peu de valeur, généralement de cuivre, rognées ou de mauvais aloi.

¹⁴⁴ Cette attention envers la qualité des espèces collectées est une conséquence des réformes monétaires commencées en 1748. À cette date, l'équivalence entre le marc d'argent de Vienne et de Cologne est modifiée une première fois. Mais c'est la définition de 1753, selon laquelle le Thaler d'argent vaut désormais 1/10° du marc de Cologne, soit de 23,377 g d'argent fin, qui se révèle la plus durable, à l'origine du *Konventionstaler* frappé jusqu'au milieu du XIX° siècle. François Perlas fait ici référence aux pièces de 7 et 17 *Kreuzer* : le *Krenzer* correspond à 1/60° de florin, monnaie de compte en vigueur dans la Monarchie, valant deux thalers. Il s'agit de deux pièces d'argent de relativement bon aloi (respectivement 54 % et 42 % d'argent fin).

¹⁴⁵ François Perlas fait ici référence au poste de commandant des deux compagnies de la milice formées à partir du corps-franc composé par des volontaires banatais levés au début de la Guerre de Succession d'Autriche. Après 1748, les soldats sont réinstallés dans la province et mis au service de l'administration régionale

¹⁴⁶ Le *Cambiaturs Verwalter* est chargé de la supervision du réseau de poste dans le Banat, qui compte 37 stations à cette date. Les maîtres de poste (*Cambiaturisten*) sont sous sa responsabilité. Le titulaire de ce poste, retenu candidat par François Perlas pour diriger les deux compagnies est Ignatz Greiner von Mißletin.

honêtte home, fort adroit et qui connoit le pais et duquel l'on peut le prometre des bons services. Au reste, pourvu que l'on en nome un, je suis fort indiférent, pourvu que l'on hote¹⁴⁷ le désordre, qui s'est glissé et qui augmenteroit peut-être si l'on ne prit point bien tôt une résolution. M^r le Baron Poyger, de même que M^e son épouse, sont très mal. Pour elle, les médecins donent des fort mauvaises espérances et pour luy, je crain fort qu'il se ratrape. Je suis continuelement aprez M^r de Koska, afin qu'il finisse la relation touchant l'inspecteur Hecken. Je veux espérer que, dans peux des jours, elle puis être [f^o 43v] en état de rouler et d'être remise à Votre Excellence. C'est un ouvrage volumineux et sans beaucoup de clémence. M^r Hecken ne scaurait se prometre que beaucoup du fatal. Il faut qu'il aye beaucoup des protecteurs à Vienne, car il y a tout plain qui m'ont écrit à sa faveur et j'ay répondu, à l'un come l'autre, qu'il ne tenoit pas à moy d'arrêter le cours des affaires, come non plus de les précipiter, que mon employ et mon serement¹⁴⁸ me prescrivoient de veiler que la justice se fit et que se pouvoit répondre qu'on ne luy faisoit certainement pas d'injustice.

Votre Excellence aura la bonté de marquer à son temps s'il faudra préparer un quartier pour M^r le Comte Sauer, car il est très difficil de les trouver et il faut le prevenir à temps.

Aujourd'huy, j'ay dépêché le *Schmelzer*¹⁴⁹, qui arriva ici passé deux jours. Le pauvre homme a été très mal, même, et il a beaucoup souffert en voyage et detruit la plus part de ses nipes. Mais d'ici à Cronstat¹⁵⁰, il aura lieu d'être [f° 44r] content, car on l'a pourvu avec tout le besoin, pour qu'il reprit courage. Le transport des femes et homes est aussi arrivé et come ces transport sont fréquents et nous remplissent le pais des vaux riens¹⁵¹, je dois naïvement avouer à Votre Excellence, qu'avec le temps, il y auroit à craindre des grands désordres et, malgré la riguer que je fais observer par les patrouiles de nos militaires, je ne peu pas venir à bout d'éviter l'escandal, qui est beaucoup plus grand peut-être qu'il ne seroit à Vienne. De surplus, la garnison en souffre, car elle est à demi empestée par cette sorte des femes que, si l'on veut absolument continuer à envoyer, il est indispensable que l'on bâti un endroit où tenir et les homes et les femes, et qu'ils puissent se gagner par le travail leur entretien et même être de quelque avantage. Je suis d'avis qu'il ne tient qu'à la façon de s'y prendre et qu'on en tireroit de l'avantage [f° 44v] et que l'on éviteroit de remplir

¹⁴⁷ Ôte.

¹⁴⁸ Serment.

¹⁴⁹ Le fondeur, employé des mines.

¹⁵⁰ Kronstadt : Braşov, en Transylvanie.

Référence au « Temeswarer Wasserschub », l'expulsion vers le Banat des individus indésirables d'Autriche, en particulier de la ville de Vienne (prostituées, vagabonds, braconniers, ...) vers le Banat entre 1744 et 1768. Plus de 3000 personnes sont ainsi convoyées de force (voir S. Steiner, Rückkehr unerwünscht: Deportationen in der Habsburgermonarchie der Frühen Neuzeit und ihr europäischer Kontext, Vienne/Cologne/Weimar, 2014, p. 299-384).

le pais d'un paraile racail¹⁵². J'ay l'honneur de remontrer le tout à Votre Excellence, pour qu'il luy plaise de m'ordoner ce qui sera de son agrément. Je dois, aprez cela, la remercier de la déclaration qu'elle a eu la bonté de me procurer de Sa Majesté à l'égard du fidecomis.

Dans cet moment, M^r de Koska m'aporte la relation avec les actes de l'Inspecteur Hecken. Je m'en vay d'abord la parcourir, pour l'envoyer dabord au *Landgericht*¹⁵³ et attendre là-dessus leur sentence au plus tôt et ensuite la remetre à Sa Majesté, ce que j'ay cru devoir avertir à Votre Excellence et me racomandant¹⁵⁴ ultérieurement à l'honneur de sa protection, j'ay celuy de luy adresser les compliments de M^e de Perlas et de l'assurer de la respectueuse vénération avec la quelle j'ay l'honneur d'être,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéiss[an]t serviteur,

F[rançois] C[omte de] Perlas M[arquis de] Rialp.

Temesvar, ce 15 [novembre] 1754.

Lettre No 17 (9), 29 novembre 1754

François Perlas évoque le départ pour Vienne du capitaine Serangeli, chargé du développement de la production de soie dans le Banat. Il transmet également des nouvelles de l'Empire ottoman : séisme à Istanbul, remplacement du paşa de Vidin et bonnes relations à la frontière.

[f° 45r] Monsieur,

Le départ de M^r le *Capitain* Serangeli me fournit l'occasion d'assurer Votre Excellence de mes très humbles respects et de luy marquer que moy, de même que M^e de Perlas, nous soms tout à fait quits de la fièvre et, moyenant le beau temps que nous avons et le froid qui a comencé, nous espèrons d'en être quittes jusqu'à l'année prochaine. J'ay scu m'y accomoder, mais M^e de Perlas a été un peu impatiente et elle apréhende l'aire plus de ce qu'elle devroit. Pour moy, en échange, je ne l'apréhende aucunement et Votre Excellence peut compter que Sa Majesté m'aura dans cet pais-ci si long temps qu'elle le jugera de son service, qui est le but [f^o 45v] de mes opérations, joint à celuy de procurer quelque avantage par mes bons services à mes enfants. Je ne suis aucunement de ceux qui se croyent nécessaires come nous en avons ici, mais je suis charmé que l'on

¹⁵² Le projet de construction d'une maison de travail, où les femmes expulsées vers le Banat pourraient filer (*Zucht-, Arbeit- und Spinnhaus*) est déjà lancé en 1752. Bien que le président du Banat reprenne cette idée à son compte et la défende presque chaque année dans ses correspondances avec Vienne, cette maison ne voit jamais le jour. La volonté de transformer les casemates de fortunes,où sont concentrées les détenus en véritable fabrique textile se heurte au coût estimé trop élevé d'une telle opération.

¹⁵³ Le tribunal régional, fondé en 1749 à Timişoara et où s'appliquent les lois de Basse-Autriche.

Le tribunal régional, fondé en 1749 à Timişoara et où s'appliquent les lois de Basse-Autriche Recommandant.

m'employe, m'ayant donné ce qu'il me faut pour vivre honêttement, dont je seray redevable à Votre Excellence le reste de mes jours.

Je peu marquer à Votre Excellence, qu'ici, le tout est très tranquil. Les affaires prenent un très bon pli. L'armonie et la bone intelligence l'assure toujours d'avantage et j'attende avec empressement M^r le Comte Sauer pour agir avec plus de viguer et metre en train ce qui étoit arrêté jusqu'ici, faute de personnel. M^r le Général Comandant est aussi incomodé avec la fièvre et il faudra qu'il ay recours au chinchina. Les avis secrets de [f° 46r] Constantinople par la voye de Belgrade nous marquent qu'il n'y avoit pas le moindre ombrage de mal contagieux, que 6 vaissaux chargés de munition y étoient arrivés, qu'à Constantinople il y avoit eu un tremblement de terre et que 300 personnes étoient restées sous les ruines, qu'àu delà de la mer, la terre s'étoit ouverte et englouti 5 gros vilage¹⁵⁵, que le Bascha de Vidin alloit être relevé par le fils du grand visir Bacha Ahmet¹⁵⁶. Les diférents à l'égard de la pèche de l'esturgeon ne donent pas lieu à la moindre plainte et, dans peu, on aura l'honneur de soumetre à Votre Excellence le précis de ce peut avoir fait naitre ces diffééents¹⁵⁷.

Au reste, Votre Excellence poura apprendre de M^r le Capitain Serangeli ce que l'on peut se prometre de la production de la soye¹⁵⁸. Je suis assez à m'informer au just de l'état où cela est et Votre Excellence [f° 46v] peut compter qu'elle sera mis au fait, come peut-être elle ne l'a pas été jusqu'ici, puisque je prendray à cœur de l'informer au mieux qu'elle puis ensuite juger si c'est de l'intérêt de Sa Majesté de convincre. M^e de Perlas m'a chargé d'assurer Votre Excellence de ses compliments et j'ay l'honneur d'être très respectueusement, Monsieur.

De Votre Excellence, Le très humble et très obéiss[an]t serviteur, F[rançois] C[omte de] Perlas M[arquis de] Rialp. Temesvar, ce 29 [novembre] 1754.

¹⁵⁵ Istanbul, qui n'avait pas été touchée par un séisme marquant depuis 1719 est durement frappé en 1754. Les historiens estiment qu'il s'agit d'un des tremblements de terre les plus meurtriers de l'époque moderne, dans lequel 50 000 personnes perdirent la vie (J.F. Perouse, *Le séisme de Yalova-İzmit-İstanbul : Premiers éléments d'information et d'appréciation*, Istanbul, 1999, p. 1-8).
¹⁵⁶ Köse Bahir Mustafa Paşa, grand vizir à cette date.

¹⁵⁷ Le dossier en question, accompagné d'une carte du Danube à Moldova et de lettres du paşa de Belgrade au général Engelshofen traduites en allemand, a été conservé aux archives nationales hongroises (MNL-OL, E303, 53 cs., f° 227-242).

¹⁵⁸ L'élevage de vers à soie dans le Banat est déjà en projet dans les années 1720, en lien avec l'arrivée de colons allemands dans la province. Mais à cette date précoce, seul le village de Mercydorf (aujourd'hui Carani), où sont installées quelques familles spécialistes dans cet art, originaires de Mantoue, est véritablement concerné par les premières tentatives concrètes d'élevage. Il faut attendre le retour de la paix, en 1748, pour que les essais reprennent. À partir de 1751, le capitaine Serangeli reçoit chaque année plusieurs milliers de florins du fisc impérial pour développer cette activité avec des maîtres italiens (S. Jordan, *Die kaiserliche Wirtschaftspolitik im Banat im 18. Jahrhundert*, Munich, 1967, p. 90).

Lettre Nº 18 (9bis), 13 décembre 1754

Lettre de recommandation de François Perlas en faveur de Georgius Zacko, en route pour Vienne. Il soutient la demande de promotion de cet officier de la milice nationale du Banat.

[f° 48r] Ihro Excellenz,

Hoch- und hochgebohrner Reichs-Graf,

Euer Excellenz geruhen in Gnaden zuentnehmen, waßmaßen überbringer dießes, Georgius Zacko, Cornet¹⁵⁹ von hungarisch Canischa, beÿ löb[licher] Kaÿ[serlicher] Miliz vacant werden mögende Barjactars-Stelle¹⁶⁰, untern 12^{ten} curr[entis] memorialiter eingekomme[n].

Da man aber hießiger Seits, bevor die aggregirte in die Würckllichkeit gebracht worden, niemand[en] anzustellen vermag, und dießerwegen Supplicant zur Geduld verwießen worden; Als hat sich solcher entschloßen, eine Reiße nacher Wien zumachen, um Euer Excellenz Gnade und dießer Mensch von gute[n] Willen ist, und sein möglichst es zuthun verspricht, auch so er als sein Vater bereits verschiedene Treue Dienste geleistet; an Euer Excell[enz] ihn, auf sein Ansuche[n], mit Gegenwärtigem zu begleiten. Womit mich anbeÿ zu Gnaden empfehle, und in respectuosester Hochschäzung erharre

Euer Excellenz,

Temeswar, den 13^{ten} Dec[ember] 1754

Gehorsamster Diener

F[ranz] G[raf] v[on] Perlaß M[arkgraf von] Rialp

Lettre Nº 19 (22), 16 mai 1755

François de Perlas rend compte de la réception des plaintes des protopopes et se félicite du caractère conciliant de l'évêque orthodoxe. La préparation des processions de la Fête-Dieu, partagées entre la cathédrale et l'église jésuite a donné lieu à un accord avec le général Engelshofen, mais déplaît à l'évêque catholique, dont François Perlas se plaint.

[f° 113r] Monsieur,

J'ay l'honneur de remetre à Votre Excellence ci-joint les avis, qui parvienent successivement de Belgrad, pour qu'elle soit au fait de tout ce qui se passe. Il paraît aussi que la bone harmonie se rafermit toujours davantage. Les affaires du Banat vont aussi leur train, à la satisfaction d'un chacun et Votre Excellence peut être tranquil, puisque l'on ne scauroit doutter que le système établi n'ay son

¹⁵⁹ Le cornette (Kornett) correspond à l'officier de cavalerie le moins gradé, souvent le plus jeune.
160 Le Barjaktar, littéralement « porte-drapeau », est un terme serbe et croate d'origine ottomane.
Utilisé dans les troupes de confinaires dans la Monarchie habsbourgeoise, il correspond à un grade moyen d'officier de cavalerie, supérieur à celui de cornette, mais inférieur à ceux de Hadnak (du hongrois « Hadnagy »), Capitain et Ober-Capitain.

heureux succès, tout come il l'a eu jusqu'ici, pourvu que nous ayons bientôt un pluye dont la campagne a extrêmement besoin. En exécution des ordres venus ces jours passés, nous avons conféré avec l'évêque rascien¹⁶¹ à l'égard des points que les *Protopops*¹⁶² avoient donné par la voye de leur Métropolite¹⁶³. L'on a cité à cette occasion tous les Protopops et, en présence de l'évêque, on a examiné leurs plaintes séparément. Je me fais fort d'accomoder le tout amiablement, d'autant plus que l'évêque rascien est très raisonable et, quoy que porté pour ceux de sa religion, il ne prétende rien au-delà de ce qui sera trouvé conforme [f° 113v] à l'équité et à la justice. Je compte aussi aprez les fêtes 164 d'aller à la revue de nos Landtmiliczer¹⁶⁵ et, pour que le tout aille dans l'ordre, j'ay envoyé d'avence M^r le Conseiler de l'administration Brandenbourg, pour qu'il examine d'avance les plaintes qu'ils puissent avoire, pour que l'on soit au claire de leurs prétension et que les différents qu'il puis y avoire soyent débatus avant que je m'y rende. Pour la procession à tenir le jour du Corpus¹⁶⁶, l'on a concerté le tout avec M^r le Général Comandant, qui s'est prêté de la meileure grâce aux intentions de l'administration et que la procession se tiene le même jour du Corpus à la catédral, avec les mêmes honneurs militairs que l'on faisait lors qu'elle sortoit de l'église des jésuites, moyenant que le jour de l'octave 167, on la tiendroit chez les pères de la sociéte. C'est tout ce que l'on pouvoit souhaiter, mais notre évêque 168, point content, voudroit qu'elle sortit le jour du Corpus et aussi l'octave de la catédral, ce qui n'est aucunement à prétendre et l'on doit se contenter que M^r le Général Comandant se soit prêter à céder à la catédral le jour principal 169. Il est bien dificil de se comporter avec notre évêque. Je crois que [fº 114r] Votre Excellence le connoit. S'il ne change point de conduite, je ne scaurois me dispenser de faire à Votre Excellence des remontrances là-dessus, car l'on pouroit bien craindre des fâcheuses suites. Tout ce que je luy ay parlé et conseilé en amis, pour son propre bien et pour le bien du service, rien ne sert et je ne voudrois pas, un jour ou l'autre, être responsable. Je

¹⁶¹ Georgije Popović.

¹⁶² Prêtre à la tête d'un *protopopiat* (doyenné) dans l'Église orthodoxe.

¹⁶³ Pavle Nenadović, métropolite serbe orthodoxe de Sremski Karlovci de 1749 à 1768.

¹⁶⁴ L'auteur fait référence à la Pentecôte (18 mai), à la fête de la Sainte Trinité (25 mai) et à la fête du Corpus Christi ou Fête-Dieu (29 mai).

165 Membres de la milice régionale, placés sous son autorité.

¹⁶⁶ Fête-Dieu (29 mai 1755).

¹⁶⁷ Répétition de la liturgie de la Fête-Dieu pendant les huit jours qui suivent. Cette octave est supprimée en 1955.

Anton Engel.

¹⁶⁹ L'église jésuite de Timișoara, aujourd'hui disparue, était située au niveau de la Piața Sfântul Gheorghe. Aménagé dans l'ancienne grande mosquée et progressivement transformé, ce lieu de culte fait office d'église cathédrale avant 1754. Située au cœur de l'ancienne ville, elle est au centre des quartiers de garnison, alors que la nouvelle cathédrale reste longtemps excentrée.

supplie Votre Excellence de me continuer l'honneur de sa haute protection, pendant que j'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération, Monsieur,

De Votre Excellence, Le très humble et très obéis[san]t serviteur. F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp Temesvar, ce 16 may 1755.

Lettre Nº 20 (11), 06 juin 1755

François Perlas se prépare à une visite d'inspection dans le sud-ouest du Banat. Il rapporte le refus de l'évêque et des chanoines de prendre part à une procession, pour protester contre une mesure de l'administration portant sur la musique d'église. Il évoque enfin deux querelles de préséance.

[f° 52r] Monsieur,

J'ay l'honneur de remetre ci-joint à Votre Excellence les derniers avis recus de Belgrad. Au temps même que j'ay l'honneur de l'assurer, qu'ici, le tout est tranquil, je compte de partir demain pour passer la revue des deux compagnies inférieures¹⁷⁰. Ensuite, je feray un tour jusqu'aux mines d'Oraviza et Tornachko, Uipalanka, Panchova, et Werschez; pour gagner la connoissance locale du pais et metre ordre où le besoin sera. M^r le conseiler de Brandenbourg va avec moy et M[adam]e de Perlas m'acompagne aussi pour changer d'aire.

Hier l'on a célébré l'octave de la fête de Dieu avec les mêmes solemnités du jour principal. La procession étant sortie de la parroise administrée par les pères de la societé¹⁷¹, Monseigneur l'évêque¹⁷² y ayant été invité, il s'est excusé d'y paroitre, de même que le chapitre et son clergé, qui a pourtant eu l'indiscrétion de paroitre aux fenêtres, sur la place, ce qui n'a pas causé peu de scandal à tous les habitants puisque, s'ils ne vouloient point être de la suite pour les raisons qu'ils peuvent avoire, ils devoiet au moins se tenir [f° 52v] chez eux, ou au moins [ne] pas paroitre de la façon. L'on se donne de la part de l'administration tous les mouvements possibles pour empêcher l'escandal, mais le clergé, qui devroit y contribuer le plus, c'est celuy qui est le premier à le donner. Ils se sont avisés de défendre que la musique de la catédral puis aller, ou détaché, ou séparé, aux autres églises, lors que la résolution de Sa Majesté permet que, lors que la catédral soit pourvue, ils puissent, moyenant le

¹⁷⁰ Les deux « compagnies inférieures » correspondent aux vétérans du corps-franc banatais ou « Simbschen'sches Bataillon », levé pendant la guerre de Succession d'Autriche. À la paix, ils sont installés dans le sud-ouest du Banat. Ils sont rejoints au sein de la milice régionale par les anciens confinaires de la Maros et de la Tisza en 1753 qui forment, de leur côté, les six « compagnies supérieures ».

La paroisse administrée par les jésuites à Timişoara à cette date se réduit à la ville *intramuros*.
 Anton Engl.

pavement, d'aller aux autres églises. J'avois casi prévu tout cet-ci, lors qu'il a été question sur la musique et que l'administration a fait ses remontrances làdessus, ayant été d'avis que, puisque la musique portoit le nom de Kirchen-Musik¹⁷³, il faloit que préférablement elle servit la catédral et, aprez cela, les autres églises et ne point la laisser à la disposition des prêtres, qui s'arogent déjà la musique come propre à eux, lors qu'elle est payée de Sa Majeste¹⁷⁴. Et il sera indispensable d'y metre ordre à temps, d'autant plus que notre évêque n'est pas l'homme tel qu'il faudroit ici. Je dois aussi remontrer à Votre Excellence, que [fo 55rl M^r le Général Soro, come Comandant de la place, s'est entêté de ne point vouloire céder le rang à M^r le Comte Sauer. Il s'est dispensé de paroitre pour cette raison à la première procession, mais il vouloit absolument le disputer à la seconde. M^r le Général Comandant a voulu le persuader, mais le tout inutilement, de façon qu'il a été obligé de luy ordoner de se dispenser plus tôt de paroitre que de doner un scandal et il a voulu qu'il luy dont l'ordre par écrit, ce qu'il a fait. Aussi, j'ignore l'usage qu'il en faira, mais je crois qu'il faira ses remontrances là-dessus au conseil de guerre ou peut-être Sa Majesté. J'ay cru de mon devoire de le marquer à Votre Excellence, pour qu'elle soit au fait, si jamais il est question de mettre ordre à des semblables différents, qui seroient pour moy d'une très grand consolation, s'ils fussent débatu à la cour. Au reste, Votre Excellence recevra par la voye de l'administration tout ce qui a été concerté avec le Général Comando pour l'ordre de la procession le même jour de la fette de Dieu, à la catédral, et le jour de l'octave, chez les pères de la société, dont M^r le [fº 55v] Général Comandant voudroit avoire l'assurance que ceci doit rester ainsi établi pour l'avenir. Et l'on attendera la confirmation de la cour làdessus, pour luy donner une réponse catégorique. J'ose ainsi supplier Votre Excellence d'avoire la bonté de m'instruire, pour que je rencontre dans mes opérations l'aprobation de Votre Excellence.

J'ay l'honneur d'être très respectueusement, De Votre Excellence, Le très humble et très obéissant serviteur, F[rançois] C[omte de] Perlas M[arquis de] Rialp Temesvar, ce 6 juin 1755.

¹⁷³ Musique d'église.

¹⁷⁴ Les musiciens d'église, tout comme les prêtres catholiques, sont rémunérés par l'administration depuis la conquête du Banat. La somme allouée par le fisc à cette activité sous Charles VI ne semble toutefois pas avoir fait l'objet d'une ratification officielle par Vienne. Son maintien est remis en cause après 1740, dans la mesure où l'évêque catholique perçoit déjà une subvention annuelle en plus des revenus de son domaine de Makó (OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, KT 124, f° 51r). Une enquête est lancée en 1751 et 1752 pour connaître les conditions d'exercice des musiciens de l'administration depuis 1721 (L. Baróti, *Adattár...*, vol. 2, p. 549, 23/6/1752). Une somme annuelle de 1800 florins est finalement allouée au financement de la musique d'église et des parements liturgiques en 1754, mais selon les conditions de l'administration camérale, que François Perlas rappelle dans sa lettre (Országos Széchényi Könvyár, Fol.Germ. 184, f° 5v).

PS Come il s'agit que, pendant mon absence, M^r le Comte Sauer doit avoire le *presidium*, l'on voudroit être instruit si celuy qui faira les vues du président doit occuper dans les sessions la place et la cheses¹⁷⁵ même du president. M^r le Comte Sauer et moy, nous soms d'avis que non, de ce que nous avons vu dans tous les dicastaires¹⁷⁶ que nous avons frequenté. Come Votre Excellence même scaura que celuy qui a le presidium reste toujours dans la place qui luy apartient celon son ancienté, M^{rs} les conseilers en ont agi tout autrement par le passé. Ainsi, Votre Excellence aura la bonté de nous éclaircir là-dessus pour notre reste.

Lettre Nº 21 (12), 23 juin 1755

François Perlas annonce s'être concerté avec le géneral Engelshofen pour rassembler au plus vite les vivres que le paşa de Belgrade leur a demandés. Il joint à sa lettre les relations qu'il vient de recevoir de cette ville.

[f° 61r] Monsieur,

La poste étant sur le point de partir, je reçois les ci-jointes relations de Belgrade, que je n'ay voulu retarder d'un moment à Votre Excellence. Par la traduction de la lettre du Bascha écritte à M^r le Général Comandant, Votre Excellence voira la recherche qu'il fait des diférentes espèces des vivres.

J'ay donné dans l'instant les ordres, après avoir concerté avec M^r le Général Comandant, afin que, sans delay, l'on pourvoye le tout et l'on tâchera d'être attentiff au possible, pour conserver la bone intelligence que nous éprouvons dans nos confins, dont l'on doit certainement se louer. J'ay l'honneur d'être très respectueusement,

Monsieur.

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéis[san]t serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Temesvar, ce 23 juin 1755.

Lettre Nº 22 (13), 29 juin 1755

François Perlas assure que les troupes du Banat ont été mises en alerte, afin d'éviter toute incursion des émeutiers ottomans dans le Banat après la fuite du paşa de Belgrade. Il relate sa visite des postes militaires du sud-ouest du Banat en compagnie du général commandant Engelshofen.

[f° 65r] Monsieur,

1/5 Chaises.

¹⁷⁶ Dicastère : terme général qui désigne à cette date le conseil à la tête d'une administration.

L'ordinaire passé, j'ay eu l'honneur de remettre à Votre Excellence à la hatte 177 toutes les relations que j'avois pu acquir¹⁷⁸ à l'égard des troubles survenus à Belgrade. Y jointe la copie de la lettre écritte de M^r le Comandant de Panchova à M^r le Général Comandant et la traduction de la lettre que le Bascha de Belgrad luy avoit adressé par la voye d'Hassan Bez et Mustaffa Bascia¹⁷⁹, en le recherchant de luy fournir pour son argent les vivres, dont il avoit besoin pour son monde. Je ne m'arrêtte poin à détailer à Votre Excellence ce qu'elle aura pu sans cela comprendre des relations, mais j'auray l'honneur de luy dire que, dans l'instant, l'on expédia les ordres à nos officiers que, de concert avec M^r le Comandant de Panchova, qui avoit sans cela les ordres du Général Comandant, ils devoient tâcher de fournir le besoin aux comissaires du Bascha de Belgrad. J'ay aussi, sans délay, conféré avec M^r le Général Comandant. Nous nous soms aussi comuniqués, de part et d'autres, les dis et relations que nous avions acquis et concerté les mesures à prendre pour la sûreté de nos frontières et postes avancés, d'autant plus que le Bascha étant sorti de Belgrad, le peuple furieux et animé auroit pu s'aviser d'entreprendre quelque hostilité vers nos confins. Je veux croire que nous ne serons pas dans le cas de devoire repousser quelqu'un qui s'avisa de tenter quelque impertinence, d'autant plus que le tout jusqu'ici paroit fort tranquil. Cela nonobstant, l'on est convenu de tenir prêtes deux compagnies de cavalerie et même de les faire marcher pour qu'elles soyent aporté¹⁸⁰, en tout cas à secourir les posts [f° 65v] avancés, en cas qu'ils fussent insulté et que nos gens ne fussent pas la victime d'un peuple irrité et téméraire, qui manque même d'un cheffe. Les relations ci-jointes viennent d'arriver dans le moment.

Votre Excellence observera l'animosité qui règne encor et les menaces qu'on nous fait pour avoire fourni les vivres requis du Bascha, ce qui nous donne lieu de songer sérieusement de nous mettre à labris¹⁸¹ de tout insult et ne point démordre de la résolution prise. Le tout se traite avec le plus grande secret, entre M^r le Général Comandant et moy, pour ne point donner lieu aux mal intentionés de gloser et mêmes d'exciter un alarme, lorsqu'il n'y a rien à craindre, hormis des impertinences d'un peuple furieux et efrené come celuy de Belgrade. Tant au reste très assuré qu'il n'y a point à craindre qu'il en puis suivre une rupture, l'on est assi¹⁸² (sic!) attentif au possible de ne point donner le moindre sujet de plainte, lors que l'on ne pense qu'à se mettre à couvert des insolences. M^r le Général Comandant, à ce que je crois, remetra la relation au conseil de gerre conforme à celle que j'ay l'honneur d'adresser à Votre Excellence. Elle peut être

¹⁷⁷ Hâte.

¹⁷⁸ Acquérir.

¹⁷⁹ Nom des deux *çavuş* qui se sont rendus au poste militaire habsbourgeois de Pančevo.

¹⁸⁰ A portée.

¹⁸¹ A l'abri.

¹⁸² Aussi.

tranquil et assurée que l'on ne négligera rien et que l'on pourvoira à la tranquilité du pais, en faisant des dispoitions teles qui nous assurent, sans donner le moindre lieu d'ombrage à nos voisins. Voilà pourquoy j'ay cru de traiter cetci avec Mr le Général Comandant, qui est en devoire de scavoire quelles mesures prendre dans un cas parail et, de mon côté, pourvoire au besoin et donner mon avi, sans traiter un matière si délicate et qui doit être menée avec beaucoup de secret et de circonspection en plaine administration, mais en instruire particulièrement ceux dont je peu me prometre. Votre Excellence ne [fo 72r] doit ajouter foi à rien de ce que l'on peu luy écrire là-dessus, puisqu'elle doit être assuré que par moy elle sera mis au fait de tout ce qui puis se présenter. Je vaile de mon mieux à tout ce qui intéresse le service et meteray toute mon attention pour que rien ne soit négligé. Je dois instruire Votre Excellence du voyage que j'avois entrepris pour la revue des deux compagnies inférieures 183. Dans cette occasion, j'ay eu l'avantage de voir et connoitre les districts de Werschez, Uypalanka, et Panchova. La revue s'est faite à la plaine satisfaction des officiers, des comuns ¹⁸⁴ et du reste du monde qui s'y est trouvé présent. M^r le Général Comandant, avec une suite infinie des officiers des régiments qui se trouvent dans le pais, l'honora de sa personne, ce qui a infiniment consolé nos militaires. Je compte, dans une quinsaine de jours, d'aller passer la revue des autres 6 compagnies supérieures 185 et souhaite d'y trouver le bon ordre, tel que je l'ay trouvé dans les deux premières et je n'en doutte aucunement. Votre Excellence doit avoir lieu d'être content, lors que je peu l'assurer que le contentement dans le système présent règne aupres des sujetz et du reste du monde. Malgré le libre accès que j'avois fait comprendre à un chacun, je peu dire qu'il n'y a eu aucun plainte qui ay pu troubler le repos, dont l'on a joui jusqu'ici. De Panchova, je suis passé au post de Porcha¹⁸⁶, le plus avancé que nous ayons et l'on a pu observer très bien Belgrad. J'aurois même fait le tour du Danube pour l'observer mieux, si les troubles survenu dans la ville ne m'en ussent empêché, quoyque jusqu'ici nous devons nous louer de la façon dont nos voisins se comportent dans nos confins. L'on est aussi attentif à ne leur donner le moindre sujet de plainte et l'on en agit et agira de concert avec M^r le Général [f^o 72v] Comandant pour rencontrer le service. Dans cet moment, je viene de recevoire une autre relation de Panchova et M^r le Général Comandant vient de me comuniquer une lettre du Comandant de Panchova. J'envoye ci-joint la copie de l'un et de l'autre. Votre Excellence voira combien le Bascha est bien intentioné pour nous, au point même qu'il a quitté Mirova¹⁸⁷, pour que nous ne

¹⁸³ Voir NdP lettre 11.

¹⁸⁴ Des simples soldats.

¹⁸⁵ Voir NdP lettre 2.

¹⁸⁶ Borča.

¹⁸⁷ Mirijevo. Cette localité se trouve en effet au plus près de la frontière austro-ottomane, sur les bords du Danube, en face de Borča.

soyons pas exposé à la fureur du peuple de Belgrad, qui avoit été assez téméraire de faire même des menaces, lors que l'on pourvoiroit des vivres au Bascha. Je ne scaurais passer sous silence toutes les politesses et honneurs militaires que M^r le Général Comandant m'a fait pendant ma route, dans tous les endroits où il y avoit du militaire réglé¹⁸⁸, ce qui a produit tout le bon effet auprez des sujets et le reste du monde, en voyant qu'ils sont gouvernés par des gens qui sont en crédit et que l'on honore. Dieu fasse que le bon ordre et l'armonie qui règne se conserve; com je n'en doutte pas, tandis que j'auray l'honneur de servir ma maîtresse et que Votre Excellence aura la bonté d'avoire la même confiance en moy qu'elle a eu jusqu'ici. Elle peut hardiment se prometre que le tout ira de bien en mieux, au grand dépis de ceux qui se plairont à voire le désordre et la confusion qui régnoit par le passé. Nos militaires font plaisir à voire. Le Ritmaster Greiner, qui comande les deux compagnies, est officier de méritte et habil. Aussi méritte il qu'on le loue et que l'on réfléchysse à luy dans les occasions et je me croi en devoire de le marquer à Votre Excellence. Avec quoy j'ay l'honneur de l'assurer de la respectueuse vénération dans laquelle j'ay l'honneur d'être.

Monsieur, De Votre Excellence, Le très humble et très obéis[san]t serviteur, F[rançois] C[omte de] Perlas de Rialp. Temesvar, ce 29 juin 1755.

Lettre N° 23 (14), 30 juin 1755

François Perlas se satisfait de ce que les autorités ottomanes s'adressent désormais directement à lui, et non plus seulement au commandement militaire. Il interroge son correspondant sur les conditions de l'asile à donner aux éventuels sujets ottomans qui voudraient fuir les violences des combats de Belgrade dans le Banat. Il se réjouit de l'avancée de la réforme de la justice dans le Banat, mais s'inquiète que les querelles de préséance et les différends avec le clergé ne soient pas réglés. Il propose l'embauche provisoire d'un traducteur arménien pour remplacer l'interprète oriental récemment décédé.

[f° 74r] Monsieur,

J'ay l'honneur de remettre à Votre Excellence, ci-jointe, la continuation des avis qui vienent successivement de ce qui se passe à Belgrad, dont il parait que les

¹⁸⁸ François Perlas désigne ici les troupes de l'armée régulière, qui sont encore sous l'autorité du général commandant du Banat – et par conséquent du conseil aulique de guerre – contrairement aux huit compagnies de la milice. Ces militaires sont cantonnés dans quelques casernes. Dans le sud-ouest du Banat, que le président vient de visiter, elles se situent à Pančevo (cavallerie), Banatska Palanka (infanterie), Bela Crkva (cavalerie) et Vršac (cavalerie).

troubles ne sont rien moins qu'apaisés et que l'animosité du peuple contre le Bascha persiste toujours. L'on a fait avancer 120 homes de notre cavalerie réglée, come j'ay eu l'honneur de marquer à Votre Excellence dans ma dernière, pour qu'ils soyent aporté¹⁸⁹ de nos posts avancés en cas de besoin. De la relation ci-jointe et de la traduction de la lettre d'Emir Ahmed, Votre Excellence doit juger de la bone armonie qui règne entre le Gouvernement de Belgrad et nous autres. Ils donent des marques telles qu'ils n'ont jamais donné, puisqu'ils n'avoient jamais écrit que par la voye militaire et, asteur¹⁹⁰, ils m'écrivent à droiture¹⁹¹, dans des termes vraiment polis et dont l'on doit être satisfait, jusqu'au point même d'envoyer un tapis. Le Bascha d'Orsova a fait aussi des instances auprez du Général Comando pour avoire un pasport, afin qu'il luy fut permis, sans faire la contumace¹⁹², d'envoyer deux officiers avec un présent pour moy. M^r le Général Comandant m'en ayant fait part, j'ay cru de devoire répondre que la delicatesse avec laquelle l'on envisagoit de dispenser la contumace ne permettoit point d'envoyer un parail pasport. Et come je comptois, sans cela, de faire une fois un tour à Orsova, je me réservois, pour lors, les grâces du Bascha, [fº 74v] qui devoit être assuré de l'amitié que l'on s'empresseroit toujours de luy montrer. Moyenant quoy, je crois qu'il aura lieu d'être satisfait et persuadé que l'on ne vise à aucun interêt, mais uniquement à conserver un bon voisinage, dont ils sont très convinqu (sic!), car ils ne font aucun mistère d'avouer qu'ils sont très contents de la justice qu'ils trouvent dans le Banat, depuis que j'ay l'honneur d'être à la têtte de la Régence et y servir Sa Majesté. Eet Votre Excellence poura en juger des effets. Votre Excellence observera, de la lettre du *Contumaz Director* 193, qu'il pouvoit bien arriver, lors qu'il en vint à une exécution à Belgrad, que beaucoup des sujets turcs prirent le parti de se sauver dans le Banat. J'ay cru devoire concerter avec M^r le Général Comandant des mesures à prendre, le cas venant, pour qu'il instruit M^r le Comandant de Panchova et que je done des ordres conformes à nos officiers. Nous soms d'avis qu'on ne scauroit absolumen leur retirer le refuge chez nous, mais qu'il y avoit des précautions à prendre, c'est-à-dire qu'ils ne leur soit pas permis de pénétrer dans le pais, qu'il faudroit les faire rester dans les bataux ou bien dans l'avant contumace¹⁹⁴, où on leur fourniroit pour leur argent les vivres et que l'on prétendroit d'eux qu'ils fussent dans l'instant désarmé et même qu'il

189 À portée.

 $^{^{190}}$ $\stackrel{.}{A}$ cette heure.

¹⁹¹ Directement.

¹⁹² Accomplir son temps de quarantaine, qui est de quatre semaines à cette date.

¹⁹³ Directeur de la maison de quarantaine.

¹⁹⁴ « Vor-Kontumaz » en allemand. Il s'agit d'un bâtiment placé sur les bords du Danube, dans lequel hommes et marchandises sont accueillis et identifiés, avant d'être transférés vers la maison de quarantaine principale (« Kontumaz »), située à la périphérie du bourg de Pančevo, où ils doivent passer plusieurs semaines.

faloit leur faire comprendre, qu'à la recherche du Gouvernement, l'on ne pouvoit peut-être pas se dispenser de les livrer à des certaines conditions. Ainsi, je supplie Votre Excellence de m'instruire, si jamais les mesures prises n'auroient pas l'aprobation de la cour, car des affaires d'une telle nature recherchent bien de la délicatesse et je ne cherche qu'à rencontrer dans le service. Je tâche aussi de faire éclater le moins possible tout ce [fº 76r] qui put doner lieu à une alarme point fondée et, au moins, ne pas manquer, faute de réflexion, pour ne pas précipiter les affaires, ce que je prêche sans cela à M^{rs} les conseillers de l'administration qui, quoyque très bien intentionés, come je dois croire, ne mettent pas assez d'eau dans leur vin et ne considèrent pas assez mûrement les affaires de cette nature, qui ne se laissent pas hâter, malgré qu'ils demandent que l'on y aporte le remède à temps, ce que l'on tâche de faire sans qu'il aye rien de négligé.

Je dois renouveller à Votre Excellence mes très humbles instances à l'égard des arangements pris pour le département de la justice, come elle nous a fait espérer de nous faire tenir, sans quoy il est difficil que les affaires puissent aller leur train et doner l'exécution due, celon les intentions de la cour. M^r le Comte Saur m'a marqué d'un pensé que l'administration avoit eu pendant mon absence de demander un *Actuarium*¹⁹⁵ ou secrétaire de justice, come Votre Excellence aura pu observer du *protocol*¹⁹⁶ et même M^r le Comte Saur me dit d'en avoire écrit à Votre Excellence. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il faut le personnel propre à traiter les affaires, come je ne doutte point que l'on y aura réfléchi dans le système que l'on nous fait espérer. J'ay cru de bien faire de ne point expédier la remontrance que l'on avoit fait là-dessus, jusqu'à ce que j'aprene les intentions de Votre Excellence, s'il sera de son gré qu'on l'envoye. M^r le Général Comandant souhaiteroit avoir l'agrément de Sa Majeste pour l'ordre tenu le jour de la fette de Dieu, pour le jour principal à l'église catédral et le jour de l'octave à l'église des pères de la societé ¹⁹⁷. Pour que cela reste établi à l'avenir, dont il voudroit informer [f° 76v] le conseil de guerre, qui paroit avoir aprouvé ce qu'il avoit concerté avec moy, il me fit voire un rescript du conseil de guerre touchant les diférents du rang de M^r le Comte Soro, come Comandant de la forteresse, avec le Comte Saur, par où il est ordoné de tâcher d'éviter les occasions où les deux susdites parties puissent intervenir, sans en venir à autre décision. Je serais d'avis que l'on tâche de traiter l'affaire de concert, pour éviter les inconvénients qui pouvoient s'en suivre, de même les diférents avec notre évêque et son chapitre. Sans quoy, il ne sera pas facil d'en venir au bon ordre

¹⁹⁷ Voir NdP lettre 20.

Actuaire : celui qui tient les livres. Il faut attendre les années 1760 pour que cette fonction apparaisse au sein du tribunal régional. En 1766, deux officiers occupent cette charge.

¹⁹⁶ Procès-verbal. Il s'agit ici du procès-verbal d'une des sessions trihebdomadaires du conseil de l'administration régional, dont une copie est systématiquement envoyée à Vienne à la Chambre aulique par la poste ordinaire.

que l'on souhaite et que le bien du service recherché, car ils sont en tête et, quoyque je me fais tort de réussir avec le reste du monde, j'avoue que je défie de réussir avec luy et avec son chapitre, n'étant pas possible de leur faire comprendre raison. Ainsi, que la seule décision de Sa Majesté, c'est celle qui leur devra servir de loy.

Je dois aussi marquer à Votre Excellence la nécessité que l'on a d'un interprète pour la lange Turc. J'aurois été l'homme le plus ambrassé si, dans les circonstances présentes, je n'us eu le bonheur d'avoire ici un neuveu de l'abé Menas Parun, qui m'a fait le plaisir de traduire, puisque le *Tolmetsch* militaire ¹⁹⁸ est mort et, même s'il vivoit, il ne convient pas que nous ayons le même et l'on devoit dépendre de ses grâces. De surplus, le payer richement. Ainsi je crois, pour le bien du service, que Votre Excellence voye d'assigner pour interprète de l'administration le dit neveu de l'Abé Menas. Cela poura contribuer de beaucoup au bien du service et je crois qu'on pouroit l'avoir à peu des frais. J'attenderay avec impatience les ordres de Votre Excellence sur tout ce que j'ay l'honneur de luy remontrer. En attendant, j'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération.

Monsieur,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéis[san]t serviteur,

F[rançois] V[ilana-]Perlas M[arquis de] Perlas.

Temesvar, ce 30 juin 1755.

Lettre Nº 24 (15), 4 juillet 1755

François Perlas revient sur la mobilisation de la milice pour protéger les confins et s'inquiète des rumeurs. Il évoque l'éventualité d'un afflux de réfugiés venant de Belgrade : les marchands seraient naturellement accueillis, mais les autres ne pourraient trouver asile qu'à condition d'être désarmés et d'obtenir l'accord de la cour de Vienne.

[f° 77r] Monsieur,

La rébellion et les troubles de Belgrad ne paroissent pas vouloir cesser, bien au contraire. Si l'on en doit juger des avis, le peuple paroît toujours plus irrité. Cijointes, j'ay l'honneur de remetre à Votre Excellence toutes les relations que j'ay pu acquir¹⁹⁹ et, à mesure que l'on s'aperçoit que les troubles puissent procurer de l'ombrage, l'on fait les dispositions que l'on croit nécessaires pour la sûreté de nos confins. Et la moindre chose, je tâche de la comuniquer à Son Excellence M^r le Général Comandant. Et de concert, l'on prend à l'instant les mesures qu'il

¹⁹⁸ Interprète spécialiste des langues orientales, attaché au poste militaire et à la maison de quarantaine de Pančevo. ¹⁹⁹ Acquérir.

faut. Par le ci-joint billet. Votre Excellence voira ce qu'il me vient de marquer à cet moment. J'ay cru de donner dans l'instant les ordres à l'Ober Capitain²⁰⁰, qui se trouve ici pour qu'il tiene prêt à marcher le monde que M^r le Général Comandant juge à propos, sous les ordres du Vice Ober Capitain²⁰¹ et du Capitain Sorinka, pour qu'ils soyent aporté tout fois que 202 le Comandant de Panchevo²⁰³ puis en avoire besoin et, en secret, l'on a instruit M^r l'Ober Capitain de tenir même d'autre monde prêt, si jamais l'on en ut besoin. J'espère aussi que Votre Excellence ne retardera point à nous en marquer son aprobation, quoyque, lors que je comprene que le besoin l'exige, je ne me crois aucunement lié a l'attendre, mais de seconder pour la sûreté de nos confins les intentions du Général Comandant. Il m'a comuniqué les ordres qu'il a expédiés au Comandant de Panchova et, en conformité de ceux-là, j'ay instruit nos officiers provinçaux pour que le tout alle²⁰⁴ [f° 77v] de concert et le service se fasse au mieux. J'employe tout le soin possible à le rencontrer et ma plus grand attention aboutit à ne point alarmer sans besoin le pais. Les dispositions sont donées sans que soyent conues seulement de ceux qui doivent le scavoire. Je suis extrêmement satisfait des assurances qu'il a plu à Votre Excellence, par celle que je viene de recevoire par un estafette, que je puis avoire rencontré les gens de la cour dans les mesures que j'ay pris jusqu'ici. Je veux espérer que je n'auray rien à me reprocher, puisque je ne pense pas d'en agir autrement de ce que le service de notre souveraine l'exige et, dans les cas présent, et où l'on manque d'instruction, je tâcheray d'aporter le remède prompt aprez une meure²⁰⁵ réflexion, de concert avec M^r le Général Comandant. L'on a de même expédié les ordres au Ritmaster Greiner, qui comande les deux compagnies inférieures, afin qu'il renforce tous les postes qui sont sans son Comando et qu'il en agisse de concert avec le Comandant de Uÿpalanka, qui a aussi des ordres conformes de la part du Général Comando. L'on a pourvu à leur prévenir de ne point doner ni même ombrage de la moindre hostilité de notre côté, mais d'en agir cum moderamine inculpatæ tutela²⁰⁶, si l'on en vint à être obligé de devoire repousser les

²⁰⁰ Gabrilo Novakovics, *Obercapitain*, c'est-à-dire commandant de la milice. Ces troupes étant sous la responsabilité directe de l'administration civile régionale, contrairement aux troupes régulières, placées sous le commandement du Conseil aulique de guerre et localement du géneral Engelshofen, c'est au président du Banat, François Perlas, de leur donner l'ordre d'agir à la frontière. Elles représentent entre 3500 et 4000 hommes, selon les tableaux d'effectifs conservés pour les années 1750 et 1760. Tous ne sont cependant pas mobilisés au même moment, car ils effectuent leur service par roulement, restant plusieurs mois de l'année dans leur village à cultiver leur champ.

²⁰¹ Lazar Poppovics.

²⁰² À portée au cas où

²⁰³ Johann Wilhelm Reuber.

²⁰⁴ Aille.

²⁰⁵ Mûre

²⁰⁶ Littéralement « avec la modération d'une innocente défense ». Principe de légitime défense reconnue par le droit naturel.

tumultuants qui, à force, voulussent chercher l'asil chez nous. Pour les marchands, l'on a ordoné qu'eux et leurs marchandises, celon la coutume, fussent reçus dans la contumace²⁰⁷. Pour le reste, tandis qu'ils ne vienent pas en foule et armés, qu'on leur fasse comprendre qu'on les soufrira d'autant qu'ils ne puissent causer quelque ombrage à nos frontières, sans qu'ils [puissent] [f° 84r] pourtant se prometre de trouver asil ou protection dans le Banat, puisque Notre Cour ne prétende rien scavoir de leurs démêlés, pour que la Porte ne prene pas ombrage que l'on soit de l'un ou de l'autre parti et que l'on ne songe absolument qu'à maintenir la bone amitié et le repos de nos frontières. Tout cet-ci, on l'a fait comprendre aux marchands turcs²⁰⁸ qui se trouvent à Panchova et dans le reste du Banat, mais uniquement come un discours que l'on tiene afin que cela parviene à la connoissance de ceux de Belgrade, qui peuvent à se réfugier dans le Banat pour que, par là, ils s'en dispensent. Si je m'arrêtois à tous les discours que l'on fait, j'aurois beaucoup à écrire, mais je m'arrêtte uniquement à ce qui méritte quelque réflexion. L'on fait ici beaucoup de châtaux en aire²⁰⁹, mais ce qu'il y a de vray, c'est ce que j'ay l'honneur de marquer à Votre Excellence et qu'elle soit persuadé que je ne luy cacheray rien et qu'elle sera au fait de tout. L'on tâche de couper court aux jaseries et discours des mal intentionés, ce qui est très nécessaire pour ne point désarmer nos peuples et leur faire comprendre que l'on ne néglige rien pour qu'ils soyent à couvert de tout outrages. Où je seray instruit, je m'en tiendray religieusement. Où je ne le suis pas, le cas venant, j'en agiray avec tout la précaution, en me servant du conseil de ceux qui peuvent le doner, pour ne point manquer et porter le remède aussi prompt que le besoin puis s'exiger. Avec quoy, j'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération.

Monsieur,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéis[san]t serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Temesvar, ce 4 juilet 1755.

Lettre Nº 25 (16), 4 juillet 1755

François Perlas annonce à Charles Königesggs-Erps que son épouse est souffrante et qu'elle souhaite rentrer à Vienne, tandis que lui resterait dans le Banat.

²⁰⁷ Maison de quarantaine.

²⁰⁸ Sont désignés par là les marchands réputés ottomans, bénéficiant des exemptions et protections prévues par le traité de Belgrade de 1739.

209 Construire des châteaux en Espagne. L'expression utilisée par François Perlas est plus proche

de la locution allemande : « Luftschlößer bauen ».

[f° 85r] Monsieur,

L'aire peu favorable de Temesvar ne voulant point dispenser M^e de Perlas de la fièvre, voilà déjà par deux reprises qu'elle s'ai (sic!) trouvée attaquée, au point qu'ayant surmonté celle-ci, elle n'a pas le courage d'attendre la troisième et elle est d'une impatience qui pouroit nous donner lieu de craindre des très fâcheuses suites, de façon qu'elle veut absolument retourner à Vienne. C'est sous cette condition qu'elle s'est résolu de venir au Banat et, moy même, je luy ay promis que, tout fois que cet aire-ci ne luy conviendroit point, on la livrerait à Vienne, ce qu'elle souhaiteroit qu'il arrivât au plus tôt. Je n'ay pas voulu le mettre en exécution, avant de le marquer à Votre Excellence et d'avoire obtenu son agrément là-dessus. Dès qu'elle sera quitte de la fièvre, elle tâchera de se remettre en forces pour entreprendre le voyage. Cela n'empêchera [fº 85v] point que moy, je reste ici tout le temps qu'il plaira à Sa Majesté et à Votre Excellence, pour remplir les fonctions de mon employ et Votre Excellence peut compter que je n'ay point le moindre ombrage ni du climat ni du pais. Je l'ay appris à connoitre et, malgré les fièvres que j'ay eu, je me suis toujours tiré d'affaire. Aprez que j'espère que les occupations infinies de mon devoire ne me laisseront le temps de devenir malade, Votre Excellence peut se reposer sur moy que, malgré que Me de Perlas soit à Vienne, je seray ici à servir de mon mieux et je n'aurois point à me reprocher d'avoire été cause de quelque fâcheux accident qui put luy arriver en restant au Banat contre gré²¹⁰. J'attenderay le tout pour son voyage. En attendant, j'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération.

Monsieur,
De Votre Excellence,
Le très humble et très obéis[sant] serviteur,
F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Temesvar, ce 4 juilet 1755.

Lettre Nº 26 (17), 7 juillet 1755

François Perlas annonce avoir envoyé 40 miliciens pour prêter main forte aux militaires à la frontière. Il estime que l'on ne doit pas répondre positivement aux plaintes que les hommes de la milice ont envoyé au métropolite et qu'il ne craint pas de révolte de leur part. La maréchale de Wallis, de passage dans le Banat, s'est plainte indûment de l'application d'un droit de douane à l'une des marchandises qu'elle transportait.

[f° 87r] Monsieur,

Je ne scaurois, par l'ordinaire d'aujourd'huy, rien marquer d'avantage à Votre Excellence de ce que j'ay eu l'honneur de luy marquer dans ma dernière et

-

²¹⁰ Contre son gré.

j'aurois seulement l'honneur de luy envoyer les avis que j'ay reçus par une voye secrète de Belgrade. Aux dispositions faites, nous n'en avons pas d'autres à faire pour asteur²¹¹, si ce n'est que l'on a trouvé nécessaire de geter²¹² 40 homme de nos 6 compagnies supérieures²¹³ dans l'Isle d'Ostrova²¹⁴. Son Excellence, M^r le Général Comandant, l'ayant ainsi trouvé convenable et l'on a expédié là-dessus dans le moment les ordres.

Moyenant un des rescripts, qui n'est parvenu par la poste d'aujourd'huy, j'aurois dû proposer à l'administration ce qu'il convien d'examiner les plaintes que les militaires des 6 compagnies supérieures ont porté à leur Métropolite²¹⁵. Je me crois en devoire de remontrer à Votre Excellence que, puisque l'on est aprez à faire la revue des 6 compagnies et, dans cet ocasion, on leur publiera l'expédient que l'on a pris²¹⁶ pour porter remède à toutes ces plaintes qu'ils ont donné contre leurs officiers et leur peu de terrain²¹⁷, dont, celon les avis que j'ay sous main, ils seront très contents. Ainsi, aprez avoire meurement réfléchi avec M' le conseiler de l'administration Brandebourg, qui a la plaine connoissance de ses gens et des justes plaintes qu'ils pouroient avoire, l'on est convenu de différer la publication du dit rescript et, même si Votre Excellence le trouvera à propos, ne le publier du tout, puisque, dès qu'il fut conu à l'administraion, il seroit très dificil qu'il fut caché qu'un semblable [f° 87v] ordre à leur sujet soit émané à l'Administration. Et lors que cela leur fut conu, il pouvoit produire des très fâcheuses suites. Si Votre Excellence veut m'en croire, il ne faut absolument pas se prêter aux demandes de ces gens, beaucoup moins permetre qu'ils s'adressent à leur Métropolite lors que la justice peut leur être administré sans chercher des voyes irrégulières. Ces gens ne veulent, si ce n'est tirer partie des troubles de la Croatie et Sclavonie et croire que, dans les circonstances

²¹¹ À cette heure.

²¹² Envoyer guetter.

²¹³ Compagnies de la milice, voir NdP lettre 2.

²¹⁴ Île d'Ostrovo, située en face de Malo Bavanište. Cette île est désormais rattachée à la rive droite du Danube, après comblement d'un des bras du fleuve.

²¹⁵ Pavle Nenadović.

²¹⁶ Pour mettre un terme aux plaintes récurrentes des miliciens, le président du Banat décide de republier la convention qui précise les droits et les devoirs des membres de la milice. Il établit également un nouveau schéma qui permet à chaque officier de connaître la surface qu'il peut cultiver le bétail qu'il peut élever librement. L'ensemble de ces documents est envoyé, en parallèle, au métropolite illyrien (OeStA, FHKA, NHK, MBW, Königsegg Kabinettsschriften, KT 23, procès-verbal de session du 10 novembre 1755).
²¹⁷ La critique envers les faibles qualités militaires de la milice par rapport aux troupes réglées, qui

²¹⁷ La critique envers les faibles qualités militaires de la milice par rapport aux troupes réglées, qui seraient dues à son faible entraînement, sont récurrentes. Ces défauts éclatent au grand jour lors de la campagne saxonne de 1758 et ne sont pas étrangers à la dissolution des six compagnies supérieures en 1774.

supérieures en 1774.

218 L'auteur fait ici réference au soulèvement des confinaires de Varaždin qui a éclaté à la fin du mois de janvier 1755. À cette occasion, de nombreux officiers ont été contraints d'abandonner leur commandement et de fuir la région. Les révoltés se plaignent des dysfonctionnements dans

présentes, il faut en venir là et leur accorder ce qu'ils veulent, il suffit de leur faire comprendre que, ce a quoy ils se sont obligés, n'est alteré en rien. Et s'il le fut, que l'on y remédiera, que ce que leur a été promis en vertu des conventions faites, on leur tiendra religieusement. Et si l'on trouve que cela ne soit pas, on tâchera tout aussi tôt de faire en sorte que cela soit. Si jamais leurs officiers s'averoient de leur faire des extorsions, l'on y mettera ordre. Je puis assurer à Votre Excellence que nos militaires sont parfaitement bien. Ils ne le connoissent que trop. Ils seroient fâchés s'ils devoient quitter le pais et l'on ne doit pas se figurer qu'ils pensent à chercher autre service, car ils comprenent qu'ils ne scauroient être nul part mieux de ce qu'ils sont ici. Et pour qu'ils s'avisent d'en agir come les Croates, il n'en est pas question. Ils son trop lest et ils comprenent que trop bien que, lors qu'on ne leur manque point à ce qui a été convenu, ils n'ont pas sujet d'un semblable chose. Et Votre Excellence et la cour peuvent être très tranquils là-dessus. Ils ne font que tenter s'ils peuvent réussir dans leur demande et cela point de leurs cheffe, mais instigué de quelqu'un qui pouvoit y trouver son intérês. S'ils réussissoient [f° 92r] à obtenir ce qu'ils cherchent, et par la voye du Métropolite, Votre Excellence doit compter que l'on n'auroit pas de repos à l'avenir, car, obtenu cet-ci, ils viendroient avec des autres prétensions et ce seroit une mere à boire. La Raine (sic!), Votre Excellence et l'administration n'auroient pas de repos et ils n'en seroient pas plus contents et j'assure à Votre Excellence qu'avec ces gens-ci, il n'y a pas d'autre à faire que leur maintenir, come j'ay déjà dit religieusement, ce qu'on leur a promis et à ne leur pas laisser arriver du tort, come je crois qu'ils ne scauroient prouver, si ce n'est que peut être M^{rs} les Officiers se soyent abusé, ce que l'on a déjà relevé, et l'on y a mis ordre. Pour les gardes à prêter pour Provincial²¹⁹, ils pouvoient peut-être avoire quelque lieu de juste plainte, lors que, dans la convention, il est dit qui ne devroient donner que 60 hommes et ils en donent au delà du double²²⁰, sans quoy les gardes provinciales ne scauroient se faire et, s'ils insistent làdessus, il sera de s'acquiter de leur faire quelque douceur. Moyenant quoy, Votre Excellence doit être tranquil et assuré que je meteray toute mon attention pour

l'encaissement des sommes destinées à l'entretien de leurs montures et, plus généralement, de ce que leurs privilèges ne sont pas respectés. L'affaire n'est pas encore terminée à cette date. Il faut attendre le 11 octobre 1755 pour qu'un nouveau règlement soit institué (J.H. Schwicker, *Geschichte der* oesterreichischen *Militärgrenze*, Vienne, 1883, p. 104-111).

219 Il s'agit des tâches de surveillance auxquelles les miliciens du Banat sont affectés pendant leur

²¹⁹ Il s'agit des tâches de surveillance auxquelles les miliciens du Banat sont affectés pendant leur service. Attachés à l'administration civile – le « provincial » qui s'oppose au « militaire » – ils doivent principalement monter la garde devant les magasins de grain et d'autres bâtiments administratifs à Timişoara. Les autres hommes sont affectés à la surveillance de la frontière, pour maintenir le cordon sanitaire et juguler la contrebande.

²²⁰ Convention signée en 1750, qui prévoit que 60 hommes, un officier et trois *Wachtmeistern* de la milice se relaient chaque semaine à Timişoara pour assurer leurs tours de garde (F. Vaniček, *Specialgeschichte der Militärgrenze aus Originalquellen und Quellenwerken geschöpft*, vol. 1, Vienne, 1875, p. 588).

que Votre Excellence et nos militaires avent lieu d'être contents. Ainsi, j'attendreray là-dessus les ordres ultérieurs de Votre Excellence, pour ne manguer en rien de ce que mon devoire puis porter et exiger.

La poste passée, j'ay recherché l'aprobation de Votre Excellence à l'égard de M^e de Perlas. Elle est quitte de la fièvre moyenant le chinchina²²¹ et elle tâchera de se remettre en forces pour entreprendre le voyage tout aussitôt qu'elle aura l'agrément de Votre Excellence.

Je ne peu me dispenser de remontrer à Votre Excellence que les mesures prises sur les monoyes ne scauroient avoire lieu, d'autant qu'en Transilvanie et en Hongrie, elles sont toujours dans leur cours ordinaire²²² et cela pouroit nous [f° 92v] faire manquer de crédit qui, Dieu merci, est assez bien établi. Je me flatte de [notre]²²³ résolution là-dessus pour empêcher les inconvénients qui pouroient [venir] encor à temps. J'envisage come une chose imposible l'introduction des parails monoies, tandis que le cours en est permis dans les pais aui nous environent.

Madame la Maréchal Valis est passée par ici, allant à Viene. Dans des discours que l'on a tenu, elle s'est complaint du droit de douane que l'on prenoit dans le Banat, entre autres qu'on luy avoit pris 5 fl[orin]s de douane des galons de livrée qu'elle avoit fait venir de Vienne, qui avoient été estimé a 60 fl[orin]s, lors qu'en Transilvanie, l'on n'en avoit pris que 3 fl[orin]s. J'ay d'abord, le lendemain, fait examiné la chose, d'autant qu'elle me paroissoit pas naturelle et l'on a trouvé qu'on ne luy avoit pris de douane que 36 [Kreuzer], come Votre Excellence voira du ci-joint billet. Il faut donc que la diligence luy aye pris le reste pour le transport, ce que je crois luy devoire faire comprendre, pour que l'on se dispense de débiter ce qui n'est pas et de décrier par là le Banat et les douanes, où l'on observe l'ordre et l'exactitude au mieux, tel que porte le tariffe et qui leur est prescrit. J'ay l'honneur d'être très respectueusement,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéis[san]t serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Temesvar, ce 7 juilet 1755.

PS dans le moment je viene de recevoir les avis du 5 que j'ay encor le temps de remetre à Votre Excellence

²²¹ Ouinquina: voir NdP lettre 8.

Voir NdP lettre 16.

²²³ Un sceau cache une partie de la lettre sur quelques lignes.

Lettre nº 27 (18), 9 juillet 1755

François Perlas recommande aux faveurs de Charles Königseggs-Erps le négociant juif banatais Meier Amigo.

[f° 93r] Monsieur,

Le Juif Mayer Amigo m'ayant recherché la présente, pour supplier Votre Excellence de vouloire luy accorder sa haut protection, où il puis en avoire besoin. Persuadé des bontés que Votre Excellence a pour moy, j'ay cru de ne pas en abuser par la liberté que je me prene, d'autant plus que c'est un de nos négotiants le plus acrédité et qui poura donner quelques lumières pour faciliter le commerce du Banat. Il me dit aussi qu'il auroit quelque remontrance à faire a l'égard de ceux de sa nation, qui sont tollérés dans le Banat²²⁴. Ils mérittent que l'on aye quelque réflexion pour eux, vu les services qu'ils ont rendu et ceux dont l'on peut se prometre à l'avenir. Je m'en raporte à ce qu'il aura l'honneur de soumetre à Votre Excellence, lors qu'elle luy permetera l'honneur de l'aprocher et j'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéis[san]t serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Temesvar, ce 9 juilet 1755.

Lettre Nº 28 (19), 11 juillet 1755

François Perlas assure que tout est calme à la frontière, mais s'inquiète d'une reprise des violences après la fin du ramadan. Il rend compte de sa réunion avec le général Engelshofen et annonce que la construction des casernes du Banat est bientôt terminée.

[f° 95r] Monsieur,

Les Juifs du Banat sont composés de deux communautés : des Juifs dits « espagnols » ou « turcs », présents avant la conquête habsbourgeoises, comme Meier Amigo, ou venus de l'Empire ottoman et des Juifs « allemands », arrivés de Bohême après 1718. Ils sont menacés à plusieurs reprises d'expulsion au début du règne de Marie-Therèse, connue pour sa politique antisémite. Cette dernière les taxe lourdement et impose des restrictions à leur présence dans la province. Sur les 84 familles recensées en 1743, seules 23 sont officiellement tolérées et autorisées à rester. Les obligations et les droits de cette communauté sont consignés dans un contrat signé par les représentants de l'administration régionale, d'un côté, et par ceux des Juifs, Meier Amigo en tête, de l'autre. Dans les plaintes adressées aux officiers impériaux, les Juifs insistent non seulement sur les aspects économiques de leurs mérites envers les Habsbourg — paiement de l'impôt, l'affermage des bâtiments caméraux et essor du commerce —, mais aussi sur leur participation à la défense de la ville contre les Ottomans en 1737 (MNL-OL, E303, 4 cs., f° 431, 1743; 54 cs, f° 107, 3/3/1755 et 13 cs., Zb, f° 87-88, 17/3/1761).

Ci-joints, j'ay l'honneur de remetre à Votre Excellence les avis que l'on a eu depuis l'ordinaire dernier. Jusqu'asteur²²⁵, ici, le tout est tranquil. Il faudra voire si, dans quelques jours, où leur quarème *Bagorams* fini²²⁶, ils ne fairont quelque mouvement. Ici, toutes les dispositions, come j'ay eu l'honneur de marquer à Votre Excellence dans mes précédentes, sont doné au mieux et nos gens telement instruit, que l'on n'a pas à craindre que de, notre côté, l'on aye lieu de se plaindre de la moindre hostilité, car l'on ne songe absolument qu'à assurer nos posts des insolences que le peuple tumultueux de Belgrad pouroit tenter d'y faire à notre grand préjudice et des sujets de Sa Majesté.

Ces jours-ci, l'on s'est assemblé avec Son Excellence, Monsieur le Général Comandant, pour débatre quelques points que le susdit Général Comandant a cru devoire remontrer, avant d'en venir à terminer les casarmes²²⁷, qui auroient dues être bâties en vertu de la résolution de la cour, pendant que l'on est encor à temps à y porter le remède. L'on a cru, de la part de l'administration, ne pouvoire point se dispenser d'écouter ses propositions, d'autant qu'elles pouvoient avoire des vues militaires qui ne scauroient pas nous être conues, malgré que très essentieles pour le bien du service. L'administration aura l'honneur de remettre le tout au plus tôt pour en attendre la résolution ultérieure, que l'on aura pris là-dessus, pour pouvoir poursuivre avec le bâtiment des casernes. Celle de Banchova est casi terminée, à quelque bagatelle près. Même, elle a déjà été consignée au comissaire de [fº 95v] guerre. Celle de Waiskirchen, pour les autres 4 compagnies, va être finie encor cette année-ci. À Werschez, elle sera de même terminée, pour une compagnie de cavalerie. De même, à Mehadia, pour le comando de 150 hommes qui est destiné. À Lugos aussi, pour le Lieutenant Coronel de la cavalerie. À Caransebes, pour une compagnie de cavalerie et l'on auroit aussi terminé pour la seconde, sans les remontrances que Son Excellence le Général Comandant a fait pour que l'on veule le différer jusqu'à ce que la cour, après être instruite de ses raisons, donne ses instructions là-dessus. Le plus tôt que l'on en viendra à une décision finale, je dois l'envisager come le plus util au service, puisque l'on poura soulager le peuple²²⁸ et bien loger la troupe et la tenir moins dispersée de ce qu'elle étoit par le passé. C'est ce que j'ay cru devoire prévenir à Votre Excellence, quoy qu'elle sera plainement mis au fait par la relation que l'administration aura l'honneur de remetre là-dessus au plus tôt.

 $^{^{225}}$ À cette heure.

²²⁶ Le 11 juillet 1755 correspond à l'Aïd Al Fitr, jour de la rupture du jeûne de Ramadan. En turc : « Ramazan Bayramı ». ²²⁷ *Casernes*.

Jusqu'à ce que la construction des casernes ne soit terminée, le logement des gens de guerre (Einquartierung), obligation particulièrement impopulaire, incombe en effet aux habitants de tous les villages situés à proximité des localités citées dans cette lettre.

Dans l'instant, M^r le Général Comandant vient de me remetre l'extrait de la lettre de M^r le Comandant de Panchova. Votre Excellence observera que l'on manque d'armes pour les sujets que l'on a trouvés à propos d'armes. Ainsi, l'on a pris ici, moyenant le consentement de M^r le Général Comandant et un revers²²⁹ q[ue] l'administration a dû doner, 150 fusils de l'arsenal militaire, que l'on a envoyé tout aussitôt à Panchova. Et le reste des mesures sont prises au mieux. Avec quoy, j'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération, Monsieur.

De Votre Excellence. Le très humble et très obéis[san]t serviteur, F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp. Temesvar, ce 11 juilet 1755.

Lettre N° 29 (20), 14 juillet 1755

François Perlas rend compte de la revue de plusieurs compagnies de la milice. À cette occasion, il a reçu plusieurs plaintes, qu'il a écoutées avec attention, mais qu'il refuse de satisfaire, craignant d'enclencher un cycle de surenchère.

[f° 103r] Monsieur,

Dans l'instant, je reçois la ci-jointe relation de Panchova, qui paroit conforme à ce qui est dit dans la note de la chancelerie d'Etat, que Votre Excellence m'a remise, à l'égard de la résolution que la Porte Ottomane prendera pour assoupir les troubles de Belgrad. Sur les providences que l'on recherche dans cette lettre, j'ay pris sur le champ les mesures et fait en sorte que l'Obercapitain²³⁰ expédie les ordres aux endroits respectifs. Je me trouve ici dans l'endroit militaire de Mokrin²³¹ depuis hier et, cet matin, l'on a passé la revue d'une compagnie d'infanterie et d'une autre de cavalerie. Aprez quoy, j'ay permis à un chacun de m'aprocher et porter les plaintes qu'ils puisent avoire. Jusqu'ici, à quelques plaintes prèz contre leurs officiers, qui peuvent être fondées, toutes les autres me paroissent frivoles et il est certain qu'ils ne font que sonder, voulant tirer partir des troubles présents. Ce qu'il y a à faire, c'est de les écouter avec patience et leur faire comprendre qu'ils peuvent se promettre de l'équité de la souveraine, qu'elle ne permetera pas qu'il leur arrive du tort. Mais pour que je puis faire mes remontrances à Sa Majesté, il faut auparavant que je sois convainqu du tort qu'ils prétendent qu'il leur arrive et que c'est à eux à le prouver et même doner

²²⁹ Revers/Réversales: lettre par laquelle une concession est faite en échange d'une autre. L'émission de ce document est ici rendue nécessaire par la cession des fusils par l'administration militaire à l'administration civile. ²³⁰ Gabrilo Novakovics.

Mokrin abrite des membres de la milice régionale et est, en tant que tel, considéré comme un « village militaire ».

une exacte détail de ce qu'un chacun des comuns²³² tiens en bétail et en terrain. [f° 103v] Moyenant quoy, l'on discernera s'ils tienent plus de bétail de ce qui leur est dû et le terrain qu'ils ont, si c'est au delà de ce qui leur apartient. Ils sont assez feins pour comprendre que, par là, l'on viendra au claire et, quoyqu'ils se sont remerciés de ma déclaration, la trouvant très juste, et qu'ils se sont déclarés de le vouloire faire, je doutte fort qu'ils vienent à l'exécution, puisque l'on trouveroit peut-être qu'ils possèdent plus de terrains de ce qui leur apartient et même plus que les officiers. J'ay vu le terrain qui leur est assigné et trouve qu'il est infini. Si Sa Majesté veut faire ce qu'ils demandent, tout le Banat ne leur suffiroit. Come j'ay eu l'honneur de marquer à Votre Excellence, il ne faut pas démordre de l'avis que j'ay eu l'honneur de soumetre à Votre Excellence, qui est de leur tenir religieusement ce qu'on leur a promis dans la capitulation faite avec eux²³³ et fait en sorte qu'ils tienent aussi ce qu'ils ont juré, avec quoy ils n'auront jamais lieu de se plaindre à just titre. Ils sont tous, sans comparaison, mieux de ce que sont les Esclavons et Croates²³⁴, qui ont moins de terrain et doivent se fournir la monture et prêter des continuels services militaires. Il faut à ces gens-ci absolument tenir têtte. Leur donner ce qui leur apartient et rien audelà. Sans quoy, come j'ay déjà marqué à Votre Excelence, l'on n'aura pas de repos et ils deviendroient toujours plus impertinents. Ces gens sont très bien dans le Banat et ils ne sauroient être mieux nulle part et il convient de les tenir au devoire, sans quoy, l'on ne scauroit se prometre d'eux que des impertinences. Je parte cet soir pour l'endroit militaire de Kikinda²³⁵, où je passeray la revue d'un autre compagnie et ensuite les autres²³⁶. À mon retour à Temesvar, je [f° 105r] feray, conjointement avec l'administration, une relation au just du tout mais, d'avance, j'ay l'honneur de remontrer à Votre Excellence qu'il faut absolument couper court aux recours que ces gens ici font par d'autres voyes que celle de l'administration²³⁷, sans quoy Votre Excellence ne se doit prometre que du désordre, surtout lors que le prétisme²³⁸ s'en mêleroit et, pour lors, certainement ni l'administration ni moy ne voudroient pas être responsables. Je me réserve à faire un détail plus exact du tout, dès que j'auray terminé la revue. En attendant, j'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération, Monsieur,

De Votre Excellence,

²³² Simples soldats.

²³³ Convention de 1750. Voir NdP lettre 26.

²³⁴ Confinaires de Croatie et de Slavonie, qui se sont récemment révoltés (voir NdP lettre 26).

²³⁵ Chef-lieu des « villages militaires », là où réside le commandant de la milice.

²³⁶ Il existe en tout onze « villages militaires » abritant des compagnies de la milice régionale. Ils s'étalent sur plus d'une cinquantaine de kilomètres, le long de la Tisza.

²³⁷ L'autour fait in affirme de la compagnie de la milice régionale. Ils s'étalent sur plus d'une cinquantaine de kilomètres, le long de la Tisza.

²³⁷ L'auteur fait ici référence au rôle que joue traditionnellement le métropolite orthodoxe de Sremski Karlovci dans l'usage de son droit de pétition auprès de l'empereur.
²³⁸ Le clergé.

Le très humble et très obéis[san]t serviteur, F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp. Temesvar, ce 14 juilet 1755.

Lettre Nº 30 (21), 19 juillet 1755

François Perlas prend acte de la décision de la cour de refuser l'asile aux sujets ottomans qui fuiraient Belgrade vers le Banat, malgré l'avis contraire qu'il avait exprimé auparavant. Il prévient que cette décision impose un nouveau renforcement de la présence militaire à la frontière. Il se réjouit que ses propositions sur les pratiques du secret aient été adoptées et se prépare à une nouvelle tournée d'inspection.

[f° 106r] Monsieur,

Votre Excellence a la bonté de m'instruire par celle qu'elle m'écrit coment l'on devra se régler si jamais les tumultuants de Belgrad s'avisoient de chercher asil chez nous et l'on s'en tiendra plainement à ce qui est prescrit. Les ordres ont aussi été donés dans l'instant, conformes aux intentions de la cour. Si j'avois été d'avis qu'on auroit dû les recevoire, ce n'étoit qu'en partie fondé sur ce que les sujets de la porte ottomane ont fait en dernier lieu avec nos Clémentins²³⁹, qui se sont sauvés chez eux et, bien plus de leur donner asil, ils ont même fait feu sous nos gent²⁴⁰. La particularité des Croates ne m'étoit pas connu et je suis charmé de scavoire coment me régler et, puisque la cour veut qu'on les repousse, en cas qu'ils voulussent tenter avec forçe chez nous d'avoire asile, il a falu renforcer tous les postes et faire marcher un plus grand nombre de cavalerie et ordoner de nos militaires où M^r le Général Comandant a jugé nécessaire, ce qui ne scauroit se faire sans dépense. Au reste, je suis charmé que Votre Excellence daigne aprouver la façon dont on en agit. Le secret est une de mes plus grandes attentions et il me paroit d'y réussir, ce qui étoit ici fort oublié.

Ci-joint, j'ay l'honneur de remetre à Votre Excellence la copie d'une lettre que Son Excellence, le Général Comandant a reçue du Comandant [f° 106v] de Panchova, avec la copie d'un billet joint.

Je parte à l'instant pour nos endroits militaires pour la revue et je seray aporté²⁴¹ à doner des dispositions. Si jamais M^r le Général Comandant et les circonstances qui peuvent naître à la journée le requièrent, les mesures sont prises à tout événement. Avec quoy, j'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

-

 ²³⁹ Populations catholiques albanaises, dont certains vivent en Syrmie habsbourgeoise (F. Kuhač, « Klementiner in Slavonien », *Ethnologische Mitteilungen aus Ungarn*, Budapest, 1890-92, n° 25-32, p. 169-175).
 ²⁴⁰ Sur nos gens.

²⁴¹ À portée : sur place.

Monsieur, De Votre Excellence, Le très humble et très obéis[san]t serviteur, F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp. Temesvar, ce 19 juillet 1755.

Lettre Nº 31 (23), 18 juillet 1755

François Perlas revient sur la fin de sa visite dans les villages de la milice régionale. Seuls quelques hommes se sont plaints de l'exiguïté de leur terrain auprès du métropolite. Le président souhaiterait leur interdire cette possibilité de faire remonter leurs doléances à l'avenir. Il transmet, enfin, la demande d'argent du paşa de Belgrade.

[f° 116r] Monsieur,

Je n'ay pas voulu laisser partir la poste sans marquer à Votre Excellence que je suis ici sous le fin de la revue des six compagnies, à celle d'Idvor prez, que je passeray aussi demain, et je dois assurer Votre Excllence qu'elle aura tout lieu d'être content, dès qu'elle recevra la relation du tout. Les gens se sont tous unaniment (sic!) montrés contents, sur tout aprez qu'on leur a donné par écrit ce qui apartient à chaque officier et ce qu'ils sont obligés de leur prêter. Ceux de Mokrin sont les seuls qui avoit montré quelque mécontentement, disant qu'ils n'avoient pas le terrain qui leur apartiendroit, come j'ay eu l'honneur de marquer à Votre Excellence dans ma dernière. Et ceux-ci, instigués de 3 ou 4 d'entre eux, qui sont les coriphés²⁴² et qui ne sont pas paru, marqué qu'ils se sentent coupables, et un d'eux est actuelement à Carloviz²⁴³. Il faudroit leur empêcher de voyager en Sclavonie et que le Métropolite²⁴⁴ les relègue à l'administration, qui ne laissera pas de remetre à la cour chaque de leur plainte, lors qu'elle ne puis être décidée ici. Elle n'[a] absolument rien à craindre de ces gens. Ici, le terrain qu'ils ont est magnifique et suffisant. Les maisons qu'ils se sont bâties et les vilages qu'ils ont formés engagent à ne point quitter ce qu'ils ont ici, qu'ils ne scauroient avoir mieux nulle part. Je me confirme toujours de plus dans ma pensé que ce n'étoit qu'un tentatiff pour tirer parti dans les troubles présents.

J'ay l'honneur de remetre ci-jointe à Votre Excellence la relation que je viene de recevoire de Panchova. Je voudrois être instruit qu'il faudra fournir au Bascha quelque argent, comme il recherche. [fº 116v] Je compte de terminer demain, avec la venue de la dernière compagnie à Idvor et me rendre dimanche à Temesvar, pour apprendre l'avis du Général Comandant là-dessus et, après, aller

²⁴² Coryphées : chefs.

 ²⁴³ Sremski Karlovci en Syrmie (royaume de Slavonie), siège du métropolite orthodoxe serbe.
 244 Pavle Nenadović.

faire ma relation à Votre Excellence. En attendant, j'ay l'honneur d'être très respectueusement,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéis[san]t serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Potosch²⁴⁵, le 18 Juilet 1755.

Lettre Nº 32 (24), 21 juillet 1755

François Perlas s'inquiète de l'épidémie de fièvre qui touche le Banat depuis quelques jours et dont il souffre également. Son épouse se réjouit de pouvoir regagner Vienne, mais ne le fera qu'au mois d'octobre.

[f° 120r] Monsieur,

J'auray uniquement l'honneur de marquer à Votre Excellence ce qui est indispensable, puisque cet-ci me coûte pas peu de la peine. Un échauffement de la gorge et de la têtte m'ayant pris le dernier jour de la revue, qui fut suivi d'un considérable fièvre. Mais grâce à ma bone constitution, la nature s'est aidée d'elle-même par une [...] fort heureuse et une évacuation telle que l'on auroit pu souhaiter. M^{rs} les médecins font de leur mieux pour que cela n'ay pas des fâcheuses suites. Ils n'ont qu'à seconder mon tempérament heureux et c'est ce que je prétende d'eux. Les chaleurs sont si extraordinaires et excessives que le nombre de malades augmente à un point horrible depuis huit jours. Les malades de la garnison [fº 120v] passe le nombre de 200, des ouvriers et des autres à proportion. Dieu nous procure une pluie, avec quoy je veux espérer que cela puis être d'abord mieux.

J'envoye à Votre Excellence la copie de la lettre que M^r le Général Comandant a reçu du Bassa, aussi la copie de ce que Son Ex[ellen]ce M^r le Général Comandant m'écrivit, come j'ay marqué à Votre Excellence dans ma dernière sur l'argent qu'il recherche. Ni M^r le Général Comandant ni moy nous n'avons osé rien prometre. Sans être instruit de la cour pour de la farine et des vivres, l'on n'a point cru pouvoir s'en dispenser et on s'est servi de la modalité que Votre Excellence [fº 123r] trouvera dans la lettre de M^r le Général Comandant et les ordres ont été expédié conformes à son opinion. Votre Excellence excusera mon grifon²⁴⁶, mais, dans la faiblesse que je sens, il ne m'a point été possible de m'expliquer autrement et j'ay jugé de mieux faire quand au service de marquer Votre Excellence cette-ci, que de n'arriver [à] rien du tout. Au reste, il n'y a rien moins d'alarme. C'est là mon principal rit[e]: plus tôt d'encourager les gens que de les avilir. M^e de Perlas, très redevable au

²⁴⁵ Botoš, un des villages de la milice régionale.

²⁴⁶ Papier.

consentement que Votre Excellence luy a donné de se pouvoir rendre à Viene, elle le défèrera jusques au mois d'octobre, que personne aye lieux de juger que cela puis avoir d'autre vue que celle de regagner dans l'aire [...] la santé. Pour moy, j'assure à Vo[tre] Ex[cellence] que je [f° 123v] ne bougeray du Banat, tandis que le bien du service et les ordres supérieures de Votre Excellence ne disposent autrement avec quoy. J'ay l'honneur d'être très respectueusement, Monsieur,

De Votre Excellence, Le très humble et très obéis[san]t serviteur, F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp. Temesvar, ce 21 Juillet 1755.

Lettre Nº 33 (25), 25 juillet 1755

Encore malade, François Perlas assure que la situation est paisible et annonce l'arrivée de son épouse à Vienne pour le mois de septembre.

[f° 125r] Monsieur,

Pour ne point manquer autant qu'il n'est possible de marquer à Votre Excellence l'état courant des affaires, j'ay chargé M^r le Comte Sauer de comuniquer au Général Comandant touttes les relations arrivées depuis ma dernière pour, aprez, la remetre à Votre Excellence, au temps même que je la supplie de recevoire cijointe la copie de la réponse que notre Général Comandant a faite au Bascha. Ici, toutes les dispositions sont prises au mieux pour tout événement et Votre Excellence peut être très tranquil là-dessus. Ici l'on m'a voulu [fº 125v] déjà [...] mourant, mais moy, qui suis de tout autre compression²⁴⁷ et tempérament de ce que l'on me croit. Je me trouve en état d'écrire à Votre Excellence, quoy que point en état de travailer. Et il faut assurer celle-ci come grâces à Dieu. Nous avons assuré toutes les autres et M^e de Perlas poura s'en aller résider à Vienne à la fin de [septembre]. Je n'ose me fatiguer davantage. Ainsi, j'ay l'honneur d'être très respectueusement,

Monsieur,

De Votre Excellence.

Le très humble et très obéis[san]t serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Temesvar, ce 25 Juilet 1755.

Lettre Nº 34 (26), 28 juillet 1755

François Perlas affirme se conformer au traiter de Belgrade dans les mesures qu'il prend à la frontière.

-

²⁴⁷ Complexion.

[f° 129r] Monsieur,

Ces lignes ne servent que pour marquer à Votre Excellence qu'il ne s'offre rien de plus de ce que j'ay eu l'honneur de marquer à Votre Excellence par ma dernière. Les choses à Belgrade étant très tranquilles. Chez nous toutes les mesures [sont] prises pour en agir en vertu de l'article 18 du traité de Belgrad²⁴⁸. Ainsi, je n'ay rien à marquer à Votre Excellence, si ce n'est que je me ratrape petit a petit et espère que le fort des chaleurs passé, je seray tout à fait bien. J'ay l'honneur d'être très respectueusement,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéis[san]t serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Temesvar, ce 28 Juilet 1755.

Lettre Nº 35 (27), 1er août 1755

François Perlas explique la façon dont il pense appliquer les décisions prises par la cour viennoise quant au versement de la somme demandée par le paşa. Celui-ci se déroulera en présence de deux officiers, un militaire et un civil, et d'un interprète. Le paşa devra, en contrepartie, délivrer une obligation payable auprès de l'internonce impérial à Istanbul.

[f° 131r] Monsieur,

Par la lettre de Votre Excellence, en datte du 25 du [mois] passé, j'aprends coment je dois me régler à l'égard des argents que le Bascha Kuperli²⁴⁹ solicite. J'ay dans l'instant conféré là-dessus avec M^r le Général Comandant, qui m'a aussi communiqué ce qu'on luy prescrivoit par la voye du conseil de guerre. Ainsi, l'on a résolu d'envoyer à Colar un officier de la caisse avec un officier militaire et l'abbé Menas come interprète, avec la somme de 3000 fl[orin]s [de] monoye Turque²⁵⁰, qui se trouvoit prête dans la caise de Panchova²⁵¹ et, de sur

²⁴⁸ Cet article interdit de donner asile à ceux qui se seraient rendus coupables de crime ou de rébellion de l'autre côté de la frontière. Bien au contraire, les autorités de chaque État sont tenues de punir ces individus, quand bien même il s'agit de leur propre sujet. Les souverains eux-mêmes doivent veiller à ce que leurs officiers se tiennent à cette obligation au niveau local. Sont particulièrement visés les « haïdouks », des bandes se livrant à des razzias et au brigandage dans les confins depuis le XVIe siècle et qui avaient été longtemps utilisées comme troupes irrégulières contre les populations ennemies par l'un ou l'autre des empires. L'article 18 du traité de Belgrade, signé entre le sultan ottoman et le souverain habsbourgeois en 1739, reprend en grande partie les dispositions déjà contenues dans l'article 10 du traité de Požarevac (Passarowitz) de 1718. Köprülü Ahmed-Paşa.

²⁵⁰ Il est difficile de savoir le type de pièces désignées sous le vocable « monnaie turque ». Le montant est exprimé en monnaie de compte, le florin. ²⁵¹ Caisse du district de Pančevo.

plus, 500 ducats²⁵² en espèce, ce qui obligera extrêmement le Bascha. L'obligation est stilisée come le Bascha même l'a souhaité, payable à Constantinople à notre ministre²⁵³. Par les ci-jointes relations, Votre Excellence voira, sans cela, combien le Bascha se déclare satisfait de la façon dont il a été secourru dans cette ocasion. J'envoye aussi la copie de la lettre qu'il m'a fait écrire. J'espère que la cour aura aussi tout lieu d'être contente des mesures prises. Elles sont suffisantes et l'on n'a en rien alarmé ni le pais ni les habitants et beaucoup moins doné d'ombrage à nos voisins, puisqu'ils voyent que tout ce que l'on a fait, ce n'est que le metre à l'abri de tout insult et asurer nos postes. Je me suis donné des paines infinies pour traiter le tout secrètement et, quoique j'ay été extrêmement incomodé, Dieu m'a fait la grâce de me laisser assez de force pour [f° 131v] donner les dispositions qu'il faloit. Je me porte, grâces au ciel, déjà mieux, quoyqu'extrêmement faible. Je ne souhaite que de rencontrer l'aprobation de Votre Excellence et être assuré toujours plus de courage à servir. Son Excellence; M^r le Général Comandant, a la fièvre, mais il se porte déià mieux. M^e de Perlas continue la chinchina²⁵⁴ et j'espère de la persuader qu'elle difère son voyage jusqu'à l'automne.

J'ay l'honneur d'être très respectueusement, Monsieur, De Votre Excellence, Le très humble et très obéis[ssant] serviteur, F[rançois] C[omte de] Perlas M[arquis de] Rialp. Temesvar, ce 1 août 1755.

Lettre Nº 36 (28), 4 août 1755

François Perlas attend le rapport de Menas Barun sur la situation au-delà de la frontière. Il souligne l'urgence des ordres que Vienne devrait délivrer pour terminer les casernes en construction et nommer de nouveaux gouverneurs de district. Il annonce la préparation d'un rapport sur la visite de la milice et se réjouit que le palais du président de l'administration soit bientôt terminé.

[f° 144r] Monsieur.

Je n'ay rien à marquer à Votre Excellence, cet ordinaire, à l'égard de Belgrad. Nous attendons à tout moment de retour les officiers et l'Abé Menas, que nous avons envoyé avec les argents au Bascha à Colar, come j'ay eu l'honneur de marquer à Votre Excellence l'ordinaire dernier. Et à son retour, nous serons, à ce

²⁵² Monnaie d'or. Depuis 1750, le ducat autrichien vaut 4 florins et 10 kreuzer. L'usage des ducats, beaucoup moins courant que les monnaies d'argent et normalement interdit à l'exportation, démontre la valeur que la cour viennoise attache à sa politique de bon voisinage avec l'Empire ottoman. ²⁵³ Heinrich, Freiherr von Penckler.

²⁵⁴ Ouinquina: voir NdP lettre 8.

que j'espère, au fait de l'état où sont les choses, puisqu'il est instruit de faire un fidel raport de tout chose. Et il est, sans cela, habil home pour découvrir tout ce qui puis y avoire de vray, ainsi que je me réserve à l'ordinaire prochain à pouvoire avertir à Votre Excellence quelque chose de précis.

Grâces à Dieu, je comence à regagner les forces. Au moins, j'ay déjà tant gagné que je peux, sans incomodité, apliquer et reprendre en quelque façon le fil des affaires et j'espère, pour cet année-ci, d'avoire doné mon contingent. M^r le Général Comandant est aussi quitte de la fièvre, mais d'une faiblesse extrême. Hier, nous avons déjà conféré ensemble et, par l'expédition d'aujourd'huy, Votre Excellence recevra la relation de l'administration sur la conférence tenue au sujet des casernes à finir cette année-ci et l'année prochaine. Je souhaiterais bien que Votre Excellence nous donnat au plus tôt sa résolution sur Caransebes et Werschez, puisque ces deux nous comptons encor de finir cet année-ci, si la résolution [est] prise vient encor à temps. Elle recevra parailement une remontrance de l'administration sur les postes de Fervalter²⁵⁵ à pourvoire. Il y a l'intérês du service que ces postes soyent au plus tôt pourvu et que la jubilation²⁵⁶ de celuy de Werschez soit agréée pour l'heureux succès de la scession de la [fº 144v] contribution et pour redresser dans quelques districts le désordre qui s'y est glissé et les faire fleurir toujours davantage, come l'on ne scauroit en doutter en y metant des sujets en état de travailer et capables. Votre Excellence peut se prometre que le Banat doit toujours fleurir davantage. La population augmente tous les jours et, si le ciel nous donne la paix, je compte que le Banat doit se mettre dans un état des plus fleurissants.

L'on est après à coucher la relation sur la revue de nos militaires. J'espère que Votre Excellence aura lieu d'être content, lors qu'elle vera que les militaires se sont déclarés d'être très contents. Et ce ne sont que quelques coquins d'entre eux qui ont fait des plaintes et qui auroient voulu tirer partie des troubles de la Croatie, et de la Sclavonie²⁵⁷. Et il faudra les prendre par la tête et les châtier et même, s'il convient, les chasser. Je ne scay si je dois l'atribuer au sort mais, ce qu'il y a de certain, que Dieu me fait la grâce de réussir dans toutes mes entreprises. J'en suis d'autant plus glorieux que je fais le service de ma souveraine, qui est mon unique but. Votre Excellence ne doit non plus doutter que, malgré que Me de Perlas se rende à Vienne, je m'avise de soliciter de sortir du Banat, avant qu'il soit du gré de Votre Excellence, car je préfère l'honneur de servir sous un si digne cheffe à mil autres agréments que je pouvois avoire aileurs.

Au moment que je voulois fermer la lettre, M^r le Général Comandant vient de me comuniquer la lettre dont je join ici à Votre Excellence la copie. Je

²⁵⁵ *Verwalter*: Gouverneur de district.

²⁵⁶ Mise à la retraite.

²⁵⁷ Confinaires de Croatie et de Slavonie, récemment révoltés (voir NdP lettre 26).

compte que, dans peu de jours, nous pouvons être éclairés de la fin que les affaires de Belgrad prendront et que nous sortirons [fº 145r] de l'incertitude de son issue et j'ay lieu de me prometre tout le bon.

Come je compte que, dans 4 ou 5 semaines, je pouray entrer dans la maison destinée pour le Président et le conseil, ²⁵⁸ je dois supplier à Votre Excellence de permetre que l'on puis pourvoire le nécessaire pour les chambres destinées pour le conseil et les comissions. Jusqu'ici, l'on s'est servi de mes tables, cheses²⁵⁹ et autres choses. Mais come je les auray besoin dans mes propres chambres et que c'est un chose très nécessaire et qui doivent servir pour les apartements du conseil, je ne crois pas que Votre Excellence aye rien à redire, d'autant plus que la dépense peut monter à quelques cents fl[orin]s²⁶⁰ et qui ne font pas un objet. C'est ce que j'ay l'honneur de soumetre à la haute considération de Votre Excellence, la suppliant de m'honnorer de ses ordres ultérieurs, pendant que j'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur.

De Votre Excellence.

Le très humble et très obéis[san]t serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Temesvar, ce 4 août 1755.

Lettre Nº 37 (29), 8 août 1755

François Perlas annonce qu'il se rétablit lentement de sa fièvre et il parvient à encadrer les actions du comte Sauer, son successeur naturel. Il introduit brièvement les rapports reçus de la frontière, du capitaine Lamberti et de l'abbé Menas Barun, qu'il joint à sa lettre.

[f° 146r] Monsieur,

Je ne scaurois cacher à Votre Excellence ma confusion de la bonté que je dois éprouver, me voyant honoré par des termes obligeants, au-delà de ce que je crois avoir pu mériter à l'occasion de ma maladie. Je ne scaurois coment y répondre qu'en m'acquittant toujours mieux de mon devoire et tâchant de rencontrer l'aprobation de Votre Excellence dans toutes mes opérations. Je ne suis plus dans le cas de me devoir abstenir tout à fait du travail, aprez que me trouve, grâces au ciel, parfaitement rétabli et, si j'ose le dire, casi plus habil au travail qu'avant ma maladie. Cela nonobstant, je profiteray de la permission de Votre Excellence et je tâcheray de modérer le travail, n'aplicant que le matin pendant

²⁶⁰ Plusieurs centaines de florins.

²⁵⁸ Sur la maison du président de l'administration, voir NdP lettre 1.

²⁵⁹ Chaises.

la mauvoise saison et je donneray l'aprez dîner²⁶¹ à la bone compagnie et à la promenade. Avec quoy, j'espère que les affaires iront leur train puisque, me couchant de trèz bonheur, je suis très matinaux et toute l'expédition peut se faire. D'autant plus que, par les connoissances acquises et ayant la connoissance locale du Banat par le tour que j'ay fait et des sujets et officiers subalterns, l'ouvrage m'est cent fois plus aisé et que Dieu, lors que l'on fait son devoire, aide extraordinèrement. Si jamais je sentois la moindre incomodité, j'apuiray les affaires de la frontière et du gouvernement celon les ordres de Votre Excellence au C[omte] Saur qui, quoyue très bien intentioné, aux affaires [f° 146v] économs²⁶² près, où il a son penchant pour ce qui regarde le point politique, il est extrêmement en arrière et n'en agit point avec toutes ces précautions qu'il faudroit. Je luy ay fait comprendre et tâché, dans toutes les occasions, de luy faire comprendre ce qu'il faut observer pour être cheffe d'un tribunal. Come, naturelement, ce sera luy qui me succèdera, il a lieu d'apprendre, d'autant plus que je ne luy cache rien et que je ne luy laisse non plus rien passer, come à aucun de ceux à qui j'ay l'honneur de présider, que j'estime et vénère d'autant qu'ils s'acquittent de leur devoire. Votre Excellence ne scauroit croire combien il est nécessaire que je n'abandone pas les affaires totalement. Par le trait suivant, elle en sera convinque dans l'occasion que je proposois ce qu'il y auroit à faire si les Tumultuants de Belgrad se sauvoient dans le Banat. Entre autres voix, il y en ut qui fu[ren]t assez témérairs de doner leur votum²⁶³ qu'il faloit les recevoir et de faire aprez cela entendre à la cour ottomane, s'ils les recherchaient, qu'ils n'avoient qu'à venir les prendre eux-mêmes. Un trait parail ne suffit point. Je ne puis pas totalement m'abandoner à l'administration, pour l'honneur de la quelle je me suis donné toutes des paines, et, dès que j'ay été absent, j'ay dabord dû éprouver quelque désordre, qu'il m'en a coûté de redresser. Ainsi, Dieu aidera pour que je soye en état d'agir pour le bien du service, qui me tient si à cœur.

Ci-jointes, j'ay l'honneur de remetre à Votre Excellence la relation que fait M^r le Capitain Lamberti à Son Excellence M^r le Général Comandant de tout ce qui s'est passé à Colar, dans l'occasion que [f° 163r] l'on a livré l'argen au Bascha. L'abé Menas n'est pas de retour, puisqu'il étoit un peu indisposé. À Panchova, à son retour, nous serons plus individuelement informés des circonstances. Je remette aussi la copie de ce que le Capitain Grenier marque s'être passé entre nos militaires et les Turcs. Je m'en raporte à la species facti²⁶⁴ cy-jointe, par la quelle Votre Excellence observera que nos militaires sont instruits come il faut, de la façon dont ils en ont agi, car il y a eu Moderamen

²⁶² Affaires économiques. Le comte Sauer ne possède en effet qu'une formation juridique.

²⁶³ Leur vote d'approbation sur une mesure proposée au cours d'un conseil. François Perlas fait ici référence à la discussion concernant l'asile des rebelles ottomans. ²⁶⁴ Relation de la chose, telle qu'elle s'est déroulée.

inculpatae tutelae²⁶⁵ et en ont agi si sagement qu'il étoit possible. Et ils mérittent qu'on leur laisse la prise, ou au moins qu'on leur donne quelque récompense. Au reste, le tout est tranquil, mais il ne paroit pas que nous voirons la fin de si tôt, ce qui seroit à souhaiter, pour pouvoire retirer notre monde des postes avancés. Le Bascha est extrêmement content. Si jamais on marquoit qu'il fut désavoué de la Porte Ottomane, on sera attentiff qu'il ay si peu d'asil ici que les Tumultuants de Belgrad. Et Votre Excellence ne doit pas se douter que l'on néglige la moindre chose. Son Excellence, M^r le Général Comandant, vient de me remettre la copie de ce que l'Abbé Menas écrit. Il est extrêmement ambrassé²⁶⁶ du cheval q[ue] le Bascha veut luy envoyer et il souhaiteroit de le pouvoire redresser en le luy renvoyant, ce que je ne scay point s'il convient. J'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéis[san]t serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Temesvar, ce 8 août 1755.

Lettre Nº 38 (30), 11 août 1755

François Perlas rend compte de l'ambassade qu'il a envoyée au paşa de Belgrade à Kolari. La mission, dirigée par l'abbé arménien Menas Barun, a pu ravitailler le paşa et ses hommes. Elle en a reçu paiement par une obligation libellée en langue turque. Il aborde ensuite les altercations provoquées par des marchands ottomans au poste frontière de Pančevo. Il préconise le renforcement de la surveillance et l'installation d'un haan (caravanserail). Il met en doute les capacités du commandant militaire de Pančevo, qu'il souhaiterait voir remplacé. Il termine par la mention d'un projet de construction de mine de fer dans sa seigneurie de Brod, en Croatie.

[f° 164r] Monsieur,

L'abbé Menas avec l'officier de la caisse²⁶⁷ étant du retour, j'ay l'honneur de marquer à Votre Excellence qu'il ne scait assez exprimer combien le Bascha de Belgrad s'est montré satisfait et reconnoissant au secours d'argent qu'on luy fourni de farine, grain et boeur²⁶⁸. Votre Excellence le poura voire par la traduction de la lettre ci-jointe, écritte à Son Ex[cellenc]ce M^r le Général Comandant. Cela luy doit naturelement avoire fait autant plus de plaisir que,

²⁶⁵ Usage modéré de la violence, dans la défense d'un bien ou d'une personne. Principe de légitime défense.

²⁶⁶ Embarrassé.

²⁶⁷ Johann Wenzel Divorsazeck/Dworsazeck.

²⁶⁸ Beurre.

malgré les ordres venus à Belgrad de la Porte ottomane de laisser sortir sa famille et tout son équipage et de le luy livrer à Colar²⁶⁹, les janissaires n'ont absolument voulu laisser sortir que sa femelle, mais absolument rien de l'équipage, qui doit consister en 200 mulets chargés, de façon qu'il se trouve dans un extrême besoin. Et come Votre Excellence observera dans la susditte traduction, il souhaiteroit la médiation de notre cour auprez de la Porte, ce que je remette au jugement supérieur. Je remette parailement le formulaire, que nous avions donné avec pour coucher l'obligation, [et] aussi la traduction de l'obligation qu'il a donnée. Celle-ci, quoyqu'elle ne soit point stilisée dans les mêmes termes, elle est pourtant dans le stille turc, stilisée de façon que l'on ne scauroit avoire à y redire, puisqu'elle oblige autant qu'il faut pour être très assuré du payement. L'[f° 164v]obligation a été consignée à la caisse camérale, tandis qu'il plaira à Votre Excellence d'en disposer différentment. Peut-être qu'elle ordonne qu'on la luy remette. Son Excellence, M^r le Général Comandant, est fort ambrassé²⁷⁰ du cheval qui est venu avec. Il auroit souhaité qu'on ne l'ut point accepté. Ce n'est pas grand-chose, quoyque M^{rs} les Turcs veulent le faire valoire, come ils font avec tous leurs présents. Par la ci-jointe promémoire²⁷¹. Votre Excellence voira que M^r le Général Comandant souhaiteroit être instruit de ce qu'il doit faire avec le susdit cheval. Ainsi, je la supplie de m'instruire de ce que je dois répondre à sa recherche pour rencontrer les intentions de la cour. Le *Verwalter* de Panchova²⁷² marque, come Votre Excellence poura observer de la relation ci-jointe, le désordre que l'on doit éprouver à Panchova de la liberté que les négotiants turcs ont de traiter dans le Banat indistinctement, sans qu'il leur soit asigné un endroit pour leur logement, où ils soyent obligés de se tenir et qu'à une certain heure il leur soit défendu d'en sortir. Il leur étoit permis, n'ayant pas un endroit destiné pour leur logement, de se loger dans les auverges de l'endroit, d'où s'en suivoient bien des désordres, come il vient d'arriver : que deux Turcs étant entré dans un auverge, où un de nos gens tenoit des noces, ces deux turcs ivres ont comencé à carresser les femes, dont il s'en suivoit un querelle que nos sujets ont blessé deux Turcs à coups d'epé et de sabre, qui ne sont pourtant pas dangereux. Mais les turcs ont blessé un de nos Zimerman²⁷³ et un Schanz Caporal²⁷⁴ à coup de coutaux. Cet [f° 173r] dernier, quoyque très dangereusement malade, l'on espère pourtant qu'il en puis échapper. L'on s'est saisi des Turcs, qui gardent les arrêts et sont très en peine que le Schanz Caporal n'en reviene. Si je dois avouer à Votre Excellence, il y a eu de la faute de M^r le Comandant de Panchova, Reiber, qui auroit dû faire rouler les patrouiles la nuit,

²⁶⁹ Kolari.

²⁷⁰ Embarrassé.

²⁷¹ De *Pro Memoria* (pour mémoire) : note officielle.

²⁷² Josef Franz Knoll.

²⁷³ Charpentier au service de la construction des bâtiments militaires de la frontière.

²⁷⁴ Caporal de forteresse.

cela étant arrivé à 10 heures le soir, et ne permetre que les Turcs, qui se soulent come des trous, et, par conséquent, l'on ne scauroit que s'attendre à des impertinences, ne sortant point à une certaine heure de leurs auverges. J'ay dans l'instant concerté avec Son Excellence, M^r le Général Comandant, et l'on est convenu de prescrire sans délais à M^r de Reiber de veiler un peu plus à ce que le service et le bon ordre exige et de concerter avec le Verwalter et le Contumaz director²⁷⁵ pour trouver un endroit à Panchova, qui fait come un Han²⁷⁶, où tous ces trafficants turcs soyent obligés de se tenir, sans qu'il leur soit permis à une certain hesulre, le Zapfen Streich²⁷⁷ batu, d'en sortir et, même le jour, tandis que les troubles de Belgrad ne prennent pas de fin, les faire acompagner avec une garde, come l'on fait ici à Temisvar lors qu'ils sortent du Han pour venir en ville. Moyenant quoy, l'on coupera court au désordre qui s'est glissé de les avoire logé dans les auverges et qu'ils puissent rouler come bon leur semble. Cette modalité n'est nullement contraire aux traités et ils pouront mener leur négoce sans le moindre ambras²⁷⁸. J'ay expédié des ordres conformes à nos officiers, pour que le tout aile de concert, mais je ne scaurois cacher à Votre Excellence le peu que l'on doit compter sur M^r de Reiber. Pour moy, le peu que je le conois, je l'envisage come un homme incapable pour veiler à la frontière. J'ay parlé dans les mêmes termes à M^r le Général Comandant. Je l'ay même supplié d'en vouloir [f° 173v] écrire au Conseil de guerre car, en vertu de mon devoire, je ne pouvois, à moins que l'écrire à Votre Excellence²⁷⁹. Il en est convenu et me dit que, si on le jubiloit²⁸⁰ avec les gages entières, il trouvoit qu'il conviendroit pour le bien du service. À quoy sert de se casser la tête, ici, à donner des dispositions si, là, on ne scait point les mettre en exécution ? Tous nos officiers sont assignés à luy. À quoy cela sert-il ? J'ay parlé fort naïvement à M' le Général Comandant, come j'ay l'honneur de le faire à Votre Excellence.

²⁷⁵ Directeur de la maison de quarantaine : Johann Baitsch à cette date.

²⁷⁶ Haan, parfois désigné sous le terme de « Haan turc » : dérivé de « khan », ce mot désigne un fondouk qui accueille les marchands et sujets étrangers dans les Échelles du Levant. Dans le Banat, on en trouve un dans des faubourgs de Timişoara, à Fabrique, les deux autres sont fondés à proximité des maisons de quarantaine, à Mehadia en 1744, avant que ce dernier ne soit déplacé à Jupalnic, en 1748. Par la fondation de ces espaces réservés aux sujets ottomans, les officiers habsbourgeois ne font que respecter la réciprocité avec l'empire voisin. Le traité de Passarowitz prévoit en effet, dans son article 15, que les marchands impériaux louent, avec l'autorisation du sultan, un entrepôt commercial pour stocker leurs marchandises et pratiquer leur négoce à Istanbul. À Pančevo, un Haan est signalé dès 1744, mais ce terme dénote uniquement la possibilité de commercer directement avec les marchands ottomans aux environs de la maison de quarantaine. Ainsi que le déplore François Perlas, Pančevo n'abrite aucun espace fermé et réservé à cette population, contrairement à Timişoara, où la présence ottomane est beaucoup plus réglementée.

²⁷⁷ Zapfenstreich: couvre-feu, généralement signalé par un battement de tambour.

²⁷⁸ Embarras.

²⁷⁹ Bien que la milice régionale soit subordonnée au président civil du Banat et obéisse donc à ses ordres, ses officiers dépendent du conseil aulique de guerre pour leur changement de grade. ²⁸⁰ Mettait à la retraite.

Elle aura la bonté de le remontrer à la Maîtresse, car son service exige que l'on prene des mesures là-dessus. Je n'y ay aucun intérês que le bien du service et que l'on ne puis un jour ou l'autre me reprocher de ne l'avoire point averti. Dans ces endroits de frontière, il faut des gens vailants, qui ayent de la flegme et soyent discrets et circonspects. Pour ce qui est nos officiers, j'employe tout mon soin de les mettre qui ayent ces qualités. Et Votre Excellence ne me prendra pas m'avoir tout fait que je puis subçoner²⁸¹ la moindre nonchalance dans nos officiers dans des postes parails. Que je fasse un changement provisionel, puisque le bien du service ainsi l'exige. Tout ce que nous avons de plus prudent et actif doit absolument être employé au confins et leur faire comprendre que c'est là le post d'honneur et où l'on doit se faire de méritte pour parvenir à d'autres postes.

À présent, je dois incomoder Votre Excellence pour mon particulier. Je ne doutte pas qu'on aura marqué à Votre Excellence, d'Idria²⁸², que l'on travailoit à un mine de ferre dans ma seigneurie de Brod en Croatie²⁸³. Come toutes les mines, à réserve de ceux d'argent et or, en vertu de ma concession, sont propre à moy²⁸⁴. Je me remette entièrement à la décision de Votre Excellence ce qu'elle jugera à propos que l'on me donne par quintal²⁸⁵, ou autrement, et qu'elle daignera expédier ses ordres là-dessus à l'office d'Idria puisque, s'agissant du service de Sa Majesté, je ne prétende pas entrer en marché²⁸⁶, mais me soumetre à ce que Votre Excellence décidera. Je continue à me bien porter. De même Me de Perlas, qui m'a chargé d'assurer Votre Excellence de ses compliments et j'ay l'honneur d'être, avec tout le respect,

Monsieur, De Votre Excellence,

Le très humble et très obéis[sant]serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

²⁸¹ Soupçonner.

²⁸² Idrija en Carniole. Cette ville abrite une vaste mine de mercure, exploitée pour le compte des Habsbourg depuis le XVI^e siècle.

²⁸³ Brod na Kupi, près de la frontière avec la Carniole. Il s'agit d'une seigneurie faisant partie du fidéicommis récupéré par son père, Ramon, en remerciement de ses services en 1723. Cette terre correspond à un ancien fief de la famille rebelle Zrinski.

correspond à un ancien fief de la famille rebelle Zrinski.

284 Parce que ces métaux servent à la fabrication de la monnaie, les mines d'argent et d'or sont gérées directement par le « collège aulique des monnaies et des mines » (Münz- und Bergwesens-hofkollegium), dont Charles de Königseggs-Erps est le président et qui veille, entre autres, sur le monopole souverain de la frappe monétaire.

285 Le poids d'argent est habituellement mesuré en marks (un mark correspond à 234 grammes au

²⁸⁵ Le poids d'argent est habituellement mesuré en marks (un mark correspond à 234 grammes au marché de Cologne) et en lots (16 lots correspondent à 1 mark).

²⁸⁶ Contrairement aux mines du Banat exploitées par des particuliers, dont toute la production est

²⁶⁰ Contrairement aux mines du Banat exploitées par des particuliers, dont toute la production est acquise par le fisc impérial (Born, 1780, p. 42-43), cette obligation n'existe pas dans le reste de la Hongrie. François Perlas fait donc le choix d'écouler toute sa production de fer auprès des mines d'Idrija. La protection de Charles de Königseggs-Erps lui permet cependant d'espérer la fixation du prix au quintal lui permettant d'assurer un profit substantiel.

Temesvar, ce 11 août 1755.

Lettre Nº 39 (31), 15 août 1755

François Perlas affirme que la tranquillité est revenue à la frontière, comme l'attestent les lettres qu'il joint à sa missive. Il regrette la décision du conseil de l'administration décidant de porter à 100 florins, plutôt qu'à 50, l'augmentation des bénéfices des prêtres du Banat. Il critique durement l'attitude de l'évêque et de son vicaire général. Il se réjouit que les fièvres ne soient pas si meurtrières et la récolte si mauvaise cette année. Il recommande plusieurs officiers à la bienveillance de son correspondant.

[f° 174r] Monsieur,

Par les ci-jointes relations, Votre Excellence observera toutes les nouvelles que l'on a reçues depuis l'ordinaire dernier. Celon les aparences, l'on doit juger que l'on devroit bientôt être éclairés de la fin que les troubles de Belgrad doivent prendre. Le tout est ici tranquil dans nos frontières. M^{rs} les officiers des troupes réglées, de même que de notre *Landt-Miliz*²⁸⁷, veilent au mieux à tout ce qui leur a été comis, de façon que l'on a tout lieu d'être content du repos dont jouit le Banat et de la bone harmonie qui y règne. Par la copie de la lettre q[ue] Son Excellence, M^r le Général Comandant, a écrite à M^r le Lieutenant coronel Reiber, comandant de Panchova, q[ue] j'ay l'honneur de remetre à Votre Excellence, elle poura observer dans quelles termes il luy écrit et coment il est instruit pour en agir à l'avenir. Dieu fasse qu'il sache l'exécuter. À tout hasard, on a comandé avec la troupe qui a été destinée à Panchova un capitaine de Pirkenfelt²⁸⁸, home sensé et de conduite, pour qu'il puis en agir, toute fois que M^r le Comandant ne fut point en état à doner les dispositions teles qu'on luy prescrit. J'ay aussi expédié des ordres conformes à notre Verwalter²⁸⁹ pour qu'il se prête et done la main aux mesures à doner de la part du *Provincial*²⁹⁰. Moyenant quoy, j'espère que l'on aura pourvu au désordre, qui pouvoit naitre par l'incapacité du Comandant. J'ay l'honneur aussi de remetre à Votre Excellence la copie de la réponse que M^r le Général Comandant [f^o 174v] a faite au Bascha de Belgrade. Il luy marque de vouloire luy envoier un présent pour le cheval qu'il a voulu luy envoyer. Je suis sûr qu'en ce que M^r le Baron d'Engelshoffen, généreux come tout le monde le conoit, luy envoyera un présent qui vaudra 3 fois plus que le cheval. C'est tout ce que j'ay à marquer à Votre Excellence sur les affaires de nos voisins.

²⁸⁷ Milice régionale, sous l'autorité du président civil du Banat.

²⁸⁸ Régiment de dragons Zweibrücken-Birkenfeld, voir NdP lettre 16.

²⁸⁹ Gouverneur de district : ici, Josef Franz Knoll.

²⁹⁰ Le *Provincial* désigne la juridiction civile : dans ce cas précis, l'administration du district de Pančevo.

Par l'expédition d'aujourd'huy, Votre Excellence recevra la remontrance que l'administration fait pour l'augmentation du maintien des curés du Banat²⁹¹. Elle doit trouver étrange que l'on soit d'avis à les augmenter indistinctement, chacun, à cent fl[orin]s, lorsque, dans la première remontrance, l'on avoit proposé que 50 fl[orin]s²⁹². Avec quoy, je crois qu'il seroit été bien assez, à Mercidorff²⁹³ près, où l'on devroit avoir un curé qui scut le françois et il mériteroit 50 fl[orin]s de plus que le autres. Sans quoy il sera dificil qu'il en viene un qui sache l'italien et le françois et que l'on pourvoye aux continueles instances que ces sujets font pour qu'ils soyent pourvu d'un parail sujet. Cette remontrance a été faite lors que j'ay dû m'abstenir du presidium. Si j'avois été présent, j'avoue la vérité que j'aurois doné mon avis séparé et me seroit borné aux 50 fl[orin]s d'augmentation aux curés, qui ont un très médiocre Stola²⁹⁴ et pour Mercidorff, pour les raisons mentionées, à 100 fl[orin]s. Il est vray que l'administration s'en est tenu à ce que l'évêque a remontré sur chaque paroisse en particulier et mis en considération le peu que la Stola raporte. À ma façon de penser, cela est si peu vraisemblable qu'à Verschez²⁹⁵, il y a au-delà de mil âmes catholiques, des gens fort à leur aise. De même à Tornachko, Uvpeck, Prukenau²⁹⁶, où la *Stola* doit précisement raporter [f° 187r] beaucoup et toujours infiniment plus de ce que l'évêque déclare. Mais c'est que l'on ne veut point se doner la paine d'examiner la chose tel qu'elle devroit l'être, pour doner un juste idee de ce que chaque paroisse peut raporter. Coment seroit-il faisable que Verschez raportât 1000 fl[orin]s si ce ne fut la Stolla, n'ayant que les 150 fl[orin]s, come ont tous les autres en argent de la caisse et le contingent en

²⁹¹ Le Banat étant un domaine de la couronne, le souverain exerce son droit de patronage sur les paroisses catholiques de la province. Les desservants sont rémunérés par la caisse camérale et leur nomination est supervisée par l'administration régionale.

292 C'est finalement François Perlas qui obtient gain de cause quelques semaines plus tard. Les

bénéfices des prêtres catholiques du Banat passent de 150 à 200 florins par an (OeStA, FHKA, BA, fasz. 31, fo 663r, 15/1/1767).

²⁹³ Carani, anciennement Mercydorff, est une colonie fondée en 1724, où s'installent, en quelques années, des familles germanophones, francophones et italophones. L'administration régionale et l'évêque catholique cherchent fréquemment un desservant trilingue pour cette paroisse, avec un succès inégal. Il faut attendre la fin des années 1760 pour que le bénéfice attaché à cette cure soit fixé de manière pérenne à un montant supérieur de moitié à celui des autres cures banataises.

²⁹⁴ La *Jura Stolae* désigne, dans ce cas précis, le revenu que les prêtres catholiques tirent du paiement de l'administration des sacrements par les fidèles. Les tarifs des sacrements sont fixés au niveau du diocèse et leur respect est contrôlé par l'administration. La faiblesse de ces droits dans le Banat est moins due au bas niveau de ces tarifs qu'au nombre réduit de catholiques et à leur relative pauvreté à cette date.

²⁹⁵ Vršac. Ce bourg, le plus peuplé du Banat, accueille une communauté double : « allemande » (catholique) et « rascienne » (orthodoxe). Marché agricole important, lieu de garnison et centre administratif, cette localité doit aussi sa prospérité aux vignes qui l'entourent.

296 Dognecea, Peciu Nou et Pişchia (à l'époque Brukenau), trois colonies allemandes fondées entre

¹⁷²² et 1724.

nature²⁹⁷. Mais c'est que notre bon évêque s'est donné à la vie comode et qu'on ne scauroit entrer avec luy dans aucun discours, sans s'exposer à perdre le crédit et la bone renomé. Je m'abstiene de le traiter autant qu'il est possible, ayant dû éprouver des impertinences que j'aurois pu souffrir come Comte Perlas, mais qu'il ne convient pas que je souffre come président. Ainsi, je me suis mis sur le pi[ed] de l'écouter, quand le service s'en mêle, et d'en procurer la promte expédition. J'avoue à Votre Excellence que je suis mortifié que ce soit avec luy et avec son vicaire général, les seuls avec qui je n'ay pas le courage de traiter lors qu'heureusement, je scay me comporter avec un chacun. Nul pais auroit plus besoin d'un évêque exemplaire que celuy-ci, où nous soms entourés des sysmatiques²⁹⁸ [sic!], dont leurs évêques et clergé vit certainement très exemplairement. Et je crois au moins, pour le bien du service et de la religion, qu'il conviendroit de faire entendre à l'évêque qu'il fut un peu plus réservé à parler de l'administration qui, au bout du compte, est la régence du pais, car il parle come un cheval même, sans réfléchir si je suis présent. Son vicaire général, le chainoine Limburg, c'est celuy qui le contente. C'est un home très dangereux et qui est plain de plusieurs mauvaises qualités. J'ay été obligé de luy doner plusieurs réprimandes, en particulier pour qu'il scut se taire, mais le tout n'a servi qu'à éviter ma maison. Ainsi, je juge plus que nécessaire d'y metre ordre, pour éviter le scandal qui pouroit s'en [f° 187v] suivre, dont je ne scaurois être responsable. Je ne prétende pas que Votre Excellence m'en croye. Elle n'a qu'à prendre d'information aileurs. Je suis sûr qu'elle trouvera le tout au pied de la lettre. Elle peut pourtant en juger de ce que l'on a fait avec le prêtre Forstner²⁹⁹, qui étoit curé à Weiskirchen et de ce l'on a fait avec le curé de Chakova et come on le décrit dans l'information que l'évêque donne de luy, pour empêcher seulement qu'il n'obtiene la paroise de Werschez, et mil autres irrégularités d'un semblable nature, que je n'ose produire sans rougir.

Je me porte, grâces au seigneur, de même que M^e et M^r le Général Comandant, très bien. Les maladies ne sont de beaucoup si obstinées que l'année passée. À paine meurt-il du monde et l'on en est quitte avec trois ou quatre paroxismes. M^e de Saur a aussi la fièvre quart³⁰⁰ mais, celon le médecin, elle en sera bien tôt quitte. Les dernières pluies ont fait beaucoup du bien. L'aire est de beaucoup tempéré, de façon que l'on n'a plus à craindre des grandes chaleurs. Nous devons remercier le ciel que nous ayons dans le Banat une récolte moyen, lorsque dans la Transilvanie et même en Hongrie, dans les comitats voisins, le tout est brûlé et la misère est grande. Je comte, la semaine prochaine, aller pour

²⁹⁷ Outre leur bénéficie et le *Jura Stolae*, les prêtres reçoivent de l'administration un « Natural Deputat », qui consiste en une quantité de blé, d'avoine, de maïs, de foin et de bois.

²⁹⁸ Schismatique : nom péjoratif avec lequel les catholiques désignent les orthodoxes.

Peter Forster.

³⁰⁰ Fièvre quarte : fièvre dont les paroxysmes reviennent régulièrement, tous les quatre jours, une manifestation caractéristique du paludisme. Voir NdP lettre 16.

quelques jours à Lipova et, de là, passer à Notre Dame de Ratna³⁰¹, au-delà de la Maroch³⁰² pour remercier notre Dame de m'avoir rendu ma première santé. Je ne scaurois me dispenser de recomander à Votre Excellence très particulièrement le Gegenschreiber de Chakovar nomé Maderer, qui a été proposé de l'administration pour *Verwalter* à S^t Andrasch et l'*Unterverwalter* [...]³⁰³, qui a été proposé pour Gegenschreiber à Werschez. Ils méritent l'un et l'autre d'être considérés, puisque, de plus de tenir le district dans un ordre dont il n'y a pas le parail, ils sont si diligents, qu'ils ont déjà payé un tiers au delà de ce qu'ils auroient dû payer de contribution³⁰⁴. On voit qu'il tient beaucoup à M^{rs} les officiers. Cela animera ceux qui manquent de diligence, pour qu'ils le soyent à l'avenir. J'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéis[san]t serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Temesvar, ce 15 août 1755.

Lettre Nº 40 (32), 18 août 1755

François Perlas s'inquiète des rumeurs et des informations contradictoires qui circulent. Des habitants du Banat auraient fui vers la Russie. Toutes les mesures ont été prises pour attraper les fugitifs en Hongrie.

[f° 188r] Monsieur,

Les avis que l'on reçoit des confins et de différents endroits, même de Belgrad, diffèrent telement, que l'on ne scait auxquels doivent-on s'en tenir. C'est pourquoy, je les remette tous tels qu'ils vienent à Votre Excellence, qui poura peut-être, par les avis que la cour reçoit à droiture³⁰⁵ de notre ministre à Constantinople³⁰⁶, plus aisément discerner quels soyent les vrais. Je m'en tiene à ceux du 16 du courrant, qui paroissent les plus vraysemblables. Come Votre Excellence pour mieux observer la traduction des avis que le Kuntschaffter³⁰⁷ de Belgrad nous donne, que j'ay l'honneur aussi de remetre, paroissent être de

³⁰¹ Monastère catholique romain de la Sainte Marie de Radna. Fondé en 1325 par le roi Charles-Robert d'Anjou, il redevient un lieu de culte et de pèlerinage important du diocèse de Cenad (Timișoara) après la paix de Karlowitz en 1699. La reconstruction du monastère et d'une église s'étale des années 1720 aux années 1740, avant que les fondations d'une nouvelle église ne soient de nouveau posées en 1756. ³⁰² La rivière Mures.

³⁰³ Unterverwalter: vice-gouverneur de district. L'officier que désigne Perlas n'a pas pu être identifié avec certitude. Il s'agit peut-être de Johann Grübl.

³⁰⁴ Contribution de leur district respectif. Voir NdP lettre 4.

 $^{^{305}}$ Directement.

³⁰⁶ Josef Peter, Graf von Schwachheim.

³⁰⁷ Messager.

quelque façon conforme aux avis du 16 et le bruit, qui doit s'être répandu, que l'on puis venir à une rupture avec la cour de Russi, qui vient [d'être] confirmé une seconde foi³⁰⁸, come Votre Excellence observera. Moy, je le crois au seul bruit répandu de la racaile, mais absolument point fondé.

Dans cet moment, je reçois l'avis que trois de nos habitants du district de Peskerek³⁰⁹, qui étoient allé à la foire de Keskemet, ayant pris la route de Moscovie, ayant laissé leurs femes et enfants dans le Banat. Il n'y a pas long temps que nous [e]ûme des avis parails du district de Chanat³¹⁰, qu'il [s']étoit évadé aussi trois habitants, qui avoient pris la même route et l'on prétende qu'en Hongrie, aux confins du Banat, il puis y avoire eu des enrôleurs, qui ayent séduit ces gens et bien d'autres sujets du Royaume d'Hongrie³¹¹. Tout aussi tôt que l'avis nous en est [f° 188v] parvenu sans le moindre délay l'on a écrit aux comitats d'Arad et Vacie³¹², pour que l'on veile et tâche de déterrer des semblables gens et qu'on veuile nous marquer ce que l'on trouvera. Jusqu'ici, l'on n'a pu découvrir la moindre chose. Je ne scay pas si M^{rs} les Hongrois ont usé la diligence qu'on leur a recommandé. Nous avons de même écrit aux Comandants de Moncatsch et Tocay³¹³ de veiler, si jamais des gens tels qu'on les a décrits vin[ren]t à passer par ces postes, étant la route qu'ils doivent faire, de se saisir d'eux et de tous ceux qui puissent être dans leur compagnie. Ce qu'il y a de certain qu'ici, au Banat, il n'est pas question de semblables enrôleurs, car l'on est attentif, au possible, que persone s'y arrête un moment qui ne se justifie avec quel titre il y soit venu. Et les officiers, si bien des districts que de nos militaires, sont menacés d'être cassés tout fois que, de leur côté, l'on aperçut la moindre connivence. Et les ordres sont là-dessus les plus rigureux. Il seroit à souhaiter que l'on fit de même en Hongrie, où l'on observe là-dessus très peu d'ordre, malgré toutes les réquisitions que l'on fait du côté du Banat. Votre Excellence scaura y metre remède car, de notre côté, je ne sache qu'il soit possible de faire au delà de ce que l'on a déjà fait. Et il faudra attendre et voire ce que l'on poura décourir par la voye de M^{rs} les Comandants de Monkatsch et Tokay, à qui l'on a recommandé chaudement cette affaire.

Je viene de recevoire par une estaffette la ci-jointe relation du Verwalter de Waiskirchen³¹⁵. Votre Excellence voira de son contenu l'instruction qu'il

³⁰⁸ L'alliance austro-russe a été conclue le 6 août 1726, renouvelle le 22 mai 1746, puis renforcée par un pacte secret de soutien militaire mutuel le 16 juin 1753 (K.A. Roider, Austria's Eastern Question..., p. 63-66, 100-101).
Zrenjanin (Becskerek [hu])

District de Cenad, frontalier de la Hongrie, au nord-ouest du Banat.

³¹¹ Cette affaire rappelle la fuite des confinaires de la Maros et de la Tisza vers la Russie en 1751 (voir NdP lettre 4).

312 Bács, à l'ouest du Banat.

Moukatchevo et Tokaj, places fortes hongroises sur la route de la Russie.

 $^{^{314}}$ A chaque fois que.

³¹⁵ Christoph Ludwig Unrein.

cherche et la réponse que je [f° 198r] luy ay fait immédiatement. Je me flatte qu'elle puis être aprouvée de la cour, n'ayant pu diférer de la donner et attendre là-dessus les ordres de la cour. M^r le Général Comandant vient dans cet moment de me remetre la copie des deux lettres turcs, dont le *Verwalter* de Waiskirchen fait mention. L'on est enfin éclairé de la destinée du Bacsia, qui est nomé à Negroponte³¹⁶. J'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Temesvar, ce 18 août 1755.

Lettre Nº 41 (33), 22 août 1755

François Perlas rapporte avoir convaincu le général Engelshofen de laisser les troupes à la frontière ottomane, les troubles de Belgrade semblant devoir se poursuivre. Il relaie une plainte de l'évêque orthodoxe de Timişoara, qui conteste une demande du métropolite visant à faire passer les miliciens banatais sous la juridiction de l'évêque d'Arad.

[f° 199r] Monsieur,

Les avis que l'on a pu acquir depuis l'ordinaire dernier, j'ay l'honneur de les remettre ci-joints à Votre Excellence. Elle observera que les esprits des tumultuants paroissent encore être irrités, plus même de ce que l'on croyoit, puisque l'on s'aperçoit qu'ils hésitent encore toujours à se prêter même aux ordres qui leur vienent de Constantinople à droiture³¹⁷. Je conjecturois, par les avis que nous avions précédents à ceux-ci, que nous en voirions bientôt la fin. Mais je comence à doutter que cela puis finir de si tôt, malgré q[ue] le Bascha Kuperli³¹⁸ aye été nomé Bascha de Negro Ponte. Son Excellence, M^r le Général Comandant, avoit déjà pensé à faire retirer partie de nos troupes réglées, sous les avis que l'on avoit recu la semaine passée et, m'ayant comuniqué ces intentions pour apprendre mon avi là-dessus, je luy dit que, puisque nous avions déjà eu si long temps le monde à portée de la frontière, je jugois qu'on le devroit encore laisser, jusqu'à ce que nous vîmes l'issue que la scène de Belgrad prendroit. Sans quoy, si les tumltuants s'avisoient de tenter quelque insolence voyent que nos postes n'étoient pourvus de monde q[u]'il falait pour leur [f° 199v] tenir tête, les bones dispositions que l'on avoit donées jusqu'ici et les dépenses qu'on a été obligé de faire n'auroient abouti a rien et l'on couroit risque de ne pas remontrer l'aprobation de la cour. Qu'en tout cas, il valoit mieux le différer et attendre là-

317 Directement.

³¹⁶ Île d'Eubée.

³¹⁸ Köprülü Ahmed-Paşa.

dessus les ordres précis de Sa Maiesté. Il en est convenu et il est d'autant plus ravi, asteur³¹⁹, aprez que par ces derniers avis l'on voit qu'il faut être plus sous ses gardes asteur que jamais. M^r le capitaine Grenier marque aussi ce que Votre Excellence poura observer du chapitre de sa lettre que j'ay l'honneur de remetre. Aussi, si le post de Posochena³²⁰ n'avoit pas été garni, Dieu scait si les 4 bataux turcs, qui se sont seulement bornés à faire feu sans pourtant endomager personne, n'auroient peut être tentés de faire quelque descente dans cet post et ravager le pais. Pour moy, je suis d'avis que l'on n'altère rien des mesures prises, sans un ordre précis de la cour et que l'on voye un Bascha à Belgrad auquel le peuple se soit sousmis. C'est là ma faible pensée, dont je ne pense pas de m'écarter ni d'en démordre, sans des ordres supérieurs, et c'est dans ces termes que je me suis expliqué à Son Excellence M^r le Général Comandant, d'autant plus que l'affaire se réduit à 8 jours, que peut porter de dépêcher une estaffette et en attendre la réponse. Et c'est ainsi [f° 209r] que je compte de faire le cas venant car, pour asteur, nous soms pas dans le cas, ayant jugé de laisser le tout dans son être. Je ne scaurois passer sous silence l'irrégularité avec laquelle M^r le Métropolite³²¹ s'avise de procéder. Il a envoyé un ordre à l'Ober-Capitain³²², moyenant quoy il devroit publier à nos militaires qu'ils ne dépendent pas directement de notre évêque rascien, mais de celuy d'Arat³²³, de qui ils dépendoient lors qu'il étoient au-delà de la Tais et du Marosche³²⁴, et que l'évêque rascien de Temesvar, Popovich, ne seroit qu'un administrateur. L'Obercapitain se doutant qu'il [ne] pouvoit manquer de metre en exécution un parail ordre à l'insue de la Régence du Pais, s'est adressé à l'évêque, qui luy a conseilé d'en faire par[t] à l'adminsitration. L'évêque, en même temps, a eu son recours à l'administration et remontré contre les dispositions du Métropolite et cherché l'apuy de l'administration, pour que l'on ne done pas lieu à des parailes irrégularités 325. Aussi, l'administration aura l'honneur de remetre à Sa Majesté la plainte du dit évêque, avec ce qu'elle se croit en devoire de remontrer là-dessus. Ce que j'ay cru devoire prévenir à Votre Excellence et sousmetre à son haut jugement combien il est ridicul du Métropolit de vouloir prétendre que, puisque nos militaires étoient au delà de la Tais et du Marosch et qu'ils étoient sous le

 319 \grave{A} cette heure.

³²⁰ Pojejena.

³²¹ Pavle Nenadović.

³²² Gabrilo Novakovics.

³²³ Sinesije Živanović.

Référence aux confins militaires de la Tisza et de la Maros. Anciens confinaires, les miliciens commandés par Gabrilo Novakovics ont dû quitter ce territoire, dont les privilèges ont été dissous en 1751, pour s'installer dans les villages militaires du Banat en 1753 (voir NdP lettre 4).
 La juridiction ecclésiastique des diocèses orthodoxes est reconnue par les autorités civiles, du

³²⁵ La juridiction ecclésiastique des diocèses orthodoxes est reconnue par les autorités civiles, du Royaume de Hongrie et du Banat, sur une base territoriale. Selon cette conception, Désormais, les 10 000 confinaires avec leurs familles, qui ont migré au sud de la Maros en 1753, devraient donc passer de la juridiction de l'évêque d'Arad à celle de l'évêque de Timişoara.

diocèse de l'évêque d'Arat, ceux-ci étant venus dans le Banat sous juridiction doivent le suivre. C'est contre tout le bon sens et [f° 209v] aucunment fondé et j'envisage cet-ci³²⁶ come un aluvion, car nous voyons que l'on prend à l'un et done à un autre. Cet-ci n'est pas autrement par le passage du Tais et Marosche. Il est acru à notre évêque de Temesyar ce nombre des diocésiens et il a malheureusement diminué à l'évêque d'Arat, qui doit se contenter de son mauvais sort. Je crois, pour le bien du Banat et, par conséquent, du service, qu'il faut empêcher, autant que l'on peut, qu'aucun qui ne dépende absolument de Votre Excellence prene le moindre pied dans le Banat. Beaucoup plus faut-il l'empêcher, lors qu'il s'agit de quelque Hongrois. Je ne scay point s'il est notoire à Votre Excellence que Mr le Métropolite est Hongrois. Il est né à Bude, de même l'évêque d'Arath. C'est un Hongrois, et il ne convient aucunement que nos militaires dépendent en rien des Hongrois et il convient conserver l'antipatie que nos Rasciens ont contre eux car, un jour ou l'autre, on peut la metre à profit³²⁷. Et j'avoue naïvement à Votre Excellence que je ne scaurois regarder avec indiférence que M^r le Métropolit se soit mêlé d'apuyer les plaintes de nos militaires et les remetre à la cour. Ce ne sont que 3 ou 4 malheureux d'entre eux qui se sont servis du nom du reste du militaire pour leurs intérês particuliers et Dieu scait s'ils ont été invités du Métropolit même pour les tirer de son parti. Mon jugement peut être téméraire, mais j'en doute fort. C'est à Votre Excellence seul que je m'explique ainsi, pour qu'elle en sache faire l'usage qu'elle jugera, car je metre tout mon attention de gagner la connoissance qu'il faut des gens et du pais. Et je suis for réservé avec tout le monde, hormis avec Votre Excellence, à qui je parle à cœur ouvert. M^r le Général de Bon est ici depuis trois jours. Par son arrivée, nous espérons que l'on poura terminer bien des différents qui étoient ensevelis. Du côté du provincial³²⁸, Votre Excellence peut être assurée que l'on ne négligera rien. J'ay déjà entamé plusieurs discours pour que nous y voyons claire.

Il paroit fort disposé à donner la main à tout ce qui soit faisable. Moyenant quoy, l'on peut se prometre que l'on réussisse à pousser le service et

³²⁶ Ceci.

³²⁷ François Perlas mélange ici à sa guise les différents usages des gentilés, entre origine géographique et appartenance confessionnelle. Il feint de croire que la naissance hongroise de ces deux prélats orthodoxes en fait des partisans de la noblesse du Royaume de Hongrie, toujours prompte à défendre son autonomie politique dans la Monarchie, alors que l'évêque de Timișoara, Georgije Popović, est né en Serbie ottomane. À l'inverse, il préfère le terme de « Rasciens », pour dire orthodoxe, lorsqu'il parle des anciens confinaires. Définir des fidèles en fonction de leur appartenance confessionnelle, mais refuser de le faire pour leurs pasteurs, est un procédé rhétorique pour le moins contestable. Il permet pourtant à l'auteur de la lettre de se rattacher au préjugé bien ancré chez les administrateurs habsbourgeois d'une opposition entre Hongrois rebelles et Rasciens loyaux.

328 Le *Provincial* désigne l'administration civile du Banat, dont François Perlas est le responsable.

tout ce qui peut intéresser le publique. M' et Me de Sauer ont tous les deux la fièvre et j'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Temesvar, ce 22 août 1755.

Lettre Nº 42 (34), 25 août 1755

François Perlas se réjouit du calme qui règne dans le Banat. Les fièvres palustres continuent à toucher certains officiers, mais l'ont épargné pour l'instant.

[f° 210r] Monsieur,

Come je n'ay rien à marquer à Votre Excellence par la poste d'aujourd'huy. Je m'en reporte à tout ce que j'ay eu l'honneur de remetre le dernier ordinaire. Le tout est ici fort tranquil et l'on ne s'aperçoit casi pas des troubles de Belgrad.

Ma santé et celle de M^e de Perlas, grâces au seigneur, est parfaite. M^r et M^e la comtesse de Sauer ont tous les deux la fièvre. Ils sont fort abatu et le tempérement stirien ne résiste pas à cet aire-ci come celuy des Espagnols³²⁹. Je leur fais toujours courage, car ici il ne faut pas être apréhensiff ni s'abatre si aisément. Ces fièvres ne sont pas si dangereuses pourvu que l'on se soigne et j'en ay l'expérience en moy, voila pourquoy je me ratrape si aisément. Le fort des chaleurs est [f° 210v] passé, nous avons le plus baux temps du monde. Je veux croire aussi que les maladies diminueront et que tout le monde se portera bien. M^e de Perlas m'a chargé d'assurer Votre Excellence de ses compliments et j'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Temesvar, ce 25 août 1755,

Le très humble et très obéis[sant] serviteur

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

³²⁹ François Perlas glisse ici une allusion à l'origine styrienne du couple comtal des Sauer et à sa jeunesse barcelonaise. Bien qu'il ait quitté très tôt la Catalogne dans les bagages de son père, il reste encore identifié comme un des derniers représentants du parti espagnol à la cour viennoise. Le président du Banat partage avec ses contemporains la conviction d'une affinité entre peuples et climats. Sa remarque revêt toutefois un aspect paradoxal si l'on se souvient que les vétérans espagnols installés dans la colonie de « Neu-Barcelona » en 1734 ont disparu peu de temps après leur installation, la plupart emportés par les maladies palustres (A. Alcoberro, « L'exili austriacista i la Nova Barcelona del Banat de Temesvar: teoría i practica », *Boletín de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona*, nº 48, 2002, p. 93-112).

Lettre Nº 43 (35), 29 août 1755

François Perlas demande des ordres concernant le maintien coûteux des soldats et miliciens dans leurs postes près de la frontière. Il évoque la définition d'un espace pouvant accueillir les Juifs intramuros et l'avancée des travaux du canal.

[f° 212r] Monsieur,

Je veux espérer que Votre Excellence aura reçu celles que j'ay eu l'honneur de luy adresser, n'ayant pas manqué de luy écrire tous les ordinaires, come j'ay aussi l'honneur de faire par celuy d'aujourd'huy et de luy remetre tout ce qui est parvenu depuis l'ordinaire passé. Il paroit que les choses veulent encor trainer. Cela étant, je voudrois être instruit si l'on doit encore tenir les troupes réglées et nos militaitres dans les postes avancés, tels qu'on les a placés, laissant seulement assez garnis les postes avancés, ou bien si l'on devrait les retirer et les tenir à portée de secourir à la moindre alarme qu'il y ut. Pour que les dépenses ne monte pas si haut, je crois q[ue] son Ex[cellen]ce M^r le Général Comandant cherchera de même à être instruit par son canal. Votre Excellence voira aussi par la copie d'une traduction d'une lettre de l'Aga des janissairs³³⁰ de Belgrad qu'il recherche qu'on luy fasse tenir un batau de foin. Nous tâcherons de la luy procurer pour luy donner des marques du bon voisinage. J'envoye aussi à Votre Excellence la traduction d'une lettre d'un capitain Valach³³¹, écritte à notre capitain des Plaiasch Peter Vanza, par où elle croira la bone intelligence qu'il y a avec tous nos voisins et c'est tout ce que j'ay à marquer à Votre Excellence pour aujourd'huy. Monsieur le Général de Bon est parti avant-hier pour [fº 212v] Petervaradin. Avant son départ, nous avons tenu une session avec luy, M^r le Général Comandant, moy et quelques messieurs de l'administration où l'on a débattu bien des choses et concerté ce qu'il y auroit à faire come on aura l'honneur d'informer Votre Excellence par la voye de l'administration. Entre autres, on a destiné de concert un place où les juifs puissent bâtir pour placer les 23 familles tollérés, moyenant quoy ils auront enfin bien d'être contents³³².

³³⁰ Général des janissaires.

³³¹ Cette lettre n'a malheureusement pas été conservée. Il n'est pas possible d'identifier ce capitaine de Valachie.

332 La discussion conservent l'attributée d'action de la conserve de

³³² La discussion concernant l'attribution d'un îlot urbain aux familles juives de la ville s'étale de 1749 à 1761. L'espace finalement choisi se situe près de l'ancienne « tour Eugène ». L'obsession consistant à distinguer entre Juifs « tolérés », pour la plupart installés depuis au moins une génération, et Juifs « non-tolérés », destinés à être expulsés, remonte à 1743, avec le lancement d'une campagne hostile aux populations israélites par Marie-Thérèse. En 1755, une conscription locale de ces familles aboutit au chiffre de vingt-trois avancé par François Perlas (B. Landais, « De la ville ottomane à la ville habsbourgeoise : Les diasporas à l'épreuve de la confessionnalisation de l'espace urbain à Timişoara au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire urbaine*, 2020 (sous presse) et MNL-OL, E 303, 54 cs., f° 107-109, 3/3/1755).

J'espère dans peu faire à Votre Excellence une relation exacte de l'état de notre nouvau canal qui enfin est parvenu à sa perfection et l'on peut s'en prometre tous les bons effets que l'on pouvoir souhaiter.

M^r et M^e de Sauer sont quits de la fièvre moyenant le quinquina et nous nous portons très bien. J'ay l'honneur d'être très respectureusement, Monsieur.

De Votre Excellence, Temesvar, ce 29 août 1755. Le très humble et très obéis[sant] servite[ur] F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp

Lettre Nº 44 (36), 12 septembre 1755

François Perlas se veut rassurant quant à la situation aux frontières, un nouveau dignitaire ottoman étant en route pour remplacer le paşa contesté de Belgrade. Il s'enquiert aussi du cérémonial prévu pour célébrer la prochaine naissance impériale, afin d'éviter les conflits de préséance avec l'évêque catholique.

[f° 220r] Monsieur,

Ce qui est parvenu depuis celle que j'ay eu l'honneur d'écrire à Votre Excelence, elle poura le voire dans le ci-joint extrait. Il paroit que le tout se passera très tranquilement et nous allons être éclaircis dans peu de jours que l'on compte que le nouvau Bascha puis arriver à Belgrad. Aprez quoy, nous pourons retirer tout notre monde qui est cantoné, à ceux de Verschez près que l'on a déjà fait rentrer dans leurs postes. Au reste, je n'ay rien à marquer à Votre Excellence qui puis méritter son attention. J'ay seulement à la suplier de vouloir m'instruire en cas que Sa Majesté ordone que l'on tient le Te Deum lors qu'elle sera delivré de ses couches³³³, coment il doit être tenu, et le cérémoniel à observer. L'administration paroissent en corp pour éviter des disputes avec le clergé et scavoir à quoy nous devons nous en tenir et rencontrer dans l'esprit de Votre Excellence. Dès qu'une fois le cérémoniel soit établi, l'on poura aussi célébrer les jours de leurs Majestés avec la solemnité due et sans avoire des démêlés avec l'évêque. D'autant plus qu'il fait fort meauvois³³⁴ traiter avec luy, puisque sans cela pro bono pecis et pour ne point faire parler le monde, je dissimule plus de ce que je devrois.

M^r et M^e de Saur se porte déjà bien de même. M^e de Perlas et moy graces au ciel je suis parfaitement rétabli. J'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération,

³³⁴ Mauvais.

³³³ François Perlas s'attend ici à la naissance prochaine du quinzième enfant du couple impérial, Marie-Antoinette (2/11/1755-16/10/1793).

Monsieur, De Votre Excellence, Temesvar, ce 12 [septembre] 1755. Le très humble et très obéis[sant] servit[eur] F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp

Lettre Nº 45 (37), 19 septembre 1755

François Perlas confirme l'arrivée prochaine d'un nouveau paşa à Belgrade. L'effacement temporaire de l'autorité locale a cependant incité les pêcheurs de Borec, en Serbie ottomane, à contester violemment les territoires de pêche de leurs homologues de Sviniţa, sur la rive habsbourgeoise du Danube. Soldats et miliciens ont été envoyés sur place pour protéger ces derniers.

[f° 226r] Monsieur,

Votre Excellence voira par le ci-joint exrait les nouvelles que l'on a acquis depuis le dernier ordinaire de Belgrade. L'on se flatte toujours de l'arrivée du Bascha et pourtant cela ne se vérifie encor pas. Il seroit à souhaiter qu'il y ut un cheffe à Belgrad à qui l'on put avoir son recours pour porter les plaintes que les Turcs de Porez donent lieu de faire contre eux des insolences qu'ils s'avisent de faire, voulant disputer à nos sujets de Sviniza la pesce de l'eturgion³³⁵. Come Votre Excellence poura observer des ci-jointes relations et que même l'on en est venu à des hostilités et qu'il y a eu des morts et blessé de part et d'autre. J'ay dans l'instant comuniqué le tout à Son Excellence Monsieur le Général Comandant qui a été d'avis, come Votre Excellence voira de la copie de son billet ci-joint, que l'on prit des mesures là-dessus pour ne pas permetre que les Turcs exercent et s'aproprie ce qui ne leur est nullement dû. Et même il a fait dabord les dispositions pour y envoyer un renfort de 25 homes des troupes réglées avec un bas officier. Et du côté de l'Administration l'on a aussi ordoné au Ritmaister Greiner d'y envoyer le monde qu'il jugeroit à propos de notre LandtMiliz, sous le Comando du Hadnagy Mezker, pour empêcher la posession à M^{rs} les Turcs et mettre à la bris [sic] de toute insolences nos sujets de Sviniza. Au reste, l'on a recomendé d'en agir [f° 226v] avec précaution et prudence et de n'en venir aux mains que forcés et pour soutenir le droit du Banat en vertu des traités³³⁶. C'est ce que j'ay l'honneur de remontrer à Votre Excellence, pendant que j'ay l'honneur d'être très respectueusement,

Monsieur,

De Votre Excellence, Temesvar, ce 12 [septembre] 1755. Le très humble et très obéis[sant] serviteur

³³⁵ Pêche de l'esturgeon.

³³⁶ Sur l'affaire, voir NdP lettre 17.

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp

Lettre Nº 46 (38), 26 septembre 1755

François Perlas annonce l'arrivée du nouveau paşa à Belgrade et attend l'ordre d'éloigner les troupes massées à la frontière. Il évoque la dispute sur les territoires de pêche et le soutien que la milice apporte aux habitants de Sviniţa. La somme demandée par l'ancien paşa a été livrée et pourra être récupérée à Istanbul par le plénipotentiaire habsbourgeois. Il revient également sur le rapport qu'il a établi sur les plaintes des officiers de la milice nationale, estimant qu'elles ne reposent sur rien de sérieux. Il annonce l'arrivée de l'évêque catholique à Vienne, avec lequel les oppositions sont nombreuses, que son correspondant devrait réprimander. Il demande enfin la nomination de nouveaux assesseurs pour le tribunal régional.

[f° 236r] Monsieur,

Par les ci jointes relations du 20 et du 23 du courrant, Votre Excellence observera qu'enfin le Bascia est arrivé a Belgrad. Jusqu'ici le tout y est tranquil et je m'en raporte au reste au contenu des susdites relations. Ainsi, l'on n'attende que les ordres de la cour à l'égard de retirer notre monde des postes avancés, come j'avois déjà supplié Votre Excellence d'avoire la bonté de m'instruire làdessus.

Les hostilités que nos sujets de Sviniza doivent éprouver de ceux de Porez, qui absolument veulent nous disputer la pesce de l'eturgion, ce qui seroit contraire au traité de paix. Votre Excellence voira de même des ci jointes relations les mesures sont prises pour soutenir ce qui nous est dû. Quoyque l'on a instruit le *Hadnag*³³⁷ Mezker qui a le comando de la troupe réglée et de nos *Landmilize*, qui ont été destinés à soutenir les droits du Banat d'en agir avec modération, et prudence et de ne venir aux mains que forcé, pour ne permetre que notre posession ne soit pas troublée, tandis que la réponse du Bascia de Belgrad, à qui l'on a fait les justes remontrances là-dessus n'y aporte pas du remède et n'ordone à ses sujets de ne pas surpasser leurs limites.

Quoyque j'avois supplié Votre Excellence d'avoire la bonté [f° 236v] de me marquer l'usage que l'on devroit faire de l'obligation, que le Bascia Kuperli³³⁸ a donné pour les argents qu'on luy a fourni, je dois renouveller mes instances làdessus, d'autant plus que le terme du payement doit expirer bien tôt, et qu'il faudroit envoyer la ditte obligation à notre ministre à Constantinople pour être remboursé³³⁹.

³³⁷ *Hadnagy*: sous-lieutenant de la milice.

³³⁸ Köprülü Ahmed-Paşa, paşa déchu de Belgrade.

³³⁹ Le comte de Schwachheim.

J'av aussi l'honneur de remettre à Votre Excellence la relation de la revue passée auprez des 8 compagnies de nos Landmilizer et tout ce que l'on a plus relever avec fondement à l'égard des plaintes qu'ils avoient données³⁴⁰. J'espère que Votre Excellence aura tout lieu d'être content de la façon dont on s'y est pris et, comme j'ay eu l'honneur de marquer plusieurs fois à Votre Excellence, ils ne cherchoient qu'à profiter des troubles de la Croatie³⁴¹. Leurs plaintes étoient frivoles et rien moins que fondées et on les a trouvées teles. Ces gens sont si bien qu'ils seroient au désespoire s'ils devoient quitter le Banat et ils sont extrêmement contents que l'on aye mis des borns aux prétensions que M^{rs} les officiers leur faisoient. Et c'étoit là qu'ils avoient lieu de plainte. Il s'agit seulement de leur maintenir ce qu'on leur a promis et, en échange, faire aussi qu'ils tienent avec exactitude tout ce à quoy ils se sont obligés. Avec quoy l'on peut se prometre d'une bone troupe, mais absolument ne point permetre que les prêtres [f° 249r] s'en mêlent. Il suffiroit que, par leur voy, ils trouveroient de l'apuy pour nous attirer du désordre, de la confusion, et du maiscontentement. Lors que s'y prenant come l'on s'y pren[d] asteur³⁴², l'on peut être assuré qu'à quelque malheureux prez, qui peut être un vaut rien³⁴³ et qu'il conviendroit de le chasser, le reste du monde est tel qu'on scauroit le souhaiter, et qui peut rendre des bons services lors que le besoin l'exige.

Monseigneur l'évêque Engel est parti ces jours passés pour se rendre à Vienne. Par là, Votre Excellence pouvoit avoire lieu de luy faire comprendre que le service de Sa Majeste exige que l'on agise en toute chose méthodiquement et avec ordre, et qu'il y aye une bone harmonie en agissant de concert. D'autant plus qu'ici, l'on n'a pas d'autre vu[e] que de rencontrer dans le³⁴⁴ service et ne point avoire à se reprocher dans la conduite. Il a trouvé avant son départ que son vicaire Général, M^r de Limburg, faisoit et auroit peut être encor bien des faux pas. Ainsi, il a trouvé bon de nomer un autre vicaire Général, le chanoin Rossi, qui est home prudent et moins emporté que n'étoit M^r de Limbourg, qui n'a pas toutes les qualités qu'il faut pour un prêtre et pour un vicaire Général. Ainsi que par là, l'on peut se prometre qu'il y aye plus d'ordre que par le passé où moy, et tout home porté pour la religion et pour le bien du service devoit trambler qu'il n'arrivat un jour ou l'autre [f° 249v] un escandal. Je veux croire qu'une petite admonition de Votre Excellence à l'évêque ne scauroit produire que des très bons effects. D'autant plus que, du côté de l'Administration, il doit être convenu que l'on ne cherche que le repos, l'ordre et même la gloire de l'évêque. Le curé de Mercidorff est arrivé et il sera installé dabord pour qu'il puisse se rendre à

³⁴⁰ Voir NdP lettres 26 et 105.

³⁴¹ Voir NdP lettre 26.

 $[\]stackrel{342}{A}$ cette heure.

³⁴³ Vaurien.

³⁴⁴ Se conformer au.

son poste³⁴⁵. Il paroit fort joli home, le *Landtgerichts Assessor* dernièrement venu de Vienne, Kirchberger, aprez une maladie de quelques jours celon l'avis des médecins fièvre chaude, est mort avant-hier. C'est bien domage, car c'étoit un habil home et qui prométoit beaucoup. Il faut que Votre Excellence tâche de le remplacer bien tôt, car nous manquons de 3 assesseurs, à scavoire M^r de Kunzman, qui est mort passé quelques semaines, M^r de Kirschberger et M^r de Tolen³⁴⁶, qui est *civiliter mortem*, puisqu'il n'est absolument plus en état de travailer la moindre chose. C'est un home très agé et cassé, M^r le Landrichter presse pour qu'on remplace bien tôt. Le nombre de criminels croît tous les jours et, pour peu que l'expédition viene retardée, l'on se veroit accablé. M^r le Comte Sauer et M^e sont depuis quelques jours partis pour Lugos, où ils comptent de s'arrêter jusqu'au comencement du mois prochain. M^e Perlas m'a chargé d'assurer Votre Excellence de ses compliments. Elle comte de partir aprez la S^{te} Thérèse³⁴⁷. J'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération Monsieur.

De Votre Excellence, Temesvar, ce 26 [septembre] 1755. Le très humble et très obéis[sant] serviteur F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp

Lettre Nº 47 (39), 3 octobre 1755

François Perlas confirme avoir reçu les instructions concernant la venue de l'internonce autrichien à Belgrade et assure lui rédiger pour préparer ses discussions avec le nouveau paşa. Il revient sur la dispute entre pêcheurs banatais et ottomans. Contrairement à son correspondant, il estime que les plaintes auprès des autorités ottomanes ne sont pas suffisantes et qu'il faut assurer une protection armée des pêcheurs de Sviniţa, afin de tenir en respect ceux de l'autre rive. Le nouveau paşa est arrivé à Belgrade et a été traité selon les convenances. François Perlas s'inquiète de ce qu'aucun ordre n'ait été décidé pour l'organisation des cérémoniels pour les Te Deum commémorant les journées de l'Empereur et de l'Impératrice (respectivement les 4 et 20 octobre).

[f° 250r] Monsieur,

Par celle dont Votre Excellence a eu la bonté de m'honorer en datte du 26 du [mois] passé, je suis instruit des informations qu'il faudra faire tenir à M^r le Baron de Penkler, aussi tôt qu'il arrive à Belgrad, que l'on est aprez à coucher teles qu'il la faut, pour qu'il puis faire les pas nécessaires auprez du Bacsia, du quel l'on doit se prometre toute la satisfaction étant, à ce que l'on aprene, très

³⁴⁵ Joseph Bachich.

Johann Dohlen de Morissette.

³⁴⁷ Le 15 octobre.

rigoureux et exact. D'autant plus que les remontrances qu'on luy faira sont conformes aux traités de pais et n'aboutisse qu'à établir le repos et la bon harmonie avec nos voisins, qui vient [à être] troublé par des gens intéressés et d'aucun poix, qui ne comptent même rien chez eux. Il est incontestable qu'ils ne scauroient que se louer de l'acc[ue]il qu'on leur fait dans toute rencontre. Aussi l'avouent-ils et il paroit de ce que tous les Bacsia, dès qu'ils arivent au Général comando marquent. Votre Excellence ne doit aucunement craindre que le renfort d[e] monde que l'on a trouvé indispensable d'envoyer à Svinicza pour soutenir nos sujets dans leurs justes prétensions puis produire des fâcheuses suites. Tout au contraire, on auroit plus lieu de craindre que cet poste, n'étant point garni d'une certaine troupe, les sujetz turques de Porez, avec les nôtres de Svinicza qui sont extrêmement irrités en vienent à des hostilitéz, que le militaire qui s'y trouve peut empêcher. Et les Turques n'en viendront point à aucune voye de fait, tandis qu'ils voyent que nos sujets peuvent être soutenus. Car, de s'en tenir à la seule [fº 250v] voye de protestation, celon la pensée de Votre Excellence, l'on courre le risque que ces insolents exercent toutes les impertinences contre nos sujets et qu'ils ne s'en tienent pas seulement à la pesce du sturgion³⁴⁸, mais qu'ils en fassent de même tout le long de nos posts et confins, come ils auroient certainement fait si, dans les présentes conjuctures [sic], nos postes avancés n'ussent pas été garnis tels qu'il l'ont été. Et à tout bout de champ fait des descentes, et alarmé nos sujets, que l'on doit absolument soutenir, et leur procurer la sûr[e]té propre de leurs femes et enfants qui, sans cela, seroient exposés à la férocité d'un peuple éfréné et impertinent lors qu'il ne trouve pas une certaine opposition. Et dans cet cas, il s'en tiene aux seules menaces, come Votre Excellence voira des deux ci jointes relations. Ils sont dans la supposition que nous n'osons absolument ni résister ni agir contre leurs attentats et il convient leur faire comprendre le contraire. J'ay comuniqué le tout à Son Excellence M^r le Général Comandant. Il est absolument d'avis qu'il faut soutenir ce qui nous apartient, come il est dit dans les traités de pais, que les bords font les confins et qu'il soit permis à chacun des parties contractant chacun jusqu'à la moitié du Danube d'exercer la pesce³⁴⁹. Il n'est pas dit que les Turques surpass[ent] de quelques pas, mais ils sont si effrontés que ne trouvant point de résistance ; ils s'avisent même d'exercer la pesche jusque de notre côté, à notre bord, et même prendre à force³⁵⁰ à nos gens la pesche et les filés. Ci joints, j'ay l'honneur de remetre à Votre Excellence la copie d'une lettre que le Comandant de Mehadia³⁵¹ a écrit à Son Ex[cellen]ce M^r le Général Comandant. De son contenu, Votre Excellence voira [fº 269r] la description qui fait [d']aprez les informations prises de ce qui s'est passé à Svinicza et que, de notre côté, l'on en

³⁴⁸ Pêche à l'esturgeon.

³⁴⁹ Passage souligné par l'auteur.

³⁵⁰ De force.

³⁵¹ Karl Knöffel.

agit avec prudence et modération et que l'on ne scauroit jamais nous faire passer pour agresseurs en voulant soutenir nos sujets contre les insolences de ceux de Porez qui ne peuvent être autorisé ni par le Bascia ni par qui que ce soit d'en agir ainsi. Les dispositions données, on les trouve d'autant plus nécessaires que nos sujets du Banat n'étant point soutenus, l'on courreroit risque qu'ils quittent le Banat, ce qui seroit d'un très grand préjudice aux intérês de Sa Majesté.

Les ordres de Votre Excellence pour le présent à faire au Bascia de Belgrade seront exécutés. L'on a eu aussi lieu d'obliger le nouveau Bascia qui est venu à Orschova, en lui faisant tenir pour son argent, ce que Votre Excellence voira des ci jointes letres qu'il a recherché. Elle peut être assuré que l'on est attentiff au possible de se gagner l'amitié de tous nos Bascia voisins et de tous ceux qui interviennent au gouvernement, moyenant quoy l'on peut se prometre une amitié constante et telle qu'il la faut.

Pour demain, jour de Sa Majesté l'Empereur³⁵², le militaire fait chanter le Tedeum chez les pères de la société, où l'Administration et le Militaire y assistent pêle et mêle, sans qu'il soit question du moindre rang. Je ne scay si j'ose remontrer à Votre Excellence qu'il conviendroit à ce qui me paroit que le jour de Sa Majeste l'Impératrice³⁵³ se tint parailement à l'église Catédral et que le Militaire et Provincial y assista de même pêl[e] et mêl[e] puisque, par là, l'on éviteroit toute dispute de rang et de cérémonie avec le clergé. Car de ne célébrer cet jour-là de la façon, on donneroit lieu a [f° 269v] à la critique, qu'il faut tâcher d'éviter le plus que l'on peut. Si la reponse de Votre Excellence là-dessus ne vient point à temps jusqu'au jour de la S^{te} Thérèse³⁵⁴, je fairay pourtant en sorte qu'il soit solemnisé de la façon su[s]dite, puisque j'espère de rencontrer son approbation. J'ay l'honneur de remercier Votre Excellence de ce qu'elle a voulu m'instruire à l'égard du recours que M^r l'évêque rascien avoit fait à l'Administration contre son archévêque Métropolite³⁵⁵. Ainsi, nous scaurons à l'avenir coment doit on s'y prendre dans des parails cas et s'adresser à son resort compétent.

M^e de Perlas, qui m'a chargé d'assurer Votre Excellence de ses compliments, a gagné un récitif³⁵⁶, quoyque très léger. Si tôt qu'elle soit remise, elle entreprendera son voyage. M^r et M^e de Saur doivent être de retour de Lugos où ils étoient: elle pour une [quizaine] de jours. Aujourd'huy au reste, tout le monde se porte bien. J'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération, Monsieur,

De Votre Excellence,

³⁵⁶ Récidive (de maladie).

_

³⁵² François Étienne de Lorraine a été couronné Empereur des Romains le 4 octobre 1745.

³⁵³ Il s'agit du 20 octobre, en commémoration du jour de 1740 où elle succède à son père Charles VI à la tête des possessions héréditaires des Habsbourg.

³⁵⁴ Le 15 octobre, soit cinq jours avant la commémoration du *Te Deum*.

³⁵⁵ Respectivement Georgije Popović et Pavle Nenadović.

Perlas D[u] 3 oct[obre] 1755 Samt Beÿlagen³⁵⁷

Temesvar, ce 3 [octobre] 1755. Le très humble et très obéis[sant] serviteur F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp

PS: dans cette instant, M^r le Général Comandant m'envoye la copie de la lettre qu'il a reçue di Adula Bassa³⁵⁸, de laquelle Votre Excellence voira sa demande et les expressions dont il se serve pour ce qu'il demande. L'on a donné les ordres pour qu'il soit servi au plus tôt.

Lettre Nº 48 (40), 13 octobre 1755

François Perlas annonce avoir fait rédiger une synthèse de tous les sujets de plainte que l'administration souhaite soumettre au nouveau paşa de Belgrade. Le bon accueil réservé à ses envoyés à Belgrade, les gages d'amitiés donnés par les dignitaires ottomans et les mesures prises face aux pêcheurs de Borec l'encourage à dégarnir les postes avancés des troupes qui y avaient été conduites. Il annonce le départ prochain de sa femme pour Vienne.

[f° 270r] Monsieur,

J'ay exécuté les ordres de Votre Excellence, ayant expedié M^r de Berg, secrétaire de l'administration, avec une exacte information de tous les points qui peuvent concerner nos confins celon la notte de la chancelerie d'Etat que Votre Excellence a eu la bonté de me remettre. Ayant fait tirer un extrait de tout ce qui puis nous avoire donné lieu de juste plainte depuis l'année 53 jusqu'au présent, afin que M^r le Baron de Penckler puis faire les remontrances au Bascia à mesure qu'il le jugera. M' le Général Comandant a aussi envoyé l'abbé Menas Parun pour complimenter le Bassa qui luy a fait marquer son arrivée, come Votre Excellence voira par la ci jointe translation et de la lettre d'Abdulla³⁵⁹, que l'on peut se promettre une amitié constante et bon voisinage par tout ce qu'il insinue, ayant déjà mis ordre aux insolences de ceux de l'Isle de Porez vers nos pescheurs de Sviniza, qui exercent actuelement fort pacifiquement la pesce. De façon que je crois que, pour le présent, nous allons hardiment retirer notre monde des postes avancés et les faire rentrer dans leurs quartiers respectifs. L'inquiétude ou le désordre de Belgrad et ce qui pouvoit s'en suivre étant passé, l'on aura plus lieu de veiller à tout ce qui concerne [f° 270v] le service et les

358 Kiaja du paşa de Belgrade.

³⁵⁷ Avec les annexes.

Haci Abdullah, lieutenant (kiaja) du paşa de Belgrade.

fonctions de mon employ pour procurer à Votre Excellence la satisfaction de ceux qui ont l'honneur de luy être subordoné. Pour moy, Votre Excellence peut être assuré que je n'épargneray ni soins ni travail pour pouvoire y réussir et je ne doutte aucunement que M^{rs} les conseillers de l'administration, qui paroissent être convainqu de sa droiture avec la quelle l'on en agit n'en fassent de même. Ce qu'il a de certain que, malgré l'exactitude que je tiens pour qu'un chacun se tiene au devoire, il me paroit que tous me font l'honneur d'être contents avec moy et que le concert et la bone harmonie cet [sic] établie come elle n'a jamais été, ce qui ne contribue pas peu au bon succès des affaires.

Me de Perlas compte de partir lundi prochain³⁶⁰. Elle aura l'honneur de faire sa cour à Votre Excellence vers la fin du mois. Me et Me la Comtesse de Sauer se portent tous les deux très bien et je crois que, pour cette année-ci, il n'y ay rien plus à craindre. Les maladies n'ont pas été non plus cette année-ci come l'année passée et la mortalité n'a pas été grande. Nous aurons le loisir d'obliger nos voisins les Turcs cette année en leur fournissant le grain pour leur argent car chez eu[x], à ce que l'on aprend, ils en ont très grande disette. J'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence, Temesvar, ce 13 [octobre] 1755. Le très humble et très obéis[sant] serviteur F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp

Lettre Nº 49 (41), 20 octobre 1755

François Perlas se félicite des effets bénéfiques de l'arrivée du paşa dans le retour à l'ordre le long de la frontière. Il demande des ordres quant à la destination de l'argent saisi à un contrebandier ottoman. Il annonce avoir reçu solennellement un envoyé du paşa de Vidin, qui lui a demandé l'autorisation d'acheter du grain du Banat. Il annonce le départ imminent de sa femme.

[f° 275r] Monsieur,

Votre Excellence voira par les deux ci-jointes lettres de M^r le secrétaire de l'administration Berg, come aussi de celles de M^r le Baron de Penckler, ce que l'un et l'autre marquent à l'égard des remontrances à faire au Bassa et coment que l'on devra s'y prendre en suite puisque, pour le présent, il croit que la recomandation qu'il a fait en général puis suffire. Ce qu'il y a de vray que le Banat en éprouve déjà les bons effets. Les ordres étant allés aux sujets de Porez, come Votre Excellence observera de la ci-jointe lettre du *Ritmaster* Greiner, de ne point troubler ni empêcher d'aucune façon la pesce à nos sujets de Sviniza, ainsi que le tout, pour le présent, y est tranquil.

٠

³⁶⁰ Le 20 octobre 1755.

À l'égard des argents qui ont été pris en contreband à Osman Bassa, celon la décision de la cour, et que le Bassa paroit souhaiter qu'on les luy rende, je souhaiterois être instruit de ce que Votre Excellence ordone que l'on fasse, puisque je n'ay pas [osé] disposer de mon cheffe là-dessus.

Le major de la place de Vidin a été envoyé ici par son Bassa, aprèz avoire eu l'audience de Son Excellence M^r le Général Comandant. Il a solicité de même de l'avoire chez moy, ce qu'on a cru devoir luy accorder. La fonction s'est faite cet matin en présence de M^{rs} les concilers de l'administration et de tout le personnel provincial qui se trouve ici avec le cérémoniel coutumier, tel que M^r le Général Comandant l'a jugé à propos. Sa comission consiste à donner des assurances de la plus [f° 275v] constante amitié et à soliciter la permission, pour les sujets turcs, de pouvoire acheter du grain dans le Banat, come Votre Excellence poura observer du contenu de la translation ci-jointe. J'ay taché de luy faire tout l'ac[cu]eil possible et l'assurer que, de notre côté, l'on secondera les vues du Bassa au possible. Moyenant quoy, il part très satisfait et content.

M^e de Perlas part aprez demain. Je compte avec la permission de Votre Excellence de l'acompagner quelque postes d'ici et me rendre d'abord à mon devoire et j'ay l'honneur d'être très respectueusement,

Monsieur,

De Votre Excellence, Temesvar, ce 20 [octobre] 1755. Le très humble et très obéis[sant] serviteur F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp

Lettre Nº 50 (42), 27 octobre 1755

François Perlas annonce que l'échange d'ambassadeurs a bien eu lieu à Belgrade et se félicite des mesures prises dernièrement par les paşa des confins ottomans. Il craint cependant que la révolte ne reprenne à Belgrade, mais ne s'en inquiète pas tant que le nouveau paşa reste en place. Il signale les plaintes de l'évêque orthodoxe contre la volonté de l'administration de restreindre les franchises bénéficiant à ses prêtres. Il évoque le départ de sa femme pour Vienne cinq jours plus tôt. Il demande enfin l'envoi de quinine et de tabac d'Espagne, indispensables mais impossibles à se procurer dans le Banat.

[f° 284r] Monsieur,

Cet ordinaire, je n'ay rien à marquer à Votre Excellence de plus de ce qui contenoit ma dernière, si ce n'est que l'échange des ministres de Sa Majesté et de celuy de la porte ottomane, celon les avis, s'est fait le 23 avec toute la solennité, suivi de toutes les marques de joye que l'on auroit pu souhaiter de part

et d'autre³⁶¹. Movenant quoy, l'on doit se prometre d'avoire établi l'amitié entre les deux cours, d'autant plus que l'on s'apercoit des ordres précis que le nouvau Bassa de Belgrad, de même que ceux d'Orsova et Vidin ont fait émaner dans tous les confins, par les repos et tranquilité que nos sujets du Banat jouissent du depuis [sic]. Le secrétaire de l'Administration n'est pas encor de retour et je crois qu'il puis encor le différer de quelques jours puisque, celon l'avis de M^r le Baron de Penkel³⁶², il a dû se rendre à Belgrad pour donner la dernière main aux remontrances qu'il avoit fait à l'égard des plaintes aportées de la part du Banat. Dans Belgrade, pourtant, l'ordre et la tranquilité ne paroit pas encor établis et l'on craint fort que le peuple mutiné ne se soulève de nouvau. Ce qui ne doit aucunement nous donner [fo 284v] lieu du moindre ombrage, tandis qu'il y aye un cheffe dans Belgrade, puisque je l'envisage come une g[u]erre intestine qui est produite par l'animosité des esprits irrités, au point que l'on ne scaura l'assoupir qu'en faisant sauter quelques têtes. Cela nonobstant, Votre Excellence peut compter que l'on ne négligera rien et que l'on veilera à la sûreté de nos postes et confins, sans en venir à des hostilités que dans des cas extrêmes. Je me crois en devoire de prévenir Votre Excellence que M^r l'évêque rassien vient de se déclarer de vouloire recourrir à Sa Majesté, ne paroissant pas satisfait des mesures prises de l'Administration à l'égard des Gravamina qu'ils ont doné touchant les popes. Où l'on avoit demandé leur déclaration à l'égard de la franchise à jouir de leurs popes, pour pouvoire en suite le remontrer à Sa Majesté et en attendre la décision³⁶³. Il paroit qu'il veut s'en tenir aux privilèges et que la franchise à jouir a[i]lle à l'infinie, en y voulant comprendre les descendants apendents et collatéraux des popes, ce qui ne peut être à moins que très préjudiciables aux droits de la souveraine et diminuer de beaucoup le *Quantum* Contributionale par la création des popes qui n'est aucunement bornée³⁶⁴. L'administration, vu les intentions de l'évêque, qui [ne] nous donnent pas lieu de croire que l'on puis finir ici le précis là-dessus, aura l'honneur de remetre le tout au plus tôt [f° 285r] et de faire les remontrances qu'il jugera convenables dans

³⁶¹ L'auteur fait ici référence au retour de l'ambassadeur El Hagi Hatil Efendi, parti à Vienne début 1755 pour annoncer l'avènement d'Osman III et confirmer les bonnes relations entre les deux cours.

³⁶² Penckler

³⁶³ Conformément aux privilèges illyriens, les prêtres orthodoxes sont exemptés d'impôt et de corvée (J. Radonić et M. Kostić, *Srpske privilegije od 1690 do 1792*, Belgrade, 1954).
³⁶⁴ Les autorités habsbourgeoises ne souhaitent pas mettre fin aux franchises dont bénéficient les

³⁶⁴ Les autorités habsbourgeoises ne souhaitent pas mettre fin aux franchises dont bénéficient les prêtres orthodoxes, mais limiter à la fois le périmètre des familles concernées par ces exemptions et le nombre même de prêtres dans chaque localité. Il s'agit d'un combat que mène le baron Johann Christoph von Bartenstein, depuis qu'il a été nommé président de la Députation aulique aux affaires illyriennes en 1755 (J.N. Schwicker, *Politische Geschichte...*, p. 259). Ces tentatives n'aboutissent pas immédiatement et il faut attendre 1766 pour qu'une conscription des prêtres orthodoxes soit lancée dans le Banat dans l'objectif d'en limiter la prolifération (OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, Nr. 141, 14-06-1766).

cette émergent³⁶⁵ pour le bien du service et en attendre la volonté souveraine. Jusqu'à là, il paroit convenir que l'on n'en viene à aucune décision si peut être l'évêque ou le métropolite ut devancé l'administration avec son recours à Sa Majesté. Mon devoire et le service de Sa Majesté exigent que Votre Excellence en soye averti pour arrêter toute résolution prématurée et nuisible aux droits de Sa Majesté.

J'espère que M^e de Perlas aura eu l'honneur de faire sa cour à Votre Excellence, si ce n'est peut être que le mauvois temps que nous avons depuis deux jours ay ralenti son voyage. Elle est partie le 22. Je l'ay acompagnée jusqu'à confin et je veux croire que, malgré qu'elle était toutafait rétablie, elle se sera entièrement ratrapée par la commotion du voyage. Je me porte grâces au ciel très bien et toujours empressé de remplir au gré de Votre Excellence le devoire de mon employe. M^e la Comtesse de Saur se porte parfaitement bien, mais M^r a eu de recheffe un couple d'attintes de fièvre. Je veux espérer que cela ne puis pas avoire des suites et qu'il soit bien tôt rétabli.

J'apren[d] que Sa Majesté ay eu en présent une certaine quantité de quinqine de la cour d'Espagne. Aucune du pais de Sa Majesté en a tant besoin que le Banat. Si par les bons offices de Votre Excellence [f° 285v] Sa Majesté ut la clémence de se souvenir de nous autres et nous en faire tenir une certaine quantité, nous nous remetrions plus tôt lors que l'on doit en faire usage et, par conséquent aussi, plus tôt en état de la servir. Et si, par un tele ocasion, l'on pouvoit participer de même de quelques livres de tabac d'Espagne, l'on ne seroit pas moins consolé, d'autant plus qu'ici, l'on ne scait où l'acqu[ér]ir. Votre Excellence aura la bonté de ne point prendre à mauvaise part la digression que je me suis pris la liberté de faire. Je scay qu'elle n'en faira d'autre usage que ce que bon luy semble, pendant que j'ay l'honneur de l'assurer de la respectueuse vénération avec laquelle j'ay l'honneur d'être,

Monsieur, De Votre Excellence, Temesvar, ce 27 [octobre] 1755. Le très humble et très obéis[sant] serviteur F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp

Lettre N° 51 (43), 17 novembre 1755

François Perlas rend compte de l'émigration de 90 familles banataises vers l'Empire ottoman, avec la complicité de passeurs venus de l'autre côté de la rive. Il souhaite faire renforcer la surveillance de la frontière par la milice et les troupes réglées, mais aussi transmettre ses plaintes aux paşa voisins et au représentant habsbourgeois à Istanbul. Il se réjouit des compliments sur la qualité de son service que la souveraine a transmis à sa femme à la cour de

.

³⁶⁵ Cas, urgence.

Vienne. Il se réjouit que le Te Deum en l'honneur de la naissance de Marie-Antoinette ait eu lieu conformément au cérémonial qu'il avait prévu. Il ajoute que son installation et celle des services centraux de l'administration régionale est terminée dans la nouvelle maison du gouverneur. Il s'inquiète toutefois des dépenses qu'il a dû faire à cette occasion. Il voit également des difficultés à venir pour soutenir son train de vie de président dans le Banat et subvenir en même temps aux frais de ménage de sa femme et de ses enfants à Vienne avec ses faibles gages.

[f° 286r] Monsieur,

Pour n'être point à charge à Votre Excellence, j'ay remis la poste passée à M^r le Conseiler de Kempff quelques documents pour qu'il les comunicât à Votre Excellence et qu'elle fut au fait de tout ce qui se présente et des mesures que l'on prend de casu ad casum pour le bien du service. Par l'ordinaire d'aujourd'huy, je luy remette parailement un extrait de ce qui s'est passé dans nos frontières à l'ocasion que 90 de nos familles se sont avisées d'émigrer ad Turcicum et des promptes dispositions que l'on a fait pour en empêcher l'émigration ultérieure. Dès que la spécification des circonstances que l'on souhaiterait de scavoir sera parvenue, l'administration ne manquera pas de faire tout aussi tôt sa relation et doner son avis sur les arangements à prendre dans un parail émergent³⁶⁶. En attendant, j'ay dabord concerté avec M^r le Général Comandant que l'on fit des justes remontrances au Bassa de Belgrad pour que l'on obtint la satisfaction qu'un cas de semblable nature recherche. C'est absolument insolent que les Turcs s'avisent de venir avec leurs chinaquels³⁶⁷ sur notre territoire à ne pas seulement donner la main aux émigrants mais, ce qui est bien plus, les débaucher et les transporter armata manu, faisant même feu sur les nôtres, come Votre Excellence voira de la Relation. Je ne doutte aucunement, après les assurances que l'on a de la façon que le Bassa pense à notre égard, qu'il mette d'abord ordre à des parail inconvénients qui ne scauroient que troubler la reson³⁶⁸ que l'on s'étoit proposé de jouir. Et en attendant, on a ordoné au Ritmaster Greiner de garnir la Chardaken³⁶⁹ qu'il y a à la rivière Nera, avec le monde qu'il puis juger nécessaire, pour tenir en bride nos gens et les Turcs, jusqu'à ce que l'on ave concerté le tout meurement³⁷⁰ avec Son Excellence M^r le Général Comandant qui s'est offert de prêter la main même avec son militaire et sugérer sa pensée sur les mesures à prendre. Ce qui est indispensable de prévenir avant que la gelé ne viene car, pour lors, [f° 286v] si l'on ne songeat à mettre une bone barrière, il seroit fort à craindre que le monde n'émigrat d'autant plus. Les

³⁶⁶ Cas, urgence.

³⁶⁷ Bateaux fluviaux.

³⁶⁸ Raison.

³⁶⁹ *Csarták*: fortin en bois permettant de surveiller la ligne frontière.

³⁷⁰ Mûrement.

contributions étant asteur³⁷¹ très abaissées, je crois même qu'il conviendroit de passer quelque office par la voy de notre ministre à la Porte ottomane pour que l'on fit émaner des ordres rig[o]ureux aux Bassas, ce qui seroit conforme même aux traités. Jusqu'ici l'on a toujours observé, dès qu'il venoit quelque émigrant de la Turquie : on le recevoit et même on luy procuroit les moyens de s'établir. De même en faisoit les Turcs, dès que nos gens émigroient chez eux. Mais jamais de la vie l'on s'avisoit ni de fournir les moyens d'émigrer, beaucoup moins de les escorter en foule et armer, come l'on a dû éprouver dans le cas présent. J'ay cru remontrer le tout sans délay à Votre Excellence, qui scaura discerner au mieux et nous instruire de ce que l'on doit faire et celon que j'envisage cet-ci, ayant parlé là-dessus avec Son Excellence Monsieur le Général Comandant. Les deux endroits, Gaütchol et Greben³⁷², n'étant point à portée pour que le *Verwalter Ambt*³⁷³ puis veiler à ce qui est arrivé à cause de l'éloignement, et étant des endroits les plus propres pour faciliter l'émigration, que l'on y mit du militaire réglé et au post nomé du Danube, et dans l'île même de Zibueklia³⁷⁴ l'on y fit batir un *Wachthauß* pour y tenir quelque Comando. Les Turcs s'arrêtant pour le présent à leur bon gré dans la ditte île³⁷⁶. Votre Excellence peut observer que la délicatesse des affaires qui s'offrent à la journée nous donnent de quoy penser pour rencontrer dans le service. Je ne veux rien dire de l'intrinsique³⁷⁷ du pais, que je me fais fort de traiter aisément par la connoissance que j'ay pu acquir depuis que je suis ici. Mais la sanité³⁷⁸ et l'affaire des confins, avec la délicatesse que la cour veut qu'on les traite, me donnent souvent de quoy penser, d'autant que je suis empressé à n'avoire pas à me reprocher. Ce qui doit me consoler et me suffit, ce sont les assurances que Votre Excellence a données à M^e de Perlas que Sa Majesté à Votre Excellence agréent mes [f° 287r] services et sont persuadé de mon zèl. Cela seul, come Votre Excellence peut juger, rende agréable et légère le poix de ma charge et m'anime toujours d'avantage à servir Sa Majesté où elle daigne m'employer et rester au Banat autant que son service l'exige. Je suis très sensible aux bontés que Votre Excellence a pour Me de Perlas et je la recomande avec toute ma famile à sa haute protection.

 371 \grave{A} cette heure.

³⁷² Kajtasovo et Grebenac.

³⁷³ L'administration de district, dont le chef-lieu se situe à Bela Crkva.

³⁷⁴ Cibukliia

³⁷⁵ Maison de garde, plus vaste qu'un *csarták*.

³⁷⁶ La vaste île d'Ostrovo, située plus en amont, au milieu du Danube, est déjà garnie de postes avancés et est régulièrement patrouillée, faisant de celle, plus petite, de Cibuklija un point de passage idéal (carte MNL-OL, S 11, 715/6, 1749).

³⁷⁷ L'intrinsèque : l'intérieur. ³⁷⁸ Les affaires sanitaires.

Hier, l'on donna les actions de grâce au tout puissant pour l'heureuse délivrance de Sa Majesté³⁷⁹. Tout le provincial et militaire y a paru pêle et mêle et le tout s'est passé avec beaucoup d'ordre. Et Monseigneur l'évêque venant, je ne doute qu'il se tiene aux avis que Votre Excellence peut luy avoire donés. Et petit à petit, l'on coupera court à tout inconvénient en établissant l'ordre et l'armonie et établir l'autorité de l'administration telle qu'il la faut à une régence de pais. Ce qui fait beaucoup que Votre Excellence m'en croye auprez de la Nation³⁸⁰, c'est un des principal objets et je suis parvenu par mes soins et bontés de Votre Excellence de la mettre dans un crédit où elle n'a jamais été. Il ne s'agit, si ce n'est que Votre Excellence veuille le soutenir, et je dois vraiment me louer et de M^r le Comte Sauer et de mes subalterns. Ils font leur devoire. J'espère aussi qu'ils sont tous contents de moy et nous vivons come doivent vivre tous ceux qui mangent le même pain. Je suis enfin rentré dans la maison de l'administration et je suis logé aussi bien que je puis le souhaiter. Et pour mon conseil il y a 5 chambres destinées, 3 chambres pour le *Buchhaltere* y³⁸¹ 4 pour la Registrature, 4 pour la Chancelerie et le tout y est au mieux. Ce qui est avantageux d'avoire le tout ensemble. La cause est aussi tout tenant. Moyenant quoy, l'on peut veiler plus aisément à toute chose et les affaires se font avec moins d'ambras³⁸². J'ay garni ma maison avec mes meubles assez décentment et à des tables, cheses³⁸³ et autres choses prez que j'ay supplié Votre Excellence de permetre que je suis remboursé, puisque c'est une chose qui doit rester pour la chambre du conseil et qui doit toujours rester jusqu'à ce que [f° 287v] subsiste l'administration. Le reste, tout est à moy. J'espère que personne ne poura se plaindre qu'on ne luy fasse pas l'ac[cu]eil qui luy est dû. J'ay pourtant réglé le tout de façon à ne pas dépenser au-delà de ce que Sa Majesté a réglé mes gages. Si Me de Perlas eut resté ici, que l'aire luy ut cons[ervé], il est certain que j'aurois pu mettre à part quelque chose de mes revenus. Mais étant asteur 384 obligé de luy tenir maison et ménage convenable et soutenir mes enfants, je feray en sorte de ne point faire le sou de dette et souttenir mon caractèr tel que le decorum de la maîtresse l'exige et m'attira l'aprobation de Votre Excellence. M^r le Comte Saur a eu de recheffe hier un atteint de fièvre. Je crain fort pour luy, d'autant qu'il a craché déjà deux fois du sang et sa constitution n'est pas des plus robustes. Je supplie Votre Excellence de m'honorer de ses ordres et d'être persuadé de la respectueuse vénération avec laquelle j'ay l'honneur d'être,

³⁷⁹ Sur le *Te Deum* en l'honneur de la naissance de Marie-Antoinette, voir NdP lettres 7 et 44.

³⁸⁰ Par ce terme, François Perlas reste ambigu, il peut désigner à la fois l'ensemble des sujets du Banat (la Nation du pays), mais aussi la Nation « rascienne » ou « illyrienne », l'ensemble des sujets orthodoxes.

³⁸¹ Service de la comptabilité. ³⁸² *Embarras*.

³⁸³ Chaises.

 $^{^{384}}$ À cette heure.

Monsieur, De Votre Excellence, Temesvar, ce 17 [novembre] 1755. Le très humble et très obéis[sant] serviteur F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp

Lettre Nº 52 (44), 21 novembre 1755

François Perlas annonce que le paşa de Belgrade devrait donner satisfaction aux plaintes qui lui ont été transmises. Les inquiétudes qu'il avait précédemment exprimées quant à une possible incursion des Ottomans de l'autre côté de la frontière à Banatska Palanka se sont révélées exagérées. Les mesures préventives avaient cependant été prises dans le secret et n'ont pas pu aggraver la situation. Il rapporte les rumeurs de guerre prochaine entre la Russie et les Ottomans, qui envoient des troupes en Moldavie. Il suggère un renforcement des postes frontières pour éviter l'émigration des Banatais. Ce faisant, il fait les éloges du général Engelshofen et se pose la question de son prochain remplacement. Il évoque enfin l'accident de deux conseillers de l'administration en route pour Mehadia.

[f° 288r] Monsieur,

Tout ce qui s'offre ici digne de l'attention de Votre Excellence, je le remette à M^r le conseiler Kempff qui aura l'honneur de le remontrer à Votre Excellence. Et je me borneray à luy joindre ici la copie de ce que M^r le Général Comandant a écrit au Bassa, en demendant satisfaction du fait dernier, la quel l'on peut se prometre d'obtenir, d'autant plus qu'un semblable hostilité comis par les Turcs est diamétralement contraire aux traités. Et dans l'instant, je viens de recevoire par une estafette la ci-joint lettre du Verwalter de Weiskirchen³⁸⁵. Votre Excellence observera du contenu de la même, que même les Turcs avouent d'avoire tort et qu'ils assurent que l'on aura une satisfaction éclatante du Bassa là-dessus. Dès que la réponse du Bascia arrive, je ne manqueray pas de la comuniquer aussi tôt à Votre Excellence. La dernière alarme que l'on a essuyée à Uypalanka n'a pas eu des suites fâcheuses, come je n'avois consenti qu'elle put en avoire. Aussi, j'ay taché de tenir la chose si secrète que personne n'en a scu et n'en scait jusqu'au présent la moindre chose, ayant touché seulement de concerter avec M^r le Général Comandant des mesures à prendre si nous fumes dans le cas d'essuyer quelque descente ou invasion des Turcs. L'on a disposé le tout sans le moindre fracas et bruit, sans qu'il soit venu à la connoissance de qui que se soit et l'on en est resté là, sans que l'alarme soit allé plus loin de ce que l'on ne put empêcher qu'elle ne fut déjà. Les troubles de Belgrad ne veulent pas cesser, come Votre Excellence poura remarquer du Relation. Aussi à

³⁸⁵ Gouverneur du district de Bela Crkva, Peter Forster.

Constantinople, la tranquilité ni règne pas tout à fait et mes nouvelles particulières veulent qu'un très grand corp des spais³⁸⁶ a[i]lle vers Bender et que la guerre avec les Moscovites soit inévitable, tant il y a que l'on en raisone trop. Votre Excellence poura là-dessus être mieux instruit que [f° 288v] moy et juger de ce qu'il puis y avoire de vray là-dessus. Je comence à croire que pour empêcher l'émigration, il faudra absolument garnir d'avantage nos postes de frontières. L'on s'empressera de ruminer là-dessus ce qui puis convenir pour le bien du service et la conservation de nos gens. Aprez quoy, l'on donera là-dessus du côté de l'administration un avis fondé. En attendant, l'on veilera sans cesse à prévenir tout ce qui puis empêcher le repos et la tranquilité du Banat, pour que je n'ay eu aucun temps à me reprocher d'en avoire agi avec nonchalance et négligé ce qui peut avoir le moindre raport aux intérês de la souveraine et de ses pais.

Son Excellence, M^r le Général Comandant Baron d'Engelshoffen, m'a consigné la ci-jointe pour que j'use l'honneur de la remetre à Votre Excellence. Je veux croire qu'elle puis avoire du raport aux *Robot Gelder*³⁸⁷ que l'on répette de luy et d'autres. Sur quoy l'administration aura l'honneur de remettre bien tôt tout ce que l'on a pu relever là-dessus et le soumetre à la [haute] décision de Sa Majesté. Le pauvre Général, je le trouve extrêmement tombé depuis un certain temps et je crain fort pour luy. Il conviendroit que l'on pensa à temps coment le remplacer. L'intérês du service exige que l'on y réfléchisse bien dans la situation critique du Banat. Et je puis assurer qu'il n'est pas l'homme tel qu'on le décrivoit. Il faut scavoire come le prendre et je ne scaurois dire autrement que de l'avoire trouvé toujours extrêmement zélé pour le service, s'étant prêté à tout ce qui soit raisonable. Come Votre Excellence aura pu observer que dans toutes les [...] que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'apuyer où j'ay eu à traiter avec luy, toutes ont eu leur heureux succès sans le moindre contest. M^r le Comte de Sauer est déjà mieux et je compte que demain il poura fréquenter le conseil. En échange, M^r le Baron [f° 289r] Poyger, chemin faisant vers Mehadia, où il étoit allé pour prendre connoissance de la Contumace avec le comissaire de Gerre³⁸⁸ ont été versés à Cornia. Le premier s'est cassé le bras gauche et le second a manqué de se casser le cou. Ils sont pourtant tous les deux si bien qu'il se peut et il faut attendre seulement le temps qu'il faut pour essuyer la cure. Au reste, tout le monde se porte bien et j'ay aussi lieu d'être content de la santé dont je jouis. J'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur.

De Votre Excellence, Temesvar, ce 21 [novembre] 1755. Le très humble et très obéis[sant] serviteur

³⁸⁶ Sipahi

³⁸⁷ Argent destiné au paiement des prestations des corvéables.

³⁸⁸ Le *Feldkriegskommissar* Karl Edler von Ohnesorg.

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp

Lettre N° 53 (45), 24 novembre 1755

François Perlas indique que les troubles ont repris à Belgrade, empêchant la bonne communication des courriers destinés au paşa. Il craint un massacre, mais considère qu'il s'agit d'une affaire interne à l'Empire ottoman. Il se veut par contre rassurant quant à l'état sanitaire des frontières, n'ayant aucun motif d'alarme, ni du côté de la Transylvanie ou de la Slavonie, ni du côté ottoman. Il souhaite donc obtenir des ordres pour maintenir l'ouverture des maisons de quarantaine.

[f° 290r] Monsieur,

J'ay l'honneur de remettre à Votre Excellence la réponse du chiaya³⁸⁹ de Belgrad à l'égard de la satisfaction demandée par la voye de Son Excellence M^r le Général Comandant sur ce que l'on avoit menacé à Panchova. Votre Excellence observera que l'on n'avoit pas pu faire parvenir au Pascha la lettre de M^r le Général Comandant à cause des troubles que les rebelles ont de nouvau réveillés. La chose paroit très sérieuse, come elle voira des relations ci-jointes, et l'on peut naturelement prévoire un grand massacre avant de l'apaiser, d'autant que les esprits des habitants sont fort irrités et que le Bassa d'à prèsent est fort rig[o]ureux. La dernière lettre que M^r le Général Comandant avait écrite au Bascia à l'égard de la témérité des Turcs, qui n'ont pas seulement débauché nos gens mais aussi prêté la main à leur émigration, les ayant convoyés et fait feu sur les nôtres, n'a non plus pu parvenir au Bascha. Et elle a été consignée par notre Dolmetsch à Osman Effendi, come il paroit de son récipissé ci-joint, qui aura soin de luy faire tenir, dès que les troubles ayant pris fin. Moy, j'envisage cet-ci come une guerre intestine, qui ne nous doit doner aucun ombrage dans le Banat, et nous ne devons que tâcher d'employer les moyens propres pour empêcher l'ultérieur émigration et c'est la le premier de nos objets.

De la Transilvani voilà le troisième ordinaire que l'on n'a reçu aucune nouvelle, marque que la maladie contagieuse n'a pas des suites. L'on a augmenté le terme de la *contumace*³⁹⁰ dans nos posts de Mehadia et Panchova et défendu de recevoire les marchandises *prim[ae] classis*³⁹¹. Pour celle de Mehadia, il n'est pas question d'y faire quelque [fº 290v] changement, puisque Mehadia [s]'est toujours, réglé avec la Translvanie, mais Panchova toute fois avec Semelin. Aprez que la Sanité de Sclavonie nous marque qu'ils n'ont point trouvé *his stantibus* de faire quelque changement ou de metre la quarantaine à 42 jours ou de défendre la réception des marchandses *prim[ae] classis*. Je crois que

³⁸⁹ Haci Abdullah, lieutenant (kiaja) du paşa de Belgrade.

³⁹⁰ Période de quarantaine. ³⁹¹ *De première classe*.

l'on devroit faire de même à Panchova, sans quoy le commerce et le service en souffre et, de plus, on s'attire la haine et l'inimitié de nos voisins les Turcs. D'autant que, dans tout la Turquie, celon tous les avis, on jouit la plus parfaite santé. Ainsi, je souhaiterois d'être instruit aussi tôt pour ne point retarder une réponse positive aux instences réitérées des Turcs. C'est tout ce que j'ay l'honneur de remontrer à Votre Excellence, pendant que j'ay l'honneur de l'assurer de la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence, Temesvar, ce 24 [novembre] 1755. Le très humble et très obéis[sant] serviteur F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp

Lettre Nº 54 (46), 28 novembre 1755

François Perlas relate que les combats font rage à Belgrade, mais que les informations sont encore trop imprécises. Il se fait l'écho de la rumeur d'une répression imminente et exemplaire des passeurs ottomans des émigrants banatais par le paşa. Concernant les maisons de quarantaine, il comptait les laisser ouvertes, faute d'alarme, mais a reçu un rescrit aulique lui ordonnant le contraire le 24. De passage, le général commandant de Transylvanie, maréchal de Wallis, lui affirme cependant qu'il n'est pas question de fermer les passages de son côté. Le passage reste aussi ouvert en Slavonie. Bien qu'il ait pris des mesures pour fermer la maison de Pančevo, il demande qu'un ordre soit pris pour annuler une mesure qui ne semble ni nécessaire ni efficace.

[f° 292r] Monsieur,

La suite des nouvelles que l'on a pu obtenir du voisinage, Votre Excellence les aprendra par M^r de Kempff, à qui j'ay remis le tout. L'on attende à tous moments d'apprendre quelle fin aura pris la révolte et troubles de Belgrad car, jusqu'ici, l'on ne scait autre chose, si ce n'est qu'ils sont venu aux mains. Et l'on n'en scauroit juger que d'entendre jouer leur grosse artillerie déjà depuis trois jours. Jusqu'à ce que cet-ci soit apaisée, l'on ne scauroit rien marquer de la satisfaction que le Bassa donera à l'égard de ceux de Ram³⁹², qui se sont avisés de prêter la main *armata manu* à nos émigrants. Tant il y a que plusieurs des Turcs assurent que le Bascha est intentioné de donner une satisfaction éclatante ils se sont servis des temes que l'on vaira bien tôt ceux de Ram nager sur le Danube sans tête. Ce qu'il y a de vray qu'ils craignent la rigueur du Bascha, dont ils sont menacés et, marqués de cela, ils ont renvoyé passé trois jours le soldat de

³⁹² Référence au passage de 90 familles de Grebenac et Kajtasovo du côté ottoman du Danube au niveau du village de Ram (voir lettre 43).

Clerici³⁹³, dont ils s'étoient saisi, craynte que le gardant plus long temps, ils se rendissent plus coupbles auprès du Bascia.

Ce qui nous occupe asteur³⁹⁴ extrêmement, c'est les dispositions et mesures à prendre dans les frontières à l'égard de la peste. Il n'y a pourtant rien de plus de ce que les premières nouvelles marquoient et l'on avoit jugé qu'il suffisoit de s'en tenir aux dispositions déjà faites dans nos contumaces de Mehadia et Panchova et aux ordres doné au *Ritmaster* Greiner, *Capitain* Peter Vanza et aux *Verwalter* de Caransebes et Lugos³⁹⁵, de veiler que personne ne vint de la Walachie, sans qu'il fut relég[ué] aux contumaz. Et par un rescript arrivé hier la nuit en date du 21, le tout étoit aprouvé. Dans cet moment, il arriva un estaffette avec un rescript daté du 24, moyenant quoy l'on ordone de tirer le cordon³⁹⁶ de Mehadia le long du Danube hors les frontières de la Valachie. [f° 292v]

Monsieur le Maréchal Valis, qui passa hier par ici allant à Vienne l'ayant demandé, m'assure qu'il n'y avoit rien de plus de ce qu'il avoit marqué du beau comencement, que le mal étoit renfermé dans la contumace de Temesch³⁹⁷ et qu'il n'étoit pas question de tirer aucun cordon. Cela étant, l'on s'est résolu à faire toutes les dispositions pour tirer le cordon, en faisant un remontrance à la cour qu'il paroise n'être point dans le cas de devoire le tirer lors qu'on ne l'a pas fait en Transilvani. Ainsi que l'on attende là-dessus les ordres ultérieurs là-dessus, d'autant plus que la réponse peut arriver même avant que les dispositions soyent faites. Ainsi, je supplie Votre Excellence de nous procurer au plus tôt la décision, au temps même que je ne saurois laisser de remontrer à Votre Excellence qu'il paroit que nous ne soyons pas dans le cas, lors qu'en Transilvanie l'on n'a pris d'autres mesures que celles d'augmenter la contumace et défendre les marchandises prim[ae] classis. Ce que nous avons fait aussi, pas seulement à Mehadia, qui est la contumace vers la Valachie, mais aussi à Panchova, qui n'est que vers la Turquie. Les dépenses que cet cordon doit porter et combien il sera nuisible au commerce lors que la nécessité n'y est point, je le laisse juger à Votre Excellence. Je dois aussi remontrer qu'à Semelin, l'on n'a ni ausse³⁹⁸ la contumace ni fait le moindre changement. Ainsi que nos dispositions faites à Panchova ne servent à rien qu'à nous attirer la haine des Turcs, qui envisageront cet-ci come une chicane, d'autant plus que Panchova [s]'est réglée avec Semelin. Monsieur le Maréchal Valis poura doner des nouvelles plus exactes de l'état du mal contagieux, come je l'ay prié d'en marquer à Votre Excellence le précis. J'attenderay les ordres de Votre

³⁹³ Du régiment d'infanterie de Clerici (voir NdP lettre 3).

³⁹⁴ À cette heure.

³⁹⁵ Respectivement Franz Xaver Wittovsky et Ernst Johann de Schickelgrueber.

³⁹⁶ Tirer le cordon sanitaire : fermer le passage de la frontière.

Maison de quarantaine de Timiş (Transylvanie), aujourd'hui Timişu de Jos.

³⁹⁸ Haussé.

Excellence, pendant que j'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Temesvar, ce 28 [novembre] 1755.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp

Lettre Nº 55 (47), 1er décembre 1755

François Perlas annonce qu'il vient de recevoir des nouvelles inquiétantes sur la poursuite de la révolte de Belgrade. Bien qu'il ne craigne pas d'invasion du Banat, il a convenu avec le général Engelshofen de masser les troupes régulières et de la milice le long de la frontière. Il se prépare également à l'éventualité de recevoir le paşa fuyant les mutins. Enfin, il assure que toutes les mesures ont été prises pour appliquer la fermeture des maisons de quarantaine du Banat, décidée par la cour, bien qu'il n'y voie aucune justification.

[f° 294r] Monsieur,

Dans cet moment je reçois un estafette avec les avis ci-joints, dont il paroit à quel point sont arrivés les troubles de Belgrad, qui ne scauroient finir qu'avec bien du sang versé. J'ay dans l'instant comuniqué le tout à Son Excellence Monsieur le Général Comandant et l'on a concerté d'expédier tout aussi tôt les ordres à Verschez que tout la cavalerie qui y est en quartier se tiene prête à marcher vers Panchova au premier ordre, qui ne sera doné qe lors que le besoin l'exige. L'on a aussi ordonné au *Hadnag*³⁹⁹ et 20 husars de nos *Land Militaires*⁴⁰⁰ de se rendre incessentment⁴⁰¹ à Panchova, pour se tenir tout au long du bord du Danube, et pouvoire doner tout aussi tôt les avis certains de ce qui puis résulter de la révolte de Belgrad et, en suite, expédier à mesure que le besoin l'exige les ordres aux posts respectives. Come M^r le Général Comandant a instruit M^r le Commendant de Panchova⁴⁰², ni M^r le Général Comandant ni moy nous ne croyons point la moindre invasion ou pillage dans le Banat. Cela non obstant, les mesures prises ne scauroient jamais nuire et même nous soms à concerter coment il faut instruire les Comandants des frontières et même nos officiers, si l'hasard vouloit que le Bascha fut obligé de céder à la furie des mutineux et prit le parti de se scauver avec son monde dans le Banat. L'on tâchera dans cet cas d'établir ce qui soit le plus conforme aux traités et à établir l'harmonie que requière le voisinage et l'amitié que l'on doit à une puissance

³⁹⁹ Le *Hadnagy* Ludwig Metzger.

⁴⁰⁰ Il s'agit de la milice régionale (*Land-Militz*).

⁴⁰¹ Incessamment.

⁴⁰² Johann Wilhelm Reuber.

alliée. Et lors que l'on done asile au Bascha, forcé à le rechercher chez nous par la rebelion des mutineux, l'on doit envisager cela pas autrement que de prêter l'assistance à une partie de la régence ottomane. Que Votre Excellence soit bien tranquile, l'on s'en tiendra certainement à ce qui convient et dans tout [f° 294v] ce qui sera exécuté, la porte ottomane devra se persuader et être convincu des sentiments pacifiques que l'on a à leur égard et, qu'en tout temps et lieu, ils ont éprouvé une amitié constante.

Les dispositions pour le cordon sont faites, aux barraques près qu'il faudra faire par-ci par là, come Votre Excellence voira du *Bericht*⁴⁰³ que l'administration adresse à Sa Majesté par la poste d'aujourd'huy. Ainsi que la résolution venant, et voulant que le cordon soit mis, le tout sera en état, quoyqu'à mon avis la nécessité n'est pas telle. Le mal contagieux étant renfermé dans la seule contumace de Temesche⁴⁰⁴ sans que, Dieu merci, il ay pénétré outre. Dans les conjunctures présentes, je considère même assez dangereux d'avoire haussé la contumace de Panchova vers la Turquie, de même que celle de Mehadia. Nous ne soms pas dans le cas de donner lieu de plaint[es] aux Turcs et, lors que dans toute la Turquie il règne la meileure santé, je ne scay pas s'il conviendroit bien mieux de laisser Panchova dans la contumace ordinaire et se borner seulement à hausser celle de Mehadia. J'ay l'honneur de remontrer à Votre Excellence ma pensée, aprez que je remette le tout à sa haute disposition. Et j'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,
De Votre Excellence,
Temesvar, ce 1^{er} [décembre] 1755.
Le très humble et très obéis[sant] serviteur

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp

Lettre Nº 56 (48), 5 décembre 1755

François Perlas informe des mesures qu'il a prise pour parer à une fuite du paşa ou des mutins vers le Banat. Il a envoyé le conseiller de l'administration Johann Michael Brandenburg sur place pour superviser les opérations et les hommes qui relèvent de la compétence du gouvernement civil. Ces préparatifs sont restés secrets. Les mesures ont été prises pour fermer le cordon sanitaire et les patrouilles ont été renforcées dans les cols montagneux. Il annonce enfin le retour de l'évêque catholique de Vienne, qui semble être dans de meilleures disposition à son égard.

[f° 296r] Monsieur,

⁴⁰³ Rapport.

⁴⁰⁴ Maison de quarantaine de Timiş (Transylvanie), aujourd'hui Timişu de Jos.

Depuis ma dernière, il ne se présente rien de remarcable que ce que Votre Excellence poura observer des avis ci-joints et l'on doit être étoné que les troubles de Belgrad ne prenent pas encor un fin. Et pour prévenir tout ce que l'on pouvoit craindre, j'ay concerté avec Son Excellence, M^r le Général Comandant, des ultérieures mesures à prendre. Et l'on est convenu de faire marcher le monde, qui avoit ordre de se tenir prêt à Werschez, come j'avois marqué à Votre Excellence, de se rendre dans l'instant à Panchova. Et même l'on a jugé à propos, du coté du provincial⁴⁰⁵, d'y expédier quelqu'un d'autorisé qui puis concerter les opérations, à mesure que le besoin l'exige avec le militaire. D'autant que, par écrit, le service pouroit être retardé et que d'autoriser un Verwalter 406, cela pouroit avoire beaucoup d'inconvénients et même Dieu scait s'il scauroit coment si prendre. Ainsi, j'ay jugé le meileur expédient d'ordoner à M^r le Conseiler de l'administration Brandenbourg de se rendre tout aussi tôt à Panchova. Et come il est très difficil de doner des instructions par écrit sur une matière qui peut avoire autant des objets diférents, je l'ay instruy à bouche 407 pour que, sans ambras 408, il puis se trouver dans les cas diférents qui peuvent se présenter. Pour ce qui regarde les rebelles, en cas qu'ils cherchent de l'asil chez nous, l'on en doit agir en vertu de l'article 18 du traité de pais⁴⁰⁹. Mais si jamais les janissaires se rendissent maîtres de la forteresse et que le Bassia se sauvat dans le Banat, seul ou avec son monde, il faut tâcher de luv procurer qu'il puis s'évader et, cela ne pouvant pas se faire, l'acu[e]ilir le mieux possible. Et sur tout songer à la sureté de nos confins et des habitants, sans que l'on puis d'aucun temps nous adosser d'avoire été agresseurs, ou en avoire agi contre les traités. Je veux espérer [f° 296v] qu'un expédient tel que je l'ay jugé nécessaire puis rencontrer l'aprobation de Votre Excellence. D'autant plus que le tout s'est traité avec le plus grand secret, que même persone n'en a rien pénétré, ni à Temesyár ni au dehors, à réserve de ceux qui ne scauroient l'ignorer et qui doivent en être entendu pour le mettre en exécution. Cela fait que tout le monde est tranquil et que l'on ne s'aperçoit de moindre alarme, ce qui fait que les [...] n'en souffrent point et que le tout ai son heureux succès. Et Votre Excellence peut être assuré que je ne néglige et ne négligeray certainement rien et fairoy de mon mieux pour rencontrer le service, quoyque je dois avouer que, dans des circonstances teles et d'une semblable délicatesse, mon esprit est bien agité en pensent coment pourvoire à tout ce qui pouroit se présenter.

Les dispositions pour tirer le cordon vers la Valachie sont donés. Il ne tien qu'en obtenir les ordres précis. En attendant, les patrolles⁴¹⁰ se font dans

⁴⁰⁵ Administration civile, dirigée par François Perlas.

⁴⁰⁶ Gouverneur de district.

⁴⁰⁷ Oralement.

⁴⁰⁸ Embarras.

⁴⁰⁹ Article 18 du traité de Belgrade, voir NdP Lettre 34.

⁴¹⁰ Patrouilles.

tous les passages qui ne sont pas sans cela garantis par les montagnes et la nege. Et nos *Plajasches* sont très exacts à observer les ordres qu'ils ont là-dessus. Aux *Verwalter* de Lugosch, Caransebes, Orsova et Lipova⁴¹¹, l'on a ordoné de soigner que personne puis entrer de la Transilvanie sans être pourvu de la *fede* de sanité⁴¹² et, grâces au ciel, l'on n'aprende rien que le mal contagieux a[i]lle outre.

Monseigneur l'évêque est arrivé hier. À ce que j'ay pu m'apercevoire, il paroit qu'il soit revenu du préjugé que l'administration put jamais penser à contrecarer ses justes vues, marque que Votre Excellence a eu la bonté de luy parler là-dessus. S'il veut s'en tenir à moy, je luy conseileray certainement ce qui contribue à sa propre gloire et au service de Sa Majesté. Et l'on ne s'étoit jamais avisé de diminuer en rien ni son autorité ni se mêler de ce qui soit de son resort, si ce n'est d'autant qu'il puis être apuyé à l'Administration. [f° 297r] Tout le monde comence à se bien porter. M^{rs} les comtes Sauer jouissant la plus parfaite santé M^r le Baron Buige continue très heureusement la cure à Mehadia et je comte qu'il puis être de retour dans peu des jours. J'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence, Temesvar, ce 5 [décembre] 1755. Le très humble et très obéis[sant] serviteur F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp

Lettre Nº 57 (49), 8 décembre 1755

François Perlas se dit rassuré de l'amélioration de l'état de santé de la souveraine. Il reste attentif aux nouvelles venant de Belgrade, où rien de notable ne s'est produit.

[f° 298r] Monsieur,

Votre Excellence a bien voulu, par un effet de sa bonté, me marquer l'état de la santé de Sa Majesté, m'assurant qu'elle avoit surmonté le danger qui nous menaçoit et, par là, diminer la consternation où la nouvelle qui pouvoit nous joindre de sa maladie nous auroit plongé. Nous ne cesserons pas de rendre grâces au tout puissant de son [...] délivrance et de prier pour sa conservation, qui intéresse si fort ses sujets et la chrétienté toute [entière].

⁴¹¹ Respectivement Ernst Johann de Schickelgrueber, Franz Xaver Wittofszky, Peter Johann Wagner et Johan Krammer.

⁴¹² Attestation sanitaire délivrée par les maisons de quarantaine (voir B. Landais, « Enregistrer l'ethnicité au XVIII^e siècle : l'identification des migrants ottomans à la frontière habsbourgeoise », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 66/4, 2019, p. 89-120).

Jusqu'ici, les troubles de Belgrad vont le même train. L'on est attentiff au posible à tout ce qui arrive et, dès qu'il se présente la moindre chose qui puis mériter l'atention de Votre Excellence, l'on ne retardera pas d'un instant à luy en doner l'avis. J'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Temesvar, ce 8 [décembre] 1755.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp

Lettre Nº 58 (50), 12 décembre 1755

François Perlas annonce avoir transmis des nouvelles du commandant de Zemun sur la révolte de Belgrade. L'inquiétude reste à son comble concernant les intentions des rebelles.

[f° 300r] Monsieur,

J'ay remis à Monsieur de Kempff la continuation des avis que l'on a reçu de Belgrad, pour qu'il aye l'honneur de les remetre à Votre Excellence. Et puisque, dans cet moment, Son Excellence Monsieur le Général Comendnt vient de m'envoyer le ci-joint P.S. de M^r le Comte de Villar, qui luy est parvenu par un expres de Semelin, je n'ay pas voulu différer de le remetre à Vore Excellence, pour qu'elle soit au fait de ce qui se passe. Il seroit à souhaiter que l'on vit une fois la fin pour scavoir où l'on en est. Car, dans l'incertitude où nous soms, l'on ne scauroit à moins que d'éprouver de l'inquiétude. Et si jamais les rebelles se rendent maîtres de la forteresse, leur org[u]euil pouroit même les porter à tenter quelque chose vers Semelin ou vers le Banat, ce qui nous doit obliger à être veilants et sur nos gardes. Aux dispositions que l'on a doné, nous n'avons plus à ajouter, si ce n'est d'être attentifs à ce qui peut se présenter.

L'on n'aprene que le mal contagieux a[i]lle outre. Ainsi, l'on s'en tiene aux mesures prises. J'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération, Monsieur.

De Votre Excellence,

Temesvar, ce 12 [décembre] 1755.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp

Lettre N° 59 (51), 15 décembre 1755

François Perlas rend compte de l'émigration de paysans banatais par le Danube avec l'aide d'hommes venus de l'autre côté du fleuve qui n'ont pas hésité à faire feu. La construction d'une nouvelle maison de garde à cet endroit, qui pourrait dissuader ces passages, a certes été approuvée par les autorités

ottomanes. Toutefois, une affaire aussi grave devrait être évoquée par le ministre habsbourgeois à Istanbul, afin que des ordres stricts soient envoyés aux paşa des frontières. Selon les dernières informations reçues, l'épidémie concentrée à la maison de quarantaine de Timiş s'est éteinte, mais reprend en Valachie. Les mesures déjà prises à la frontière valaque ont été renouvelées et semblent suffisantes. Il annonce l'arrivée des colons de la Forêt noire (comté de Hauenstein), déportés dans le Banat pour avoir voulu émigrer. Malgré un accueil difficile, il espère que leur dispersion dans plusieurs villages du Banat leur fera apprécier leur nouvelle condition. Il accuse enfin bonne réception du quiquina et du tabac qu'on lui a fait parvenir de Vienne.

[f° 303r] Monsieur,

J'ay reçu celle dont il a plu à Votre Excellence de m'honorer en datte du 9. Charmé d'apprendre que les dispositions faites ayant mérité l'aprobation de Votre Excellence, l'on sera attentiff au possible pour en agir en tout conforme aux ordres ultérieurs de Votre Excellence et l'on tâchera de prévenir tout événement fâcheux, autant qu'il puis dépendre de nous. Les troubles de Belgrad vont toujours le même train. M' de Kempff, à qui j'ay remis la relation, poura la mettre au fait de la situation présente et luy remontrer qu'en dernier lieu, ils ont émigré de nouvaux 8 familles du district de Uypalanka avec l'aide des Turcs, qui étoient au nombre de 15 sur les chinaques qui les transportaient et 15 autres posté à une de nos Wachthaüßer abandonné, d'où ils ont fait feu à nos gens qui étoient accourru pour empêcher l'émigration des susdites familles, come Votre Excellence poura observer des copies des relations que je luy ay remis du Verwalter Amt et du Ritmaster Greiner, qui marque aussi que les Turcs ont souhaité d'être instruits de la situation où l'on pensoit placer le Wachthaus à bâtir⁴¹³. Et qu'il paroît qu'ils n'ayent rien trouvé à redire, d'autant plus qu'autres fois nous avions un poste à cent pas de là, dont l'on voit encore les vestiges. Pour ce qui [f° 303v] regarde l'assistance que les Turcs fournissent à nos gens armata manu pour leur faciliter l'émigration, cela étant contraire aux traités, je crois d'avoire marqué à Votre Excellence que tout forte remontrance que l'on fit là-dessus au Bassa par la voye du Général Comando ne scauroit jamais être suffisante à nous procurer la satisfaction tele qu'il la faut lors que l'on a violé les traités. Et je juge qu'un affaire de semblable nature méritte bien que, par la voye de la chancelerie d'état, l'on instruise notre ministre à la cour ottomane des pas à faire auprès du ministère, pour faire amener des ordres très sévères aux Bassas qui sont sur les confins, pour donner la satisfaction telle que recherche une violence et hostilité paraile. Il est vray que les troubles de Belgrad, qui ont mis le Bassa hors d'état d'agir, en sont beaucoup la cause. Et même nous ne soms pas

⁴¹³ Il s'agit de la construction de la maison de garde prévue sur l'île de Cibuklija afin de contrôler la traversée du Danube (voir lettre n° 43).

en état de luy faire parvenir la moindre plainte tandis qu'il est assiégé. Et pour le présent, tout ce que l'on peut faire, c'est d'être sur ses gardes et empêcher autant que l'on puis l'émigration ultérieure.

Par les derniers avis de la Transilvanie, l'on nous aprene que la contagion, qui étoit entièrement renfermée dans la *Contumaz* de Temesch⁴¹⁴, soit entièrement cessée et que, dans tout le reste du pais, il y règne la plus parfaite santé. En échange, dans la Valachie, l'on veut assurer que le mal plutôt [f° 309r] augmente, ce qui nous a obligé à réitérer des ordres précis pour q[ue] toute comunication soit défendu. Et les mesures prises, come Votre Excllence poura observer de la relation que l'administration a l'honneur de remetre à Sa Majesté, sont teles que je crois pas seulement être suffisantes, mais nous assurent que la contagion ne scauroit, sans châtiment du ciel, pénétrer dans nos pais.

Avant-hier sont arrivés les *Schwarzwahler* ou *Augensteiner*⁴¹⁵. Ce sont des gens un peu difficils et obstinats⁴¹⁶. Il a falu que je les fasse venir chez moy pour leur faire comprendre les justes intentions de Sa Majesté. Il a falu du beau et du bon pour les réduire. J'ay tenté les voix douces et leur ay fait sentir les menaces lors qu'il ne voulurent pas se prêter à ce qui leur étoit prescrit. Demain, ils seront distribué dans 9 différents districts et même dans des différents vilages à 3 et à 4 familles, même dans le centre du Banat, pour qu'ils n'ay pas lieu de faire des complots, d'autant qu'il paroît qu'ils sont assez portés à se mutiner. J'espère que lors qu'ils comenceront à connoître le Banat, il y prenent du goût et connoissent la clémence de Sa Majesté, qui leur fournit le moyen de vivre sans eclavage et bien différentment de ce qu'ils l'imaginent.

J'espère que la chinchina⁴¹⁷ que Votre Excellence a eu la bonté [f° 309v] de nous procurer, venant des grâces de la souveraine, puis contribuer à nous bien porter et que peut-être nous soyons dans le cas de n'en avoire pas besoin. En tout cas, l'on doit être consolé de scavoir que l'on a de la bone drogue pour être quitte de la fièvre. Je suis confus des effets de clémence que Sa Majesté veut bien me faire aprouver, s'étant degné⁴¹⁸ de me faire tenir par la voye de Votre Excellence une livre de tabac d'Espagne. Mon zèle à la servir et ma dernière goute de sang que je prétende sacrifier sont les actions de grâce je puis donner, n'ambitionant rien d'avantage que de mériter la haute protection de Votre Excellence. J'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération,

⁴¹⁴ Maison de quarantaine de Timiş (Transylvanie), aujourd'hui Timişu de Jos.

⁴¹⁵ Il s'agit des sujets du comté de Hauenstein, propriété des Habsbourg en Autriche antérieure (aujourd'hui dans le Baden-Würtemberg, au sud de la Forêt Noire). Ils se sont rendus coupables d'avoir voulu émigrer en dehors des pays habsbourgeois. En punition et pour éviter une nouvelle fuite, ils sont envoyés comme colons dans le Banat, où ils doivent être répartis dans plusieurs villages. Une liste établie au mois d'avril fait état d'un effectif de 132 personnes : dans le détail 24 hommes, 23 femmes et 85 enfants (OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, KT 96, f° 294-305)

⁴¹⁶ Obstinés.

⁴¹⁷ *Quinquina*: voir NdP lettre 8.

⁴¹⁸ Ayant daigné.

Monsieur, De Votre Excellence, Temesvar, ce 15 [décembre] 1755. Le très humble et très obéis[sant] serviteur F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp

Lettre Nº 60 (52), 19 décembre 1755

François Perlas relève que la situation est bloquée à Belgrade et qu'il craint la fuite du paşa dans le Banat. Il est d'avis de le laisser seulement traverser la province pour retourner dans l'Empire ottoman, afin d'éviter des représailles de la part des rebelles de Belgrade. Il fait part de ses difficultés à prendre des décisions dans l'incertitude de ce qui pourrait se passer à la frontière.

[f° 311r] Monsieur,

Par la voye de M^r le conseiler Kempff, Votre Excellence recevra les nouvelles parvenues à l'égard des troubles de Belgrad. Elles se reduisent à deux lectures : la première, que cela puis traîner encor 4 semaines jusqu'à ce qu'il arrive une décision de Constantinople; la seconde, que les assiégents ayent résolu de couper toute comunication qui put fournir des vivres aux assiégés. Cela étant, il ne paroit pas que le terme de 4 semaines puis avoire lieu. Ainsi que l'on est dans le cas de devoire veiler au parti que le Bascia sera peut-être forcé de prendre de se sauver dans le Banat, ce qui ne sera aucunement possible d'empêcher. Et le seul parti que l'on puis prendre, ce sera celuy de luy procurer le moyen de s'évader en Turquie et qu'il s'arrête le moins possible dans le Banat pour pouvoire, si jamais les tumultuants s'avisoient avec menaces ou autrement de le repérer, leur faire voire qu'il n'est pas dans notre pouvoire, n'étant plus chez nous. Et je crois qu'ils ne scauroient jamais envisager come une hostilité [fo 311v] lors que l'on n'a fait que luy permetre le libre passage pour se sauver. Cela étant conforme au droit des gens et même aux traités de ne point empêcher le passage à aucun de nos aliés, tandis que les traités sont dans leur vig[u]eur. Il n'en seroit pas de même s'ils s'avisoient armata manu de metre le pié⁴¹⁹ sur notre teritoire pour le poursuivre car, pour lors, nous devrions le regarder come un infraction des traités et résister autant que nos forces le puisent permetre. C'est aussi là la raison, come Votre Excellence observera de la lettre de M^r de Brandenbourg, qu'on a pris des arangements pour faire marcher quelques corp des troupes et faire en sorte que nos Landt Miliz se tienent prêt à tout évènement. Et cela en vertu des instructions que je luy ay doné, lors que je le fis partir pour Panchova. Le tout se fait de concert avec Son Excelllence Monsieur le Général Comandant. L'on tâche d'expédier les ordres de même au *Provincial*⁴²⁰ qu'au

⁴¹⁹ *Pied*.

⁴²⁰ Administration civile du Banat.

militaire conformes à ce que l'on concerte. Movenant quoy, l'exécution en est facil. Sans trouver le moindre obstacle, il est pourtant bien pénible, lors qu'il s'agit de prendre des mesures et de donner des dispositions sur des évènements incertains [f° 312r] et que tout opération doit être fondé sur un conjoncture peutêtre trompeuse. Si l'hasard fait que l'on rencontre, il nous en restera au moins le méritte d'avoire prévu ce qui devoit arriver. Ce qu'il y a de certain que l'on fait tout ce que l'on peut. Je ne scay si l'on en poura dire de même en Esclavonie et je le laisse juger à Votre Excellence de ce que M^r le Comte Bragnan marque dans sa lettre. Mais à ce qu'il me paroit, ils ont pris des très mauvaises mesures pour prévenir le mal qui les menace. Le ciel fasse que cet-ci finis bien tôt. Car au beau milieu des occupations de mon employ, j'avoue à Votre Excellence que cette-ci n'est pas des moindres puisque, par sa délicatesse, elle m'occupe plus que tout le reste. La seul considération que peut-être l'on aye pas pourvu à tout événement ou que peut-être il arriva quelque chose que l'on n'auroit scu prévoire et que l'on put atribuer à ma négligence, me donne assez de quoy penser. Et pour détourner les alarmes, que bien des gens innocentment et des autres à dessein causeront, m'occupent [f° 312v] sufisentment. Mais come tout le monde s'aperçoit que je ne parle à âme vivant là-dessus, si ce n'est qu'à ceux à qui je dois le confier, cela fait qu'un chacun est fort retenu à en parler, [de] crainte de me désobliger. Asteur 421, que nous avons eu la foire, où il y avoit quantité des marchants étrangers, l'on s'étoit avisé d'en parler trop éfrontément, ce qui auroit pu exciter bien de l'alarme. J'ay trouvé convenir de faire comprendre à un chacun de ne se point [s']aviser de publier des mensonges, s'il ne vouloit pas être sévèrement châtié. Moyenant quoy, le tout s'est assoupi et un chacun tâche d'être très réservé et le public point alarmé. Si jamais il arriva la moindre chose, Votre Excellence sera averti sans délai par un estaffette. Mais j'espère que nous ne serons pas dans le cas et que le tout se passera tranquilement. J'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération,

De Votre Excellence,

Temesvar, ce 19 [décembre] 1755.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp

Lettre Nº 61 (53), 20 décembre 1755

François Perlas présente ses vœux de nouvelle année à son correspondant.

[f° 313r] Monsieur,

Je n'ay point de plus forte ambition que de mériter la continuation des sentiments favorables que Votre Excellence m'a fait la grâce de me témoigner jusqu'à présent. C'est là un des principals objets de toutes mes atentions. C'est

.

⁴²¹ À cette heure.

aussi dans cette même vue que je fais au comencement de cette année les vœux les plus sincères pour que Votre Excellence jouisse pendant le cours de sa vie de tous les agréments qui luy sont dus. Je m'estimeray heureux dès qu'elle me procurera les occasions d'exécuter ses ordres. C'est de quoy je prie très instentment⁴²² Votre Excellence et la supplie d'agréer les assurances du profond respect avec lequel j'ay l'honneur d'être,

Monsieur, De Votre Excellence, Temesvar, ce 20 [décembre] 1755. Le très humble et très obéis[sant] serviteur F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp

PS Me de Perlas m'a chargé de joindre ici ces mêmes assurances aussi à Son Excellence, Madame que j'ay l'honneur d'assurer de mes respects.

Lettre Nº 62 (54), 22 décembre 1755

François Perlas se réjouit que les avis du chancelier Kaunitz concernant les mesures à prendre à la frontière confirment le bien fondé de celles dont il avait déjà eu l'initiative. Il alerte sur la propagation de nombreuses fausses rumeurs sur les évènements aux frontières et affirme, dans ses rapports, ne s'en remettre qu'à des informations fiables. Il évoque une possible répression de la révolte de Belgrade par des troupes bosniaques. Les janissaires rebelles ne trouvent cependant pas de soutien dans les autres villes de la région. Il affirme enfin avoir exécuté les ordres portant sur l'augmentation de la durée de quarantaine, se réjouissant que la maison de Zemun doive faire de même. Il se dit prêt à fermer le passage à Mehadia si les nouvelles de l'épidémie en Valachie se confirment.

[f° 315r] Monsieur,

Celle dont il a plu à Votre Excellence de m'honorer en datte du 16 m'instruit entièrement des mesures à prendre le cas venant que le Bassa dut se sauver dans le Banat. L'intention de Sa Majesté étant conforme à ce que j'ay eu l'honneur de soumetre à Votre Excellence dans mes précédentes, que je n'aurois jamais doutté que Son Excellence Monsieur le Chancelier d'État⁴²³ en dut convenir, et j'en suis convaincu par ce que le dit ministre a marqué à Votre Excellence et qu'elle a la bonté de me prescrire. J'en suis d'autant plus charmé que les ordres que l'on a expédié déjà d'avance, de concert avec Son Excellence Monsieur le Général Comandant, à nos postes et frontières ne difèrent en rien des ordres précis que Votre Excellence me donne. Depuis ma dernière, le tout est in statu

⁴²² Instamment.

⁴²³ Wenceslas Antoine Graf von Kaunitz-Rietberg.

quo. Ainsi, je n'ay rien à ajouter à Votre Excellence. Je veux croire qu'à la cour, l'on parle bien davantage des troubles présents de ce que l'on en raisone chez nous, où nous soms si à portée. Aussi, l'on peut croire qu'il y aura tout plein de faux raports, que je ne m'aviseray jamais de donner à Votre Excellence. Et elle doit me rendre la justice que je ne suis nulement porté [f° 315v] à causer des fauses alarmes en raportant ce qui ne soit pas vray. Je suis attentiff au possible pour être au fait de tout ce qu'il arrive. Et Votre Excellence doit être persuadé qu'il n'arrivera rien qui puis méritter son attention et qui puis avoire quelque raport avec le Banat que Votre Excellence n'en soit pas averti dans l'instant. Et j'ose la supplier de mettre en quarantaine tout ce qu'on luy pouroit écrire làdessus, jusqu'à ce qu'elle en soit instruit par moy. J'ay trop à cœur tout ce qui regarde le bien du service pour ne pas m'empresser à être des premiers à luy en porter la nouvelle. Ici, l'on est si tranquil là-dessus qu'à peine l'on en parle. Il seroit à souhaiter que l'on fut si réservé aileurs et que l'on pensât plus tôt à prévenir ce qui peut empêcher le désordre. Si j'ose me flatter des grâces de Votre Excellence, je la supplie de se reposer entièrement sur moy, car je ne démentiray certainement pas la confiance dont elle voudra m'honorer. Ses intentions me sont connus. Je n'ignore point non plus ce que le bien du service exige. Je n'épargneray ni peine ni fatigue pour remplir au devoire de mon employ. Moyenant quoy, tout ce qui puis se présenter m'engage à luy en faire un fidel et prompt raport, aussi véridic qu'il se puisse.

Il est certain que les Bosniaques⁴²⁴ s'intéressent d'[f° 316r]autant avec les janissaires rebelles que ceux-ci les ont persuadé qu'autant la garnison de Belgrad et la jouissance des prérogatives en-deça de la mer ne devoient aucunement apartenir aux peuples asiatiques. Par conséquent, qu'il faloit sacrifier le tout plus tôt que de souffrir qu'ils ussent le moindre pied en-deça. Et c'est là un des principales et même la première raison de la révolte. Les Alavs⁴²⁵ étant des gens la plus part riches, qui ont eu le moyen de dépenser à Constantinople et s'attirer la protection de ceux du ministère. Celon tout les avis, l'on attende du secours d'hommes bosniaques 426 à Belgrade et même, dit-on, de la grosse artillerie, mais cela ne paroit pas se vérifier. Que les janissaires de Belgrad puis[sent] avoire quelque intelligence avec ceux de Constantinople, il paroit vraysemblable, mais il n'y a rien d'assuré. Ce qu'il y a de vray, c'est que ni ceux d'Orsova, Nissa, et Vidin n'ont jusqu'ici la moindre intelligence avec eux et le tout y est très tranquil. S'il fut possible de découvrir la moindre chose, Votre Excellence sera tout aussi tôt mise au fait.

La dépesche de cette dernière poste ordone que l'on tire le [f° 316v] cordon, ce qui a été exécuté immédiatement, les mesures étant déjà prises, come

⁴²⁴ François Perlas fait ici référence à des rumeurs de révoltes dans les confins de la Bosnie.

⁴²⁵ Alaylı: littéralement « de la troupe », du grec « allagion », qui désignait un détachement d'une centaine d'hommes dans l'Empire byzantin tardif. Désigne ici les chefs de troupes sipahis. ⁴²⁶ Référence aux troupes emmenées par le paşa de Bosnie.

j'avois eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence. Et il ne tiendra qu'à quelques dispositions de plus, s'il s'agit qu'il doive être des plus rig[o]ureux. Ce que nous espérons ne doive pas arriver, d'autant que toutes les nouvelles de Transilvanie nous assurent que la contagion n'aye pas passé au-delà de la *contumaz* de Temesch⁴²⁷. En échange, en Valachie, l'on veut dire que le mal ay gagné outre. Dès que cela puis se vérifier, les mesures sont également prises pour fermer toute comunication et pour asteur⁴²⁸, l'on a pourvu au libre passage.

Par la même dépesche, il est dit que l'on a expédié les ordres que la contumaz y soit observé de même qu'à Panczova. Moyenant quoy, l'ordre peut être observé au mieux, sans que les Turcs puis se plaindre de ce que l'on avoit haussé la quarantaine, lors que l'on n'avoit point fait le moindre changement à Semelin.

M^e de Perlas m'a marqué que Votre Excellence luy avoit permis que je mis la lettre dans son paquet. Ainsi, je me prene la liberté de me servir de sa permission et j'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur.

De Votre Excellence, Temesvar, ce 22 [décembre] 1755. Le très humble et très obéis[sant] serviteur F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp

Lettre N° 63 (151), s.d. (fin décembre 1755)

François Perlas rapporte que tout est fait pour faire parvenir la lettre au paşa de Belgrade. Il s'inquiète cependant que ce dernier ne prenne mal un message qui questionne la légitimité des deux parties aux prises dans la ville. Bien que François Perlas estime que ceux qui se soulèvent contre les Alaylı soient en partie légitimes, l'opposition au paşa fait d'eux des sujets rebelles. Pour éviter qu'une panique ne se déclenche dans le Banat, il estime que le secret doit être gardé sur les événements en cours. Il signale la nécessité de réfléchir à un successeur valable au général Engelshofen pour diriger les militaires dans le Banat. Pour l'administration civile, le comte de Sauer est indiqué comme étant son successeur naturel. Il évoque enfin les bonnes nouvelles venant de Transylvanie qui assurent qu'aucune épidémie ne s'y étend.

[f° 656r] Monsieur,

Ce que Votre Excellence me marque dans sa lettre, que j'ay eu l'honneur de recevoire cet ordinaire en datte du 19 du courrant [mois], que le conseil de Guerre aye ordoné en Esclavonie à l'égard de Semlin, paroit conforme aux ordres que, par la même voye, Son Excellence M^r le Baron d'Engelshoffen vient

⁴²⁷ Maison de quarantaine de Timiş (Transylvanie), aujourd'hui Timişu de Jos.

⁴²⁸ Pour le moment.

de recevoire par une estaffette, dont i'av l'honneur de remettre ci-ioint à Votre Excellence une copie, pour que Votre Excellence soit entièrement instruite de ce qu'elles contienent. Son Excellence a eu la bonté de me comuniquer tout aussitôt ces ordres précis, pour concerter des mesures à prendre pour en faire l'expédition et les mettre en exécution. Et on est convenu de dépêcher le Dolmetsch oriental⁴²⁹ avec la lettre, dont je remette aussi ci-joint la copie au lieutenent coronel Comandant de Banczova, Mr de Reiber. Par son contenu, Votre Excellence sera au fait des mesures prises, qui ne difèrent en rien de ce qui est prescrit et qui sera certainement mis exactement en exécution. D'autant que les affaires se traitant avec la meileure [f° 656v] armonie et que le tout passe par ses resorts respectifs. J'ay aussi instruit particulièrement avec une de mes lettres M^r le conseiler de l'administration Brandebourg, qui se trouve à Panchova, pour qu'il se prête à tout ce qui intéresse le service, sans s'écarter des ordres souverains, dont M^r de Reiber est chargé de l'instruire confidentment pour sa conoissance. Je luy ay aussi recomandé au mieux que, si besoin le faut, il fournisse l'argent nécessaire aux expéditions du Dolmatsch oriental et même à procurer un sujet tel qu'il le faut, lorsqu'il n'y ut pas d'autre moyen pour faire tenir la lettre au Bassa. Je suis persuadé qu'il s'en acquittera au mieux, ayant des preuves suffisantes de son exactitude à remplir tout ce qui luy est connu. Je dois avouer à Votre Excellence que je suis d'une certain façon charmé qu'enfin on soit venu à donner des ordres aussi précis, car au moins l'on est hors de toute crainte d'avoire à quoy se reprocher, étant assuré d'en avoire agi celon les ordres et pas autrement. Mais Votre Excellence permetera que j'ay l'honneur de luy dire que M^r le Général Comandant et moy, nous soms d'avis qu'il auroit plus tôt convenu de s'en tenir à ce que Votre Excellence avoit eu la bonté de me marquer dans sa précédente [f° 659r] que Sa Majesté luy avoit dit, et aussi M^r le chancelier d'État⁴³⁰ et que l'on avoit même déjà disposé ici. D'autant que ces derniers ordres peuvent trouver bien des inconvénients et Votre Excellence en jugera de ce qui est arrivé en dernier lieu à Semelin par les ci-joints avis, où M^r le comte de Vilar a déclaré qu'il étoit permis à une chacune des parties sans amb[ar]ras à prendre les vivres lorsque, par les ordres énoncés au Banat, l'on veut uniquement qu'on les donne au seul Bassa. Je ne scay non plus si la lettre adressée au Bassa, de quelque façon pouroit peut-être le choquer. D'autant qu'il paroit que l'on mette en doutte quelle des deux parties doit être considérée pour rebelles, lorsqu'il est incontestable que suposer même que les assiégeants in merito causæ⁴³¹ ussent raison, come je n'en doutte aucunement, lorsqu'ils ne visoient jamais si ce n'est à voire châtier les *alailes*⁴³². Ils n'ont pourtant jamais raison suffisante de [se] révolter, ni contre la forteresse ni contre leur cheffe qui

⁴²⁹ Interprète oriental.

⁴³⁰ C'est-à-dire du comte de Kaunitz.

⁴³¹ Dans le fond de l'affaire.

⁴³² *Alaylı*: voir NdP lettre nº 62.

est le Bassa, ce qui s'appelle manquer de foy à son souverain et par conséquent rebelles. Il faut attendre l'issue de tout ceci, ce que je ne manqueray pas d'avertir à Votre Excellence tout aussitôt que l'on sache si la lettre est parvenue au Bassa. [f° 659v] En attendant, je remette à Votre Excellence les avis que l'on a pu acquir jusqu'àu 29 et il est inconcevable qu'il ne viene aucune dépêche ou ferman⁴³³ de Constantinople, qui ay p[o]urvu à un semblable désordre, qui dure au-delà d'un mois, marque certaine que les partis sont aussi divisés à Constantinople même. Au reste, ici, le tout est si tranquil qu'on puis le soujaiter et s'il s'agit de devoire sauver la caisse et les écritures de Panzova, à l'imitation de ce que l'on a fait à Semelin, on le faira, de façon que cela ne puis jamais alarmer nos sujets, étant d'avis qu'il conviendroit plus tôt perdre l'un et l'autre que causer une alarme, qui pouvoit avoir bien des fâcheuses suites. Toutes ces réflexions doivent nous obliger à un certaine retenue et, quoyque l'on veile à ne rien négliger, il convient pourtant à ne pas faire des certaines choses qu'à son temps et lieu. C'est là un de mes principales soins et de me scavoir trouver dans le plus grand amb[ar]ras. Et je dois rendre justice à M^r le Baron d'Engelshoffen et que je ne scay pas assez admirer avec quel sang froy il traite ces matières, qui alarmeroient à tout autre qui ne les prit de la façon. Votre Excellence doit être assuré, sans que je prétende ni le louer ni m'aroger ce qui ne me conviendroit pas, je ne scay pas si avec tout autres qui fussent à la tête des affaires du Banat s'y étant pris différentment. Dans les premières conjunctures, peut-être l'on ne fut dans le plus grand désordre et confusion. L'on tâche de parler le moins possible [f° 657r] et de faire comprendre qu'il ne convient pas que l'on en parle. Je me suis même pris la liberté d'avertir M^r le Général Comandant, ayant pénétré qu'il y avoit un dépendant du militaire qui recevoit des nouvelles vray et fausses, et qu'il s'avivoit de les divulger. Qu'il conviendroit de luy faire comprendre qu'il devoit s'en abstenir, car cela pouvoit avoire de très mauvoises suites et même très nuisibles au service de Sa Majesté. Son Excellence a eu la bonté de l'en avertir très sérieusement, en luy ayant imposé que s'il vouloit se faire du méritte, c'étoit à luy seul qu'il devoit les raporter, s'il ne vouloit pas s'attirer son indignation. Moyenant quoy, l'on hotte au public l'accesion de débiter des mensonges et, par conséquent, de causer des alarmes inutiles. Il convient plus tôt que l'on s'entretient à plaindre les pauvres habitants de Lisbone⁴³⁴.

J'ay marqué Son Excellence M^r le Baron d'Engelshoffen ce que Votre Excellence m'ordone dans sa lettre. Il est très sensible à son souvenir et m'a chargé de l'assurer de ses respects et de luy dire qu'il sera toujours très attentif à mériter l'honneur de ses grâces. Il se porte déjà mieux de son incomodité

⁴³³ Décret du sultan.

⁴³⁴ Référence au séisme du 1^{er} novembre 1755, largement décrit par les gazettes de l'époque, avant que son interprétation ne devienne un sujet historico-philosophique de première importance dans la République des lettres.

souferte, quovqu'il garde les logis. Il faudroit sérieusement penser coment le remplacer, s'il vint jamais à manquer ou qu'il pensât sortir du Banat. Il n'y a que [f° 657v] l'intérês du service qui fait que j'en fasse mention, car il est très important que l'on jette les yeux sur quelqu'un, avant que le cas n'arrive, qui soit propre et, en même temps, ave quelque connoissance du pais et des frontières, car notre digne Général Soro est plain de zèl et de bon volonté mais, sans luy vouloire faire tort, ne seroit jamais l'homme qu'il faut, même pas à doner des dispositiones interimales⁴³⁵, teles que la recherche le comando du Banat. De surplus, il comence à être vieux et d'une santé plus tôt chancelante. Le reste du militaire que nous avons n'a guerre de connoissance de cet-ci, à M^r le Coronel de Luzan Baron Uraca [près], qui certainement conoit à fond le Banat, mais qui n'est plus en état non plus par ses maladies souffertes et son âge avancé. Et je ne comprene point que l'on ne pense à quelque jeun brigadier qui fut du géni de Son Excellence M^r le Général Comandant et qui put acquir encore de son vivant les connoissances que personne d'autre ne scauroit luy donner et qui sont très nécessaires pour le soutien et repos des frontières. Et un jour ou l'autre, l'on pouroit se repentir de ne l'avoire pas fait. Je trouve que Sa Majesté ne scauroit faire mieux que d'envoyer ici des élèves, car son service s'en trouvera toujours mieux et Votre Excellence sera des premiers à l'éprouver par les sages mesures qu'elle a pris d'envoyer M^r le comte Sauer à l'administration qui, naturelement lorsque je vin à manquer ou que j'use mon [f° 658r] rappelle, il devra me remplacer, et il sera plus en état de remplir le devoire de la charge peut-être mieux de ce que je l'étoit, lorsque je suis venu ici, et beaucoup mieux de ce qu'il l'auroit fait s'il étoit venu de but come président. D'autant qu'il est revenu de bien des préjugés, qu'il ne seroit pas revenu s'il n'avoit pas vu la façon dont je m'y prene. Et le train que les affaires prenant grâces au ciel à la satisfaction d'un chacun et la félicité du Banat sans en devoire venir à des remèdes extrêmes, je crois aussi qu'il devra me rendre justice des maximes que je luy donne, qui n'ab[o]utissent qu'à son bien et à celuy du service. Aussi m'en a-t-il témoigné sa reconnoissance, lorsque mon devoire a porté de luy faire comprendre qu'il ne pensoit pas come l'on doit, faute de connoissance. Et je dois luy rendre la justice qu'il méritte qu'il s'applique au mieux et tâche de se metre au fait des affaires, de façon que l'on peut compter sur luy qu'il deviene un digne cheffe de l'administration.

Nous n'avons reçu aucune ultérieure nouvelle de la Transilvanie, bone marque que la contagion n'ay passé outre de la Valachie. En échange, quoyque l'on ay point aucun avis légitim, l'on veut dire que le mal puis s'être étendu. En tout cas, le cordon est tiré et les précautions sont prises au mieux pour se garantir de tout malheur. M^r le Baron Poyger est de retour, parfaitement bien remis et il fréquente même déjà le conseil. Les expéditions vont leur train et le tout [f°

⁴³⁵ Provisoires.

658r] grâces au ciel à son heureux succès. M^e la comtesse de Sauer est à la veil de ses couches, qui se passeroient très heureusement. D'autant plus qu'elle jouit la plus parfaite santé, de même M^r. C'est ce que j'ay l'honneur de remontrer à Votre Excellence, pendant que j'ay celuy d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Lettre Nº 64 (55), 27 décembre 1755

François Perlas informe qu'il n'est pas possible de faire passer le courrier au paşa de Belgrade. Il se veut toutefois rassurant et estime que les troubles ne devraient pas dégénérer. Il ajoute être favorable à la fermeté vis-à-vis des autorités ottomanes, toute faiblesse dans la défense de la frontière étant exploitée au détriment des sujets habsbourgeois. Il critique l'alarmisme du comte Mercy d'Argenteau, commandant militaire de Slavonie, concernant la situation à la frontière. Il se plaint cependant que ni ordre ni information n'ait été communiqué aux militaires du Banat de la part du conseil aulique de guerre.

[f° 319r] Monsieur,

Par la lettre de Votre Excellence en datte du 22, j'aprene ses ordres ultérieurs. Je crois que Votre Excellence aura été éclairci par ma dernière des ordres émanés du conseil de guerre à Son Excellence, Mr le Général Comandant, et des dispositions que l'on avoit expédié conformes à Panchova. D'où l'on vient d'apprendre dans cet moment par un estaffette ce que Votre Excellence poura observer, des ci-joints documents, qu'il n'est aucunement practicable d'introduire la lettre pour le Bassa. Au reste, on a tout lieu d'être satisfait de l'ac[cu]eil que l'on a fait à notre Contumaz Dolmetsch⁴³⁶ et, à mon avis, je comence à croire qu'il n'y ay rien plus à craindre et que le ferman⁴³⁷ que l'on attende tous les jours de Constantinople venant, le tout puis s'assoupir. Du ton que les Turcs parlent, et come nous les connoissons, ne sont pas tant à craindre, come on l'apréhende à la cour. Votre Excellence doit être persuadé, et elle peut m'en croire, qu'il conviene au service que l'on ne soit pas si peu sensible et floche⁴³⁸ à leurs insolences, come la cour le voudroit. Toutefois que l'on pliera et que l'on ne repoussera leur impertinences et hauteur avec intrépidité, l'on doit s'attendre à bien d'excès de leur part, très nuisible au service de Sa Majesté et au repos de ses sujets. Je crois d'avoir marqué [fº 319v] plusieurs fois à Votre Excellence mon avis là-dessus, et j'y persiste toujours davantage, qu'il faut être attentiff à ne point doner le moindre sujet de plainte. Bien au contraire, les convaincre de l'exactitude que l'on observe à leur rendre justice mais, en échange, qu'il ne convient absolument pas s'avilir, car moins il nous conoitront

⁴³⁶ Interprète oriental attaché à la maison de quarantaine de Pančevo : Joseph Meyer.

⁴³⁷ Décret du sultan. ⁴³⁸ *Mou, lâche*.

floches, plus ils seront soumis et retenu dans leurs entreprises. L'expérience nous fait voire que si nous avions été moins [...] à Sviniza, et vers ceux de Ram, nous aurions dû essuyer bien des insolences. Lors que, les ayant recu come ils le méritoient, ils ne se sont pas même avisé de demander satisfaction, connaissant le tort qu'ils avoient. Je crois que lors qu'on s'en tiene religieusement aux traités, l'on ne scauroit manquer. Et ce ne seront jamais les différents que l'on aura au Banat qui causeront une rupture, quand d'aileurs il n'y ay pas d'autres vues. C'est de quoy je peu assurer Votre Excellence.

Les avis que j'ay acquis de la Bosnie, j'ay l'honneur de les remetre cijoints. Ce qu'il puis y avoire de vray, je ne le scaurois assurer : *valeat quantum valere potent*⁴³⁹. Le départ de M^r le Comte Merci⁴⁴⁰ dans des conjuctures aussi critique serait bien plus louable s'il fut arrivé avant quelques semaines. Jamais le pais a plus besoin du cheffe que lors qu'il est menacé de quelque désordre. Je ne comprene come l'on peut être si indolant [f° 320v] et s'éloigner du devoire lors qu'il exige la présence. Votre Excellence peut compter sur moy, que je ne serai jamais plus empressé d'être à ma destinée que lors que je pourois doutter de quelque malheur, car je compte que, dans le bonheur, un chacun est bon et c'est lors que je me ferais une gloire de servir, et même de me sacrifier s'il le faut. Et c'est dans ces sentiments que je me suis engagé à servir et, à mon exemple, bien des gens qui peut-être auroit déjà pensé à plier bagage et s'en aller, ne bouchent⁴⁴¹ pas.

Votre Excellence jugera que je ne me suis en rien écarté des ordres précis qu'elle m'a doné et même prévenu en bien des choses ce qu'elle m'a ordoné ensuite. Je crois que l'on doit être tranquil et que, du côté du Banat, on [ne] nous accusera pas d'avoir omis la moindre chose et de n'en avoire pas agi de concert. J'attenderay pourtant avec empressement les lumières qu'il plaira à Votre Excellence de me donner lors qu'elle aye parlé à Sa Majeste. M^r le Général Comandant n'ayant rien reçu cette poste par la voye du conseil de guerre, je ne scay point les mesures que l'on a pris en Esclavonie, mais M^r le comte Merci aura naturelement été instruit des vues de la cour. Il est pourtant bien étrange que des pais si voisins que Sclavonie et le Banat, dans des conjustures parailes, n'ayant pas une certaine correspondence. [f° 320v] J'en ay même marqué mon étonement à M^r le Baron d'Engelshoffen, qui est d'acord avec moy que cela devroit être pour le bien du service. Mais je peu assurer Votre Excellence que, depuis que ces troubles sont sur le tapis, l'on n'a doné le moindre avis ni au Général Comando ni à nous, ce qui est inconvenable, d'autant plus que ce sont des pais qui doivent se donner la main dans des parails cas.

⁴³⁹ A considérer pour ce qu'il vaut.

⁴⁴⁰ Anton Ignaz Graf von Mercy Argenteau, commandant militaire de la Slavonie.

M^r le Général Comandant m'envoye dans cet moment un extrait de la lettre qu'il a reçu du *Dolmetsch* oriental, par la quelle Votre Excellence voira que les Turcs se louent de la façon dont on s'y est pris chez nous à leur égard. J'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération De Votre Excellence, Temesvar, ce 27 [décembre] 1755.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur
F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp

Lettre Nº 65 (57), 28 décembre 1755

François Perlas rend compte de sa visite des districts du sud-est du Banat. Il a été bien reçu par le voïvode ottoman du vieil Orşova, mais n'a pas pu rencontrer le paşa d'Orşova à cause du mauvais temps. Il a ensuite passé en revue les troupes, les casernes, les postes des frontières, les bains d'Hercule et la maison de quarantaine. Il demande des instructions sur la conduite à tenir à propos des sujets slavons souhaitant immigrer dans le Banat. Il signale enfin l'accumulation de plaintes de la part de sujets ottomans et habsbourgeois contre le gouverneur du district de Pančevo, ce qui l'a poussé à suspendre ce dernier et à le convoquer à Timişoara.

[f° 332r] Monsieur,

Aprèz avoire essuyé trois accès de fièvre, le médecin a trouvé bon que je changea l'aire pour assurer la santé. Ce que j'ay fait aussi avec la permission de Votre Excellence, ayant trouvé bon de faire le tour du district de Lugos, Caransebes et Mehadia, dont la connoissance locale est très nécessaire. M^r le Général Marquis Clerici se trouvant ici, il a profité de cette occasion et il a eu la bonté de m'acompagner. Il paroit très content d'avoire vu un si beau pais et je crois qu'il a été servi come il ne se serait jamais attendu. Nous avons été jusqu'à vieux Orsova, où nous avons vu tout le confin. Le Voïvode⁴⁴² nous a dabord invité chez luy et traité à sa façon, avec un pippe de tabac et un tasse du très excellent caffé. Nous étions [f° 332v] même intentioné de passer le fleuve Cherna pour observer de prez l'Isle d'Orsova et tous les postes, les dispositions étant déjà faite. Mais un furieux vent s'étant levé, nous avons [du nous] passer de cette satisfaction et de voire l'accueil que le Bascha de Orsova vouloit me faire, car Monsieur le Général Comandant luy ayant mandé que j'étois intentioné de me rendre au confin. Il avoit résolu de venir avec une nombreuse suite à ma rencontre et de tenir prête l'artillerie pour me saluer à mon arrivée. Cela n'ayant pu se faire, come j'ay marqué ci-dessus à Votre Excellence, j'ay envoyé d'abord un de nos officiers au Bascha pour luy faire mes excuses et luy marquer combien j'étois mortifié de ne pouvoire pas passer l'eau et luy ay envoyé quelques pièces

⁴⁴² Général commandant la place ottomane d'Orsova.

de vesselle, pour qu'il ut un mémoire. Ce qu'il a infiniment agréé, en me signifiant qu'il espéroit d'avoire cette honneur une [f° 335r] autre fois. Aux domestiques du Voïvode d'Orsova, j'ay fait aussi donner quelques ducats. C'est M^r le Général Comandant qui a eu la bonté de m'instruire de tout ce qu'il faloit faire et je dois me louer de toutes les politesses et attentions que celuy-ci a eu pour moy, puisqu'il a doné les ordres par tout où il y avait du militaire de s'assembler et de parader à mon arrivée. Ainsi, Votre Excellence peut juger du bon ordre et de la bone harmonie qui règne entre nous et le militaire, de même avec tous nos voisins. Aussi dans les districts, où je n'ay point entendu la moindre plainte d'aucun des sujets et marque qu'ils sont bien tenu. J'ay l'honneur de remetre à Votre Excellence trois requettes, qui m'ont été présenté des Esclavons, où ils ne demandent pas mieux que d'être_admis au Banat et tenu de même que nos gens⁴⁴³. Come je n'ay pas des instructions là-dessus, je suplie Votre Excellence d'avoir la bonté de me prescrire quelle contenance je dois tenir avec des semblables gens. [f° 335v] Car il y en a tout plein qui s'anoncent e[t] se déclarent que, de la façon come ils sont tenu en Esclavonie et le pie⁴⁴⁴ que l'on a mis, ils ne scauroient y tenir et seroient obligés d'avoire leur refuge en Turquie, lors qu'ils envient l'heureux sort de ceux du Banat. Ce qu'il y a de vray, c'est que cet-ci se peuple tous les jours davantage et si l'on n'est pas troublé par des g[u]erres, cet-ci doit naicessairement [sic] fleurir. J'ay observé et examiné le tout dans nos nouvelles casarmes⁴⁴⁵, qui sont en très bon train. À Caransebes, nous pouvons déjà les loger le mois de juilet. J'ay visité la contumace de Mehadia, l'avant contumace de Chupanek⁴⁴⁶. Le tout est en très bon ordre. J'ay aussi ajusté tous les diférents avec les marchants Turcs, qui sont actuelement très contents. J'ay aussi fait la revue des bains de Mehadia⁴⁴⁷, qui peuvent être mis en état avec très peu des frais et j'ay disposé qu'au moins l'on tâche de conserver ce qu'il y a. Je me fais fort, qu'à l'heure qu'il est, que j'ay la connoissance locale, les choses doivent aller toujours mieux, puisque je ne dois pas m'en tenir aux simples raports et que le tout se faira avec [f° 333r] plus de ménagement que par le passé, où il manquoit beaucoup aux bones dispositions. Votre Excellence doit être persuadé que je ne négligeray rien de ce qui puis contribuer au bon ordre et à remplir le devoire de mon employ.

Les bains d'Hercule (Băile Herculane), situés à 7 km de Mehadia.

⁴⁴³ Référence à la supplique de Slavons souhaitant immigrer dans le Banat. Habitants d'une province habsbourgeoise appartenant au royaume de Hongrie, ils ne disposent pas du droit d'émigrer, à moins d'obtenir un congé de leur seigneur. 444 Pied.

⁴⁴⁵ Casernes.

⁴⁴⁶ Mehadia, la première place fortifiée des Habsbourg, étant éloignée de la frontière ottomane de plus de vingt kilomètres, en amont de la rivière Cerna, un avant-poste de la maison de quarantaine a été construit en face du vieil Orșova, à Jupalnic, pour recevoir les voyageurs.

M^r le Comte Saur s'applique au possible et ses intentions, de même que les mienes, ne visent qu'au bien du service. J'ay l'honneur de remettre à Votre Excellence ci-jointe une relation que j'ay reçu de Banchova, par où il voira que M^{rs} les Turcs achètent beaucoup des chevaux au Banat. Je ne scay point s'il convient de le dissimuler ou bien de l'empêcher. J'attenderay là-dessus les ordres de Votre Excellence. Contre le Verwalter de Panchova⁴⁴⁸ il y a des plaintes, et des Turcs et de nos sujets mêmes. J'ay fait relever le tout, puisqu'elles mérittent que l'on y fasse attention au temps même que j'ay trouvé, pour le bien du service, de le suspendre [f° 333v] de sa charge et qu'il re rende ici pour qu'on luy comunique les points et qu'il y réponde. S'il ne fait pas tant que de se justifier, il faudra le casser, et même se justifiant il faudra le changer de poste, d'autant plus qu'il est d'un gens hautin, sans réfléchir [à] ce qui pouroit nous causer des brouilleries dans des postes de frontière avec nos voisins. Il faut absolument en agir de la façon pour que les choses a[i]llent come il faut et doner un exemple dès que l'on trouve convenir. Votre Excellence doit être assuré que je ne connois que deux sorte des gens : ceux qui font leur devoire et ceux qui ne le font bien. Je leur ay fait comprendre que les premiers me mettent en devoire de m'intéresser pour eux, les seconds d'informer de leur mauvaise conduite. Je ne prétende qu'aucun me fasse la cour. Il me suffit lors que je scay qu'ils en agissent come le devoire les porte. Et lors que j'ay fait tant que de me résoudre à servir dans le Banat, je ne cherche certainement, si ce n'est [f° 334r] à me faire honneur et que la justice soit administré. Votre Excellence peut compter làdessus et que plus tôt d'en agir differentment, je ne voudrois pas servir. Qu'elle m'honore de sa haute protection d'autant que je puis la méritter et, si jamais elle s'aperçoit que j'en agisse de façon à ne pouvoire méritter son aprobation, je la supplie en grâce de m'en avertir. Car je me fairay un plaisir de recevoire des avertissements aussi salutaires et que je vénéreray toujours pour m'en pouvoire corriger, pour que ma plus grande ambition est celle de méritter dans le maniment des affaires qui m'a été confié l'honneur de son aprobation. J'ay l'honneur d'être très respectueusement,

Monsieur,

De Votre Excellence, Temesvar, ce 28 [décembre] 1755. Le très humble et très obéis[sant] serviteur F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp

Lettre Nº 66 (59), 2 janvier 1756

François Perlas signale qu'un messager ottoman est passé le long du Danube pour se rendre à Belgrade. Il le suppose porteur d'un ordre d'Istanbul pour le paşa, ce qui l'oblige à contourner les lieux tenus par les assiégeants. Le

-

⁴⁴⁸ Josef Franz Knoll.

commandant militaire et lui-même ont dépêché un homme de confiance sur place pour réagir au plus vite. François Perlas demande ce qu'il doit faire pour le remboursement de l'argent versé à l'ancien paşa de Belgrade. Il évoque également les changements d'officiers auxquels il a procédé à la tête des districts.

[f° 344r] Monsieur,

Je n'ay rien à ajouter à ce que j'ay marqué à Votre Exellence dans ma dernière, les choses étant jusqu'ici dans le même état. Il se pouroit qu'un courier nomé Hussein Bassa, qui est passé le 28 au soir par Cubin avec un passeport de Perra⁴⁴⁹ de Constantinople, devant prendre sa route par Pancsova à Semelin, ay porté quelque chose qui puis décider, d'autant qu'on m'assure qu'il étoit chargé de plusieurs dépêches de conséquence. Et l'on conjecture qu'étant adressé à Semelin, ce puis être quelque ferman⁴⁵⁰ que l'on cherche à introduire dans la forteresse, pour le faire tenir au Bassa seul puisque, s'il ut été pour le parti du dehors, il auroit pu s'en acquitter par la voy de Panchova, vers le port de Porza. Ce qu'il puis y avoire de vray, je crois que l'on en sera éclairci bientôt. Au reste, l'on jouit ici toute la tranquilitté, quoyque l'on s[o]upire de voire apaisé les troubles de Belgrad et avoir moins de quoy penser et sortir de l'ombre, où une inaptitude de si longe durée nous tient. Et puisqu'il paroit, par la [f° 344v] satisfaction que les Turques mêmes font paroitre de la contenance que l'on a tenu dans le Banat dans cette émergent⁴⁵¹. Après avoir comenté avec Son Excellence M^r le Général Comandant, et qu'il paroit que, de notre côté, nous n'avons rien à apréhender, il a ordoné à M^r le Major de Portugal, Baron de Skiskauski⁴⁵², aprez avoire réglé coment s'y prendre à tout événement de se rendre à son post de Verschez, d'où il est à portée même de se trouver à Panchova lors que le besoin l'exige. Et j'en ay fait de même avec M^r le Conseiler de l'Administration Brandenbourg, qui s'est certainement acquitté au mieux de tout ce qui luy étoit comis et gardé le secret que je luy avois confié. Il faut que je dise à sa louange qu'il est un très exact exécutant et sur lequel l'on doit beaucoup compter dans de[s] cas d'une paraile nature, aux quels l'on doit être préparé dans un pais de frontière come est le Banat. Je m'avise de renouveller à Votre Excellence mes instance, pour qu'elle daigne m'instruire de ce qu'il faut faire, avec l'obligation que l'on garde ici des argents subministrés au Bassa Kuperli⁴⁵³, lors qu'il était à Colar, si l'on doit l'envoyer en cour pour [que] le ministre de Sa Majesté en fasse usage et puis en [f° 345r] soliciter le

⁴⁴⁹ Péra : quartier d'Istanbul où se situent, entre autres, les ambassades chrétiennes.

⁴⁵⁰ Décret du sultan.

⁴⁵¹ Cas, urgence.

Baron de Skrbensky von Hrzistie.

⁴⁵³ Köprülü Ahmed-Paşa, ancien paşa de Belgrade.

payement, d'autant que le tems stipulé est déjà échu⁴⁵⁴. J'attenderay là-dessus les ordres de Votre Excellence. Par le soin que l'on a eu de pouvoire aux vacances des officiers des districts et par la translocation de quelqu'unes, l'on doit se promettre que le service de Sa Majesté en puis tirer bien de l'avantage, come je n'en doutte aucunement. Et je vaileray⁴⁵⁵ qu'un chacun se prête au mieux au devoire de sa charge.

M^r le Comte de Sauer ne se porte pas tout à fait bien depuis deux jours. Mais l'apréhension a beaucoup de part à son mal, malgré le courage que je tâche de luv faire. Me est sur le point de s'acoucher. Elle est déià à terme et j'espère que le tout se passe très heureusement, d'autant qu'elle jouit la plus parfaite santé.

Dans cet moment, je recois la ci-joint Relation, que j'ay l'honneur du remettre à Votre Excellence, pendant que j'ay celuy d'être avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur. De Votre Excellence, Temesvar, ce 2 janvier 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp

Lettre Nº 67 (60), 9 janvier 1756

François Perlas indique que les ordres venus d'Istanbul devraient remettre de l'ordre à Belgrade : les rebelles seront punis et les officiers responsables démis de leur fonction. Les autorités ottomanes demandent de leur livrer tout rebelle qui voudrait trouver l'asile dans le Banat. François Perlas a l'intention de laisser les frontières fermées et de n'accepter aucun voyageur en provenance de la zone concernée par la révolte. Le conseiller Brandenburg est de retour pour faire son rapport des mesures prises pour prévenir toute incursion. Il annonce enfin l'accouchement de la comtesse de Sauer et se réjouit des meilleures dispositions dans lesquelles se trouve l'évêque catholique Engl.

[f° 346r] Monsieur,

Celon tous les avis et ce que Votre Excellence pourra observer des documents ci-joints, il paroit que les troubles de Belgrad veulent avoire une fin. Le ferman⁴⁵⁶ qui est arrivé de Constantinople paroit décider, d'autant qu'il ordone que les Alialy 457 soyent puni come le cas le méritte, que le Janissarn Aga 458, de

⁴⁵⁴ François Perlas fait ici référence à l'argent versé au mois de septembre 1755 à l'ancien paşa de Belgrade réfugié à Kolari. Cette somme, remise contre une reconnaissance de dette, pourrait être récupérée par le représentant habsbourgeois à Istanbul (voir lettre 38). ⁴⁵⁵ *Veillerais*.

⁴⁵⁶ Décret du sultan.

⁴⁵⁷ Alaylı: voir NdP lettre 62

même que le Cebegi Bassa⁴⁵⁹, Artilleriste, et reste de leurs attenants soyent démis de leurs charges et qu'ils seront remplacés par d'autres qui sont déjà en routte et doivent arriver dans peux de jours. Je me suis toujours doutté que ceux du dedans, au Bassa prez, auroient été les coupables et c'est aussi ceux que la Porte envisage come Rebelles. D'autant qu'ils en ont agi, même sans qu'ils ussent eu la témérité de se saisir de la forteresse, diamétralement contre les ordres de la Porte et cela d'autant qu'ils étoient instigué et soutenu du Janitscharn Aga, à qui il pouvoit bien couter la tête. L'on prétende même que [f° 346v] les Alialy se soyent declaré que, s'ils n'obtienent pas le pardon, plus tôt que de se rendre, ils soyent résolu de sauter en aire avec la forteresse. Ce qu'il y a de vray, c'est que l'animosité de ceux de dehors est au point qu'ils tenteront toutes les voyes humainement possibles pour se saisir d'eux. Dans la lettre même du mulla 460, il recherche que si quelque des Alaly s'avisoit de se sauver dans le Banat, il soit arrêté. Et même qu'à leur recherche il leur soit livré et qu'ils ayent recherché la même chose du comando en Esclavonie. Son Excellence M^r le Général Comandant et moy, nous avons dans l'instant déliberé là-dessus qu'il ne faloit aucunement répondre sur ce point, à la recherche du mulla, et qu'il faloit s'en tenir aux ordres précis de ne donner aucun asil à aucun des partis. Et qu'il convenoit de faire comprendre aux marchands qui sont à Panchova pour que, par leur voye, ceux de Belgrad fussent aussi instruits que, come l'on n'avoit jusqu'ici voulu avoire la moindre part à leur démêlés et que l'on avoit régardé tout avec la plus exacte indiférence et seulement songé pour la sureté du Banat à prévenir toute [f° 347r] insolence. L'on ne devoit point s'attendre à trouver le moindre asile chez nous et qu'un chacun, qui s'avisât d'entrer dans le Banat, seroit obligé de s'en retourner d'où il étoit venu. Moyenant quoy, j'espère que nous ne serons pas dans le cas que quelqu'un se sauve chez nous. J'ay rapelé M^r de Brandebourg, qui est arivé hier au soire. Il m'a fait un très exacte récit de toutes les mesures prises et des dispositions qu'il a laissé. Et l'on a pourvu à tout événement. Ci-joint, j'ay l'honneur de remetre à Votre Excellence les posts que l'on a trouvé indispensables de garnir et le monde que l'on y a mis, tandis que le tout ne soit pas assoupi. Et je ne scaurois passer sous silence la satisfaction que je dois éprouver de la conduite que le susdit M^r de Brandenburg a tenu et le secret qu'il a scu garder en tout ce qui luy étoit

⁴⁵⁸ Ağa (général) des janissaires.

⁴⁵⁹ Kapicibaşı, littéralement gardien des portes, attaché au palais du sultan. Au XVIII^e siècle, le titre n'est pas réservé à une seule personne, mais désigne ceux qui sont chargés de transmettre et d'exécuter les ordres du gouvernement impérial.

⁴⁶⁰ *Molla*: juge islamique ayant un rôle déterminant dans l'administration de la justice à l'échelle régionale. Il occupe un rang supérieur à celui du kadı, juge islamique local, et dépend du grand mufti d'Istanbul, le şehülislam. Comme la plupart des capitales régionales européennes de l'Empire ottoman, à Belgrade siège un « petit » molla de second rang : les « grands » molla siègent à Istanbul, tandis que les « petits » molla de premier rang se trouvent dans les grandes villes d'Asie.

comis. Et je crois même qu'il puis convenir que Votre Excellence ut la bonté de luy faire connoitre qu'elle agrée la façon dont il s'y est pris. Ce qui ne peut à moins que de contribuer au bien de servir, d'autant que l'on s'empressera dans les occasions de s'attirer une paraile louange en remplissant exactement les fonctions de leur devoire. Je viens d'apprendre dans ce moment par un Grec de ma confiance qui arrive d'Arnaut⁴⁶¹ les ci-jointe nouvelles. Je les remette à Votre Excellenz [f° 347v] telles qu'on me les a doné. Je laisse pourtant juge à Votre Excellence ce qu'il puis y avoire de vray.

Madame la Comtesse de Sauer est accouché très hereusement la nuit du 6 d'un gros garçon. Le nouveau né, de même que Me, se portent parfaitement bien. Monseigneur l'Évêque a fait les fonctions du bathême dans sa chapelle. Le voyage qu'il a fait à Vienne étoit bien avantageux pour luy et je ne dois pas [le] cacher à Votre Excellence. Je dois même dire à sa louange, que j'ay tout lieu et dois rendre justice à la façon dont il en agit quand l'on doit traiter d'affaires. L'on concerte avec ordre et harmonie et le service se fait au mieux. M^r le Comte Sauer a été incomodé, mais j'espère que la semaine prochaine, il puis de recheffe fréquenter le conseil. Sur le point de finir la lettre, j'ay pensé de recheffe ce qu'il faudroit faire en cas que la nouvelle comission, qui doit arriver à Belgrad recherchât ce que le mulla à l'égard de ceux qui voudroient se sauver dans le Banat. Je tâcheray de comenter en attendant avec M^r le Général Comandant de quel expédient faudra se servir. Votre Excellence peut être tranquil là-dessus, qu'on ne faira que ce que l'on juge convenir le plus au service, sans entrer en rien qui put troubler le repos et nous entraîner dans le moindre impegno⁴⁶². J'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,
De Votre Excellence,
Temesvar, ce 9 janvier 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp

Lettre Nº 68 (61), 16 janvier 1756

François Perlas annonce que le commandant militaire de Pančevo a reçu une demande de l'ağa des janissaires de Belgrade. Il a été décidé de ne pas y faire suite, considérant que le paşa est la seule autorité légitime. Malheureusement, il ignore quels sont le crédit auprès de la cour ottomane et les fonctions de la commission qui vient d'arriver sur place. Il estimerait utile d'obtenir directement des informations de la part du représentant habsbourgeois à Istanbul. Il aborde enfin un incident survenu à Pietro Conca, sujet du roi de Naples et protégé par Charles de Königsegg-Erps: n'ayant pas de passeport, il

Albanie.

462 Engagement.

⁴⁶¹ Albanie.

s'est fait longuement arrêté par la garde de la ville et traité sans ménagement. Ce n'est que quelques heures après son arrivée qu'il a pu se faire reconnaître et se plaindre auprès de François Perlas.

[f° 349r] Monsieur,

Par la continuation des Relations ci-jointes, Votre Excellence restera dans le fil du plis que les affaires de Belgrad prenent. Il paroit certain que le Bassa sera relevé, d'autant que celuy qui doit le succéder paroit être dejà nomé. Par la cijointe copie de lettre, Votre Excellence voira la recherche que le nouveau Janissarn Aga⁴⁶³ a fait au comandant de Panchova⁴⁶⁴, qui m'a été remise pour en attendre les instructions de la façon dont l'on doive en agir. Le cas méritte que l'on y réfléchisse, d'autant que la recherche n'est pas du Bassa, [ce] qui seroit dans l'ordre et avec qui le comando doit traiter, et point avec le Janissarn Aga. D'autant que l'autorité que celuy-ci puis avoire de sa cour ne nous est pas conu par aucune des voyes. Et l'on ne scauroit s'écarter de ce que l'on a observé toujours, de ne se point prêter qu'uniquement aux recherches du Bassa. J'ay conféré le tout avec Son Excellence M^r le Général Comandant et nous soms convenu d'en venir à la modalité que M^r le Comandant de Panchova, de son cheffe, fit comprendre au Janissar Aga que, quoyque l'on fut porté à se prêter à tout ce qui put affermir le bon voisinage et l'amitié de la Porte, l'on ne scauroit envisager sa recherche ni légitime ni dans l'ordre, tandis qu'elle ne soit acompagné du Bassa ou que l'autorité [f° 349v] de la comission nous soit légitimement conue. Du contenu de la lettre, l'on paroît assuré des bones intentions de la Porte pour assurer le repos de nos frontières. Si M^r de Swacheim ut doné quelque avis de l'autorité et des fonctions de la comission qui a été envoyé au voisinage, l'on scauroit peut être coment se régler et n'être point dans l'ambaras où l'on se voit, faute des informations que le bien de savoir puis exiger. Je suis même d'avis qu'il conviendroit que l'on ut une correspondance avec notre ministre à Constantinople et avec le comando de la Sclavonie pour tout ce qui puis avoire du raport avec le Banat et les provinces voisines. Cela pouroit de beaucoup faciliter les mesures apprendre 465 et pour éviter tout désordre et pour porter à temps le remède que les différentes émergents, celon les circonstances, puissent rechercher. À ce que j'aprene, M^r le Compte Merci⁴⁶⁶ doit s'être déjà porté à Peterwardin, où M^r le Chevalier d'Arcour sera aussi arrivé. De ce que ceux-ci auront concerté et nous marqueront, l'on sera éclairé, come l'on se flatte aussi de l'être de la réponse que le Bassa seroit obligé de donner aux remontrances que le Général Comando luy a adressé dernièrement.

⁴⁶³ Ağa (général) des janissaires.

⁴⁶⁴ Johann Wilhelm Reuber

⁴⁶⁵ À prendre.

⁴⁶⁶ Anton Ignaz Graf von Mercy Argenteau, commandant militaire de Slavonie.

Je seray attentiff de porter à la connoissance de Votre Excellence tout aussi tôt ce qui puis méritter son attention.

Ces jours passés, je vi paroitre chez moy le nomé Pietro Conca, sujet du Roy de Naples, conu à Votre Excellence, et qui fait les tours des pais pour observer les mines. Je fu très surpris qu'à son premier [f° 350r] abord, il me fit des plaintes de la façon dont il fut venu aux portes de Temesvar et ensuite, recherchant de moy que je luy fis donner la satisfaction que le cas méritoit, pour que Votre Excellence soit au fait, elle permetera que je luy en fasse le récit. Celuy ci étant arrivé avec un *Landtkutscher*⁴⁶⁷ à la porte de Temesvar, la garde ayant demandé son nom, il dit être Pietro Conca, sujet du Roy de Naples, qui se portoit à voire les mines du Banat et de la Transilvanie. L'on donna le raport à M^r le Comandant de la Place, Comte de Soro. Celuy-ci luy fit demander son paseport. Il répondit qu'il n'en avoit point. Là-dessus, on le tint à la garde, la bajonet au fusil. Après un certain temps, on luy permit de s'en aller à son overge⁴⁶⁸. Le raport donné à M^r le Général Soro, il envoya un caporal, luy faisant de nouveau demander le paseport. Celuy-ci ayant répondu qu'il n'en avoit pas, il le fit conduire à la grande garde, où il dut s'arrêter quelques heures. Aprez quoy, je ne scay par quel hasard, il le relâcha. Sur quoy, le lendamain, il porta ses plaintes à moy, extrêmement sensible de la façon dont on l'avoit traité, disant que des sujets d'une puissance étrangère avec la quelle l'on était amis mérittoit d'être traité autrement et qu'il devoit en porter ses plaintes au ministre de sa cour. Après l'avoire écouté, je luy répliquois qu'il devoit en partie attribuer à soy-même ce qu'il luy étoit arrivé, ne s'étant point muni de passeport; que, dans une place de frontière, l'on devoit être extrêmement attentifs à ceux qui s'y venoient et qu'il ne scauroit s'être attendu que, disant son nom et sujet du Roy de Naples, sans pouvoir se légitimer, il put luy arriver semblable [f° 350v] chose. Et quoy que l'on ne douttoit pas qu'il fut tel qu'il se disoit, de le croire, ce seroit une civilité et point devoire. Là-dessus, il me présenta pour sa légitimation ce que Votre Excellence luy avoit doné. Avec, moyenant quoy, l'on n'a plus doutté de luy et auroit pu éviter tout ce qui luy étoit arrivé de fâcheux, s'il ut montré du comencement. Je le fis rester à dîner chez moy et il y ut du beau et du bon pour l'apaiser. Je luy fis tout l'acueil possible et il partit extrêmement content et satisfait. Je luy donnois aussi une lettre pour Oraviza. Ce qu'il y a de vray, que je me scaurois pas louer la façon dont M^r le Comte Soro s'y est pris car, dès qu'on luy a raporté qu'il le disoit sujet du roy de Naples, il ne luy avoit rien conté d'envoyer, ou son ajudant, ou quelqu'un de ses officiers, pour l'examiner, sans le faire mener à la grande garde, escorté de 6 grenadiers, la bayonette aux fusils. De surplus, il s'est mêlé de violer la jurisdiction de l'administration, en le faisant

⁴⁶⁷ Cocher. ⁴⁶⁸ Auberge.

mené de l'overge⁴⁶⁹ à la grande garde. Je n'ay pas trouvé convenir que l'on en fit mention com[e] l'on auroit dû. Car dans des affaires où il puis y avoir quelques raport avec un puissance étrangère, le moins il en est question, mieux fait-on. Mai il faudrait que le bon Comte Soo, qui d'aileurs est un très digne et zélé général, s'y prit avec plus de circonspection et qu'il y réfléchit, sans quoy il pouroit, dans des cas parails, attirer bien du désagrement à la cour. Je scay que, pour moy, je veile au mieux de n'avoire à me reprocher chose semblale et que je dois m'attirer du désagrement faut[e] de réflexion d'autruy. J'ay cru devoir le marquer à Votre Excellence, pour qu'elle ignore rien. J'ay l'honneur d'être avec tout le respect,

Monsieur, De Votre Excellence, Temesvar, ce 16 janvier 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp

Lettre Nº 69 (62), 16 janvier 1756

François Perlas regrette que la réception du décret pris à Istanbul n'ait pas calmé la situation à Belgrade. Il se réjouit cependant que la contribution et les autres redevances aient pu être prélevées sans difficulté et rapportent plus que prévu. Il se félicite également que l'épidémie ne se propage pas. Il annonce enfin qu'une troupe de 10 000 Bosniaques est en route pour Belgrade et demande des ordres concernant une éventuelle demande de vivres de la part des autorités ottomanes.

[f° 351r] Monsieur,

Votre Excellence voira de la Relation ci-jointe et d'un extrait particulier qui est parvenu que, malgré le ferman⁴⁷⁰ arrivé de Constantinople, moyenant le quel l'on croyoit presque terminé les troubles de Belgrad, l'animosité est arrivée au point que les hostilités entre les deux parties devienent plus fortes de ce qu'elles ayent été. Il nous reste à voire ce que l'arrivée de la comission qui se trouve déjà à Colar produira. Vu l'opiniâtreté de ceux du dedans, l'on prévoit qu'il ne scauroit à moins que d'y avoire beaucoup de sang versé. S'il est vray que les ordres précis de la Porte soyent tels que l'on se serve des moyens les plus rig[o]ureux pour les réduire, ici l'on s'en tiene aux mesures prises. D'autant que l'on n'en scauroit donner d'autres pour le repos de nos sujets et frontières. Cela ne laisse pas de coûter et d'être extrêmement fatigant, même à nos Landtmilize, qui doivent continuelement patr[o]uiler par un saison si rude come celle où nous soms. Du reste, le tout est si tranquile qu'il se peut [f° 351v] dans le Banat et la

⁴⁶⁹ Auberge.

⁴⁷⁰ Décret du sultan.

contribution⁴⁷¹ payée pour l'année passée 1755 jusqu'au dernier sou et même la plus part des rubriques. J'espère qu'elles puissent raporter davantage de ce qu'en est le plan formé. Les douanes⁴⁷² passent les 80 000 fl[orins], lors que l'état n'est que de 60 000 [floris]. Et j'espère qu'à mesure que l'on veilera à ce fond et à bien d'autres, les revenus puissent s'augmenter considérablement, pourvu que l'on aye quelques années de paix ou que le ciel nous garantisse de quelque malheur. Voila deux annés que j'ay l'honneur de servir dans le Banat. J'ay eu le bonheur de voire réussir le plus heureusement tout ce que l'on a entrepris. Et je voy qu'il tient beaucoup à la façon de s'y prendre d'autant que, lors que l'on se donne un peu de paine pour capacités, come il le faut, un chacun se porte avec plaisir au devoire. L'on vouloit m'en persuader du contraire lorsque je suis venu au Banat mais, à ma grande satisfaction, j'éprouve que le service se fait au mieux lors que l'on scait s'y prendre. Je souhaite que Votre Excellence soit content de mes service et j'ay l'[f° 352r]honneur de l'assurer que je n'épargneray aucun travail pour tout ce qui puis pousser le bien de service, tout come j'ay fait jusqu'ici, et que je veileray de mon mieux à prouver tous les avantages et acroissement des revenus de sa Majesté, d'autant que la situation du Banat puis le permetre.

Toutes les nouvelles nous assurent que le mal contagieux ne fait aucun ravage au delà de ce que l'on aprit du beau comencement. Moyenant quoy, l'on a lieu d'être tranquil là-dessus avec les dispositions que l'on a faites du cordon, qui peut être, et même j'ay lieu de le croire, n'aura jamais été mieux tiré⁴⁷³ pour la sûreté de nos pais. Et qui sera moins à charge et aux finances de sa Majesté et au pais de ce que l'aye été aucun de ceux que l'on mettoit par le passé et que je crois pour servir de norme toute fois que l'on en viene là.

Précisément au départ de la poste, Son Excellence M^r le Général Comandant m'a doné la ci-jointe copie de lettre dont Votre Excellence voira qu'il paroit indubitable que [f° 352v] le Bassa de Bosnie est en marche avec un corps de 10 000 homes, qui sera normalement pour soutenir les ordres que les députés de la Porte voudront mettre en exécution. Je me raport à tout ce que Votre Excellence même verra de son contenu et me borneray uniquement à la supplier de faire émaner sans délay les ordres de Sa Majesté à l'égard de la conduite que l'on devra tenir si, pour l'entretien ou subsistance de cette troupe, l'on fut recherché de fournir des vivres, ce qui paroit très probable, d'otant [sic] qu'à la survie certainement ne scauroit y fournir principalement pour la cavalerie. M^r le Général Comandant écrit dans les mêmes termes au conseil de guerre et demande d'être instruit. Ainsi que je crois convenir que l'on concerte le tout à la cour pour que nous ayons les ordres concerté et précis là-dessus le

⁴⁷¹ Impôt militaire prenant la forme d'une capitation sur les personnes et le bétail.

Le revenu des douanes.

⁴⁷³ Tirer le cordon [sanitaire]: François Perlas fait référence à la fermeture des maisons de quarantaine.

plus tôt possible par une estaffette. Je veux croire que par la voy de Sclavonie cet nouvau émergent soit déjà parvenu à la connoissance de la cour. Ainsi qu'il sera d'autant plus aisé de prendre une promte résolution et tele que le cas le recherche. J'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence, Temesvar, ce 16 janvier 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp

Lettre Nº 70 (63), 19 janvier 1756

François Perlas estime que les fermans arrivés d'Istanbul devraient permettre le retour de l'ordre à Belgrade, puisque le général des janissaires dit vouloir s'y soumettre. L'arrivée de troupes bosniaques et la progression de l'épidémie en Serbie sont de fausses rumeurs. La menace à la frontière s'avère donc moins pressante, bien qu'il faille désormais lutter contre l'émigration, qui pourrait reprendre avec le gel du Danube. Le risque est d'autant plus élevé que l'on s'attend à une baisse des impôts, peut-être même à une exemption totale pendant trois ans, du côté ottoman. Selon l'auteur, les punitions devraient être plus rigoureuses et les émigrants ne devraient pas être autorisés à revenir. François Perlas revient ensuite longuement sur les démarches que son épouse, vivant désormais à Vienne, a faites auprès de la souveraine pour obtenir une pension plus importante. Bien qu'il ait soutenu cette initiative au départ, il ne l'approuve plus aujourd'hui et pense que l'augmentation de 500 florins de la somme annuelle qu'il verse à sa femme devrait être suffisante. Il revient sur ses difficultés financières causées par la nécessité de tenir deux ménages, de remplacer le revenu de son fidéicommis, d'entretenir ses six enfants et de maintenir sa table ouverte à Timişoara. Il recommande enfin son épouse aux conseils de son correspondant.

[f° 353r] Monsieur,

Je vois par celle dont Votre Excellence daigne m'honorer en datte du 6 tout ce qu'elle a la bonté de me prescrire. Les intentions de Votre Excellence me sont connues et l'on sera attentif au possible de n'en agir pas autrement de ce qu'elle ordone. Ce que Votre Excellence croit pouvoir politiquement servir de titre à ne pas laisser pénétrer ceux de Belgrade dans le Banat, quoy que ce ne soit qu'un faux bruit répandu qu'un endroit de la Servie fut infecté, est conforme aux ordres que l'on a donné. Et j'en suis d'autant plus aise que je m'aperçois d'avoir prévenu et précisément rencontré sa pensée. J'espère que nous ne serons pas dans le cas, puisqu'il paroit que la nouvelle comission de Constantinople [...]. Le tout doit s'assoupir dans Belgrad même. Il n'est aucunement question de ce que Votre Excellence me marque que les nouvelles de Sclavonie donnent, que le

Bassa de Bosnie [fº 353v] soit en marche avec un gros corp des troupes en secours du Bassa de Belgrad et du châtau. Les janissaires veulent absolument se soumetre à tout ce qui sera prescrit et décidé de la Porte. Le Bassa pense de même qu'eux. Ce n'est que le janissaire Aga⁴⁷⁴, qui a été le soutien des Alialj⁴⁷⁵, qui pense diférentment et qui a été gagné de ceux-ci à force d'argent. Mais il a une très mauvaise cause avec tous ceux qui luy sont attachés et doit absolument sucomber aux ordres précis qui sont parvenus par le dernier ferman⁴⁷⁶ et qui seront mis en exécution dès que la comission qui est en routte arrive. Ainsi qu'à l'heure qu'il est, l'on a lieu d'être tranquil et veiler uniquement aux brigandages de quelques malheureux. A tel fin, nos postes suffisentment garnis, come Votre Excellence aura vu par la spécification que j'ay eu l'honneur de luy remettre l'ordinaire dernier. Ce qui nous doit ocuper davantage, c'est d'empêcher l'émigration qui pouroit devenir plus fréquente lors que la gelée vint et que l'on put passer l'eau à sec. Elle est d'autant plus à craindre que l'on apprende que la contribution soit de beaucoup [f° 356r] baissée, à scavoir à 18 pièces de 17477 et que même il soit venu un ferman où il est dit que si l'on fait tant que de faire payer 900 bourses aux Aliali, la Porte donera la franchise pendant 3 années à tous les sujets de la Servie, ce qui pouroit attirer bien de nos sujets chez eux. L'on veile au mieux à y pourvoire. Il n'est pourtant pas question qu'aucun de ceux qui sont bien établis s'avise de déserter et sont même la plupart de ceux qui sont émigrés des gens qui en avoient fait autant de l'autre côté et qu'il sera bien difficil que, toutefois qu'ils puissent se saisir de l'ocasion, n'en fassent de même. Et la facilité qu'ils ont éprouvé jusqu'ici à les reprendre fait à mon avis qu'ils entretienent cette mauvaise coutume. Mais toutefois qu'ils fussent assuré que tout émigrant qui voulut retourner ne seroit plus accepté ni luy seroit plus permis de s'établir, mais qu'il seroit exemplairement châtié. Je crois certainement que ce seroit le moyen [le] plus efficace d'empêcher l'émigration ou, du moins, penser à ne pas laisser le certain pour l'incertin, à quoy ils ne sont point exposé, étant les maitres de revenir toutefois qu'ils y trouvent leur compte. L'administration est après à prendre les [f° 356v] mesures qui conviennent, que l'on aura l'honneur de soumetre à Sa Majesté.

Votre Excellence veut en toute occasion me donner des marques de sa bienveilance et haute protection. Et j'en ay une nouvelle preuve par la bonté qu'elle a de me mettre au fait des intentions de Madame de Perlas. Et ce n'est qu'aux fortes solicitations qu'elle me faisoit que je me suis laissé induire à consentir qu'elle importunât Sa Majesté et Votre Excellence à luy accorder quelque chose pour sa plus honorable subsistance. Mais à peine je luy avois permis que je m'en suis repenti. D'autant que j'y ay mieux réfléchi et pensé qu'il

⁴⁷⁴ Général des janissaires.

⁴⁷⁵ Voir NdP lettre 62.

⁴⁷⁶ Décret du sultan.

⁴⁷⁷ Pièces de 17 *Kreuzer*. Soit en tout 5 florins et 6 *Kreuzer*.

ne faloit pas abuser des grâces de la souveraine et de ses protecteurs, d'autant que je conois que le caractère d'honnête hom[m]e recherche une certaine modestie. Je serois extrêmement mortifié qu'une pareil[le] démarche ut pu ralentir la clémence que Sa Majesté a d'agréer mes services. L'unique consolation qui me reste, c'est que ce soit Votre Excellence qui a sondé Sa Majesté et que je ne suis que trop persuadé de la façon dont elle s'y prendra et qu'elle scait ménager l'importunité de ses clients. J'espère qu'elle me rendera justice, sachant come je pense et que je cherche à être à charge le moins possible, très assuré que je dois m'attendre à une juste récompense de mes faibles services à son temps et lieu. J'avois même eu la précaution, lorsque [fo 354r] Madame de Perlas s'est réso[l]u à partir, de la prévenir et même de la prier à ne paroitre point importune à soliciter. D'autant que son esprit un peu trop viff est porté à ne point réfléchir autant qu'il le faut et à la détourner des fauses idées qu'elle m'a fait connoitre, en me reprochant de n'être pas assez hardi, uniquement fondé sur ce qu'elle peut avoir vu que quelqu'un ay tiré parti de son effronterie. Mais Votre Excellence aura lieu de connoitre mon caractère. Je ne prétende pas me pousser, ni faire ma fortune ni d'aucuns des liens, que par la voye de l'honnêteté et de la modestie et pas autrement. Le peu de crédit que je peu m'avoir acquis, c'est ainsi que je veu le conserver. Et il ne sera jamais dit que j'ay abusé des grâces dont Votre Excellence veut m'honorer par un effet de la bonté qu'elle a pour tous ceux qui luy sont attachés et ont l'honneur de servir sous ses ordres. Le parti que Me de Perlas voudroit prendre de vivre en campagne ou de prendre un quartier dans un couvent, je ne scay pas s'il scauroit luy convenir. Pour moy, je ne scaurois m'y oposer car, du moment qu'elle est partie, je me suis déclaré [f° 354v] qu'il ne tenoit qu'à elle de vivre come bon luy sembleroit moyenant 4000 fl[orin]s que je luy assignois. Même la poste⁴⁷⁸, après que je m'étois prêté à luy permetre de recourir à sa Majesté. M'en étant repenti, pour la détourner de recourrir, je luy ay assigné 500 fl[orin]s de plus, moyenant quoy elle a tous les ans 4500 fl[orin]s. Je crois bien qu'une fem[m]e seule puis[se] vivre à Vienne avec décence et qu'elle ne doit pas être obligé ni à se retirer en campagne ni se loger dans un couvent. Et Votre Excellence conviendra qu'il y a beaucoup de ses pareilles qui n'ont pas cela, vivant pourtant à Vienne dans le grand monde. Et ne sachant pas vivre à Vienne, encore moins vivroit-elle en campagne. Et coment feroit-elle si elle devenoit veuve, où elle n'auroit pas davantage. Je crois qu'elle soit venu à cela faute de réflexion et par une vivacité outrée qu'elle auroit dû perdre après 26 années de mariage. Cela nonobstant, il ne tiendra qu'à elle de faire ce que bon luy semble et je n'auroy rien à redire. Je voudrois avec mil plaisir pouvoir luy donner davantage, mais mes revenus ne le permettent pas. Je dois fournis à l'entretien de 6 de mes enfants, pour les avoire mis en carrière, et les pousser. Votre Excellence peut

⁴⁷⁸ Le courrier.

juger ce qu'il en doit coûter. Je dois payer des dettes de feu mon père. [f° 355r] Je dois remplacer 16 000 fl[orins] au fideicomis, qu'il m'en a coûté pour payer les taxes et m'équiper. Si l'aire de Temesvar auroit convenu à Me, que je n'[eusse] pas dû tenir double ménage, j'aurois peut-être pu suffire à tout cet-ci. Mais je m'abandone à la clémence de Sa Majesté et à la haute protection de Votre Excellence que, lorsqu'elle jugera que mes services rendus puis[sent] l'avoir mérité, je sois assuré de quelque récompense qui me tire de l'emb[ar]ras où le remplacement du fideicomis me tient. D'autant plus des fonds que, par mon aplication et travail, puissent avoir été augmentés, il n'est pas dit que je ne puis[se] pas vivre avec mes gages. Et ce que j'ay de pension de la caisse du conseil d'Italie⁴⁷⁹ qui monte, l'are déduite⁴⁸⁰, à 7200 fl[orin]s, je pourois même vivre avec moins. Mais je crois que l'intention de Votre Excellence soit que je soutiene le caractère de ma charge avec la décence qui est due. Temesvar n'est pas si bon marché qu'on le dit et il devient tous les jours plus cher, d'autant que le monde augmente. Aussi, il faut avoir le double des domestiques de ce que l'on a aileurs à cause des maladies, pour ne pas courir [le] risque d'être sans. Le passage est continuel. Je ne [f° 355v] prétende point des magnificences et je m'en tient à une honette décence, sans que personne [ne] puis[se] me reprocher le moindre intérêt. Et je crois de faire honneur à ma charge et à la souveraine. Et je n'y mette du mien au-delà de mes gages qu'autant qu'il faut. Si pourtant Votre Excellence ordonne que je retranche, elle n'a que me prescrire. Je me fais toujours une gloire d'obéir, car je ne crois pas de manquer et n'avoir rien à me reprocher. Lors que le monde scait que si je vive sur un pi[ed] différent de ce que le caractère recherche, je le fais d'autant qu'il m'est ainsi prescrit.

M^r et M^e la comtesse de Soro se portent très bien. Je leur ay marqué ce que Votre Excellence m'ordone aussi à l'égard de leur fils. Même M^r vouloit écrire à Votre Excellence. Je me suis chargé de le faire pour que Votre Excellence ne fut importuné davantage. Ils n'ont chargé d'assurer Votre Excellence de leurs respects et la remercier de sa bonté. Je demende mil pardons à Votre Excellence si, par le fidèle récit que je me suis pris la liberté de luy faire, je parois importun. C'est d'autant qu'elle a souhaité d'être éclairé que je me suis avisé de l'incomoder. Je la supplie, après les bontés infinies qu'elle veut avoir pour moy, de son aide et bon conseil à Me de Perlas, qui pouront peut être effectuer davantage que les miens. Et j'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

⁴⁷⁹ En 1714, Charles VI crée à Vienne un Conseil d'Espagne chargé d'administrer les territoires récupérés à l'issue du traité d'Utrecht (Pays-Bas méridionaux, Naples, Sicile). De 1736 à 1757, cet organe est rebaptisé Conseil d'Italie et n'administre plus que la Lombardie (C. Capra, « Die Zentralbehörden für die italienischen Provinzen (1713-1796) », dans M. Hochedlinger et P. Mata (éd.) Verwaltungsgeschichte der Habsburgermonarchie in der Frühen Neuzeit, vol. 1, Vienne, 2019, p. 522-533, ici p. 526-528).

480 Impôt sur les traitements des officiers (voir NdP lettre 8).

Monsieur. De Votre Excellence, Temesvar, ce 19 janvier 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp

Lettre Nº 71 (97), 19 janvier 1756⁴⁸¹

François Perlas craint qu'il ne soit pas possible de faire parvenir l'obligation délivrée par l'ancien paşa de Belgrade au ministre habsbourgeois à Istanbul pour en obtenir remboursement directement à partir du Banat sans risquer son interception. Il est plus sûr de la faire passer par un courrier diplomatique venant de Vienne. La révolte de Belgrade semble toucher à sa fin avec l'arrivée des commissaires d'Istanbul.

[f° 444r] Monsieur,

Il a plu à Votre Excellence de m'ordoner par la voie de M^r le Conseiler de Kempff à l'égard de l'obligation du Bassa Kuperli⁴⁸² de concerter avec Son Excellence, M^r le Général Comandant, coment la faire tenir à M^r de Schwachheim, ministre à Constantinople, pour en récupérer le valsant⁴⁸³ avec les précautions à observer, pour ne pas laisser pénétrer que l'on ut jamais prêté pareil somme au dit Kuperli. L'on a trouvé, avec le Général Comandant, qu'il seroit bien plus sûr de remetre à Vienne l'obligation, pour qu'elle fut envoyée à M^r de Schwachheim lorsqu'il y auroit une occasion sûre de quelque courrier ou autre expédition. Ainsi de remette à Votre Excellence sous cachet volant la lettre que M^r le Général Comandant a couché avec l'obligation originale, afin qu'elle en fasse l'usage qu'elle jugera, la suppliant seulement de vouloire me certiorer⁴⁸⁵ de son reçu pour ma sûreté. Au reste, les troubles de Belgrad paroissent vouloir terminer par l'arrivée des députés et je crois même que le cas ne [fº 444v] viendra pas que les troupes de Bosnie, qui sont en marche, doivent passer outre, mais qu'elles fairont halte jusqu'à ce que l'on voye quel pli prendront les affaires. Je ne scaurois rien marquer de précis à Votre Excellence par l'ordinaire d'aujourd'huy. Si jamais se présente la moindre chose qui puis[se] méritter son attention, elle en sera averti sans delay. J'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération.

Monsieur,

⁴⁸¹ Il s'agit de la date indiquée par François Perlas. Celle-ci est probablement erronée, mais il ne nous est pas possible de la déterminer avec certitude.

⁴⁸² Köprülü Ahmed-Paşa, ancien paşa de Belgrade.

⁴⁸³ Signification inconnue.

⁴⁸⁴ Cachet qu'on met sur le pli supérieur d'une lettre, et qui, n'étant point adhérent au pli intérieur, ne la ferme pas.

485 Cerciorer: avertir.

De Votre Excellence, Temesvar, ce 19 janvier 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp

Lettre Nº 72 (64), 21 janvier 1756

François Perlas informe qu'une troupe ottomane est en route à partir de Bosnie et terrorise les habitants sur son passage. La Porte soupçonne les rebelles de Belgrade d'avoir reçu de nouvelles armes. Il est d'avis de faire écrire au plus vite aux membres de la commission d'enquête venus d'Istanbul pour leur assurer de son amitié. Il s'inquiète cependant de ce que les Ottomans lui demandent, avec l'accord de la cour, la livraison d'une grande quantité de grains, alors que les mauvaises récoltes ont provoqué une baisse des réserves dans le Banat. Il signale également s'être remboursé sur la caisse régionale des sommes versées aux espions entretenus de l'autre côté du Danube au cours des deux dernières années. Ce système de correspondances secrètes lui paraît indispensable pour informer de manière rapide et fiable son correspondant. Enfin, il annonce avoir fait l'acquisition d'un présent de valeur pour le nouveau paşa de Belgrade, mais souhaite attendre une période moins troublée pour lui faire parvenir.

[f° 357r] Temesvar, ce 21 janvier 1756 Monsieur.

Je reçois dans cet moment un avis secret que 2000 homes de la Bosnie soyent en marche vers Belgrad et que la pluspart des habitants des endroits par où ils doivent passer se retirent dans les forais [sic] pour se dérober aux excès que l'on apprendre que cette troupe a fait éprouver du comencement qu'ils ont marché. L'on marque aussi qu'à Passaroviz il y aye une tele confusion que l'on ne scait pas où l'on en est. En dernier lieu, deux familles qui se sont évadées sont parvenues à notre Contumaz de Uypalanka et nous marquant que deux Turcs avec tout leur bien sont disparu de Ram et que plusieurs autres, sans que l'on puis[se] pénétrer leur vue, en fairont de même. Mais que l'on juge qu'ils puissent se réfugier chez nous, sur quoy l'on tâchera d'être attentiff, et l'on préviendra tout ce qui put tirer à des fâcheuses conséquences. Par les ci jointes relations, Votre Excellence voira l'état présent des choses de Belgrad. S'il fut vray ce qu'il est dit dans une des relations, que l'on ut fourni au-delà des vivres aussi des munitions de guerre par la voy de Semelin [f° 357v] à ceux du dedans (ce que je ne scaurois croire) il ne seroit pas difficil à croire que la Porte put à just titre s'en ressentir et peut être même vouloire être éclairée là-dessus. Votre Excellence scaura sans cela mieux ce qu'il puis[se] y avoire de vray. Je suis tranquil que de notre côté nous n'aurons rien à nous reprocher de n'avoir pas observé une parfaite neutralité, come nous voyons que les Turcs mêmes avouent.

Nous tâcherons aussi de conserver le bon crédit que le Banat a acquis chez eux et, par là aussi, ne point démériter l'aprobation de Votre Excellence. C'est aussi dans cette vue que j'ay concerté avec Son Excellence M^r le Général Comandant ce qu'il conviendroit que l'on fit à l'arrivée des députés de la Porte à Belgrad. Et l'on est convenu d'instruire dans l'instant M^r le Comandant de Panchova⁴⁸⁶ d'écrire aux députés, leur faisant un compliment sur leur arrivée. Au temps même leur marquer les ordres précis qu'il avoit d'observer le meilleur ordre dans les confins et procurer tout ce qui put nous assurer de plus en plus le bon voisinage, amitié et affermir le contenu des traités. Un parail pas, par la réponse qui doit s'en suivre, doit nécessairement nous procurer des lumières en nous [é]claircissant de ce que cette nouvelle [f° 358r] comission puis[se] rechercher du Banat, pour pouvoir ensuite conformément donner les instructions ultérieures à Panchova ou, du moins, si besoin le faut, expédier à la cour pour en attendre les ordres précis, qui puissent nous servir de règle pour tout ce qui pouroit se présenter. D'autant que je ne voudrois manquer ni avoire à me reprocher dans une matière que l'on doit envisager come des plus délicates. De mon coté, il n'y aura certainement rien de négligé et je n'en agiray qu'avec toutes les précautions possibles et m'en tiendray au conseil de tous ceux que je puis juger, au-delà du zèle que le service recherché, n'être pas moins [é]clairé et au fait des intentions de la cour. Je crois devoire prévenir à Votre Excellence combien il seroit difficil, si jamais le Banat fut recherché par la Régence de Belgrad de leur fournir des vivres, lors que le corps des troupes dont il est question vint de la Bosnie en service. Je ne scay point si nous serions en état de subministrer⁴⁸⁷ ni fourage ni grains. D'autant que l'année passée, nous avons eu une récolte bien moins que médiocre et qu'à peine elle a suffit pour le besoin intérieur du Banat. Nous courrions même risque si nous ussions eu un hiver un peu rude d'en avoire disette. C'est ce qui m'oblige, pour l'avenir, à penser à des arangements qui [fo 358v] n'exposent point le Banat à des parails inconvénients et suis absolument d'avis qu'il faut à tout hasard tâcher de tenir la récolte des dîmes⁴⁸⁸ d'une année en réserve au-delà du nombre de 29 000 quintaux de farine⁴⁸⁹, que l'on doit tenir aussi de réserve. Nous en avons pour le présent 15 000 quintaux 490 dans le nouveau magasin que l'on a bâti en dernier lieu. Et ceux-ci pouroient de quelque façon nous aider, toutefois que l'on dut fournir quelque chose à Belgrad pour la

⁴⁸⁶ Johann Wilhelm Reuber.

⁴⁸⁷ Aider, fournir.

⁴⁸⁸ Il s'agit de la dîme sur les grains, une redevance d'origine seigneuriale similaire au « neuvième » prélevé en Hongrie. Elle ne doit pas être confondue avec la dîme ecclésiastique dont les sujets du Banat sont exemptés.

⁴⁸⁹ Par « quintal », l'auteur fait référence au *Metze*, unité de volume habituellement utilisée pour mesurer les quantités de grain. Elle correspond à environ 61,5 litres. (*Metze* d'Autriche, utilisée dans le Banat). Il fait donc référence à un volume de 1783 m³.

subsistance de leur troupe, lorsque les intentions de Sa Majesté allassent jusqu'à là. Votre Excellence observera dans le protocol⁴⁹¹ que l'Administration a fait l'assignation de 1650 fl[orin]s à la caisse pour me rembourser des dépenses faites dans les correspondances secrètes pendant l'année 1754 et 1755 des 2000 fl[orin]s destinés à cette fin dans le système. Je crois d'avoire ménagé au mieux, malgré tout ce qu'il en a coûté et ce qui l'en coûte, d'entretenir des fidels espions qui veulent être bien payés. Je n'ay pas doné le compte là-dessus à l'Administration, d'autant que je ne scay pas s'il seroit du gré de Votre Excellence que l'on parvint dans la connoissance des voyes dont je me suis servies pour avoire des avis prom[p]tes et véridigues. D'autant plus que je pourois manquer à l'avenir des avis si importants si l'on scavoit que tout autre que moy en est la connoissance. Ainsi, je soumette le tout à ce qu'elle m'ordonera là-dessus. Votre Excellence m'avoit aussi ordonné d'apréter un présent pour le Bassa de Belgrad qui put monter jusqu'à mil fl[orin]s. Celuy-ci est aprété et monte jusqu'à 900 fl[orin]s. Dans les troubles présents, il ne convient pas de le doner. Il faudra attendre meilleur occasion. J'ay l'honneur d'être respectueusement,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obeiss[ant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 73 (65), 27 janvier 1756

François Perlas annonce que la commission arrivée à Belgrade est parvenue, contre toute attente, à convaincre les rebelles d'évacuer la forteresse. À l'exception d'une troupe stationnée à Pančevo, toutes les forces mobilisées du côté habsbourgeois de la frontière pourront regagner leurs quartiers.

[f° 359r] Monsieur.

Je n'ay pas voulu différer d'un moment de marquer à Votre Excellence par une estafette le changement subite, auquel l'on ne s'étoit point attendu si tôt, que la comission ut pu persuader les Alialy à évacuer la forteresse. Votre Excellence voira du contenu de la ci-jointe relation come le tout s'est passé. Et je m'en raporte entièrement à celle-là ce qui puis arriver successivement. Je seray attentiff de la porter à la connoissance de Votre Excellence. Je veux espérer qu'à l'heure qu'il est, l'on aye rien plus à craindre, si ce n'est peut-être que quelque Turc désespéré s'avisât de faire quelque insolence que l'on ne scauroit envisager d'aucun prix. Et il ne s'agira que de garantir les sujets qui puissent être exposés dans les frontières et, à cette troupe de Panchova près, nous pourons hardiment retirer le reste du monde, à qui étoit comandé dans leurs quartiers respectifs. Moyenant quoy [f° 359v] la dépense qui courroit cessera. Je suis charmé que cet-

_

⁴⁹¹ Procès verbal.

ci ay fini de la façon et que la conduite que l'on a tenu pendant les troubles du voisinage, à ce que je peux croire, ne me donne lieu de la moindre reproche. Son Excellence M^r le Général Comandant m'a chargé du ci-joint paquet pour le conseil de Guerre, que je supplie Votre Excellence de le faire tenir à son adresse. J'espère que nous serons à l'avenir moins occupés, le plus tranquils, d'autant qu'il ne s'agira des matières aussi délicates et qu'on aura lieu de veiler à tout ce qui fasse fleurir le Banat. Quoy que, malgré le grand travail et les inquiétudes que ces troubles nous avoient nécessairement causés, il n'y a eu rien de négligé pour le bon ordre et pour tout ce qui ut concerné le bon service de Sa Majesté, qui me tient si à cœur. Je supplie Votre Excellence de me continuer l'honneur de sa haute protection, pendant que j'ay celuy d'être avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,
De Votre Excellence,
Temesvar, ce 27 janvier 1756.
Le très humble et très obéis[sant] serviteur,
F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp

Lettre Nº 74 (66), 2 février 1756

François Perlas estime que la lettre envoyée par le nouveau général des janissaires au commandant militaire de Pančevo montre les bonnes intentions des autorités récemment installées et confirme la fin des troubles. Il signale également qu'une missive a été envoyée par l'ancien paşa de Belgrade au représentant impérial à Istanbul concernant le remboursement de la somme prêtée quelques mois plus tôt par l'administration du Banat. Il se réjouit de la nomination du nouveau conseiller de l'administration, mais s'inquiète de la faiblesse du personnel dédié à l'administration de la justice. Cette tâche semble en effet ne reposer que sur un seul homme.

[f° 361r] Monsieur,

J'ay l'honneur de remettre à Votre Excellence ci-joint la relation de l'état des choses de Belgrad et aussi la translation d'une lettre écrite au comandant de Panchova⁴⁹² par le nouveau *Janischarn Aga⁴⁹³*, ou réponse à celle que le dit comandant luy avoit écrite. Par son contenu, Votre Excellence sera éclarci des intentions pacifiques que l'on peut se promettre de nos voisins, qui ne nous donnent jusqu'ici ni sujet de crainte ni non plus de la moindre plainte. Et je considère tous les troubles appaisés et que nous en soms quittes avec les dépenses que l'on a été obligé de faire et le travail infini et inquiétudes que le mutin du voisinage a pu nous attirer.

⁴⁹² Johann Wilhelm Reuber.⁴⁹³ Général des janissaires.

Je remettre aussi une copie de la lettre que le Bacha de Negro Ponte Kuperli⁴⁹⁴ écrivit à M^r de Schwachheim touchant la somme qu'on luy subministra⁴⁹⁵ lorsqu'il étoit à Colar. De son contenu, il paroit qu'il n'en agit pas différentment de ce qu'il s'étoit fait connoitre lorsqu'il étoit come Bassa à Belgrad, très porté pour la justice et droiture, et qu'il recomande le secret, tel qu'on luy avoit promis. Que l'on aura sans doutte [f° 361v] été attentifs de recomander à M^r de Schwacheim, lorsque l'on a fait l'expédition et remis l'obligation, à luy rendre lorsqu'il fut remboursé.

Toutes les nouvelles nous assurent de la santé dont on jouit, même dans les endroits qui nous étoient suspects. Cela nonobstant, l'on s'en tient toujours aux précautions prises.

Je dois remercier Votre Excellence du choix qu'elle a fait de M^r de Peck⁴⁹⁶ pour conseiller de l'Administration. Son méritte m'est conu et j'espère qu'il puis être content de moy d'autant qu'il remplira son devoire et que je scauray luy rendre la justice qu'il puis méritter. Je par[aî]tray peut être importun, mais il faut que je fasse mention à Votre Excellence que l'on ne scauroit plus se passer du système que l'on soupire de si longtemps pour le département de justice⁴⁹⁷. Le service pouroit en souffrir s'il fut retardé plus longtemps. Les parties paroissent avoire lieu de se plaindre si leur expédition est retardée. Et Mr de Koska seul ne scauroit absolument suffir. Il s'en est déclaré aussi et je luy ay fait comprendre de se patienter 498 encore quelque temps. D'autant que l'on étoit toujours dans l'espérance que la résolution de Sa Majesté là-dessus put arriver. Je dois avouer à son honeur et gloire qu'il travaile au-delà de ses forces et qu'il méritte toute louange. Mais que luy seul au travail infini que le [fº 362r] département de justice recherche ne scauroit absolument pas suffire si l'on ne veut l'exposer à devoir aprouver le maucontentement⁴⁹⁹ du public qui, pour le reste, paroit très satisfait du train que prenent les affaires. Et quoy qu'un chacun paye plus que par le passé, ils s'en trouvent mieux, d'autant qu'il y a ordre et que l'on ne permet point des extorsions clandestines. C'est tout ce que je dois remontrer à Votre Excellence pendant que j'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

⁴⁹⁴ Köprülü Ahmed-Paşa.

⁴⁹⁵ Fournit à titre d'aide.

⁴⁹⁶ Johann Baptist Georg Edler von Peck.

⁴⁹⁷ La justice du Banat a été réformée par une patente impériale de 1749, qui porte la création d'un tribunal civil régional (OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, Nr. 20, April 1749, f° 6-3). Il s'agit de la traduction locale des réformes portées par Friedrich Wilhelm von Haugwitz consistant à séparer la justice du reste de l'administration (P.G.M. Dickson, *Finance under ...*, vol. 1, p. 222-223 et 267-26). Le nombre de jurés présents pour faire fonctionner ce nouveau tribunal reste toutefois extrêmement bas pendant ses premières années d'existence.

⁴⁹⁸ Prendre patience.

⁴⁹⁸ Prendre patience. ⁴⁹⁹ *Mécontentement*.

De Votre Excellence, Temesvar, ce 2 février 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp

Lettre Nº 75 (67), 6 février 1756

François Perlas rend compte des mesures prises par les nouvelles autorités à Belgrade pour punir les sujets ottomans de la frontière qui s'étaient illustrés lors du conflit sur les droits de pêche. Il espère que la punition soit aussi exemplaire pour ceux qui ont prêté main forte aux sujets du Banat émigrés l'an passé. Certains rebelles en fuite ont tenté de passer du côté habsbourgeois, mais ont été repoussés, sans violence, par les patrouilles d'un poste isolé. Il déplore enfin qu'un rescrit du Conseil aulique de Guerre demande à tous les commandants militaires de porter leurs troupes à la frontière, alors que le danger est visiblement écarté. Il s'étonne que la cour et les responsables de Slavonie n'aient pas eu les mêmes informations que lui sur la suite des événements et ne s'alarment pour rien.

[f° 363r] Monsieur,

Celon toutes les nouvelles que l'on recoit de Belgrad, come Votre Excellence voira aussi des ci-jointes relations, il paroit qu'à l'avenir l'on doit se promettre tout le bon de nos voisins et qu'ensuitte l'on ne sera pas même troublé sur le point de la pesche, come on l'étoit par le passé. Et que par le ferman⁵⁰⁰ qui doive avoire été publié à Belgrad, l'on coupe court à tous les démêlés qui pouvoient s'en suivre. D'autant que l'on assure que celuy-ci menace le châtiment le plus sévère à tout sujet Turc qui s'avise d'y contrevenir. L'expédient que la Porte doit avoire pris que tout Turc qui ne soit pas muni de passeport soit envisagé come vagabond et, par conséquent, que l'on soit autorisé de pas le souffrir dans le Banat, seroit ce que nous puissions souhaiter de meileur pour jouir d'un certain repos et n'être exposés à chasser à tort de leurs sujets, qui nous attirent souvent bien des amb[ar]ras. Les suites nous éclairciront de ce qu'il puis y avoire de vray là-dessus. Et l'on se saisira de l'occasion propre pour remontrer au Bassa la témérité de ceux de [f° 363v] Ram, qui ont donné la main aux familles de Gajtosol et Gravanez qui sont émigrés l'année dernière, ayant violé notre territoire lorsqu'ils les ont escorté armata manu. L'armonie, à ce que l'on doit en juger, étant au mieux établie entre notre cour et la Porte, et satisfaits come ils paroissent de la contenance que l'on a observé dans le Banat pendant leurs troubles, l'on ne scauroit doutter que l'on n'obtiene une satisfaction telle que des parailes hostilités et procédures diamétralement contraires aux traités l'exigent, et que l'on en viene à donner un exemple qui assure toujours davantage le repos

-

⁵⁰⁰ Décret du sultan.

de nos sujets et la tranquilité du Banat. La plus part des rebelles qui ont pu s'évader prenent leur routte le long du Danube, où nos postes sont garnis le mieux que l'on a jugé. Et l'on marque, en datte du 30 du [mois] passé, qu'un nombre de ceux-ci étant arrivé la même nuit du 30 à notre poste de Ribischova⁵⁰¹ pour y passer la nuit. Notre garde leur avoit foit comprendre de poursuivre leur routte, d'autant qu'il ne leur seroit pas permis de s'arrêter sur notre bord, beaucoup moins de mettre pied à terre. Sur quoy, ils ont pris le parti de s'en tenir au conseil qu'on leur [f° 364r] donnoit et ont continué leur chemin sans autre

Dans l'instant, M^r le Général d'Engelshoffen vient de m'envoyer un rescript qui luy est parvenu du Conseil de Gerre, dont je remette ci-joint à Votre Excellence la copie, d'où elle voira les ordres qu'on luy donne. Il m'a écrit le cijoint billet. Sur quoy je me suis porté sans delay chez luy concerter si peut-être il y ut des dispositions à donner du côté du *Provincial* 502 et même luy ouvrir ma pensée. Et à dire le vray, je ne comprene pas que l'on puis[se] s'inquiéter à la cour au point que l'on doit en juger du rescript. Les choses étant aussi tranquilies qu'il se peut et que, si même l'on ut manqué du côté de la Sclavonie les assurances que l'on nous donne, des bones intentions de nos voisins ne nous laissent pas lieu de doutter qu'ils ne cherchent qu'à rafermir la bone amitié avec le Banat et à mettre en oubli les plaintes qu'ils pouvoient [avoir] subministrées 503 par la voy de Semelin à ceux de Belgrad. Je crois que l'on auroit pu faire à moins que de s'alarmer au point d'ordoner que les généraux comandants se portassent aux frontières. D'autant qu'ici, l'on ne comprende pas qu'il y ay cet besoin. J'espère mériter que Votre Excellence veuille mettre la confiance [f° 364v] en moy et qu'elle soit tranquille toute fois que je ne luy envoie rien làdessus. D'autant qu'elle peut être assuré que la principale de mes attentions soit de veiller au mieux à des pareilles choses et de la mettre tout aussitôt au fait. M^r le Général Comandant n'étant pas en état luy-même de se porter à Panchova, puisqu'il est incomodé depuis un certain temps, il envoye M^r le Chevalier d'Arcourt, coronel de Portugal, pour s'aboucher504 ou se mettre en correspondance avec M^r le Comte de Merci. Si les correspondances avoient été telles qu'elles devoient être avec la Slavonie et le Banat, come je crois d'avoir déjà remontré une fois à Votre Excellence mon étonement qu'il n'y en eut aucune, peut être l'on n'en seroit pas venu là et qu'ils en auroient agi tout come nous. J'attende avec impatience la poste de demain, par laquelle j'espère d'apprendre les ordres ultérieurs de Votre Excellence et si peut-être le Conseil

⁵⁰¹ Poste isolé situé sur les bords du Danube, légèrement en amont du coude fait par le fleuve entre les villages de Bazias et Divici (aujourd'hui en Roumanie). Signalé sur la carte MNL-OL, S 11 Nº 751/I: 8. 502 Administration civile.

⁵⁰³ Fait parvenir.

⁵⁰⁴ Lui adresser la parole.

de Guerre donnera des ordres contraires, puisqu'il ne paroit pas que l'on soit dans la nécessité d'en venir à ce qui est dit dans le rescript d'aujourd'huy et, qu'à mon avis, l'on éviteroit l'ombrage que cela peut causer. Et je crois que Son Excellence M^r le Général Comandant ne pense pas différentment, tout empressé que l'on soit d'obéir. On ne le fait qu'à regret lorsque l'on réfléchit aux fâcheuses suites que cela put porter. J'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence.

Temesvar, ce 6 février 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 76 (68), 8 février 1756

Lettre de recommandation de François Perlas pour l'évêque orthodoxe de Timişoara en route pour Vienne.

[f° 367r] Monsieur,

L'évêque rascien de Temesvar⁵⁰⁵ étant dans son départ pour Vienne, j'ay l'honneur, à sa réquisition, de l'acompagner avec la présente pour Votre Excellence. Le sujet de son voyage, je l'ignore. Mais je veu croire que ce soit peut-être pour redresser, s'il est possible, le tort qu'il croit luy avoire été fait en le nomant administrateur des militaires⁵⁰⁶, lorsqu'il croit luy apartenir en propre. Ce n'est pas à quoy je veux entrer, mais uniquement à rendre témoignage de son honêtteté et de sa submission aux ordres souverains. Je peu avec vérité assurer votre Excellence que, dans tout occasion, je l'ay trouvé honêtte, raisonable et exemplaire, sans qu'il ay jamais donné lieu de la moindre plainte et que l'on ne scauroit assez se louer de luy. Je l'ay même assuré que ce seroit dans ces termes que j'aurois l'honneur d'écrire à Votre Excellence. Tout ce que Votre Excellence puis faire pour le convaincre de sa satisfaction, que l'on [...] dans sa conduite et combien elle est agréée, ne peut à moins que de contribuer au bien du service par le crédit que cet digne évêque s'est acquis près de sa nation et le reste du monde. Je n'y ay aucun autre intérêt que celuy que le zèle que je dois avoire pour le bien du service m'engage de faire paroitre et je me crois dans l'indispensable nécessité de mon devoire de me déclarer plainement [f° 367v] satisfait de la façon dont il en a agi dans touttes les occasions envers l'administration. J'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération, Monsieur.

-

⁵⁰⁵ Georgije Popović.

L'auteur fait ici référence au passage des 10 000 confiniaies illyriens immigrés dans le Banat de la juridiction du diocèse d'Arad à celui de Timişoara (voir lettre n° 33).

De Votre Excellence, Temesvar, ce 8 février 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur, F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 77 (69), 9 février 1756

François Perlas décrit la fuite des rebelles de Belgrade dans six bateaux descendant le Danube. Aucun ne s'avise cependant à accoster la rive banataise. Il annonce le départ du chevalier d'Arcourt pour Pančevo et Petrovaradin, où il doit s'entretenir avec le commandant militaire de Slavonie. François Perlas s'enquiert auprès de son correspondant de l'attitude quant au remboursement des dépenses exceptionnelles de transport faites par un officier visitant les postes frontières. Il annonce qu'un bateau de fugitifs a finalement abordé Banatska Palanka pour se ravitailler, mais a ensuite poursuivi son chemin. Certains soldats en profitent toutefois pour déserter, ce qu'il a souhaité empêcher en redéployant des miliciens à la frontière.

[f° 369r] Monsieur,

Depuis l'ordinaire dernier, rien ne s'est presenté de remarcable qui puis méritter l'attention de Votre Excellence. L'on aprende seulement que ceux de Belgrad qui se sentent coupables tâchent de s'évader come ils peuvent et qu'ils sont dans une extrême crainte et consternation. Les raports de semaine de nos frontières marquent qu'il y a déjà 6 vaissaux passé descendant le Danube chargé de cette sorte des gens qui pouroient contenir chacun jusqu'à 130 têtes, mais qu'ils ne s'[h]asardent pas même d'aborder notre territoire sur le bruit, qui s'est adroitement répandu, que l'on ne devoit point s'aviser de chercher asile chez nous. D'autant que l'on ne vouloit exposer le Banat et s'attirer le mal contagieux par quelqu'un des malheureux qui put, dans les troubles qu'il y a eu, être venu a Belgrad de quelque endroit suspect. Et de surplus que l'on vouloit se tenir dans un parfaite neutralité, tout come on l'avoit observé jusqu'ici, sans avoir à se reprocher d'avoire violé les traités ou de n'avoire pas tenu le parti de la cour ottomane, qui a été celuy de tenir avec le Bassa. Son Excellence M^r le Général Comandant, ne pouvant pas se porter luy [f° 369v] même à Panchova à cause de son indisposition et les ordres du conseil de guerre étant si précis, come Votre Excellence aura vu de la copie du rescript que j'ay eu l'honneur de luy remettre la poste dernière, a dépéché M^r le Chevalier d'Arcourt, Coronel de Portual, à Petervaradin pour s'aboucher⁵⁰⁷ avec M^r le Comte Merci. Et ensuite il se rendera a Panchova pour être à portée à concerter tout ce qui puis se présenter et oberver les alures de nos voisins. J'ay expédié aussi les ordres à Panchova pour que l'on soit attentiff come il le faut et que l'on tâche de savoire au just tout ce que les fermans⁵⁰⁸ publiés puissent précisément contenir. À ce que l'on aprend, ils sont

⁵⁰⁷ Se mettre en contact direct, lui adresser la parole.

⁵⁰⁸ Décrets du sultan.

très avantageux pour le Banat. D'autant que l'on veut assurer même la tranquilité du Banat par les ordres sévères qu'ils contienent de s'abstenir de tout ce qui pouroit donner lieu à la moindre plainte et rafermir par là toujours davantage l'amitié entre la Porte et notre Cour. Je veux croire que, du désordre qu'il y a eu, il puis s'en suivre à l'avenir tout le bon ordre, au moins c'est ainsi qu'il paroit, et en juger de la tranquilité que l'on éprouve dans nos frontières. L'on doit en convenir. Et par la [f° 373r] suite, aprèz que l'on veille au mieux à toutes les choses et arangements du voisinage, l'on sera plainement au fait. D'autant plus que M^r le Comte de Merci se devant porter à Petervaradin et Mr le Chevalier d'Arcourt à Panchova, ils seront à portée et à déterrer les vues du voisinage et à donner les dispositions que l'on jugera convenables. J'ay aussi instruit nos officiers provinciaux à se prêter à tout ce que le bien du service puis exiger pour ne point retarder les expédients à prendre dans les présentes conjonctures. M^r le Major de Portugal, Baron de Skerbenski qui a dû pendant ses troubles faire bien des voyages à droite et à gauche pour visiter tous les posts des frontières pour prévenir les insolences que l'on auroit pu craindre, prétende à just titre que ce qu'il ay dépensé en *Cambiatur*⁵⁰⁹ et *Vorspan*⁵¹⁰ luy soit bonifié. Quoy que je crois sa recherche très juste, je me suis réservé d'en attendre l'avale de Votre Excellence avant d'en venir à une résolution. Ainsi, je le supplie de m'instruire coment je devrois me contenir dans des cas pareils, où le service exige que l'on envoye M^{rs} les officiers qui ne scauroient ferre la dépense du leur. L'on marque de Uipalanka qu'un batau avec 120 fugitives étoit abordée, obligé de la nécessité pour se pourvoire du pain, qu'on leur avoit fourni pour leur argent, et qu'ils avoient ensuite poursuivi leur [f° 373v] chemin outre. Il s'est glissé la désertion de nos gens réglés dans les postes avancés. Le Général Comando a recherché quelques de nos Landt-Milizen pour les mettre dans des postes où ils puissent prévenir cet mal. Come l'on a cru convenir au service, l'on a comandé 9 de ceux-ci à Uypalanka, moyenant quoy l'on croit de l'empêcher. Ci-jointe, j'ay l'honneur de remettre à Votre Excellence la copie d'une lettre que Son Excellence M^r le Baron d'Engelshoffen a reçue de M^r de Schwacheim. De son contenu, Votre Excellence voira sur quoy il roule. Et je n'ay rien à ajouter, après luy avoire déjà remis l'obligation.

Je remetre aussi à Votre Excellence la copie de ce que l'*Ober-Capitain* marque touchant un *Cornet* Russien, pour qu'elle soit au fait, et que Votre Excllence voye que l'on est attentiff sur ce particulier. Et si peut être l'on devoit s'y prendre différentement, qu'elle aye la bonté de me donner ses ordres.

M^r l'Évêque rascien de Temesvar Popovich est parti cet matin pour Vienne. Je l'ay acompagné avec une de mes lettres pour Votre Excellence. J'ignore le sujet de son voyage, mais je juge que ce soit pour se faire connoitre et

⁵⁰⁹ *Cambiatur* : relais de poste. Il s'agit ici des frais engagés pour ses déplacements à cheval.

⁵¹⁰ Vorspann: transport de marchandise effectué par les communautés villageoises situées sur les grands axes. Ce service est considéré comme une corvée de charroi rémunérée, généralement utilisée par les officiers civils et militaires du Banat pour les besoins de l'administration civile et des mines.

pour remontrer le tort qu'il croit qu'on luy fait en le nomant administrateur des militaires⁵¹¹. Au reste, c'est un très digne homme à qui l'on doit rendre justice et que l'on ne scauroit dire de luy que tout le bon. J'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Temesvar, ce 9 février 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 78 (70), 13 février 1756

François Perlas estime que l'agitation encore sensible à Belgrade devrait bientôt cesser grâce à l'action de la commission. Il rend compte de la mauvaise santé du général Engelshoffen et de la bonne forme des époux Sauer.

[f° 374r] Monsieur,

Pour cet ordinaire, je me remette entièrement à ce que Votre Excellence voira des relations ci-jointes et, quoique l'on veuile assurer que le repos ne soit pas tout à fait établi à Belgrad, pour moy je juge que la [...] qui règne encor sera assoupi lorsque la commission en agira come elle est autorisée d'agir. Que peutêtre elle ne juge pas à propos de mettre pour le présent en exécution les ordres qu'elle a de sa cour. Chez nous, le tout est tranquil. Aussi, les nouvelles que l'on a de tous les endroits voisins nous assurent de la santé parfaite dont l'on jouit. Son Excellence M^r le Général Comandant est obligé de garder la maison, à cause des fluctions continuelles auxquelles il est sujet. M^e la Comtesse de Sauer doit sortir du logis dans peu des jours. Elle s'est porté parfaitement bien tout le temps de ses couches. M^r se porte parfaitement bien. Au reste, il n'y a rien qui puisse méritter l'attention de Votre Excellence. J'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Temesvar, ce 13 février 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 79 (71), 20 février 1756

Sur la base de deux lettres, François Perlas estime que le danger à la frontière n'est plus si urgent. Cela justifie que les postes soient dégarnis. Il s'inquiète cependant de la conversation ayant eu lieu entre le chevalier d'Arcourt et le commandant militaire de Slavonie. Ce dernier s'est plaint, en effet, des rapports

_

⁵¹¹ Voir lettre précédente.

qu'il recevait du Banat durant la révolte de Belgrade. François Perlas presse son correspondant de le soutenir à la cour si des accusations contre lui venaient à remonter jusqu'à Vienne.

[f° 376r] Monsieur,

J'ay l'honneur de remettre à Votre Excellence la continuation des relations diférentes qui sont parvenues jusqu'aujourd'huy. Aussi, la traduction d'une lettre du Bassa à M^r le Général Comandant et un chapitre de lettre du lieutenant de la Rivière, qui a le Comando à Uypalanka. Votre Excellence observera de leur constance que l'on ne scauroit être mieux assuré de ce que l'on est, de la bon armonie et constante amitié. Aussi, l'on a jugé de retirer de Panchova le surplus de monde que nous y avions jusqu'ici, autant du militaire réglé que de nos Landmiliczen, à quelques homes près que l'on y a laissé pour empêcher si jamais quelque de nos sujets voulant émigrer. Au reste, les assurances que le Bassa donne et la façon dont il s'y prende avec ceux qui se sont avisés de faire des impertinences sur nos confins doivent nous prometre à l'avenir une parfaite tranquilité. M^r le Chevalier d'Arcourt [f^o 376v] est de retour depuis avant-hier, après s'être abouché⁵¹² avec M^r le Comte Merci à Petervaradin et il assure que le tout y est tranquil, à ce qu'il a observé et que Mr le Comte Merci même l'a assuré. Mais à ce que j'ay pu comprendre du discours qu'il m'a tenu, il paroît que M^r le Comte Merci soit maiscontent des avis que l'on donnoit successivement par notre voye. J'ay cru devoire prévenir Votre Excellence si jamais il s'avisât de porter quelque plainte là-dessus à la cour. J'ay cru faire mon devoire en étant attentiff à faire le fidel raport de tout ce qui venoit à ma connoissance et certainement je n'y ay rien ajouté du mien. Je scay aussi que, dans la conduite que l'on a tenue au Banat, nous n'aurons rien à nous reprocher. Je ne scay s'ils pouront dire la même chose de leur côté. Ce qu'il y a de vray que M^r le Comte de Merci a dû mettre ordre à bien des choses que ses subordonnés s'étoient avisés de faire de leur cheffe et les a obligé de recourir à luy toute fois qu'il s'agisse de donner une disposition. Je dois avouer qu'il me seroit très sensible d'apprendre qu'on voulut justifier leur conduite à mes dépens, [f° 377r] trouvant peut-être mauvois que j'aie raporté le tout avec exactitude. C'est peut être à quoy l'on trouve à dire. Mais j'ay par là uniquement obéi aux ordres précis de Votre Excellence, qui scaura aussi souttenir ceux qui s'empressent de servir de leur mieux Sa Majesté. Et je laisseray plus tôt de servir que d'en agir différentment, puisque je n'ambition[ne] que de garder le titre et caractère d'honêtte homme, dont j'ay toujours faitte profession. Votre Exellence ne trouve pas mauvois si je m'explique de la sorte. Mais je ne saurais cacher combien il me seroit sensible que je du[t] souffrir des fautes d'autruy et que l'apuy qu'ils ont à la cour put effacer celuy que je peu m'avoire acquis pour avoir été exact

⁵¹² Avoir discuté.

dans tout ce que j'ay raporté. Je ne prétende pas par là m'eximer⁵¹³ de rendre compte de toutes mes actions. Au contraire, je seray charmé toute fois que je seray dans le cas. D'autant que je suis assuré de la façon dont j'en agi que je scauroy me justifier à la satisfaction de Votre Excellence et à ma grande glore. J'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence, Temesvar, ce 20 février 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur, F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 80 (72), 23 février 1756

François Perlas assure que la tranquillité règne le long de la frontière. Il s'inquiète cependant de l'effet négatif de l'application du rescrit impérial sur les monnaies et sur le prélèvement futur de l'impôt.

[f° 378r] Monsieur,

Je n'ay rien à ajouter à ce que j'ay marqué l'ordinaire dernier. L'on jouit dans nos confins une tranquilité parfaite. Aussi, les nouvelles de tous côtés nous assurent la santé que l'on jouit. J'ay cru d'autant adresser à Votre Excellence ces lignes que, par le rescrit dernièrement venu⁵¹⁴ à l'égard des monoyes que l'on doit permettre de courser⁵¹⁵ dans le Banat, je prévoye les inconvénients que cela doit avoire. Je ne m'avise point de remontrer à Votre Excellence au-delà de ce que l'administration a remontré en dernier lieu, mais je prévois par ce que l'on comence déjà à éprouver que la contribution et les autres revenus puissent en souffrir. Je souhaite que cela n'arrive pas, mais il convient que je préviene à Votre Excellence de ce que moy et tout le reste du monde ici envisage bien difficil. Et que d'en venir à la confiscation pouvoit peut-être causer quelque animosité parmi les [f° 378v] sujets du Banat qui, d'aileurs jusqu'ici, ont payé leur contingent sans avoire été obligé d'en venir à la moindre exécution. Cela nonobstant, l'administration s'en tiendra précisément à ce qui est ordonné et attendrera ce que plaira à Votre Excellence de disposer.

Nous avons ici Monseigneur l'évêque de Petervaradin⁵¹⁶, qui loge chez Son Excellence l'évêque Engel. L'on passe assez agréablement le carnaval et tout le monde se porte bien. J'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération,

514 Rescrit non identifié.

⁵¹³ M'exempter.

⁵¹⁵ Avoir libre cours.

⁵¹⁶ Miklós Givovich.

Monsieur,
De Votre Excellence,
Temesvar, ce 23 février 1756.
Le très humble et très obéis[sant] serviteur,
F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 81 (73), 27 février 1756

François Perlas assure que le calme règne à Belgrade. Il annonce le départ d'un officier de la milice pour Vienne avec 77 000 florins destinés au trésor. Il déplore la perte d'un assesseur du tribunal.

[f° 380r] Monsieur,

Par la suite des ci-jointes relations, Votre Excellence voira l'état des choses de Belgrad et je n'ay rien à ajouter, si ce n'est que l'on est tranquil dans nos confins et que l'on éprouve tous les jours davantage les ordres précis que le gouvernement de Belgrad doit avoire de sa cour d'affermir l'amitié et le bon voisinage. Ici, l'on en agit avec la même méthode que l'on a tenue jusqu'ici de ne point doner le moindre lieu de plainte à nos voisins et de remplir tout ce qui est dit en vertu des traités. Moyenant quoy, le repos paroit établi come on scauroit le souhaiter.

Aujourd'huy est parti M^r Mezger, Adnatk⁵¹⁷ de nos *Landtmilizen*, avec trois comuns⁵¹⁸ qui escortent les argents. Quelque chose au-delà de 77 000 fl[orin]s. Je l'ay acompagné avec une de mes lettres et je me suis pris la liberté de le recomander de recheffe à Votre Excellence. [f° 380v] D'autant que c'est un digne officier de méritte et que Votre Excellence a eu la bonté de me marquer qu'elle étoit intentioné de la consoler dans ses prétensions. Ici, tout le monde se porte bien. Mais ces jours passés, à mon grand regret, nous avons perdu M^r de Mikilisch, *Landtgerichts Assessor*, d'une fièvre chaude. C'est bien à regreter car c'étoit un habil homme qui auvoit rendu des bons services. J'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Temesvar, ce 27 février 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

-

⁵¹⁷ *Hadnagy* : sous-lieutenant.

⁵¹⁸ Soldats

Lettre Nº 82 (74), 27 février 1756

Lettre de recommandation de François Perlas pour l'hadnagy Ludwig Metzger en route pour Vienne.

[f° 382r] Monsieur,

C'est Monsieur de Mezger, Adnack⁵¹⁹ de nos *Landtmilicze*, qui aura l'honneur de présenter celle-ci à Votre Excellence. Il est comandé avec trois comuns⁵²⁰ pour escorter les argents que l'on envoye. Je me raporte à tout ce qu'il aura l'honneur de reporter luy-même de nos confins et de tout ce qui s'est passé pendant les troubles de Belgrad et de l'état où le tout est. Je dois aussi dire à sa louange que dans toute occasion où il a été employé, il s'est acquitté au mieux. C'est aussi un officier sur lequel l'on doit compter. Il est digne que l'on fasse attention à sa personne et com[me] Votre Excellence aura la bonté de se resouvenir, elle m'a marqué la dernière fois qu'elle étoit intentioné et porté même à luy faire éprouver Sa Protection en luy procurant quelque avantage. Je dois luy rendre la justice que tout le monde luy rende et la supplier instentment de ne point l'efacer de sa mémoire, luy accordant Sa Haute Protection. Qu'il soit consolé de la façon dont il puis toujours de plus en plus donner des marques du zèl qu'il a pour le service et come Votre Excellence agrée le mieux. J'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Temesvar, ce 27 février 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 83 (75), 2 mars 1756

François Perlas n'a aucun trouble à signaler aux frontières. Il annonce avoir reçu un conseiller de la chambre aulique, qui semble se plaire en ville et y apprécier la société.

[f° 384r] Monsieur,

Il ne se présente, cette ordinaire, rien qui puis méritter l'attention de Votre Excellence. Le tout est tranquil dans nos frontières et l'on jouit de tout coté la plus parfaite santé, à ce que tous les avis nous marquent. M^r le Conseiller Baron Diedrich est arrivé avant-hier. Il compte de poursuivre sa routte demain, s'étant arrêté quelques jours pour jouir de notre carneval, qui est assez amusant. Et tel que l'endroit le permet, il me paroit qu'il se plaisoit ici, à l'aire près, dont il a l'apréhension qu'ont la plupart, et que je voudrois que l'on ut pas, pour que l'on

_

⁵¹⁹ *Hadnagy* : sous-lieutenant.

⁵²⁰ Soldats.

ut la bone idée que le service recherche de cet pais qui, d'aileurs, a bien des agréments. Nous avons un très grand concours d'étrangers qui en rendent le séjour plus agréable et que l'on jouit à des certaines heures un peu de la société. J'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Temesvar, ce 2 mars 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 84 (76), 5 mars 1756

François Perlas informe que les miliciens ont été maintenus à la frontière, le temps que la solde soit distribuée à Belgrade, ce qui a occasionné un afflux important de soldats. Il signale également un incident impliquant un cavalier habsbourgeois qui a blessé un sujet ottoman, alors qu'il était ivre. Le blessé a été pris en charge et les autorités belgradoises ont été mises au courant. Il annonce enfin l'arrivée du comte de Luzan, venu visiter son régiment.

[f° 388r] Monsieur,

Par la ci-jointe continuation des avis qui nous parvienent, Votre Excellence voira qu'enfin l'on a comencé à distribuer la solde. Ce qui a attiré bien du monde à Belgrad et nous oblige à ne point dégarnir tout à fait les postes que nous avions renforcés avec nos *Landtmilizen*. Et come il s'agit de les laisser pour des jours que le monde assemblé à Belgrad se séparera de recheffe, je crois d'avoire rencontré l'aprobation de Votre Excellence avec les mesures prises. Un de nos cavaliers a blessé avec son sabre un Turque sans rime et raison⁵²¹. Le Turque n'ayant pas donné le moindre sujet, ce n'étoit qu'un effet du vin, puisque le cavalier étoit ivre. L'on a d'abord retirer le blessé et fait soigner au mieux, au temps même que l'on a donné l'avis à Belgrad par la voy de notre *Dolmetsch*⁵²² pour prévenir tout lieu de plainte et procurer la satisfaction que ce cas puis méritter. Au reste, le tout est si tranquil qu'on puis le souhaiter.

Monsieur le Général Comte de Luzan est arrivé avant hier [f° 388v] pour voire son régiment. Il trouve Temesvar bien changé depuis la dernière fois qu'il y fut et je crois qu'un chacun qui l'ay vu depuis 3 années le trouve fort changé. Je souhaite que cela aille de bien en mieux et j'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence,

⁵²¹ Sans rime ni raison.

⁵²² Interprète.

Temesvar, ce 5 mars 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur, F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 85 (77), 8 mars 1756

François Perlas assure que tout est calme à la frontière depuis la distribution de la solde. Il évoque l'envoi d'une lettre de l'ambassadeur impérial à Istanbul au commandant militaire du Banat à propos du paiement de l'obligation délivrée par l'ancien paşa de Belgrade. Il annonce enfin à son correspondant qu'un état des dépenses extraordinaires engagées de leur côté pendant la révolte lui sera bientôt transmis.

[f° 390r] Monsieur,

Je n'ay rien à ajouter à ce que j'ay marqué à Votre Excellence dans ma dernière. Le tout est ici, et dans nos frontières aussi tranquil qu'on puis le souhaiter. Même à Belgrad, il paroît que la solde payée, l'on puis se promettre que le repos sera tout à fait rétabli. J'ay l'honneur de remettre à Votre Excellence ci-joint un extrait d'une lettre que Son Excellence Monsieur le Général Comandant a reçue du ministre de notre cour à la Porte⁵²³. De son contenu, Votre Excellence voira combien il est empressé que l'obligation du Bassa Kuperli⁵²⁴ luy parviene pour en recevoire son payement et pouvoire se débarrasser du sujet, que le dit Bassa a envoyé avec les argents. Je ne doutte pas que Votre Excellence aura disposé làdessus et qu'elle aura la bonté de nous marquer les ultérieures dispositions.

Asteur⁵²⁵, que nous avons retiré le monde que les troubles [f° 390v] de Belgrad nous avoient obligés de porter dans les frontières, l'on est aprèz à faire un extrait très exact des dépenses extraordinaies que cela nous a causé, afin que Votre Excellence en soit pleinement instruit et, quoyque le tout soit meurement⁵²⁶ parcouru et examiné en plaine Administration⁵²⁷, j'auray l'honneur de le remettre tout aussi tôt séparément à Votre Excellence pour Sa Connoissance particulière. J'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,
De Votre Excellence,
Temesvar, ce 8 mars 1756.
Le très humble et très obéis[sant] serviteur,
F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

⁵²³ Josef Peter Graf von Schwachheim, en poste à Istanbul.

 $^{^{524}}$ Köprülü Ahmed-Paşa, ancien paşa de Belgrade.

⁵²⁵ À cette heure.

⁵²⁶ Mûrement.

⁵²⁷ Lors du conseil de l'Administration provinciale.

Lettre Nº 86 (78), 12 mars 1756

François Perlas mentionne l'échange de lettres satisfaisant qu'il vient d'avoir avec le commandant des janissaires de Belgrade. Il signale aussi l'arrivée d'un ancien confinaire serbe, qui s'est mis au service de la Russie, mais qui voyage légalement dans le Banat grâce à un passeport du conseil aulique de guerre. Il demande à son correspondant si les frais engagés par l'administration militaire pour dépêcher plusieurs officiers près de la frontière, en accord avec l'administration provinciale, doivent bien être pris en charge par cette dernière. Il évoque enfin la rumeur selon laquelle l'ancien paşa de Belgrade pourrait être nommé grand vizir.

[f° 393r] Monsieur,

À mesure que les relations de Belgrad nous parvienent, je les remette à Votre Excellence. J'espère qu'elle aprouvera la réponse que l'on a donné au *Janissarn Aga*⁵²⁸ sur la recherche qu'il a fait du Turc blessé par notre cavalier. D'autant plus que, par là, il paroît extrêmement satisfait de la façon dont on en agit. Je me raporte au reste à tout ce que Votre Excellence observera de la relation. Ces jours passés s'est présenté un officier rascien qui est au service de la Russie. Et c'est un de ceux qui y ont pris service lors que nos *Landtmilizen* sont venus au Banat⁵²⁹. Il a son Passeport du Conseil de Guerre, par lequel il luy est permis de s'arrêter trois mois dans nos pais, come Votre Excellence voira de la copie cijointe. Son Excellence M^r le Général Comandant m'en a d'abord fait part. J'ay cru devoir s'en tenir aux ordres précis que l'on a là-dessus, que toutefois qu'il se [f° 393v] présente quelque sujet rascien muni avec un passeport du conseil de Guerre, l'on n'ose aucunement luy empêcher de s'arrêter le temps prescrit, mais d'observer exactement les démarches. Et c'est à quoy l'on s'en tiene, ce que j'ay cru devoire marquer à Votre Excellence.

Son Excellence Monsieur le Général Comandant vient de me donner un mémoire des dépenses faites à l'occasion que l'on a dû expédier le *Dolmetsch* oriental⁵³⁰ à Panchova et M^r le Chevalier d'Arcourt à Semelin et Petervaradin pour s'aboucher⁵³¹ avec M^r le Comte Merci. Ensuite de quoy, l'on a pu prendre les mesures pour la sûreté de nos frontières et retirer le monde des postes avancés. Le tout monte à 150 fl[orin]s et 9 [Kreuzer]. J'ay différé à luy en assigner le remboursement, jusqu'à ce que j'en ay l'aprobation de Votre Excellence puisque, l'un et l'autre ayant été envoyé du Général Comando quoyqu'aprèz l'avoire concerté avec moy, je ne scay pas si Votre Excellence

⁵²⁸ Général des janissaires.

⁵²⁹ À propos de l'émigration des confinaires rasciens vers la Russie en 1751, voir lettre n° 10.

⁵³⁰ Interprète oriental.

⁵³¹ Se mettre en contact direct, lui adresser la parole.

pouvoit peut être désaprouver que l'on en fit le [f° 394r] payement à son insu. Je la supplie ainsi de me donner ses ordres là-dessus.

Dans cet moment, je reçois un avis secret que le Bassa passé de Belgrad, Kuperli⁵³², aye été appelé à Constantinople pour être fait grand visir. Si cela est, l'on doit se promettre tout le bon, d'autant qu'il est extrêmement porté pour nous et qu'il se souviendra de l'acueil qu'on luy a fait dans ses travails [sic !]. L'ordinaire prochain, j'espère de pouvoire marquer quelque chose de plus précis là-dessus. J'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

De Votre Excellence, Temesvar, ce 12 mars 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 87 (105), 15 mars 1756

François Perlas estime que la rumeur de la nomination prochaine de l'ancien paşa de Belgrade comme grand vizir n'a fait que s'amplifier. Il assure ensuite avoir refusé une proposition peu honnête qu'on lui a faite. Il estime par ailleurs que c'est le comte Sauer qui sera le plus indiqué pour lui succéder en tant que président, lorsqu'il sera rappelé de ses fonctions. Il rapporte enfin l'inquiétude de la comtesse de Sauer quant à l'emprisonnement de son frère suite à un conflit avec son supérieur.

[f° 471r] Monsieur,

L'ordinaire dernier, j'ay marqué à Votre Excellence l'avis qui m'étoit parvenu que le Bassa Kuperli⁵³³ put être élévé a la charge de grand visir. Ce qu'il puis y avoire de vray, je ne scaurois l'assurer. Mais par la ci-jointe lettre, Votre Excellence voira que le bruit qui s'est répandu paroit confirmé. Le temps éclaircisse des arangements que l'on prende à la cour ottomane, laquelle ne paroit pas s'être encor fait un système, d'autant que les changements sont assez fréquents.

La confiance que j'ay aux bontés et à la haute protection dont Votre Excellence daigne m'honorer ne permettent pas que j'ay rien de caché pour elle. Et je croirois de manquer à ce que le devoire exige vers mon cheffe, si je ne métois pas à sa connoissance la proposition étrange que l'on vient de me faire. Come Votre Excellence voira par le ci-joint billet, auquel je me raporte⁵³⁴. Puisque de son contenu Votre Excellence observera de [f° 471v] quoy il s'agit, je me borneray uniquement à marquer ce que j'ay répondu dans ces termes

⁵³² Köprülü Ahmed-Paşa.

⁵³³ Köprülü Ahmed-Paşa.

⁵³⁴ Ce billet a malheureusement disparu. Son contenu nous est inconnu.

précis : que Sa Majesté, par un effet de Sa Clémence, m'avoit destiné pour président de l'administration du Banat, que je ne cherchois d'en sortir que lorsqu'il fut du gré de Sa Majesté, dont j'attendois la récompense que mes services ussent pu mériter et qu'il ne seroit jamais dit que j'use ni l'hardiesse ni l'efronterie de traiter sous main, à l'insu de Sa ditte Majesté et de mes cheffes, des charges dont elle seule avoit à disposer. Et que l'on devoit s'adresser à tout autre que moy avec une paraile proposition, car je ne prétendois pas faire ma fortune ni me pousser que par les voies honêtes et de mon resort. Qu'au reste, j'étois redevable aux avantages que l'on vouloit me procurer, dont j'aimois mieux de m'en passer que de les avoire au prix de ma réputation et que c'étoit ainsi que je pensois. J'ay cru de mon devoir le marquer à Votre Excellence, pour qu'elle soit au fait [f° 473r] de la façon dont bien des gens pensent et pour qu'il ne luy arrive pas nouvau, si jamais l'hasard faisoit qu'elle apprit quelque chose là-dessus. D'autant plus que je prétende de n'avoire rien de caché à Votre Excellence, qui puis avoire du raport au caractèr honêtte dont je me vente. Je croirois de surplus être responsable si, par un maneuvre caché, je m'avisois de faire en sorte que je fu relevé par tout autre que le Comte de Sauer. D'autant que je crois qu'il puis y avoire aucun autre qui s'acquitte mieux de ce qu'il s'en acquittera, luy, par les connoissances qu'il acquis par son application et qu'il est au fait de la façon dont il faut s'y prendre pour que le service de la souveraine se fasse et que l'on jouisse la parfaite tranquilité et harmonie qui règne à présent dans chaque sphère et parmis tous ensemble. Et s'il fasse tant que de s'en tenir à la méthode que j'ay observée jusqu'ici, et come je tâche de l'exorter, Votre Excellence doit se prometre, lorsque mon terme sera fini et qu'il plaise à Sa Majesté de me rappeler, que le poste de président ne scauroit être jamais mieux remplacé que par luy. De surplus qu'il [f° 473v] paroit y avoire un droit acquis et que, dans cette confiance qu'à son temps il ne soit pas prétéré⁵³⁵, il tâche de surmonter ce que le mauvais aire du Banat cause de désagréable.

Me le Comtesse de Sauer est un peu affligée des nouveles qu'elle a recu que Mr son frère, le Comte de Purschstal aye été mené à *Spilberg*⁵³⁶ par ordre de Sa Majesté, pour avoire eu des démêlés avec Mr le Comte Schaffkotch⁵³⁷, président de la *Representation*, ce que Votre Excellence n'ignorera pas. Nous tâchons de la consoler de notre mieux, luy ayant fait comprendre qu'elle ne devoit pas prendre la chose si à cœur. D'autant que l'on ne scait pas qy'il ay fait aucun trait mal honêtte et que c'est plus tôt un peu d'étourderie qui a été produit, faut de réflexion, et que l'on ne scauroit jamais qu'avoir tort lorsque l'on s'oublie envers ses supérieurs. Moyenant quoy, elle est un peu plus tranquille. J'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

⁵³⁵ Mort

⁵³⁶ Citadelle militaire de Spielberg à Brno.

⁵³⁷ Johann Ernst Wilhelm Graf von Schaffgotsch.

Monsieur,
De Votre Excellence,
Temesvar, ce 15 mars 1756.
Le très humble et très obéis[sant] serviteur,
F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 88 (107), 19 mars 1756

François Perlas fait part à son correspondant de l'inquiétude de la comtesse Sauer quant au devenir de son frère, récemment arrêté. Il lui demande d'intervenir pour tenter d'améliorer son sort. Il annonce ensuite l'arrivée du nouveau paşa à Belgrade. Ce dernier devrait bientôt signaler sa présence auprès des autorités militaires du Banat, comme le veut l'usage.

[f° 480r] Monsieur,

Toutte fois que Votre Excellence daigne m'honnorer de ses lettres. Je me sens de plus encouragé à servir sous ses ordres et j'ay tout lieu d'être consolé de termes grâcieux avec lesquels Votre Excellence a la bonté de m'assurer que je ne sois aucunement en paine que l'exactitude et la régularité des avis, que je me suis empressé de donner dans les différentes conjunctures, puissent m'attirer du maiscontentement, mais plus tôt l'agrément de la cour. J'en dois être d'autan plus convincu que je crois de n'en avoir pas agi différentment de ce que mon devoire et le serement que j'ay exigent.

M^e et M^r le Comte de Sauer, à qui j'ay marqué ce que Votre Excellence m'ordonne, sont très sensibles à la bonté dont Votre Excellence a de prendre quelque intérês à l'affliction que l'ambras où M^r son frère se trouvât leur doit avoire causé. Ils m'ont chargé de porter à Votre Excellence leurs très humbles remerciments, ne voulant point luy être à charge en le voulant incomoder de ses lettres. D'autant qu'ils ont toute la confiance en la haute protection de [f° 480v] Votre Excellence, qu'elle employera son crédit à ses bons offices auprès de Sa Majesté, pour que l'imprudence que M^r son frère peut avoire eu de s'y prendre de la façon dans ce qu'il luy arrivoit ne soit attribué qu'à un coup de vivacité et qu'il ne luy dérobe les grâces de la souveraine et qu'il en soit quitte avec les arrêts. J'ose, à ce même sujet, supplier très humblement Votre Excellence. D'autant qu'ayant l'honneur de l'avoire dans le nombre de ceux de notre Dicastaire, je dois rendre témoignage du méritte qui luy est dû et par son zèl et aplication pour le service et que Me, sans le méritte personnel et celuy de se sacrifier dans un pais, où elle n'a aucun de ses parailes, et même aux dépens de la santé. Si cela peut radoucir la rigeur que le cas puis avoire méritté et leur faire éprouver la clémence de Sa Majesté, eux et moy nous en serons redevables à la protection de Votre Excellence.

Par le ci-joint avis, Votre Excellence voira que le nouvau Bassa est arrivé à Belgrad. Les nouvautés que cela puis nous procurer, à mesure que les

avis nous parviendront, j'auray l'honneur de les marquer à Votre Excellence. Je ne doutte pas qu'il donne dans peu part de son arrivée à M^r le Général [f° 481r] Comandant, come porte la coutume. Et je ne négligeray pas de le captiver par toutes les voyes convenables et de prendre le moment propre pour luy faire tenir le présent, celon que Votre Excellence m'ordone. Et l'on ne sera pas moins attentifs de ce que l'on a été jusqu'ici d'employer tout ce qu'il faudra pour entretenir le bon voisinage et pour ne pas donner le moindre lieu de plainte, sans pourtant négliger ce qui puis nous procurer le repos et la tranquilité dans nos confins et affermir de plus en plus l'amitié et tout ce qui concerne les traités, qui doivent être la base de toutes nos opérations car, celon que nous avons éprouvé, ce sont ceux-là qui nous servent à les convaincre tout fois qu'on puis leur prouver qu'ils puissent s'en être écarté. D'autant que leur intention est de les tenir religieusement. Au moins, c'est ainsi que le gouvernement pense.

Je dois aussi remercier Votre Excellence de la part de M^{rs} les comtes Sauer des avis favorables qu'elles leurs a fait tenir au sujet de M^r leur fils. Dès que l'occasion se présente, ils l'envoyeront à leur adresse, avec laquelle leur agent a l'ordre de s'aboucher⁵³⁸, pour que Votre Excellence ne soit plus tourmenté [fº 481v] avec la fame du valet de chambre de la cour, M^e Schwellin. J'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence, Temesvar, ce 19 mars 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur, F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 89 (79), 22 mars 1756

François Perlas n'a rien à signaler, si ce n'est l'arrivée d'une lettre du paşa de Belgrade en cours de traduction.

[f° 395r] Monsieur,

Je ne fais qu'accompagner avec ces lignes les relations qui nous sont parvenues de Belgrad depuis l'arrivée du nouvau Bassa, n'ayant rien plus digne de son attention à luy marquer. Et j'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Temesvar, ce 23 mars 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

-

⁵³⁸ Se mettre en contact direct, lui adresser la parole.

PS Lorsque j'étois sous le point de dépêcher la poste, Son Excellence M^r le Général Comandant vient de me marquer qu'il avoit recu une lettre du Bassa. L'on est aprèz à la traduire et je me réserve la poste prochaine pour l'envoyer [...] J'ay pourtant eu le temps d'envoyer une copie de celle que le *Kyhaya*⁵³⁹ a écrite au Comandant de Panchova⁵⁴⁰. L'on tâchera au possible de le satisfaire dans sa recherche.

Lettre Nº 90 (80), 26 mars 1756

François Perlas se réjouit du contenu de la lettre envoyée par le nouveau paşa de Belgrade, qui assure le commandant militaire du Banat de son amitié et promet de prendre les mesures nécessaires contre ceux qui avaient franchi le Danube avec les armes pour aider des paysans fugitifs à venir dans l'Empire ottoman.

[f° 406r] Monsieur,

Come j'ay marqué à Votre Excellence l'ordinaire dernier, j'ay l'honneur de luy remettre la traduction de la lettre que le nouveau Bassa de Belgrad a écrite à Son Excellence Mr le Général Comandant. Je m'en raporte à son contenu pour que Votre Excellence soit informée des assurances qu'il donne pour que l'on n'ose aucunement doutter qu'à l'avenir, l'on jouisse toutte tranquilité et bon voisinage. D'autant qu'il pense remplir les ordres précis qu'il a là-dessus de la Porte. Et ce sera asteur⁵⁴¹ le temps propre pour chercher la satisfaction due à la violence qu'ils ont faite au Bannat, en se prêtant *armata manu* à escorter nos émigrants de Gaitasol et Grebenez et même de venir sous notre territoire. L'on doit se promettre qu'ils n'[h]ésiteront d'un moment pour cultiver la bone amitié dont ils paroissent très empressée. J'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Temesvar, ce 26 mars 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 91 (81), 29 mars 1756

François Perlas rend compte de la correspondance entre le commandant militaire du Banat et le paşa de Belgrade, ainsi que d'un rescrit envoyé par le

⁵³⁹ Haci Abdullah, lieutenant (kiaja) du paşa de Belgrade.

⁵⁴⁰ Johann Wilhelm Reuber.

⁵⁴¹ À cette heure.

conseil aulique de guerre. Ces documents, normalement secrets, ne sont parvenus à sa connaissance que par la faveur du général Engelshoffen. Il prie donc son correspondant de ne pas trahir ses sources à Vienne. Il annonce enfin que le cavalier mêlé à une rixe avec un sujet ottoman a été condamné puis torturé à l'extérieur de Pančevo, de manière à ce que son châtiment soit visible de l'autre côté de la rive. Les témoins de la scène, du côté ottoman, ont néanmoins appelé à la clémence.

[f° 410r] Monsieur,

Pour que Votre Excellence soit au fait des ordres que Son Excellence M^r le Général Comandant a reçus du Conseil de Guerre, j'ay l'honneur de remettre cijointe un copie du rescript et de la lettre qu'il a dû faire tenir au Bassa, qui peut servir pour sa connoissance privée. D'autant que je craindrois de manquer au secret que je dois à M^r le Général Comandant et à la confiance dont il m'honore, si le Conseil de Guerre vient à pénétrer qu'il me donne en attendu les rescripts et les ordres pour la seule connoissance de Votre Excellence et la mienne, dont il est persuadé que l'on ne fait que l'usage que l'on doit. Votre Excellence observera que le Conseil de Guerre ordone que l'on insiste à la restitution du mousquetoire dont ils s'étoient saisis. Nous ne som[me]s plus dans ce cas. D'autant que celuy-ci est revenu de luy-même, les Turcs luy ayant donné le loisir de se sauver [f° 410v] dès qu'on leur fit comprendre qu'on ne s'aviseroit point de la répéter d'eux, mais qu'on porteroit les plaintes là-dessus à Constantinople même, come j'ay averti et marqué à Votre Excellence dans le cours de ma correspondance. Et il faut que le Conseil de Guerre n'en ay point été instruit. Ainsi, M^r le Général Comandant a cru se dispenser d'en faire mention au Bassa et a laissé ce point, ayant donné part au Conseil de Guerre. Je remette aussi à Votre Excellence la continuation des relations qui sont parvenues et je dois luy marquer que le cavalier qui avoit blessé le Turc a été condamné par le [...] recht Reinlauffen 542 sous l'endroit même de Panchova, à la vue des Turcs pour qu'ils voyent qu'on châtie nos gens et que l'on est attentifs à leur donner une satisfaction telle que le cas le méritte. Mais les Turcs mêmes sont venus prier pour luy, le voulant absolument absou. Mais à leur égard, on luy a relâché la moitié, ce qui faira bien de l'impression chez eux et l'on ne doutte que toutte fois qu'ils accèdent à notre exemple. Ils tâcheront de nous donner toutte la satisfaction. M^r le Marichal Valis est arrivé. Il compte de poursuivre sa routte demain. J'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence, Temesvar, ce 29 mars 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

⁵⁴² Il s'agit probablement du supplice de l'eau.

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 92 (82), 5 avril 1756

François Perlas évoque des incidents mineurs ayant eu lieu à Orşova, provoqués par des rebelles fugitifs venus de Belgrade. Il annonce également le retour de l'évêque orthodoxe de Vienne, qui se montre très satisfait de son séjour.

[f° 413r] Monsieur,

L'ordinaire dernier, je n'ay point voulu être à charge à Votre Excellence, puisqu'il ne se présentoit rien qui fut digne de son attention. Ce qui s'est présenté depuis, j'ay l'honneur de le remettre ci-joint. Le petit désordre qui peut y avoire eu à Orsova ne scauroit être produit que des rebelles qui s'y étoient retirés, qui, par un reste d'animosité, ont tenté ce qui leur a mal réussi, puisque l'on n'entende pas que cela aye des suites, come je ne crois pas qu'il puis y en avoire. Tout ce que poura s'offrir par la suite, j'auray l'honneur de le marquer exactement à Votre Excellence.

Monsieur l'Évêque Rascien de Temesvar est de retour. Il est consolé et ne peut assez se louer des bontés de Votre Excellence et de l'acueil qu'on luy a fait, qui doit produire tout le bien et même plus de ce que l'on scauroit s'imaginer. J'espère que Votre Excellence l'éprouve dans peu. J'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur.

De Votre Excellence, Temesvar, ce 5 avril 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur, F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 93 (83), 9 avril 1756

François Perlas confirme la livraison d'orge au paşa de Belgrade. Il insiste toutefois sur la nécessité de stocker l'équivalent d'une année de récolte dans le nouvel entrepôt au grain, pour faire face à la disette ou au logement de troupes dans le Banat. L'absence de vente de grain pendant une année ne saurait être si dommageable aux finances régionales qu'elle puisse diminuer les sommes habituellement versées aux paieries de guerre et de la cour. Il évoque ensuite l'organisation du nouveau département de justice et le travail des officiers qui y ont été employés. Il souhaite ensuite appuyer les demandes du conseiller de l'administration Kotska, âgé et méritant, pour obtenir sa pension. Il supplie enfin son correspondant de lui envoyer officiellement le décret pris en faveur de l'évêque orthodoxe en relation avec la juridiction des miliciens illyriens.

[f° 414r] Monsieur,

L'on n'aprende pas que le peu de désordre qu'il y a eu à Orsova, come j'ay eu l'honneur de marquer à Votre Excellence l'ordinaire dernière, aye eu la moindre suite. Ce que l'on a de Belgrad paroît de la relation ci-jointe. Je dois seulement ajouter que l'on a fait tenir au Bassa 900 mesures d'orge⁵⁴³, dont il s'est montré extrêmement satisfait. S'il ut été possible, nous aurions tâché de luy en livrer davantage. Mais la disette des grains que nous avons cet année-ci fait que nous ne pouvons pas seconder l'empressement qu'il a montré d'en avoire une plus grande quantité pour son argent. Je persiste toujours davantage dans ce que j'ay eu l'honneur de marquer une fois à Votre Excellence, qu'il faut absolument faire des arangements pour qu'à l'avenir l'on aye la récolte d'une année de réserve pour fournir aux besoins qui puissent s'offrir. Si nous n'avions pas eu la provision de farine, nous aurions été fort embarassés et nous n'aurions [f° 414v] scu coment pourvoire au besoin des sujets, qui manquent la plus part du pain pour leur nouriture, les deux années passées n'ayant pas été ni même médiocres à cause de la grande sécheresse. Si par quelque hasard il fussent venues des troupes dans le Banat, nous aurions été très ambarassés. Je crois que la politique veut que l'on préviene et que l'on tâche de se mettre à couvert du désordre que pouvoit produire le défaut du plus essentiel. Et cela peut se faire lorsque l'on aura soin de ramasser la récolte entière, je veux dire la dîme⁵⁴⁴ d'une année, qui ne soit touchée que dans un extrême besoin et que l'on soit assuré de la suivante. L'on trouvoit ici mil dificultés, entre autres que l'on manquoit d'endroit propre pour conserver les grains. Mais tout cet-ci, je me fais fort de les surmonter. Et les mesures sont prises, que tout difficil que la chose aye paru, elle est faisable par les arangements que l'on a pris dans tous les districts et la comodité que l'on a par le nouveau magasin à farine que l'on a fait, où il y aura la comodité aussi de tenir une bone quantité des grains. Et si même l'on se passe de vendre une année les grains, Votre Excellence ne doit aucunement craindre que la contribution militaire ni la Quote de la cour⁵⁴⁵ en souffre. Le tout est si bien établi que, sans que le ciel nous punisse, je réponde que cela ne manquera pas. L'on est aprèz à mettre en exécution les ordres souverains pour les sessions à tenir des départements différents. Mrs les Conseillers destinés au département de justice, quoyqu'ils se soyent prêté à tout ce qui leur est prescrit, n'ont pas voulu se prêter à remontrer ce que le reste de l'Administration a cru devoire faire pour

⁵⁴³ La mesure correspond aux *Metzen* (environ 61,5 litres par *Metze*). Le volume d'orge vendu s'élèverait donc ici à 55 m³. ⁵⁴⁴ Voir lettre n° 65.

⁵⁴⁵ La contribution militaire correspond au prélèvement annuel de la capitation et d'autres redevances, dont le produit doit permettre de pourvoir aux dépenses de personnel dans le Banat et d'abonder, à cette date, la paierie de la guerre à Vienne de 355 000 florins. À l'inverse, le Hofquote correspond à la part des contributions du Banat qui doit nourrir la pairie de la cour, à hauteur de 310 000 florins (voir J. Bérenger, Finances et absolutisme autrichien dans la seconde moitié du XVII^e siècle, Paris, 1975 et C. Feneşan, Administrație și fiscalitate..., p. 175).

prévenir des inconvénients qui, par la suite, pouvoient s'en suivre. Come Votre Excellence aura lieu d'observer de la remontrance qu'elle recevera par la voye de l'Administration⁵⁴⁶, que l'on a l'honneur de soumetre pour en attendre les ordres ultérieurs. À l'occasion de cette dépêche, j'ay eu lieu de faire comprendre à M^{rs} les Conseillers combien il s'agissoit et de leur honneur et justesse de remplir au mieux les ordres souverains. Je peu assurer à Votre Excellence que, si bien ils ont jusqu'ici rempli leur devoire, ils s'empresseront de le remplir encor mieux à l'avenir. L'harmonie et l'union étant telle come elle n'a jamais été et la confiance qu'au-delà de mes mérittes ils mettent en moy [f° 414r] fait que j'ose avancer que Votre Excellence aura lieu d'être content de nos opérations.

M^r le Conseiler Koska m'a prié de vouloire apuyer auprèz de Votre Excellence ce dont luy-même a l'honneur de supplier Votre Excellence. Son méritte, son application et son âge avancé me font espérer que Votre Excellence ne prene pas à mauvaise part si j'ose luy adresser mes très humbles prières, d'autant que ce qu'il solicite puis trouver lieu. J'ay plusieurs fois marqué à Votre Excellence la satisfaction que j'éprouvois de la façon dont il a tâché de s'acquitter de tout ce que luy étoit apuyé. Et je ne peu à moins que luy donner la louange qu'il méritte. M' le Conseiler de Poyger est enfin revenu de bien des préjugés, come il le connoit de la façon dont je m'y suis pris. Et je ne scaurois dire que tout le bien de luy. M' l'Évêque Rascien m'a fait voire son décret et, quoyque je sois instruit du tout par une voye privée, je ne scaurois prêter la main, tandis que les ordres ne nous vienent par notre resort. Ainsi, je supplie Votre Excellence de nous le faire parvenir. Mr le Captain Mezger est arrivé [aujourd']hui. Il a eu des chemins affreux et le temps est plus rude que n'a été de tout l'hiver. J'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération, Monsieur,

De Votre Excellence, Temesvar, ce 9 avril 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur, F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 94 (84), 16 avril 1756

François Perlas assure que tout est tranquille dans les confins du Banat. Dans la Slavonie voisine, un village entier était cependant prêt à émigrer chez les Ottomans. Il évoque ensuite le cas de M. de Filomarius, qui vient de subir une dégradation militaire et échappe donc désormais à cette juridiction. Il tente de s'en débarrasser en pourvoyant aux besoins de son voyage. Il revient enfin sur la demande de pension faite par le conseiller Kotska, qu'il a réussi à convaincre de continuer de servir.

⁵⁴⁶ La remontrance n'a malheureusement pas pu être identifiée dans les fonds d'archives.

[f° 415r] Monsieur,

Tout est tranquil dans nos frontières et l'on a tout lieu de se louer du bon ordre que le nouveau Bassa fait observer. Mais l'on aprend qu'un des vilages de la Sclavonie, composé de 300 familes militaires, a été sur le point de passer en Turquie et que les Turcs pouvoient leur avoire prêté la main, si l'on n'ut pénétré encor à temps le complot. Je n'en scay pas au just les particularités. Mais, par la voye du commando de la Sclavonie, je ne doute par qu'elles seront parvenu à la cour. Je suis ici extrêmement occupé pour me débarasser de M^r de Filomarius, qui est hors de la jurisdiction militaire. Aprèz la sentence publiée, il y a quantité d'obstacles qui s'offre et à le fairre partir et à l'arrêter plus longtemps. Il s'agit de persuader les créanciers à le laisser partir et à luy fournir coment faire le voyage, n'ayant pas le sou. Tout ce qu'il y a d'odieux et d'ambarassant tombe sur moy et je voudrois seulement pas manquer. L'on tâche de trouver les expédients [f^o 415v] qui puissent convenir le plus pour se débarasser de luy, sans qu'il luy arrive du tort et que les ordres souverains soyent mis en question.

J'ay parlé à M^r de Koska pour le détourner de la pensée qu'il avoit de se réduire à être pensionaire, qu'il n'auroit aucunement eu s'il m'avoit comuniqué son idée avant de dresser sa requêtte pour Sa Majesté. Il est convenu avec moy et il servira de son mieux, tandis que sa santé et ses forces le permettent. Et qu'il soit informé des grâces de Votre Excellence et qu'elle veuille avoire quelque égard pour les services qu'il a rendus et qu'il tâche de rendre à l'avenir. Je réitère mes instances et dois rendre témoignage de la vérité : qu'il méritte beaucoup et que l'on manqueroit de beaucoup ne l'ayant pas. D'autant qu'il sera dificil de le remplacer. C'est en vertu de mon devoir que je dois le remontrer à Votre Excellence et j'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération, Monsieur,

De Votre Excellence, Temesvar, ce 16 avril 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur, F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 95 (85), 19 avril 1756

François Perlas relate des rumeurs d'épidémie venant de Niš, mais estime que des vérifications s'imposent. Le calme règne à Belgrade grâce au nouveau commandant des janissaires. Il se réjouit enfin d'avoir trouvé un moyen de se débarrasser de M. de Filomarius, qu'il prend pour un aventurier peu fiable. Grâce à l'argent et au passeport qu'on lui a donné, il pourra se rendre directement à Trieste puis à Venise, sans passer par Vienne.

[f° 420r] Monsieur,

La relation ci-jointe m'étant parvenue l'ordinaire dernier, lorsque la poste étoit déjà partie, j'ay dû différer de la remettre à Votre Excellence jusqu'à aujourd'huy. Elle observera le bruit qui s'étoit répandu qu'il put y avoire quelque suspicion du mal contagieux à Nissa, qui ne s'est pourtant pas jusqu'ici vérifié. Et l'on a dans l'instant pris les mesures telles qu'il le faut pour en venir au vray. L'on est ici extrêmement sujet à avoire des fausses alarmes, qui sont le plus souvent produites d'un esprit malin et intéressé. Cela nonobstant, l'on a garde de ne point mépriser toutte nouvelle d'une pareile nature et l'on s'en tient d'abord aux ordres précis que l'on a de veiler à ce qui puis avoire le moindre raport à une contagion. À mesure que les nouvelles arrivent, j'auray l'honneur de les mettre dans la connoissance de Votre Excellence. Au reste, l'ordre et la tranquilité que l'on jouit dans nos confins est telle come l'on ne se souvient pas de l'avoir joui depuis la dernière paix. Un chacun fait les éloges du nouveau Janischarn Aga⁵⁴⁷ qui, sans beaucoup de fracas, tâche de mettre ordre à tout chose et de fournir à la satisfaction d'un chacun. Il est sévère et moins intéressé que le sont ceux de sa nation. Moyenant quoy l'on peut hardiment se prometre que le repos va être entièrement rétabli à Belgrad. [fº 420v] Du coté du Banat, l'on tâche de toute façon de se capturer les esprits de ceux qui gouvernent. Aussi paroissent-ils extrêmement satisfaits de la façon dont l'on s'y prende.

Il m'est enfin réussi d'être quitte de M^r de Filomarius, ayant pourvu à ce qui luy fallait pour sortir des états de Sa Majesté. Pour empêcher qu'il ne prit la routte de Vienne, l'on a disposé qu'il alla par la Sclavonie jusqu'à Triest muni d'un Pasport de l'Administration et du Général Comando. L'éttat misérable où il étoit, n'ayant point le sou, casi point d'habit sur le corp, point de domestique, et ne sachant aucune lange que son italien, a excité la compassion de moy et de bien des autres, qui avons ramassé quelque chose pour fournir à la dépense qu'il luy faloit pour aller jusqu'à Venise. Et on luy a même donné quelqu'un qui l'accompagnât jusqu'où il put s'aider de soi-même. Mais ce qui a été le plus ambarrassant, c'étoit de faire en sorte que les créanciers ne luy donassent l'arrêt ?? personnel, jusqu'à ce qu'ils ne fussent pas payés. Mais, à mes fortes persuasions, ils se sont contentés moyenant une obligation qu'il leur a donné de les vouloire payer et remettre l'argent d'Italie dans le terme de six mois. Ils courrent grand risque, puisque je l'envisage come un aventurier et que l'on ne scauroit guerre compter sur son honêtteté. Si jamais ces pauvres gens ne fussent pas payés, il seroit de la clémence de Sa Majesté de les indemniser. D'autant plus que ce n'est pas même 240 fl[orins] qu'il doit et, cela, à des pauvres bourgeois. Sa Majesté s'est délivrée d'un vilain sujet, qui auroit pu nous causer mil incomodités qui, peut-être, auroient été causes et de plus grandes dépenses et des brouilleries très fâcheuses et embarrassantes. Il m'a donné les ci-jointes requêttes, que j'ay dû luy promettre de les remettre à Votre Excellence, pour

⁵⁴⁷ Général des janissaires.

qu'elle aye la bonté de présenter à Sa Majesté celle où il implore Sa Clémence. J'avoue à Votre Excellence qu'il m'a donné lieu de méritter en exercant ma patience et le réduire à mettre en exécution les ordres de Sa Majesté, sans en devoire venir à des expédients de forces. Je souhaite seulement, en celle-ci come en tout le reste, rencontrer l'agrément de Votre Excellence et j'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence.

Temesvar, ce 19 avril 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

PS M^r le Comte Sauer envoye M^r son fils mercredi prochain. M^{me} de Perlas aura l'honneur de le présenter à Votre Excellence.

Lettre Nº 96 (86), 22 avril 1756

François Perlas annonce que les cas de désertion de soldats des troupes régulières vers l'Empire ottoman se multiplient, avec l'aide d'hommes venus de l'autre côté du fleuve. Les autorités militaires ont donc décidé d'interdire aux sujets ottomans d'accoster, tandis que l'administration civile va faire rassembler et surveiller toutes les embarcations. L'auteur confirme avoir reçu la condamnation à l'exil de M. de Filomarius, mais demande la marche à suivre au cas où son départ s'avérerait difficile. Il signale que la neige est tombée fortement, faisant déborder les rivières. Il rapporte enfin que le comte de Luzan est sur le départ, souhaitant visiter le reste de son régiment en Syrmie.

[f° 419r] Monsieur,

Pour aujourd'huy, je n'ay rien à marquer à Votre Excellence de nos confins, où le tout y est tranquil. Vu la grande désertion qu'il y avoit dans le poste de Uypalanka de notre militaire réglé, au point que dans l'espace de 10 jours, il en sont déserté jusqu'à 6 vers la Turquie et que l'on s'est aperçu que les Turcs mêmes y prêtoient la main, d'autant qu'une de leurs chaiques⁵⁴⁸ avoit abordé pour embarquer un qui se trouvoit de sentinelle, Son Excellence M^r le Général Comandant a jugé à propos d'ordoner à M^r le Lieutenant de Clerici la Rivière, qui a le Comando, de ne permetre à aucun des Turcs de descendre à notre bord, pour qu'ils n'ussent pas lieu de s'aboucher⁵⁴⁹ avec nos gens, leur faisant comprendre qu'il avoit dû en venir à une résolution telle. D'autant qu'ils avoient eu l'effronterie de débocher un de nos gens et luy fournir la comodité pour

_

 $^{^{548}}$ Czaiques: bateaux à fond plat utilisés sur le Danube pour transporter des troupes ou des marchandises.

⁵⁴⁹ Se mettre en contact direct, leur adresser la parole.

déserter. Cet expédient faira que plutôt d'être privé des avantages qu'ils éprouvent de pouvoir mettre pied sous le nôtre, à la place de prêter la main à la désertion, ils tâcheront de l'empêcher. M^r le Général Comandant m'ayant averti de cet ordre, j'ay cru [f° 419v] luy déclarer ma pensé là-dessus, qu'il conviendroit en même temps metre le Bassa dans la connoissance de cette résolution prise et de ce qui avoit donné lieu. Il en est content et l'on en a averti le Bassa par la voye du comandant de Panchova⁵⁵⁰, come je crois qu'il en aura donné part au conseil de guerre. De notre côté, l'on a disposé que tous les bataux qui se trouvoient par-ci par là, apartenent aux pescheurs et à d'autres, fussent rassemblés dans un même endroit et que l'on y mit une sentinelle de nos Landtmilizer. Come le soldat ne trouve pas le moyen de s'évader, puisque nos sujets sont aprez à les prendre, la seule resource, c'est de se sauver aux Turcs. À quoy il faut extrêmement veiler ou garnir les postes d'autre monde.

J'aprene que la confirmation de la sentence contre le Capitain de Losan, M' de Filomerius, soit venu. Elle doit contenir qu'il soit cassé avec honneur et sorti de tous les domaines de Sa Majesté, en donnant un revers de n'y mettre jamais plus le pied. Come je prévois que lorsque la sentence sera mise en exécution, il ne dépendera plus du militaire et qu'il s'agira que l'administration devra songer à ne le point souffrir dans le Banat. D'autant qu'à ce que j'ay pu comprendre de M^r le Général Comandant, il mettera dans la connoissance de l'administration, moyenant une promémoire⁵⁵¹, la résolution de Sa Majesté. Je ne scay coment l'on devra s'y prendre pour le faire partir, puisque je crois qu'il n'aye pas le sou et que de le faire escorter jusqu'hors des domaines de Sa Majesté, cela pouvoit être à charge à ses finances. J'ay cru devoire prévenir à Votre Excellence cet incident, pour qu'en tout cas elle daigne donner ses ordres là-dessus. Ce que M^r le Général Comandant me dit en discours, qu'il croit que l'Administration n'aye autre à faire que de luy donner son passeport. Mais, s'il ne parte pas faute d'argent ou par quelque autre raison, c'est ce que l'on voudroit être instruit coment l'on doive s'y prendre.

Nous avons ici un temps affreux, que l'on n'auroit pas dû s'y attendre dans la saison si avancée. Il est tombé un naige de la hauteur d'une demi-aune dans la ville de Temisvar, qui a tenu bon pendant trois jours. Je laisse juger à Votre Excellence ce qu'aura été en campagne. La Teis, la Marosch et la Bega ont débordé. Pour le présent, nous scavons que l'on a un très grand domage, parce que le bétaile a souffert du gel et que les eaux puis avoire causé et causeront lorsqu'à mesure que les neiges [f° 419r] dans les montagnes fondent et les eaux gonfleront. Il faudra l'éprouver par les suites. M^r le Général Comte de Luzan, qui était allé à Mehadia pour voire ses compagnies qui sont dans l'Almasch, s'en sera aperçu. Je trouve qu'il a pris fort mal son temps. Il compte

⁵⁵⁰ Johann Wilhelm Reuber.

⁵⁵¹ Pro Memoria (pour mémoire) : note officielle.

de partir dans peu pour Petervaradin, pour voire le batailon qui y est de son régiment et c'est ce que j'ay l'honneur de marquer à Votre Excellence, pendant que j'ay celuy d'être, avec la plus respectueuse vénération, Monsieur,

De Votre Excellence, Temesvar, ce 22 avril 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur, F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 97 (87), 26 avril 1756

François Perlas se réjouit de la fermeté du nouveau paşa, qui a pris des mesures strictes pour prévenir les traversées non autorisées du Danube par ses sujets et qui parvient à se débarrasser sans bruit des anciens rebelles. Il rapporte que l'interprète oriental en poste à Pančevo est à l'agonie et que ce dernier n'a aucun remplaçant. À cause du caractère indispensable du travail de traduction dans les relations avec les Ottomans, François Perlas doit recourir aux services de l'abbé arménien Menas Barun. Il souhaiterait pouvoir engager un interprète assermenté au plus vite. Il réclame également des ordres précis concernant le remboursement du voyage fait par le chevalier d'Arcourt. Il rapporte enfin le bon déroulement de la procession du samedi saint, organisée avec les militaires et le clergé catholique.

[f° 424r] Monsieur,

Votre Excellence voira, par la ci-jointe traduction de la lettre que le Bassa de Belgrad a écritte à Son Excellence M^r le Général Comandant, de la façon dont il paroit vouloire satisfaire aux plaintes qu'on luy a portées à l'égard de nos émigrants de Gaitasol et Grabenez. De même à l'égard de la peste. Je crois qu'on a lieu d'être content des termes avec lesquels il s'explique là-dessus. D'autant plus qu'il a mis en exécution tout ce qu'il faut pour mettre des bornes aux insolences que les sujets turcs pouvoient tenter dans nos confins, leur ayant absolument défendu de venir chez nous sans être munis de passeport. C'est une des dispositions qui doivent le plus contribuer au repos de nos sujets. D'autant qu'il veut que l'on soit autorisé de prendre par la têtte quiconque s'avise de venir. Le Bassa présent scait coment s'y prendre car, [f° 424v] sans beaucoup de fracas, il fait arrêter successivement tous ceux qui puissent avoire quelque raport avec les mutins et s'en débarasse sans que le publique sache coment. Il faloit un Bassa tel pour déterrer le mal qui étoit déjà si rassiné⁵⁵². Il s'attire la louange universelle, de même le Janischar Aga⁵⁵³. Il convient de toute façon de la cultiver. Ainsi, j'ay disposé qu'on luy fournisse le plus tôt possible la quantité

553 Général des janissaires.

⁵⁵² Enraciné.

d'orge qu'il solicite et les 80 *Oka*⁵⁵⁴ de plom⁵⁵⁵. D'autant que je crois d'en agir conformement aux ordres que j'ay de Votre Excellence là-dessus.

Le Dolmetsch oriental 556 nomé Augusti, lorsqu'il est venu de Constantinople, étoit d'une assez mauvaise constitution. À l'heure qu'il est, il est si mal que les médecins douttent fort qu'il en reviene. L'on est dans la nécessité de se servir du nomé Abé Menas, sans quoy nous serions très ambrassé pour la traduction de ce qui nous parvient de Belgrad. Il faudroit songer coment pourvoire d'un couple des sujets propres à interpréter, sans quoy le service tôt ou tard pourait en soufrir. Je me suis pris la liberté [f° 425r] encor l'année passé de remontrer à Votre Excellence que j'envisagois come très essentiel au service que j'us à la main quelqu'un qui, dans le besoin, me servit d'interprète avec les Turcs, qui portent assez souvent leurs plaintes à l'Administration. Et que ce fut une personne sous serement car, pour le présent, je dois me servir de celuy que je peu trouver. Par conséquent, je ne peu pas répondre du secret, ni même satisfaire aux recherches des sujets turcs, avec l'exactitude que le bien du service exigeoit. Si cela puis avoire des suites fâcheuses, je laisse en juger Votre Excellence. Il y auroit le neuveu du susdit Abé Menas, qui pouvoit fournir à cet grand besoin, lorsqu'il fut sous le serement, avec un médiocre gage.

J'ay de même supplié en dernier lieu Votre Excellence de vouloir me donner ses ordres pour le remboursement des dépenses faittes par M^r le Chevalier d'Arcourt, Coronel de Portugal⁵⁵⁷, et par le *Dolmetsch* oriental lorsque l'on a été dans le précis devoire de les expédier à Panchova et Semlin pour s'employer dans les differents⁵⁵⁸ qui avoient du raport avec le Banat. Quoyque Votre Excellence ne m'aye [f° 425v] point répondu là-dessus, et que j'aurois dû en juger qu'elle puis l'aprouver, j'ay pourtant cru d'en agir mieux en la suppliant de ses ordres là-dessus.

La procession de notre *Haubtkirchen*⁵⁵⁹ se tint le samedi de résurrection⁵⁶⁰, avec toute la décence et come il nous est prescrit. Son Excellence M^r le Général Comandant ayant donné une compagnie de grenadier pour y faire les honneurs. Toute fois que Votre Excellence aura la bonté de prescrire, ainsi qu'elle l'a fait dans le cas présent. J'en seray d'autant plus aise puisque, par là, j'épargne bien des contrastes⁵⁶¹ que je ne me sente pas en état de surmonter avec notre Évêque et nos prêtres, que l'on ne scauroit certainement convaincre avec la raison et qu'il convient d'éviter au possible, pour donner moins à redire au publique.

⁵⁵⁴ Okka: unité ottomane de mesure correspondant à 1,282 kg. Soit environ 102,5 kg.

⁵⁵⁵ Plomb.

⁵⁵⁶ Interprète oriental.

⁵⁵⁷ Sur ce point, voir lettre n° 78.

⁵⁵⁸ Différends.

⁵⁵⁹ Église principale : cathédrale.

Samedi saint 17 avril 1756.

 $^{^{561}}$ Oppositions.

D'autant que l'on doit être persuadé que le concert est ce qui convient le plus et qu'aparentment, l'on vit de la meileure harmonie. Et il ne sera jamais dit que je donne le moindre lieu de plainte fondée. J'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Temesvar, ce 26 avril 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 98 (88), 30 avril 1756

François Perlas se fait l'écho de rumeurs de maladies qui se sont déclarées à Niš. Il attend d'en savoir plus pour en informer son correspondant.

[f° 428r] Monsieur,

J'ay uniquement l'honneur de remetre à Votre Excellence la relation parvenue cette semaine, de laquelle il paroit qu'à Nissa les maladies règnent encor, sans que l'on sache au just qu'elles soyent contagieuses ou bien produites de la misère ou de l'extravagance de la saison. Dans peux des jours, j'espère d'être pleinement éclairci et je me réserve alors de marquer à Votre Excellence quelque chose de positif. En attendant, j'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur.

De Votre Excellence.

Temesvar, ce 30 avril 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 99 (89), 1er mai 1756

Lettre de recommandation de François Perlas en faveur de Ignatz Greiner von Mißletin, commandant des deux compagnies inférieures de la milice, de voyage à Vienne pour suivre une cure. L'auteur en profite pour critiquer l'actuel Obercapitain de la milice, qu'il ne juge pas suffisamment compétent pour le poste.

[f° 431r] Monsieur,

Le *Ritmaster* Greiner, comandant des deux compagnies inférieures, ayant encor l'année passée eu la permission de se rendre à Vienne pour se faire guérir, a été obligé, à cause des troubles de Belgrad, de rester dans son post pour veiler aux confins. À l'heure qu'il est, où le tout est tranquil, il entreprende son voyage en profitant de sa permission. Et il aura l'honneur de présenter cette-ci à Votre

Excellence, dont j'ay cru le munir pour rendre témoignage du zèl et exactitude avec laquelle il remplit le devoire de sa charge à ma plaine satisfaction et de l'adminisration. C'est un home très capable auquel l'on peut absolument se fier. Il tient le meileur ordre et a scu se gagner l'amitié de ses officiers subordonés et de tous les communs⁵⁶² sans exception. Je souhaiterois pouvoir en dire de même [f° 431v] du *OberCapitain*⁵⁶³ à l'égard des six *Obern Compagnies* qu'il a sur son comando, malgré toutes les peines que je me suis donné et que je suis toujours à ses trousses. Je dois éprouver à mon grand regret que ce n'est pas l'home qu'il faut pour commander. Il est plus intéressé de ce qu'il devoit être et n'a ni l'ac[u]eil ni la rige[u]r qu'il faut à mesure que le besoin l'exige. Ainsi qu'il n'est ni aimé de son monde ni respecté. D'autant qu'il ne scait leur en imposer, come le caractère l'exige. Je comte, vers la fin du mois, de passer la revue de nos militaires et, à cette occasion, je tâcheray d'aprofondir les justes plaintes que le monde puis alléguer et ce qu'il aye sur son compte, pour remontrer le tout à Votre Excellence et, qu'ensuite, elle puis y porter le remède qu'il faudra.

Le Rilmaster Greiner est pleinement instruit et au fait de tout ce qui s'est passé et de ce qui s'offre de nos confins. Et je ne scaurois mieux faire que de m'en raporter à ce qu'il aura l'honneur de remontrer luy-même. Aussi a-t-il des connoissances de tout ce qui arrive dans le Banat et c'est un sujet dont l'on peut hardiment se servir et sur lequel l'on peut compter qu'il s'en acquite au mieux où on l'employe. Je souhaite qu'il finisse sa cure au plus tôt et qu'il soit expédié à mesure de ses souhaits. D'autant que sa présence est très nécessaire pour le repos de nos confins. Et je me borneray uniquement à luy rendre la justice qui luy est due, en assurant Votre Excellence qu'il méritte de toutes façons que Votre Excellence daigne l'honnorer de sa haute protection. J'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur, De Votre Excellence,

Temesvar, ce 1^{er} may 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 100 (90), 3 mai 1756

François Perlas rapporte avoir reçu une lettre du représentant impérial à Istanbul, qui l'assure avoir reçu le paiement de l'obligation émise par l'ancien paşa de Belgrade. Afin d'éviter un nouveau transfert d'argent, il suggère de retrancher la somme de la contribution banataise à la paierie de cour. Il

⁵⁶² Simples soldats.

⁵⁶³ Il s'agit de Gabrilo Novakovics, dont François Perlas se plaint régulièrement dans ses correspondances.

annonce également le départ pour Vienne du Rittmaster Greiner, porteur d'une lettre de recommandation de sa part.

[f° 433r] Monsieur,

Je remette à Votre Excellence la copie du contenu d'une lettre du ministre de notre cour à La Porte, M^r de Schwachheim, à l'égard des argents qu'il a reçus en payement du Bassa Cuperli⁵⁶⁴. Come je crois qu'il puis avoire des argents à toucher de Vienne, je crois que le plus court, ce seroit que Votre Excellence luy fit assigner cette somme à Constantinople et se faire rembourser come elle jugera à propos, en décomptant cette somme de l'Hoff Quotte⁵⁶⁵, lorsqu'il plaira ainsi à Votre Excellence. Je crois que par cette modalité, l'on évitera tous les inconvénients qu'il trouve pour remetre les argents. J'attenderay là-dessus les ordres de Votre Excellence pour pouvoire donner une réponse positive à M^r de Schwachheim. Le tout est ici Dieu merci très tranquille. Le Rittmaster Greiner, comandant de deux compagnies inférieures, est [fº 433v] parti cet matin. Il aura l'honneur de présenter à Votre Excellence une de mes lettres et la mettre au fait de l'état des choses dans nos confins et du Banat. J'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Temesvar, ce 3 may 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 101 (91), 19 mai 1756

François Perlas assure que tout est tranquille dans les confins et que les rumeurs faisant croire à une épidémie venue de Niš n'étaient pas fondées. Cependant, les faubourgs de Braşov, en Transylvanie, semblent touchés par la maladie. L'auteur veut rassurer son correspondant sur le montant dépensé les années précédentes pour la construction de bâtiments aux frais de l'administration: ces édifices étaient indispensables pour accueillir les nombreux officiers du Banat à Timisoara et les sommes engagées n'ont pas dépassé de beaucoup le budget initial.

[f° 436r] Monsieur,

J'ay l'honneur de remettre à Votre Excellence la suite des avis parvenus de Belgrad, où le tout est tranquil et pacifique, aussi sur nos confins. Le bruit qui s'étoit répandu qu'à Nissa il y put avoire quelque mal contagieux ne paroit pas se vérifier. Mais par la voy de la comission de la sanité de Transilvanie, il nous

⁵⁶⁴ Köprülü Ahmed-Paşa.

Part des contributions du Banat destinée à la paierie de cour (voir lettre n° 83).

est parvenu l'avis que dans le Walachische Vorstad de Cronstat⁵⁶⁶, l'on avoit lieu de doutter qu'il se fut glissé quelque mal qui put donner à craindre. D'autant que dans l'espace de deux jours étoient mortes plusieurs personnes de la même maison, come Votre Excellence observera de la relation que l'on envoye par la voy de l'administration, où il est contenu les précautions que l'on a pris du côté du Gouvernio⁵⁶⁷. L'on espère que cela n'aye point des suites fâcheuses et que Dieu nous préserve. M' de Kempff m'a marqué les ordres de Votre Excellence à l'égard des bâtiments à faire et de l'étonement qu'avoit causé les sommes qui se sont dépensées des derniers années⁵⁶⁸. Lorsque Votre Excellence sera au fait, je veux croire qu'elle n'aura pas lieu d'apréhender [f° 336v] ce qui aboutit à l'avantage et du Banat et du service. D'autant que la chose bien considerée, l'on n'a surpassé de guerre plus de ce que l'on étoit autorisé et que le Quota de la cour⁵⁶⁹, malgré qu'elle est augmentée de 80 [000] fl[orin]s, n'en a pas souffert. En échange, il faut juger qu'à l'avenir et cet-ci fait à Temesvar, l'on peut compter que l'on n'aura aucun bâtiment à faire et qu'avec le fond des casernes, l'on poura suffir petit à petit à bâtir les autres casernes qui puissent marquer et fournir aux bâtiments assez nombreux qu'il faut pour un personnel si considérable que celuy du Banat. Si l'on avoit eu soin par le passé de ne pas laisser périr le tout, j'aurois été bien plus tranquil et moins tourmenté. Mais ayant trouvé le tout tombant, je rende grâces au ciel d'avoire suffit à tout sans avoire laissé manquer ni au militaire ce qui luy est assigné ni a la cour la *Quotta*. Et même avoire fourni aux dépenses extra-ordinaires que les troubles de nos voisins nous ont causées⁵⁷⁰. Et de surplus avoir rencontré des années moins que médiocres. Je m'estimeray heureux si les années qui me restent encor à servir je peu [en] dire la même chose. Et Votre Excellence aura lieux d'être content, toutefois que moy ou celuy qui me relèvera réussissent à remplir le système établi, sans donner le moindre lieu de plainte aux sujets du Banat, come j'espère de l'avoire fait au temps même que je crois avoire rempli ce qui m'a été prescrit, sans avoire manqué que je sache en la moindre chose. M^r de Kempff aura l'honneur de marquer à Votre Excellence la déduction que je luy ay faite, d'où elle voira le tout. Et je me remette entièrement à ce que Votre Excellence daigne m'ordonner, empressé come je le suis de rencontrer dans toutes mes opérations Son Agrément. J'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération, Monsieur,

De Votre Excellence,

⁵⁶⁶ Le faubourg valaque de Brașov.

⁵⁶⁷ Gubernium</sup> de Transylvanie.

⁵⁶⁸ Il fait ici référence aux coûts de construction de la maison de l'administration (actuellement *Palatul Baroc*), où François Perlas a pris ses appartements l'année passée.

 ⁵⁶⁹ Hofquote : voir lettre n° 83.
 570 Référence aux dépenses extraordinaires liées à l'entretien des miliciens le long de la frontière pendant la révolte de Belgrade.

Temesvar, ce 19 may 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur, F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 102 (92), 21 mai 1756

François Perlas rapporte que l'épidémie se poursuit à Braşov, bien que l'on ne puisse pas la considérer comme une peste.

[f° 437r] Monsieur,

Quoyque jusqu'ici les avis que l'on a de Cronstat n'assure pas que les maladies qui règnent dans la *Walachische Vorstat*⁵⁷¹ puis être envisagée come une peste. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles ne diminuent pas et qu'il convient de prendre toutes les précautions possibles pour que le mal ne gagne plus loin. Et à ce que nous aprenons, l'on dispose le tout au mieux en Tranisvanie pour empêcher toute sorte de comunication. Ici, l'on est aussi attentiff, dès que le bruit s'est répandu, de ne recevoire ni même laisser passer qui que ce soit sans qu'il soit muni de passeport tel qu'il le faut. Ce que nous avons de Belgrad, Votre Excellence le voira de la ci-jointe relation. Au reste, je n'ay rien à marquer à Votre Excellence qui puis méritter son attention. J'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Temesvar, ce 21 may 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur.

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 103 (94), 26 mai 1756

Lettre de recommandation en faveur de l'abbé arménien Menas Barun. François Perlas défend la nécessité de le nommer officiellement interprète oriental, dans la mesure où il a déjà réalisé de nombreuses traductions pour l'administration et que ses deux prédécesseurs, d'origine étrangère, sont morts peu de temps après leur arrivée, ne supportant pas le climat du Banat.

[f° 440r] Monsieur,

Par le décès du *Dolmetsch* oriental⁵⁷² Augusti, l'abé Menas Barun, qui aspire à cet emploi vacant, se rende en cour pour soliciter luy [...]⁵⁷³ il a recherché que j'usse l'honneur de l'accompagner avec la présente pour Votre Excellence et supplier de son valable appui auprèz de Sa Majesté. J'ay cru ne pouvoir pas me

⁵⁷¹ Faubourg valaque.

⁵⁷² Interprète oriental.

⁵⁷³ Un morceau de la lettre a été arraché.

dispenser de rendre témoignage des bons services qu'il a rendus dans toutes les occasions qui se sont présentées. J'ose même avancer que l'on s'est servi plus de luy que des autres Dolmetsch que nous avous eu ici de mon temps. Et cela d'autant que les deux qui sont morts depuis que je suis ici ont été la pluspart malades. Et il a falu avoire recours à luy pour la traduction de tout ce qui est parvenu des Bassa de Belgrad, Orsova, et Vidin, dans bien d'autres correspondances qui s'offraient journellement [f° 440v] pendant son absence. Nous serons obligé de nous servir de son neveu, qui est un jeun homme assez impliqué et sur lequel l'on peut compter. L'aire de Temesvar est extrêmement fatal à tous les Dolmetsch et cela pouroit peut être faire réussir l'Abé Menas dans sa demande, s'il n'y ut peut-être pas des obstacles qui ne me sont pas conus. Il compte beaucoup sur les grâces de Sa Majesté l'Empereur et de Son Excellence Monsieur le Marschal Neyperg, qui scavent les bons services qu'il a rendu dans la guerre passée⁵⁷⁴. S'il fut assez heureux de réussir, l'on peut au moins compter que l'on aye un Dolmatsch en état de travailler, ou luy-même ou son neveu, qui ne seront pas si sujets aux maladies, d'autant qu'ils sont faits à l'aire du Banat. Come cela dépende du ministre d'État⁵⁷⁵, j'ose implorer les bons offices de Votre Excellence, d'autant qu'elle croy que cela soit faisable. Et come le bon service de Sa Majesté puis l'exiger, ou au moins ne pouvant pas réussir, que Votre Excellence daigne assigner à luy ou son neveu quelque chose annuelle. Moyenant quoy, il fut obligé de servir d'interprète à l'administration, car il ne laisse pas d'être bien difficil, lorsque l'on n'a pas un homme parail à la main, de satisfaire à tout ce qui journellement se présente avec les Turcs, qui ont leur recours à l'administration que l'on voudroit dépêcher au plus tôt, come la cour le veut et celon que nous soms instruit. J'ay cru de mon devoire le remontrer à Votre Excellence, au temps même que j'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,
De Votre Excellence,
Temesvar, ce 26 may 1756.
Le très humble et très obéis[sant] serviteur,
F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 104 (95), 27 mai 1756

François Perlas relate que l'épidémie de Braşov peut finalement être considérée comme une peste formelle. Toutes les mesures pour s'en protéger ont été prises dans le Banat. Il évoque ensuite sa visite des troupes réglées et des nouvelles casernes, première étape d'un voyage qui le conduira jusqu'à l'inspection des

575 C'est-à-dire du comte de Kaunitz.

⁵⁷⁴ L'abbé Menas Barun est présent dans le Banat depuis les années 1730 et s'est mis au service de l'administration habsbourgeoise pendant la guerre de 1736-39.

milices nationales. Il évoque enfin les rumeurs du départ prochain du général Engelshoffen.

[f° 441r] Monsieur,

C'est à mon grand regret que je dois marquer à Votre Excellence qu'il paroit, des nouvelles qui nous parvienent de Transilvanie, que l'on ne scauroit plus doutter que les maladies qui règnent dans la Walachische Vorstat de Cronstat⁵⁷⁶ ne sont une peste formele. Come je ne doutte nous plus que le pais n'aye été remontré par la voye du Gouvernement⁵⁷⁷ à la Députation de la sanité et des mesures que l'on a pris. Come j'ay déjà marqué à Votre Excellence dans ma dernière, l'on ne néglige ici rien de ce qui puis être trouvé nécessaire pour garantir le Banat du malheur. La saison où nous soms est plus tôt avantageuse. D'autant qu'il est plus facil d'empêcher que le monde se rassemble et même de faire les séparations, qui est une chose essentiele dans des cas parails. Tandis que le mal en reste là, nous ne soms pas dans le cas de mettre un cordon. Mais toute fois que le besoin l'exige, les disposition faites et les mesures prises sont telles que, même sans attendre les ordres de la cour, l'on croit d'être autorisé à le tirer, [f° 441v] au temps même que l'on porte à Sa Connoissance tout ce que l'on mettera en exécution. Au reste, Dieu soit loué, ici le tout est tranquil et en bon état. À l'occasion que l'on a passé la revue du Régiment de Portugal et qu'ils ont fait le nouvau exercice, je me suis rendu à Verschez avec M^r les Comtes de Sauer et Son Excellence M^r le Général Comandant, où j'ay eu lieu de reconoitre la nouvelle caserne, qui est réussie à merveile. Et il seroit à souhaiter qu'on ut une résolution, si elle doit servir pour le Stab⁵⁷⁸ ou pour les deux compagnies de cavalerie pour pouvoire la terminer. Nous nous soms aussi rendu à Weiskirchen pour examiner de même la caserne qui est presque terminée. Il est vray qu'elle conte beaucoup. Aussi est-elle à l'avis d'un chacun telle que doit être une caserne acomplie. À cette occasion, j'ay eu lieu d'admirer une des deux compagnies inférieures qui sont sous les ordres du Ritmaster Grenier, qui a déployé le nouvau drapau dont Sa Majesté leur a fait présent. Moy et un chacun doit rendre justice à M^r de Greyner du bon ordre, discipline et contentement qu'il a sceu inspirer à son monde. C'est un officier sur lequel l'on peut compter et qui a scu s'acquir assez de méritte pour que l'on réfléchisse à luy. Et je ne crois par là que de rendre témoignage de la vérité. Je compte dans peux des jours d'aller à la revue des 6 compagnies supérieures et, en même temps, mettre ordre aux plaintes des officiers et comuns, celon ce qui a été prescrit à cet sujet. Je ne négligeray rien pour y réussir, é la satisfaction de Votre Excellence. D'autant que je n'épargneray ni peine ni travail pour m'en acquitter au mieux. Le peu de

⁵⁷⁶ Faubourg valaque de Braşov.

⁵⁷⁷ Gubernium de Transylvanie.

⁵⁷⁸ Commandement militaire.

crédit que j'ay auprèz de la nation⁵⁷⁹ me fait espérer que mes dispositions puissent rencontrer et que tous les différents soyent assoupi.

Ici, l'on veut dire que son Ex[cellen]ce M^r le Général Comandant puis partir dans peu. Jusqu'ici, il ne m'en a dit mot. En tout cas, il faudroit songer à un sujet propre pour le relever quoyque, pour mon particulier, j'espère que je scauray m'accomoder avec un chacun, pourvu que le service soit fait. J'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence, Temesvar, ce 27 may 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur, F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 105 (96), 30 mai 1756

François Perlas rend compte de sa visite des villages de la milice, où il a pu examiner les plaintes des soldats et des officiers. Il évoque le risque de désertion, qui ne saurait être évité qu'en faisant un exemple. L'épidémie se poursuit à Braşov, mais aucune mesure supplémentaire n'a été prise dans le Banat. François Perlas signale que des bandits de Syrmie sont venus chercher l'asile dans le Banat et que tout est fait pour les rattraper. Il rapporte aussi avoir livré la quantité d'orge demandée par le paşa de Belgrade. Il évoque enfin l'arrivée dans le Banat de prêtres de Transylvanie qui viennent de rejeter l'union avec Rome, qu'ils avaient pourtant acceptée un peu plus tôt. Tout est fait pour les arrêter avec doigté.

[f° 443r] Monsieur,

J'ay l'honneur de marquer à Votre Excellence que je me trouve depuis vendredi passé à la revue des six compagnies supérieures. Ayant comencé par celle de Mokrin, où je me suis arrêté deux jours pour examiner les plaintes que les militaires ont doné à la cour et celles qu'ils puissent avoire encore pour y porter le remède, celon ce qui a été prescrit de la cour. L'on a même disposé le tout pour que l'ingénieur Römer⁵⁸⁰ mesure le terrain et, par là, l'on viene dans la

 ⁵⁷⁹ Il s'agit de la « milice nationale », héritière de la « Nation illyrienne » qui s'était soulevée contre les Ottomans au profit de l'empereur Léopold I^{er} en 1689.
 580 Les plaintes des confinaires nouvellement installés dans les villages de la milice nationale, dans

⁵⁸⁰ Les plaintes des confinaires nouvellement installés dans les villages de la milice nationale, dans l'ouest du Banat, ne sont pas nouvelles en ce qui concerne la taille des lopins. Il s'agit d'ailleurs d'une des rares suppliques qui soit véritablement prise au sérieux par l'administration régionale et son président, sans doute parce qu'elle n'émane pas des officiers mais de simples soldats. Elles sont déjà enregistrées en juillet 1755. Toutefois, la décision finale consistant à envoyer l'ingénieur Carl Joseph Römer n'est prise que le 30 novembre 1756 (OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, KT 96, f° 111 et KT 110, f° 115-130). Cet arpentage ne donne cependant pas lieu au relevé cartogaphique du parcellaire villageois. On ne dispose avant la réforme cadastrale des années 1770 que de plans

Monsieur.

connoissance du terrain qu'un chacun d'eux possède et s'il a ce qui luy faut pour sa subsistance. La revue finie, j'auray l'honneur de soumettre à Votre Excellence le précis de ce que l'on aura relaté. Aujourd'huy, je passeray la revue ici à Kikinda et, ensuite, je continueray avec les autres compagnies. Je prévoy qu'il faudra prendre par la tête quelqu'un de nos militaires qui pouroient, si l'on n'y portât le remède à temps, séduire des autres et s'en suivra des inconvénients. À mon retour à Temesvar, l'on concertera avec l'[f° 443v]administration coment l'on devra s'y prendre.

Les nouvelles de Transilvanie marquent que l'on a de recheffe fermé deux maisons dans le faubourg de Cronstat. Malgré cela, l'on n'a pas jugé de faire du côté du Banat d'autres dispositions de celles-ci devant prises.

M^r de Vilar, Comandant de Semelin, vient de donner l'avis à Panchova qu'une bande des voleurs, qui doivent avoir assassiné deux Turcs, se soyent sauvés dans le Banat, pour qu'on se donne la main et l'on aille à leurs trousses. L'on a expédié les ordres dans l'instant à tous les districts et aux endroits militaires, pour que l'on aille à leur trousse. Le Bassa de Belgrad a de nouvau écrit à Son Excellence M^r le Général Comandant pour qu'on luy procura 10 000 Oka⁵⁸¹ du blé, qui pouvoit faire 300 de nos mesures⁵⁸². L'on a d'abord ordoné d'en faire l'expédition, d'autant que l'on a cru de l'obliger et remplir par là les ordres de la cour. C'est ce que j'ay l'honneur de remontrer à Votre Excellence, ayant celuy d'être, avec la plus respectueuse vénération,

De Votre Excellence, Temesvar, ce 30 may 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur, F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

PS Dans l'instant, l'on [ap]prende que le Général Commandant de Transilvanie⁵⁸³ vient de donner l'avis que les popes du Banat qui s'étoient attaché à l'union en Transilvanie se soyent sauvés de recheffe dans le Banat et veulent se séparer en s'attachant de recheffe au schisme⁵⁸⁴. Le désordre que cela

par masses de culture du finage concerné (OeStA, FHKA, SUS, KS, O-076, 1752 et OeStA, KA, KPS, KS, G I h 428, 1772).

les prêtres gréco-catholiques (A. Duţu, « Pouvoir des Habsbourg et peuple roumain au XVIIIe

⁵⁸¹ Okka: unité ottomane de mesure correspondant à 1,282 kg. Soit en tout 12,8 tonnes.

⁵⁸² Metzen (environ 61,5 litre par Metze). Soit un volume de 18,5 m³.

⁵⁸³ Franz Wenzel, Graf von Wallis.

⁵⁸⁴ Contrairement au Banat et au royaume de Hongrie, où elle jouit des privilèges illyriens, l'Église orthodoxe n'est pas officiellement reconnue en Transylvanie. Les prêtres de rite grec doivent se rattacher à l'Église grecque-catholique, dont le siège se situe à Blaj, qui a accepté l'union religieuse avec Rome en 1691. Ces liens sont cependant contestés par plusieurs prêtres et prédicateurs dès le milieu du siècle. En 1744, Visarion Sarai, un moine orthodoxe d'origine banataise, sème déjà le trouble dans le sud-ouest de Transylvanie, où il pousse les fidèles à rejeter

pouvoit produire nous a donné lieu de ne point retarder d'un instant les ordres aux districts respectives, pour qu'on se sesit⁵⁸⁵ d'eux avec toutes les précautions nécessaires.

Lettre Nº 106 (98), 20 juin 1756

François Perlas rapporte que les évêques orthodoxe et catholique, sur l'initiative du premier, se sont mis d'accord pour dissuader un couple biconfessionnel de se marier. Compte-tenu de la tolérance dont jouissent les orthodoxes dans le Banat, il est parvenu à faire renoncer l'évêque catholique à son idée. Il assure ensuite son correspondant qu'il n'y a plus nécessité de construire de nouveaux bâtiments pour l'administration civile à Timişoara, l'espace restant étant laissé libre pour les militaires et les bourgeois. Il approuve enfin la décision de ne faire encadrer les troupes de la milice que par des officiers appartenant à leur nation, bien qu'une sélection soit nécessaire.

[f° 445r] Monsieur,

Par celle dont il a plu à Votre Excellence de m'honorer en datte du 14, j'aprene les intentions de Sa Majesté pour ce qui concerne ceux de la religion graeci ritus non unitorum⁵⁸⁶ et coment l'on devra s'y prendre avec les unis relaps⁵⁸⁷ sans confondre ceux-ci avec ceux qui pouroient être envisagés come perturbateurs du repos en séduisant les biens intentionés. J'ay taché jusqu'ici d'en agir avec toutes les précautions possibles, ce qui peut avoire beaucoup contribué à n'en avoire pas agi différentment de ce que Votre Excellence a la bonté de me prescrire. Je suis pourtant charmé d'être instruit quelle contenance l'on doit tenir pour l'avenir. Aussi, à l'égard des mariages qui puis s'offrir entre catholiques et chismatiques⁵⁸⁸, ce cas s'est donné ces jours, où M^r le Comte d'Engel⁵⁸⁹ avoir cru, de concert avec l'évêque rascien de Temesvar, devoire détourner celuy

siècle », dans R. Mortier et H. Hasquin (éd.), Unité et diversité de l'empire des Habsbourg à la fin du XVIIIe siècle, Bruxelles, 1988, p. 83-92, ici p. 85 et K. Hitchins, L'idée de nation chez les Roumains de Transylvanie, 1691-1849, Bucarest, 1987, p. 63-65). Le mouvement ne s'arrête pas avec son arrestation et se poursuit dans les années 1750. L'épisode relaté dans ce post-scriptum en est une manifestation. La contestation prend même de l'ampleur avec l'action d'un nouveau prédicateur, Sofronie (Stan Popovici), moine d'origine locale, qui prêche contre l'Union en 1758 et défend le rattachement des orthodoxes transylvains au patriarche illyrien de Sremski Karlovci (K. Hitchins, *L'idée de nation...*, p. 74-75). *Saisisse*.

De rite grec non-uni, c'est-à-dire des orthodoxes rejetant l'autorité de Rome, à l'inverse des catholiques grecs qui ont accepté l'Union.

⁵⁸⁷ Ceux qui, ayant accepté l'Union avec Rome, l'on ensuite rejetée. Ils sont nombreux à cette date en Transylvanie (voir NdP lettre précédente). ⁵⁸⁸ *Orthodoxes*.

⁵⁸⁹ Évêque catholique de Timişoara.

d'une femme catholique avec un jeune home graeci Ritus non uniti⁵⁹⁰. J'ay pris le moment propre pour le [f° 445v] capaciter 591, au temps même que je luy ay fait comprendre que les intentions de Sa Majesté ne seroient pas différentes à l'égard de ceux du Graeci Ritus non uniti (qui avoient une religion qui croît dans se plaine vigue[u]r au Banat en vertu des privilèges) de ce qu'elles étoient en Hongrie et en Alemagne avec les calvinistes et luteriens⁵⁹². Sur cela, il a dans l'instant relâché la défense qu'il avoit fait de les marier. Je seray attentiff à à ne laisser pas prendre pied à notre évêque à prendre connoissance et se mêler des non uniti. Je suis sans cela continuellement à le prêcher qu'il veuille réfléchir come il faut avant de prendre des certaines résolutions. Il paroit qu'il veut se prêter à mes conseils, d'autant qu'il comence à conoitre que je n'y ay d'autre intérês que celuy du service, sans que l'on s'avise de déroger à son autorité.

J'aprene ce que Votre Excellence me marque à l'égard de la diminution de la garnison. Je suis d'acord qu'il conviendroit de l'avoire diminuée, lors que le bataillon qui en est sorti fut à portée de Temisvar, pour que l'on [f° 446r] put changer la garnison tous les 15 jours. Mais cela n'est pas faisable dans les postes de Panchova et de Peskereck, où ils ont été mis par son éloignement. Et ce que l'on croit de pouvoire se passer de bâtir un hôpital en mettant les malades dans les casernes vides, je souhaite que cela puis avoire lieu, quoyque je le juge assez difficil, cela n'étant pas de mon inspection. Je crois passer outre et me borner à donner mon avis aux remontrances que l'on devra faire là-dessus. Pour ce qui regarde les bâtiments, civils et caméraux, je m'en tiendray aux ordres précis de Votre Excellence et je feray en sorte que l'on évite l'inutile, le voluptueux et les embellisements et que l'on s'en tiene à ce qui est d'absolu nécessité. Pour Temesvar, votre Excellence peut compter que nous n'aurons gerre plus à bâtir cameraliter⁵⁹³ et ce ne sera que le militaire et la bourgeoisie qui bâtira. Jusqu'ici, je n'ay pu remetre à Votre Excellence la relation de la revue militaire et, cela, d'autant qu'il a [f° 446v] falu traduire beaucoup des documents rasciens qui recherchent bien du temps. J'aprene ce que Votre Excellence a la bonté de me

⁵⁹⁰ L'accord entre les évêques catholique et orthodoxe de Timişoara contre les mariages biconfessionnels est attesté par une lettre du comte Engel à l'administration régionale. Le cas cité ici n'est pas unique, puisque la question s'était déjà posée en 1754 pour le remariage d'une veuve catholique avec un orthodoxe. L'administration régionale s'était alors contentée de rappeler l'obligation faite aux couples mixtes d'élever leurs enfants dans la religion catholique. Cette mesure semble toutefois insuffisante pour l'évêque, qui dépeint tous les dangers à attendre de la promiscuité entre les deux religions (MOL, E303, 54 cs., f° 375-377, 08/06/1756). ⁵⁹¹ Retenir.

⁵⁹² Écrivant cela, François Perlas considère les « privilèges illyriens » accordés en 1690, et régulièrement confirmés depuis, comme un privilège territorialisé de tolérance religieuse. Cette interprétation est cependant relativement récente, dans la mesure où seuls les participants à la Grande Migration de 1691 et leurs descendants étaient censés jouir des mesures contenues dans ces diplômes impériaux.
593 Pour l'administration camérale.

prévenir, que l'on ne scauroit pas employer prèz de notres militaires⁵⁹⁴ d'autres officiers que des nationaux. Je trouve aussi que c'est ce qu'il convient et je ne sache pas qu'il ay jamais été question d'en y employer d'autres. Mais il convient que ceux de la nation soyent tels que l'on puis compter sur eux. Mais la plus part sont des gens cassés et qui dificilement oublieront les excès auxquels ils étoient faits lorsqu'ils étoient au-delà de la Tais⁵⁹⁵. Par la relation que j'auroy l'honneur de remettre, Votre Excellence elle sera exactement instruite d'un chacun et de tous que nous avons, qui pouroit remplacer ceux qui ne sont absolument d'aucun usage. Si l'*Ober-Capitain* n'en agit pas differentment. Il faudra absolument penser à quelqu'un qui le remplace. Son irrésolution, et nonchalance fait qu'il s'est attiré la haine de tout son monde, come Votre Excellence poura en juger lors qu'elle sera au fait de sa façon d'agir.

Je suis très redevable à Votre Excellence qu'elle ay désigné me marquer l'aliance conclue entre la France et notre cour⁵⁹⁶ et j'ay l'honneur de remetre cijoint les avis parvenu, étant avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur.

De Votre Excellence, Temesvar, ce 20 juin 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur, F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 107 (99), 25 juin 1756

François Perlas se fait l'écho de nouvelles inquiétantes concernant l'état sanitaire de la Valachie. La décision a été prise de porter la quarantaine de Mehadia à 42 jours. Les paşa des environs ont été contactés, afin de maintenir le commerce pour le moment. L'épidémie qui s'est déclarée en Valachie ne semble pas être des pestes au sens strict du terme, mais plutôt des maladies liées à la chaleur excessive, dont avait également été touché le Banat les jours précédents. François Perlas signale l'arrivée d'un évêque orthodoxe de Morée, qui demande l'obtention d'un passeport pour se rendre à Vienne. Il prie son correspondant de lui indiquer la conduite à tenir. Il mentionne ensuite l'arrivée d'un sujet russe qui a demandé, par l'intermédiaire de l'évêque orthodoxe, à quêter dans le Banat. Malgré ses réticences, le président du Banat s'est résolu à lui accorder un délai de trois jours, afin de se débarrasser de lui. Il évoque enfin les rumeurs venues d'Istanbul, qui veulent que l'Empire ottoman veuille déclarer la guerre à la Russie.

⁵⁹⁴ Les milices illyriennes ou nationales, dépendant de l'administration civile.

⁵⁹⁵ Avant leur départ des confins de la Tisza pour le Banat en 1753.

Référence à la Révolution diplomatique ou renversement des alliances, qui voit les Habsbourg conclure un traité défensif avec les Bourbon : le traité de Versailles signé le 1^{er} mai 1756.

[f° 449r] Monsieur,

Parmi les matières qui peuvent mériter l'attention de Votre Excellence, j'envisage celle de la sanité une des principales. Ainsi, je n'ay garde de différer à porter à sa connoissance ce qui nous est parvenu à cet sujet de la Transilvanie et du directeur de la contumace de Mehadia. Du contenu des ci-joints documents, Votre Excellence observera quels arengements l'état des choses puisent exiger. Aussi, l'on n'a retardé d'un moment à faire toutes les dispositions que l'on a jugé nécessaires pour garantir le Banat du malheur qui paroit menacer les pais voisins. Et l'on a expédié les ordres à tous les confins de la Valachie de tirer le cordon, de même qu'il étoit tiré en dernier lieu. L'on a instruit le directeur de la Contumaz de Mehadia d'hausser la contumace à 42 jours, à scavoir 15 jours à l'avant-Contumaz de Chupanek [f° 449v] et le reste à Mehadia. L'on a défendu d'y recevoire toutte marchandise primis Classis et l'on a requis le Général Comando d'écrire au Bassa d'Orsova, pour qu'ils veilent de leur coté et prenent les précautions dues, pour que nous ne soyons pas obligé de fermer tout commerce avec eux, dont nous ne scaurions nous dispenser lorsqu'ils exerceraient leur commerce librement et sans une certaine retenue avec la Valachie. D'autant que par la navigation du Danube assez fréquentée, nous courrerions risque de nous attirer quelque malheur. L'on a aussi pensé aux précautions qu'il faloit prendre dans les frontières qui ont du raport avec Vidin. Quoique l'on n'aye pas jugé, tandis que la contagion soit borné dans les endroits només, d'en écrire au Bassa, ce que l'on s'est réservé de faire lors que le besoin l'exige. Jusqu'ici, l'on n'a pas cru devoire prendre aucun arengement à l'égard de la Contumaz de Panchova [f° 452r] et l'on n'en prendra que lorsque le cas puis le rechercher. M^r de Schwacheim, résident à la Porte, dans une de ses lettres que je viene de recevoire, me marque aussi qu'à Constantinople, à en juger de deux différents, car le mal contagieux puis s'être glissé. Il promet même de m'en marquer le précis lors qu'il se vérifie, come Votre Excellence voira par le cijoint extrait de sa lettre. J'ay cru devoire marquer en abrégé à Votre Excellence le tout. Au temps même que j'ay l'honneur de l'avertir que par la voye de l'Administration, on remette la relation à Sa Majesté assez détaillé. Au reste, elle peut être assuré que je ne perderay pas de vue des matières qui intéressent le public et où l'on doit veiler, tâchant de garantir les pais de Sa Majesté d'accidents aussi fâcheux, come seroit celuy d'une contagion dont Dieu nous préserve. Et quoique la mortalité dans la Valachie et la Moldau⁵⁹⁷ soit au point que les avis nous donnent, j'ay lieu de me flatter que cela ne [fº 452v] soit pas une peste formelle, mais plus tôt un effet des chaleurs excessives que nous avons eu. Et cela d'autant qu'ici, dans le Banat, nous en avons éprouvé les effets. Car l'on nous marque que des bergers et des bestiaux, les jours des fêttes de Pentecôte, où l'on a éprouvé une extrême chaleur, soyent resté morts. Aussi du

⁵⁹⁷ Moldavie.

bataillon qui est sorti de Temesvar, [de] la première marche, trois sont restés sur la place et un nombre infini, tellement abatu qu'ils n'étoient point en état de poursuivre leur marche. Ainsi que l'on peut juger de ce qui peut être arrivé dans la Valachie, où les chaleurs sont bien plus fortes que dans le Banat. Par la suite, nous serons éclairés et ce sera la première de mes attentions de porter le tout aussitôt avec la plus grande exactitude à sa connoissance. Au moindre avis qui arrive, l'on s'assemble et l'on concerte avec M^r le Général Comandant. L'on est convenu qu'à mesure que le danger l'exige, sans autre, on renforcera le cordon sans en attendre les ordres de la cour. Quoy que de casu in casum⁵⁹⁸, l'on remontrera ce que l'on mette en exécution. Moyenent quoy, Votre Excell[en]ce [f° 450r] peut se reposer et sur moy et sur l'administration, que l'on est empressé à ne point démériter l'aprobation dont Sa Majesté a la clémence de nous assurer par une dépêche qui m'est parvenue la nuite passée par une estafette, où la députation de la sanité agrée au possible toutes les mesures prises. Si l'on n'étoit pas même zélé que l'on ne scauroit davantage pour tout ce qui concerne le service, je dois naïvement avouer à Votre Excellence que des assurances aussi flateuses nous engageroient au point de sacrifier tout au monde pour nous maintenir dans le bon crédit. Par la même dépêche, nous recevons les ordres de nous mettre en correspondance avec les comitats pour tout ce qui puis avoire du raport à la sanité. À mesure que les avis arrivent, on tâchera de les porter à leur connoissance tout come l'on a pratiqué avec la Sclavonie.

Un certain évêque nomé Silvester Theodorevich du rit grec de Modon en Morée, ayant solicité un pasport pour se rendre à la cour. J'avois cru qu'il dut [f° 450v] attendre jusqu'à ce que j'en us averti Votre Excellence et appris son intention là-dessus. Je ne scay point ce qui l'ay pu en détourner. Ce qu'il y a de vray, c'est qu'il a sans cesse solicité le passeport, que l'on n'a pu luy disputer aprèz le mémoire ci-joint qu'il m'a présenté, que j'ay l'honneur de remettre à Votre Excellence. Une narration assez naife⁵⁹⁹ de l'origine de ses malheurs et de ses intentions m'ont engagé de soumettre le tout à Votre Excellence. D'autant plus que des informations que j'ay pu acquir, il paroit qu'il n'y ay rien à redire à sa conduite. Ainsi, qu'il ne tiendra qu'à Votre Excellence de juger jusqu'où ses solicitations puissent avoire lieu.

Ces jours passés, il est paru un certain Marco Voyn, sujet de la Russie avec des passeports de l'ambassadeur de notre cour à Venise, avec un autre du comte d'Amilton à Triest, un troisième de l'ambassadeur de Vienne Correr, et un quatrième du comte Keÿserling, dont je remette ici la *Translatum*⁶⁰⁰. M^r l'évêque rascien de Temisvar l'envoye chez moy, me priant de vouloire permettre qu'il put s'arrêter pendant quelques semaines dans [le] [f° 451r] Banat

⁵⁹⁸ Au cas par cas.

⁵⁹⁹ Naïve.

⁶⁰⁰ Traduction.

pour y pouvoire q[u]êter et, par là, fournir au grand besoin où il se trouvoit et, à ce qu'il me dit, amasser une somme pour aller reprendre sa femme et enfants qu'il dit avoir dû laisser dans un endroit d'Italie. Aprèz les ordres précis que nous avons de veiller aux sujets rasciens qui vienent dans le Banat, j'envisagois le tout assez suspect ou, au moins, que l'on s'y prit avec bien de la délicatesse. Aprèz avoire meurement réfléchi quel expédient il faloit prendre, l'on est venu à luy permetre de q[u]êter pendant trois jours dans la ville de Temesvar, ayant destiné quelqu'un qui prit garde à toutes ses démarches. Et que les trois jours passés, il devoit prendre sa route vers Arat⁶⁰¹ et qu'on luy donneroit un *Viaticum* de quelques ducats pour se débarasser de luy le plus tôt possible. Et c'est dans cette conformité que l'on s'y est pris, luy ayant fait comprendre et marquer par le canal de l'évêque qu'on luy faisoit plus ac[u]eil qui luy étoit dû, n'étant pas dans le cas de luy pouvoire accorder ce qu'il cherchoit, puisque ce seroit dérober à nos propres sujets, ce qui devoit être réservé à eux seuls. Moyennant quoy, il est parti très content et l'on s'est débarassé d'un meuble qui pouvoit avoire quelque [f° 451v] chose d'envelopé.

Ce que les avis de Belgrad nous marquent, j'ay l'honneur de la remettre ci-joint. D'où il paroit que la bone harmonie se rafermit toujours davantage. J'ay aussi l'honneur de remettre la réponse du Bascha Ismail Begg à l'égard des 130 *Türkische Tahler*⁶⁰² qu'on luy a rendu, conformément aux ordres de Votre Excellence.

Par un voye secret, j'aprene que la Porte ottomane soit dans la ferme résolution de faire la guerre à la Russie. L'on veut même dire que l'on se soit saisi du ministre de Russie, l'ayant enfermé dans les 7 Tours⁶⁰³. Ce qu'il puis y avoire de vray, Votre Excellence poura le scavoir au mieux que moy.

Au point que je voulois fermer les lettres, je reçois par la poste de Transilvanie les avis ci-joints. L'on est aprèz à débattre si l'on doit entièrement se fermer vers la Valachie, à l'exemple de ce que l'on a fait en Transilvanie. Et l'on s'en tiendra à ce que l'on trouvera convenu. La gravité des matières m'obligent à être à charge à Votre Excellence, ce qui poura faire que je ne paroisse pas toutes fois importun. J'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,
De Votre Excellence,
Temesvar, ce 25 juin 1756.
Le très humble et très obéis[sant] serviteur,
F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

602 II s'agit de piastres ottomanes (kuruş), monnaie d'argent contenant 19,38 g de métal.
 603 II s'agit du château Yedikule, qui sert de prison aux ambassadeurs étrangers à cette date.

⁶⁰¹ Arad (Hongrie).

Lettre Nº 108 (100), 28 juin 1756

François Perlas accuse bonne réception de l'ordre de tirer le cordon vis-à-vis de la Valachie et d'établir une quarantaine pour les voyageurs venus de Transylvanie. Il s'est concerté avec le général Engelshofen pour garnir tous les postes frontaliers. Il se justifie de ne pas avoir fermé la frontière plus tôt avec la Valachie, dans la mesure où cette décision, sans avoir la certitude qu'une épidémie s'est effectivement déclarée, lui semblait contraire aux traités internationaux. Il se réjouit, enfin, que la maladie soit moins virulente que les années passées dans le Banat.

[f° 455r] Monsieur,

Par une estafette arrivée avant-hier la nuit, nous recevons les ordres positives de Sa Majesté que, vue la situation du mal contagieux dans la Valachie et Moldau⁶⁰⁴, de même que dans les fauxbourgs de Cronstad. À l'égard des deu premiers, l'on coupe court à tout commerce et l'on tire un cordon des plus rigoureux et à l'égard du second, l'on ne laisse passer persone qui ne soit muni d'un passeport avec lequel il puis être admis à l'endroit destiné pour faire la coutumace. En conséquence des ordres souverains, j'ay cru ne devoire différer d'un instant de porter à la connoissance de Son Excellence M^r le Général Comandant ce qu'on nous prescrivoit et concerté des mesures à prendre pour remplir les intentions de la cour. En suit[e] de quoy, l'aprèz-dîner même, l'on s'est assemblé et l'on a débatu le tout au mieux, soit pour la sûreté du Banat, soit pour le reste des pais de Sa Majesté. M' le Général Comandant s'est déclaré [f° 455v] quels postes il comptoit de garnir *militariter*⁶⁰⁵. Ensuite de quoy, l'on est convenu de ceux qui devoient être garnis *provincialiter*⁶⁰⁶. Aussi, sans delay, l'on a expédié les ordres aux endroits respectives et l'on a même jugé convenir charger d'une commission qui recherche toutte l'exactitude pour que, de son exécution, l'on puis se promettre les avantages que l'on voudroit. Deux conseillers de l'Administration, à scavoire M^r de Plasch, et M^r de Salbeck. Au premier, l'on a assigné les deux districts d'Orsova et Caransebes et, au second, ceux de Lipa et Lugos pour disposer tous les moyens et pour la subsistance des troupes qui doivent composer le cordon et pour le règlement des vilages destinés à garnir les postes. Pour l'établissement de la contumace et son personnel à Coschova, qui sera l'unique pour tout ce qui viene de la Transilvanie. Tout autre passage devant être fermé, come l'on a trouvé à propos d'en instruire le Général comando de Transilvanie, le *Guvernio*, et le *Teraurariat*⁶⁰⁷ que tout homme qui viene dans le Banat doive prendre [f° 456r] sa routte par Dobra à Koschova. Et

 $^{^{604}}$ Moldavie.

⁶⁰⁵ Avec des soldats dépendant de l'administration militaire.

⁶⁰⁶ Avec des miliciens dépendant de l'administration civile.

⁶⁰⁷ *Thesaurariat* de Transylvanie : administration des finances.

que même dans son passeport, il soit dit qu'il vient d'un endroit saint et point suspect, les stations par où il doive passer y devant être insérés, sans quoy il ne sera jamais admis à la Contumaz de Koshova. Dans la relation que l'administration a l'honneur de soumetre à Sa Majesté par l'expédition d'aujourd'huy, le tout y est contenu. Et je m'en raporte à tout ce que l'on a l'honneur de remontrer. La considération que l'on a eu de ne point fermer entièrement la comunication avec Orsova, lorsque l'on l'a fait avec la Valachie, est fondé sur deux objects qui paroissent mériter toute l'attention. Une des principales: l'on envisage celuy des traités, que l'on croit de violer toute fois que le danger de la contagion n'est pas évident pour en venir à exclure toutte commerce. D'autant qu'il paroit suffir, lorsque l'on s'en tien aux précautions acc[o]utumées, et même plus rig[o]urenses, de les obliger à une avantcontumace de 4 semaines et autres 4 à la vray contumace et que l'on ne reçoit [f° 456v] aucune marchandise de première classe sujete à l'infection. Le second objet en est que même le mal qui règne dans la Valachie n'étant pas si à portée d'Orsova et qu'il faut croire que les Turcs mêmes ne négligeront pas de prendre toutes les précautions pour s'en garantir. Et cela d'autant qu'ils n'ignorent pas que lorsqu'ils ne le fissent, ils courrent risque de perdre toutte comunication avec nos pais. Cela nonobstant, il est dit que l'on ne recevera pas même dans la contumace que des marchands et gens conus et munis des passeports come il faut. Le cordon vers la Transilvanie étant tiré de la [...] et la Contumaz établie à Coschova, il s'agit de scavoire come l'on devra en agir avec le chariot de poste qui vient tous les mois de la Transilvanie. Pour le chariot, c'est une chose aisée car, aux confins, il peut être changé. Mais pour ce qui regarde les passagers qui vont avec, il paroit indispensable, lorsque tous les autres seront obligés à faire la Contumace que ceux-ci la fassent quand même. Sur quoy, l'on attendra d'être instruit au plus tôt. Au reste, je scay [f° 457r] qu'à Bude et dans tous les endroits d'Hongrie, l'alarme est bien plus grande qu'elle n'est ici chez nous. Mais cela ne provient que de l'oisiveté de bien des gens, qui s'amusent à débiter tout ce qu'ils entendent de fâcheux. Ici, l'on n'en parle qu'autant qu'il faut. Mais en échange, l'on fait les dispositions qu'il convienne sans bruit et alarme. Moyenant quoy, tout le monde est tranquil et ce qu'il y ay et puis s'offrir, ce sera certainement moy qui sera le plus empressé de le marquer à Votre Excellence, sans que je m'avise de l'importuner avec des nouvelles non fondées. Ici, l'on jouit jusqu'ici la plus parfaite santé. Les maladies ne sont, à beaucoup prèz, come les années passées. Je ne scay si c'est un effet de la saison ou bien que, par la santé, l'on corrige toujours davantage aux marais par les bâtimens que l'on fait tous les jours. J'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur
De Votre Excellence
Temesvar ce 28 juin 1756
Le très umble et très obéis[san]t serviteur

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp

Lettre No 109 (101), 1er juillet 1756

François Perlas rapporte que le déplacement du régiment de Portugal vers Győr et son remplacement par celui de Schmerzing rend les opérations de contrôle de la frontière d'autant plus difficiles. En attendant, toutes les troupes au service de l'administration civile ont été mobilisées. Des arrangements ont été pris avec les institutions transylvaines et la commission sanitaire. La vigilance est à son maximum aux frontières, comme le montre l'arrestation de 10 Valaques, conduits à la maison de quarantaine. François Perlas revient ensuite sur les nombreuses obligations de sa charge (administration de la frontière, questions sanitaires, relation avec le clergé orthodoxe et avec la milice nationale), qui lui semblent plus importantes que dans n'importe quel autre gouvernement régional de la monarchie. Il signale enfin que 29 prisonniers se sont échappés et ont trouvé refuge dans l'église jésuite.

[f° 460r] Monsieur,

J'ay cru ne pouvoire pas me dispenser de marquer à Votre Excellence l'ordre que Son Excellence M^r le Général Comandant, et le Commissariat ont recu par la post d'hier de faire partir dans l'instant le régiment de Portugal cavalerie pour le campement de Rab⁶⁰⁸. D'autant qu'il seroit relevé par celuy de Schmersing⁶ Cet changement subite et auquel l'on ne s'étoit pas attendu, s'il n'a pas dérangé, au moins il ralentit les dispositions prises pour tirer le cordon. Come Votre Excellence même peut juger qu'un tel changement doit avoire obligé M^r le Général Comandant à prendre des autres arengements, come en effet il les a pris et pourvu de façon que le départ du régiment ne soit aucunement retardé et que les postes destiné à être garnis avec la cavalerie le soyent, réservant uniquement trois compagnies, qui auront à rester, tandis qu'elles ne soyent pas relevé par trois autres [f° 460v] de Schmersing. Nous comptons que tous les postes du cordon, qui doivent être garnis par le militaire réglé le seront vers le 10 ou le 12 du mois. L'on a en attendant fait en sorte que les postes soyent soigneusement gardés et observés par les vilages mêmes, que les hauteurs et les passages suspects soyent garnis avec nos Landt-Milizer, Plajasch, Husars, et Übereiter 610 pour empêcher toutte comunication avec la Valachie et n'en avoire avec la Transilvanie pas d'autre que celle que permet l'ordre requis d'une exacte Contumaze, come l'on été attentif d'établir avec toutes les précautions possibles

⁶⁰⁸ Győr.

⁶⁰⁹ Il s'agit du régiment de dragons moraves possédé par Hannibal, Freiherr von Schmerzing de 1745 à 1762.

⁶¹⁰ Miliciens nationaux, Plajaschen (milice frontière), hussards (cavaliers au service des districts) et gardes des postes de douanes.

et que l'on est aprèz à rafermir toujours davantage. Votre Excellence observera par la ci-jointe copie ce que l'on a établi de concert avec le *PostVerwalter*⁶¹¹ et pour les lettres, estaffetes et courriers, com aussi pour la diligence ou *PostWagen* dont, come il paroît, l'on a doné part à M^r le Maréchal Valis, afin qu'il sache d'abord aussi pourvoire à ce qu'il faudroit de son côté. Mais [f° 463r] je prévois que l'on traînera les dispositions, à moins qu'ils n'ayent des ordres précis de fournir à tout ce qui doit assurer et mettre à l'abris de tout contagion et le Banat et le reste de la Transilvanie point infectée. Et qu'on s'arrêtera aux frais que des dispositions teles doivent causer. L'Administration a de même instruit le *Guvernio* et la comission de la sanité de ces arrangements faits. Moyennant quoy, nous n'avons qu'à nous en tenir à ce qui été réglé.

Sans les ordres souverains de Leur Majestés, le bonheur et la sûreté de Ses États et Pais me doit tenir si à cœur que je cesseray d'un moment à veiller à tout ce qui doit y contribuer et il n'y aura certainement pas de ma faute ni de celle de l'administration si les mesures prises ne fussent pas du gré de la cour. L'on est attentiff aux moindres petits choses et l'on envisage certainement pas en bagatelle ce qui puis avoire le moindre raport à quelque contagion. Il est vray qu'il réussit assez difficil avec le militaire [f° 463v] que l'on a dans le Banat de garnir des frontières aussi vastes come celle de la Valachie, de la Transilvanie et la Servie. Je suis témoin du travail que semblables dispositions en coûtent à M^r le Général Comandant, étant borné à un nombre de trouppe assez médiocre pour cet pais.

Par la relation que l'on a l'honneur de soumettre avec cette estaffete, Votre Excellence observera que l'on veille à se saisir de tous ceux qui puissent être suspects, come l'on s'est saisi des 10 Valaches⁶¹² qui ont pénétré dans le pais et qu'avec toutes les précautions on les amène à la Contumaz de Chupanek. Elle peut juger si l'on négligea de veiller à quiconque s'avise de pénétrer dans le Banat et que, si l'on ut la moindre senteur de ceux qui doivent s'être évadés des maisons empestés du fauxbourg de Cronstat, l'on se saisiroit d'eux pour les enfermer dans une rig[o]ureuse Contumace. Il est certain que nous soms dans une situation qui nous donne assez de quoy mériter. Tout fatigue et tout travail que mon employ puis me fournir n'est rien en comparaison de l'agitation qui doivent causer des matières aussi délicates, dont dépend, et le bonheur et les [f° 461r] malheurs des États entiers et qu'il dépend d'une disposition manquée ou des mesures qui ne soyent pas prises à temps de perdre le peu de crédit que l'on peut avoire aquis pendant des années. Je regarde cet-ci bien plus désagréable que le mauvaise aire et tout ce que le Banat puis avoire de fâcheux, dont certainement je ne ferois pas mention, me faisant un gloire de servir Sa Majesté. Mais il paroit que le mauvois sort m'en veut, puisque pendant ces deux annés et

⁶¹¹ Administration des postes.

⁶¹² Valaques.

demi que je suis ici, c'est la troisième alarme que je dois essuver de la contagion, où le fardaux des dispostions doit principalement tomber sur moy. Et quoyque le mieux intentioné, je dois vivre dans une continuele crainte si j'ay à me reprocher, si je peu avoire manqué, ou faute de connoissance ou peut-être négligé quelque-chose. De surplus, il est notoire à Votre Excellence combien les troubles de Belgrad m'ont attiré des soins et du travail, et par leur délicatesse, et par les circonspections dont l'on en devoit agir pour rencontrer les intentions de la cour. Il y a sans cela le clergé du rit grec non uni et notre Land Militaire, deux matières pas moins délicates [f° 461v] et qui recherchent dans leur maniment une bien mûre réflexion, par les raisons qui sont sans cela connues à Votre Excellence. Le bonheur m'en a voulu jusqu'ici qu'en aucuns de ces matières, je crois d'en avoire agi sans que j'ay la moindre chose à me raprocher. Cela nonobstant, Votre Excellence est trop éclairé pour qu'elle n'en convienne que ma situation doit être envisagée bien dangereux et pénible, et bien différente de celle que tout autre représentant mon semblable aye à assurer. Si je veu même abstraire de ces points aussi désuets l'ouvrage que recherche ce gouvernement interne du Banat, il ne cède en rien à celuy des autres provinces et pais. Et cela d'autant que ce qui est administré ailleur par différents directoires, ici est réduit à un seul, dont Sa Majesté a eu la clémence de m'en confier le Presidium. Je ne fais aucunement cette digression pour m'en faire un méritte ou pour vouloire m'abstraire d'un travail que j'ambrasse avec mil et mil plaisirs et que je ne demande pas mieux que de me pouvoire sacrifier pour ma souverains, mais pour que Votre Excellence daigne faire attention à la situation critique où je me trouve [f° 462r] et qu'elle veule, avec sa bonté acoutumée, m'épargner si je n'arrive pas à remplir ce que le devoire de ma charge recherche. Et cela d'autant qu'elle peut être assuré que ne manque ni de zèl ni d'application pour tout ce qui régarde le service. Aussi ne veux-je en témoignage que mes propres actions et ceux qui me voyent servir.

Je dois marquer à Votre Excellence que 29 de nos *Criminalister*⁶¹³ ont avant-hier forcé la garde et se sont sauvé à l'Église des pères de la société. Pour couper court à tout inconvénient, on les a rendu, moyenant un revers, come Votre Excellence sera informé plus au large dans peu par la voye de l'administration, où je m'en raporte ayant l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération.

Monsieur,
De Votre Excellence,
Temesvar, ce 1^{er} juillet 1756.
Le très humble et très obéis[sant] serviteur,
F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

⁶¹³ Criminels prisonniers.

Lettre Nº 110 (102), 2 juillet 1756

François Perlas évoque la rumeur d'une peste qui serait déclarée à Istanbul. Par précaution, la durée de quarantaine a été relevée à six semaines à Pančevo. Il croit cependant qu'il ne s'agit pas d'une véritable peste. La fermeture de la frontière sera dommageable pour le commerce et les douanes, mais il y a lieu de se réjouir d'une récolte qui s'annonce bonne.

[f° 464r] Monsieur,

J'espère que Votre Excellence aura reçu les dépesches que j'ay remises hier par un estafette. Par la poste d'aujourd'huy, nous n'avons rien appris ni de la Transilvanie ni de la Valachie. Ainsi, come dit l'Italien, nulla nova bona nova⁶¹⁴. Cela nonobstant, l'on est empressé à aranger le tout au mieux pour se garantir du malheur. Ce que les nouvelles de la Turquie portent, Votre Excellence le voira par la ci-jointe relation. Il paroit, quoyque M^r de Schwacheim n'ay rien marqué davantage, que vers Constantinople, il puis y avoire lieu de craindre que la peste s'y soit glissée. À tout hasard, l'on a jugé à propos d'hausser la Contumaz de Panchova à 6 semaines et d'exclure les marchandises de première classe. Ce que l'on a porté à la connoissance de la comission de sanité de Sclavonie, afin qu'ils puissent s'aranger à Semelin. Au reste, dans nos frontières, le tout est tranquil. Ici, l'on a casi pas [f° 464v] des malades. Nous voulons espérer que cet année soit plus saine que les passées et que Dieu veuile nous préserver de la contagion qui menace chez nos voisins. Par le cordon que l'on a tiré, le commerce et les douanes en souffriront. Mais la fertile récolte dont l'on se promet poura le remplacer. J'espère dans peu pouvoire donner des bones nouvelles à Votre Excellence, quoyque je crois le mal qui règne dans la Valachie et dans la Transilvanie épidémique. Je ne crois pourtant pas que ce soit une peste formelle et, à mesure que les chaleurs passeront, je crois que le mal cesse aussi. Dieu le fasse pour le bien des pais et sujets de Sa Majesté. Et j'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur, De Votre Excellence, Temesvar, ce 2 juillet 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 111 (103), 9 juillet 1756

François Perlas signale l'arrivée de plusieurs rapports. Il se veut rassurant sur le tumulte qui s'est déclaré dans le village de la milice de Franjova. Il s'agit

⁶¹⁴ Pas de nouvelle, bonne nouvelle.

d'une fausse alarme, les miliciens illyriens ayant seulement souhaité exprimer publiquement leur joie en faisant sonner le tocsin.

[f° 467r] Monsieur,

Votre Excellence aura reçu la staffette que j'ay eu l'honneur d'expédier avec ce qui s'étoit présenté d'important. Du depuis, il n'est rien arrivé de plus. L'on est après assurer toujours de plus ce qui peut mettre à l'abris de tout malheur le Banat et les pais de Sa Majesté. Je viene de recevoir une estaffette avec une dépêche de l'*Hoff Sanitats Deputation*⁶¹⁵ aprouvant tous les arangements que l'on a donés jusqu'ici. Rien n'étant venu ici de la Transilvanie ni de la Valachie, il faut que les choses n'aillent pas plus mal. Si la poste de Transilvanie arrive encor avant le départ des lettres et que l'on aprenne quelque chose, je le marqueray à Votre Excellence. Ce que l'on aprenne de Belgrad, Votre Excellence l'observera des ci-joints avis.

J'ay l'honneur de remettre de même la traduction de la réponse que le Bassa d'Orsova a faite à Son Excellence M^r le Général Comandant à la réquisition qu'on luy fit de vouloire veiller à la comunication que ceux d'Orsova tiendroient [f° 467v] avec la Valachie, pour que nous ne fussions pas obliger à couper tout commerce et nous enfermer vers eux. La réponse est aussi accomplie et satisfaisante qu'il se puis. Par une autre ci-jointe relation, Votre Excellence voira le faux alarme qu'un effet de joye que l'on fit éclater dans notre endroit militaire⁶¹⁶ de Fragnova⁶¹⁷, la veille de S^t Jean Baptiste causa. Et je m'en raporte à son contenu. Dès que le premier avis me parvint, tout aussitôt l'on s'est assemblé et l'on n'en jugea pas différentment de ce que nous fûmes éclaircis par la suite. Cela nonobstant, l'on expédia d'abord l'ordre au vice OberCapitain de se rendre ici et au *OberCapitain*⁶¹⁸ de se rendre sur le lieu pour tirer au net ce qu'il put y avoire de vray. L'un et l'autre se sont rendus ici cet matin et, par leur relation, l'on s'est confirmé dans la première opinion que c'étoit une chose usitée chez la nation de faire éclater leur joye par le son des cloches, lorsqu'ils vouloient faire quelque-chose d'extraordinaire. Et qu'il n'étoit aucunement question de ce qui est dit dans la lettre du lieutenant Vilar que le métropolite⁶¹⁹ put y avoire doné [f° 468r] lieu. J'ay pourtant cru devoire prévenir l'Ober et Vice OberCapitain, à l'un et à l'autre, qu'il faloit être attentiff à ne pas permettre un certain assemblage qui put avoire ombre de tumultueux⁶²⁰, puisqu'on envisagoit cela très pernicieux et même dangereux que l'ordre devoit être partout, beaucoup plus chez le militaire. Le lieutenant a fait son devoire d'avoire pris les mesures

⁶¹⁵ Députation sanitaire aulique.

⁶¹⁶ Il s'agit d'un des villages accueillant des soldats de la milice illyrienne.

⁶¹⁷ Franjova (Vranjovo).

⁶¹⁸ Respectivement Lazar Poppovics et Gabrilo Novakovics.

⁶¹⁹ Pavle Nenadović.

⁶²⁰ Ne pas permettre qu'aient lieu des rassemblements qui puissent faire croire à une rébellion

pour tout ce qui put y avoire. Mais aussi je trouve que l'on s'alarme sans besoin et que, dans cet pais-ci, quoy que l'on doit être attentiff et veilant⁶²¹, il y faut un peu de flegme et de réflexion dont, si j'avois manqué, Votre Excellence peut être assuré que l'on auroit fait bien des fautes, dont je ne voudrois avoire à me raprocher. J'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur.

De Votre Excellence, Temesvar, ce 9 juillet 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

PS dans cet moment le poste de Transilvanie arrive et l'on marque que le mal gagne au-delà des fauxbourgs de Cronstat & même les 4 vilages Tartlau, Petersberg, Zarnez et Hoszujfalu⁶²² sont infesté

Lettre Nº 112 (104), 12 juillet 1756

François Perlas rapporte que les nouvelles de Valachie et Transylvanie indiquent que l'épidémie s'est stabilisée. Rien n'est à signaler pour le moment dans le Banat. Il demande enfin à son correspondant les dispositions à suivre concernant le commerce avec Orşova.

[f° 469r] Monsieur,

J ay attendu la poste de Transilvanie pour voire ce que les lettres marqueroient sur le point de la contagion. Elles ne portent rien au-delà de ce qu'elles portoient l'ordinaire dernier. Aussi, tous les avis que l'on reçoit des confins de la Valachie nous assurent que le mal ne s'étende non plus. Ici dans le Banat, grâces au tout puissant, l'on jouit tout par tout une santé parfaite. Par la voy de l'administration, on a l'honneur de remettre avec l'ordinaire d'aujourd'huy tout ce que l'on a acquis depuis l'ordinaire dernier des différents endroits. Au temps même que l'on a cru devoire remontrer qu'il conviendroit de fermer toute commerce avec Orsova, de même qu'on l'a fait vers la Valachie. De son contenu, Votre Excelence observera ce qui a pu porter l'administration à une telle remontrance. L'on attendera là-dessus les ordres de la cour avant de mettre [f° 469v] en exécution ce que l'on a eu l'honneur de soumettre qui a du raport avec M^{rs} les Turcs, lorsque les circonstence ne fussent telles que l'on ne put le différer, ce que Dieu ne permetera pas. Au reste, les dispositions que l'on a faites ici sont telles que je ne crois pas que l'on en puis prendre d'autres. Aussi, nous nous apercevons qu'en Transilvanie et en Hongrie, aprèz leur en avoire comuniqué le contenu, elles ont mérité une telle aprobation qu'il paroit qu'ils

⁶²¹ Vigilant.

⁶²² Respectivement Prejmer, Sânpetru, Zărnești et Săcele.

veulent précisément s'en tenir à notre méthode. Je veux croire aussi que les ordres émanés de la cour à l'un et à l'autre puisent y avoire donné lieu. Si l'on s'en tiene à ce qui a été établi, il est certain que, sans que Dieu veuille châtier nos pais, l'on peut être très tranquil. C'est tout ce que je dois marquer à Votre Excellence, ayant l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence, Temesvar, ce 12 juillet 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur, F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 113 (106), 16 juillet 1756

François Perlas rapporte des nouvelles inquiétantes de Belgrade, où tout indique que la révolte est sur le point de se rallumer. Il s'étonne que les lazarets de Syrmie imposent désormais une quarantaine de 42 jours aux marchandises et aux voyageurs qui viennent du Banat, alors qu'aucune épidémie n'y soit signalée. Cette mesure pourrait freiner le transfert prochain des minerais de cuivre. Selon les informations qu'il vient de recevoir, la peste ne progresse ni en Transylvanie ni en Valachie.

[f° 476r] Monsieur,

J'ay l'honneur de remettre à Votre Excellence ci-joints les avis secrets qui me sont parvenus du voisinage. Je m'en raporte à leur contenu, sans m'arrêter à ruminer si le nombre considérable des spahis qui doivent arriver dans peu, celon tous les avis à Belgrad, pouroit donner quelque ombrage. Votre Excellence sera mieux au fait de ce qui peut y avoire sur le tapis. Moyenant quoy, aussi en juger si les vues puisent être différentes de ce que l'on débite. Ce que je peu assurer à Votre Excellence que l'on éprouve toute la bon harmonie avec nos Voisins. De façon que l'on doit se louer des mesures qu'ils prenent pour empêcher tout ce qui puis donner le moindre lieu de plainte. Soit le Bassa de Belgrad, d'Orsova, ou de Vidin, tous paroissent également portés à entretenir le meilleur voisinage. Ce qu'il y a de vray : qu'à Belgrad les esprits ne sont pas tout à fait tranquils. Si l'on veu [f° 476v] s'en tenir à ce que bien des gens qui prétendent avoire quelque connoissance de l'état des choses de Belgrad, il ne scauroit tarder à éclater ce que les esprits irrités et le nombre des maiscontents ont en vue. Il est certain qu'il y aura encor bien du sang versé, avant que l'on viene à bout des mutins que l'on n'a pu jusqu'ici entièrement déterrer. Tout ce qui puis se présenter qui méritte la moindre attention, ce sera le premier de mes soins de la porter aussitôt à la connoissance de Votre Excellence. L'on a reçu par la Poste d'aujourd'huy l'avis que le Général Comando de la Sclavonie ay mis la Contumaz de 42 jours vers le Banat, à l'égard de Semelin et Surdok. L'on ne comprenne point ici ce qui peut avoire donné lieu à un paraile disposition et l'on croit plus tôt que ce puis être un malentendu. D'autant plus que dans les rescripts émanés de la Députation Aulique de la sanité, il n'est question que d'hausser la *Contumaz* de Panchova et de Semelin à l'égard de la Servie, mais [f° 477r] aucunement à l'égard du Banat où, grâces au tout puissant, l'on jouit la plus parfaite santé. J'ay cru ne devoire retarder d'un instant de marquer à Votre Excellence cet arengement. D'autant qu'il convient qu'on redresse, si peut-être l'on aye manqué par maisprise⁶²³. Puisque l'on compte pour le 5 du mois prochain de faire le transport du cuivre des mines à Panchova, pour l'expédition de là à Semelin. Ainsi qu'il convient que la *Contumaze* mise sans aucun besoin soit aussi tôt relâchée, sans quoy le service en pouvoit souffrir, come Votre Excellence même en peut juger. Par une estafette arrivée avant-hier, nous avons reçu l'ordre de fermer vers les provinces d'Orsova et Vidin, de même que l'on l'a fait à l'égard de la Valachie, ce qui [a] été d'abord mis en exécution.

La poste de Transilvanie arrive dans cet moment. Les lettres marquent que la peste reste dans le même degré au faubourg de Cronstat et les 4 vilages només [f° 477v] l'ordinaire dernier, sans qu'elle se soit étandue. Dans la Valachie, elle reste dans les mêmes limites. On veut même assurer qu'elle diminue de quelque-chose. C'est ce que j'ay l'honneur de marquer à Votre Excellence, ayant l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,
De Votre Excellence,
Temesvar, ce 16 juillet 1756.
Le très humble et très obéis[sant] serviteur,
F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 114 (117), 19 juillet 1756

François Perlas assure que les ordres visant à tirer le cordon sanitaire le long du Danube ont été appliqués. La suite du conseiller aulique Seeberg, ses enfants et sa sœur ont été mis en quarantaine dans un endroit séparé. Les nouvelles de Transylvanie n'indiquent aucune évolution de l'épidémie.

[f° 506r] Monsieur,

Vue la dépêche arrivée cette nuite par un estafette, l'on a dabord expédié les ordres à Mehadia pour le fermer entièrement vers Orschova et, de même, à Panchova pour tirer le cordon le long du Danube et fermer tout comunication de personnes et marchandises vers la Servie. À quel effet l'on a destiné M^r le Conseiler Brandebourg pour aranger les postes qui doivent servir pour le militaire réglé et milice du pais. L'on a aussi requis M^r le Général Comandant de porter à la connoissance du Bassa de Belgrad, et Orsova cette résolution prise et ce qui y avoit doné lieu. La nomé Wette, sœur du conseiler aulique Seberg, avec

⁶²³ Méprise.

les enfants de celuy-ci et toute sa suite, a été mise dans un endroit tout a fait séparé, hors la ville, avec tout le Comando de Waldeck, pour y faire la contumace, à teneur des ordres de la cour. Touttes les précautions se prenent au mieux pour entretenir [f° 506v] la santé parfaite dont, grâces au ciel, l'on jouit généralement dans le Banat. Les lettres de Transilvanie nous marque que la contagion en reste au Valachisch-Vorstat⁶²⁴ et aux 4 vilages. Et les nouvelles que l'on reçoit de la Walachie assurent que le mal diminue de beaucoup. Cela nonobstant, nous avons expédié les ordres les plus rigoureuses à tous les postes de frontière, pour que l'on s'en tiene exactement à tout ce qui est prescrit. Votre Excellence comprende bien la rigueur extrême que le cas exige et qu'il faut observer en matière de sanité. Aussi, l'on est attentiff à ce que les ordonances de sanité précisément continuent. D'autant qu'elles sont adaptables chez nous. C'est ce que je dois remontrer cet ordinaire à Votre Excellence, ayant l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Temesvar, ce 19 juillet 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 115 (108), 23 juillet 1756

François Perlas n'a reçu aucune nouvelle concernant l'état de l'épidémie en cours en Transylvanie. De plus en plus de soldats en garnison à Timişoara tombent cependant malades, ce qu'il estime normal pour la saison.

[f° 482r] Monsieur,

Je n'ay rien de remarcable à marquer à Votre Excellence. La poste de Transilvanie n'étant point arrivée, je dois croire que la contagion n'ay pas passé au-delà de ce que nous donnoient les derniers avis. Ici, grâces au ciel, l'on jouit partout une très parfaite santé, quoyque le nombre des malades parmi la garnison depuis quelques jours augmente de beaucoup. C'est déjà l'ordinoire de toutes les armées vers la canicul. Ainsi, que cela ne nous surprenne pas. L'on a reçu enfin la décision finale sur les casernes à bâtir, dont je suis très charmé car, enfin, l'on scait où s'en tenir et à mesure qu'il soit faisable, sans que la *Quote* de la cour⁶²⁵ en souffre. L'on tâchera de bâtir les casernes établies successivement. J'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence.

Temesvar, ce 23 juillet 1756.

⁶²⁴ Faubourg valaque de Brașov.

Part des contributions destinée à la pairie de cour.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur, F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 116 (109), 26 juillet 1756

François Perlas rapporte que les nouvelles concernant les épidémies en cours dans l'Empire ottoman, en Valachie et en Transylvanie sont rassurantes. Il assure enfin que les 113 personnes gardées dans la quarantaine établie hors de la ville, dont certaines très notables, le sont dans de bonnes conditions. Il signale, enfin, que l'échange entre le régiment de Portugal et de Schmerzing a débuté.

[f° 484r] Monsieur,

J'ay l'honneur de remettre ci-joint à Votre Excellence la continuation des nouvelles parvenues du voisinage. Au reste, les nouvelles que nous recevons de la contagion soit de la Turquie soit de la Transilvanie soit de la Valachie sont si consolentes qu'on puis le souhaiter, car nous aprenons que le mal ne gagne pas au-delà des limites, mais que même il diminue de beaucoup, surtout dans la Valachie.

Ici dans le Banat, aux fièvres de Temesvar prèz, très propres dans la saison où nous soms, l'on jouit la plus parfaite santé. Le comandement de Waldeck et M° de Watte avec les enfants de M° le conseiller aulique de Sebourg sont tous dans la *Contumace* érigée hors de la forteresse, dans un endroit séparé nomé le jardin de Sylagi⁶²⁶, qui est gardé dans tous les environs par nos *Landtmilizen* pour empêcher toute aproche [f° 484v] et comunication. Ils y sont en nombre de 113 persones, leur ayant donné tout le besoin, avec un chapelain que l'on a pris des Récolets. Pour maître de *Contumace*, l'on a destiné un officier jubilé⁶²⁷ des douanes, qui a de la connoissance, ayant été employé dans des parailes comissions la fois passé. Le tout y est dans le plus grand ordre et nous espérons qu'ils en sortiront tous aussi sains come ils y sont entrés, malgré qu'il y a nombre des gens âgés invalides et enfants, que l'on ne devroit pas s'etoné s'ils se resentoient aprèz être venus dans le Banat dans la plus mauvaise saison.

_

⁶²⁶ La localisation de ce jardin n'a pu être établie avec certitude. Ce dernier se situe probablement au nord de la forteresse de Timișoara, un espace qui reste libre de marécages à cette date. C'est à cet endroit que se situe la « fontaine du paşa », ancienne résidence d'été du paşa à l'époque ottomane dont l'évêque orthodoxe a récemment fait l'acquisition. Le nom de « Sylagi » fait probablement référence au comte Mihály Szilágyi (vers 1400-1460). Issu d'une famille de magnats possessionnée dans les environs, il est nommé *ispán* principal du comitat de Temes et ban de Macsó au milieu du XVe siècle. Par le mariage de sa sœur Erzsébet avec János Hunyadi, il devient l'oncle du roi Mathias Corvin.

⁶²⁷ Pensionné, retraité.

Le régiment de Portugal sorte du Banat en deux colones. La première est déjà en marche. Trois compagnies du régiment de Schmersing sont déjà dans le Banat et le reste poura arriver vers la mi-août.

C'est tout ce que j'ay l'honneur de marquer à Votre Excellence et d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur.

De Votre Excellence,

Temesvar, ce 26 juillet 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 117 (110), 30 juillet 1756

François Perlas s'inquiète de la possibilité de pouvoir s'informer à l'avenir de ce qui se passe au-delà des frontières, dans la mesure où les communications sont durablement coupées. Il rapporte que la maison de quarantaine établie aux abords de la ville est fonctionnelle. Il demande confirmation des ordres donnés aux officiers hongrois en matière de quarantaine et doute qu'ils la fassent respecter aux voyageurs venant de Transylvanie, rendant toutes les précautions prises dans le Banat inutiles. Il assure qu'aucune épidémie n'est en cours ni dans la région ni aux frontières. Ceux qui ont répandu des rumeurs contraires ont été emprisonnés. Il indique que la comtesse Sauer a été touchée par une forte fièvre, qui a disparu grâce au quinquina. Le nombre de malades parmi les soldats des troupes réglées ne cesse de s'accroître. Il ajoute enfin que son épouse exprime sa volonté de revenir s'installer dans le Banat. Il demande à son correspondant de la fortifier et de l'aider dans cette résolution.

[f° 486r] Monsieur,

Je ne scay si, à l'avenir, il sera facil d'entretenir la correspondance et pouvoire continuer de mander à Votre Excellence ce qui se passe dans le voisinage, puisqu'ayant fermé toutte comunication avec la Servie, il ne paroit pas faisable d'acquir les nouvelles régulièrement. J'ay pourtant l'honneur de remettre à Votre Excellence ce qui m'est parvenu aujourd'huy, come elle voira de la ci-jointe relation. Pour ce qui regarde la contagion, toutes les nouvelles sont conformes qu'en Transilvanie le mal en reste aux endroits qui nous sont conus et que, plus tôt, il paroit diminuer, de même dans la Valachie. Il m'est réussi d'avoire des nouvelles particulières touchant la peste, auxquelles certainement l'on peut ajouter foy. J'en remette à Votre Excellence un extrait pour sa connoissance particulière. Elle peut être assuré que je ne néglige rien pour être informé au vray de ce qui se passe. Ici, les arangements sont faits de façon que je crois [fº 486v] qu'on ne scauroit les prendre différentment si même la contagion fut plus à portée. Notre Contumace hors la ville est réglé et l'on y observe toute la rigueur que l'ordonance de la sanité prescrit et le monde y est si bien qui se peut. Je suis

extrêmement empressé de scavoir au juste quels arangements ont pris M^{rs} les Hongrois pour garantir leur frontière vers la Transilvanie. Dès que j'en scauray le précis, j'auray l'honneur de la marquer à Votre Excellence. Je doutte pourtant fort, malgré les ordres qu'ils ont, qu'ils s'y prennent come ils devroient. L'on veut m'assurer que des gens de la Transilvanie passent chez eux sans le moindre ambras. Si cela fut, toutes nos précautions ne serviroient à rien, si ce ne fut que nous nous fermions vers eux. Je veux suspendre mon jugement jusqu'à ce que j'en soye éclairci. Ce qu'il y a de vray, c'est que l'on ne manque jamais des gens mal intentionés qui, par des vues particulières, inventent bien des mensonges. C'est [sic!] jours passés, j'ay fait prendre par la têtte et mettre au fers de ceux qui s'étoient avisés de débiter qu'il y [f° 489r] avoit ici 6 persones de morts de la peste. Il convient de veiller et mettre ordre à des parailes jaseries et en agir avec sévérité contre des perturbateurs du repos publique. Grâces au tout puissant, dans Temisvar aux fièvres ordinaires prèz, dans tout le Banat et même aux frontières, l'on jouit la plus parfaite santé et il n'est pas question d'aucune maladie contagieuse. Nous espèrons aussi que le ciel nous préserve de tout malheur que si jamais, contre tout attente, il y eut la moindre chose, Votre Excellence seroit le premier à le savoire.

Il y a 6 jours que Me la Comtesse de Sauer ut un atteinte de fièvre. Nous crum⁶²⁸ qu'elle en put être quitte avec un couple des paroxismes, mais la fièvre redouble le jour aprez d'un feu extrême, ce qui mit en apréhension les médecins. D'autant plus qu'étant enceinte de quelques mois, l'on ne put aporter les remèdes que l'on auroit voulu et qu'il faloit s'y prendre avec bien de circonspection. Elle ut des inquiétudes extrêmes. La fièvre ayant donné lieu, l'on résolut de luy donner le chinchina⁶²⁹, qu'elle a comencé à prendre aujourd'huy. Et Dieu merci, elle se porte mieux. Elle m'a ordoné d'assurer Votre Excellence de ses compliments et de luy dire qu'asteur⁶³⁰, elle a appris à connoitre les fièvres de [f° 489v] Temesvar. Je luy ay fait courage, come je tâche de faire à un chacun. M^r le Comte de Sauer étoit très en paine et fort alarmé. Nous avons ici la feme du Landtgericht Assessor Paradis, qui est sans espérances. Elle est accouchée très heureusement et trois jours aprèz, elle a gagné le pourpre. Au reste, ici, il n'y a pas grande mortalité, quoyque le nombre des malades parmi la garnison devient considérable. D'un seul bataillon, il y a au-delà de 130 malades. L'on a beau faire, il faut qu'un chacun paye son contingent. À Temesvar, bien heureux si l'on en est quitte avec une fièvre. Pour moy, je compte d'avoire assuré ce qu'il faloit et qu'il ne tient asteur qu'à un certain régime qui, je tâche aussi de garder. Et je me porte bien, de façon que je peu veiler à ce que sont les fonctions de mon employ. Je crois que M^r le Baron d'Urraca, Coronel du régiment de Luzan sera

⁶²⁸ Crûmes.

⁶²⁹ Quinquina : voir NdP lettre 8. A cette heure.

arrivé à Vienne. Je l'ay prié, lorsqu'il auroit l'honneur de rendre ses devoirs à Votre Excellence, de l'assurer de mes respects et de l'informer de quelques dispositions faites pour le cordon, lorsque Votre Excellence voulut en être éclairci. J'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Temesvar, ce 30 juillet 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

[f° 487r] PS Je crois que Me de Perlas aura eu l'honneur de marquer à Votre Excellence come elle étoit intentionée de me rejoindre. Lorsqu'elle me fit part d'une paraile résolution, je luy écrivit que je serois charmé de la revoire ici, toute fois que cela fut de son gré. Au temps même que j'ay cru de ne pouvoire pas me dispenser de luy dire qu'il faloit meurement y réfléchir, pour ne se point rendre ridicule. Et lorsqu'elle persistoit dans la résolution prise, je croyois le devoir mettre à la connoissance de Votre Excellence, ce que j'ay l'honneur de luy marquer présentement, la suppliant de son avis et de aprobation, sans laquelle je ne prétende pas de faire un seul pas. Les conditions que M^e de Perlas, ce sont de pouvoir choisir un des endroits sains du Banat pour sa demeure pendant les 3 mauvois mois de l'année, à quoy je ne trouve rien à redire, toute fois qu'il soit du gré de Votre Excellence. Au reste, Me peut bien juger que je seray charmé de l'avoire prez de moy puisque, dans le travail infini que j'ay, elle peut beaucoup me soulager, n'étant pas si gêné come je le suis, étant obligé à faire moy-même les honneurs de ma maison, qui sont plus propres à une femme. De surplus, cela [fº 487v] doit me faire une différence dans la dépense, puisque je ne seray pas obligé à tenir double ménage et que j'auray à des certains moments de la compagnie, qui poura aussi de quelque façon soulager Me la Comtesse de Sauer. Ce que je dois supplier Votre Excellence, c'est qu'elle aye la bonté pour moy de luy faire comprendre combien il y va de son crédit et de son interês de tâcher de faire tout l'ac[u]eil possible aux gens avec qui l'on a à traiter, qui peut se faire sans déroger en rien, ni au caractèr ni à la naissance. C'est là un de mes plus grandes soins. Et je crois par là m'être gagné l'estime et l'amitié d'un chacun, au temps même que je crois aussi avoir fait le service de ma Souveraine. Il faut penser que l'on puis avoire besoin d'un chacun et que l'on ne scauroit que s'attirer le mépris, lorsque l'on en agit avec hauteur. Si Me de Perlas scait s'y prendre de la façon come je ne doutte pas que le crédit de Votre Excellence puis la porter à s'en tenir à ces maximes, je peu assurer Votre Excellence qu'elle ne se gagnera pas seulement l'estime d'un chacun, mais qu'elle sera adoré. J'ay tâche de me conduire toujours sur le pied et je crois que cela n'a pas peu contribué que le train des affaires [fº 488r] du Banat aille si heureusement. Je me remette entièrement à ce qu'il plaira à Votre Excellence de m'ordoner, au temps même que j'ay l'onneur de la supplier de l'honneur de ses grâces et de sa haute protection.

Lettre Nº 118 (111), 2 août 1756

François Perlas rapporte que l'épidémie progresse à Istanbul, mais se stabilise en Valachie et en Transylvanie. Il s'excuse de la brièveté de sa lettre, causée par son état fébrile.

[f° 490r] Monsieur,

J'ay l'honneur de remettre ci-jointe à Votre Excellence la copie d'une lettre que je viene de recevoire de Constantinople. De son contenu, Votre Excellence voira que la contagion paroit d'y faire très grand ravage. En Transilvanie et la Valachie, la contagion ne gagne pas outre celon tous les avis. Votre Excellence ne trouve pas mauvois si je finie. Un[e] fièvre double tiers⁶³¹ m'ayant pris, me mette hors d'état de pouvoire appliquer. Ainsi, j'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Temesvar, ce 2 août 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 119 (112), 6 août 1756

François Perlas assure ne plus pouvoir poursuivre sa mission à cause de sa forte fièvre. Il a délégué au comte Sauer le soin d'informer son correspondant des sujets urgents.

[f° 492r] Monsieur,

Il faut que j'avoue que le tribut que l'on doit annuelement donner à l'aire de Temesvar est indispensable. Aussi, come j'ay eu l'honneur de marquer à Votre Excellence dans ma dernière, une double fièvre tiers⁶³² m'a pris avec une telle violence, que les médecins ont été obligés avoire du recours à chinchine⁶³³, avant que cela ne devint une fièvre chaude. Il paroit que le mal ay fait sa crise, mais je sente une extrême faiblesse, qui m'oblige à ne point appliquer du tout. S'il y ut quelque-chose qui mérite l'attention de Votre Excellence, M^r le [f° 492v] Comte Sauer est chargé de la porter à sa connoissance. Je me réserve uniquement à luy remettre ci-joint ce que j'ay reçu par une voy secrète touchan la contagion de la

⁶³¹ Fièvre double tierce. Voir NdP lettre 16.

⁶³² Fièvre double tierce. Voir NdP lettre 16.

⁶³³ Quinquina: voir NdP lettre 8.

Transilvanie. Votre Excellence peut compter là-dessus et j'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Temesvar, ce 6 août 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

[f° 493r] Madame la Comtesse de Sauer, quoyqu'elle se porte ce jour toujours mieux, elle ne scait pourtant pas se ratraper. Les chaleurs sont excessives et l'on ne peut à moins qu'être abatu.

Lettre Nº 120 (113), 10 août 1756

François Perlas assure être sorti des fièvres, mais éprouve encore une grande faiblesse. Il reprend progressivement son travail. Les épidémies semblent reculer en Valachie et en Transylvanie. Aucune maladie ne se propage dans le Banat, à l'exception de Timisoara, même si peu de morts sont à signaler.

[f° 496r] Monsieur,

Je me trouve, grâces au ciel, quitte de la fièvre, moyenent la chinchina⁶³⁴, auquel j'ay dû avoir recours, puisque les paroxismes violents et qui tenoient 30 heures donnoient à craindre aux médecins que ce put devenir une fièvre chaude et continue. La foiblesse qui m'est restée est extrême et ne me permet qu'une très médiocre aplication, que les médecins m'accordent très volontiers. D'autant qu'ils s'aperçoivent que l'oisiveté et ne rien faire du tout pouvoit plus tôt me nuire et m'entraîner dans une espèce de mélancolie. Je comence à connoitre de tout facon ce qu'en est de l'aire de Temesvar. Je remette ci-joint les avis parvenus cette semaine, au temps même que j'ay l'honneur de marquer à [f° 496r] Votre Excellence que, de la Transilvanie et de la Valachie, toutes les nouvelles nous rassurent, que le mal ne gagne plus outre. Aussi dans nos voisinages de la Turquie se maintienent sains et dans nos confins, le tout y est tranquil et l'on jouit un repos parfait. Dans le Banat, la plus parfaite santé, à Temesvar prez, où les maladies augmentent considérablement, quoyque la mortalité n'est pas grande. Me de Sauer se porte tous les jours mieux, mais le Landgericht Assessor Paradis et son espouse sont tous les deux très dangereusement malades. Le nouvau Landgericht Actuarius 635 est arrivé et paroit un très brave sujet. Je supplie Votre Excellence de me conserver l'honneur de ses grâces et j'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération, Monsieur.

⁶³⁴ Quinquina : voir NdP lettre 8.635 Greffier du tribunal régional.

De Votre Excellence, Temesvar, ce 10 août 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur, F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 121 (114), 13 août 1756

François Perlas assure que l'épidémie est en recul en Transylvanie et qu'elle a disparu de Valachie. Lui-même se remet de sa fièvre et est sur le point de reprendre toutes ses fonctions. Le nombre de soldats malades à Timişoara continue d'augmenter, mais aucun n'en meurt.

[f° 498r] Monsieur,

J'ay l'honneur de remettre à Votre Excellence la continuation des avis qui nous sont parvenus. Au temps même que j'ay l'honneur de marquer aussi qu'il paroit que la contagion en Transilvanie diminue, puisque voilà déjà 4 ordinaires que nous ne recevons le moindre raport de la commission de la sanité. Pour ce qui regarde la Valachie, tous les nouvelles sont unanimes que la contagion cesse absolument. Dieu fasse que cela soit et que je puis continuer avec des nouveles aigalement bones à l'avenir. Je me trouve, à la foiblesse prèz casi entièrement remis, de façon que je crois pouvoire reprendre le fil des affaires dans peux de jours. Me la comtesse de Sauer se ratrape petit à petit. Le nombre de [fo 498v] malades croît tous les jours. Il y a effectivement, des deux bataillons qui composent cette garnison, 250 malades à l'hôpital. Mais, Dieu soit loué, il n'y pas de mortalité. J'espère que la canicul finie, tout le monde se ratrape. J'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence, Temesvar, ce 13 août 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur, F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 122 (115), 16 août 1756

Lettre de recommandation pour l'ingénieur-conducteur Steindel. François Perlas en profite pour informer son correspondant des travaux nécessaires dans son logement, qui le rendront inhabitable pour l'hiver. Il estime que certains aménagements seraient aussi les bienvenus dans le reste du bâtiment. Il confirme enfin la volonté de son épouse de venir le rejoindre dans le Banat.

[f° 500r] Monsieur,

Par le départ de l'ingénieur-conducteur Steindel, qui se rende à Vienne celon les ordres parvenus, j'ay l'honneur d'adresser celle-ci à Votre Excellence pour

l'assurer que c'est un jeun homme qui promet beaucoup et il est à souhaiter qu'il viene dans un endroit où il puis se perfectioner. Il est plain de bon volonté et il poura rendre avec le temps des très bons services. Celluy-ci poura informer au just Votre Excellence de la réparation que l'on est obligé de faire dans mon logement et heureusement nous en soms encor sortis à temps. Sans quoy, nous courrions risque d'être assomés, puisque généralement toutes les poutres étoient pouries, de façon qu'on est [f° 500v] obligé de les mettre toutes nouvelles. Par conséquent, la maison ne sera pas logeable pour cet hiver et, même si elle le fut, tout le monde me conseile de [ne] pas la loger, puisque le bâtiment sera trop fraich. Ainsi qu'il faudroit pour les mois d'hiver un quartier. Il y a la maison du Baron de Mezerot, que l'on pouroit avoire et où je pourois m'accomoder. Ainsi, je n'attende que les ordres de Votre Excellence là-dessus. Je ne scay si elle ordonera que, dans le nouvau bâtiment, l'on y mette les armes de Sa Majesté avec quelques devises, come il conviendroit dans une maison de justice. Il faudroit aussi que nous ussions dans la chambre du conseil le portroit de Sa Majesté⁶³⁶. Ainsi, Votre Excellence aura la bonté de disposer come bon luy semblera. Me de [fo 501r] Perlas continue de tenir bon. Elle m'a chargé de l'assurer de ses compliments. Je continue à être quitte de la fièvre, mais l'estomat est encore dérangé. J'espère de me ratraper avec le régime et j'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence, Temesvar, ce 16 août 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur, F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 123 (116), 16 août 1756

François Perlas se réjouit que son épouse le rejoigne prochainement. Il espère néanmoins qu'elle corrige certains travers, comme ses préjugés envers ceux qui ne sont pas de naissance noble. Il en profite pour dérouler ses principes de gouvernement, basant son estime sur le mérite de chacun et ne prêtant pas l'oreille aux commérages. Il se confond ensuite en remerciements pour l'attribution d'une pension de 100 ducats à son épouse et pour la tabatière qu'il a reçue personnellement. Il demande l'autorisation que son fils aîné, à qui il reproche longuement son inconduite, séjourne aussi quelques jours auprès de lui. Il signale enfin n'avoir reçu aucune nouvelle de l'épidémie de Transylvanie, signe de dysfonctionnement dans la diffusion des nouvelles. Le mal semble avoir disparu de Valachie, mais progresse à Istanbul, qui a également subi un incendie.

⁶³⁶ A.S. Banakas, *Les processus de commandes de portraits royaux*, Chapitre V, Munich, 2020 (sous presse).

[f° 502] Monsieur,

L'intérês que Votre Excellence, par un effet de sa bonté, daigne prendre à la fièvre que j'ay dû essuyer cette année come toutes les années passé, ne peut à moins que me soulager de beaucoup et faire en sorte que je sois moins susceptible de ce que je devois l'être à la suffrance, que l'opiniâtreté de la maladie devroit me causer. La satisfaction de servir sous un si grâcieux cheffe me fait oublier tout ce que le climat et le pais puis avoire de désagréable et m'engage à servir avec mille plaisirs et me rendre toujours plus digne de sa haute protection. Je ne suis pas moins sensible que confus de la clémence avec laquelle il a plu à Sa Majesté d'agréer que Me de Perlas vienne me rejoindre. Votre Excellence jugera bien qu'il n'y a jamais eu de ma faute si nous ne vivions pas ensemble. Je ne sache pas luy avoire donné lieu, si ce n'est de vivre très contente et satisfaite, mais je n'ay jamais eu le géni de la gêner en rien, beaucoup moins de la forcer à rester à Temesvar, bien sûr qu'elle reviendroit en elle-même lorsqu'elle éprouveroit qu'elle ne seroit jamais mieux qu'en ma compagnie. En ayant [f° 502v] l'épreuve pendant 26 années de mariage, où j'avois pourtant scu m'accomoder à son géni, qui n'est pas des plus facils, et mettre adroitement des bornes à sa grande vivacité, aussi scaurroy-je m'accomoder et la complaire en tout ce qui soit à sa place. D'autant plus que l'efficace exortation de Votre Excellence ne peut à moins que produire tout l'effet desiré. J'ay pris l'occasion de lire cet chapitre de l'ac[u]eil qu'il convient faire aux gens à M^r et M^e la comtesse de Saur, et cela avec la vue qu'elle puis se corriger de l'extrême hauteur qui paroit assez comme chez les [h]istirions et qui croyent que l'on ne scauroit être consideré n'avoir des sentiments, n'étant pas de la noblesse. De façon que j'ay quelque fois souffert, ayant dû entendre dans ma présence qu'elle relevoit l'origine de quelques femes d'officiers civils et militaires, de facon qu'elle s'exposoit et à devoire entendre des impertinences. Et je me suis vu dans le précis besoin de dire, avec le respect dû à une Dame, que je ne scaurois jamais oublié, sans pourtant luy adresser la parole, qu'il faloit atribuer au sort d'être né noble. Et que toute fois qu'un de ceux qu'il n'avoit pas eu cet bonheur parvenoit à des emplois, il [f° 505r] étoit plus à estimer d'avoire seu se pousser, sans avoir ni la naissance ni la parenté, par conséquent ni l'apuy que nous autres avions. Mais j'espère que le chapitre de la lettre que leur ay lu doit faire un effet excellent pour qu'elle reviene des semblables préjugés si pernicieux, qui ne scauroit qu'irriter les esrits, car personne aime à se voire reprocher semblable chose. Entre nous dit, Me un peu tracassière, s'étant mêlé de scavoir ce qu'un chacun fait, j'ay eu pour maxime de ne vouloire jamais scavoir ni les démarches ni les faits d'autruy, si ce n'est d'autant qu'il convient de le scavoir pour juger si un chacun remplit ce que porte le devoire. Et c'est dans ces termes que j'ay parlé plusieurs fois à M^r le Comte Sauer, pour qu'il tiene cela come une maxime. Aussi, Votre Excellence peut être assuré que chez moy, l'on ne tiene pas des parails discours. Je me suis expliqué du comencement que je ne voulois point que l'on tint de tels propos chez le président. Moyenant quoy, un chacun a scu se régler. L'on a assez de quoy raisoner sans se mêler des faits d'autruy. Je me suis même expliqué que tout raporteur, au-delà de ce qu'il devoit raporter en vertu de son employ ou devoit compter, qu'il me donneroit une très mauvaise idée de son caractère, toute fois qu'il ne fut recherché par moy, mais que de son cheffe il s'avisât de relever ce que chaque particulier opéroit dans son ménage. Ainsi j'ay coupé court [f° 505v] à bien des jaseries nuisibles au service et même quelque fois à la réputation de bien des gens.

Si Sa Majesté, par son propre mouvement ou par intercession de Votre Excellence, a eu la clémence d'assigner a Me de Perlas les deux cents ducats, je dois avouer que cela me console au-delà de ce que je puis exprimer. Mais si peut être Me de Perlas auroit importuné Sa Majesté, j'en serois au désespoire. D'autant que j'ay bien des fois prié Me de Perlas de n'être point importune à la Souveraine, qu'il faloit se réserver ses grâces pour des choses dont il valut la peine et qu'il faloit une certaine modestie avec la souveraine et son ministère, pour ne paroitre point importun. La clémence que Sa Majeste a pour moy de m'avoire destiné une tabaquière, en marque qu'elle daigne agréer mes services, me confonde au point que je ne scaurois assez en exprimer ma joye. Et je n'ay d'autre remerciment que de me vouloire sacrifier volontièrement tout, partout où le service de Sa Majesté puis l'exiger et la servir de mon mieux, dont je ne scay si j'ose supplier Votre Excellence d'assurer Sa Majesté.

Je reconois come un tray des bontés particulières que Votre Excellence a pour moy ce qu'elle daigne me prévenir touchant mon fils. Il m'a marqué qu'il souhaiteroit de venir avec sa mère, d'autant [f° 503r] que cela justement rencontroit avec ses vacances. Je ne luy ay pas répondu là-dessus et je ne luy aurois jamais donné mon consentement, sans en avoire la permission de Votre Excellence. Mais puisqu'elle trouve que j'ose luy permetre pour quelques jours, je veux y consentir, sans que Votre Excellence ay à craindre que, pour être fils du président, il luy soit permis de s'ingérer dans la moindre chose.

J'envisage avec la plus grande délicatesse que personne de mes adhérents se mêleroient de ce qui concerne la moindre fonction de mon employ. Et j'espère qu'il ne sera jamais dit que j'ay fait quelque chose par apuis des miens. J'ay un fîls ici, capitain de Luzan⁶³⁷, qui n'est pas distingué en rien. Il est dans les casernes même. Je ne le fais pas servir avec mon carrosse, lorsque je pourois le faire aisément, ne m'en servant guerre moy-même. Beaucoup moins s'est-il jamais avisé de prendre le parti de qui que se soit, car cela me suffiroit pour n'en faire rien. J'espère que, si je n'ay pas d'autre qualité, au moins j'ay celle de n'en agir ni par intérêt ni par penchant ni par recomandation en tout ce qui peut régarder le service. Je me suis expliqué et m'explique tous les jours vers

 $^{^{637}}$ Joseph, dont on ne connaît pas le grade à cette date.

un chacun que moy, je ne feray le bonheur de persone, qu'il est inutil que l'on [f° 503v] me flate, que l'on me fasse antichambre, ou que l'on viene avec des recomandations. Car je ne boucheray⁶³⁸ pas de ma maxime que j'ay tenue, qui est de m'en tenir aux mérites, aux services et à l'ancieneté d'un chacun. Qu'il tient à eux à se pousser, par leur façon d'agir. Qui, étant conforme à ce que le devoire recherche, m'engage. Il me met dans le précis devoire de rendre témoignage de la vérité. Je ne prétende obliger personne aux dépens de ma souveraine. Il ne sera non plus dit que j'ay cherché à employer aucun de mes gens et ceux qui se sont avisés de prétendre quelque-chose, j'ay déchiré leur requêtte. Je veux leur donner du pain chez moy, plus tôt qu'avoir à me reprocher que, pour acomoder mes gens, j'ôte le pain à ceux qui pensent l'avoire mérité. Ainsi, Votre Excellence n'a aucunement lieu de craindre que je puis être susceptible à aucune recomandation ni de ceux de mon adhérence ni d'autres et que je me permet qu'il puisent s'ingérer en rien du service. Ceux qui me voyent servir rendroit témoignage de cette vérité et, si je m'avise de recomender quelqu'un à Votre Excellence, elle peut être très persuadé qu'il le méritte. Je ne voudrois pas perdre le crédit que j'ay seu m'acquire en m'avisant une seule fois de marquer à Votre Excellence [f° 504r] ce qui ne fut pas. Je n'ay d'autre guide que la crainte de Dieu et le point d'honneur et d'autre vue que celle de remplir ce que recherche mon devoir et faire le service de ma souveraine au mieux. Et quoyque père, je ne reconois que trop le défaut de mon fils aîné⁶³⁹ et je rende grâces au ciel de ce que l'amour que l'on doit avoire pour ses enfants ne m'aveuglât pas au point que je ne fus pas des premiers à me jeter aux pieds de la souveraine, lors qu'il fut capable d'une vilaine action pour la prier qu'elle les enfermât entre 4 murailes. Il faut que Votre Excellence sache que j'ay prêché, exorté et instruit mon fils continuellement et même insinué qu'il ne fut pas importun, qu'il faloit dans cet monde une certaine modestie. Je l'avois même assigné à mon frère et à Figuerole pour en agir toujours de leur avis. Il a fait tant qu'il s'est dérobé de leur conseil même, arrivé au poin de ne pas fréquenter leur maison de façon que, malgré que je luy donnois son contingent, j'ay été plusieurs mois sans luy écrire mot, pour luy faire éprouver la rig[u]eur de mon indignation. Asteur⁶⁴⁰, il paroit qu'il veule être soumis et suivre les conseils. Je me serviray de l'avis que Votre Excellence a eu la bonté de me doner et lorsqu'il viendra, je scauray luy reprocher avec l'autorité de père ce qui pouvoit arrêter son bonheur et voira de la mettre dans le vray chemin. Il m'afflige à la mort, lors que tous ses frères et par leurs [f° 504v] qualités et sage conduite, me donent tout lieu d'être consolé. Je n'ay rien épargné pour leur éducation. Je les ay mis en carrier. Il ne tient qu'à eux d'être honêtes homes et pousser leur fortune, car je

⁶³⁸ Bougerai.

⁶³⁹ Raimund, mort en 1764. 640 À cette heure.

ne suis leur père que d'autant qu'ils en agissent come ils doivent, car autrement, je seray leur plus grand enemis. Je suis mortifié d'avoire dû être à charge à Votre Excellence avec un si enuyant report, mais sa grand bonté et la confiance dont elle m'honore m'y ont hautorisé de m'ouvrir envers elle.

De la Transilvanie, il y 4 ordinaires que nous ne recevons pas le moindre avis de la comission de la sanité, come le bon ordre rechercheroit même n'y ayant pas de nouvauté. Cela me doit confirmer que l'on ne s'y prendre come l'on devroit. De la Valachie, toutes les nouvelles sont aussi favorables qu'on puis le désirer et il paroit que le mal puis cesser tout à fait. À Constantinople, la peste y a été aussi forte que l'on ne se souvient qu'elle aye été jamais aigale⁶⁴¹. Il mouroit journelement 5 à 600 persones. Asteur⁶⁴², il en meurt une cinquantaine. Elle s'étende jusqu'Adrianople, mais pas au-delà, de façon que tout le reste est sain. Il y a eu un incendi qui a duré 36 heures. La moitié de Constantinople a été réduit en cendre et beaucoup des miliers d'âmes y ont péri, entre autres beaucoup d'empestés.

L'on veilera aux dispositions et arangements de M^{rs} des Hongrois vers la Transilvanie et, à mesure que le besoin l'exige, nous nous assurerons vers la Marosch. J'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence, Temesvar, ce 16 août 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur, F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 124 (118), 20 août 1756

François Perlas rapporte les rumeurs d'une révolte à Istanbul, dont la répression aurait causé 30 000 morts. Il s'étonne de ne recevoir aucune information régulière de Transylvanie, défaut qu'il pallie par l'envoi en parallèle et en secret de copies de documents portant sur l'état de l'épidémie dans cette région. Il s'inquiète ensuite des coûts supplémentaires occasionnés par le maintien du cordon sanitaire. Celui-ci nécessiterait en effet l'aménagement de nombreux postes de garde adaptés pour l'hiver. Sur la base du rapport fait par le responsable de la caisse, l'auteur s'inquiète d'être bientôt à court de liquidités. Il demande à son correspondant de donner des ordres pour faire face à la situation. Il vient d'être informé qu'un cordon sanitaire a été tiré entre Transylvanie et Hongrie, les voyageurs arrivant par la Maros étant rassemblés à Buteni. Malgré son état de convalescent, il parvient à travailler, mais ne peut pas encore assister au conseil de l'administration régionale. Il

⁶⁴¹ Égale. ⁶⁴² À cette heure.

rend enfin compte de la situation pitoyable du couple Paradis, dont les deux souffrent de fortes fièvres et qui souhaitent revenir à Vienne pour quelque temps.

[f° 509r] Monsieur,

Je remette à Votre Excelence les avis parvenu cet ordinaire. Le ferman⁶⁴³ qui a été publié à Belgrad resserre la bone amitié entre la Porte et les pais de Sa Majesté. L'on me marque aussi particulièrement que le Bassa de Belgrad sera relevé, d'autant que l'on croit qu'il puis être fait grand visir et que l'Aga⁶⁴⁴ puis le suivre pour être aussi employé à Constantinople. L'un et l'autre sont très porté pour notre cour et ils en ont donné des marques dans toute occasion. Aussi, l'on a tâché de les agréer au possible et on leur a fait tenir de temps en temps ce qu'il paroissoit leur faire plaisir, dont ils paroissent très satisfaits, et tâchent d'observer le bon ordre vers nos confins. De même, Achmet Effendi⁶⁴⁵ se montre porté pour nous, car tout fois qu'il s'agit d'avoire besoin de ses offices, il s'y prête avec plaisir. Moyenant quoy, l'on jouit une tranquilité parfaite. Celon certains avis, l'on veut qu'à Constantinople il y ay eu une révolte [f° 509v] très forte et même l'on veut dire que le masacre aye été au point qu'il y ay eu 30 000 morts. Je laisse la vérité à sa place puisque, si cela est, notre cour en doit avoire l'avis par son ministre à droiture. Come Votre Excellence observera du ci-joint, le Bassa d'Orsova est mort et que le Bassa de Vidin y a envoyé pour prendre le comandement un Kaimikam Aga⁶⁴⁶, jusqu'à ce que le Bassa destiné arrive. Toutes les nouvelles de la Valachie nous assurent que le mal contagieux, Dieu soit loué, paroit totalement fini. Aussi d'Adrianopol, en-deçà, l'on éprouve une santé parfaite. Celon mes avis privés, il n'en est pas de même en Transilvanie. Je remette ici une tabelle exacte à Votre Excellence de ceux qui sont morts du 8 jusqu'àu 10 inclusive. Avec le NB cy-joint, elle peut compter que c'est là la vérité. Il se peut que la comission de la sanité de Transilvanie aye donné les mêmes avis à Sa Sanitats Hoff Deputation, car nous ne recevons par le moindre avis, come je l'ay déjà marqué à Votre Excellence. Le dernier ordinaire depuis quelques semaines, ce que l'on ne scait pas comprendre. Et j'ay lieu de croire [f° 512r] que ce que Votre Excellence daigne me confier puis être vray. D'autant plus que le bon ordre rechercheroit que nous fussions instruits tous les ordinaires de l'état des maladies pour en instruire ensuite les comitats et la Sclavonie, et à mesure que le besoin l'exige donner les dispositions. Cela m'a fait tomber dans la pensée de me servir d'un correspondant qui m'avertit au just de tout ce qui puis s'offrir, sur lequel Votre Excellence peut compter : qu'il n'y a ajoute rien du sien et qu'il est instruit de marquer le précis. L'on voit par sa tabelle qu'il meurt pourtant un jour dans l'autre au-delà de 30 et que le nombre des

⁶⁴³ Décret du sultan.

⁶⁴⁴ L'ağa (commandant) des janissaires.

⁶⁴⁵ Köprülü Ahmed-Paşa, ancien paşa de Belgrade.

⁶⁴⁶ Kaimakam ağa : lieutenant.

convalescents est très médiocre. Si le malheur fait que la contagion ne finisse pas avant l'hiver, nous aurons des dépenses considérables pour les Wachthaüser⁶⁴⁷ que l'on a fait à peux de fraix pour la saison où nous étions. [Elles] ne scauroient servir l'hiver et il faudra en faire d'autres qui, étant nombreuses par la quantité des postes à garnir, ferroient une somme, cet accident fâcheux diminuant de beaucoup les revenus du Banat. Déjà le commerce avec la Turquie la Transilvanie et la Servie étant interompu, les douanes en souffrent considérablement. Et cette seule rubrique, sans les frais du cordon et de la Contumaze, pouvoit bien montrer au de la de 30 000 f[lorins]. Justement [f° 512v] aujourd'huy, le *Camer-Zahl-Master*⁶⁴⁸ m'a raporté l'impossibilité de suffir aux assignations que l'on faisoit de là-haut⁶⁴⁹ au *Berckwerck*⁶⁵⁰ [...] la fortification et come il la fit déjà l'année passé, l'on doit considérer que, pendant l'année, il n'entre guerre d'autres argents à la caisse que la contribution, laquele est totalement absorbée par le militaire. Cet fond luy étant destiné, toutes les autres rubriques, il faut compter qu'elles n'entrent en caisse qu'à la fin de l'année. Ainsi qu'il est impossible de suffir aux assignations que l'on fait à conte de l'Hoff-Quota⁶⁵¹ qui, pourtant, sera indubitablement payé à la fin de l'année, sans devoire ce doutter. Mais qu'elle puis être payé par moys ou par quartal⁶⁵², c'est un impossible. Je me suis fait donner un extract⁶⁵³ jusqu'au jour d'aujourd'huy, que je remette à M^r de Kempff, dont Votre Excellence poura être éclairci de l'état présent de notre caisse, pour qu'elle daigne disposer ce qui puis convenir, pour que les assignations que l'on fait quartaliter et mensuales⁶⁵⁴ ne causent de la confusion ou entraînent dans quelque amb[ar]ras notre caisse. Nous avons déjà livré les 36 000 mesures de grain⁶⁵⁵ au *Proviand*⁶⁵⁶, dont nous n'avons pas jusqu'ici recu le payement. Et cela d'autant que par un rescrit que nous umes il y a quelque temps, l'on recevoit les argents à Vienne même. Si cette somme doit être [fº 510r] à compte de l'Hoff-Quotte, nous en attendons d'être instruit. J'ay cru devoire remontrer le tout à Votre Excellence, pour qu'elle daigne me donner ses ordres ultérieures. Pour ma direction, et pour n'en

⁶⁴⁷ Maisons de garde.

⁶⁴⁸ Caissier caméral principal : Joseph Ferdinand Fischer.

⁶⁴⁹ L'administration de la comptabilité (*Buchhalterei*), qui a pour fonction d'assigner les dépenses, est séparée de celle de la caisse (*Zahl-Amt*), qui est chargée d'exécuter les paiements.

⁶⁵⁰ Bergwerck[e]: mines.

Part des contributions réservée à la paierie de cour. Voir NdP lettre 93.

⁶⁵² Chaque trimestre.

⁶⁵³ État provisoire des paiements.

⁶⁵⁴ Par trimestre et par mois.

⁶⁵⁵ Une mesure (*Metze*) correpond à environ 61,5 litres. Il fait ici référence à un volume d'environ 2214 m³

⁶⁵⁶ Proviant-Amt. Organisme dirigé par un particulier qui est chargé d'écouler le grain surnuméraire perçu par l'administration régionale au titre de la dîme. Le prix d'achat au *Metze* est fixé par contrat. La revente peut avoir lieu auprès des habitants du Banat ou à l'extérieur (Hongrie, Slavonie, mer Adriatique par Fiume et Trieste).

agir pas differentment de ce quelle souhaite et que j'ay le bonheur de rencontrer son agrément, j'ay taché de m'informer au juste des dispositions que font M^{rs} les Hongrois de l'autre côté de la Marosch, pour empêcher la comunication avec la Transilvanie. Et j'aprene qu'ils ont pris des teles mesures que tout homme qui vient à leur frontière doit se rendre au lieu nomé Butin⁶⁵⁷, destiné pour y faire la contumace. J'ay établi une correspondance qui m'avertira au just de tout ce qui y est établi et observé. Et si jamais je m'aperçus que l'on n'y pris pas toutes les précautions à prendre dans des circonstances aussi critique, Votre Excellence peut être assuré que je ne différeray pas d'un instant à faire les remontrances nécessaires pour que l'on y met ordre. Et même si le besoin l'exige, j'en viendray aux expédients que l'on juge nécessaires pour assurer le Banat et ne l'exposer à des malheurs. Tout faible et abatu que me sent dans ma convalecence, je dois remercier Dieu que [f° 510v] ma tête est libre et que je peu fournir au travail. J'aurois même déjà fréquenté le conseil, si M^{rs} les médecins me l'avoient permis. Mais malgré que je dois suivre et m'en abstenir, je tâche de parcourir le tout et de faire en sorte qu'avant le conseil, M^{rs} les conseillers vienent chez moy pour donner à un chacun les matières à proposer de leurs respectives départements et de leur prévenir ce que puis mériter quelque réflexion et mon avis coment les traiter. Moyenant quoy, Votre Excellence peut être assuré que rien n'est négligé et que l'on s'empresse au mieux que les choses du service aillent leur train.

M^e la comtesse de Sauer se porte tous les jours mieux, mais la convalecence dans cet pais est de très longue durée et il faut se soigner beaucoup pour empêcher le récitif⁶⁵⁸.

Les pauvres Paradis, qui ont été tous les deux sur le point de voyager à l'éternité: elle étant accouchée et, sur cela, gagné la fièvre et le Risel⁶⁵⁹; luy, aprèz avoire été malade d'une fièvre, étan tombé récitiff⁶⁶⁰ et attaqué d'une double fièvre tiers⁶⁶¹, qui donnoit extrêmement à craindre aux médecins a pourtant eu le bonheur de surmonter le mal et en est revenu. Mais l'un et l'autre sont [...] et soupirent et prient à [f° 511r] Votre Excellence d'avoire la bonté de leur permettre de pouvoire se rendre à Vienne pour le terme de deux mois, pour pouvoire se ratraper, et avoir la consolation de revoire leurs parents. Et je crois qu'il y ay une bone raison qui peut être d'atraper d'eux quelque-chose, d'autant que cette maladie leur a causé beaucoup. L'administration aura l'honneur d'acompagner sa requêtte avec une remontrance favorable et cela, d'autant qu'ils ont, celon l'avis du médecin, besoin de changer l'aire et qu'il n'est absolument pas en état de travailer pendant cet terme. Ainsi, il vaut autant de leur permetre

658 La récidive, la rechute.

⁶⁵⁷ Buteni.

⁶⁵⁹ Riesel: en Autriche, maladie accompagnée de fièvre et d'une éruption cutanée.

⁶⁶⁰ Avoir une rechute.

⁶⁶¹ Fièvre tierce.

de se rendre à Vienne pour l'espace de deux mois, où ils pouront peut-être atraper quelque-chose de leurs parents pour se refaire des dépenses faites. Je supplie Votre Excellence d'une promte résolution là-dessus, afin qu'ils puissent se mettre en voyage au plus tôt. Le cas étoit pitoyable de ces gens, étant mari et feme malades et même leur servante, qu'ils ont dû se servir des domestiques étrangers, qui les ont volés et pillés. J'ay tâché de les assiter et aider de mon mieux, come je m'empresse de faire avec un chacun pour les encourager à ne point détester le Banat, mais plus tôt à s'y attacher, croyant que cela puis convenir au service. [f° 511v] Et j'avoue à Votre Excellence que, lorsque je considérois ce que ces pauvres gens devoient souffrir, étant hors de leur patrie sans parents ni amis et peut être sans cette assistance qu'ils auroient eu chez eu, je sentois de beaucoup moins mon propre mal, puisque je réfléchissois que je ne manquois ni d'assistance ni de comodité. Et j'étois touché de l'état pitoyable d'eux, au point que j'oubliois ce que je souffrois.

Ici, il y a un nombre infini des malades mais, grâces au ciel, il n'y a pas de mortalité. Au reste, à la campagne, l'on jouit la plus parfaite santé. Avec quoy, j'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Temesvar, ce 20 août 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 125 (119), 22 août 1756

François Perlas signale qu'une grande quantité d'orge a été livrée au paşa de Belgrade. Grâce aux informations fournies par le général Engelshofen, il rapporte qu'un rescrit du conseil de guerre, portant sur la façon de garnir et de gérer les postes à la frontière, a été délibérément pris et diffusé en secret de la députation sanitaire aulique. S'il n'avait pas été informé par cette voie inofficielle, François Perlas estime qu'un immense désordre aurait pu en résulter.

[f° 518r] Monsieur,

Come à l'ordinaire, j'ay l'honneur de remettre à Votre Excellence les avis que l'on a acquis de Constantinople. À cette occasion, le Bassa a requis qu'on luy fit tenir mille et quelques mesures d'orge pour ses chevaux. Moyenant le payement, l'on a dans l'instant expédié les ordres à Panchova, pour que le *Verwalter*⁶⁶² les luy fase livrer, avec toutes les précautions de sanité. Au temps qu'il est instruit d'en recevoire aussi le payement et come l'on prévoit que, cette année-ci, il puis y avoire grande disette à Belgrad, la récolte ayant manqué, l'on tâchera d'avoire

⁶⁶² Josef Franz Knoll.

quelque réserve d'orge. D'autant que, par là, nous pouvons obliger le Bassa à toute réquisition pour son argent. De la ci-jointe copie du rescript, que Son Excellence M^r le Général Comandant a reçu du conseil de gerre, Votre Excellence voira dans quel ambras nous nous trouverions si Sa ditte Excellence, [f° 518r] sous prétexte de coucher en Turque 663 l'ambassade que le conseil de gerre ordone que l'on fasse au Bassa, ne m'avoit pas donné le temps de le porter à la connoissance de Votre Excellence, come je le fais dans l'instant, pour qu'au moins, si cela doit être, que l'on nous donne des ordres conformes. Le conseil de guerre, [dit] dans son rescript que M^r le Général Comandant mette aussitôt ses ordres en exécution dans ces termes, ohne sich rein zu lasßen von der Sanitats Hoff-Deputation⁶⁶⁴. Il n'en faudroit pas d'avantage pour qu'un Comandant qui fut un peu viff et qui n'ut réfléchi aux suites fâcheuses qui pouvoient s'en suivre d'avoire sans délay mis en exécution des ordres aussi précis, auroit causé une confusion et même un guerre intestine, car dès que le Bassa en fut instruit, naturelement il se serviroit des mesures qu'on luy a comuniquée par la voye légitime. Dans les postes où il y a le militaire réglé, il luy seroit permis et dans les postes qui sont garnis par nos Landmilizer, Plajasch et Überreiter⁶⁶⁵ devroit leur être disputé. N'ayant le moindre ordre de notre [f° 519r] instance⁶⁶⁶, de façon que nous ne scaurions nous écarter de ce qui nous est prescrit, Votre Excellence voit dans quels hasard l'on se voit exposé d'exciter un mutin⁶⁶⁷ dans le pais, sans en avoire la faute. Je ne scay point si cela étoit arivé quel expédient j'aurois dû prendre. En tout cas, j'aurois certainement pri celuy que j'use cru moins préjudicieux et j'espère que Dieu et le zèle que je nouris pour le service m'auroient illuminé. De cet trait, Votre Excellence connoitra la bone harmonie et intelligence qu'il y a entre le Général Comandant et moy, sans pourtant que j'ay fait pour luy ce que bien des gens croyent et que je ne doutte pas même qu'il soit venu aux oreilles de Votre Excellence. Si j'ay différé quelquefois aux recherchez de M^r le Général Comandant, ce n'est que d'autant qu'il n'y avoit rien qui put être ni directement ni indirectement contre le service et qu'il m'a paru que son caractèr et dignité méritoit quelques égard, ce qui a produit cette admirable harmonie entre le militaire et civil. M^r le Kempff en peut être témoin que, de beau comencement qu'il est venu, j'ay seu gagner son amitié uniquement avec la façon de m'y scavoir prendre, luy donnant l'ace[u]il qui [fo 519v] luy étoit dû. Aussi c'est-il expliqué qu'il restoit à Temesvar, puisque j'y étois. Il me l'a même répété ces jours passés, à l'occasion que l'administration luy avoit envoyé une promémoire 668 qui n'étoit pas conçu dans les termes qui

⁶⁶³ Écrire en turc.

⁶⁶⁴ Sans que la députation [sanitaire] aulique ne s'en mêle.

⁶⁶⁵ Miliciens nationaux, Plajaschen (milice frontière) et gardes des postes de douanes.

⁶⁶⁶ C'est-à-dire de la députation sanitaire aulique.

⁶⁶⁷ Une mutinerie.

⁶⁶⁸ De Pro Memoria (pour mémoire) : note officielle.

convienent, qui auroit été plus propre vers un subordoné que vers un Général Comandant. De façon qu'ayant porté ses plaintes, j'ay eu à redresser et ayant reproché à M^{rs} les conseiler, ils sont convenus que l'on auroit pu se servir d'autres termes. Je suis d'avis que tout dépende des façons, surtout qu'avec ceux-là, l'on ne choque point. Et si même le Général Comandant s'opose à quelques choses prèz, il arrive pourtant ce que l'administration veut. Et je dois assurer qu'il a déféré à bien des choses dont je l'ay priées. Je le conois à fond, son bon et mauvois. Et Votre Ex[cellen]ce soit assuré que j'ay scu coment prendre avec luy et je le scaurois aussi à l'avenir. J'ay de recheffe fréquenté les sessions. Ma faiblesse est extrême et je crois qu'ayant été obligé de prendre le chinchina⁶⁶⁹ pour arrêter le mal qui menaçoit [...] Je crois que la fièvre fait encor quelque [...]. À l'avis du médecin, M^e de Sauer ne peut pas se remetre et soufre encore un peu d'altération. Je suis avec la plus respectueuse vénération, Monsieur.

De Votre Excellence, Temesvar, ce 22 août 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur, F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

PS M^r le Général Comandant a eu la bonté de me comuniquer cet-ci en grand servit[eur].

Lettre Nº 126 (120), 23 août 1756

François Perlas se dit sur la voie de la guérison, mais limite son travail au matin. Le nombre de malades continue à croître à Timișoara à cause de la chaleur. Il informe son correspondant que les grains transférés au Proviant-Amt seront directement payés à Vienne. Il s'étonne de ne recevoir encore aucune nouvelle sanitaire de Transylvanie. Les responsables des comitats hongrois voisins en font de même. Par les avis non-officiels qu'il reçoit, il semble cependant que l'épidémie se poursuive à Braşov. Il rend compte ensuite d'un rescrit émanant de la députation sanitaire aulique, ordonnant de renvoyer les marchandises ottomanes, y compris celles arrivées dans les maisons de quarantaine avant que l'on décide de tirer le cordon. François Perlas est fermement opposé à cette mesure, qui ne saurait que mécontenter tous les acteurs du commerce, et demande que son correspondant intervienne pour la faire annuler. Il évoque enfin l'arrestation de deux soldats de la milice nationale, qui tentaient de pousser leurs camarades à la révolte. Il juge qu'il faudrait les bannir de la région. De manière générale, il estime que les officiers des six « compagnies supérieures » ne sont pas aptes à commander.

_

⁶⁶⁹ Quinquina: voir NdP lettre 8.

[f° 526r] Monsieur,

Votre Excellence a la bonté de m'ordoner par celle dont elle daigne m'honorer cet ordinaire de me soigner et ménager dans le travail. Je fais l'un et l'autre et même le régime que je tiens est tel que les médecins ont prescrit. Au reste, je ne travaile ni applique que le matin. Et come je suis extrêmement matineux⁶⁷⁰, me levant toujours à la pointe du jour, j'ay le temps de fournir au travail jusqu'à l'heure du dîner⁶⁷¹, sans que j'ay besoin de l'aprèz-dîner, que je tâche d'employer à la promenade ou en compagnie. Que je puis absolument m'abstenir du travail, c'est un impossible, car je prévois que, si je manquois d'application, je tomberay dans un mélancolie, ne sachant être oisive, ce qui pouroit me nuire davantage que le travail même. Ainsi que M^{rs} les médecins m'accordent volontiers le travail avant dîner. Et je m'en trouve bien car, à la foiblesse prèz, pour le reste, je me sens parfaitement [f° 526v] bien rétabli. Et la canicule tant passé, j'espère aussi de ratraper mes premières forces. Quoyque tandis que l'équinox ne soit passé, l'aire de Temesvar est sujète à caution. Me la Comtesse de Sauer se ratrape aussi et elle se porte tous les jours mieux. Le nombre des malades augmente tous les jours. La saison y contribue beaucoup et pas moins les fossées de la forteresse. Et cela d'autant qu'on y laisse entrer fort peu d'eau, à cause des ouvrages que l'on y fait qui, à mon avis, c'est ce qui rendre l'aire mauvois. Aussi la quantité des fruits et surtout les melons, dont les gens ne scavent pas se passer en sont beaucoup la cause.

J'ay eu l'honneur de marquer à Votre Excellence dans ma précédente que l'on n'avoit pas touché le sou des grains que l'on avoit doné à la *Proviande*⁶⁷². M^r le comissaire de la *Proviande*, Miclos⁶⁷³, s'est déclaré là-dessus que les argents seroient à payer à Vienne par M^r le Baron de Knechtel, à qui il écrivoit par la poste d'aujourd'huy là-dessus : ce que j'ay cru devoir marquer à V[otr]e Ex[cellen]ce, [f° 529r] pour qu'elle veuile disposer et ordoner qui devra recevoire les argents. Par la voye de l'administration, l'on fait une remontrance conforme. Si ce n'est pas cet ordinaire, ce sera l'ordinaire prochain. Nous ne recevons pas le moindre mot de la comission de la sanité de Transilvanie, ce qui est incompréhensible. Les comitats d'Hongrie sont dans le même cas et ils ont recherché de nous des avis sur l'état de la contagion, persuadé que nous ne scaurions manquer des relations. Nous n'avons pas été dans le cas de leur donner, ce qui a obligé l'administration d'écrire a la comission de la sanité de

671 Déjeuner, repas du midi.

⁶⁷⁰ Matinal.

⁶⁷² Proviant-Amt: voir NdP lettre 124.

⁶⁷³ L'opération est décidée le 18 août par le conseil de l'administration régionale, sur la demande du commissaire ou administrateur (*Verwalter*) du *Proviant-Amt* Miklosch. Le paiement doit être effectué à Vienne auprès du *Kupferamt*, sur le compte de la caisse de la Chambre (OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, KT 107, f° 19-52). Sur ce point, voir P.G.M. Dickson, *Finance and Government...*, p. 26 et 46.

vouloire au moins, si ce n'est pas tous les ordinaires, de temps en temps quelque avis de l'état du mal, pour que nous sachions où nous en soms et, qu'ensuite, l'on puisse se régler pour les dispotions à donner. Pour moy, je tâche d'acquir des avis privés et j'ay l'honneur de remetre à Votre Excellence celuy qui m'est parvenu d'Hermanstat dans l'instant. Si son contenu est vray, come j'ay lieu de le croire, l'on a lieu de craindre. Et même s'il continue de la sorte, que Dieu ne veuille permettre, il faudra [f° 529v] absolument se fermer vers la Transilvanie et observer une extrême rigeur, plus tôt que de s'exposer au malheur qui pouroit s'en suivre. Je remette aussi un autre avis de Cronstat même, dont Votre Excellence voira ce que l'on me marque en très grand secret. Je suis attentiff à pénétrer par les voies les plus secrètes tout ce qui puis y avoire et j'espère à l'avenir de ne pas manquer des avis certains. Cette ordinaire, j'ay reçu aussi une lettre de M^r de Schwacheim, dont je remette aussi la copie ci-jointe. Il paroît que la contagion continue à faire bien du ravage en deçà d'Adrianople. L'on aprende que le tout y est sain, même à Belgrad, malgré l'arrivée de quelques peuples asiatiques qui auroient pu amener des maladies. La santé y est parfaite, de même à Orsova, et Vidin. Par un rescript que l'administration a reçu cet ordinaire de l'Hoff-Deputation de la sanité, il est ordoné que toute laine et coton qui se trouve à la Contumaz et Vor-Contumaz⁶⁷⁴, qui s'y trouvoit déjà avant que l'on ut haussé la Contumaz, doit être renvoyé en Turquie. Je crois que l'on ne scauroit donner exécution à cet ordre avant de remontrer les inconvénients que cet-ci puis avoire. Moy, je suis absolument d'avis qu'il ne convient absolument pas, car que la laine et [fº 527r] coton reste dans la contumace et qu'il ne soit pas permis de le laiser sortir, même aprèz le terme de 6 semaines fini, c'est dans l'ordre. Mais qu'une marchandise qui s'y trouve depuis bien du temps et même avant qu'il fut question d'en déffendre l'entrée et de tirer le cordon, si l'on en venoit à l'extaire pour la renvoyer, l'on peut être sûrs de s'attirer la haine de tous les marchands turcs intéressés et même de ceux qui ne le sont point. Car ils ne pouroient envisager cette démarche que come une hostilité et nullement come une marque de cette réciproque amitié qu'ils doivent se prometre de notre côté. Je supplie de grâce à Votre Excellence de vouloire faire attention aux suites fâcheuses que cetci pouvoit avoire, qui pouvoient peut être en partie troubler le parfait repos que l'on jouit dans nos confins, dont l'on ne scauroit assez le louer. Et il faut l'attribuer au bon ordre du Bassa présent et de tous ceux qui luy sont attachés, qui paroissent unanimement portés à entretenir la bone amitié. Je crois d'autant plus [f° 527v] être obligé de remontrer à Votre Excellence qu'il convient qu'elle interpose ses bons offices pour que cet ordre soit redressé. Que si même l'on ut point à craindre ce que j'ay marqué ci-dessus, il ne convient point ni de remuer

⁶⁷⁴ Poste avancé de la maison de quarantaine, où les voyageurs et marchandises en provenance de l'Empire ottoman sont accueillis : il ne se situe qu'à quelques centaines de mètres de la maison principale à Pančevo, mais à quinze kilomètres au sud de la maison principale de Mehadia, à Jupalnic.

cette sorte des marchandises, mais les laisser où elles sont, tandis que le ciel fasse cesser la contagion, et que le commerce soit de recheffe libre. Come je ne fréquente point encore la session, j'ay donné mon avis pour que l'administration veuille y réfléchir et faire leurs remontrances là-dessus. Je suis persuadé qu'ils ne scauroient en disconvenir et qu'ils le remontreront de même aussitôt.

Il me paroit d'avoire remontré à Votre Excellence qu'entre nos militaires des 6 compagnies supérieures, il y avoit quelques-uns qui cherchoient à troubler le repos et fomenter des parties qui, négligés, auroient pu à la suite entraîner du désordre. Dès que je fus à la revue, je pris connoisance de ceux qui pouvoient être les moteurs. Sur quoy, j'ay instruit M^{rs} les officiers de veiller aux démarches d'eux et, dès qu'ils s'aperçoivent de quelque chose, sans ordre, ils devoient l'arrêter. Le capitain de Mokrin, Rakitevich, qui est un home actif et adroit, [fo 528r] s'étant apercu qu'un [soldat] de son endroit fomentoit des dissentions, obéit exactement les ordres qu'il avoit, le prit par la tête et l'envoya chez l'Ober-Capitain. Celuy-ci donne d'abord part et on luy a ordoné de l'envoyer ici aux arrêts. Un autre de Kikinda a eu le même sort. Ce sont justement ceux qui sont allé avec les plaintes l'année dernière à Vienne et qui sont les unics qui voudroient exciter les autres à des plaintes non fondées. Depuis que ceux-ci sont arrêtés, le tout est tranquil. L'on est aprèz à les examiner. Pour moy, je suis d'avis qu'il conviendra les chasser du Banat come partir [...] du repos de notre milice. Ils en seront avec cela assez puni. À cela servira d'exemple aux autres, car un chacun d'eux-mêmes, s'il se plaint, ce n'est que pour voire d'atraper davantage, car il seroit au désespoire d'être obligé de quitter le Banat. Je réitère ce que j'ay eu l'honneur d'écrire plusieurs fois à Votre Excellence, qu'il faut religieusement tenir à ces gens ce qu'on leur a promis et exiger d'eux ce à quoy ils se sont obligés car, toute fois qu'ils puissent s'apercevoir que quelqu'un d'eux en étant importun obtiene quelque-chose, cela en est fait pour que tous le deviennent. [f° 528v] C'est là mon avis et je ne scaurois jamais en demander, puisque je connois les gens de la nation et coment qu'il faut s'y prendre. Et Votre Excellence ne doit aucunement se douter de la moindre chose. Toute fois que l'on fait justice et qu'on ne laisse arriver du tort à personne, le ciel bénit les actions. Je scay que ces gens me veulent du bien et qu'ils ont de la confiance en moy et cela, d'autant, qu'ils connoissent ma droiture. P[o]urvu qu'ils ussent d'autres officiers car, à fort peu prèz, les autres ne sont bons à rien. Et si le monde devoit sortir en campagne, l'on ne scauroit absolument se servir de plusieurs que l'on peut compter pour invalides et, malgré cela, ne scavant oublier le désordre auquel ils étoient accoutumé au-delà de la Teis⁶⁷⁵. Il n'est pas de même avec les officiers des deux compagnies inférieures⁶⁷⁶, où nous avons un

⁶⁷⁵ Avant 1753, lorsqu'ils étaient installés dans les confins de la Tisza.

⁶⁷⁶ Ces deux « compagnies inférieures » ne sont pas composées d'anciens confinaires de la Tisza et de la Maros, mais d'anciens membres du corps-franc puis bataillon 'Simbschön' constitué de volontaires du Banat en 1744.

corp d'officiers adroits et respectables. Et je ne peu à moins que de déclarer à Votre Excellence la satisfaction que j'ay dû aprouver de la façon dont le capitain Duca⁶⁷⁷ s'est acquité du comando qui luy étoit confié pendant que l'*Ober-Capitain* Greiner était absent. C'est un home brave de sa personne, lest, attentif et veillant et sur lequel l'on peut compter qu'il s'acquittera avec honneur dans tout ce dont on le chargera. Je seray peut-être à charge à Votre Ex[ellen]ce, mais les matières recherchent qu'on le porta à sa connoissance. J'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Temesvar, ce 23 août 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 127 (121), 30 août 1756

François Perlas regrette qu'aucune information officielle ne vienne de Transylvanie. Ses propres sources indiquent que l'épidémie se poursuit de façon inquiétante. L'épidémie de Valachie semble terminée, mais celle d'Istanbul se poursuit et semble s'étendre jusqu'à Plovdiv. La suite du conseiller aulique Seeberg vient de terminer sa quarantaine près de Timişoara. Les malades sont cependant de plus en plus nombreux dans la ville, ce que François Perlas met sur le compte du climat mais aussi des travaux réalisés dans les fossés, privés d'eau pendant tout le mois. Il souhaiterait que ces opérations soient menées au printemps. Il rapporte ensuite que les époux Sauer souffrent de nouveau de la fièvre et se défient des médecins. Pour sa part, les accès deviennent de moins en moins nombreux. Il assure également avoir reçu l'ordre nouveau concernant la conduite à tenir aux frontières concernant les marchandises stockées dans les maisons de quarantaine. Il annonce enfin l'arrivée d'un rapport officiel de la commission sanitaire de Transylvanie.

[f° 534r] Monsieur,

Il n'est pas question que nous recevions le moindre avis de l'état de la contagion par la voye de la *Sanitets Comission*, malgré que l'on se flate que, d'un jour de poste à l'autre, il puis arriver quelque chose. Ainsi, j'ay l'honneur de remetre à Votre Excellence ci-jointe la *Tabelle* qui m'est parvenue par mon correspondant privé de ce qui s'est passé depuis le 18 jusqu'au 21. Le nombre des morts, à mon avis, fait un objet qui pouroit ici même alarmer le publique, mais personne en scait la moindre chose que Votre Excellence et moy. D'autant que j'ay cru n'en devoire faire jusqu'ici autre usage, mais de [ce] que le besoin l'exigeroit, pour des dispositions à faire. Je ne négligeray pas d'en faire ici même l'usage qui put

.

⁶⁷⁷ Ducca Panajoth.

convenir. La Sclavonie, les comitats d'Hongrie recherche tous d'être instruits par nous et je ne crois pas d'être encore dans le [cas] [f° 534v] de leur devoire comuniquer ce que j'ay acquis par ma correspondance privée, malgré que je crois, à n'en pouvoire pas doutter, que l'état de la contagion soit différent de ce que j'ay l'honneur de le marquer à Votre Excellence. Les nouvelles de la Valachie sont consolentes, d'autant que de tout côté, elles nous assurent qu'il ne soit plus question de la moindre maladie. Touchant la peste de Constantinople, elle continue dans le même degré, aussi à Adrianople. Et l'on veut soutenir qu'elle se soit même glissée jusqu'à Philopopoli⁶⁷⁸. Au reste, ni dans toute la Servie, Orschova, Vidin, beaucoup moins dans le Banat, l'on n'aprenne qu'il y ay la moindre chose qui put doner ombrage. Nos Contumazistes⁶⁷⁹ de Temesvar, à scavoire la soeure et enfants et famille de M^r le conseiller aulique Seeberg et le comando de Waldeck⁶⁸⁰, sont partis sauves et sains, ayant seulement perdu dans la Contumace un invalide qui, depuis bien des années, étoit hydropique d'[f° 535r] estomac et de poitrine, et un *Feldscherer*⁶⁸¹ de Valdeck, qui étoit asmatic et avoit gagné la fièvre, celon [ce qu']atteste notre médecin de l'administration M^r de Kamavasch⁶⁸². J'avoue à Votre Excellence que je ne scay assez rendre grâces au ciel que nous en ayons été quittes à cet pris, car l'on avoit lieu de craindre que des gens qui venoient d'une aire, come celle de la Transilvanie, et des gens de diférents calibre, vieux, enfants, invalides et qui avoient le malheur d'être enfermés dans la plus mauvaise saison de l'année aux environs de Temisvar,, changement d'aire et n[o]urriture, et même son peu d'apréhension, il put arriver qu'il en fut mort plusieurs. Ce qui auroit pu alarmer et le Banat et le voisinage, sans qu'il ut été possible de les persuader que cela fut un effet de la mauvaise saison. Je ne scaurois cacher à Votre Excellence que j'étois sur des épines. Et nous soms assez heureux de les avoire vu partir se bien portant, à quelques petites fièvres prèz, qu'ils auront perdu chemin faisant. Ici, les maladies sont arrivées au point qu'il n'y a casi pas de maison qui [f° 535v] n'ay pas tout plain des malades. Les deux bataillons qui en font la garnison passent les 300. Il paroît que Temesvar devient tous les années plus malsain. À mon avis, il y a une bone raison. L'on s'est réservé le travail des fossés dans la plus mauvaise saison et, pour y pouvoir travailer, l'on arrête l'eau qui, de quelque façon, rafraichissoit celle qui y étoit. La force de la chaleur, le soleil attire tous les exhalaisons des merdes qui s'y sont formées. De façon qu'à paine on y peut tenir, au sortir des portes, de la grande puanteur. Et toute fois que l'on se réservera cette sorte de travail dans les mauvois mois, nous et tout le publique en

⁶⁷⁸ Plovdiv.

⁶⁷⁹ Personnes confinées pendant une quarantaine.

⁶⁸⁰ Régiment d'infanterie possédé par le prince et *Feldmarschall* d'Empire Charles-Auguste de Waldeck-Pyrmont (1704-1763) de 1738 à 1763.

⁶⁸¹ Barbier.

⁶⁸² Paul Adam, Edler von Kőmüves.

seront le sacrifice. Je me suis avisé de dire en discours à M^r le major d'ingénieurs de Stockhausen, qu'il ne paroissait que c'étoit un travail à faire les mois d'avril, may et juin et, quoyque je ne sois pas du métier, je crois que cela serait faisable, sans qu'il en coûtât davantage. Car ce qui en pouroit coûter le Verdamung⁶⁸³ pour arrêter le dégât auquel l'on est sujet dans les susdits mois par les grandes eaux, serait bien remplacé lorsque l'on ne seroit point exposé que les ouvriers et maçons qui y doivent travailer tombas[sent] malades, come il leur arrive cette année, où ils sont au nombre de 70. Pour que Votre Excellence comprene combien un parail ouvrage [f° 536r] doit être pernicieux, nous avons 26 malades de 130 homes qui se tienent ici de nos Landtmilizen, [ce] qui veut dire beaucoup des gens robust et qui sont faits à cette aire. Le bonheur est qu'ils se changent tous les mois et demain, c'est justement le jour de l'Ablösung⁶⁸⁴, de facon qu'ils pouront aller chez eux.

Madame la Comtesse de Sauer a regagné la fièvre, qui l'a affoibli au point qu'à paine elle peut quitter le lit. De surplus, elle est fort pusallinim et M^r encor davantage. Malgré toute mon éloquence et tout ce que je luy prêche, il n'y a pas moyen de la tranquiliser. Ils prétendait que les médecins fassent ce qu'ils voudroient, ce qui ne peut pas avoire lieu. Ce sont des préjugez des gens, qui ne sont guerre sortis de chez eux et qui croyent se guérir en prenant seulement médicine, lors qu'il faut que le malade ave de la confiance à son médecin et que, de son côté, il mette l'esprit en repos, sans quoy les remèdes ne scauroient [f° 536v] faire l'effet desiré. Et le médecin s'étant plaint chez moy, je leur ay dit qu'il faloit un peu se servir de l'autorité qui leur étoit due, plus tôt que de tuer le malade à force d'être complaisant. J'en ay parlé aussi à M^r le Comte de Sauer, dans des termes qui ne scauroit le reconoitre que come un trait d'ami. D'autant plus que les médecins, les ayant fait venir chez moy et voulant par eux-mêmes être informés du danger qu'il put y avoire, ils m'ont assuré que la maladie faisoit son cours et qu'elle n'étoit pas différente de la mienne, à la grosesse prèz, qui recherchoit que l'on s'y prit avec beaucoup des précautions et peu de remèdes. De surplus, M^e la comtesse de Sauer étoit d'un tempérement floche, et qui étoit porté à l'hidropsie, dont l'on scavoit que sa mère et une de ses soeures étoit morte. Et que lorsqu'elle se sentit en forces, l'on pensoit luy devoire faire changer d'aire et, à ce que l'on croit, à Lugos. J'ay eu trois paroxismes et je m'étoit contenté d'en avoire 6 ou 7, sans vouloire les arrêter. D'autant que je jugois que l'on avoit été obligé de suprimer ma [f° 537r] première fièvre avec la chinchina⁶⁸⁵. Pour éviter le grand mal qui menaçoient et que la grand faiblesse que je sentois marquoit que le mal n'étoit pas assoupi et qu'il faloit en venir à quelques paroxismes, le bonheur a voulu que j'en ay été quitte avec trois, sans

⁶⁸³ Construction des digues.

⁶⁸⁴ Relève

⁶⁸⁵ Quinquina : voir NdP lettre 8.

rien prendre. Come je ne prende non plus la moindre chose et m'en tiene au régime, m'occupant autant qu'il m'est permis. Tout homme qui ne le fait par courage dans Temisvar, pendant le travail de la fortification et qui est apréhensiff, il faut qu'il crève. Heureusement pour moy que je ne le suis en rien. Ce qui fait que je suporte aussi heureusement mes maladies que j'ay dû essuyer. Je dois bien être enuyeux à Votre Excellence par mes longs récis parmi ses grandes occupations. Mais la quantité des matières qui se présentent ne permettent pas que je laisse de mettre à la connoissance de Votre Excellence tout ce qui peut mériter son attention.

Lors que j'étois sur le point de fermer la présente, je reçois celle dont il a plu à Votre Excellence de m'honorer [f° 537v] en date du 29 avec la dépêche de Sa Majesté qu'a porté l'estaffette. L'on donnera exécution ad amusim à son contenu et aux ordres de Votre Excellence. J'espère qu'elle aura reçu la mienne de l'ordinaire dernier et que le concert qui avoit été oublié là-haut, l'on tâche de le faire ici et qu'il ne s'en est rien suivi qui ay pu irriter les sujets turcs. D'autant que j'ay toujours présents les ordres précis que j'ay de Votre Excellence et que je me donne le temps de réfléchir et de détourner tout ce qui pouroit troubler le bon harmonie et le repos dont on jouit et que j'ay si à cœur de rencontrer ce qui doit fournir au bien du service. Il est sans contredit que, come les ordres venoient de la comission de la sanité, l'on devoit prévoire tôt ou tard quelque désordre, surtout si l'on ut été un peu précipitant à mettre en exécution bien des choses, que j'ay tâche d'empêcher et de conseiller. Que l'on se prit le temps d'y réfléchir et plus tôt attendre l'oracle de la cour, aprèz avoire remontrer les choses et inconvénients qu'il y put avoire, que de les précipiter. Votre Excellence ne se doute pas que l'[f° 538r]ordre ne sera aucunement altéré et que nous nous comtons doublement heureux de n'être point exposé aux contrariétés et ordres différents qui nous parvenoient et qui nous metoient bien des fois dans des ambras qui me faisoient perdre le someil, ne sachant point où m'en tenir. Que Votre Excellence daigne se reposer sur moy [...] sur des matières d'un tel pas. Je mette toute l'attention et me réserve à l'ordinaire prochain de remontrer à Votre Excellence les mesures que l'on aura prises.

Enfin, dans cet moment, par la poste de Transilvanie, nous recevons une relation de la comission de la sanité et, au moins, nous scavons où nous en soms. J'ay cru devoir remettre ci-jointe à Votre Excellence une copie à la hâte, ayant l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Temesvar, ce 30 août 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 128 (122), 3 septembre 1756

François Perlas indique que les plaintes faites par le paşa de Belgrade concernant le blocage de la libre navigation sur le Danube ne sont pas de sa responsabilité, mais de celle des autorités de Syrmie. Il estime par ailleurs que les dispositions prises pour l'administration de la frontière devraient être distinctes pour la Serbie et pour les environs d'Orşova, proches de Vidin et de la Valachie.

[f° 543r] Monsieur,

Avec l'expédition de cet ordinaire, l'administration aura l'honneur de remontrer avec quel empressement l'on a tâche de mettre en exécution tout ce qui a été ordoné par le rescript du 27 que l'on avoit recu par estaffete. Ainsi, je trouve inutil d'être à charge à Votre Excellence par un récit particulier. D'autant que je crois m'en devoire raporter à la remontrance de l'administration, en y ajoutant que les plaintes que le Bassa de Belgrad peut avoire porté à la cour ne scauroient aucunement avoire le moindre raport avec le Banat à l'égard de la navigation. Et cela d'autant qu'ils l'ont toujours pu exercer sous les précautions établies, sans qu'ils ayent été interrompus, come il paroit des raports de semaine. Mais que leur navigation ay pu être interompu par ceux de [f° 543v] Semelin, surtout dans la Save. Je veux le croire et que cela aye pu donner lieu de plainte indistinctement. Et il n'est pas autrement de ce que l'on avoit eu l'honneur de remontrer dans le Bericht⁶⁸⁶ du 9 juilet sur la recherche que Votre Excellence m'ordone de faire. Si Orsova soit dans la Servie, j'aprene que cet Bassa dépende de celuy de Vidin et que l'on veut compter Vidin dans la Servie. Pourtant, Vidin et Orsova, si même l'on n'avoit pas lieu d'en agir avec toutes les précautions à l'égard de la Bosnie et reste de la Servie. La nature de ces deux endroits, par leur situation à portée de la Valachie, recherche que l'on en agisse avec bien de la circonspection et que l'on prenne des mesures différents à l'égard de ces deux endroits que du reste. Ce que l'on sera aussi attentiff à faire, sans que les Turcs ayant juste lieu de plainte. Nous aprenons de Semelin que la Contumaz aye déjà été mis sur le pied. [f° 544r] Ordoné moyenant quoy toute plainte cessera. Et je m'en tien précisément à ce que Votre Excellence m'ordoner de ne point blâmer le fait et chercher, d'un côté, à contenter les Turques et, d'autre côté, prévenir toute mauvaise suite. Et l'on délibérera meurement tout ce qui soit à proposer à la cour pour la sûreté de ses États et pais. J'ay l'honneur de remetre à Votre Excellence ci-joint les avis parvenus cet ordinaire. Les maladies augmentent tous les jours davantage. Me la Comtesse de Sauer se porte un peu mieux depuis quelques jours. Elle comence à dormir et n'a plus cet grand dégoût qu'elle avoit pour tout nourriture. Pour moy, je ne scay absolument, quoy que je suis toujours debout par reprendre les forces. Il faut qu'il y ay en soi quelque matières fébriles

⁶⁸⁶ Rapport.

que l'on est aprèz à déterrer. Les convalescences sont, cette année, d'une terrible durée et les fièvres abatant plus de l'ordinaire. Il faut espérer que l'équinoxe passé, [f° 544v] tout le monde se porte bien. De la Transilvanie, il n'est rien parvenu par la poste d'aujourd'huy. De la Valachie, les bones nouvelles continuent toujours. Et de la Servi, l'on n'entende qu'il y aye la moindre contagion. Par le ci-joint récit, Votre Excellence voira les dispositions qu'ont faites M^{rs} les Hongrois et j'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,
De Votre Excellence,
Temesvar, ce 3 [septembre] 1756.
Le très humble et très obéis[sant] serviteur,
F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 129 (124), 12 septembre 1756

François Perlas assure avoir pu mobiliser suffisamment de miliciens pour garnir les postes de surveillance de la frontière, alors que le cordon sanitaire est tiré.

[f° 562r] Monsieur,

J'ay l'honneur de remettre à Votre Excellence ci-joint les avis parvenus de Belgrad, aussi les tabelles que mon correspondant privé m'envoye de la contagion de Transilvaine, par lesquels Votre Excellence voira que la mortalité est considérable. Et je me doutte que Votre Excellence en scaura le précis par la voye de la comission de la santé. J'espère que Votre Excellence aura tout lieu d'être content de ce que j'auray l'honneur de luy dire préventivement que, pour le 20 du mois, tous les postes qui étoient garnis par la cavalerie réglée seront de même garnis par la cavale de nos Landtmilizer, sans qu'ils ayent besoin ni des chevaux ni d'armes, ayant le tout au-delà de ce que qui étoit déjà garni par nos Landtmilizer [f° 562v] pour garnir les postes. Il nous a falu 225 cavaliers qui sont en marche. Ayant choisi les officiers les plus capables, ainsi que le nombre du monde que nous avons employé monte à 585 fl[orins] come Votre Excellence voira de la tabelle que j'auray l'honneur de luy remettre, ou par estaffette ou la poste prochaine. Nos gens se sont déclarés d'aller avec mil plaisir dans leurs postes destinés et même ceux destinés au cordon de rester 6 mois sans être relevé. Et je peu en même temps assurer Votre Excellence que l'on poura se passer ici des 4 compagnies de Chohari⁶⁸⁷ que l'on nous envoye et que même l'on peu compter, si le besoin l'exige, pour sortir en campagne de 600 de nos Landtmilizer, à scavoir 200 chevaux et 900 fantasins, sans que nous en soufrions ici. Et c'est ainsi qu'ils se sont déclarés, pourvu qu'on les fournisse avec les

⁶⁸⁷ Régiment hongrois de dragons du comte Koháry András József.

armes, n'ayant besoin [f° 563r] d'autre chause [sic]. J'espère que Votre Excellence aura lieu d'être content de la façon dont l'on s'y est pris. Je me remette à la relation suivante, que je tâcheray qu'elle soit des plus exactes. Elle peut pourtant compter sur cet avis que je luy donne d'avance qu'ici, l'on a pourvu à toute chose et que Sa Majesté peut disposer du monde qu'elle avoit destiné ici et de 600 de nos *Landmilizer* à son bon gré. Je ne peu absolument regagner les forces. C'est une année bien fatale. Je voiroy si, en changant l'aire, il y a moyen de me retaper. En attendant, j'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,
De Votre Excellence,
Temesvar, ce 12 [septembre] 1756.
Le très humble et très obéis[sant] serviteur,
F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 130 (123), 13 septembre 1756

François Perlas rapporte que, selon ses informateurs privés, l'épidémie se poursuit en Transylvanie. Elle reprend aussi de la vigueur en Valachie et s'étend, de même, à Thessalonique. Il se désole de ne pouvoir guérir et s'apprête à changer d'air pour quelques jours. C'est aussi le remède qu'il a ordonné à la comtesse de Sauer, qui est au plus mal. Il accuse bonne réception des ordres visant à tirer le cordon sanitaire et avoir pris toutes les dispositions pour garnir les postes frontières avec des miliciens. Il annonce enfin vouloir se retirer plusieurs jours à Sânnicolau Mare, afin de recouvrer la santé.

[f° 552r] Monsieur,

Votre Excellence poura observer par la ci-jointe tabelle du ravage que la contagion fait en Transilvanie, que les choses ne vont pas bien. Nous n'avons rien par la voye de la sanité et ce ne sont que mes nouvelles privées, auxquelles Votre Excellence peut ajouter foi. Il paroit que dans la Valachie il se confirme malheureusement que la peste aye comencé de recheffe, avec bien de la vigeur, et que Bukaresh soit de nouvau infecté. De la Turquie, grâces au ciel, l'on ne scait point qu'elle se soit outré en-deçà de Philopopolis⁶⁸⁸. Quoy que, par l'avis ci-jointe, Votre Excellence voira que le port de Salonika soit impesté. C'est un port qui a très grand commerce avec les ports d'Italie come Venise, Gênes et, de là, en Turquie. Le reste des nouvelles que [fº 552v] nous avons de la Turquie, je les envoye ci-jointes. Votre Excellence observera la bone intelligence et harmonie qu'ils tâchent de cultiver vers nous et nos confins, que l'on n'a pas le moindre lieu de plainte, quoyqu'entre eux il y aye toujours quelque démêlé. Et

_

⁶⁸⁸ Ploydiy.

ce seroit une perte si cet Bassa fut relevé, come on le disoit. C'en est déjà un que le Janissaire Haga⁶⁸⁹ soit rapelé à Constantinople.

Je suis au désespoire qu'il n'y a pas moyen, malgré tout le régime, l'ordre et le courage que je me fais de regagner les forces. Et celon l'avis des médecins, je dois absolument changer d'aire pour quelque jours et m'en aller à quelque district voisin, pour être à portée à tout ce qui puis arriver, [f° 552bis r] s'offrir et qui recherche réflexion et prudence, qui est ce qui doit être employ, pour ne pas précipiter les affaires et que je suis toujours à prêcher à tous mes subordonez. Me la comtesse de Sauer, à dire vray à Votre Excellence, ne me plait point du tout. Les médecins n'en font pas un jugement très avantageux. Il seroit à souhaiter qu'elle fut en état d'être transporté dans quelque endroit du Banat. Et c'est l'avis des médecins et de moy. Mais à paine est-elle en état de se lever du lit, bien loin d'entreprendre le moindre voyage. Votre Excellence peut bien croire, et que par devoire et amitié j'ay parlé fort claire à M^r son mari, mon géni n'étant point de flater qui que ce soit, et luy ay fait voir la bourasque qui menacoit et ce que les médecins en pensoient, auxquels j'ay dit de même de parler sans [f° 552bis v] flaterie et de n'avoir aucun égard de dire que c'étoit par mon ordre. Je l'ay même prié par différentes reprises qu'il tint un consilium des médecins, pour n'avoire rien à se reprocher qu'on ay adhibé⁶⁹⁰ tout le possible. Jusqu'ici, je ne l'ay pas pu induire, mais je seray à ses trouces jusqu'à ce que je puis le capaciter⁶⁹¹.

Lorsque j'étois sur le point de fermer les lettres pour les envoyer à la poste, je reçois par une estaffette la dépêche du 9. Je suis instruit de tout ce que la cour dispose et ordone. Je m'étois déjà préparé à tout ce qui est prescrit, prévoyant que c'étoit une chose qui pouvoit arriver et quelles mesures prendre. Votre Excellence ne soit aucunement embrassé. Le tout sera précisément mis en exécution, sans exposer le Banat ni aux maladies ni aux Rauberay⁶⁹² ni à toute autre malheur, étant sûr come nous le soms des Turcs. [f° 553r] Le tout est disposé pour le départ du régiment Schmersing et, préventivement, l'on a pensé coment garnir les postes qui étoient gardés par la cavalerie réglée avec nos Landtmilizer à cheval. Et je me fais fort que, si même nous devrions nous passer des 4 compagnies de Cohare⁶⁹³, nous disposerons les choses qu'il soit pourvu à tout chose avec exactitude et que Votre Excellence aye la consolation de voire qu'elle est obéi et que l'on pense préventivement à ce qui peut arriver. Je tâcheray d'en agir à n'avoir rien à me reprocher et qu'elle s'en tiene à ce que j'ay l'honneur de l'assurer. Je serois charmé que l'on put être aussi tranquil aileurs come on a lieu de l'être des mesures que l'on prendre ici, pourvu que M^{rs}

⁶⁸⁹ Commandant (ağa) des janissaires.

⁶⁹⁰ Employé.

⁶⁹¹ Saisir.

⁶⁹² Banditisme.

⁶⁹³ Régiment hongrois de dragons du comte Koháry András József.

les Transilvains et Hongrois s'y prenent come ils devroient, car ils en agissent un peu légèrement. Et je tremble plus pour eux que pour nous autres. Et je prétende être responsable de tout ce que l'on faira ici. [f° 553v] Il paroit que le ciel bénit la droiture et je peu assurer à Votre Excellence que, malgré ma grande faiblesse, je me sente en état de me prêter à tout le travail que des circonstances aussi critiques recherchent. Aussi, me devant absenter pour me ratraper, je n'iray qu'à S^t Micklosch avec le chirurgien Major et le Général Comandant, pour être à portée à doner les dispositions, sans devoir m'abandoner totalement aux autres et être, lorsque le besoin l'exige, à Temesvar même. Votre Excellence sera instruit, ou par courrier ou par staffette, celon le besoin, de tout ce qu'on aura disposé et arangé, sans différer en rien de ce que les ordres souverains portent. Dieu me donne seulement la santé, dont j'ay tant besoin dans des circonstances aussi critiques. J'espère que par l'exactitude et l'ordre [f° 560r] que l'on tiendra, il y aura lieu de se faire honneur, sans pourtant abuser de l'autorité que l'on nous donne. Je supplie seulement à Votre Excellence que l'on tâche de veiler à la Transilvanie et l'Hongrie. Je ne manqueray pas d'être très attentiff à tout désordre que je puis avertir pour le mettre sans délay dans la connoissance de Votre Excellence.

Dans cet moment, l'on vient de m'avertir que le *Landtgerichts Assessor* Sartori a rendu l'âme au créateur. Il faut du courage cette année. Dieu aye pitié de nous et nous donne la fermeté qu'il nous faut.

J'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Temesvar, ce 13 [septembre] 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 131 (125), 20 septembre 1756

François Perlas assure que la relève du régiment de Schmersing s'est bien déroulée et que l'ensemble des postes frontières a été garni par des troupes de miliciens, conformément aux attentes. Les nouvelles concernant la progression de l'épidémie sont mauvaises en Valachie, mais bonnes à Istanbul, en Serbie et en Bosnie.

[f° 567r] Monsieur,

Come j'ay eu l'honneur de marquer à Votre Excell[ence] l'ordinaire dernier, j'ay l'honneur de luy remetre ci-jointe la relation sommaire que M^r le conseiler du département m'a adressé à son retour des endroits militaires, où il avoit été envoyé pour disposer et relever avec nos *Landtmilizer* le régiment de Schmersing, qui s'est mis en marche aujourdhuy. De la tabelle annexe à la relation, Votre Excellence voira au juste come les postes et avec combien de

monde ils sont garnis. J'espère que la vitesse et l'exactitude avec laquelle l'on a mis en exécution les ordres de la cour et pourvu au mieux au cordon, aux contrebandes et aux *Rauberey*⁶⁹⁴ puis nous attirer l'approbation de la cour et de Votre Excellence. Et l'on veilera jour et nuit à prévenir et être à portée à donner exécution, [f° 567v] au possible, aux ordres que les circonstances présentes puissent faire émaner et, come j'ay marqué à Votre Excellence, nous pouvons nous passer des 4 compagnies de Kohari⁶⁹⁵, que l'on veut nous envoyer, dont Sa Majesté poura certainement faire meileur usage.

Dans cett moment, je reçois la relation dont j'envoye ci-jointe la copie de la *Sanitets comision* de Transilvanie de l'état de la contagion. J'ay l'honneur de remetre aussi les avis privés que je reçois là-dessus pour la connoissance de Votre Excellence. De la Valachie, l'on ne peut aprendre rien de positif, quoy que tout le monde convienne que la contagion aye de recheffe fait du ravage. L'on se sert ici de toutes les précautions pour tout ce qu'il puis y avoire. De Constantinople et ses environs, l'on aprende que le mal puis avoire entièrement cessé. Tant dans la Servie que dans la Bosnie, la santé est parfaite. [f° 568v] Nous avons eu ici un peu de pluye. Je ne scay point si cela poura contribuer à se rehaper⁶⁹⁶. C'est un chose terrible que l'on ne peut pas gagner les forces. Je ne conois pas des convalescence de cette durée, où l'on observe un ordre et régime des plus rig[o]ureux. Enfin, M^r la C[omtess]e Sauer s'est laissé persuader de tenir *consilium*. Moyenant quoy, l'on a pris des mesures dont M^e se trouve mieux. Et si elle est en état, elle comte d'aller aprèz-demain à Lugos. J'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence, Temesvar, ce 20 [septembre] 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur, F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 132 (126), 24 septembre 1756

François Perlas annonce qu'il vient d'arriver à Sânnicolau Mare pour hâter sa guérison. Il accuse bonne réception des ordres de son correspondant.

[f° 569r] Monsieur,

C'est depuis avant-hier que je me trouve dans l'endroit de S^t Micklosch pour voire, avec le changement d'aire, de regagner les forces. Jusqu'ici, je ne peux encore rien dire. J'espère dans quelques jours d'éprouver l'effet du bon aire et de chasser le mauvais aire de Temesvar, qui s'est enrassiné, de façon qu'il en coûte

⁶⁹⁴ Banditisme.

Régiment hongrois de dragons du comte Koháry András József.
 Ressaisi.

une paine infinie de la chasser. Je suis ici dans un endroit à portée à recevoire les ordres même plus vite qu'à Temesvar et, à mesure que le besoin l'exige, donner les ordres et disposer ce que le besoin puis exiger, pour que le service n'en souffre en rien, et même, s'il le faut, me rendre en peu d'heures à Temesvar. Dans l'instant, j'ay l'honeur [f° 569v] de recevoire par staffette celle de Votre Excellence en date du 19. J'ay sans délay expédié les ordres à Temesvar, à teneur de ce qu'elle daigne me prévenir touchant le vilage nomé Kazarest⁶⁹⁷. Et l'on s'y prendra avec toutes les précautions que le bon ordre pour empêcher ce que la négligence pouvoit attirer de malheureux. Pour le reste, je m'en raporte à tout ce que j'ay eu l'honneur de marquer à Votre Excellence dans mes précédentes, l'assurant que l'on a pourvu au mieux tout ce que la sûreté du Banat recherche, pour être à l'abri des Rauberaÿ⁶⁹⁸, des contrebandes et d'assurer la santé que l'on jouit, grâces au ciel, très parfaite, aux fièvres près, qui sont assez fréquentes cette année, même hors de Temesvar, mais rien de ce qui puis avoir une ombre de contagion. Je suis d[f° 570r]autant plus charmé d'avoire pris la partie de ne point sortir du Banat qu'il paroit que Sa Majesté et Votre Excellence, ayant agréé cette résolution, j'espère aussi que le tout puissant me rendra les forces, car j'avoue à Votre Excellence qu'une convalescen[ce] d'une durée semblable de 8 semaines començoit à me rendre impatient et pusillanime, malgré l'effort que je me suis toujours fait. Dieu veu me rendre la santé pour que puis suffir à ce que le devoir de ma charge recherche, car c'est cela dont je suis le plus empressé. J'ay l'honneur [f° 570v] d'être, avec la plus respectueuse vénération.

Monsieur,
De Votre Excellence,
St Micklós, ce 24 [septembre] 1756.
Le très humble et très obéis[sant] serviteur,
F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

PS la Comtesse de Sauer s'est portée a Lugos pour voire de se ratraper dans cette aire-là.

Lettre Nº 133 (127), 27 septembre 1756

François Perlas formule des vœux pour le succès des armées impériales, un mois après l'invasion prussienne. Il soutient la demande de l'interprète du tribunal de solliciter une place de directeur à la maison de quarantaine de Sremska Mitrovica, en raison de sa santé fragile. De son côté, il ne voit pas encore les bienfaits du changement d'air sur sa santé.

⁶⁹⁷ Localité non identifiée. Peut-être Kevereš près de Vršac.

⁶⁹⁸ Banditisme.

[f° 572r] Monsieur,

Celle dont Votre Excellence daigne m'honorer en datte du 25 me console, d'autant que les nouvelles qu'elle avoit la bonté de me donner dans sa précédente m'avoient un peu alarmé. Je veux espérer que le ciel bénie la juste cause et, par conséquent, les armes de notre auguste souveraine, come nous autres, tous les fidels sujets, l'en prions sans cesse. Et j'ay dans l'instant pris les arangements pour que l'on tienne les trois jours de prières publiques, sans que cela puis causer la moindre alarme pour le bon succés des armées de Sa Majesté et pour q[ue] le ciel veuile délivrer le Banat et [le] reste des pais de notre souveraine du mal qui menace dans la Transilvanie et la Valachie. J'ay même disposé que l'on prene [f° 572v] toutes les précautions au mieux à l'égard du vilage nomé Kajarest⁶⁹⁹, celon qu'elle a prescrit. J'ay l'honneur de remettre cijoint à Votre Excellence ce qui est parvenu de Belgrad.

L'Illirische Landgerichts Dolmetsch⁷⁰⁰ Simonovich, qui ne scauroit absolument subsister ici à cause de maladies, et qui est absolument hors d'état de porter les services qu'il faut, m'a très instentment prié de vouloire soumettre à Votre Excellence la ci-jointe requêtte, pour la prier de sa haute protection dans la vacance du poste de directeur de la Contumaz de Mitrovicz⁷⁰¹, pour lequel tout le monde convient qu'il seroit capable et propre. Aussi M^r le LandRichter Appel m'a assuré qu'il s'en aquiteroit au mieux et que le service y gagneroit pouvant, pour lors, pourvoire ici [f° 573v] d'un sujet qui fut propre et habil pour fournir à ce que le devoire de sa charge recherche, ce que j'ay l'honneur de remontrer à Votre Excellence, pour qu'elle daigne disposer ce qui sera de son gré.

Je me trouve ici à S^t Miklos et, malgré le changement d'aire, je traîne toujours, sans pouvoir ratraper les forces desquelles je me sens extrêmement destitué. Il faut de la patience et espérer que le bon Dieu, avec le temps, me rendera la santé, aprez laquel je soupire pour fournir à mon devoire, car rien ne scauroit tant m'affliger que de ne pouvoire y veiler come il faut.

J'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération, Monsieur,

De Votre Excellence,

St Micklós, ce 27 [septembre] 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 134 (128), 1er octobre 1756

François Perlas annonce la fin de son séjour à Sânnicolau Mare, qui ne lui a rien apporté de bon, et son retour à Timişoara. Il fait suivre des nouvelles de

⁶⁹⁹ Localité non identifiée. Peut-être Kevereš près de Vršac.

⁷⁰⁰ Interprête « illyrien » du tribunal régional.

⁷⁰¹ Sremska Mitrovica.

Transylvanie et de Hongrie portant sur les affaires sanitaires. Il rend compte, enfin, du départ du régiment de Schmersing.

[f° 581r] Monsieur,

Aprez avoir été 8 jours à S^t Miklos et plus tôt avoir dû aprouver que l'aire ne me convenoit point, les forces devenant moindre, d'avis du médecin, je me suis rendu à Temesvar. D'autant plus que le mois de [septem]bre passé, la mauvaise aire est sur sa fin et, come l'on s'est enfin aperçu que je ne me ratrapois pas faute de concoction, puisque l'estomat ne souffroit aucun aliment hormis le chocolat, j'ay lieu d'espérer que l'on y portera le remède. Moyenant quoy, je me ratraperay petit à petit ici à Temesvar, tout aussi bien qu'aileurs, et j'auray au moins la satisfaction de me trouver ici pour donner aussitôt les dispositions qu'il faut, qui se présentent à tout moment dans les circonstances présentes. Come Votre Excellence voira par la [f° 581v] relation que l'administration a l'honneur de remetre par l'expédition de cette ordinaire, ce qui m'est parvenu par les avis privés d'Arad dans cet moment, je le remette à Votre Excellence ci-joint en copie. Elle se souviendra que j'ay eu l'honneur de luy écrire que je me douttois toujours de M^{rs} les Hongrois, qu'ils ne prendroient pas les précautions telles qu'il faut, malgré tout le fracas qu'ils faisoient et, malheureusement, je ne me suis pas trompé. Nous avons pris et prenons à mesure qu'il faut toutes les précautions humainement possibles.

J'ay l'honneur de remettre à Votre Excellence aussi les tabelles que j'ay reçues par la voye privée de la Transilvanie. L'on voit que cela ne va rien mieux. Dieu aye pitié de ces pauvres peuples. Je crois bien que l'heure aprochant où le monde s'assemble, [f° 585r] nous puissions éprouver des fâcheuses suites. Il faudra de la rigueur. Le cas le recherche. Pour ce qui est du Banat, Votre Excellence peut s'assurer qu'il n'y aura certainement rien de négligé. Le régiment de Schmersing est en plaine marche et le 8 il sera hors du Banat. C'est ce que j'ay l'honneur de remontrer à Votre Excellence, ayant l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence, St Micklós, ce 1^{er} [octobre] 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur, F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 135 (129), 4 octobre 1756

François Perlas rapporte l'arrivée des quatre compagnies de Koháry, qui ont remplacé les miliciens dans certains postes. Il craint toutefois qu'elles ne repartent bientôt. Il se remet petit à petit. Il signale enfin que le jour de l'empereur a été fêté dans l'église jésuite et que les prières publiques dédiées au succès des armes impériales sont en train d'être organisées.

[f° 586r] Monsieur,

Pour aujourd'huy, je n'ay rien à marquer à Votre Excellence, si ce n'est que les 4 compagnies de Kohari⁷⁰² doivent entrer dans le Banat le 8, ce qui nous a de nouvau doné lieu à des nouvelles dispositions, pour faire retirer des postes que ceux-ci occuperont nos Landtmilizer. Ce que je crains que cela puis être pour peu de temps, d'autant que l'on poivoit peut être avoire besoin de ces 4 compagnies aileurs et qu'il faudroit, pour lors, de nouvau poster nos Landtmilizer, qui ne laisse pas tout disposer que l'on tâche d'être aux changements qui peuvent s'offrir de nous attirer du travail et d'être aussi à charge au pais. Je n'ay rien de plus à marquer de ce que j'ay eu l'honneur de remontrer à Votre Excellence l'ordinaire dernier sur le point de la contagion. L'on est ici attentiff au possible à porter le remède où il faut et, grâces au ciel, dans tout le Banat, aux [fº 586v] fièvres prèz, il n'est pas question d'autre maladie. Il paroit qu'après mon retour de S^t Miklos, je comence à regagner les forces. Je ne scay si je dois l'atribuer à la concoction faite ou bien que, l'aequinoxe⁷⁰³ passé, la saison se rafraîchissant, les maladies puisent aller sur sa fin. M^e la comtesse de Sauer se porte aussi mieux à Lugos. Aujourd'huy, M^r le Général Comandant a célébré le jour de Notre Empereur⁷⁰⁴ dans l'Église des pères de la société, où moy et l'administration nous avons tous parus, ayant été invité à dîner chez Sa ditte Excellence. J'espère que Me de Perlas soit partie et je l'attende à la fin de la semaine. Votre Excellence aura sans doutte eu la bonté de luy faire l'exortation avant son départ, dont j'avois eu l'honneur de la supplier. Dimanche prochain, l'on tiendra par trois jours de suite les prières publiques pour l'heureux succès des armes de Sa Majesté et pour que le ciel garantisse nos pais de la contagion. Et la chose se faira [f° 587r] sans que cela puis causer le moindre ombrage au publique. Bien au contraire, un chacun s'y pressera avec mille plaisirs. J'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur.

De Votre Excellence,

Temesvar, ce 3 [octobre] 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 136 (130), 8 octobre 1756

François Perlas n'a rien à signaler, si ce n'est qu'il se remet progressivement et qu'il attend son épouse dans la soirée.

⁷⁰³ Équinoxe.

⁷⁰² Régiment hongrois de dragons du comte Koháry András József.

⁷⁰⁴ Commémoration du couronnement de François Étienne de Lorraine comme Empereur des Romains, le 4 octobre 1745.

[f° 588r] Monsieur,

J'ay l'honneur d'adresser à Votre Excellence ces lignes, uniquement pour l'asurer de mes respects, puisqu'il ne se présente rien qui puis méritter son attention. Le tout est ici tranquille. La santé dans tout le Banat, aux fièvres ordinaires prèz, est parfaite et nous espérons que le ciel veuille nous garantir de la contagion. Au moins il n'y aura pas de notre faute, car Votre Excellence peut être assuré que l'on ne perde pas de vue tout ce qui peut nous préserver de semblable malheur. Je comence, grâces à Dieu, à regagner les forces depuis que la saison s'est rafraîchie et espère, dans peu, être entièrement remis. Me la comtesse de Sauer est revenue de Lugos, mais pas du tout bien. Je ne scay pas si Me de Perlas arrivera aujourd'huy. J'ay de ses nouvelles d'une [fo 588v] journée de Segedin, de façon que je peu compter qu'elle puis arriver cet soir. Son Excellence Mr le Général Comandant est allé à son rencontre et c'est tout ce que je peu marquer à Votre Excellence pour cet ordinaire, ayant l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Temesvar, ce 8 [octobre] 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 137 (131), 10 octobre 1756

François Perlas remercie son correspondant pour la tabatière qu'il lui a fait envoyé. Il confirme que son épouse et son fils sont bien arrivés. Ce dernier sera renvoyé à Vienne dans quelques jours, après avoir reçu les remontrances que lui destine son père. François Perlas rapporte une rumeur d'épidémie en Bosnie.

[f° 590r] Monsieur,

S'il fut possible que l'on fut plus zélé pour le bien du service de ce que je le suis, les expressions énergiques, avec lesquelles Votre Excellence a la bonté de me marquer la clémence que notre auguste souveraine veut bien agréer ma façon de servir, m'engageroit au point de sacrifier tout au monde, pour ne point démériter cette aprobation, que je peu m'avoire acquis jusqu'ici, que je tâcheray de conserver à l'avenir, moyenant les grâces et haute protection de Votre Excellence. Et la tabatière, je la conserveray pour une éternelle mémoire. Me de Perlas est arrivée, se bien portant, et je ne doutte qu'elle scaura s'en tenir à tout ce que Votre Excellence a eu la bonté de luy prévenir. Mon fils restera ici encor 10 ou 12 jours, aprèz quoy [fo 590v] je le renvoyeray. J'espère que les admonitions que je luy feray puisent produire son bon effet, car elles ne sont que pour son propre bien, auquel je ne prende plus de part que celle que je dois prendre come père.

Nous n'avons rien digne de l'attention de Votre Excellence depuis l'ordinance dernier. Il n'est rien veni ni de la Transilvanie ni Valachie. Un faux bruit s'est répandu come si, en Bosnie, il put y avoire quelque suspicion de contagion, mais l'on ne scait jusqu'ici rien de positive.

Le comissaire de gerre vient de me marquer que le régiment de Puebla⁷⁰⁵ aye ordre de prendre sa route par [la] Hongrie, ainsi que nous avons un amb[ar]ras de moins. C'est tout ce que j'ay l'honneur de porter à la connoissance de Votre Excellence, ayant l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération.

Monsieur,

De Votre Excellence,

Temesvar, ce 10 [octobre] 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 138 (132), 15 octobre 1756

François Perlas se dit très occupé par de nombreuses tâches de réception. Il rapporte que la peste se poursuit en Valachie et que le cordon sanitaire a été tiré à Zemun, en Syrmie. Il estime devoir en faire autant.

[f° 593r] Monsieur,

Le jour de notre Auguste Souveraine, que nous avons la satisfaction de célébrer aujourd'huy⁷⁰⁶, l'administration ayant paru *in corpore*. Entre les compliments à recevoire, l'acueil qu'il faut faire à toute sorte de gens, de traites à dîner et à l'assemblée, le militaire et politique m'occupe au point que j'ay seulement le temps de remettre ci-joint les avis qui me sont parvenus. De la Bosnie, l'on veut absolument prétendre que la peste fasse du ravage, mais l'endroit est 15 jours éloigné de Belgrad. Ceux de Semelin s'étant fermés, à ce que M^r de Vilar marque, nous ne pouvons pas faire à moins que d'en faire de même. Je comence à regagner les forces et j'espère de me remettre tout à fait. J'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence.

Temesvar, ce 15 [octobre] 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Régiment d'infanterie d'Anton von Portugal, comte de Puebla, son propriétaire de 1751 à 1776.
 Il s'agit du 20 octobre, en commémoration du jour de 1740 où elle succède à son père Charles VI à la tête des possessions héréditaires des Habsbourg.

Lettre Nº 139 (133), 18 octobre 1756

François Perlas assure que la santé règne dans le Banat, mais que la peste se maintient en Transylvanie et en Valachie. Il annonce que la maison de quarantaine de Pančevo a été fermée, suite à la fermeture de celle de Zemun, par crainte d'une contagion venue de Bosnie.

[f° 595r] Monsieur,

Si ce ne fut pour remetre à Votre Excellence la relation ci-jointe, je n'aurois absolument rien à luy marquer, le tout allant ici son train avec ordre et tranquilité. Aussi, les maladies comencent à diminuer de beaucoup et, pour moy, je ratrape mes forces petite à petit. Pour Me de Sauer, je crains bien qu'elle ne sera quitte de la fièvre qu'à ses couches. Au reste, dans tout le contenu du Banat, l'on jouit la plus parfaite santé. Semelin s'étant fermé à cause de la contagion qui doit régner en Bosnie, nous nous soms vu dans la précision d'en faire de même à Panchova. En Transilvanie, il paroit [fo 595v] que la contagion se maintiene dans le même degré et, dans la Valachie, l'on veut assurer qu'elle puis faire encore du ravage. C'est ce que j'ay l'honneur de remontrer à Votre Excellence, ayant l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur.

De Votre Excellence,

Temesvar, ce 18 [octobre] 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 140 (134), 22 octobre 1756

François Perlas annonce le départ prochain de son fils, à qui il a reproché son inconduite passée à Vienne. Il assure que les relations sont excellentes avec les dignitaires ottomans de la frontière. Les compagnies de Koháry sont arrivées et sont en train d'être réparties dans leurs baraquements.

[f° 598r] Monsieur,

Je ne peu marquer à Votre Excellence si ce n'est que dans tout le Banat, aux fièvres près, qui tienent cette année plus qu'à l'ordinaire, pour le reste l'on jouit la plus parfaite santé. Le ciel nous garantissant de tout ce qui puis aprocher contagion, malgré qu'en Transilvanie et la Valachie la peste règne casi dans le même degré pour cette année-ci. Casi tout le monde, et même aucune exception de ceux qui y sont 20 et 30 années, peut dire d'en avoire été délivré. M^r le conseiler de l'administration Plasch a été très mal, mais le voilà hors de danger et il se ratrape tous les jours, M^e la Comtesse de Sauer et moy de même, quoy que très lentement. M^e de Perlas, qui m'a chargé d'apuier Votre Excellence de

ses compliments. Mon fils aprèz [f° 598v] avoire été ici un quinsene 707 des jours et vu et observé ce qu'il y a de remarcable à Temisvar, compte de partir le 27 pour se trouver à Vienne les vacances finies et veiller à son employ. Votre Excellence peut être assuré qu'il n'est entré et ne s'est mêlé de rien et j'ay eu lieu de l'exorter à avoire à l'avenir une différente conduite, luy faisant comprendre que celle qu'il avoit tenu jusqu'ici luy avoit fait plus tôt du tort et qu'il faloit de la modestie et de ne pas paroitre importun, avec des solicitations ni aux souverains ni à son ministère. Que, lorsque l'on étoit rangé et que l'on faisoit son devoir, l'on devoit être sûr qu'un avancement régulier ne scauroit manquer, luy ayant fait comprendre qu'il auroit en moy un père lorsqu'il en agiroit come il doit. Qu'autrement, je serois le plus grand des ses enemis. [fo 599r] Il m'a paru extrêmement mortifié, ayant compris que tout ce que je luy remontrois étoit fondé. Aussi a-t-il promis de se corriger et de ne plus donner lieu de critiquer sa conduite ni à moy de chagrin. S'il en agit en honêtte homme, come j'ay lieu d'espérer, je le recomende à Votre Excellence, que mes faibles services puissent au moins être récompensés dans la persone de mes enfants lorsque, par leur conduite, ils ne le démérittent pas.

J'ay l'honneur de remettre à Votre Excellence les avis de Belgrad, qui nous sont parvenu cette semaine. L'harmonie et le voisinage heureux et tranquil que nous éprouvons avec les sujets de la Porte est come il n'a jamais été au grand étonement d'un chacun Son Excellence M^r le Général Comandant m'assure de ne point se souvenir que l'on ay jamais été si tranquil et j'espère que, de la façon dont nous nous y [f° 599v] prenons, nous scaurons nous conserver la bone amitié. Les compagnies de Kohari⁷⁰⁸ sont déjà dans le Banat et l'on est aprèz à les placer dans leurs postes respectives. Dieu fasse que nous ayons des nouvelles telles que nous les souhaitons de notre armée de Bohême⁷⁰⁹. Ici, l'on a tenu les prières publiques avec beaucoup d'ordre pendant 3 jours de suite. Le concours a été nombreux et asteur⁷¹⁰, successivement, elles se tienent en campagne. Si jamais il en vaut la paine, j'ose supplier Votre Excellence de nous le marquer par extraordinaire, pour ne point retarder au publique ce qui peut être avantageux à notre souveraine. J'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,
De Votre Excellence,
Temesvar, ce 22 [octobre] 1756.
Le très humble et très obéis[sant] serviteur,
F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

707 Oningaina

 710 À cette heure.

⁷⁰⁸ Régiment hongrois de dragons du comte Koháry András József.

⁷⁰⁹ Référence à l'offensive prussienne en Bohême au début de la Guerre de Sept Ans, pour le moment victorieuse.

Lettre Nº 141 (135), 25 octobre 1756

François Perlas rapporte que la peste serait arrivée en Bosnie en venant d'Istanbul. La situation s'améliore cependant en Valachie et en Transylvanie. Il annonce que deux compagnies ont été relocalisées à l'est du Banat. Il évoque enfin les travaux de comblement des fossés dans la ville de Timişoara, réalisés à l'initiative des militaires. Malgré cela, les finances et les hommes de l'administration civile y participent, mais leurs critiques n'ont pas été prises en compte par l'ingénieur responsable : l'été n'était en effet pas une saison propice, puisqu'elle a vu périr nombre d'hommes qui ont participé à l'entreprise.

[f° 602r] Monsieur,

Parmi les dépêches que nous avons reçues cet ordinaire, il y en a une qui ordone, vue les nouvelles que la cour a reçues de la Croatie, que la peste puis s'être glissée en Bosnie. L'on entame la correspondance avec M^r le Général Comte Petazi. L'on a mis en exécution aujourd'huy même par la voye de la poste cet souverain ordre, en luy raportant ce que les dernières relations de la comission de sanité de la Sclavonie nous marquent de précis là-dessus. Il paroit incontestable que la peste s'y soit glissée, à ce que le premier Kuntschaffter⁷¹¹ a raporté et que ce soit par les gens de la suite du Bassa, qui a été envoyé de Constantinople, qu'elle aye été aportée. S'il n'est pas vray, il [f° 602v] est au moins très probable, sachant à quel point la peste règnoit à Constantinople. Les avis de Transilvanie nous assurent qu'il paroit plus tôt que le mal soit moindre, le nombre des morts diminuant de beaucoup. Et si l'on est attentiff come on le doit être, il est certain que le froid doit dissiper les maladies, pourvu que l'on empêche les conjonctions et assemblages, qui sont plus fréquents l'hiver que l'été, où les gens peuvent subsister en campagne dans les bois. Pour la Valachie, nous n'avons rien de positive, mais tout le monde conviene que ce ne soit que des restes de la peste qu'il y a eu et que, petit à petit, elle se discipe aussi. Aujourd'huy sont partis de cette garnison les deux compagnies de Granadier de Luzan et Clerici pour les metre un à Facet et l'autre a Prevale⁷¹² dans les quasi casernes, [afin] qu'elles soyent à portée [f° 605r] à mesure que le besoin l'exige de relever les autres deux compagnies, qui sont postées en-deçà du cordon, pour qu'elles puisent résister à la continuele fatigue que les patrouiles recherchent. Ainsi que la garnison de Temisvar est diminuée de beaucoup par le batailon qui en est sorti en dernier lieu et les deux compagnies de granadiers qui en sortent asteur⁷¹³. Aujourd'huy, nous avons comencé à fournir notre contingent pour remplir le fossé derrière la grande caserne, étant convenu avec le fortificatoire

⁷¹¹ Messager.

⁷¹² Peut-être Brebu, près de Caransebeş.
713 À cette heure.

d'y contribuer, un tiers avant fait le calcul que c'étoit là ce que du côté du provincial l'on pouvoit faire, pour [ne] pas aller au-delà de ce que la cour nous a prescrit et ne donner point lieu de plainte aux sujets du Banat qui doivent y être employé. Si l'on en restoit là : à la bon heur ! Mais Votre Excellence voira que l'année qui vient, ils reviendront à la charge et, [f° 605v] à la fin, ce sera le provincial qui devra porter tout le poi[d]s, que nous aurions bien besoin de nos gens pour les travaux qui peuvent faire le bonheur du Banat et de ses habitants. Si l'on s'y prit au moins autrement, que l'on entreprit cet sorte d'ouvrage dans les mois sains, dont il y en a 9 dans l'année et l'on lesset⁷¹⁴ cette sorte d'ouvrages les mois de juilet août et [septem]bre. Je crois qu'il vaudroit bien mieux que de faire perdre à la souveraine autant de monde militair et civil, qui a dû périr cette année, et celuy qui n'est pas péri a été au point come j'en ay l'expérience moy-même. Et si cela doit arriver de même l'année qui viene, Votre Excellence doit être assuré qu'aucun de nous autres, ni la bourgeoisie, aura le courage de s'arrêter à Temesvar. Je veu bien me sacrifier pour le service de Sa Majesté, mais que l'on nous veuille faire aller aux antpotes⁷¹⁵. Lorsque l'on peut très aisément l'empêcher, ni la loy de Dieu ni de la nature ni même notre souveraine l'exigent. M^r le major d'ingénieurs, passé quelques moy⁷¹⁶, en raisonoit et je luy dit: M^r, si vous pensez faire telle ouvrage, il faut que j'en sache quelque-chose, puisque j'aurois à remontrer là-dessus et que je crois, dans les conjunctures présentes, il ne convient pas car, si cet ouvrage causeroit des maladies, [f° 603r] come il est fort naturel que l'on crut que la contagion qui règne dans nos voisinages se soit glissé chez nous, et plus tôt attendre à meileure saison. Il en convint mais, en même temps, il écrivit au Conseil de Gerre que je m'étois oposé à cette ouvrage, lorsqu'il devroit scavoir que je ne suis pas autorisé de le faire, mais bien de remontrer à Votre Excellence les inconvénients que cela puis porter, pour qu'elle tâche d'y remédier. Tout à coup, sans autre, il a comencé l'ouvrage et même obtenu que le Provincial⁷¹⁷ y contribue. Je vénère les ordres souverains et les obéi avec mil plaisirs, mais je ne scay pourquoy nous devons toujours être la dupe et seconde, avec argent et au préjudice de nos sujets, leurs ouvrages lorsqu'ils ne prêtent pas la main à ce qui puis être pour le bien du Banat et par conséquent de Sa Majesté. Même à moy, il ne convient que de [f° 603v] remontrer à Votre Excellence d'en juger et nous faire amener les ordres auxquelles l'on se prêtera avec toute la résignation et c'est ce que j'ay à soumetre à Votre Excellence cet ordinance et l'assurer de la respectueuse vénération avec laquelle j'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

⁷¹⁴ Laissait.

⁷¹⁵ Antipodes.

⁷¹⁶ Il y a quelques mois.
717 L'administration civile.

De Votre Excellence, Temesvar, ce 25 [octobre] 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur, F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Me de Perlas continue à se bien porter. Elle m'a chargé d'assurer Votre Excellence de ses très humbles compliments. Je continue à regagner les forces, mais très lentement, de même Me la Comtesse de Sauer. Mon fils parte aprèz demain. Il a été souble com un gand et l'on n'aura rien à redire à sa conduite s'il en fit de même lorsqu'il n'est pas auprèz de moy de me conterois bien heureux. Je veux espérer qu'il s'en tiendra aux maximes honêtes et crétiene que je luy ay donées.

Lettre Nº 142 (136), 29 octobre 1756

François Perlas annonce que son fils vient de repartir vers Vienne, après avoir essuyé les critiques qu'il lui avait destinées. Il rapporte que les maisons de quarantaine de Mehadia et Pančevo ont été fermées.

[f° 607r] Monsieur,

Mon fils aura l'honneur d'assurer Votre Excellence de mes respects, dont je suis si empressé de m'acquitter moy-même. Dans son temps et lieu, il est parti avanthier avec la diligence et il sera à son devoire le jour de la Toussaint, où les vacances finissent. J'espère que cet voyage luy puis être util, d'autant qu'il n'a seu absolument rien répondre à tout ce que je luy ay reproché qu'avec des larmes et prometant de se vouloire corriger. Puisque je luy ay dit que je ne m'en tenois point aux larmes, mais aus œuvres, ainsi que ce seroit la conduit qu'il tiendroit qui devoit faire [en] sorte que j'en [f° 607v] agisse en père et qu'il devoit avoire pour guide la craintte de Dieu et le caractèr d'honêtte home. J'espère ainsi qu'il ne voudra pas se rendre malheureux et s'en tiendra aux maximes que je luy ay données. Ici, il a été très retenu et ne s'est mêlé de rien que de faire l'acueil dû à un chacun.

J'ay l'honneur de remettre à Votre Excellence les avis parvenus cette ordinaire. Nous avons aussi dû nous résoudre à fermer la *Contumace* de Mehadia et Panchova, pour plus de sûreté de nos pais, ne pouvant absolument malgré tout nous fier à la nonchalance de M^{rs} les Turcs sur cet point-là. Ma reconvalecence va très lentement et ce qui me mortifie, c'est que l'ouvrage me réussit bien plus difficil de ce que je le voudrois. Et la saison jusqu'à ce que les journées comencent à croître n'y contribue pas. Je ne négligeray pourtant pas rien de ce qui puis concerner mon devoire. J'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

_

⁷¹⁸ Souple comme un gant.

Monsieur, De Votre Excellence, Temesvar, ce 29 [octobre] 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur, F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 143 (137), 5 novembre 1756

François Perlas rapporte que les nouvelles de Bosnie sont contradictoires, alors que celles de Transylvanie et de Valachie indiquent un reflux de l'épidémie. Il s'inquiète enfin d'être bientôt à court d'argent, comte tenu des dépenses exceptionnelles engagées pendant l'année.

[f° 610r] Monsieur,

Ce qui est parvenu cet ordinaire, Votre Excellence le voira par le ci-joint extrait. L'on ne peut être assuré au just si dans la Bosnie la contagion s'y est glissée. La contrariété des nouvelles et avis que l'on reçoit est si différente que l'on ne scait pas à quoy s'en tenir et nous avons cru nous en tenir au parti le plus sûr et de fermer nos Contumaces. Toutes les nouvelles de la Transilvanie et de la Valachie paroissent assurer que le mal diminue de beaucoup. Le ciel fasse que cela continue pendant cette soison froide. Moyenant quoy, l'on peut s'assurer que le printemps venant nous puissions en être quittes. [f° 610v] Au reste, ici, le tout est tranquil et l'on jouit dans nos frontières un repos parfait. Aussi, l'intérieur du pais, autant que les circonstances le permettent, va à souhaits, de façon que, malgré la différence que l'on doit éprouver dans bien des rubriques, que le cordon que l'on a été obligé de tirer produit surtout dans les douanes. J'espère que nous ne resterons pas court⁷¹⁹ et que nous suffirons à toutes les assignations. Mais pour l'année prochaine, il faudra absolument s'abstenir des bâtiments des casernes et de tout autre. Surtout, les troupes étant sortie du Banat. Au-delà des autres dépenses que la contagion du voisinage nous cause, le comerce en souffre et nous ne scaurions compter sur l'Ersparnyß Nehmung⁷²⁰, qui monte casi tous les années prèz de 36 000 fl[orins]. C'est ce que j'ay l'honneur de remontrer à Votre Excellence, ayant l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,
De Votre Excellence,
Temesvar, ce 5 [novembre] 1756.
Le très humble et très obéis[sant] serviteur,
F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

⁷¹⁹ À court d'argent.

⁷²⁰ Prélèvement sur les réserves.

Lettre Nº 144 (138), 8 novembre 1756

François Perlas se réjouit des bonnes nouvelles venues de Bohême, concernant la guerre en cours, et de Transylvanie, concernant l'épidémie. Il rapporte que les prières publiques pour le succès des armées impériales ont désormais lieu dans les églises de campagne.

[f° 612r] Monsieur,

Dieu soit loué, il paroit que de tout côté l'on reçoit des nouvelles consolantes. Ceux qui nous sont parvenu de Bohême ne ccauron[t] que nous donner lieu de rendre grâces au ciel⁷²¹. De la Transilvanie parailement, il paroit que la contagion ne fasse pas de beaucoup le ravage qu'elle feroit et de la Bosnie, l'on veut mettre en doutte qu'il y ay même eu la moindre chose. Ici, l'on est occupé dans toutes les églises, successivement 3 jours par église, avec l'exposition du S^t Sacrement pour implorer la bénédiction du ciel. Le concours y est très nombreux et j'assure à Votre Excellence que l'on y prie de bon cœur. L'on fait de même [f^o 612r] à la campagne dans toutes les églises catholiques et je ne doutte pas qu'à notre exemple M^{rs} les évêques rasciens en fassent de même dans leurs églises. Au reste, je n'ay pour aujourd'huy rien qui puis méritter l'attention de Votre Excellence. Moyenant quoy, je me reduis à l'assurer de la repectueuse vénération, avec laquelle j'ay l'honneur d'être,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Temesvar, ce 8 [novembre] 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 145 (140), 15 novembre 1756

François Perlas rend compte de son inscrection des troupes de la milice nationale, pendant laquelle il a dû traiter toutes les plaintes qui étaient remontées jusqu'à la cour viennoise. Il se félicite de sa réussite, mais indique que le commandant, Gabrilo Novakovics, ne convient pas à son poste.

[f° 618r] Monsieur,

Je dois comencer en faisant mes excuses à Votre Excell[en]ce de ce que le document cité dans ma dernière lettre ay été oublié, dont je ne me suis aperçu que lorsque je rangeois mes papiers et que la poste étoit déjà partie. Ainsi, j'ay l'honneur de le remettre ci-joint et je me raporte à ce que j'ay eu l'honneur de marquer à Votre Excellence là-dessus. Par l'ordinaire d'aujourd'hui, Votre Excellence recevra la relation de l'administration assez détailée sur la revue

⁷²¹ Malgré son succès face à la Saxe, Frédéric II n'est pas parvenu à faire pénétrer profondément ses troupes en Bohême.

passée par moy et M^r le conseiler de Brandenbourg des 8 compagnies de nos Landtmilizen⁷²² et l'inquisition que l'on a tenue sur le lieu sur chaque point des plaintes qu'ils avoient donés et que la cour avoit ordoné d'examiner. J'espère que Votre Excellence aprouvera la façon dont l'on s'y est [f° 618v] pris, voyant que l'on n'a pas oublié la moindre bagatelle, ayant eu la patience d'écouter un chacun, en particulier ce qui put avoire le moindre lieu de plainte et, dans l'instant même, confronté les parties, pour venir au vray, et ensuite accomodé le tout à rendre justice à un chacun. Où il falu louer le zèl, l'on a tâché de [ne] pas l'omettre. Où il a falu une réprimande, on l'a donée dans les termes qu'il faloit. Et où il faloit du châtiment, il a été proportioné à la faute comise et la chose s'est passée le plus tranquilement du monde. Avec ces gens, il ne faut que la façon de s'y prendre. Toute fois qu'ils scavent come ils sont persuadés que je suis incapable de leur faire ou permettre qu'il leur arrive du tort, beaucoup moins d'être gagné par aucune voy que celle de la justice. Au temps même qu'ils m'aiment, je scay que je leur en impose et je me fais fort de réussir avec eux en tout [f° 619r] ce qui soit just, depuis que l'on a tenu quelques mois deux de leurs principals coriphés 723 aux arrêts et qu'aux prières et assurances que la comunauté a donné qu'ils se tiendroient à leur devoire, l'on jouit dans les endroits militaires d'une tranquilité parfaite et j'espère qu'avec la méthode établie, elle se rafermisse toujours davantage. Il me paroit d'avoir marqué à Votre Exce[llen]ce qu'avec ces gens, il n'y a qu'à leur tenir religieusement ce qu'on leur a promis, mais en échange les obliger à préter exactement tout ce à quoy ils se sont obligés. Je ne pense pas d'avoir jamais autre maxime avec eux et me promet de les avoir toujours soumis et contents. J'avoue à Votre Excellence que je me suis donné bien des paines pour parvenir aux moindres choses. Aussi crois-je d'avoir aprofondi le tout et me conteray⁷²⁴ heureux si je scay d'en avoire agi à la satisfaction de [fº 619v] la cour et de Votre Excellence. Ce que je ne scaurois cacher à Votre Excellence, c'est que l'OberCapitain Novakovich n'est absolument pas l'homme pour avoir le comando en cheffe. Il est indulgent, au point qu'il ne scait ni punir ni avoire l'ac[u]eil qu'il faut vers son monde, ce qui luy a attiré la haine et de ses officiers subalterns et des comuns mêmes. Malgré tout ce que je luy ay prêché là-dessus, il est toujours le même. Ni la capacité ni l'adresse est telle qu'il la faudroit à un officier de son caractère et l'intérêt l'ébl[o]uit. Je ne prétende pas que Votre Excellence en croye à moy seul. Elle aura lieu d'en être instruit par des autres voyes et ce n'est que le zèl pour le servire de Sa Majesté qui m'engage à remontrer à Votre Excellence naïvement tout ce qui j'ay pu observer.

722 Voir NdP lettre 20.

⁷²³ Voir lettre n° 126.

 $^{^{724}}$ Compterais.

Je suis aprèz, avec M^r le conseiler de Brandenbourg, à voire s'il seroit faisable d'augmenter les deux compagnies inférieures, sans que l'on puis y réussir, et me réserve dans peu de remetre à Votre Excellence un projet làdessus, ayant l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Temesvar, ce 15 [novembre] 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 146 (139), 12 novembre 1756

François Perlas rapporte qu'un incident a failli dégénérer dernièrement à Belgrade. Il semble aussi que l'agitation gagne le Monténégro, où les rebelles pourraient recevoir le soutien de la Russie. Les précautions contre la contagion sont maintenues dans le Banat.

[f° 614r] Monsieur,

Votre Excellence observera de la ci-jointe relation que l'on ne peut absolument venir à bout à Belgrad d'y établir entièrement le repos, puisqu'à tout moment il se réveile quelque petite dissention et que, sans la rigeur et à l'acu[e]il vailant du présent Aga des Janissaires⁷²⁵, bien souvent il y auroit eu du désordre, come il auroit pu arriver cette fois-ci. Cela nonobstant, nous ne scaurions que nous louer du repos que nous jouissons dans nos confins, que nous devons atribuer aux ordres précis et rigoureux que le Bassa a fait amener contre quiconque donnera le moindre lieu de plainte. Si les avis disent vray, il paroît que l'animosité des Negromontanes⁷²⁶ prenne toujours plus de pied et qu'il vaudroit la paine que l'on y fit attention, surtout s'il se vérifie que la Russie leur envoye du secours pour [f° 614v] les suites que cela pouvoit avoire. À l'égard de la contagion de la Bosnie, encor l'on nous confirme par les derniers avis qu'il n'en soit pas même question et, qu'à quelques fièvres chaudes prèz, l'on jouit la plus parfaite santé. Il n'y a pourtant pas de mal aux mesures prises. L'on est toujours à temps à remettre le tout au premier état. Une précaution de plus ne scauroit nuire.

Je me borne, au reste, à tout ce qui va par la voy de l'administration, le tout étant ici aussi tranquil qu'on puis le souhaiter. Je comence aussi à regagner mes forces et espère de me remettre entièrement. En attendant, j'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence.

Temesvar, ce 12 [novembre] 1756.

⁷²⁵ Commandant des janissaires.

⁷²⁶ Habitants, clans du Monténégro.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur. F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 147 (141), 19 novembre 1756

François Perlas n'a rien à ajouter aux documents qu'il joints à sa lettre.

[f° 623r] Monsieur,

J'espère que Votre Excellence aura recu celle que j'ay eu l'honneur de luy écrir par l'estaffette que l'on a dépêché dernièrement, à laquelle, n'ayant rien à ajouter, je me borneay à remetre à Votre Excellence ci-joints les avis que l'on a reçu cet ordinaire de la Turquie. Ayant l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur.

De Votre Excellence,

Temesvar, ce 19 [novembre] 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 148 (142), 22 novembre 1756

François Perlas soumet son projet d'agrandissement des deux compagnies inférieures de la milice pour approbation. Il confirme que les rumeurs d'épidémie en Bosnie n'étaient pas fondées et demande que la maison de auarantaine soit rapidement réouverte.

[f° 626r] Monsieur,

Dans une de mes antécédantes, j'avois l'honneur de marquer à Votre Excellence que l'on étoit aprèz coment il seroit possible d'augmenter les compagnies inférieures⁷²⁷, sans que les finances de Sa Majesté en souffre. Par la relation que M^r le conseiler du département Brandenburg m'a adressé, que j'ay l'honneur de remetre ci-jointe avec le plan de la situation, Votre Excellence aura lieu d'observer que la chose est faisable et que, même sans mettre à profit les services incomparables que cet monde de plus doit⁷²⁸ nous rendre dans les confins, Sa Majesté peut se prometre encor d'y gagner par la contribution. Je me raporte au contenu de la relation, où le tout est assez menument détailé, [f° 626v] et attendray l'oracle de Votre Excellence là-dessus, la suppliant, dès que le projet puis méritter son aprobation, de me donner ses ordres pour qu'il soit examiné mûrement de l'administration, qui aura l'honneur ensuite de soumetre

⁷²⁷ Contrairement aux « compagnies supérieures », composées d'anciens confinaires de la Maros et de la Tisza, les deux « compagnies inférieures » sont constituées d'anciens volontaires du corpsfranc de Simbschön, engagés dans le Banat à partir de 1744. 728 Services incomparables que les nouveaux recrutés doivent.

son avis et remontrer ce qui convient pour le bien du service. Ce que je peu assurer d'avance à Votre Excellence, que moy et tous ceux à qui j'en ay parlé, trouvons que cet arengement doit infiniment fournir à tenir le bon ordre dans nos confins, et que cela doit de beaucoup soulever nos deux compagnies inférieures, dont les services sont, avec le nombre du monde qu'ils sont, un peu trop forts. Et je ne scay pas si à la long[u]e ils pouvoient les [en]durer ou, au moins, ils n'ussent quelque lieu de plainte. [fº 627r]

Grâces au ciel, toutes les avis que nous recevons de la Bosnie sont conformes et assurent que la contagion n'aye pas été en Bosnie, que ce n'ay été que des fièvres chaudes et la mortalité qu'il y avoit soit provenu de l'excès que les peuples rassemblés à l'arivée du nouvau Bascha avoit fait avec l'eau de vie. Les lettres de Croatie le confirment aussi et que la République de Venise aye déjà admis le personnel. Cela étant, je crois que nous ne soms plus dans le cas de continuer la rig[o]ureuse clausure⁷²⁹ de nos *Contumaces* vers la Servie, d'autant plus que les Turcs pressent avec bien de l'importunité que la contagion n'étant pas en Bosnie, come il étoit dit, l'on remete le *Contumace* dans son premier état. Je supplie ainsi Votre Excellence de nous instruire au plus tôt là-dessus et de ne point retarder à porter le remède à la préclusion⁷³⁰ q[ue] M^r le [fº 627r] Comte Forkatsch a fait à l'égard du Banat, sans quoy je revois que le commerce et la contribution en pouvoit souffrir.

M^r le Général Comandant est incomodé depuis quelques jours. M^e de Sauer continue dans sa convalecence et moy, au someil prèz qui me manque, je me suis considérablement ratrapé depuis quelques jours. M^e de Perlas se porte parfaitement bien et elle m'a chargé d'assurer Votre Excellence de ses compliments et j'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération, Monsieur,

De Votre Excellence, Temesvar, ce 22 [novembre] 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur, F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 149 (143), 26 novembre 1756

François Perlas se réjouit d'avoir reçu l'ordre de rouvrir la maison de quarantaine de Pančevo. Cela lui permet aussi de dégarnir les postes frontières.

[f° 633r] Monsieur,

J'ay l'honneur de remettre ci-joints à Votre Excellence ci-joints [sic] les avis que l'on a reçus cette semaine de Belgrad et de tout côté. L'on nous assure qu'en Bosnie il n'a jamais été question de la contagion et je suis charmé de l'ordre qui

⁷²⁹ Fermeture.

⁷³⁰ Blocage.

nous est parvenu cette ordinaire d'hôter la préclusion⁷³¹ de nos *Contumaces* vers la Servie, car les Turcs paroissoient déjà très sensibles au mesures prises. D'autant qu'ils scavoient que ce n'étoient que des fièvres propres à la saison qui régnoient, mais aucunement la contagion. L'on a dans l'instant expédié les ordres aux endroits respectives, à teneur de la dépêche. L'on marquera aussi aux Bassa de Belgrad et Orsova ce qui est ordoné et l'on [f° 633v] est aprèz à faire aussi retirer le monde qui étoit posté pour garder le cordon vers la Servie, pour épargner au possible les dépenses. Que celuy-ci portoit grâces au tout puissant. L'on n'aprene pas que, en Transilvanie et la Valachie, le mal gagne outre et nous voulons espérer que, dans peu, l'on puis être quitte des alarmes que l'on a dû essuier à tout bout de champ. Et l'on comencoit à s'apercevoire que le commerce en souffroit. Et il en souffriroit bien plus si la préclusion de M^r le Comte Forkatsch avoit lieu. J'attende avec impatience quelque-chose là-dessus, come j'ay eu l'honneur de supplier à Votre Excellence, ayant l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence, Temesvar, ce 26 [novembre] 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur, F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 150 (144), 3 décembre 1756

François Perlas se réjouit de l'afflux dans le Banat des officiers des régiments de hussards, venus faire l'acquisition de chevaux et de couvertures réputées de la région. La fabrication de ces dernières pourrait d'ailleurs être confiée aux prisonniers déportés chaque année de Vienne vers le Banat (Wasserschub).

[f° 635r] Monsieur,

L'ordinaire dernier, j'ay cru pouvoir me dispenser d'écrire à Votre Excellence, puisque rien ne se présentoit qui put mériter son attention. Aujourd'huy, je remette les avis acoutumeés de chaque semaine. Au reste, ici tout est tranquil. Les chevaux du Banat sont extrêmement recherchés. Nous avons depuis un certain temps tout plain d'officiers des différents régiments qui achèttent des chevaux pour remonter les régiments d'husars. Nous avons eu cet été ceux de Baraquay, Hadek, Nadesti, Spleni⁷³² et d'autres qui en ont acheté un beau nombre et ont fait que les chavaux sont enchéris de beaucoup, au point que le prix ordinaire est devenu de 50 fl[orins] la pièce. Si nos Banalistes⁷³³ faisoient

732 Baranyay, Hadik, Nádasdy, Splényi: respectivement 6e, 12e, 2e et 11e régiments de hussards.

⁷³¹ Blocage.

⁷³³ Référence à la « Banal-Grenze », segment des confins militaires croates, pourvoyeur de deux régiments de cavaliers légers.

tant que [f° 635v] de se pourvoire des bons étalons, la rubrique des chevaux pouvoit devenir considérable, car l'on préféra les chevaux du Banat pour les husars à tous autres. À l'heure qu'il est, il y a un officier du régiment que Sa Majesté va lever qui est ocupé à ramasser des chevaux, des Kozen⁷³⁴ de Caransebes, que l'on prétende être les meilleurs et des selles. Il vient aussi d'arriver un Capitan du régiment d'Esterasi⁷³⁵ pour pourvoire les mêmes choses pour son régiment, aussi un autre de Baragnay. Nous avons aussi eu un lieutenant de husars du Prince Charles⁷³⁶, qui est venu pour se monter lesdits husars. Et l'année passée, nous ûmes un major des husars palatins 737, qui se pourvoit aussi d'une quantité des chevaux. Il conviendra que l'on pense sérieusement à faire [f° 637r] comprendre à nos Banalistes qu'ils veulent s'appliquer à rendre encor plus parfaits leur [h]aras, ce qui sera très facil en se pourvoyant des bons étalons. À quoy il manque à ce que j'ay pu observer des [h]aras que j'ay eu la couriosité d'aller voire, puisqu'aux juments et au reste, l'on n'y trouve rien à redire. Je veux croire qu'à mes persuasions et au profit qu'ils éprouvent, dès que leurs chevaux sont si recherchés, l'on poura les induire à se pourvoire des bons étalons. De même, les Kozen de Caransebes étant si recherchés, d'autant qu'on les considère pour les meilleures qu'il y ay, il conviendra animer les gens à perfectioner toujours davantage cette manufacture. Quoy que le débit qu'ils ont devrait les porter à le faire, cet-ci étant une chose qui [fº 637v] aporte de l'argent dans le Banat. Je crois qu'il ne seroit pas hors de propos que, l'année qui vient, l'on songeât à trouver un endroit où mettre tous ces gens qui vienent avec le Schub⁷³⁸ et qu'on leur fit gagner leur pain en travailant cette sorte de Kozen. Moyenant quoy, l'on ne courreroit pas risque que cette sorte des gens devienent des vaux-rien et que même ils retournent à Vienne, come il arrive la plus part, sans pouvoire y remédier, ce qui ne laisse pas d'être une dépense bien considérable, puisqu'il y en a de ceux qui ont été envoyés ici par trois fois. Il m'a paru devoire le remontrer à Votre Excellence, pour qu'elle daigne me donner les ordres que bon luy semblera et j'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence, Temesvar, ce 3 [décembre] 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur, F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

⁷³⁴ *Kotzen* : couvertures de laine brute généralement utilisées pour couvrir les chevaux.

⁷³⁵ Paul Anton Esterházy : 5^e régiment de hussards.

⁷³⁶ Régiment de chevau-légers du Prince Charles de Saxe (Charles-Christian de Saxe, 1733-1796).

⁷³⁷ Troupes du Palatinat-Deux-Ponts, allié aux Habsbourg pendant la Guerre de Sept Ans.
738 Prisonniers déportés annuellement de Vienne vers le Banat (voir lettre n° 9).

Lettre Nº 151 (145), 6 décembre 1756

François Perlas rapporte avoir tenté de débloquer les « Banalistes » retenus dans le Banat. Il rapporte que le conseiller Peck vient d'être réopéré, avec peu d'espoir de succès.

[f° 638r] Monsieur,

Par l'ordinaire d'aujourd'huy, j'ay l'honneur de recevoire celle de Votre Excellence en datte du 30 du [mois] passé. Cy-jointe la copie des ordres émanés à M^r de Comte de Forkatsch. J'en ay d'abord fait usage, d'autant plus que nos Banalistes⁷³⁹ paroissent apréhender la façon dont on en agissoit avec eux, dans un temps où, Dieu soit loué, l'on jouit tout partout dans le Banat la santé la plus parfaite et que l'on s'est garanti au mieux contre les endroits voisins infectés. M^r le conseiler de l'administration Beck s'est résolu d'essayer pour une seconde

fois l'opération, qui se fit hier. Dans peux des jours, celon l'avis [f° 688v] des médecins, l'on poura juger s'il puis en revenir au point. À mon avis, j'en doutte fort⁷⁴⁰. En tout cas, j'ay cru de mon devoire à le disposer, tandis qu'il est dans son bon sens. Aussi m'a t-il promis de le faire. Moyenant quoy, j'ay fait de mon côté tout ce à quoy la conscience et le devoir m'obligent. Je ne sache au reste rien qui puis mériter d'être porté à la connoissance de Votre Excellence et j'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur.

De Votre Excellence,

Temesvar, ce 6 [décembre] 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 152 (146), 10 décembre 1756

François Perlas rapporte que des officiers du corps-franc de Simbschön sont arrivés dans le Banat pour recruter de nouveaux soldats. Il estime par ailleurs qu'il lui sera bientôt possible de faire convoyer de l'argent vers Vienne.

[f° 640r] Monsieur,

J'ay l'honneur de remettre ci-joint à Votre Excellence les nouvelles de Belgrad de cette semaine, ayant l'honneur de l'assurer qu'ici le tout est sain et tranquil. Depuis quelques jours, il sont arrivé quelques officiers du corp de Simpschön⁷⁴¹ pour faire des recrues et on leur a destiné les endroits les plus propres et aux conditions qu'il est permis de recruter dans le Banat. L'on est aprèz à mettre

740 Johann Baptist Georg, Edler von Peck meurt en effet le 31 décembre.

⁷³⁹ Troupes des *Banal-Grenze*.

⁷⁴¹ Le corps-franc de Simbschön a été constitué en 1744, au cours de la guerre de Succession d'Autriche, par des volontaires du Banat.

ensemble les argents que l'on a ordoné d'envoyer et, si cela ne se peut encor cet mois-ci, ce sera certainement le mois prochain. Avec quoy, j'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Temesvar, ce 10 [décembre] 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 153 (147), 17 décembre 1756

François Perlas se réjouit de la naissance du nouvel archiduc et assure avoir donné tous les ordres nécessaires pour l'organisation des réjouissances publiques. L'épidémie semble stabilisée en Transylvanie, tandis que les informations venant de Valachie sont contradictoires. Il annonce le départ prochain d'un convoi chargé d'argent.

[f° 644r] Monsieur,

La délivrance de Sa Majesté notre auguste souveraine, nous ayant donné un cinquième Archiduque, a comblé le Banat et tous ses fidèls sujets d'une jove sans paraile⁷⁴². Aprèz demain, l'on tiendra le *Tedeum* pour rendre grâces au tout puissant, avec toute la solemnitée possible. Et les ordres sont allé à tous les districts et aux évêques Graci ritus non uniti⁷⁴³ pour qu'ils en fassent de même dans leurs églises respectives⁷⁴⁴.

Dieu soit loué, ici le tout est sain. Et celon les nouvelles de Transilvanie, le mal paroit qu'il reste dans le même degré, sans gagner outre. De la Valachie, les nouvelles varient beaucoup, [f° 644v] de façon qu'il n'est pas possible de scavoire au juste où l'on en est. C'est pourquoy l'on s'en tient ici aux précautions prises, qui sont très rigides.

J'ay l'honneur de remettre ci-jointe à Votre Exc[ellence] les nouvelles de la semaine. Au temps même que j'ay l'honneur de l'assurer que l'on jouit dans tout le Banat une parfaite tranquilité. Vers la fin du [mois] courrant ou au plus tart le comencement du prochain, les 66 000 fl[orins], reste de l'Hoff-Quote⁷⁴⁵, les 600 quintaux d'argent⁷⁴⁶ des Berckwerck⁷⁴⁷, et les 46 000 fl[orin]s

⁷⁴⁴ Le décret original destiné à l'administration régionale, les deux municipalités de Timişoara, les évêques catholique et orthodoxes e les gouverneurs de district du Banat est signé par Kempf von Angret le 10 décembre 1756 à Vienne (MNL-OL, E 303, 54 cs., f° 782rv).

⁷⁴² François Perlas fait référence à la naissance du seizième et dernier enfant du couple impérial, Maximilien-François d'Autriche (8/12/1756-26/7/1801). ⁷⁴³ *De rite grec non-uni*: orthodoxes.

Part de la contribution réservée à la pairie de cour.

⁷⁴⁶ Le poids d'argent est habituellement mesuré en mark (234 grammes au marché de Cologne) et en lot (16 lot pour 1 mark).

qui ont été remis de la Transilvanie, partiront avec une escorte de nos *Landtmiliczen*. M^r le conseiler de l'administration Beck [f^o 645r] continnue dans le même état. Il enfle de nouvau et je crois que demain l'on viendra à la troisième opération. À mon avis, cela peut trainer tout au plus trois ou quatre semaines. Je suis charmé d'avoire réussi d'avoire scu le porter à faire ses dévotions, qu'il vouloit trainer d'un jour à l'autre, dont luy même est asteur⁷⁴⁸ très content et m'en a témoigné de la reconnoissance.

J'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération, Monsieur,
De Votre Excellence,
Temesvar, ce 17 [décembre] 1756.
Le très humble et très obéis[sant] serviteur,
F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

Lettre Nº 154 (148), 27 décembre 1756

François Perlas présente tous ses vœux à son correspondant. Il annonce le départ du convoi pour Vienne, escorté par des miliciens, le 9 janvier.

[f° 647r] Monsieur,

L'aproche des fêtes et de la nouvelle année me fournissent l'occasion plus propre pour marquer à Votre Excellence par combien des titres je me trouve obligé de souhaiter à Votre Excellence tout ce qui peut contribuer au plus parfait bonheur. Celuy de sa conservation doit être pour moy celuy que je souhaite le plus ardentment. J'adresse aussi les veux au ciel à cet effet et n'ambitione rien davantage que l'honneur de sa bienveilence et haute protection. M^e de Perlas joint ses veux aux miens, en nous la suppliant de nous conserver l'honneur de ses grâces.

Il ne se présente rien de nouvau. Le tout est tranquil. Les nouvelles de la semaine de Belgrade ne son pas arrivéée cette poste, à cause du passage difficil du Danube, qui est interompu par les glaces. Vers le 9 du mois prochain, nous comptons de faire partir les argents. Ce sera M^r le Capitain Sorinka de la compagnie d'Idvor qui les escortera. C'est un de nos plus dignes et habils officiers. J'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

De Votre Excellence,

Monsieur,

Temesvar, ce 17 [décembre] 1756.

Le très humble et très obéis[sant] serviteur,

F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

⁷⁴⁷ Bergwerck[e] : mines. ⁷⁴⁸ À cette heure.

Lettre Nº 155 (149), 31 décembre 1756

François Perlas se veut rassurant quant aux rapports venant de Belgrade : ils ne décrivent que les symptômes d'une maladie de saison et non d'une véritable épidémie. Il rapporte qu'un convoi d'esclaves rachetés est de passage depuis la Transylvanie. Il se réjouit que la route de Hongrie soit de nouveau ouverte. Il annonce enfin la mort du conseiller Peck.

[f° 650r] Monsieur,

J'ay l'honneur de remettre à Votre Excellence les avis parvenus de Belgrad de deux semaines. N'ayant rien à ajouter à ce qui y est marqué, si ce n'est que le nombre des malades qu'il y marque n'est pas tel et que ce sont des maladies auxquelles l'on est sujet dans une semblable saison. Hier au soire, sont arrivé les deux Pères de la Rédemption⁷⁴⁹ avec leurs 50 esclaves de la *Contumaz* de Coschova, se portant tous à merveile, et ils poursuivront leur route pour leurs endroits respectifs aprez demain. Ici le tout est tranquil. M^r le Comte Général Forkatsch vient de nous assurer d'avoir levé la préclusion, à teneur des ordres reçu de la cour, pourvu que tout passager soit pourvu d'un passeport de [f° 650v] l'administration ou, pour mieux dire, fede di sanità⁷⁵⁰, ce qui est dans l'ordre. Et l'on sera attentif, come l'on a été jusqu'ici, de voire à qui et coment on le donne. Moyenant quoy, le commerce et les sujets du Banat n'en souffriront aucunement.

M^r le conseiler de l'administration Peck vient de rendre l'âme au créateur aujourd'huy, à une heur aprez midi, pourvu de tous les sacrements. Aprèz avoir fait toutes ses dispositions temporelles, come Votre Excellence observera par le testament que l'on envoira l'ordinaire prochaine. Je ne scay pas s'il sera si aisé de la remplacer, d'autant que j'aprenne de tout le monde qu'il excelloit dans son métié. J'ay l'honneur d'être, avec la plus respectueuse vénération,

Monsieur. De Votre Excellence, Temesvar, ce 31 [décembre] 1756. Le très humble et très obéis[sant] serviteur, F[rançoi]s C[omt]e Perlas M[arquis de] Rialp.

⁷⁴⁹ Il s'agit de l'Ordre des Trinitaires, spécialisé dans le rachat de captifs. D'origine française, cet ordre s'est cependant installé dans les pays habsbourgeois en 1688.

750 Certificat sanitaire. Nom qu'on donne historiquement à ce document dans la République de

Venise.

BIBLIOGRAPHIE

- Adler, Philip J, « Serbs, Magyars and Staatsinteresse in Eighteenth Century Austria: A Study in the History of Habsburg Administration », *Austrian History Yearbook*, n° 12-13, 1, 1976-77, p. 116-147
- Alcoberro, Agustí, «L'exili austriacista i la Nova Barcelona del Banat de Temesvar: teoría i practica », *Boletín de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona*, nº 48, 2002, p. 93-112
- André, Sylvain ; Castejón, Philippe et Malaprade, Sébastien (éd.), *Arcana imperii : Gouverner par le secret à l'époque moderne*, Paris : Les indes savantes, 2018
- Arneth, Alfred (Ritter von-), *Geschichte Maria Theresias*, 10 vol., Vienne: Braumüller, 1863-1879
- Beaune, Colette, « Les monarchies médiévales », dans Bercé, Yves-Marie (éd.), Les monarchies, Paris : Presses Universitaires de France, 2015
- Bérenger, Jean, *Finances et absolutisme autrichien dans la seconde moitié du XVII*^e siècle, Paris : Publications de la Sorbonne, 1975
- Berriot-Salvadore, Évelyne ; Pascal, Catherine ; Roudaut, François et Tran, Trung (éd.), *La Vertu de prudence entre Moyen Âge et âge classique*, Paris : Garnier, 2012
- Blaufarb, Rafe, « Une révolution dans la Révolution : mérite et naissance dans la pensée et le comportement politiques de la noblesse militaire de province en 1789-1790 », *Histoire, économie & société*, 33^e année, n° 3, 2014, p. 32-51.
- Böhm, Lénárt, *Délmagyarország vagy az úgynevezett Bánság külön története*, 2 vol., Pest, 1867
- Boutier, Jean ; Landi, Sandro Landi et Rouchon, Olivier (éd.), *La politique par correspondance. Les usages politiques de la lettre en Italie (XIV^e-XVIII^e siècle)*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2008.
- Dickson, Peter G. M., Finance and Government under Maria Theresia 1740-1780, 2 vol., Oxford: Clarendon Press, 1987
- Diplich, Hans, *Die Domkirche in Temeswar. Ein Beitrag zu ihrer Baugeschichte*, Munich: Verlag des Südostdeutschen Kulturwerkes, 1972
- Do Paço, David, L'Orient à Vienne au dix-huitième siècle, Oxford : Voltaire Foundation, 2015
- Duţu, Alexandru, « Pouvoir des Habsbourg et peuple roumain au XVIII^e siècle » dans Mortier, Roland et Hasquin, Hervé (éd.), *Unité et diversité de l'empire des Habsbourg à la fin du XVIII^e siècle*, Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles, 1988, p. 83-92
- Engels, Jenas Ivo, Die Geschichte der Korruption, Francfort: Fischer, 2014.

- Feneșan, Costin, *Administrație și fiscalitate în Banatul imperial 1716-1778*, Timișoara : Editura de Vest, 1997
- Feneșan, Costin, *Cnezi și obercnezi în Banatul imperial 1716-1778*, Bucarest : Editura Academiei Române, 1996
- Gherardi, Raffaella, *Poetere e costituzione a Vienna fra Sei e Settencento*, Bologne : Società editrice il Mulino, 1980
- Gómez Hidalgo, Icíar (éd.), *Diccionario biográfico español*, Madrid : Real Academia de la Historia, vol. 49, 2013
- Griselini, Francesco, Versuch einer natürlichen und politischen Geschichte des Temeswarer Banats in Briefen an Standespersonen und Gelehrte, vol. 1, Vienne: J.P. Krauss, 1780
- Grüne, Niels, « Politische Korruption zwischen Gesetzesverstoß und Denunziationsfigur. Konzeptionelle und empirische Betrachungen am Beispiel Würtembergs in der Frühen Neuzeit », dans K. Härter et B. Graaf (éd.), Vom Majestätsverbrechen zum Terrorismus. Politische Kriminalität, Recht, Justiz und Polizei zwischen Früher Neuzeit und 20. Jahrhundert, Francfort-sur-le-Main: Vittorio Klostermann, 2012, p. 49-72.
- Hassler, Éric, La cour de Vienne 1680-1740 : Service de l'empereur et stratégies spatiales des élites nobiliaires dans la monarchie des Habsbourg, Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg, 2013
- Hegedüs, Antal, « Joseph II. Und die Refeudalisierung des Banats », dans Klingenstein, Grete et Plaschka, Richard Georg (éd.), Österreich im Europa der Aufklärung, Vienne: Verlag der österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1985, vol. 1, p. 139-152
- Hillard von Thiessen, Christian Windler (éd.), *Nähe in der Ferne. Personale Verflecthung in der Ausenbeziehungen der frühen Neuzeit*, Berlin: Duncker und Humbolt, 2005
- Hitchins, Keith, L'idée de nation chez les Roumains de Transylvanie, 1691-1849, Bucarest : Editura științifică și enciclopedică, 1987
- Hutterer, Herbert, « Der Dienst an der "schönen Sache". Das Hofkammerarchiv und die NS-Ansiedlungsforschung 1936–1945 », *Mitteilungen des Österreichischen Staatsarchivs*, n° 54, 2010, p. 181–219.
- John Watkins, « Toward a new diplomatic history of medieval and early modern Europe », *Journal of medieval and early modern studies*, n° 38/1, 2008, p. 1-14
- Jordan, Sonja, *Die kaiserliche Wirtschaftspolitik im Banat im 18. Jahrhundert*, Munich: Oldenbourg, 1967
- Jordanova, Ludmila J., « Earth Science and Environmental Medicine: the Synthesis of the Late Enlightenment », dans Jordanova, Ludmila J. et Porter, Roy (éd.), *Images of the Earth: Essays in the History of the Environmental Sciences*, Chalfont St. Giles, 1979, p. 119-147.

- Juhász, Koloman, «Jesuiten im Banat (1718-1773). Ein Beitrag zur Kulturgeschichte der Temesvarer Banats », *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung*, n° 11, Vienne, 1958, p. 153-220
- Kallbrunner, Josef, *Das kaiserliche Banat*, I (*Einrichtung und Entwicklung des Banats bis 1739*), Munich: Verlag des südostdeutschen Kulturwerks, 1958
- Kallbrunner, Josef, *Deutsche Erschliessung des Südostens seit 1683*, Iéna: Diederichs, 1938
- Kalmár, János, « A Kollonich-féle 'Einrichtungswerk' és a XVIII. Századi bánsági berendezkedés », *Századok*, n° 5-6, 1991, p. 489-499
- Karila-Cohen, Pierre. « Les préfets ne sont pas des collègues. Retour sur une enquête », *Genèses*, vol. 79, n° 2, 2010, p. 116-134.
- Kármán, Gábor, « Transylvanian envoys at Buda: Provinces and tributaries in Ottoman international society », dans Sowerby, Tracey Amanda (éd.), *Practices of Diplomacy in the Early Modern World c.1410-1800*, Londres/New-York: Oxford University Press, 2017, p. 44-64
- Khavanova, Olga, « A kérelemírás mestersége és hivatalnoki pályafutások a XVIII. századi Habsburg Monarchiában », *Századok*, Budapest, 142° année, n° 5, 2008, p. 1249-1266.
- Kovách, Géza, *A Bánság demográfiai és gazdasági fejlődése 1716-1848*, Szeged: Csongrád Megyei Levéltár, 1998
- Kuhač, Franjo, «Klementiner in Slavonien», *Ethnologische Mitteilungen aus Ungarn*, Budapest, 1890-92, n° 25-32, p. 169-175
- Landais, Benjamin, « Relayer la gestion économique de l'État dans un espace frontière : Un tournant dans la mobilisation des réseaux commerciaux et financiers dans le Banat de Temesvár des années 1760 et 1770 », dans Schmale, Wolfgang (éd.), *Jahrbuch der österreichischen Gesellschaft zur Erforschung des 18. Jahrhunderts*, Vienne : Verband der Wissenschaftlichen Gesellschaften Österreichs, 2010, p. 207-230
- Landais, Benjamin, « Village politics and the use of 'nation' in the Banat of Temesvár in the 18th century » dans Barth-Scalmani, Gunda (éd.), Jahrbuch der österreichischen Gesellschaft zur Erforschung des 18. Jahrhunderts, Vienne: Verband der Wissenschaftlichen Gesellschaften Österreichs, 2011, p. 195-208.
- Landais, Benjamin, « Nations, privilèges et ethnicité à l'époque moderne : l'intégration de la société banataise dans la monarchie habsbourgeoise au XVIII^e siècle », Thèse, Strasbourg, 2013
- Landais, Benjamin, « Du micropolitique à la corruption : Joseph II et l'idéal de l'État de police dans le Banat », dans Marton, Silvia ; Monier, Frédéric et Dard, Olivier (éd.), *Moralité du pouvoir et corruption en France et en Roumanie XVIII^e-XX^e siècle*, Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2017, p. 37-49

- Landais, Benjamin, « Enregistrer l'ethnicité au XVIII^e siècle : l'identification des migrants ottomans à la frontière habsbourgeoise », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, vol. 66/4, 2019, p. 89-120
- Landais, Benjamin, « Gagner la loyauté d'une population-frontière : les défis de l'intégration habsbourgeoise du Banat après le traité de Passarowitz », dans Tóth, Ferenc et Lebeau, Lebeau (éd.), *La paix de Passarowitz*, Paris : Garnier, 2020
- Lebeau, Christine, Aristocrates et grands commis à la Cour de Vienne, 1748-1791 : le modèle français, Paris : CNRS éditions, 1996
- Lluch, Ernest, L'alternative catalana (1700-1714-1740): Ramon de Vilana Perlas i Juan Amor de Soria: teoria i acció austriacistes, Vic: Eumo, 2001
- Mézes, Ádám, « Georg Tallar and the 1753 Vampire Hunt: Administration, Medicine and the Returning Dead in the Habsburg Banat », dans Pócs, Éva (éd.), *The Magical and Sacred Medical World*, Newcastle upon Tyne: Cambridge Scholars Publishing, 2019, p. 93-136
- Niget, David et Petitclerc, Martin (éd.), *Pour une histoire du risque : Québec, France, Belgique*, Rennes/Québec : Presses Universitaires de Rennes, 2012,
- Perouse, Jean-François, *Le séisme de Yalova-İzmit-İstanbul : Premiers éléments d'information et d'appréciation*, Istanbul : Institut français d'études anatoliennes, 1999
- Petri, Anton Peter, *Biographisches Lexikon des Banater Deutschtums*, Mühldorf/Inn: Th. Breit Druck + Verlag GmbH, Marquartstein, 1992
- Preyer, Johann N., *Monographie der königlichen Freistadt Temesvar*, Temesvár: Rösch & Comp., 1853
- Reinhard, Wolfgang, «Amici e creature. Politische Mikrogeschichte der römischen Kurie im 17. Jahrhundert », *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, n° 76, 1996, p. 308-334
- Rieser, Hans-Heinrich, *Temeswar: geographische Beschreibung der Banater Hauptstadt*, Sigmaringen: Jan Thorbecke Verlag, 1992
- Roider, Karl A., *Austria's Eastern Question*, 1700-1790, Princeton (NJ): Princeton University Press, 1982
- Ruegg, François, À l'Est, rien de nouveau : de la barbarie à la civilisation ? (Les marches impériales et l'Europe), Genève : Georg Éditeur, 1991
- Rusu, Raularian, *Organizarea spațiului geografic în Banat*, Timișoara : Mirton, 2007
- Schick, Sébastien, « La correspondance comme signe d'appartenance à un réseau : sur la fonction symbolique de l'échange épistolaire (Saint Empire romain germanique XVIII^e siècle) », dans Gauvard, Claude (éd.), *Appartenances et pratiques des réseaux*, Paris : Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 2017, p. 98-107

- Schimscha, Ernst, Technik und Methoden der theresianischen Besiedlung des Banats, Baden bei Wien: Rohrer, 1939
- Schünemann, Konrad, « Die Wirtschaftspolitik Josefs II in der Zeit seiner Mitregentschaft », Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung, n° 47, 1933
- Schwicker, Johann Heinrich, Geschichte der oesterreichischen Militärgrenze, Vienne/Teschen: Prochaska, 1883
- Schwicker, Johann Heinrich, *Politische Geschichte der Serben in Ungarn*, Budapest: Ludwig Aigner, 1880
- Smith, Jay M., The Culture of Merit. Nobility, Royal Service, and the Making of Absolute Monarchy in Fance, 1600-1789, Ann Arbor: University of Michigan Press, 1996
- Steiner, Stephan, Rückkehr unerwünscht: Deportationen in der Habsburgermonarchie der Frühen Neuzeit und ihr europäischer Kontext, Vienne-Cologne-Weimar: Böhlau, 2014
- Stolleis, Michael, *Histoire du droit public en Allemagne : Droit public impérial* et science de la police 1600-1800, Paris : Presses Universitaires de France, 1998
- Szentklaray, Jenő, *Mercy Claudius Florimund kormányzata a Temesi Bánságban*, Budapest : Magyar Tudományos Akadémia, 1909
- Temesi, Győző, « A temesközi vízszabályozások a XVIII. században », *Földrajzi Közlemények*, 1939, p. 494-509
- Trapcea, Theodor N., « L'organisation 'knéziale' au Banat du milieu du XVII^e siècle au début du XIX^e siècle », *Revue des études sud-est européennes*, VII, n° 3, 1969, p. 468-508
- Tričković, Radmila, «Beogradska tvrđava i varoš 1739-1789. godine», *Godišnjaka grada Beograda*, vol. 20, 1973, p. 49-87
- Vaniček, Franz, Specialgeschichte der Militärgrenze aus Originalquellen und Quellenwerken geschöpft, 4 vol., Vienne: Aus der Kaiserlich-Königlichen Hof- und Staatsdruckerei, 1875
- Verdon, Laure, « Don, échange, réciprocité. Des usages d'un paradigme juridique et anthropologique pour comprendre le lien social médiéval », dans Faggion, Lucien et Verdon, Laure (éd.), Le don et le contre-don : Usages et ambiguïtés d'un paradigme anthropologique aux époques médiévale et moderne. Aix-en-Provence : Presses Universitaires de Provence, 2010, p. 9-22
- Volkmann, Swantje, *Die Architektur des 18. Jahrhunderts im Temescher Banat*, thèse, Heidelberg, 2001
- Weber, Nadir, Lokale Interessen und große Strategie. Das Fürstentum Neuchâtel und die politischen Beziehungen der Könige von Preußen (1707–1806), Cologne-Weimar-Vienne: Böhlau, 2015

- Windler, Christian, « En guise de conclusion. Quelques jalons pour une nouvelle histoire des relations extérieures et de la diplomatie », *Études de lettres*, n° 3, 2010, p. 245-258.
- Windler, Christian, La diplomatie comme expérience de l'Autre. Consuls français au Maghreb (1700-1840), Genève : Droz, 2002
- Wolff, Larry, Inventing Eastern Europe, The Map of Civilization on the Mind of the Enlightenment, Stanford: Stanford University Press, 1994
- Zedinger, Renate, Die Verwaltung des österreichischen Niederlande in Wien (1714-1795): Studien zu den Zentralisierungstendenzen des Wiener Hofes im Staatswerdungsprozeß der Habsburgermonarchie, Vienne-Cologne-Weimar: Böhlau, 2000

INDEX NOMINUM

Les nombres en italique renvoient au numéro des lettres (« n » : en note de bas de page)

- Abdulah (Haci Abdulah): lieutenant (Kiaja) du paşa de Belgrade. 47, 48, 53n, 89n
- Amigo (Meier Amigo, né en 1712): appartenant à une famille de Juifs espagnols. Il est installé avec son père Jacob à Timisoara avant la conquête habsbourgeoise. milieu du siècle, il est considéré comme le marchand le plus riche et le plus actif de la province. Il est également à la tête de la communauté juive de la ville et possède une maison intramuros. Créancier de nombreux notables, y compris des officiers habsbourgeois, il participe aussi à de nombreuses entreprises financières et commerciales dans lesquelles l'administration régionale Skolnik impliquée [F. (éd.), Encyclopaedia judaica, 2^e éd., vol. 2, 2007, p. 77; OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, KT 119, fo 4-46, 11/1/1773]. *15*, *27*
- **Appel** (Johann-Baptist **Appel**, 1714-1767): président du tribunal régional et conseiller de l'administration du Banat depuis 1755. *133*
- Arcour (chevalier d'Arcour[t]): colonel du régiment du Portugal. 68, 75, 77, 79, 86, 97
- **Bachich** (Joseph **Bachich**) prêtre catholique de Mercydorf [Carani]) en 1755-58. **46n**

- **Baitsch** (Johan **Baitsch**): directeur de la maison de quarantaine de Pančevo. 38
- (Menas Barun Barun): prêtre arménien, parfois désigné comme abbé. Il est signalé la première fois dans le Banat en 1736, alors qu'il tente d'organiser l'installation de plusieurs centaines de familles arméniennes de Transylvanie (OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, KT 17, fo 1063-1064). Dans les années 1750, il habite dans les faubourgs de Timișoara, dans lesquels il dirige un atelier de cuir (MNL, E303, 53 cs., f° 320-322 et OeSt, FHKA, NHK, UK, BA, KT 90, f° 249-253). Les nombreux services qu'il rend à l'administration habsbourgeoise à la frontière (information et interprétariat) lui valent le versement d'une pension renouvelée tous les trois ans [OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, KT 110, f° 379-382]. 23, 35, 36, 37, 38, 48, 97, 103
- **Beg** (Ismail **Beg**): *Hofmeister* du paşa de Belgrade. *10*7
- **Berg** (Joseph Karl **Berg**): secrétaire de l'administration régionale en 1755. **48, 49, 50**
- **Beuger** (Johann Ludwig Franz, Baron **Beuger von Buige** und Raitzenschlag, mort en 1759): il appartient à une maison noble

catholique possessionnée en Bohême depuis 1623. Juriste, il est élevé au rang de conseiller aulique en 1751 et nommé conseiller de l'administration du Banat la même année [OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, KT 115, f° 149v, 25 juin 1760]. 10, 13, 15, 56, 63, 93

Bon (Général de Bon). 41, 43 Bragnan (comte de Bragnan). 60

Brandenburg (Johann Michael, Edler von **Brandenburg**): d'origine roturière, il sert comme officier dans le Banat à partir de 1728 en tant que vice-gouverneur de district. Il devient ensuite gouverneur de district en 1738. (Obergouverneur général verwalter) dans les années 1740, puis conseiller de l'administration entre 1754 et 1768. Il est anobli en 1758 et devient premier conseiller de l'administration en 1760, faisant fonction de président lors nombreuses absences de François Perlas. Au conseil, il est responsable des affaires minières et commerciales. L'affermage des revenus caméraux et la participation à des compagnies de commerce chargée d'écouler le produit de la dîme lui assurent des profits juteux, mais participent aussi à sa chute à la fin du mandat de François Perlas [B. Landais, « Relayer la gestion économique de l'Etat dans un espace frontière : Un tournant dans la mobilisation des réseaux commerciaux financiers dans le Banat de Temesvár des années 1760 et 1770 », dans W. Schmale (éd.),

Jahrbuch der österreichischen Gesellschaft zur Erforschung des 18. Jahrhunderts, Vienne, 2010, p. 207-230]. 1, 15, 19, 20, 26, 56, 60, 63, 66, 67, 114, 145, 148

Brument (Jacob Brument, 1709-1787), vice-gouverneur de Lipova en 1755, contrôleur de Sânandrei, puis gouverneur de Mehadia (1766-68), Bela Crkva (1768-72) et Lipova (1772-75). *1*, *39*

Charles VI (Charles VI de Habsbourg comme Empereur romain, 1685-1740): Archiduc d'Autriche et Empereur romain de 1711 à 1740. Le Banat est conquis sur les Ottomans pendant son règne. Il est le père de Marie-Thérèse. 3n, 8n, 10n, 11, 14n, 20n, 47n

Clerici (Anton Giorgio, marquis de Clerici, 1715-1768): général à la tête du 44^e régiment d'infanterie depuis 1744. *3*, *54n*, *65*, *141n*

Conca (Pietro Conca) : sujet du roi de Naples. 68

Daitasek (David Daitasek, parfois orthographié « Teütasag »): marchand à Timisoara. Membre éminent de la communauté des Juifs espagnols, il bénéficie de plusieurs faveurs impériales en Celles-ci sont censées récompenser ses « mérites », un mot derrière lequel on devine ses activités d'espionnage et d'information de l'autre côté de la frontière ottomane. L'impôt de tolérance qu'il doit verser est exceptionnellement bas au vu de sa richesse. Il obtient également le droit d'acquérir une résidence

intramuros [MNL-OL, E303, 54 cs., f° 107v et OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, KT 202, f° 105r]. 11

Deschan/ De Jean (Johan Anton Deschan Edler von Hansen, 1686-1760): Il participe à la prise de Timișoara en tant que soldat en 1716, puis rentre dans le service civil en 1718. Il sert dans l'administration du sel puis des mines. Il est conseiller de l'administration de 1733 à 1739. Il est anobli en 1728, fait conseiller de la chambre aulique hongroise en 1745, avant de diriger l'administration du sel en Hongrie en 1751. 5

Dietrich (Friedrich Wilhelm Freiherr von **Dietrich**) : conseiller de la chambre aulique viennoise. 83

Divorsazeck/Dworsazeck (Johann Wenzel Divorsazeck/ Dworsazeck): officier de la caisse (Cassa Officier) en poste au Zahl-Amt à Timișoara en 1755. 38n

Dohlen (Johann **Dohlen** de Morissette) : assesseur du tribunal régional en 1755. 46

Engelshofen (Franz Leopold Anton Ponz Freiherr von Engelshofen, 1692-1761) né à Wien-Sankt-Stephan, d'un père apothicaire, il arrive dans le Banat avec les armées impériales en 1717. Il gravit tous les échelons : il est capitaine en 1720, Obristleutnant et commandant de Pančevo en 1727, élevé au titre de baron dans la noblesse des pays héréditaires en 1731, conseiller de l'administration en 1733, Generalmajor en

1734 et remplaçant du président en d'absence, commandant d'Orsova en 1737 puis d'Osijek en 1738, conseiller aulique de guerre même année, président intérimaire de l'administration du Banat en 1740 puis titulaire en 1742. Feldmarschalleutnant commandant militaire de Slavonie 1741. II abandonne présidence du Banat à partir de 1751, avec l'arrivée commissaire impérial Kempf puis de François Perlas en 1754. Il conserve toutefois le commandement militaire du Banat dont il est le « général commandant », expression avec laquelle il est généralement désigné dans correspondance. En 1757, il se retire à Vienne, où il est fait commandant militaire pour l'Autriche au-delà et en-deçà de l'Enns. 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 28, 30, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 45, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 55, 56, 59, 60, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 71, 72, 73, 75, 77 78, 79, 85, 86, 88, 89, 90, 91, 96, 97, 104, 105, 107, 108, 109, 111, 114, 125, 130, 135, 136, 140, 148

Engl (Elias Reinhard Anton Freiherr von Engl, vers 1697-1771): il fait ses études de médecine à Vienne et reçoit son doctorat en 1737. Entre 1746 et 1756, il est médecin de campagne impérial. Il fait office de médecin (*Protomedicus*) de manière temporaire dans le Banat en 1752-54. 16, 44

- Engl/Engel (Franz Anton, Graf Engl von und zu Wagrain, 1702-1777): né en Basse-Autriche, il étudie la philosophie à Rome au Collegium Germanicum jusqu'en 1727, date à laquelle il revient dans la monarchie et passe trois ans à Vienne en tant que chanoine de Passau. Il est nommé en 1732 évêque de Belgrade-Smeredevo par Benoît XII, mais ne prend ses fonctions qu'en 1734. Il passe ainsi cinq ans dans le diocèse voisin, jusqu'à ce que la défaite des armées habsbourgeoises en 1739 ne le contraigne à revenir patienter pendant onze ans en tant qu'évêque de cour à Fels. Il est ensuite confirmé à la tête du diocèse de Csanád, qui s'étend sur tout le Banat et l'arrière-pays de Szeged et Makó en Hongrie. Il prend ses fonctions à Timișoara le 7 décembre 1750 et y reste jusqu'à sa mort, le 31 janvier 1777. 1, 13, 20, 19, 46, 51, 56, 67, 80, 97, 106
- Entres (Franz Joseph von Entres):

 Kanzelist au début de l'année
 1755, il est promu Concipist par
 François Perlas, place qu'il occupe
 encore en 1761. Il est ensuite
 signalé comme secrétaire de la
 chancellerie du Banat en 1766 et
 1771. 14, 15
- Falkenstein (Eusebius Anton Adalbert, Freiherr von Falkenstein, 1671-1739): originaire de Fribourg, il est le neveu du premier gouverneur du Banat, le comte Mercy. Abbé bénédictin à Kempten, il est investi évêque du Csanád en 1731 grâce à l'inter-

- vention de son oncle. Il déplace la résidence épiscopale de Szeged à Timisoara. 11
- Falkenstein (Johann Wilhelm Trautson, Fürst von Falkenstein, 1700–1775): Landmarschall, c'est-à-dire chef des états provinciaux, de Basse-Autriche. 8, 15
- Figuerola (comte Raimund de Figuerola et Argullol, mort en 1776): neveu de François Perlas par sa sœur Maria. Il est conseiller de la chancellerie aulique des Pays-Bas de 1750 à 1757. 15, 123
- Filomarius (personnage non identifié). 94, 95, 96
- Forgács (Pál Forgách, 1696-1759): comte de Gyimes et Gács, évêque d'Oradea (Nagyvárad, dans le royaume de Hongrie) de 1747 à 1757. 148, 149, 151, 155
- Forster (Peter Forster, 1705-89): prêtre de Ciacova (1738-44), de Denta (1744-45), de Gudurica (1745-1750), de Bela Crkva (1754-55), de Dognacea (1755-60) et de Peciu Nou (1760-67). 39, 52n
- **Givovich** (Miklós-József **Givovich**, 1725-62): chanoine puis prévôt du diocèse de Pécs, avant de devenir évêque catholique de Syrmie de 1754 à 1762. **80n**
- Greiner (Ignatz Greiner von Mißletin): capitaine de cavalerie (*Rittmeister*) et commandant des deux compagnies inférieures de la milice, il devient *Ober-Capitain* en 1758 puis *Obrist-Lieutenant*, commandant de la milice en 1760.

22, 37, 45, 49, 51, 54, 59, 99, 100, 126

Grübel (Johann Grübel): vicegouverneur de Sânnicolau Mare (district de Cenad) en 1754, il devient ensuite contrôleur des districts de Pančevo (1761) et Mehadia (1766) puis gouverneur des districts de Lippa (1770) et Vršac (1772). 1, 39

Habsbourg-Lorraine (Ferdinand Charles Antoine de Habsbourg-Lorraine, 1/6/1754-24 décembre 1806): le quatorzième enfant et quatrième fils du couple impérial. 7, 47

Hecken (Sebastian Hecken): contrôleur du district de Cenad puis de Sînnicolau Mare dans les années 1740. Il devient ensuite inspecteur des douanes au début des années 1750, poste auquel il se rend coupable de malversations [OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, KT 113, 1755, f° 31-87]. 11, 14, 16

Herdegen (Johann-Joseph Herdegen de Culm et Grundlag, mort en 1776): prêtre de Giarmata (1753), de Ciacova (1753-57), d'Aradu Nou (1757-66) et de Sânpetru Mare (1772-76). 39

Herdt (Johann Joseph Herdt): gouverneur du district de Cenad en 1754. Il sert ensuite à Lugoj (1761), puis en tant que commissaire provincial (1766 et 1771). 2

Hussein (**Hussein** Paşa): messager (çavuş) de passage fin 12/1755 à Zemun. **66**

Ibrahim (Ibrahim Paşa): paşa de Belgrade nommé pour mettre fin à la révolte de 1755. 46, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 59, 60, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 79, 88, 89, 90, 91, 93, 94, 95, 97, 105, 113, 125, 126, 128, 130, 146

Kaunitz (Wenzel Anton Graf von **Kaunitz-**Rietberg, 1711-1794) : principal personnage du gouvernement de la Monarchie au moment de la correspondance, il est chancelier d'État depuis 1753. C'est lui qui dirige la politique orientale de la Monarchie, pilotée par auparavant administrateurs du conseil aulique de guerre. 62n, 63, 103n

Kempf (Ignaz Dismas, Freiherr **Kempf von Angret**, 1704-1768) : officier qui gravit tous les échelons de l'administration civile du Banat dans les années 1720 et 1730. Faute de pouvoir continuer son ascension, il devient conseiller de l'administration régionale à Belgrade en 1734. Forcé de fuir l'avance ottomane, il se retrouve officier sans poste à Vienne en 1739. Engagé comme conseiller de la chambre aulique viennoise, il devient référent pour les affaires banataises en 1748. C'est lui qui est chargé d'organiser la passation de pouvoir entre militaires et civils. Il est ainsi nommé commissaire aulique pour le Banat entre 1751 et 1753, date à laquelle il passe le relais à François Perlas. Après cette date, il continue à être le référent pour les affaires banataises auprès de la chambre aulique viennoise et constitue un soutien indéfectible de la politique menée par François Perlas sur place. Il est fait conseiller aulique et élevé dans l'ordre équestre de la noblesse des pays héréditaires en 1759. 1, 2, 4, 5, 6, 9, 14, 51, 52, 54, 58, 59, 60, 71, 101, 124, 125

Kirchberger (Ignatz **Kirchberger**, mort en 1755): assesseur du tribunal régional nommé en 1755, décédé quelques semaines après son arrivée. **46**

Knechtel (Franz Anton **Knechtel**, né vers 1700) : secrétaire- comptable, responsable des stocks de grains. **126**

Knöffel (Karl Knöffel): capitaine (Hauptmann) du régiment hongrois d'infanterie du marquis Georg Anton Clerici, responsable de la place forte de Mehadia. 47

Knoll (Josef Franz Knoll, 1713-1776): officier civil du Banat, qui occupe plusieurs postes dans les administrations de district, de 1742 jusqu'à sa mort. Il est gouverneur du district de Pančevo de 1752 à 1756, puis passe successivement à la tête de ceux de Banatska Palanka, Sânandrei et Lugoj. Il est également actif dans l'implantation de colonies allemandes entre 1763 et 1766. 38, 39, 65n, 125n

Kőmüves/Kemeves (Paul Adam, Edler von Kőmüves, 1719-1793): médecin d'origine hongroise qui fait ses études à Vienne, avant d'être nommé médecin caméral et provincial dans le Banat en 1753. C'est le correspondant principal de François Perlas pour les affaires sanitaires internes. Il devient *protomedikus* de la province en 1773, puis conseiller de l'administration de 1774 à 1777. Il quitte ensuite le Banat pour Sopron puis Presbourg. *16*, *127*

Königsegg (Joseph-Anton von **Königsegg** und Rotenfels, 1728-1754) : sixième enfant de Karl Seyfried Eusebius Ferdinand Königsegg (1695-1765). *4*

Köprülü (Köprülü Ahmed-Paşa): paşa de Belgrade au début de la révolte des janissaires. Fils de Köprülü Abdullah Paşa (1694-1735), c'est un descendant de la dynastie des grands vizirs du même nom qui ont dominé le gouvernement ottoman depuis le milieu du XVII^e siècle. En 1748, il est nommé sancakbey de Trikala, après avoir été gouverneur de La Canée. Il est ensuite signalé comme bey de Bosnie en 1752. Après l'épisode malheureux de Belgrade, il est nommé à la tête de l'Eubée puis du sancak de Bender. [J. von Hammer-Purgstall, Geschichte des osmanischen Reiches, vol. 4, Vienne, 1840, p. 443, 469 et 543]. 12n, 35, 41, 46, 47, 66, 71, 74, 85, 86, 87, 100, 124

Kotska (Johann Franz Kostka, Edler von Liebsinsgel, mort en 1761), nommé conseiller de l'administration du Banat en 1751. *1*, *11*, *14*, *15*, *16*, *74*, *93*, *94*

Krammer (Johan **Krammer**, 1701-1763): Gouverneur du district de Lippa de 1751 jusqu'à sa mort, il est élevé au titre de gouverneur

- général (Oberverwalter) en 1759. 56n
- **Kuntzmann** (Georg **Kuntzmann**, mort en 1755) : assesseur du tribunal régional. **46**
- Lamberti (Emmanuelle Lamberti): capitaine du 48^e régiment d'infanterie « de Luzan ». Fondé en 1721, ce régiment est détenu, entre 1755 et 1765, par le comte Emanuel von Luzan. *37*
- **Limburg** (Franz Eugen, Edler von **Limburg**, 1702-1758): chanoine à Timișoara de 1742 à sa mort. 39, 46
- Lorraine (François Étienne de Lorraine, 1708-1765): duc de Lorraine (1729-1737) et empereur des Romains (1745-1765). Il est l'époux de Marie-Thérèse depuis 1736. Il participe à la campagne contre les Ottomans dans le Banat en 1738. 44, 47, 103
- Luzán (Johann-Emanuel Graf von Luzán, mort en 1765): Generalfeldwachtmeister en 1738, Feldmarschalleutnant en 1744, puis Generalfeldzeugmeister et propriétaire d'un régiment d'infanterie à partir de 1748. 84, 96
- Maderer (Franz Ignatz Maderer): vice-gouverneur (*Unterverwalter*) du district de Vršac en 1745 et contrôleur (*Gegenschreiber*) du district de Ciacova en 1755, il officie comme gouverneur du district de Caransebeş (1758-61), puis de Ciacova (1761-69). *39*
- Marie-Thérèse (Marie-Thérèse Walburg Amélie Christine de Habsbourg, 1717-1780): archiduchesse d'Autriche et roi de

- Hongrie et de Bohême de 1740 à 1780. Malgré sa promesse faite en 1741 de réincorporer le Banat au royaume de Hongrie, elle continue à gouverner directement cette province à partir de Vienne jusqu'en 1778 [B. Landais, « Gagner la loyauté... »]. 2, 3, 4, 7, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 20, 23, 29, 38, 41, 44, 47, 50, 51, 52, 55, 57, 59, 62, 63, 64, 70, 74, 87, 94, 95, 103, 107, 122, 123, 127, 132, 153
- Mayer (Johann Michael Mayer): contrôleur du district de Cenad en 1754, avant d'en prendre la tête l'année suivante. Il est ensuite nommé gouverneur à Ciacova (1761) et Vršac (1766). *I*
- Mehmed (Mehmed Paşa): gouverneur de Vidin. 49, 50, 113, 124
- Mercy (Anton Ignaz, comte de Mercy d'Argenteau, 1692-1767): conseiller privé et *General Zeugmeister* à la tête d'un régiment d'infanterie. Il est général commandant du royaume de Slavonie, commandant de la place d'Osijek, depuis 1753. *64*, *68*, *75*, *77*, *79*, *86*
- Metzger (Ludwig Metzger):

 Hadnagy [sous-lieutenant] de la
 milice, commandant la compagnie
 de Botoš. 45, 46, 55, 81, 82
- Mezerot (baron de Mezerot). 122
- Mickilsch (Mathias Mickilsch, mort en 1756): signalé comme secrétaire puis assesseur du tribunal régional. 81
- Milutinovics (Marinko Milutinovics): un des capitaines de la milice. Il officie à Kikinda où il dirige l'un des six « compagnies

supérieures » du Banat, formées par les troupes de confinaires de Kikinda, Botoš, Idwor, Vranjevo (aujourd'hui Novi Bečej), Mokrin et Melenze [OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, KT 357, f° 490 et 514]. *I*

Mustafa Paşa (Köse Bahir Mustafa Paşa, mort en 1765): grand vizir en poste depuis 1752, il se maintient au pouvoir après la mort du sultan Mahmoud I^{er} survenue le 13 décembre 1754. Il en est toutefois chassé dès février 1755 par le nouveau sultan Osman III, mais redevient grand vizir pendant quelques mois en 1756, avant de retrouver sa place sous le règne de son successeur Mustafa III, de 1763 jusqu'à sa mort. 17

(Wilhelm Neipperg Reinhard Reichsgraf von Neipperg, 1684-1774): d'origine souabe, participe à la prise de Timișoara puis 1716 est nommé précepteur de François-Étienne de Lorraine en 1724. Gouverneur militaire du Banat en 1737, il signe la paix de Belgrade en 1739, sans en avoir recu l'autorisation. Cela le conduit en prison jusqu'à l'avènement de Marie-Thérèse qui le réhabilite puis le nomme chef d'état-major en 1741. 103

Nenadović (Pavle Nenadović, 1703-1768): exarque du patriarche Arsenije IV Jovanović Šakabenta en 1737 puis évêque de Gornji Karlovac en 1742 et d'Arad en 1748. Il est élu métropolite serbe au congrès national de Sremski Karlovci en 1749. Il est connu pour sa défense ferme des privilèges illyriens auprès du gouvernement habsbourgeois et sa lutte contre toute tentative de conversion au catholicisme ou d'Union à l'Église romaine. 19n, 26n, 31n, 32, 41, 47n, 50, 111n

Nikloss (Jos[eph] Nikloss): commissaire du *Proviant-Amt*, responsable du rachat à l'administration des surplus de la dîme des céréales. *In*, *126*

Novakovics (Gabrilo Novakovics, mort en 1758) : fils aîné de Radan Novakovics, qui a combattu aux côtés des Impériaux contre les Ottomans à partir de 1692 à la tête d'une troupe installée à Cenad. Il succède à son père à la charge de 1744 [OeStA, lieutenant en FHKA, NHK, UK, BA, Fasz. 52, f° 178-179, KT 356, 12/08/1757]. Officier des confins militaires de la Maros et de la Tisza, il participe à la négociation visant à installer ses troupes dans le Banat en 1751-52 [DJAN-Timiş, Comandamentul General Bănătean, Pachetul Nr 16, nº 4, 28/101753, fº 8r]. Il devient ensuite Obercapitain des compagnies de la milice nationale du Banat, soit le grade le plus élevé des confinaires illyriens. Il décède au combat en Silésie en 1758 [OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, KT 356, f° 307, 25/03/1758]. 1, 4, 24, 29, 41, 99, 111n, 126, 145

Novakovics (Georgy Novakovics): fils cadet de Radan Novakovics et frère de Gavrilo Novakovics. Il obtient le grade de cornette pendant la guerre de succession d'Autriche. Après son arrivée dans le Banat en 1753, il est capitaine de la compagnie de la milice installée dans les villages de Melenze et Taraš. Engagé sur le front saxon au début de la Guerre de Sept Ans, il tombe malade et est rapatrié dans le Banat en 1758 [OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, KT 356, f° 177-180, f° 307 et 407]. *I*

Ohnesorg (Karl, Edler von Ohnesorg): conseiller de l'administration entre 1751 et 1762, il s'installe à son poste, alors aue l'administration régionale du Banat est encore sous tutelle militaire. Il s'agit d'un acteur central dans la transition vers l'administration civile. C'est aussi, en tant que « commissaire de guerre », un des conseillers chargé des rapports avec le commandement militaire local, en particulier les généraux Soro et Engelshoffen. 1, 11, 14, 52n

Osman (Osman Paşa): interprète ottoman. 49. 53

Panajoth (Ducca Panajoth):
capitaine des deux compagnies
inférieures de la milice,
responsable de la compagnie de
Botoš. 126

Paradis (Joseph Anton Paradis): assesseur du tribunal régional. 117, 120, 124

Paşa (non identifié, mort en août 1756): gouverneur d'Orşova. *50*, *65*, *107*, *111*, *113*, *124*

Peck (Johann Baptist Georg Edler von Peck, mort le 31 décembre 1756): signalé comme responsable des mines de Dognacea dans les années 1740. Conseiller des mines, il prend à ferme avec le conseiller de l'administration Brandenburg la mine de fer de Bocşan. Il exerce quelques mois en tant que conseiller de l'administration en 1756. 74, 151, 153, 155

Penckler (Heinrich Freiherr von Penckler, 1699/1700-1774): enfant de langue (Sprachknabe) à Istanbul dès 1719, il rend plusieurs services à la Monarchie habsbourgeoise auprès des dignitaires ottomans dans les années 1730 et 1740. En 1746, il est fait officiellement internonce impérial à Istanbul, c'est-à-dire ministre plénipotentiaire du souverain Habsbourg auprès de la cour ottomane. Il est élevé dans l'ordre équestre du Saint-Empire en 1747. De retour définitivement à Vienne en 1767, il est fait conseiller secret. 36, 47, 48, 49, 50

Perlas (enfants du couple Perlas: quatre fils et deux filles): en général. 8, 15, 123; Joseph (capitaine du régiment de Luzan, encaserné dans le Banat). 11, 13, 14, 123; Raymond Karl (mort en 1764: aîné de la fratrie, conseiller aulique, assesseur au tribunal suprême de justice, grand maître de l'argenterie du duché de Styrie). 123, 137, 140, 141, 142

Perlas (Maria Anna Sinzendorf, épouse Perlas, 1712-1780): fille du comte Karl Michael Tobias von Sinzendorf-Ernstbrunn (1686-1762) et de Maria Aloisia von Sinzendorf-Ernstbrunn, née von Verdenberg (1688-1722), avec qui François Perlas s'est marié le 2 juillet 1729. Elle est reçue Dame de la Croix en 1730. 2, 3, 6, 8, 10, 14, 15, 16, 17, 25, 32, 33, 35, 46, 47, 48, 50, 51, 61, 62, 70, 95, 117, 122, 123, 135, 136, 137, 140, 141, 154

Petazzi (Benvenutto Sigmund, comte de Petazzi di San Servolo): originaire de Trieste, il sert principalement dans les confins croates, où il dirige un régiment d'infanterie. 141

Plasch (Johann Georg Plasch, 1698-1768): gouverneur de district de Caransebeş (1745), c'est un artisan central du passage de l'administration régionale sous juridiction civile, à laquelle il participe en tant que commissaire provincial (1751) puis conseiller de l'administration (1751-1768). 1, 14, 108, 140

Popović (Georgije Popović, 1700-1757) : évêque serbe orthodoxe de Niš, il prend parti pour les Habsbourg lors de la guerre austro-ottomane de 1737-39, ce qui le contraint à s'enfuir dans la monarchie dès 1737. Il est nommé évêque orthodoxe de Timișoara en 1745 (AV, F5, fasc. 2C, N° 17, 24 et f° 116, 24/2/1745). Il est responsable du lancement de la construction de la cathédrale et du palais épiscopal sur la place principale (aujourd'hui Piața Unirii) de Timișoara [OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, KT 264, 1757-1768, f° 29, 6/6/1755]. 1, 19,

41, 47n, 50, 76n, 77, 92, 93, 106, 107

Poppovics (Lazar Poppovics): vice-Obercapitain de la milice. Il reprend le commandement de la milice à la mort de Gabrilo Novakovics en 1758. Il siège à Vranjevo (OeStA, FHKA, BA, Fasz. 52, KT 357, f° 514). 1, 24, 111n

Purgstal (Johann Wenzel Graf von Purgstal, 1724-1785): frère de la comtesse de Sauer, officier de la *Repraesentation und Cammer* de Styrie. Il est connu dans les années 1760 pour avoir fait la promotion des expériences agronomiques menées sur ses domaines. 87

Rakitievith (Sava Rakitievich): capitaine de la milice, responsable de la troupe de Mokrin. 126

Ratsch (Franz Xaver Tobias Johann Ratsch, Edler von Neuhoff, 1714-1787): Concipist en 1755, il gravit rapidement les échelons. Il est signalé comme secrétaire de la chancellerie en 1761. Il siège enfin en tant que conseiller de l'administration régionale de 1764 à 1778. 14, 15

Reuber (Johann Wilhelm Reuber, Freiherr von Reuben): Oberstleutnant, commandant militaire de la place de Pančevo depuis 1748. Élevé dans l'ordre équestre de la noblesse des pays héréditaires. 24, 38, 39, 55, 63, 68n, 72n, 74n, 89n, 96n

Rivière (Lieutenant de la Rivière) : commandant militaire de Banastka Palanka, où est stationné le régiment de Clerici. 79, 96

- **Römer** (Carl Joseph **Römer**): ingénieur provincial du Banat jusque dans les années 1760. *11*, *105*
- Rossi (Clemente Nobilus de Rossi, 1686-1771): originaire Mantoue, il se rend dans le Banat en tant qu'abbé en 1735. Il est responsable de l'immigration de colons italiens chargés développer l'industrie de la soie dans la province. Jusqu'en 1746, il signalé comme desservant le village en partie italophone de Mercydorf (Carani). Il est nommé chanoine en 1749 puis vicaire général en 1758. 46
- Salbeck (Johann Jakob Josef Salbeck de Petris, 1700-1760): il est signalé comme receveur du sel à Lippa en 1729 jusqu'à la fin des années 1730. Il devient ensuite conseiller de l'administration du Banat en 1754 et le reste jusqu'à sa mort. 15, 108
- **Sartori** (Joseph **Sartori**, mort en 1756) : assesseur du tribunal régional. *130*
- Sauer (Johann Christoph Thadäus Franz Walburg Cajetan Graf Sauer von und zu Ankenstein, Freiherr von Kopiak, 1718-1793): conseiller du Banat de 1753 à 1757. En tant que premier conseiller, il dirige l'administration en l'absence de François Perlas. Il vit à Timișoara avec son épouse, la comtesse Kajetana Maria Walpurga Elisabeth von Sauer zu Ankenstein, née Purgstal (1722-1778). 15, 16, 17, 20, 23, 33, 37, 39, 41, 42, 43, 44, 46, 47,

- 48, 50, 51, 52, 56, 63, 65, 66, 67, 78, 87, 88, 95, 104, 117, 119, 120, 121, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 130, 131, 132, 135, 136, 139, 140, 141, 148
- Schaffgotsch (Johann Ernst Wilhelm, Graf von Schaffgotsch, 1704-1766): président de la *Reprae*sentation und Cammer en Styrie. 87
- Schickelgrueber (Ernst Johann von Schickelgrueber, 1717-1761): contrôleur du district de Vršac en 1738, de Banatska Palanka en 1741, de Sînnicolau Mare en 1751. Il est gouverneur du district de Lugoj en 1754-56, puis de Vršac en 1756-61. Gouverneur général (Oberverwalter) depuis 1759. 54n, 56n
- Schmidt (Andreas Schmidt): vicegouverneur dans le district de Cenad depuis au moins 1745, il est nommé contrôleur à Lugoj en 1755. 1
- Schwachheim (Josef Peter, Graf von **Schwachheim**, 1707-1775): il remplace Heinrich von Penckler à Istanbul en 1755 en tant que représentant permanent du souverain Habsbourg. Néanmoins, il ne possède pas encore le titre d'internonce à cette date, mais seulement celui d'interprète de cour. Il occupe ce poste jusqu'en 1762. Après un séjour à Vienne, il revient à Istanbul avec le rang d'internonce entre 1769 et 1771. Il est élevé à la dignité comtale par Joseph II en 1767. 39, 46n, 68, 71, 74, 77, 85n, 100, 107, 110, 126

- Seeberg (Martin Wenzel Freiherr von Seeberg, 1707-1766): conseiller aulique auprès de la Chancellerie transylvaine, commissaire impérial en Transylvanie depuis 1753. 114, 116, 127
- (Hilarius Serangeli Joseph Serangeli): capitaine (Hauptmann) d'origine italienne. Il est chargé en 1751, pour quatre ans, de promouvoir l'élevage du ver à soie dans le Banat. Nommé Obristlieutenant dans les années qui suivent, s'illustra pendant la guerre de Sept Ans en tant que chef des soldats de la milice régionale du Banat partis sur le front saxon. Le peu d'estime qu'il a pour la discipline de ses hommes est l'occasion d'une rupture avec François Perlas en 1758 [OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, KT 357, 1758, f° 718, 795 et 802]. 17, 18
- Simonovics (Augustin Ruppert Simonovich) : interprète rascien du tribunal régional jusqu'en 1756. 133
- Skerbenski (Baron de Skrbensky von Hrzistie) : major du régiment du Portugal. 66, 69
- Sorinka (Mihailo Sorinka): capitaine de la milice au milieu des années 1750. Il devient *vice-Obercapitain* en 1758. *24*, *154*
- Soro (Johann Sebastian, Graf von Soro-Saurau, mort en 1761): commande un corps-franc italien pendant la guerre de succession d'Autriche. Il est général commandent la citadelle de Timişoara entre 1752 et 1761. 1, 2, 5, 10, 11, 16, 20, 23, 63, 68, 70

- Stanislavich (Nikolaus Nobilus von Stanislavich, 1694-1750): gardien de l'ordre franciscain bulgare à Craiova, en Olténie, avant d'être investi évêque de Nicopole en 1725 puis administrateur apostolique de la Petite Valachie en 1732. Après la paix de Belgrade et le retrait Autrichiens d'Olténie, il est placé sur le siège épiscopal du Csanád en 1740. Il est le responsable de l'installation des « Bulgares catholiques » ou « Pauliciens » émigrés de l'Empire ottoman vers l'Olténie puis le Banat dans les années 1740. *11*
- **Steindel** (prénom inconnu) : ingénieur-conducteur civil du Banat. *122*
- Stockhausen (prénom inconnu): major des ingénieurs militaires. 127
- **Theodorovich** (Silvester **Theodorovich**): évêque orthodoxe de Modon (Μεθώνη) en Morée *107*
- Unrein (Christoph Ludwig Unrein): fils de Georg Unrein, gouveneur du district de Banatska Palanka en 1725-26. Il est vice-gouverneur du district de Banatska Palanka jusqu'en 1753, puis gouverneur du même district de 1753 à 1762. 41
- Uracca (Freiherr puis Graf Hyacinth von Uracca): officier du régiment de Luzán. Signalé comme gouverneur d'Arad dans les années 1760. 63, 117
- Vancea (Petru Vancea, mort en 1776): chef d'une bande de brigands de la haute vallée de la Temes dans les années 1730, il

s'engage dans les troupes impériales en 1738 et sauve quelques semaines plus François de Lorraine, époux de Marie-Thérèse et futur empereur, des griffes des Ottomans. Après cet exploit, Petru Vancea est nommé commandant des milices frontières, les Plaiaschen, composées en partie d'anciens bandits. Il reste actif dans les montagnes qui séparent le Banat de la Valachie et de l'est de la Serbie à la tête d'un groupe d'une trentaine d'hommes jusqu'à sa mort, en 1776. L'épisode du sauvetage du futur empereur est à l'origine de plusieurs légendes, faisant de Petru Vancea le haïdouk le plus célèbre du Banat (A. Röder, « Der Räuber und der Herzog: Erzählen im interkulturellen Raum », dans Wolf (éd.), Historische Regionen und ethnisches Gruppenbewusstsein in Ostmittel- und Südosteuropa, Munich, 2010, p. 529-550). 11, 14, 43, 54

Vázquez (Juan Jacinto Vazquez y Vargas, comte de Pinos Puente, 1681-1754): originaire d'une grande famille espagnole, ce dernier prend le parti de Charles VI et quitte la péninsule en 1715. Il se marie avec une des sœurs de François Perlas, Maria Ignàsia. 3

Villars (Alexandre de Villars): lieutenant-capitaine commandant de Zemun. Cette localité, située en Syrmie, sur la rive gauche de la Save, en face de Belgrade, voit passer la plus grande partie des hommes et des marchandises se rendant vers Buda et Vienne par la voie de terre. 58, 63, 105, 111, 138

Vojn (Marco **Vojn**): sujet russe originaire de Smolensk. *107*

Wagner (Peter Johann Wagner, 1711-1761): vice-gouverneur dans le district de Lugoj en 1737-38, puis contrôleur de Lugoj en 1739, il est ensuite nommé gouverneur du district de Mehadia en 1751-57, de Sînandrei en 1757-59. 11, 14, 56n

Wallis/Valis (Franz Wenzel, Graf von Wallis, 1696–1774): il commence à servir dans l'armée pendant la guerre austro-turque de 1716-1718. Il devient conseiller aulique de guerre en 1736. Il est général commandant de Transylvanie de 1751 à 1760 et reçoit à ce poste la dignité de Feldmarschall. Son épouse est Maria Rosa Regina, comtesse de Thürheim (1705-1770). 26, 54, 91, 105n, 109

Wittovky (Franz Xaver Wittofszky, 1713-1758): originaire de Syrmie, il est vice-gouverneur de Pančevo en 1738 puis de Banatska Palanka en 1739-42, avant d'être nommé gouverneur du district de Pančevo en 1744-49, d'Orşova en 1749-51, de Sînandrei en 1751-52 puis de Caransebeş de 1752 à sa mort. 54n, 56n

Živanović (Sinesije Živanović, 1711-1768): évêque orthodoxe d'Arad de 1749 à sa mort. Soutenu par son métropolite, ce prélat est en conflit avec les autorités impériales qui contestent l'étendue de sa juridiction pastorale vers le

nord, dans la région de Bihar, où l'Église unie de rite grec, soutenue par Vienne, tente de séduire de nouveaux fidèles. 41

INDEX LOCORUM

Les nombres en italique renvoient au numéro des lettres (« n » : en note de bas de page)

Albanie 67

Allemagne 106

- Almăj (région montagneuse isolée du sud-est du Banat, aujourd'hui Roumanie). Almás [hon], Almasch [all]. 1, 96
- Arad (royaume de Hongrie, aujourd'hui Roumanie). Arad [hon], Arad [all]. 7n, 40, 41, 107, 134
- **Bács** (Comitat du royaume de Hongrie, aujorud'hui en Hongrie et Serbie). Vacie [fr.) 40
- **Băile Herculane** (Banat, aujourd'hui Roumanie). Bains d'Hercule [fr]. 12. 65
- Banatska Palanka (Banat, aujourd'hui Serbie). Újpalanka [hon], Uypalanka [all]. 20, 22, 23n, 24, 52, 59, 72, 77, 79, 96
- **Bega** (canal, creusé à partir des années 1730, il longe la Bega par le sud). *9*, *11*, *14*
- **Bega** (rivière, affluent de la Tisza, traverse la ville de Timișoara). Bega [all et ro], Béga [hon], Begej [srb]. **96**
- Bela Crkva (Banat, aujourd'hui Serbie). Fehértemplom [hon], Weiskirchen [all]. 28, 39, 40, 46, 52, 104
- Belgrade (Empire ottoman, aujourd'hui Serbie). Beograd [srb] Belgrád [hon], Belgrad [all]. 3, 9, 11, 12, 14, 17, 19, 20, 21, 22, 23,

- 24, 26, 28, 29, 30, 31, 34, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 62, 66, 67, 68, 70, 71, 72, 74, 75, 77, 78, 81, 82, 84, 85, 86, 88, 89, 90, 93, 95, 97, 99, 101, 102, 103, 105, 107, 109, 111, 113, 114, 124, 125 126, 128, 129, 133, 138, 140, 146, 149, 152, 154, 155
- Bender (Moldavie). 52
- **Borča** (Banat, aujourd'hui Serbie). Porscha/Borscha [all]. *22*, *66*
- Borec (Empire ottoman, aujourd'hui Serbie : île du Danube aujourd'hui disparue. Située près de Hladne Vode [Dojni Milanovac], en face de Sviniţa. Visible sur la carte MNL-OL, S 11, N° 715/13). 45, 46, 47, 48, 49
- Bosnie 62, 64, 69, 70, 71, 72, 127, 131, 137, 138, 139, 141, 143, 144, 146, 148, 149
- Braşov (Transylvanie, aujourd'hui Roumanie). Brassó [hon], Kronstadt [all]. 101, 102, 104, 105, 107, 108, 109, 111, 113, 114, 126
- **Brod** (Croatie, aujourd'hui Croatie). 38
- **Bucarest** (Valachie, aujourd'hui Roumanie). București [ro]. *130*
- **Buda** (royaume de Hongrie, aujourd'hui Hongrie). Bude [fr], Ofen [all]. *1, 41, 108*

- **Buteni** (royaume de Hongrie, aujourd'hui Roumanie). Buttyin [hon]. *124*
- Carani/Mercydorf (Banat, aujourd'hui Roumanie). 46
- Caransebeş (Banat, aujourd'hui Roumanie). 9, 11, 17, 28, 36, 39, 54, 56, 65, 108, 150
- Cerna (rivière se jetant dans le Danube au niveau d'Orşova, Banat, aujourd'hui Roumanie). 65
- Ciacova (Banat, aujourd'hui Roumanie). Csacova [hon], Tschakowa [all]. 2
- Cibuklija (Banat, aujourd'hui Serbie: île du Danube située en amont de Banatska Palanka). 51, 59n
- **Cornia** (Banat, aujourd'hui Roumanie). *60*
- Coşava (Banat, aujourd'hui Roumanie). Kossó [hon], Coschova [all]. 108, 155
- Croatie 16, 26, 29, 30, 36, 38, 46, 141, 148
- Danube 12, 45, 47, 51, 54, 55, 59, 66, 72, 75, 77, 90, 97, 107, 114, 128, 154
- **Dobra** (Transylvanie, aujourd'hui Roumanie). *108*
- **Dognacea** (Banat, aujourd'hui Roumanie). Dognácska [hon], Tornaschko [all]. **20, 39**
- **Édirne** (Adrianople [fr]) 123, 124, 126, 127
- Eubée (Negroponte [fr]) 40, 41, 74, 146
- **Fabric** (faubourg oriental de Timișoara). Fabrique [fr]. *14*

- **Făget** (Banat, aujourd'hui Roumanie). Facsád [hon], Fatschet [all]. *141*
- France 106
- Gênes (Italie). Genova [ita]. 130
- Grebenac (Banat, aujourd'hui Serbie). Grebenc [hon], Grebenz [all], Grebenaţ [ro]. 51, 75, 90, 97
- **Győr** (royaume de Hongrie, aujourd'hui Hongrie). Raab [all]. *1, 109*
- Hauenstein (comté en Autriche antérieure, aujourd'hui Allemagne, Baden-Württemberg). 59
- Hongrie 1, 5, 16, 39, 41n, 42n, 26, 40, 106, 108, 112, 126, 127, 130, 137
- **Idrija** (Carniole, aujourd'hui en Slovénie). **38**
- **Idvor** (Banat, aujourd'hui Serbie. Un des villages de la milice illyrienne). Torontáludvar [hon]. **154**
- Istanbul (Empire ottoman, aujourd'hui Turquie). Konstantinopl [all], Constantinople [fr]. 11, 12, 14, 17, 35, 40, 41, 46, 52, 60, 61, 63, 64, 66, 69, 67, 68, 70, 71, 86, 91, 97, 100, 107, 110, 118, 123, 124, 125, 127, 130, 131, 141
- Italie 3, 8, 15, 17, 39, 70, 95, 107, 110, 130
- Jupalnic (Banat, aujourd'hui Banat). Schupaneck [all], Nagyzsuppány [hon]. 65, 107, 109, 126
- **Kajtasovo** (Banat, aujourd'hui Serbie). Gajdás [hon], Gaitasol [all]. *51*, *74*, *90*, *97*
- **Kecskemét** (royaume de Hongrie, aujourd'hui Hongrie). Ketschkemét [all]. *1*, *40*

- Kikinda (Banat, aujourd'hui Serbie. Un des villages de la milice illyrienne). Nagykikinda [hon], Gross Kikinda [all]. 29, 105, 126
- **Kolari** (Empire ottoman, aujourd'hui Serbie). Kollar/Colar [all]. *35*, *36*, *37*, *38*, *66*, *69*, *74*
- **Kovin** (Banat, aujourd'hui Serbie). Temeskubin [hon], Cubin [all]. **66**
- Lipova (Banat, aujourd'hui Roumanie). Lippa [hon], Lippa [all]. 5, 39, 56, 108
- Lisbonne (Portugal). 63
- Lugoj (Banat, aujourd'hui Roumanie) Lugos [hon], Lugosch [all]. 4, 16, 28, 46, 47, 54, 56, 65, 108, 127, 131, 132, 135, 136
- Maros (rivière, affluent de la Tisza, borde le Banat au nord). Maros [hon], Mureş [ro], Marosch [all]. 41, 96, 123, 124
- Mehadia (Banat, aujourd'hui Roumanie). Mehadia [hon], Mehadia [all]. *In*, *9*, *11*, *12*, *14*, *28*, *47*, *52*, *53*, *54*, *55*, *56*, *65*, *97*, *107*, *114*, *142*
- Mirijevo (Empire ottoman, aujourd'hui Serbie). Mirova [all].
- Mokrin (Banat, aujourd'hui Serbie Un des villages de la milice illyrienne). *1n*, *29*, *31*, *105*, *126*
- Moldavie (Moldau [all]) 107, 108
- Moukatchevo (Royaume de Hongrie, aujourd'hui Ukraine). Munkács [hon] Мукачево [ukr]. 40
- **Nera** (rivière, Banat, aujourd'hui Roumanie). *51*
- Niš (Empire ottoman, aujourd'hui Serbie). Nissa [all]. 62, 95, 98, 101

- **Novi Kneževac** (Banat, aujourd'hui Serbie). Török Kanizsa [hon], Türkisch Canischa [all]. *1*
- **Novi Kneževac** (Banat, aujourd'hui Serbie). Magyar Kanizsa [hon], Hungarisch Canischa [all]. *18*
- Oraviţa (Banat, aujourd'hui Roumanie). Oravicabánya [hon], Orawitza [all]. 15, 20, 68
- Orşova (Empire ottoman, aujourd'hui Roumanie). Orsova [hon], Orschova [all]. 11, 23, 50, 56, 62, 65, 92, 93, 103, 107, 108, 111, 112, 113, 114, 124, 126, 127, 128, 149
- Pančevo (Banat, aujourd'hui Serbie).
 Pancsova [hon], Pantschova [all].
 2, 9, 20, 22, 23, 28, 29, 30, 31, 35,
 37, 38, 39
- **Peciu Nou** (Banat, aujourd'hui Roumanie). Ùjpécs [hon], Uypécs [all]. *39*
- Petrovaradin (Confins de Syrmie, aujourd'hui Serbie). Perterwardein [all.]. 43, 68, 77, 79, 80, 86, 96
- **Pișchia** (Banat, aujourd'hui Roumanie). Hidasliget [hon], Brukenau [all]. 39
- **Plovdiv** (Empire ottoman, aujourd'hui Bulgarie). Philippoupoli/Φιλιππούπολη [gr], Пловдив [bul], Filibe [tr]. *127*, *130*
- Požarevac (Empire ottoman, aujourd'hui Serbie). Passarowitz [all]. 72
- Ram (Empire ottoman, aujourd'hui Serbie. Village situé en face de Banatska Palanka, sur le Danube). 54, 64, 72, 75
- Russie 4n, 5, 11, 40, 52, 77, 86, 107, 146

- Sânnicolau Mare (Banat, aujourd'hui Roumanie). Nagy-szentmiklós [hon], Groß Sankt Nikolaus [all]. 1, 130, 133, 134, 135
- **Save** (rivière, affluent du Danube). Sava [srb et cro], Száva [hon]. *128*
- Serbie 40n, 70, 109, 114, 117, 124, 127, 128, 131, 148, 149
- **Serrès** (Empire ottoman, aujourd'hui Grèce). Σέρρες [gr]. *12*
- **Sibiu** (Transylvanie, aujourd'hui Roumanie). Hermannstadt [all], Nagyszeben [hon]. *126*
- **Sînandrei** (Banat, aujourd'hui Roumanie). Temesszentandrás [hon], Sankt Andreas [all]. *1, 39*
- Slavonie 14, 29, 36, 53, 54, 60, 63, 65, 67, 68, 69, 70, 75, 94, 95, 107, 110, 113, 124, 127, 141
- **Sremska Mitrovica** (Syrmie, aujourd'hui Serbie). *133*
- Sremski Karlovci (confins militaires slavons, aujourd'hui Serbie). Karloca [hon], Karlowitz [all]. *3n*, *19n*, *31*, *39n*
- **Surduk** (Syrmie, aujourd'hui Serbie). Szurdok [hon], Surdock [all]. *113*
- Sviniţa (Banat, aujourd'hui Roumanie). Szvinice [hon], Swiniza [all]. 45, 46, 47, 49, 64
- **Szeged** (royaume de Hongrie, aujourd'hui Hongrie). Segedin [all]. *1*, *3*, *4*, *136*
- **Thessalonique** (Empire ottoman, aujourd'hui Grèce). Θεσσαλονίκη [gr], Selanik [tr]. *130*
- Timişoara (Banat, aujourd'hui Roumanie). Temesvár [hon], Temišvar [srb], Temeswar [all]. *1*, *2*, *4*, *5*, *10*, *14*, *16*, *19*, *20*, *38*, *43*,

- 70, 84, 96, 97, 101, 106, 107, 117, 127, 140, 141
- **Timişu de Jos** (Transylvanie, aujourd'hui Roumanie). Untertemesch [all] Alsótömös [hon]. *54*, *55*, *59*, *62*
- **Tisza** (rivière, affluent du Danube, bordant le Banat à l'ouest). Theiß [all], Tisa [ro]. 1, 96, 126
- **Tokaj** (Royaume de Hongrie, aujourd'hui Hongrie). *40*
- Transylvanie 14, 26, 39, 53, 54, 56, 59, 62, 63, 68, 88, 101, 104, 105, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 123, 124, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 133, 134, 137, 139, 140, 141, 143, 144, 149, 153
- Trieste 95, 107
- Valachie 11, 12, 54, 56, 59, 62, 63, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 116, 117, 117, 120, 121, 123, 124, 127, 128, 130, 131, 133, 137, 139, 140, 141, 143, 149, 153
- Venise 10, 95, 107, 130, 148
- Vidin (Empire ottoman, aujourd'hui Serbie). Vidin [all]. 11, 17, 49, 50, 62, 103, 107, 113, 124, 126, 127, 128
- Vienne. Bécs [hon], Wien [all]. 1, 2, 4, 10, 14, 15, 16, 17, 18, 25, 33, 36, 40, 54, 67, 70, 71, 76, 77, 95, 99, 100, 107, 117, 122, 124, 126, 140, 150
- **Vranjevo** (Banat, aujourd'hui intégré à Novi Bečej, en Serbie). Franjova [hon et all]. *111*
- Vršac (Banat, aujourd'hui Serbie). Versec [hon], Werschetz [all]. 20, 22, 28, 36, 39, 44, 55, 56, 66, 104

Zemun (Syrmie, aujourd'hui Serbie).
Zimony [hon], Semlin [all]. 53,
54, 58, 62, 63, 66, 72, 75, 97, 105
Zrenjanin (Banat, aujourd'hui
Serbie). Nagybecskerek [hon],
Gross Betschkerek [all]. 40, 106

INDEX RERUM

Les nombres en italique renvoient au numéro des lettres (« n » : en note de bas de page)

- Administration militaire (rapport avec l'administration militaire) 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 20, 22, 23, 24, 28, 32, 38, 39, 43, 44, 45, 47, 51, 52, 55, 56, 60, 63, 64, 65, 66, 68, 70, 72, 75, 77, 79, 84, 86, 89, 91, 96, 104, 105, 107, 108, 109, 125 Administration par écrit: voir Courrier Administration régionale (Landesadministration): voir Officiers Aménagement urbain 2, 4, 5, 9, 14, 43, 84, 101, 106, 127, 141 Argent (transfert d'argent) 32, 35, 36, 38, 46, 49, 66, 71, 74, 81, 82, 85, 100, 124, 126, 152, 153, 154 Asile: voir Frontière Bains 12, 65 Bandit/ banditisme 70, 105, 130, 131, 132 Bateau/ navigation (sur le Danube) 12, 23, 41, 43, 51, 59, 77, 96, 128 Canaux / travaux hydrauliques 15,
- Cartographie/ arpentage 105 Casernes 9, 28, 36, 65, 101, 104, 106, 115
- Cathédrale catholique 4, 11, 13, 15, 19, 20, 47, 97

Cérémonial:

43

- dans l'Empire ottoman 49, 50, 65, 88
- dans la Monarchie habsbourgeoise 1, 4, 7, 19, 20, 22, 23, 36,

- 44, 47, 49, 51, 97, 122, 133, 135, 138, 144, 153
 préséance du président 2, 8, 10,
- Chambre aulique viennoise (Hofkammer) 4, 83

15, 45, 47, 123

- Chancellerie d'État (Geheime Hofund Staatskanzlei) 29, 59, 62
- Clergé catholique 2, 14, 19, 20, 23, 39, 44, 46, 47, 97, 116, 144
- Clergé orthodoxe 2, 19, 26, 31, 41, 44, 46, 47, 50, 76, 105, 106, 109, 144, 153
- Clientélisme : voir Économie de la grâce
- Climat 6, 8, 16, 17, 25, 37, 39, 42, 96, 98, 103, 107, 108, 115, 119, 120, 121, 123, 126, 127, 132, 141
- Colonisation 59
- Comitats hongrois 107, 124, 126, 127
- Commando militaire du Banat : voir Administration militaire
- Commerce 9, 24, 38, 53, 54, 60, 65, 69, 107, 108, 109, 124, 126, 143, 149, 150
- Confessions/ relations interconfessionnelles 105, 106
- Conseil aulique de guerre (Hofkriegsrat) 4, 63, 64, 69, 74, 75, 86, 91, 125, 141
- Contrebande 26n, 49, 131, 132 Corruption 8, 10, 14, 15, 16, 123 Corvée 14

Courrier (organisation du courrier) 3, 9, 22, 24, 24, 26, 41, 55, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 69, 71, 73, 75, 79, 85, 91, 93, 103, 108, 109, 117, 124, 125, 126, 127, 130, 149

Députation sanitaire aulique 104, 107, 109, 111, 113, 124, 125, 126, 129

Désertion 77, 96, 105 Dettes privées 14, 94, 95 Diplomatie :

- internonce à Istanbul (représentant de l'empereur auprès du sultan) 35, 46, 50, 51, 52, 59, 68, 71, 77, 100, 107
- interfrontalière 14, 21, 23, 24, 35, 37, 38, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 59, 64, 65, 68, 71, 72, 74, 75, 79, 84, 88, 90, 91, 95, 96, 97, 105, 107, 113, 124

District (division administrative du Banat) 1, 4, 14, 15, 27, 36, 39, 51, 56, 65, 66, 93, 105, 153

Domestiques 1, 4, 9, 11, 16, 65, 70, 88, 124

Dons (présents échangés avec les dignitaires ottomans) 8, 11, 15, 23, 37, 38, 39, 47, 65, 72, 123, 137

Douanes 26, 69, 124

- Economie de la grâce 3, 9, 10, 15, 27, 38, 67, 70, 79, 82, 88, 93, 99, 100, 117, 123
 - lettre de recommandation 17, 77, 82, 99, 103, 122

Émigration

- vers l'Empire ottoman 30, 40, 51, 52, 53, 54, 59, 65, 70, 75, 79, 90, 94, 97
- vers la Russie 4, 5, 86, 93

Entrepôt : voir Grains Épidémie : voir Santé

Espionnage 10, 11, 12, 17, 26, 67, 72, 86, 107, 113, 124

Fidéicommis, finances personnelles de Perlas **8**, **10**, **14**, **38**, **51**, **70**, **117**

Fièvres: voir Santé

Frontière:

- conflit frontalier 47, 48, 49, 51, 59, 64
- droit d'asile 24, 30, 33, 37, 55, 56, 60, 62, 67, 75, 77
- postes de surveillance à la frontière (*Csarták*, *Wachthaus*) 22, 23, 24, 41, 47, 48, 50, 51, 52, 56, 59, 65, 67, 75, 77, 79, 84, 85, 86, 96, 99, 109, 114, 124, 129, 131

Gouvernement ottoman 86

Grains:

- entrepôt pour les grains 26n, 72, 93
- politique frumentaire 4, 48, 49, 72, 93, 110, 124, 126

Grec (marchand) 67

Gubernium de Transylvanie 101, 104, 108, 109

Haan (auberge et marché clos réservé aux marchands ottomans) 38

Impôts 4, 8, 39, 51, 69, 70, 72, 80, 93, 100, 101, 124, 148

Inspection:

- **commission d'enquête** (envoyée à Belgrade par le sultan) *67*, *68*, *70*, *72*, *73*, *78*, *81*
- visites (d'inspection du Banat par François Perlas) 20, 22, 29, 31, 37, 51, 65, 99, 104, 105, 145

Interprétariat : voir Langues

Jésuites église 15, 19, 47, 109, 135; paroisse 20

Juifs 11, 17, 27, 43

Justice (administration de la justice) **46**, **74**, **93**

(premier magistrat communauté villageoise) 1 Langues 23, 35, 39, 64, 84, 89, 95, 97, 103, 106 **Lazaret : voir Santé (Quarantaine)** Lettre de recommandation : voir Économie de la grâce Logement (logement de Perlas à Timișoara) 2, 4, 5, 10, 11, 14, 36, 51, 122 Médicaments : voir Santé **Milice: voir Troupes** Mines 20, 38, 68, 113, 153 Monnaies 16, 26, 80 Musique 1, 7, 20 Ober-knèze (responsable élu d'un canton) 1 Officiers: - nominations 14, 15, 23, 36, 39, 46, 51, 66, 74, 120, 123, 133 organisation de l'Administration régionale (Landesadministration) 1, 15, 16, 23, 36, 37, 39, 40, 46, 47, 48, 49, 51, 56, 60, 65, 66, 74, 93 - punition/ enquête 11, 14, 16, 65, 99 - pensions retraites 38, 93, 94 - traitement 8, 15, 51, 77 Passeport 5, 23, 68, 74, 86, 95, 96, 97, 102, 107, 109, 155 Patronage: voir Économie de la grâce Pêche 11, 17, 45, 46, 47, 48, 49, 75 **Pensions** (de cour) *8*, *123* Plaintes 22, 26, 27, 28, 29, 31, 36, 50, 59, 65, 68, 79, 91, 93, 97, 99, 104, 105, 126, 128, 145 **Plajaschen**: voir Troupes Police (organisation de la police à

Timișoara) 4, 5, 9, 14

Politique frumentaire : voir Grains

Préséance : voir Cérémonial Procession religieuse 19, 20, 97 Proviant-Amt: voir Grains Quarantaine : voir Santé **Ouête** 107 Ramadan 28 Récolte : voir Grains Révolte (de Belgrade) 22, 23, 24, 37, 39, 40, 41, 50, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 62, 63, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 77, 78, 84, 85, 92, 113, 146 Rixe (privée) 38, 84, 86, 91 Rumeurs 11, 24, 40, 62, 77, 95, 107, 108, 117, 137 Santé: - épidémie 12, 53, 54, 55, 56, 58, 59, 62, 69, 70, 74, 78, 95, 97, 98, 101, 102, 105, 107, 108, 109, 110, 112, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 123, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 134, 135, 137, 138, 139, 141, 143, 144, 146, 148, 149, 153, 155 - quarantaine (Contumaz) 9, 14, 38, 52, 53, 54, 55, 56, 59, 62, 64, 65, 72, 107, 108, 109, 110, 113, 114, 116, 117, 124, 125, 126, 127, 128, 138, 139, 142, 143, 148, 149, 155 maladies (santé des correspondants) 2, 3, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 25, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 39, 42, 43, 46, 47, 48, 50, 51, 56, 57, 59, 65, 66, 70, 78, 81, 99,

108, 117, 118, 119, 120, 121, 122,

123, 124, 125, 126, 127, 128, 129,

130, 131, 132, 133, 134, 135, 136,

- médicaments 16, 26, 35, 43, 50,

138, 139, 140, 142, 151

59, 117, 119, 120

Secret (mode de gouvernement) 11, 12, 14, 17, 22, 24, 26, 30, 35, 52, 56, 60, 63, 72, 91, 97, 127

Sociabilité (accueil des voyageurs de qualité) **83**, **123**

Te Deum 7, 44, 47, 51, 153

Torture 91

Traités internationaux (avec l'Empire ottoman) 33, 34, 45, 46, 47, 51, 52, 55, 56, 59, 60, 64, 72, 77, 81, 88, 108

Troupes habsbourgeoises:

- troupes réglées 16, 22, 28, 39, 41, 47, 51, 54, 55, 60, 65, 95, 97, 104, 106, 107, 108, 109, 114, 115, 117, 121, 125, 129, 130, 131, 134, 135, 137, 140, 141, 150, 151
- *Plajaschen* (milice des frontières) *14*, *43*, *56*, *109*, *125*
- milice (Land-, Nationalmilitz) 1, 4, 5, 11, 14, 16, 17, 19, 22, 24, 26, 29, 31, 36, 39, 41, 45, 46, 47, 51, 55, 60, 69, 76, 77, 79, 81, 82, 84, 96, 99, 104, 105, 106, 108, 109, 111, 114, 116 125, 126, 127, 129, 130, 131, 135, 145, 147, 153, 154

Troupes ottomanes:

- Alayli 52, 62, 67, 70, 73, 113
- Bosniaques 62, 69, 72
- janissaires 56, 62, 67, 68, 70, 74, 86, 95, 97

Visites d'inspection: voir Inspection

Vivres (livraison en Turquie) 21, 22, 23, 69, 72, 93, 97, 105, 125

Voyage (vers Vienne) 17, 18, 26, 32, 33, 35, 76, 95, 99, 103, 107, 126

Wasserschub (déportation vers le Banat de détenus de droit commun) 16, 17, 150

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Lettres	35
Bibliographie	285
Index nominum	291
Index locorum	305
Index rerum.	310

Volumes parus dans la collection « Bibliothèque de l'Institut d'Études Sud-Est Européennes » (BIESEE)

- 1. N. Iorga, *Histoire des États balkaniques à l'époque moderne*, édition par Andrei Pippidi et Andrei Timotin, 2018, 380 p.
- 2. Nicolae-Şerban Tanaşoca, *Études byzantines et balkaniques*, édition par Oana Iacubovschi et Andrei Timotin, 2018, 314 p.
- 3. Viorel Panaite, News in England on the Great Turkish War (1683-1699), 2018, 200 p.
- 4. Virgil Cândea, *Histoire des idées en Europe du Sud-Est (XVII^e-XVIII^e siècles)*, éditeurs Ioana Feodorov et Mihai Ţipău, 2018, 349 p.
- 5. Maria Ana Musicescu, *Tradition et innovation dans l'art du Sud-Est européen du XV^e au XIX^e siècle*, édition par Oana Iacubovschi, 2019, 279 p.
- 6. Elena Siupiur, *Die deutschen Universitäten und die Bildung der Intelligenz in Rumänien und den Ländern Südosteuropas im 19. Jahrhundert*, 2019, 320 p.
- 7. Un siècle d'études sud-est européennes en Roumanie. Bilan historiographique, édition par Andrei Timotin, 2019, 310 p.
- 8. Petre Ş. Năsturel, *Études d'histoire byzantine et post-byzantine*, édition par Emanuel Constantin Antoche, Lidia Cotovanu, Ionuț-Alexandru Tudorie, 2019, 1021 p.
- 9. Vasile Grecu, *Byzantinische und neugriechische Forschungen*, herausgegeben von Octavian-Adrian Negoită, 2020, 347 p.
- 10. Benjamin Landais, Gouverner le Banat habsbourgeois au milieu du XVIII^e siècle. Édition critique de la correspondance de François Perlas, président du Banat, avec Charles-Ferdinand Königsegg-Erps, président de la Chambre aulique (1754-1756), 2020, 315 p.